



HAL
open science

LES LUMIÈRES ET "LAS CORTES DE CÁDIZ" COMME SOURCES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

Peasseu Liliane Tomekpa

► **To cite this version:**

Peasseu Liliane Tomekpa. LES LUMIÈRES ET "LAS CORTES DE CÁDIZ" COMME SOURCES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL. Sciences du Vivant [q-bio]. Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire); Département d'Études Ibériques et latinoaméricaines, 2019. Français. NNT : . tel-02388381

HAL Id: tel-02388381

<https://theses.hal.science/tel-02388381>

Submitted on 1 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY DE COCODY



UFR : LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS

Département d'Études Ibériques et Latino-Américaines
Option : Civilisation Espagnole

THÈSE UNIQUE DE DOCTORAT

LES LUMIÈRES ET "LAS CORTES DE CÁDIZ" COMME SOURCES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

Présentée et soutenue publiquement le 11 octobre 2019

par

Mlle TOMEKPA PÉASSEU LILIANE

Membres du Jury :

Président : **Prof. TOUOUI BI IRIÉ ERNEST**, Professeur Titulaire en Littérature Orale
(Université Félix Houphouët Boigny/ Abidjan)

Directeur de thèse : **Prof. KOUI THÉOPHILE**, Professeur Titulaire en Littératures et
Civilisations Latino-américaines (Université Félix Houphouët Boigny/Abidjan)

Rapporteur : **Prof. KOUASSI YAO EDMOND**, Professeur Titulaire en Philosophie
(Université Alassane Ouattara/ Bouaké)

Rapporteur : **Dr. KONÉ SEYDOU**, Maître de Conférences en Grammaire et Linguistique de
l'Espagnol (École Normale Supérieure/ Abidjan)

Examineur : **Prof. DAGO-DADIÉ ALBERT**, Professeur Titulaire en Civilisation Latino-
américaines (Université Félix Houphouët Boigny/ Abidjan)

Année académique 2018-2019

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
INTRODUCTION.....	7
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE.....	20
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	22
CHAPITRE II : CONFIGURATION HISTORIQUE DE L'ESPAGNE AVANT LE XVIII ^E SIÈCLE	70
CHAPITRE III : L'AVÈNEMENT DES LUMIÈRES ET LEUR IMPACT EN ESPAGNE .	96
CHAPITRE IV : LA NAISSANCE INESPÉRÉE DU LIBÉRALISME EN ESPAGNE.....	113
DEUXIÈME PARTIE : LE LIBÉRALISME ESPAGNOL :ORIGINES ET ÉVOLUTION	132
CHAPITRE I: LES ORIGINES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL	134
CHAPITRE II : LA PÉRIODE DE CRISE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL : DE 1812 À 1939.....	166
CHAPITRE III: LA PÉRIODE DÉCISIVE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL (1939-1982).....	201
TROISIÈME PARTIE: LE LIBÉRALISME ESPAGNOL : ANALYSE, PARTICULARITÉ ET PERSPECTIVES.....	229
CHAPITRE I : LA POLITIQUE ESPAGNOLE À L'ÉPREUVE DU LIBÉRALISME	231
CHAPITRE II: LA PARTICULARITÉ DU LIBÉRALISME ESPAGNOL.....	274
CHAPITRE III : LE LIBÉRALISME ESPAGNOL D'AUJOURD'HUI ET SA PORTÉE.	306
CONCLUSION.....	369
BIBLIOGRAPHIE	380
ANNEXES	397
TABLE DES MATIÈRES	429

À la mémoire de notre regrettée sœur GBEADA Suzanne.

À la famille TOMEKPA.

À la famille BOKA.

REMERCIEMENTS

Nous ne pouvons présenter cette thèse, sans exprimer notre infinie gratitude à toutes ces personnes qui ont contribué à divers niveaux, à son élaboration.

Nos remerciements vont à l'endroit de :

Professeur Théophile KOUI qui, en dépit de ses nombreuses charges académiques, a accepté volontiers de diriger ce travail. Merci pour tout l'amour paternel dont vous nous avez entouré au cours de cette période de recherche.

Docteur Pascal Kadio KOUA, chef du département d'Études Ibériques et Latino-américaines et à travers lui à l'ensemble des enseignants.

Docteur Michelle TANON-LORA, pour ses conseils éclairés et ses remarques pertinentes.

Docteur Ambroise Aonon KOFFI, pour sa disponibilité exemplaire, ses conseils avisés et sa contribution à la finalisation de ce travail.

Monsieur Antoine MENEAS, professeur de lettres modernes au Lycée Houphouët Boigny de Korhogo, pour son aide à la correction de la thèse.

À tous nos autres proches dont les noms n'apparaissent pas mais qui restent présents dans l'âme de ce travail. Merci du fond du cœur.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AP	: Alliance Populaire
CEE	: Communauté Économique Européenne
CEDA	: Confédération Espagnole des Droites Autonomes
CNT	: Confederación Nacional de Trabajadores (Confédération Nationale des Travailleurs)
CC.OO	: Comisiones Obreras (Commissions Ouvrières)
CTV	: Corps Volontaires Italiens
ETA	: Euskadi Ta Askatasuna
FEDER	: Fonds Européen de Développement Économique et Régional
FEJONS	: Falange Española tradicionalista y Juntas de Ofensiva Nacional-Sindicalista (Phalange Espagnole traditionaliste et Juntas d'Offensive National-Syndicaliste)
FMI	: Fond Monétaire International
GRAPO	: Groupe de Résistance Antifasciste du Premier Octobre
INI	: Institut National de l'Industrie
JONS	: Juntas de Ofensiva Nacional-Sindicalista (Juntas d'Offensive National-Syndicaliste)
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMLE	: Organisation Marxiste-Léniniste Espagnol
ONU	: Organisation des Nations Unies
OTAN	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCE	: Parti Communiste Espagnol
PDC	: Pacte Démocratique pour la Catalogne
PDP	: Parti Démocrate Populaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit National Brut
PNV	: Partido Nacionalista Vasco (Parti Nationaliste Basque)
POUM	: Parti Ouvrier d'Unification Marxiste
PP	: Parti Populaire
PSOE	: Parti Socialiste Ouvrier Espagnol
PSC	: Parti des Socialistes de Catalogne
PSP	: Parti Socialiste Populaire
PSUC	: Partit Socialista Unificat de Catalunya (Parti Socialiste Unifié de la Catalogne)
SME	: Système Monétaire Européen
UCD	: Union du Centre Démocratique
UE	: Union Européenne
UGT	: Union Générale des Travailleurs
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA	: United States of América (États-Unis d'Amérique)
USS	: United States Ship

« Toute société connaît des différends. Qu'elle soit libérale ou qu'elle ne le soit pas. Toutefois, dans le monde libéral, les tensions sont plus apparentes, plus explicites et au total moins brutales que dans les autres pays. Une société libérale n'ignore pas les oppositions ; elle ne tend certes pas non plus à les effacer : ce ne serait au pouvoir de personne. Mais le libéralisme offre des voies pacifiques de règlement ».

Maurice, Flamant,

Le libéralisme contemporain,

Presses Universitaires de France, Paris, Que sais-je ?, p80.

INTRODUCTION

L'histoire de la civilisation européenne apprend que l'Europe a été le théâtre de graves crises qui ont tantôt ralenti, tantôt favorisé son évolution. De l'Antiquité à nos jours, le continent européen n'a pas échappé à ces soubresauts souvent porteurs de bouleversements. Ces innovations ont eu à faire tomber le masque de la tradition despotique et le règne de l'obscurantisme après un pénible Moyen-âge. Cette période de turbulence constitue une étape capitale pour l'Europe, dans le cadre du passage entre société de l'Ancien régime et société démocratique. Eu égard à ces changements caractérisés par le règne de la connaissance, la remise en question de tout le système de la monarchie de droit divin devient un préalable pour l'avènement de l'ère moderne. Cette ère dite moderne signale en effet l'apparition d'une nouvelle idéologie qui recherche à la fois l'autonomisation de l'homme et son épanouissement dans la société. Grâce aux échos de ces nouvelles conceptions de l'homme et dans la continuité des progrès scientifiques des années 1670, l'apparition de la notion de "siècle éclairé" marque l'entrée dans le très prestigieux "siècle des Lumières", c'est-à-dire le XVIIIe siècle.

Ce siècle se caractérise essentiellement par une révolution intellectuelle marquée par une intense activité littéraire et philosophique qui permet de remettre en question les vieilles certitudes traditionnelles. Il s'agit surtout des fondements de la monarchie de droit divin. Selon ses préceptes, le pouvoir tient sa source de l'autorité divine. C'est en ce sens que Saint Thomas d'Aquin fait une apologie très poussée de la divinité du pouvoir monarchique. Il affirme à ce propos que la monarchie de droit divin est la mieux indiquée pour l'équilibre social. C'est du moins la meilleure reconnaissance au créateur à travers le culte voué à son représentant sur terre en l'occurrence le roi. C'est cette organisation bâtie sur la révélation divine que viennent ébranler les Lumières. En réalité, ce courant de pensée, en prônant la raison face à la révélation divine, prévoit un bouleversement de l'ordre établi pour prétendre garantir l'épanouissement de l'homme. Autrement dit, le déracinement du système féodal dont la particularité est la royauté divine doit favoriser l'émergence d'une nouvelle conception de la société. En clair, l'apparition des Lumières avalise la négation du droit divin pour transférer l'acquisition du bonheur au savoir et à la connaissance.

Apparues d'abord en Angleterre, les Lumières sont instigatrices de mutations socioéconomiques parmi lesquelles l'ascension de la classe moyenne incarnée par la bourgeoisie. Les mouvements idéologiques qu'elles engendrent s'intensifient beaucoup plus rapidement en France. En tant que mouvement réformiste et rationaliste initié par les philosophes et encyclopédistes tels que Diderot et d'Alembert, les Lumières diffusent les

valeurs fondamentales de l'éclairage résumées en la tolérance religieuse, la liberté politique, la séparation des pouvoirs et l'égalité sociale.

C'est sans aucun doute, l'antichambre de la révolution de 1789 qui produit un changement radical dans le système social et politique, premièrement en France, et ensuite dans tout le monde occidental. Deux principes dirigent cette révolution : la liberté et l'égalité. D'un autre côté, elle avantage la rupture d'avec le système féodal¹ pour favoriser l'émergence d'un système plus autonome. Dans cette optique, l'accomplissement de la Révolution française en faveur, par exemple, des mouvements ouvriers, les dénommés « sans culottes »², permet d'émettre clairement les objectifs de ce courant de pensée : susciter la crise de la conscience européenne pour mettre fin au règne de l'absolutisme. De manière particulière, le siècle des Lumières produit une explosion révolutionnaire avec pour base essentielle cette Révolution française de 1789.

Celle-ci fait l'éloge de la conscience de soi en tant que condition de l'évolution des sociétés, gage de bonheur pour l'humanité. Dès lors, la purification par la résignation au bonheur terrestre dans le seul but d'être apte au bonheur éternel, présentée par la religion, est remise en cause pour constituer une entrave à la liberté humaine. Les préceptes religieux sont effectivement contraires à la nature libertaire de l'homme parce que:

« la liberté a pour complément et correctif indispensable la responsabilité, ce sont deux choses qui ne peuvent se séparer »³.

Cela sous-entend une responsabilité de l'homme dans toutes ses actions. Dans ce cas, le bonheur devient un droit pour lui car il est libre et responsable de sa propre vie.

¹Système féodal: Qui appartient à la féodalité. Un gouvernement ou un système féodal, est partagé en fiefs, c'est à dire en domaines possédés par des vassaux, la souveraineté étant répartie entre les seigneurs. L'hérédité des fiefs et l'établissement des arrières-fiefs éteignirent le gouvernement politique, et formèrent le gouvernement (système ou régime) féodal. Dans ce cas, la société serait caractérisée par la domination du groupe familial propriétaire et la suprématie des campagnes sur les villes. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, numéro 2, librairie Hachette, 1841.

²« Sans culottes » est le nom donné, au début de la Révolution de 1789, par mépris, aux manifestants populaires qui portent des pantalons à rayures et non des culottes, symbole vestimentaire de l'aristocratie d'Ancien Régime. Représentatifs des classes laborieuses (artisans, ouvriers, etc.), ce sont les principaux acteurs des journées révolutionnaires et spécialement de la journée du 10 août 1792. Cf : *Les Révolutionnaires Sans-culottes*, consulté le 09 février 2019, disponible sur : www.carmagnole-liberte.fr.

³Maurice Flamant, *Le libéralisme contemporain*, Paris : Presses Universitaires de France. 1988. p53.

L'esprit des Lumières relie ce bonheur essentiellement à la connaissance, la capacité de raisonner et la croissance économique. Au nom de cette croissance économique, l'ascension de la bourgeoisie⁴ impose de nouvelles valeurs sociales en vue de la suprématie du pouvoir économique sur le pouvoir divin. Cette bourgeoisie par sa richesse économique devient une puissante arme contre la féodalité. Mais les Lumières ne s'éloignent pas de l'objectif de sortir des préjugés, de l'intolérance pour faire progresser les hommes vers le bonheur, la liberté et le savoir. Elles s'attribuent par-dessus tout la mission de briser les barrières posées par les traditions contre les idées modernes. C'est une stratégie qui donne raison à Benoît Berthou lorsqu'il retrace à la religion, sur la base de sa responsabilité naturelle, le pouvoir de décision pour la transférer à l'homme. Il transcrit à cet effet dans son ouvrage, cette affirmation de John Locke dans son *Traité du gouvernement civil*:

« L'individu possède une conscience morale fondée en Dieu, qui lui dicte ses obligations. Chaque personne est donc responsable devant Dieu et non devant l'Église ou l'État, de ses actions et de ses croyances : on ne peut lui imposer de culte »⁵.

De toute évidence, le droit naturel octroie à l'homme des pouvoirs incommensurables sur tout ce qu'il possède. Dans ce cas, la transformation n'est alors possible que par ses propres actions. À partir de cet aspect de responsabilité humaine, les Lumières veulent réformer toute la société puisque leur essence se trouve dans cet esprit spéculatif libre à la fois unique et commun.

La construction de la vision unificatrice de ce mouvement se fait à partir de la Révolution française de 1789. Par la concrétisation des revendications, elle favorise la propagande des idées modernes dans toute l'Europe. En ce qui concerne l'Espagne, en raison de la grande résistance du système absolutiste, les Lumières l'atteignent beaucoup plus tardivement sous le nom d'"*Ilustración*". La résistance est essentiellement nourrie par l'inaccessibilité de la formation et l'alphabétisation, à cette époque, privilèges du clergé. Profitant ainsi de l'ignorance accrue dans cette zone, l'Église catholique s'érige en une arme

⁴Bourgeoisie: Qualité de bourgeois. Prérogatives accordées aux citoyens d'une ville, d'un État. Société capitaliste caractérisée par la domination de la classe moyenne dotée d'une richesse économique. Elle détient les moyens de productions. Cf: Paul Robert, et al, *Le petit robert : dictionnaire de la langue française*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

⁵Benoît Berthou, et al, *L'indispensable des concepts de culture générale*, France : Jeunes édition-Studyrama 2003. p 169.

idéologique au service de l'absolutisme⁶ contre la pénétration de ces idées. De manière particulière, elle sert d'avatar au régime par lequel le roi devient le garant de la liberté. Le maintien de ces privilèges passe par la considération des croyances religieuses comme des vérités absolues. C'est d'ailleurs la source du taux élevé d'analphabètes à cette époque.

« En Espagne, les deux tiers de la population sont encore illettrés »⁷.

Ce taux élevé d'analphabétisme n'empêche pas pour autant la conjugaison des effets des Lumières et de la Révolution française pour l'introduction de l'idée de démocratisation⁸. La conséquence de tout ce processus d'implantation des pensées des Lumières est de prime abord l'adoption du despotisme éclairé⁹ par le roi Carlos III. Cela se justifie par l'adoption des réformes telles que le droit à l'instruction qui sert de point d'appui à l'organisation des débats.

Les bases de la modernisation, ainsi posées, signalent la portée d'un processus révolutionnaire enclenché en France et dont le point culminant reste la Révolution française de 1789. La guerre d'indépendance de 1808, qui s'en suit, est le résultat de cette explosion révolutionnaire suscitée par la propagande des idées des Lumières. En Espagne, la révolution marque spécifiquement l'attachement du peuple espagnol à ces principes. Mais bien au-delà, elle cache l'idée de défense de l'identité espagnole face aux envahisseurs français. Ce double objectif mène à la convocation de "*las cortes*¹⁰ de Cádiz", une assemblée constituante¹¹ dont

⁶Régime politique fondé sur le pouvoir absolu du dirigeant, hors de toute limite institutionnelle. En Europe, l'absolutisme se constitua en doctrine politique au XVI^{ième} siècle à l'initiative de Jean Bodin dont les *Six livres de la République* (1576) visent surtout à rétablir la paix civile entre Catholiques et Protestants. Très souvent il invoque une origine divine du pouvoir.

C'est au XVII^{ième} avec Bossuet que l'absolutisme monarchique de droit divin trouva sa formulation la plus caricaturale avec la *Politique tirée de l'Écriture Sainte* (1679-1709). Cf : Ivo Rens, « Histoire des doctrines politiques », Université de Genève, faculté de droit, département d'histoire du droit et des doctrines juridiques et politiques, 24 janvier 2004, consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales.

⁷Marcel Brion, *Encyclopédie de la civilisation: le XIXe siècle*, Genève: Editio service, 1974. p 394.

⁸Processus d'évolution vers la démocratie. Action d'introduire les idées, les institutions démocratiques dans un pays. Mettre à la portée de toutes les classes de la société ou rendre une chose accessible au plus grand nombre. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

⁹Régime politique dans lequel le souverain se conduit en maître absolu en même temps qu'il se laisse influencer par la philosophie des Lumières. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

¹⁰Cortes: le parlement espagnol, c'est le premier corps de justice du royaume sous l'Ancien régime. Il joue parfois un rôle politique. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

¹¹Assemblée qui a pour mission d'établir une constitution politique. Personne qui participe à l'élaboration des lois constitutionnelles. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

l'objectif est de tracer les lignes directrices de la nouvelle politique espagnole sur la base des idées de liberté, d'égalité, de séparation des pouvoirs et de souveraineté nationale¹² prônées depuis le XVIIIe siècle par la "*Ilustración*".

Après plusieurs tentatives sans succès, les "*cortes*" se réunissent finalement à Cadix (Andalousie) dans le sud du pays à partir de 1810. Cette réunion devient un fait unique et porteur dans l'histoire de l'Espagne étant donné que la même année elle lui offre sa première constitution libérale fondée sur les principes susmentionnés. Elle annonce la séparation des pouvoirs selon la vision de Montesquieu qui propose le partage du pouvoir entre le roi et les représentants du peuple. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une royauté divine mais d'une royauté constitutionnelle, celle qui avance que "*le roi règne mais ne gouverne pas*"¹³. Avec ces dispositions, les élus possèdent plus de pouvoirs de sorte à ce que la royauté de droit divin disparaisse au profit de la séparation des pouvoirs afin de

« garantir la liberté politique du citoyen, or celle-ci est impossible si les trois pouvoirs (politique, législatif, judiciaire) sont détenus par une seule et même instance »¹⁴.

Cette précision sert à assurer au citoyen sa liberté politique, d'autant plus qu'il a désormais un droit de regard dans les affaires politiques. En considération de l'idée de justice et de liberté, la monarchie parlementaire ou constitutionnelle¹⁵ assoit une législature unicamérale. Ce système se conçoit avec un parlement formé d'une assemblée législative. Aussi, instaure-t-il un droit de contrôle général sur la législation bien que le droit de décision revienne à la couronne.

La nouvelle constitution entraîne à sa suite une série de réformes sur la base de l'esprit des Lumières, un esprit libre de toutes contraintes et responsable à la fois. Par cet événement

¹²Principe du droit public français selon lequel la souveraineté jadis exercée par le roi, l'est aujourd'hui par l'ensemble des citoyens. Ce principe est défendu par Montesquieu lorsqu'il affirme que la remise du pouvoir à l'autorité ne signifie pas que les décisions doivent être prises par un seul pouvoir. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

¹³« Le Roi règne mais ne gouverne pas », publié le 13 avril 2013, consulté le 09 février 2019, disponible sur : www.savoiireculture.com.

¹⁴Benoît Berthou, et al, *L'indispensable des concepts de culture générale*, France : Jeunes édition-Studyrama, 2003. p 169.

¹⁵La monarchie constitutionnelle est un système qui établit une limitation du pouvoir du monarque, du chef de l'État par une constitution, par des lois fondamentales. Aujourd'hui, la monarchie espagnole est plus parlementaire étant donné que le gouvernement est responsable devant le parlement. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert: dictionnaire de la langue française*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

particulier, l'Espagne annonce la naissance de sa doctrine libérale, même si les libertés individuelles et collectives comme la liberté de penser, de circuler, de publier ou de créer sont, en ce moment, quasi inexistantes. Elles demeurent malgré tout un privilège de la "corona" ou du clergé. Le droit de vote selon les revenus, la représentativité des députés, l'égalité des citoyens devant la loi et la reconnaissance des droits individuels constituent, sans transition aucune, la première phase du passage démocratique en Espagne. Mais, contre toute attente, cet élan libéral annoncé par la constitution de Cadix est brisé seulement deux (2) ans après son adoption par le décret du 04 mai 1814 de Fernando VII, rétablissant la royauté de droit divin.

Cette première phase demeure capitale pour l'implantation du libéralisme malgré toutes les barrières posées par la monarchie absolue. L'abrogation de la constitution, par exemple, est un stratagème mis en place par le régime pour enrayer les idées de la "Ilustración". Celle-ci donne lieu à une longue période d'instabilité marquée par de graves confrontations sur le terrain politique. De cette manière, le processus d'implantation du libéralisme entamé depuis la fin du XVIIIe siècle ne se consolide qu'au siècle suivant. L'opposition projette le combat idéologique entre libéralisme et conservatisme ou absolutisme. Dans ces conditions, la restitution de la constitution de Cadix, quelques années plus tard, en faveur des grèves et révoltes, n'empêche pas la consolidation de la résistance du régime. Ainsi, à partir de 1833, la société espagnole expérimente-t-elle une période critique caractérisée par la longue série de guerres intestines dénommées guerres carlistes ; la première se notant déjà en 1833.

D'instabilité en instabilité, l'Espagne tente de se construire un système politique capable de faire front à la pénétration des idées étrangères et résoudre dans le même temps toutes les crises politiques. En dépit de toutes ces tentatives de résolution, la révolution glorieuse de 1868 débouche sur la destitution de la reine Isabel II par le Général Juan Prim. Par ailleurs, le "pronunciamiento"¹⁶ du Général Martinez en 1874 favorise la seconde restauration de la famille des Bourbons la même année. Compte tenu de l'environnement sociopolitique instable, le coup d'État du Général José Antonio Primo de Rivera en 1923 connaît un échec. L'espoir mis dans la proclamation de la seconde République le 14 avril 1931 s'effrite très rapidement à cause de la permanence des problèmes. Pendant ce temps, les

¹⁶Putsch, coup de force ou coup d'État militaire. Mot que les espagnols emploient pour exprimer l'acte par lequel une ville, une troupe se prononce contre le gouvernement et commence une révolution. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, numéro 2, librairie Hachette, 1841.

républicains se font de plus en plus présents sur la scène politique. Notons à cet effet que le rôle joué par cette branche politique n'est pas fortuit. Elle devient le moteur du prochain changement politique même si la reconnaissance des partis politiques au XIXe siècle avait déjà conditionné la naissance de plusieurs autres syndicats avec la floraison de nouvelles doctrines sur le territoire espagnol, au grand plaisir des défenseurs du libéralisme. Les doctrines proches de ce courant sont entre autres l'anarchisme, le socialisme et le communisme¹⁷. Elles s'intéressent à la décentralisation, la collectivisation, l'autogestion dans le domaine économique et l'instauration de la politique anticléricale. Contrairement à son voisin proche, la France, pour qui l'apparition des nouvelles doctrines s'est faite progressivement, la confrontation au même moment de toutes ces idéologies produit une cacophonie dont la conséquence est l'éclosion de plusieurs mouvements anarchistes. Ils sont pour la plupart à la base des nouvelles agitations politiques. Malgré cette situation précaire, l'Espagne poursuit son chemin vers la libéralisation politique.

Conduite depuis le XIXe siècle par les deux principaux partis, notamment le parti libéral fusionniste et le parti libéral conservateur, la politique espagnole expérimente la naissance de nouveaux partis politiques. Les plus connus sont le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et le PCE (Parti communiste espagnol). Les syndicats tels que la CNT (Confédération nationale des travailleurs), l'UGT (Union générale des travailleurs) sont aussi actifs. Vers 1930 précisément, l'enracinement des mouvements anarchistes dans les régions de la Catalogne et de l'Andalousie fait naître une certaine résistance aux nouvelles doctrines

¹⁷Anarchisme : Refus de toute soumission à un pouvoir, à une autorité ou à une hiérarchie. En politique, il désigne la doctrine prônant la suppression de l'État et de son autorité. C'est aussi la conception politique et sociale qui se fonde sur le rejet de toute tutelle gouvernementale, administrative, religieuse, celle qui privilégie la liberté et l'initiative individuelles. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, numéro 2, librairie Hachette, 1841.

Socialisme : C'est la doctrine politique qui met l'accent sur l'intérêt collectif et la justice sociale. Il exprime aussi la phase qui suit l'élimination du capitalisme et qui précède l'instauration du communisme dans la doctrine marxiste. Par ailleurs, il préconise une socialisation sociale et économique, tout en condamnant les inégalités sociales et la propriété privée. Les conceptions du socialisme divergent. Certains souhaitent s'appuyer sur l'État, pendant que d'autres par contre désirent son abolition (ou sa dissolution). Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, numéro 2, librairie Hachette, 1841.

Communisme : Système qui veut faire prévaloir la communauté des biens ou encore l'abolition de la propriété individuelle et la remise de tout l'avoir social entre les mains de l'État qui fera travailler et distribuera les produits du travail entre les citoyens. Il vise avant tout à instaurer une société sans classes mais qui est en même temps garante d'une parfaite égalité entre citoyens. En outre, c'est l'idéologie qui prône un système économique et social basé sur l'élimination de la propriété privée au profit de la propriété collective. Ce système théorisé aussi par Karl Marx se caractérise par la propriété collective et des moyens de production. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, librairie Hachette, 1841.

et plus particulièrement contre le centralisme¹⁸. Bon nombre de pays sont à ce moment-là en proie au fascisme¹⁹ même si l'Allemagne, l'Italie et la France demeurent les principales bases. Avec la création de la phalange espagnole par José Antonio Primo de Rivera, l'Espagne n'est pas du tout épargnée. Entre-temps, la lenteur de l'application des réformes constitutionnelles de la seconde République suscite d'autres inquiétudes plus graves, les tensions ne s'estompant pas. Ce climat délétère conduit inexorablement le pays vers la guerre civile opposant les nationalistes aux républicains à partir de 1936.

La victoire des troupes nationalistes combattants aux côtés du général Francisco Franco met fin aux hostilités trois (3) ans plus tard. Cette victoire favorise l'installation d'un système dictatorial, conçu entièrement par le général Franco entre 1939 et 1975. Ce nouveau régime éloigne l'Espagne de la voie libérale d'autant plus que le libéralisme ne fait pas partie de la vision politique du "*caudillo*"²⁰. Il prévoit à cet effet un régime dictatorial selon le modèle de la monarchie absolue. En faveur de ce projet politique, il devient l'unique détenteur des trois (3) pouvoirs que représentent le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Ce régime autoritaire soutenu par une politique économique autarcique montre très tôt ses limites. La stratégie était prévue pour assurer la longévité à ce pouvoir franquiste.

En dépit de tout l'arsenal mobilisé pour maintenir cette vision totalitaire, les difficultés économiques obligent le "*caudillo*" à une révision des clauses de son régime. Ainsi, assiste-t-on à un relâchement politique entre 1950 et 1960. Dans ces conditions, le régime franquiste procède à des réformes politiques parmi lesquelles la reconnaissance du droit de vote aux femmes, le retrait de certains privilèges à l'Église catholique, le droit à la propriété et à l'égalité devant la loi. L'entrée des technocrates de l'Opus Dei au gouvernement contribue à

¹⁸Doctrine qui s'apparente au dirigisme et au Jacobinisme (pour la France), le centralisme est une forme d'organisation d'un État où les décisions sont prises au centre (capitale, assemblée, parlement) d'un pays dont les sous ensembles (régions, départements, provinces, localités, etc.) sont dépendantes financièrement et décisionnellement du niveau national et qui sont quant à eux de simples relais ascendants de l'information (ou de votes) d'une organisation générale descendante. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, librairie Hachette, 1841.

¹⁹Fascisme : Régime politique qui s'appuie sur un pouvoir fort, un État sécuritaire, l'exaltation du nationalisme et une politique réactionnaire. Cf : Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, volume 2, librairie Hachette, 1841.

²⁰À l'origine, le "*caudillo*" est l'appellation attribué à un chef de guerre, à la tête d'une armée personnelle au temps de l'Espagne de la *Reconquista*. Par la suite, le terme désignera un leader politique, militaire ou idéologique dans différents pays de l'Amérique du Sud. Généralement le "*caudillo*" usurpe le pouvoir par un coup d'État ou à l'issue d'un processus révolutionnaire et instaure un système de gouvernement autoritaire, despotique.

accélérer l'adoption d'importantes réformes économiques au profit du libéralisme. Grâce à ces réaménagements, l'Espagne expérimente son miracle économique à partir de 1960.

En 1975, trente-six (36) ans exactement après le conflit armé, la mort du général "*caudillo*" contribue au retour de la monarchie grâce à la loi de succession adoptée quelques années plus tôt. Celle-ci autorise à la succession Juan Carlos de la famille Bourbon. Malgré ce « *comeback* » triomphal de la monarchie, la redynamisation de la politique extérieure demeure la priorité du roi. Avec le succès de cette période transitionnelle, l'Espagne ne peut prétendre se dérober du destin démocratique. Dans ce cas précis, la capitalisation des réformes libérales constitue la phase préparatoire de l'avènement définitif de la démocratie espagnole. De façon spéciale, c'est la victoire du parti socialiste PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) aux élections de 1982 qui signale l'enracinement de ladite démocratie. Ainsi, avec le recul de l'isolationnisme et la réouverture sur le monde extérieur, l'Espagne devient-t-elle une concurrente non négligeable sur le marché européen. C'est une manière pour elle d'ouvrir un nouveau cycle politique bâti sur les principes démocratiques.

L'importance de cette doctrine libérale pour avoir suscité tant de problèmes en Espagne entre le XIXe et le XXe siècle, ajoutée à toute l'attention portée par les critiques à la question, stimule notre curiosité intellectuelle sur les raisons et les circonstances de sa naissance. D'un point de vue historique, la portée de cette doctrine de référence politique, économique et sociale permet un retour sur ses origines. En outre, nous nous interrogeons sur le rapport que pourrait avoir le libéralisme avec les Lumières, étant donné qu'ils naissent pratiquement à la même période. Dans l'optique d'éclaircir ces points aussi importants les uns que les autres, nous nous proposons une incursion dans l'histoire politique de l'Espagne à travers le sujet « Les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" comme sources du libéralisme espagnol ». L'objectif d'une telle étude est l'exploration de l'univers politique et social de ce pays, en fonction des changements imposés par le libéralisme. Il s'agit pour nous de reconstituer tout le processus démocratique espagnol depuis l'avènement du libéralisme, sur la base des Lumières et de "*las cortes de Cádiz*". En sus, il faudra reconsidérer la complexité de la notion de "liberté" en tant que base de la modernisation bien que ses avantages semblent primer parfois sur ses inconvénients. L'intervention de la première assemblée constituante notamment "*las cortes de Cádiz*" est un élément à prendre en compte si nous voulons mesurer la pesanteur de la mise en place du système politique libéral sur la société espagnole.

S'engager dans une étude en rapport avec le libéralisme sous-entend des motivations d'ordre politique et économique. Premièrement, nous partons d'un constat, celui du rapport des systèmes politiques avec cette doctrine. La plupart sont des dérivés du libéralisme. Autrement dit, la majorité de ces systèmes politiques tire leurs principes de cette doctrine libérale. À cet effet, les systèmes les plus prisés sont la république ou la monarchie parlementaire. L'apologie de ce libéralisme se conçoit du moment où ces pays s'identifient comme des pays à économie libérale. Toutes ces considérations justifient l'intérêt spécial que nous portons à cette doctrine libérale. D'ailleurs, les pays africains suivent aujourd'hui la cadence et s'accrochent au système libéral, même si la plupart du temps, ils ne parviennent pas à se construire des bases démocratiques solides. En dépit de tout, il est avantageux pour l'économie. Il a, de ce point de vue, participé à l'émergence de certains pays européens et bien au-delà des États-Unis. Plus loin, l'analyse de l'histoire coloniale révèle qu'il a suscité les indépendances américaines grâce à la promotion de la liberté.

Dans un deuxième temps, les avancées significatives aux plans politique et économique de l'Espagne ne nous laissent pas indifférent. Elle était autrefois très rattachée à ses croyances traditionnelles notamment la royauté divine et la sacralité des préceptes religieux (catholiques). D'une manière spéciale, la nouvelle configuration moderne fait ressortir des raisons économiques profondément mûries. Elle a dû se défaire de ses croyances, de ses principes ancestraux et se conformer au processus d'europanisation en cours dans l'Europe post seconde guerre mondiale. Quelle est la raison de ce fléchissement politique ? Cette interrogation nous conduit à rechercher les sources du changement politique.

Le problème fondamental de cette étude se rapporte essentiellement à la genèse du libéralisme espagnol. Autrement dit, les motivations et les conditions de la naissance de ce libéralisme espagnol constituent la base de notre étude. Si les pensées des Lumières ont conduit le débat des "*cortes de Cadiz*" duquel a jailli le libéralisme espagnol alors quels sont les fondements de cette complémentarité ? Pour répondre à cette question, il faut mettre en évidence les liens entre ces différents éléments. Il s'agira aussi d'évoquer les éléments fondamentaux qui ont conduit à sa naissance précisément au XIXe siècle. Le caractère particulier de son introduction dans cette société conservatrice, lui attribue une fonction essentielle dans la définition de l'histoire politique, économique et sociale. Dans ce cas, notre démarche prend en compte tout le processus démocratique espagnol. Nous pouvons alors nous interroger sur la stratégie d'implantation du libéralisme en Espagne face à ce bloc absolutiste. Une telle interrogation en suscite d'autres particulièrement liées à l'avènement du

libéralisme espagnol. D'où provient le libéralisme espagnol ? Pourquoi et comment est né ce libéralisme ? Comment s'est-il implanté en Espagne ? Quelle a été la réaction de l'Espagne face à la diffusion des pensées des Lumières ? Le libéralisme est-il auteur de la configuration politique actuelle ? L'avènement de la société libérale a-t-il été avantageux pour ce pays ?

L'option de la méthode historique dans le cadre de notre étude répond à la volonté de rechercher les enjeux de l'avènement du libéralisme en Espagne. La retranscription de toutes les transformations subies par ce pays à travers la démarche analytique devra faire rejaillir le caractère tumultueux de l'environnement politique entre 1812 et 1982. Dans cette étude rétrospective de la vie politique, il s'agira de mettre l'accent sur les variations imposées par l'avènement du libéralisme à partir d'une analyse approfondie de ses principes. En outre, l'étude comparative des fondements devra permettre de définir la qualité du rapport entre les Lumières et le libéralisme étant donné que la célébration de l'assemblée constituante de 1812 est une conséquence directe des idées véhiculées par ce mouvement.

Les orientations de notre étude ainsi définies, notre argumentation s'articule autour de trois parties. La première partie dénommée « Approche théorique, méthodologique et contexte historique » prend en compte au-delà de l'aspect théorique et méthodologique, la configuration historique de l'Espagne avant le XVIII^e siècle, l'avènement des Lumières espagnoles et la naissance inespérée de la doctrine libérale en Espagne. À la suite du cadre théorique et méthodologique, le deuxième chapitre favorise un retour dans le Moyen-âge espagnol et l'Espagne moderne caractérisée spécialement par l'ère des Rois catholiques. Le troisième chapitre permet de s'enquérir de la situation de l'Espagne au XVIII^e siècle, au moment de l'apparition du mouvement des Lumières. Le dernier chapitre enfin revisite l'Espagne lors de l'implantation des idéaux des Lumières et l'annonce de l'avènement du libéralisme espagnol.

La seconde partie de notre travail s'intéresse aux origines du libéralisme en plus d'étudier l'évolution de son histoire politique entre 1812 et 1982. Le premier chapitre de cette partie analyse à cet effet le rapport Lumières, " *cortes de Cádiz* " et libéralisme espagnol. De cette manière, il établit des liens fondamentaux entre les principes des éléments précités. En revanche, les deux derniers chapitres de la seconde partie, dédiés à l'évolution du libéralisme, mettent en relief deux grandes périodes. Une première période qualifiée de « période de crise » se dédie à l'environnement sociopolitique de l'Espagne entre 1812 et 1939 d'autant plus que les crises sont les caractéristiques de cet intervalle périodique. Une seconde période

dénommée « période décisive » qui transcrit son histoire entre 1939 et 1982. Celle-ci pose les bases de la monarchie parlementaire après une transition démocratique réussie. De manière particulière, ces deux fenêtres temporelles évoquent le parcours démocratique de l'Espagne à l'aide de la doctrine libérale.

La troisième partie quant à elle se consacre à une analyse des impacts de l'avènement du libéralisme en Espagne. Composée de trois chapitres, elle est destinée à dégager des perspectives pour ce libéralisme. Le premier chapitre évoque toute l'histoire politique espagnole à l'épreuve du libéralisme. Il met l'accent sur toutes les transformations politiques imposées par le libéralisme à l'Espagne conservatrice. Concernant le deuxième chapitre, il rappelle la spécificité de cette doctrine libérale espagnole tout en faisant ressortir son caractère original. En dehors de ce caractère particulier, l'étude comparative avec les libéralismes français et américain (USA) dans ce chapitre, permet d'avoir une idée plus claire sur les nuances et les similitudes. En revanche, le troisième et dernier chapitre dénommé, « le libéralisme espagnol et sa portée aujourd'hui », fait une évaluation de la société espagnole actuelle à partir des progrès politiques, économiques et sociaux.

PREMIÈRE PARTIE :
APPROCHE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIQUE
ET CONTEXTE HISTORIQUE

La première partie de notre travail intitulée approche théorique, méthodologique et contexte historique contient un volet historique qui a pour objectif principal de circonscrire l'environnement sociohistorique de l'avènement du libéralisme en Espagne, après la définition des termes clés et de la problématique de recherche. Avant de passer en revue l'Espagne des Lumières, le second chapitre fait un tour dans l'histoire médiévale et moderne espagnole. Pour cela, il décrit la société espagnole depuis le Moyen-âge jusqu'à l'ère des Rois catholiques, les principaux fondateurs de l'empire espagnol. Le troisième chapitre, quant à lui, présente l'Europe au moment de l'avènement des Lumières tout en s'intéressant spécialement à l'Espagne. Le quatrième chapitre enfin évoque l'apparition du libéralisme dont la conséquence directe est la révolution hispanique. Partant de là, les quatre chapitres qui se dégagent de cette partie sont :

CHAPITRE I : Cadre théorique, méthodologique et contexte historique

CHAPITRE II : Configuration historique de l'Espagne avant le XVIIIe siècle

CHAPITRE III : L'avènement des Lumières et leur impact en Espagne

CHAPITRE IV : La naissance inespérée du libéralisme en Espagne

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le cadre théorique et méthodologique de notre thèse sert premièrement à donner des éclaircissements sur les termes clés de notre sujet notamment les Lumières, "*las cortes de Cádiz*" et le libéralisme. Avant la revue de la littérature qui fait l'inventaire commenté de l'ensemble des études et travaux importants sur la question du libéralisme espagnol, la problématisation met en évidence un problème initial et des hypothèses gravitant autour de la genèse du libéralisme. La méthodologie de recherche ensuite favorise le découpage périodique de notre travail. De manière particulière, les axes temporels prennent en compte les années 1812 et 1982. En outre, la méthode de recherche documentaire permet de privilégier la source primaire. La stratégie de sélection de sources de cette approche devrait susciter des résultats conséquents grâce au choix de la méthode historique.

I. LA DÉFINITION DES CONCEPTS

Notre thème de recherche comporte des concepts assez vastes qui méritent une attention particulière. La définition de ces termes clés favorise non seulement la parfaite compréhension de ce sujet à la fois historique, philosophique et politique, mais aussi une meilleure organisation de l'argumentaire. À partir de l'intitulé « *les Lumières et las cortes de Cádiz comme sources du libéralisme espagnol* », trois concepts majeurs se démarquent à savoir *les Lumières*, "*las cortes de Cádiz*" et *le libéralisme*. Ils méritent une explication complète pour pouvoir mesurer la spécificité de leurs portées historiques. À côté de ces concepts apparaissent cependant deux termes secondaires aussi importants pour la compréhension de notre sujet à savoir *sources* et *espagnol*.

I.1. Les Lumières

Du latin *lumen* qui signifie lumière, le mot *lumière* désigne une chose qui sert à éclairer, quelque chose qui éclaire naturellement. Il est parfois représenté par la clarté du soleil du jour. Mot polysémique, la lumière se conçoit généralement comme quelque chose qui attire, ce qui pousse à sortir d'un état pour atteindre une étape supérieure. Plusieurs expressions se forment autour de ce mot. Ainsi, dira-t-on *faire*, *apporter*, *jeter la lumière* pour désigner quelque chose qui permet d'éclairer une affaire, un problème; *mettre en lumière* pour dire qu'on a publié ou signalé quelque chose; *trait de lumière* pour traduire une connaissance

soudaine et pour désigner le savoir, *avoir des lumières sur* pour désigner la nette compréhension d'une chose ²¹. Cette définition donne déjà tout son sens à l'utilisation et à l'influence du mouvement des Lumières²². L'expression "Lumières" se réfère principalement "au siècle des Lumières" désignant

« Le mouvement littéraire et scientifique européen du XVIIIe siècle fondé sur la raison qui permet, selon les scientifiques des Lumières, de sortir des préjugés et de l'intolérance et faire progresser les hommes vers le bonheur, la liberté et le savoir »²³

La conception historique de ce mouvement le représente par une période de l'époque moderne, notamment la seconde moitié du XVIIIe siècle, caractérisée particulièrement par un grand bouleversement intellectuel et culturel au niveau de l'Europe et aussi des États-Unis. Mouvement à l'origine des grandes découvertes, inventions et révolutions (révolution française, révolution américaine), les Lumières se concentrent particulièrement sur un idéal commun à savoir la remise en cause des structures politiques et des systèmes de valeurs traditionnelles tels que le pouvoir de la religion et la monarchie absolue. Avec pour finalité d'offrir au monde de nouvelles perspectives politiques, religieuses et économiques, elles utilisent comme point d'appui le primat de la raison.

En politique par exemple, elles rejettent l'idée de supériorité absolue du roi considéré comme le lieutenant de Dieu sur terre.

Dans la religion par contre, elles dénoncent l'obligation d'appartenance à la religion des souverains en l'occurrence l'Église catholique.

En économie, elles projettent des innovations techniques basées sur la promotion de la concurrence et la limitation de l'intervention de l'État.

De manière particulière, les Lumières s'inscrivent dans la lignée de la crise de la conscience en Europe. Cette crise de conscience signale la majorité intellectuelle de l'homme, la libération de sa conscience des contraintes extérieures représentées spécialement par la remise en question de la religion chrétienne, du pouvoir royal et des fondements de la morale

²¹« Définition de lumières », Dictionnaire de français Larousse, consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/lumières>.

²²N.B : Lumières au pluriel, écrit avec « L » majuscule renvoie au mouvement des Lumières.

²³« Le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/lumieres.php/>.

vers la fin du XVIII^e siècle. En dissipant l'obscurantisme imposé l'ignorance accrue dans l'Europe du XVI^e siècle, les Lumières affirment leur notoriété. Vu sous cet angle, ce mouvement peut être défini comme le courant intellectuel et philosophique prônant l'usage de la raison éclairée ou le triomphe de la connaissance sur l'ignorance. Fondé essentiellement sur la connaissance rationnelle et l'idée de liberté, il rejette l'autorité arbitraire, l'absolutisme monarchique ainsi que les oppressions religieuses ou morales. Il s'étend en Europe dès le XVIII^e siècle et domine la pensée à partir du XVIII^e siècle. Avec son avènement, la conscience s'imprègne de l'esprit spéculatif libre de toutes contraintes.

*« Au XVIII^e siècle, les philosophes, les moralistes, les historiens et les penseurs politiques de France, Angleterre et d'Allemagne ont en commun une certaine attitude d'esprit – foi optimiste dans la raison et confiance dans l'investigation empirique – et qu'ils ont conscience de livrer une lutte commune contre la tyrannie en politique, contre le dogme en religion, contre les préjugés et l'hypocrisie en morale ».*²⁴

Le siècle des Lumières influence complètement l'histoire européenne et même au-delà celle de l'Amérique. Il se démarque particulièrement du siècle précédent par la promotion du règne de l'esprit libre. Bien qu'il projette un objectif commun et unique, ce mouvement expérimente des nuances singulières²⁵ et des attitudes intellectuelles diversifiées selon les réalités du pays dans lequel il se développe. Toutefois, ces décalages ne l'écartent pas de sa vision unificatrice d'origine. Les actions des philosophes éclairés finissent par convaincre l'homme de la possibilité de sortir de l'obscurantisme caractérisé par l'ignorance et l'exaltation du sentiment religieux. Autrement dit, la portée des Lumières produit un nouvel âge illuminé par la raison, la science et le respect de l'humanité : l'aube de la raison. Son objectif premier est d'extirper l'homme de son état d'ignorance et de passion religieuse pour le mener vers la liberté. Dans ce cas, l'ère des Lumières devient l'ère du triomphe de la raison sur la foi et les croyances traditionnelles (l'infaillibilité de l'autorité divine, la suprématie du roi, l'irréversibilité des privilèges, etc). Elle engendre la glorieuse Révolution française de 1789, celle qui consacre les valeurs telles que la contestation sociale et politique, le combat contre l'injustice, l'hostilité à l'esclavage, la dénonciation de l'intolérance et du fanatisme religieux. D'un autre côté, elle initie de grands bouleversements dans le système absolutiste

²⁴Marcel Brion, *L'encyclopédie de la civilisation : le siècle des Lumières*, Genève : Editio-services, 1974. p 325.

²⁵Les principaux pays de l'Europe, qui font l'expérience des Lumières ont chacun leurs réalités sociopolitiques. Il va sans dire que les Lumières se développent de diverses manières, présentent des différences et des contradictions selon les possibilités du pays : Lumières en France, Enlightenment en Angleterre, Aufklärung en Allemagne, Illuminismo en Italie et Ilustración en Espagne. Elles se caractérisent par la précocité en Angleterre, par un léger développement en Allemagne, la maturité en France.

soutenu par l'idée du caractère divin du pouvoir. La finalité de ces actions est la démystification de l'autorité divine et politique pour faire gouverner les lois. L'équilibre social viendrait alors de l'inter complémentarité de la liberté avec les lois pour installer une société dont le projet est l'épanouissement de l'homme. Cette conception de la société va dans le sens du contrat social de Jean-Jacques Rousseau.

« Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants: Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale; & nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un Corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenoit autrefois le nom de Cité ;

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un Corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenoit autrefois le nom de Cité, & prend maintenant celui de République ou de Corps politique, lequel est appelé par ses membres Etat quand il est passif, Souverain. Quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de Peuple, & s'appellent en particulier Citoyens, comme participant à l'autorité souveraine, et Sujets, comme soumis aux lois de l'État. »²⁶

Pour cet écrivain qui combat l'hégémonie nobiliaire, la reconstruction de l'idée de liberté est plus que nécessaire pour rétablir cet équilibre social. Celui qui conciliera la liberté et l'égalité car la réussite de ce contrat social passe nécessairement par l'acquisition des libertés individuelles, et bien au-delà, de l'égalité politique et sociale.

I.1.1- Les philosophes des Lumières

Pour Dumarsais, le philosophe peut être considéré

« comme un militant confiant dans la force de la raison et conscient de son utilité sociale pour œuvrer au bonheur de ses semblables »²⁷

²⁶Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Paris: Librairie Générale Française, 1996. pp54-55.

²⁷Anne Conchon et Frédérique Leferme-Flaguières, *Le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p57.

Cette définition de Dumarsais, lui assigne déjà une mission, celle d'œuvrer à la félicité de son semblable. Pour cela, il favorise et participe à la transformation de la société. Selon l'esprit des Lumières, un philosophe, c'est celui qui s'engage à proposer des réformes pour le changement politique, social et religieux. C'est aussi celui dont la critique libère l'homme de ses croyances. La libération traduit ici le passage de l'obscurité à la lumière et dans le cadre des Lumières de l'obscurantisme à la connaissance rationnelle. Le rassemblement dans la dénommée "République des lettres"²⁸ des philosophes éclairés a pour objectif premier de mener le combat en dehors des considérations politiques et religieuses. Elle regroupe en son sein un grand nombre de philosophes, de traducteurs et de publicistes. Parmi ces penseurs, certains ont marqué particulièrement le domaine du savoir (science et philosophie) et de l'art (la littérature). Leurs écrits sont foncièrement destinés à l'éveil des consciences sur la responsabilité et la liberté de l'homme. Héritiers de Galilée, de Descartes et de Newton, des penseurs qui accordent déjà la priorité à la raison et à l'expérience sur la révélation divine, ces intellectuels du XVIIIe siècle proposent l'usage de la critique face aux préjugés et aux superstitions. La particularité de cette république s'identifie avec la diversité d'origine des philosophes. La représentation ici de toutes les classes révèle la volonté de conjuguer les actions pour le succès. Certains comme Montesquieu sont des représentants de la noblesse, pendant que Condorcet provient de la bourgeoisie. D'autres par contre comme Kant et Diderot sont d'origines modestes.

Les grandes figures de ce XVIIIe siècle sont :

Voltaire (1694-1778) de son vrai nom François Marie AROUET, est un écrivain français né à Paris le 21 novembre 1694. Il meurt le 30 mai 1778, peu avant la Révolution française. Admirateur des institutions et des libertés anglaises, il les magnifie dans ses *Lettres philosophiques*, ou *Lettres anglaises* (1734), en attaquant particulièrement le régime de Louis XV. Ses premiers pas dans les lettres représentent le début de ses problèmes avec le pouvoir, car il révèle son penchant pour la bourgeoisie libérale anticléricale. Il remet en cause les fondements des systèmes politiques (monarchie de droit divin, concentration des pouvoirs, intolérance religieuse). Il devient alors un prince de l'esprit pour l'Europe. Au service de la liberté de penser, de la justice et de la tolérance, Voltaire, contrairement à la majorité des philosophes des Lumières, est déiste. Pourtant, il dénonce avec force le fanatisme religieux et

²⁸Anne Conchon et Frédérique Leferme-Flaguères, *Le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p57.

l'intolérance de la religion. Bien que modéré, les idées philosophiques qu'il répand par ses poèmes (*poème sur le désastre de Lisbonne*, 1756), ses contes (*Zadig*, 1747, *Candide*, 1759), ses essais historiques (*le siècle de Louis XIV*, 1751), son *dictionnaire philosophique* (1764) et ses campagnes en faveur des victimes d'erreurs judiciaires (Calas, Sirven, Lally-Tollendal), sont spécifiquement des dénonciations d'injustices, de ce fanatisme religieux et d'intolérance.

Denis Diderot (1713-1784) est un écrivain, philosophe et encyclopédiste français. Homme de lettres aux multiples casquettes (romancier, dramaturge, conteur, essayiste, critique d'art, traducteur) né le 10 mai 1713 à Langres (Haute-Marne), il décède le 31 juillet 1784. Co-auteur, il consacre vingt ans de sa vie à la rédaction de l'Encyclopédie. Les œuvres de cet auteur talentueux touchent divers domaines comme la science, la philosophie et l'esthétique. Cependant, il révolutionne le roman avec *Jacques le fataliste et son maître*. Admiré par tous, il devient le directeur de l'Encyclopédie. La considération de l'homme comme l'un des écrivains les plus novateurs du siècle des Lumières se justifie par sa démarcation dans ses écrits notamment la promotion du raisonnement autonome du lecteur.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) est philosophe, écrivain, musicien et botaniste. Genevois de langue française, il est né le 28 juin 1712 à Genève avant de décéder le 02 juillet 1778. Plusieurs sujets le fascinent entre autres la musique, la botanique, l'homme, la société ainsi que l'éducation. Si ses écrits connaissent beaucoup de succès, ils lui valent le conflit avec l'Église catholique, l'obligeant à changer de villes parfois. Ses écrits portent fondamentalement sur la recherche de l'harmonie entre les hommes. Sa philosophie se bâtit spécifiquement sur la bonté naturelle de l'homme corrompue par la société. Autrement dit, ce sont les interactions entre les hommes qui les rendent méchants. Cette situation favorise l'accroissement des inégalités auxquelles ils trouvent des solutions dans *Du contrat social* (1762). Il est aussi l'auteur de *Émile, ou De l'éducation* (1762) et *Lettres sur la législation de la Corse* (1764), *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761), *Les Confessions* (1789), *Discours sur les sciences et les arts* (1750), le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755).

Montesquieu (1689-1755), de son vrai nom Charles-Louis de Secondat, est né au Château de la Brède, près de Bordeaux le 18 janvier 1689 et est décédé le 10 février 1755 à Paris. Homme de lettres, philosophe et penseur politique, il est l'auteur de *Lettres persanes* (1721), *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et leur décadence* (1734), et *De l'esprit des lois* (1748). Préoccupé par le problème du despotisme et celui de la liberté,

Montesquieu va au-delà des fondements de la liberté politique. Ses idées inspirent particulièrement la rédaction de la constitution française de 1791. Il est d'ailleurs à l'origine des doctrines constitutionnelles libérales avec pour base la séparation des pouvoirs. Intéressé par les sciences et l'étude de la société, il observe la monarchie constitutionnelle lors de son voyage en Grande Bretagne d'où il tire les inspirations des ouvrages sur l'organisation politique, sociale des États et la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

D'Alembert (1717-1783) ou Jean Le Rond d'Alembert, est un mathématicien, physicien, philosophe et encyclopédiste français. Né le 16 novembre 1717 à Paris, il meurt le 29 octobre 1783. Enfant abandonné, il reçoit le nom de Jean le Rond qu'il remplace lui-même plus tard par D'Alenberg puis D'Alembert. Ami de Voltaire et habitué des salons parisiens comme ceux de Marie-Thérèse Geoffrin, il est élu membre de l'Académie française et en devient le secrétaire en 1772. Toutefois, ses premiers travaux portent sur les mathématiques, l'astronomie et la physique. Après sa rencontre avec Diderot, il s'implique davantage dans la rédaction de l'Encyclopédie.

À ces principales figures du siècle des Lumières, s'ajoute certains autres qui non moins importants, participent pleinement à la diffusion des idées des Lumières. Il s'agit notamment de :

*Nicolas de Condorcet (1743-1794) philosophe et mathématicien, il publie des brochures émettant des idées contre l'esclavage, et celles en faveur des droits des femmes. Son œuvre principale s'intitule *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* en 1793.

*L'Abbé Raynal est l'auteur d'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* en 1770. La condamnation du despotisme, du fanatisme et du système colonial dans cette œuvre favorise son grand succès.

*Bernard Le Bouyer de Fontenelle, écrivain né en 1657 et décédé en 1757.

*Buffon le mathématicien, biologiste et écrivain, 1707-1788.

*D'Holbach (1723-1789) savant et philosophe matérialiste allemand d'expression française.

*Helvétius (1715-1771) de son vrai nom Claude-Adrien Schweitzer (latinisé en Helvétius) est un philosophe, franc-maçon et poète français.

Les philosophes rationalistes tels que René Descartes et Baruch Spinoza inspirent particulièrement les futurs philosophes politiques en l'occurrence Thomas Hobbes et John Locke. D'autres se réclamant du scepticisme comme Pierre Bayle contribuent aussi à la

diffusion des idées des Lumières. D'un autre côté, les empiristes Francis Bacon, George Berkeley et David Hume soutiennent que la connaissance se fonde sur l'accumulation d'observations et de faits mesurables exploitables pour extraire des lois générales par un raisonnement inductif. Par conséquent, il faut toujours partir du concret pour parvenir à une meilleure compréhension de l'abstrait.

De provenances diverses, les penseurs éclairés partagent des objectifs communs, tous dirigés vers la libération de l'homme. En général, la vision de l'esprit de tous les philosophes des Lumières converge vers le

« "Sapere aude" ! C'est-à-dire Aie le courage de te servir de ton premier entendement ! Voilà la devise des Lumières»²⁹.

Cette expression peut alors être considérée comme le fil conducteur du siècle des Lumières.

I.1.2- Les idéaux des Lumières

Les Lumières se réfèrent à un idéal collectif, celui d'ébranler le pouvoir divin pour transférer les certitudes à la connaissance, à la liberté. Tout au long de ce siècle, ce mouvement émet l'idée de l'égalité des hommes quelles que soient leurs origines ou leurs prédispositions naturelles:

« les hommes sont créés égaux, ils sont investis par leur Créateur de certains droits inaliénables parmi lesquels figurent la vie, la liberté et l'aspiration au bonheur; pour assurer ces droits, sont institués parmi les hommes des gouvernements qui tiennent leurs justes pouvoirs du consentement de ceux qu'ils gouvernent; chaque fois qu'une forme de pouvoir va à l'encontre de ces fins humaines, les peuples ont le droit de changer ou d'abolir leur gouvernement, d'instituer un nouveau régime sur des bases et avec une constitution telles que leur sécurité et leur bonheur futurs semblent assurés avec le plus de probabilité.»³⁰

À partir de cette assertion, le divin devient le garant des droits mais les gouvernements en reçoivent les clés. Les hommes, principaux bénéficiaires de ces droits, obtiennent

²⁹Anne Conchon et Frédérique Leferme-Flaguières, *Le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p 62.

³⁰Jocelyne Vilmin, « Le XVIIIe siècle, le siècle des Lumières », in *Les aspects du XVIIIe siècle*, consulté le 22 juillet 2016, disponible sur: <http://jocelyne.vilmin.free.fr/wp-content/Aspects%20du%20XVIIIe%20si%C3%A8cle.pdf>.

désormais le pouvoir de changer ou de contester la gestion de leurs représentants: les gouvernements. Toutefois, l'obtention de cet idéal libéral passe par des stratégies efficaces comme :

- L'exercice de la raison

L'exercice de la raison passe essentiellement par le progrès de la connaissance, le gage de bonheur de l'homme. L'instauration de l'esprit critique favorise la curiosité intellectuelle pour une compréhension rationnelle du monde au-delà des vérités révélées.

- Le progrès des sciences

L'importance de la connaissance scientifique pour le monde donne des raisons valables aux intellectuels de se pencher sur la question du progrès. Sa mission première est de susciter le renouvellement du savoir au profit du perfectionnement du monde. De toute évidence, l'évolution de la connaissance scientifique mène au rejet des traditions ancrées dans les principes d'autorité divine pour poser les fondations du monde sur la connaissance.

- L'ordre de la nature

La notion de nature est l'objet d'interprétation de la science, de la philosophie, du droit, de l'économie et de la religion. De fait, il suscite des questionnements sur la place de Dieu et celle de l'homme dans la nature.

- Le règne de la critique

Les Lumières se veulent essentiellement critiques. De cette manière, elles parviendraient à la contestation du pouvoir politique et religieux. Sans aucun doute, ce jugement négatif du système politique produit la mise en cause du caractère radical et intransigeant du régime absolutiste. Dans le fond, le règne de la critique favorise la mise en exergue des imperfections de ce système dont les abus sont sans limites. Elles permettent dans ce cas de remettre en question la religion, la morale et les institutions qui servent de tremplin à l'absolutisme.

Pour s'inscrire dans cette dynamique d'ébranlement de l'ordre préétabli au moyen du savoir et de la raison, les différents écrits s'évertuent à:

- la remise en question du pouvoir politique et religieux
- la mise en cause de l'inégalité basée sur la naissance
- l'enrayement du fanatisme (religieux et politique)

- la destruction de l'obscurantisme
- la dénonciation de l'esclavage
- la lutte pour la liberté individuelle (liberté d'expression).

Pour l'instauration de cette liberté, principal objectif des Lumières, il est indispensable de combattre au préalable:

- le maintien du peuple dans l'ignorance
- la censure
- les abus du pouvoir

Toutes les actions menées et projetées par les idéaux des Lumières gravitent autour de :

- La liberté

Du latin "*liber*" qui signifie libre, la liberté est l'état d'une personne qui ne subit pas de contraintes, de servitudes, de soumissions, exercées par une autre personne, par un pouvoir arbitraire. En d'autres termes, c'est l'état d'une personne qui n'est pas prisonnière, ni sous aucune dépendance extérieure. Dans ce cas, elle désigne l'autonomie, la spontanéité d'une personne douée de raison. C'est aussi la possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, dans le cadre d'un système politique ou social dans la mesure où on ne porte pas atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique.³¹

À partir de cette définition, on distingue plusieurs formes de liberté notamment la liberté naturelle (droit naturel), la liberté civile (le respect des lois), la liberté politique (possibilité d'exercer une activité politique, adhérer à un parti, militer et élire les représentants), la liberté individuelle (droit de chacun d'agir librement sans encourir de mesures arbitraires).

Employé seul, le terme liberté recouvre à la fois la liberté individuelle, la liberté civile ainsi que la liberté politique. Cependant, il produit plusieurs déclinaisons en rapport avec le domaine dans lequel il est employé :

- Liberté de conscience (choix d'une religion ou le refus de pratiquer ou s'identifier à une religion)
- Liberté du culte

³¹« Définition liberté », Dictionnaire de français Larousse, consulté le 28 janvier 2019, disponible sur : <https://www.larousse.fr>.

- Liberté d'opinion, de pensée, d'expression (politique, religieuse, philosophique ou idéologique)
- Liberté de la presse
- Liberté de mouvement
- Liberté d'association
- Liberté syndicale
- Liberté économique.

Dans le cadre des Lumières, la définition la plus appropriée est la possibilité d'agir en l'absence de tout déterminisme. Dans ce cas précis, la liberté individuelle désigne le droit de chaque citoyen à se déplacer sans aucune contrainte extérieure en plus de bénéficier d'une sécurité illimitée. Quoiqu'il en soit, le recours aux lois de l'État qu'elles projettent pour prévenir tout dérapage serait un gain non négligeable pour cette Europe ployant encore sous le joug de la superpuissance de l'autorité divine. Celle que condamnent les Lumières en prônant la liberté d'expression et d'association.

-L'égalité

Provenant du mot latin "*aequalis*", de "*aequus*" qui veut dire uni, juste ; étymologiquement, l'égalité désigne l'état, la qualité de deux choses égales ou ayant une caractéristique identique (égalité d'âge, égalité de taille, etc.).³² C'est par essence l'équivalence, la constance, tout ce qui est semblable en nature, en quantité et en qualité, ce qui s'applique à tous dans les mêmes conditions). Autrement dit, l'égalité est le principe qui permet que tous soient traités de la même manière avec la même dignité, que tous disposent des mêmes droits et soient soumis aux mêmes devoirs. Cette définition se rapproche de l'égalité politique et civile recherchée par les Lumières. À cet effet, nous avons :

- L'égalité morale portant sur la dignité, le respect, la liberté. Elle est considérée comme étant au-dessus de toutes les autres formes d'égalité notamment :
- L'égalité civique (devant la loi) par opposition aux régimes des privilèges.
- L'égalité sociale qui cherche à égaliser les moyens ou les conditions d'existence.
- L'égalité politique

³²« Définition égalité », Dictionnaire de français, consulté le 28 janvier 2019, disponible sur : <https://www.mediadico.com>.

- L'égalité des chances mise en avant par le libéralisme.

Ces différentes conceptions de l'égalité rendent difficile sa différenciation avec le mot "identique". Il se confond parfois à l'égalité au nom de la ressemblance des hommes, au nom de la nature (appartenance à la même espèce) et la même dignité (égalité morale). L'importance de cette notion d'égalité pour les Lumières apparaît au moment de la lutte contre les inégalités sociales produites par l'injustice et la hiérarchisation stricte de la société. L'intérêt du mouvement des Lumières pour l'instauration de l'égalité se rattache à la répartition inégale des biens et l'infléchissement des privilèges liés à la naissance. Par conséquent, la disparition de la division de la société selon le modèle « noblesse-clergé-tiers-état » devient une des missions essentielles de celles-ci. Cela constitue d'ailleurs un des combats de Jean-Jacques Rousseau qui affirme que les systèmes politiques basés sur l'interdépendance économique et l'intérêt favorisent l'inégalité et l'égoïsme. En réalité, cette inégalité va au-delà des classes sociales pour empêcher l'accès à la connaissance et à la formation prévue pour être un privilège de la noblesse et du clergé.

-Le progrès

Du mot latin "*progressus*", le progrès désigne l'action d'avancer. Il représente en général l'action d'aller vers l'avant, de s'accroître, d'être meilleur. Employé dans le cadre de l'évaluation d'une société, il se réfère à l'évolution dans le sens d'une amélioration, d'une transformation progressive vers plus de connaissance et de bonheur³³. Cette acception se rapproche beaucoup plus des conceptions modernes du progrès. De ce point de vue, il est perçu comme une idée moderne s'opposant à l'idée de stabilité du passé. Notion essentiellement reliée à l'économie ou à la science, l'idée de progrès provient du constat de l'accroissement des difficultés économiques. De manière spéciale, ce progrès devient la condition pour le développement social en considération à la portée des recherches scientifiques.

En économie par exemple, le progrès technique peut favoriser l'amélioration des techniques de production (la réduction des coûts des produits, la diversification des matières

³³« Définition progrès », Dictionnaire de français, consulté le 28 janvier 2019, disponible sur : <https://www.mediadico.com>.

premières, une large diffusion des produits) et l'apparition de nouveaux produits. Cette situation est la conséquence de la réduction du travail humain au profit de l'utilisation des machines.

-La séparation des pouvoirs

Guidé par l'attachement à la liberté politique, Montesquieu fonde l'horizon des visions politiques modernes sur la séparation des pouvoirs. Projetée pour constituer le meilleur moyen de conciliation de la liberté du citoyen avec l'autorité publique, cette trouvaille de l'éminent penseur devrait mettre fin à la consubstantialité des pouvoirs prônée par la monarchie de droit divin. En effet, ce système politique favorise la concentration des trois pouvoirs entre les mains d'une seule personne, le souverain. C'est pourquoi, dans son œuvre *De l'Esprit des lois*, l'auteur susmentionné exige une disjonction des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) afin de prévenir cette pratique ancienne inappropriée. En affirmant qu' :

« il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice »³⁴,

il annonce que la séparation de ses pouvoirs empêche l'empiètement de l'un sur l'autre. Dans ce cas précis, les Lumières deviennent un tremplin pour la dénonciation des abus de la monarchie au nom de son caractère divin. En vertu de ce droit divin, les décisions du roi sont incontestables c'est-à-dire qu'elles ne peuvent subir aucune objection au risque de s'exposer à un blâme.

-La tolérance religieuse

Au delà de la sphère politique, les idées modernes visent des réaménagements dans l'Église catholique. C'est dans ce cadre que la critique des dogmes arrive à point nommé. Elle prône à cet effet la tolérance religieuse. De toute évidence, la stigmatisation du pouvoir de l'Église permet de mettre en évidence les abus avalisés par l'exaltation du sentiment religieux. L'autorisation par exemple de l'achat des bulles papales pour le pardon immédiat des péchés même les plus graves favorise l'idéalisation de l'Église catholique alors considérée comme la religion d'État. Ne pas appartenir à cette religion ou ne pas partager ses préceptes serait commettre un péché grave. La religion devient ainsi obligatoire pour tous.

³⁴Montesquieu, *De l'esprit des lois I*, Paris : Garnier-Flammarion, 1979. P 112.

Cette dénonciation du caractère arbitraire du pouvoir de l'Église ne permet pas d'affirmer avec certitude que tous les éclairés sont des athées. Même si la majorité ne croit pas en l'existence d'un Dieu créateur, plusieurs parmi eux sont des déistes. Pour ces derniers, en dehors de la sacralité des rites de la religion, il faut faire la promotion de la tolérance religieuse et se défaire par la même occasion de la passion religieuse cautionnée par certaines pratiques abusives et fanatiques. C'est le cas par exemple de Voltaire qui, en même temps qu'il affirme croire en un être suprême à l'origine du monde, rejette le fanatisme religieux. Selon lui, cette intolérance religieuse favorise au-delà de l'injustice le maintien de l'homme dans l'ignorance, loin de la connaissance et du savoir.

I.1.3- La production littéraire

Le mouvement des Lumières n'établit pas de limites pour la diffusion de ses idées. Il s'intéresse à tous les aspects de la vie. Avec cette stratégie, il veut étendre ses tentacules et être le plus convaincant possible. Les domaines de la religion, de la littérature et de la politique restent les plus pertinents. Malgré tout, la littérature représente le plus vaste domaine de prédilection des penseurs des Lumières. Leurs œuvres, leurs écrits, au début méconnus à cause du taux élevé d'analphabétisme et du grand pouvoir de la censure, ont eu des échos favorables en Europe. Celles-ci favorisent ainsi l'expansion depuis l'Angleterre jusqu'en Italie en passant par la France, l'Allemagne puis finalement l'Espagne. C'est l'Angleterre qui reçoit d'abord les échos des Lumières mais c'est la France qui en fait la plus large diffusion.

Au niveau de la littérature, l'action la plus influente est la publication de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* par le philosophe Denis Diderot et le mathématicien d'Alembert en 1751. Ce grand dictionnaire, composé de 17 volumes de textes et de 11 volumes dédiés aux illustrations, se consacre à tous les domaines de la connaissance et plus particulièrement à la science. La participation de la plupart des écrivains à la rédaction des articles de l'*Encyclopédie* est très significative. De 1751, sa publication officielle n'est possible qu'en 1772. Elle est en effet la somme des idées diffusées par le mouvement des Lumières. Cela lui vaut son grand succès.

*« La composition des 17 volumes de texte et des 11 volumes de planches gravées mobilise plusieurs dizaines de collaborateurs pendant vingt-cinq ans. Le succès éditorial de l'Encyclopédie lui vaut de faire l'objet de nombreuses rééditions ».*³⁵

³⁵Anne Conchon et Frédérique Leferme-Flaguières, *Le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p 58.

D'autres travaux semblables s'inspirent de l'Encyclopédie française à savoir l'*Encyclopaedia Britannica* (1768-1771) en Angleterre et la *Deutsche Enzyklopädie* (1778-1807) à Frankfort.

Une autre particularité du mouvement des Lumières est son caractère multidimensionnel. En effet, il touche tous les genres littéraires.

- Le théâtre, littérature dramatique, il contribue à la valorisation de la critique sociale. Par exemple, dans *Les noces de Figaro*, Beaumarchais dépeint la société européenne conservatrice en nette contradiction avec la société libre, projetée par les penseurs éclairés.
- Le roman est une œuvre d'imagination constituée par un récit en prose d'une certaine longueur dont l'intérêt est dans la narration d'aventures ou l'étude de mœurs, l'analyse de sentiments ou de passions. C'est le genre littéraire le plus accessible et le plus prisé par les écrivains. À travers *Le neveu de Rameau*, *Jacques le fataliste* et *La religieuse*, Denis Diderot traite par exemple les problèmes de la société européenne en général. Il y dénonce spécialement les abus de pouvoir.
- La poésie ou l'art d'évoquer les sensations, les émotions, les idées en jouant sur les sonorités et les rythmes devient d'une manière particulière l'affaire de Voltaire avec son œuvre *Poème sur le désastre de Lisbonne*.
- Le genre épistolaire est un genre rarement utilisé mais dont l'usage n'est pas moins important pour les éclairés. Il s'identifie à travers une correspondance entre les personnages. Nous pourrions citer par exemple *Discours sur l'origine et les fondements sur l'inégalité parmi les Hommes* de Jean-Jacques Rousseau, *Les lettres persanes* de Montesquieu et *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* (1749) de Denis Diderot.

L'une des projections des Lumières est le progrès car il assure la marche de l'espèce humaine vers la perfectibilité et l'amélioration des conditions de vie. Ce progrès passe absolument par la connaissance et le développement de la science mais constitue une des priorités de ce siècle des Lumières. Déjà les philosophes rationalistes du XVII^e siècle comme René Descartes et Baruch Spinoza s'intéressent à la science. C'est pourquoi la découverte de la gravitation universelle par Isaac Newton est d'une importance capitale. Ici, la raison, la connaissance et l'expérience priment sur la révélation divine. Le vaste domaine de la science

attire plus d'un. En dehors de Denis Diderot, les mathématiciens D'Alembert et Condorcet publient *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

L'interprétation de l'humanité par la philosophie date de l'époque antique. Depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne, la philosophie s'évertue à trouver le juste équilibre entre le progrès de l'humanité et la recherche du bonheur de l'homme. Bien que toutes les théories développées au cours des siècles passés soient essentiellement centrées sur le divin, nombreuses sont les figures qui se sont distinguées par le développement des concepts aussi importants les uns que les autres. Les penseurs présocratiques tels que Thalès, Héraclite, Pythagore se sont démarqués dans le monde scientifique, certains par leurs théorèmes mathématiques et les autres par leurs concepts. Socrate, l'une des grandes figures de la philosophie antique, se distingue spécialement par la conception de la philosophie occidentale. Aux côtés de Socrate, Platon participe à l'évolution de la physique, de l'éthique et de la logique. Mais au Moyen-âge, ce sont Albert le Grand et Thomas d'Aquin, qui assurent la relève. En tant que concepteurs de la société du Moyen-âge portée essentiellement sur la quête du bonheur éternel, ils s'évertuent à sauvegarder le caractère sacré de l'autorité. C'est contre toute cette propagande faite autour de la prééminence du surnaturel que s'élève la philosophie du siècle des Lumières. À la suite donc de la renaissance, période d'incubation des Lumières caractérisée par l'effervescence artistique, littéraire et culturelle, ce mouvement veut instaurer l'émancipation intellectuelle.

Les Lumières se caractérisent par la remise en cause de tous les fondements politiques enracinés dans les croyances religieuses. De ce point de vue, la monarchie absolue se sent menacée face à la progression des idées modernistes prônées par les éclairés. Ce décollage des Lumières est particulièrement lié aux promesses de changement. En effet, depuis leur avènement, l'incommensurable pouvoir de la monarchie de droit divin est dévoilé. Il est présenté désormais comme une entrave à l'épanouissement de l'individu. La rupture avec le système monarchique s'avère être une voie à exploiter. D'un autre côté, l'intolérance religieuse submerge les libertés et maintient le peuple dans l'ignorance. C'est cette situation qui dérange les éclairés. Ils considèrent cette corrélation entre religion et politique comme un frein à l'épanouissement de l'homme. Dans l'optique d'assurer l'implantation d'une société plus libre, le projet des Lumières tourne autour de la chute de la société de l'Ancien régime. Pour ce faire, il faudra couper ses tentacules couverts par la religion. Cela sous-entend que la réduction du pouvoir de l'Église est la condition du fléchissement de ce régime. D'ailleurs les *Lettres persanes* de Montesquieu favorisent la démystification de ces pratiques catholiques

enivrantes. Voltaire s'invite aussi dans ce combat dans son œuvre *Calas* à travers lequel il dénonce l'injustice religieuse contrairement au pardon et à la miséricorde annoncés dans les écrits. Il y peint également le mauvais traitement infligé par les catholiques aux non-catholiques. Bien souvent, la mort survient au moment de se rendre justice. En résumé, l'interdépendance de la religion et la politique garantit au système absolutiste des racines indétronables d'où l'importance de l'avènement de la société moderne.

I.2. "Las cortes de Cádiz"

Les "*Cortes de Cádiz* " désignent l'assemblée constituante de 1812, convoquée au cours de la guerre d'indépendance espagnole pour faire front à l'invasion française. Elles se déroulent précisément entre 1810 et 1812. Désignées comme les représentants légaux du peuple, ces cortes se tiennent dans la ville de Cadix à partir de 1810. Une lourde mission leur incombe, celle de produire un document légal capable d'instituer un nouveau système politique en Espagne. Plus loin, ce guide doit inscrire le pays dans le processus de modernisation enclenché en Europe depuis le XVIIIe siècle.

I.2.1- Définition d'une assemblée constituante

L'assemblée constituante est le pouvoir constituant qui prend la forme d'une assemblée de représentants d'un pays. Elle a pour mission de rédiger ou d'adopter une constitution ou de modifier un texte d'un État organisant les pouvoirs publics. Dans le cas d'une simple rédaction de projet, celui-ci est entériné par le détenteur du pouvoir ou par référendum³⁶. D'autres missions institutionnelles peuvent être attribuées aux membres en fonction des circonstances de la convocation de l'assemblée. Cette assemblée peut être autoproclamée constituante lors d'une crise : guerre civile, coup d'État, invasion tout comme l'assemblée constituante espagnole de 1810 ou "*las cortes de Cádiz*". Elle peut aussi recevoir ses pouvoirs de la précédente constitution. Dans ce cas de figure, il s'agit plutôt de révision constitutionnelle. Cette institution collégiale a pour principale tâche la rédaction d'un texte guide pour la politique du pays dans lequel elle est convoquée. Même si elle est bienveillante et exercée sans contrepartie financière, la participation à l'assemblée devient un devoir pour les représentants désignés. Composée de membres officiels et de membres supplétifs dont le

³⁶« Définition assemblée constituante », Dictionnaire français, consulté le 28 janvier 2019, disponible sur : www.mediadico.com.

nombre est fonction du pays, l'adoption du projet de lois se fait article par article, à la majorité absolue. Celle-ci peut être ad hoc, c'est-à-dire convoquée seulement pour adopter la constitution. Dans ce cas, la durée de son existence est relative au temps d'élaboration de ladite constitution. Par ailleurs, « Assemblée Constituante » ramène à l'assemblée de 1791 qui rédigea spécialement la première constitution de la France.

I.2.2- Définition d'une constitution

Du latin "*cum*" qui signifie ensemble et "*statuo*" qui signifie fixer, établir, la constitution désigne généralement l'ensemble des règles juridiques qui régissent les rapports réciproques entre des gouvernants, des gouvernés et déterminent l'organisation des pouvoirs publics. C'est aussi la loi fondamentale qui circonscrit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation politique des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif)³⁷. Elle précise le fonctionnement des différentes institutions qui composent l'État à savoir le parlement, le gouvernement et l'administration. Définie par la Real Academia Española comme la

*« Ley fundamental de un Estado, con rango superior al resto de las leyes, que define el régimen de los derechos y libertades de los ciudadanos y delimita los poderes e instituciones de la organización política »*³⁸

La constitution se situe au sommet du système juridique. Élaborée en général par une assemblée nationale, cette constitution revêt à la fois un caractère formel et un caractère matériel. Constitution formelle dans le cas d'un texte constitutionnel dont les règles d'édiction sont conformes aux procédures particulières prévues par la constitution elle-même et matérielle pour désigner le contenu même du texte, la constitution est un élément fondamental dans la construction d'un État moderne.

I.2.3- Les composantes d'une constitution

Bien que la composition des textes d'une constitution diffère en fonction des pays et le cadre de sa rédaction, l'objectif est unique, organiser les pouvoirs publics. L'ossature générale présentée comme suit, demeure cependant le squelette de tout type de constitution.

³⁷« Définition Constitution », Dictionnaire français Larousse, consulté le 22 juillet 2016, Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/constitution>.

³⁸Notre traduction : « Loi fondamentale d'un État, avec un rang supérieur au reste des lois, qui définit le régime des droits et libertés des citoyens et délimite les pouvoirs et institutions de l'organisation politique ». Cf : <http://dle.rae.es>.

- ❖ Les textes sont brefs et les lois organiques précisent les dispositions.
- ❖ Les lois internes déterminent les dispositions de la constitution. La pratique, l'usage et la coutume sont qualifiés d'interprétative ou de supplétive.
- ❖ L'énonciation des droits et des libertés inhérentes à la nature humaine; ceux que l'homme entend conserver en passant de l'état de nature à la société.
- ❖ Les principes et les valeurs forment la constitution sociale par opposition à la constitution politique qui ne s'intéresse qu'à l'exercice du pouvoir.
- ❖ L'énoncé des Droits de l'homme est placé en tête de la constitution dans le préambule. Cependant son incorporation au corps même du texte n'est pas interdite.
- ❖ Elle a un double contenu. Elle prend en compte en même temps les gouvernants au moment de fixer les règles de dévolution du pouvoir des gouvernés pour énoncer leurs droits et leurs libertés.

Ces différentes composantes de la constitution diffèrent en fonction des besoins des États et selon les systèmes politiques. Sa révision est forcément l'affaire du pouvoir constituant institué ou dérivé. Il existe deux modes d'élaboration notamment le mode démocratique par lequel le peuple est associé à l'opération constituante par le biais de ses intermédiaires ou représentants. Un autre mode de rédaction est le mode autoritaire. Celui-ci procède contrairement à l'autre par charte, soit à travers un plébiscite constituant dans lequel le projet de lois est exceptionnellement élaboré par le pouvoir exécutif. Eu égard à l'importance de la procédure d'adoption de constitutions (la raison de la convocation de l'assemblée, les conditions de rédaction, d'élaboration et de promulgation) les raisons et les conditions de convocation de "*las cortes de Cádiz*" et bien au-delà de l'élaboration de la première constitution libérale espagnole projette la future implantation d'un régime libéral en Espagne.

I.3. Le libéralisme

La définition tirée du *Dictionnaire des sciences économiques et sociales* conçoit le libéralisme comme

«le courant de pensée théorique et pratique qui émerge progressivement du XVIIe au XIXe siècle et conduit à de grandes révolutions»³⁹.

Du latin "*liberalis*" qui signifie généreux, noble, digne d'une personne libre⁴⁰, la particularité de cette doctrine est qu'elle réclame précisément la liberté politique, religieuse et économique. Mot polysémique, le libéralisme soutient la liberté de l'individu sans nier l'autorité de l'État. Selon cette théorie, l'autorité ne peut être absolue puisque les citoyens ont la possibilité de conserver une part de leur autonomie, celle que l'État doit sauvegarder en limitant les pouvoirs au profit des libertés individuelles. Par conséquent, il

« Se fonde sur trois grands principes :

1.La liberté de conscience et la tolérance

2.Le droit pour les citoyens de choisir librement leurs gouvernants

3.La liberté économique, qui consiste à laisser chaque individu rechercher son intérêt personnel, unique garantie pour amener le meilleur état social possible »⁴¹.

Au-delà de cette assertion, il désigne l'attitude de compréhension qui pousse à la tolérance. D'un autre côté, il forme l'ensemble des courants philosophiques qui reconnaissent la primauté du principe de liberté individuelle. Vu sous un autre angle, c'est la tendance dont l'objet est de renouveler la doctrine sociale et le fonctionnement de l'Église pour les accorder avec les données de la critique historique moderne.

Du point de vue économique, il représente l'idéologie qui s'oppose au socialisme et au dirigisme et rejette l'intervention de l'État dans les relations entre les individus. Son principal moyen d'action est la libre entreprise qui s'appuie sur la liberté du marché. En résumé, on pourrait affirmer que le principe fondamental de ce libéralisme économique est un ordre naturel visant l'équilibre du système économique.

³⁹Bremon Janine et Geledan Alain, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris: Belin, 2002. p312.

⁴⁰« Définition Libéralisme », Dictionnaire français Larousse, consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/liberalisme>.

⁴¹Op. Cit. p312.

I.3.1- Les fondements du libéralisme

Toutes les théories développées par les tendances libérales s'articulent autour de cet individu. Cela sous-entend que le libéralisme tire ses sources des droits naturels qui se résument tous en la liberté individuelle. À côté des droits naturels, l'éthique libérale se révèle comme un fondement complémentaire du libéralisme.

Définie essentiellement comme l'ensemble des droits inhérents à la nature humaine, la thèse de droit naturel notamment le droit à la vie, le droit à la liberté ainsi que le droit à la propriété, a été largement développée par John Locke. Droits applicables à tous, ils possèdent également un caractère universel. Recherchés depuis l'antiquité, ces droits sont absorbés par les excès de la monarchie de droit divin. Ils se fondent inévitablement sur la liberté individuelle ainsi que le droit à la propriété.

- La liberté individuelle désigne l'absence de contrainte ou plus, le droit d'agir sans contrainte dans la limite des droits légitimes des autres. La Déclaration Universelle des droits de l'Homme en son article 3 définit cette liberté comme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité ;

« Todo individuo tiene derecho a la vida, a la libertad y a la seguridad de su persona »⁴².

C'est là tout le sens de la liberté individuelle. Au-delà de bénéficier d'une inviolabilité de ses droits, l'individu doit tenir compte de ceux d'autrui. Quoi qu'il en soit, la validité de ces droits réside dans l'épanouissement de chaque individu.

- Le droit à la propriété offre à cet individu la possibilité et le droit de jouir du fruit de ses activités, de ses propres richesses à sa guise. Il découle cependant du droit à la vie et à la propriété de son propre corps.

⁴²Declaración Universal de Derechos Humanos, «Dignidad y justicia para todas y todas», in *Tiempo de paz* (60° Aniversario de la Declaración Universal de los Derechos Humanos), N° 90, otoño 2008. p 123.

Notre traduction : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ».

L'éthique libérale n'est autre que la morale libérale. D'une part, elle se résume au principe de non-agression c'est-à-dire que l'individu n'a pas le droit d'infliger une quelconque souffrance à son semblable : il ne doit pas voler autrui, ni faire usage de la violence contre lui sauf en cas de légitime défense. D'autre part, elle prône la tolérance, le respect d'autrui. Parallèlement à l'entendement de l'homme, cette morale se doit de privilégier l'intérêt général au détriment de l'intérêt individuel. Outre la défense de voler, d'agresser, de réduire à l'esclavage, celle-ci réfute toute forme de dictature. La validité de cette éthique libérale réside donc en l'inviolabilité du droit d'autrui puisque l'article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme interdit tout mauvais traitement allant à l'encontre de l'épanouissement de n'importe quel individu ;

«Nadie estará sometido a esclavitud ni a servidumbre; la esclavitud y la trata de esclavos están prohibidas en todas sus formas »⁴³.

La morale libérale recherche en ce sens la conscience morale de l'individu au point de susciter en lui la recherche du bien-être de son semblable. En résumé, cette morale réunit en son sein la responsabilité et l'égalité de droit.

- Considérée comme un élément complémentaire de la liberté et de la propriété, la responsabilité exige une obligation de réponse de l'individu, face aux conséquences de ses actions qu'elles soient bonnes ou mauvaises.
- L'égalité de droit ou la reconnaissance de l'égalité des individus devant la loi exige un traitement égal pour tous, sans différence de race, de sexe ou de statut social.

I.3.2- Le développement de la pensée libérale

L'intérêt du libéralisme demeure l'instauration de la justice sociale par la promotion de la liberté et de l'égalité pour tous. Pour cela, il faut un changement systématique capable de garantir la liberté. Les conséquences directes des transformations politiques introduites par le libéralisme sont les révolutions. En revanche le despotisme à cause de son penchant totalitaire

⁴³Declaración Universal de Derechos Humanos, «Dignidad y justicia para todas y todas», in *Tiempo de paz* (60° Aniversario de la Declaración Universal de los Derechos Humanos), N° 90, otoño 2008. p 123.

Notre traduction : « Personne ne sera soumis à l'esclavage ni à la servitude, l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes ses formes ».

devient un de ses ennemis. En fait, il interdit la reconnaissance des droits de propriété à chaque individu annoncé par le libéralisme comme le point focal des libertés individuelles.

« *La lecture positive du libéralisme, de Voltaire à Hayek, voit dans son émergence une reconnaissance de la personne et des droits de l'individu contre le despotisme et le totalitarisme. Les droits de propriété sont, pour le libéral, la condition sine qua non de cette reconnaissance de la personne* »⁴⁴.

Avec le bouleversement que produit le libéralisme dans l'organisation politique des pays où il réussit à étendre ses tentacules, il conditionne plusieurs révolutions parmi lesquelles la révolution industrielle européenne et la révolution américaine⁴⁵. Bien évidemment, le plaidoyer pour le libéralisme économique figure parmi les combats de ces révolutions. Mais c'est la reconnaissance des droits de propriété qui introduit pleinement le volet économique dans la reconversion politique de la société européenne. Autrement dit, la politique libérale assure l'avènement de l'économie libérale, qui à son tour, garantit le bien-être social. En clair, seule la prise en compte du volet économique par le libéralisme pourrait favoriser à l'homme le bonheur d'où la naissance de sa branche économique. Ainsi, à la suite du libéralisme politique de John Locke, le *Tableau économique* (1758) de François Quesnay permet-il de poser les bases de l'économie libérale. Pour lui, cette tendance économique est une science naturelle avantageuse pour l'autonomie économique. De plus, elle assure la compréhension des mécanismes de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. D'autres économistes tels qu'Adam Smith et John Stuart Mill suivront François Quesnay dans le développement de la pensée libérale économique, en introduisant l'esprit de concurrence au sein du maillon économique.

I.3.3- Critique autour du libéralisme

Premièrement utilisées par Vincent de Gournay alors conseiller du roi Louis XV en 1748, les expressions de « laissez faire » et de « laissez passer »⁴⁶ sont employées dans le

⁴⁴Bremon Janine et Geledan Alain, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris: Belin, 2002. p313.

⁴⁵La seconde révolution industrielle s'étend entre 1875 et 1895. Elle favorise l'apparition des nouvelles sources d'énergie telles que le pétrole et l'électricité dans le but d'augmenter la puissance des moteurs. Les deux premières puissances mondiales à la base de cette révolution sont l'Allemagne et les États-Unis. D'autres matériaux comme le béton, l'aluminium et l'acier apparaissent par la suite. D'ailleurs, le nouveau système d'organisation mis au point par Frederick Taylor appelé le taylorisme, contribue à la meilleure division du travail des ouvriers dans les usines.

⁴⁶K. Marx et F. Engels, *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. p 217.

cadre du libéralisme économique pour évoquer la libre entreprise. Selon cette assertion, les lois doivent gouverner à la place des dirigeants et non pas l'effet contraire. À partir de l'esprit du libéralisme, le « laissez-faire » peut se traduire par « laissez faire les lois ». Dès lors, le roi ne peut prétendre être au dessus des lois. En revanche, il ne faut pas confondre « laissez-faire » et « laissez-agir » les hommes à leur guise. Bien au contraire, cette expression permet d'évaluer le niveau de responsabilité de l'homme dans la société. Pendant qu'il bénéficie de sa liberté économique, il doit toujours garder à l'esprit le caractère repressif de l'État. Bien souvent, l'homme se laisse emporter par sa liberté et se crée de nouvelles lois en remplacement à celles établies par la société. Cette confusion est à la base de toutes déviations du libéralisme économique. Produit de la mauvaise interprétation du « laissez-faire », ces déviations suscitent des objections de part et d'autre. Karl Marx développe à ce propos de nouvelles conceptions autour de la notion formelle de liberté.

D'après ces conceptions marxistes, les libertés formelles sont opposées aux libertés réelles. Autrement dit, la liberté de circuler s'oppose à la libre circulation autorisée par la capacité économique qui est fonction de la condition, du statut social de l'individu. Le manque de moyen financier constitue ici une entrave à la libre circulation de l'individu malgré tous les droits qui lui sont concédés. En réalité, les libéraux exigent les libertés individuelles sans tenir compte des possibilités économiques de cet individu. Il faudrait dans ce cas un préalable économique qui puisse accompagner la libre circulation des individus. Le soustraire aux conditions libérales serait donc une grave erreur de la part du libéralisme. Contrairement au résultat escompté, l'État semble être impuissant face à l'ineffectivité des droits formels supposés profiter à tous, mais qui dans le fond sont un profit pour les riches et les grands propriétaires.

« Cette situation de libéralisme économique, qui a pour base le droit de propriété individuelle sur les biens de production et l'orientation de la production par les détenteurs des moyens de production, n'est pas « naturelle ». Elle n'a pu se réaliser historiquement qu'à travers des bouleversements sociaux importants: abolition de l'ordre féodal, des coutumes... Certains estiment que même aujourd'hui, les conditions d'un véritable capitalisme libéral ne sont pas encore réalisées par suite de l'intervention de l'État et de l'insuffisante définition des droits de chacun »⁴⁷.

⁴⁷Bremon Janine et Geledan Alain, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris: Belin, 2002. p314.

Pour le libéral, l'équilibre du marché passe par une concurrence loyale sur le marché. Le meilleur état de l'économie assurerait la distribution équitable des bénéfices en fonction des apports. À côté des conceptions marxistes, d'autres objections sont faites au fondement individuel du libéralisme du fait qu'il ne prenne en compte les réalités collectives telles que l'entreprise, la famille et les associations.

I.3.4- Les principaux aspects du libéralisme

L'Europe est à la recherche du meilleur système politique, capable de garantir une organisation conséquente de la société lorsque le libéralisme fait son apparition officielle. Ce libéralisme exige l'acquisition de la liberté par l'individu malgré le grand fossé créé par la monarchie de droit divin. De manière particulière, la doctrine libérale prône le respect des droits naturels afin de bouleverser l'ordre social, l'ordre politique et l'ordre économique.

I.3.4.1- L'aspect social du libéralisme

L'aspect social du libéralisme s'intéresse au respect des droits naturels de l'homme notamment le droit à la vie, à la liberté et à l'égalité. L'accession à une société plus libérale est son objectif premier. Néanmoins, le résultat attendu est l'acquisition de la liberté d'agir. Ce combat social du libéralisme découle de la recherche du bien-être de l'homme. De façon spéciale, l'installation de la société libérale provient de la conception du contrat social défini par Jean-Jacques Rousseau. D'après cette conception, l'homme est un animal social naturellement appelé à la vie en société. Pour s'assurer une vie sociale épanouie, lui-même ressent le besoin de s'adapter à une vie en association ou en groupe afin de garantir sa propre protection. Il ne peut assurer sa survie que s'il reçoit l'assentiment des autres. Au-delà de ces actions collectives favorisées par la vie en société, le libéralisme propose une surestimation de l'individu dans sa singularité. Pourtant il se doit d'apporter librement et volontairement sa contribution pour la réalisation des projets communs. Dans le chapitre VI du livre I *Du Contrat social*, Rousseau procure une définition de ce contrat qu'il considère comme une solution au problème des instruments de la conservation de l'homme que sont la force et la liberté.

« « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et

*reste aussi libre qu'auparavant. » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution ».*⁴⁸

L'origine de l'association des hommes demeure selon la conception de Rousseau la protection de ses propres intérêts. La modification des clauses de cette association pourrait influencer les résultats attendus. C'est pourquoi, dans cette société libérale, la protection des individus se fait par le biais des mutuelles et des assurances en plus des structures étatiques ordinaires. L'État pourrait ainsi participer à l'émergence du libéralisme grâce à la prise en charge des plus faibles.

I.3.4.2- L'aspect politique du libéralisme

Le libéralisme politique a pour base historique l'individualisme⁴⁹ social. Sa naissance est d'une part attribuée au penseur anglais John Locke (1632-1704). D'un autre côté, elle tire son origine de l'abolition des corporations des métiers de l'Ancien régime au nom de la liberté par la loi du Chapelier de 1791⁵⁰. Elle met fin aux dérives corporatistes de ce régime entre autres la protection démesurée des plus nantis, l'entrave à l'épanouissement professionnel des ouvriers. John Locke est en général présenté comme le précurseur de la doctrine de l'équilibre des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Cet équilibre des pouvoirs est alors considéré comme le premier principe du libéralisme politique. Montesquieu, à sa suite, émet la possibilité de la séparation de ces pouvoirs afin de mettre fin aux inconvénients occasionnés par l'étroitesse des relations entre gouvernants et gouvernés. Bien évidemment, ces deux conceptions libérales favorisent l'avènement de la souveraineté nationale. Par conséquent, toutes les institutions doivent s'atteler à la conservation de l'intégrité de l'individu à travers des lois, tout en régularisant les rapports entre l'État et les citoyens. Ici, le rôle de l'État se situe au niveau de la régulation des liens entre les individus. Sa mission principale est d'assurer le bien-être de l'homme, de garantir en plus son

⁴⁸Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Paris : Librairie Générale Française, 1996. p55.

⁴⁹Doctrines qui considèrent l'individu soit comme le fondement de la société, soit comme le fondement des valeurs morales ou les deux à la fois. Dans cette optique libérale, la société résulte de la libre association d'individus propriétaires de leurs biens, dont la fin est l'épanouissement de leur personnalité. Cf : « Définition Individualisme », Dictionnaire français Larousse, consulté le 24 juillet 2016, disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/individualisme>.

⁵⁰Promulguée le 14 juin 1791, c'est une loi proscrivant les organisations ouvrières, notamment les corporations des métiers, mais également des rassemblements paysans et ouvriers. Elle a pour but la promotion de la liberté d'installation et la mobilité sociale. Contrairement, au XIXe siècle, elle entravera la création de syndicats. Elle sera pour cette raison abolie le 21 mars 1884.

épanouissement sans toutefois omettre l'égalité de tous. La protection de la liberté individuelle n'est pas négligeable non plus étant donné l'avantage de l'installation d'un État libéral quant au règne de la loi de la majorité.

I.3.4.3- L'aspect économique du libéralisme

Les penseurs Adam Smith et Jeremy Bentham sont les principaux défenseurs de l'aspect économique du libéralisme. Selon les acceptions données à ce volet économique du libéralisme, la restriction du pouvoir de l'État garantit la limitation de ses interventions dans l'économie. On peut résumer les fondements en trois éléments :

- ❖ la primauté de l'intérêt personnel
- ❖ la libre concurrence
- ❖ la liberté d'entreprendre et d'embaucher.

Dans l'un des ouvrages les plus importants de l'histoire économique du libéralisme, *Recherche sur les causes et la nature des nations*, le philosophe écossais Adam Smith (1723-1790) en 1776 pose les bases du libéralisme économique sur deux principes: le principe de la main invisible et le principe de la division des tâches.

- ❖ le principe de la "main invisible".

D'après ce principe, le travail a au-delà de l'intérêt personnel un intérêt général. Chaque personne travaillant pour son propre intérêt travaille sans s'en rendre compte pour l'intérêt de la communauté. La main visible qui effectue ce travail représente l'individu même pendant que dans l'ombre, agit une main invisible (Dieu) pour la cause générale, le bien commun.

- ❖ le principe de la division des tâches.

Par ce principe, chaque personne douée dans une activité précise doit se spécialiser dans cette activité pour produire plus afin d'échanger le surplus sur un marché.

À travers ces deux principes, Adam Smith expose les règles du libéralisme capitaliste, destinées à préserver le développement économique pendant que le libre jeu des intérêts privés est soutenu par la main invisible. Le devoir de l'État est donc rattaché à la protection de la concurrence à travers une rigoureuse gestion. Ici, le rôle de l'État est précis. Il doit veiller à la protection de l'intérêt des citoyens, à l'instauration de la justice et à la défense de ses intérêts. Toute intervention supplémentaire devient par conséquent un abus. Seuls le

rétablissement de la fluidité des rapports économiques et la protection de la libre concurrence lui incombent. En économie libérale, les prix sont tout aussi importants parce qu'ils :

«assument trois fonctions éminentes : celle de la clarté, de l'impulsion et du partage»⁵¹.

À la suite d'Adam Smith, Thomas Malthus (1766-1834) et David Ricardo (1772-1823) poussent leur réflexion libérale plus loin. Ils s'intéressent à la croissance. D'après Thomas Malthus, la quantité de subsistance limite la quantité de population tandis qu'Adam Smith affirme que la quantité de capital limite l'extension de l'industrialisation. Pour Jeremy Bentham enfin, tout produit engendre un revenu égal à sa valeur et suscitant une demande équivalente. Une autre orientation libérale se dégage à partir de ces différentes conceptions du libéralisme économique, celle du poids de la quantité de la population sur la croissance économique.

À la suite de la définition des concepts majeurs, il est important de donner un aperçu des termes que nous considérons comme secondaires à savoir "sources" et "espagnol".

I.4-Sources

Mot féminin polysémique, la source désigne l'origine d'une information, d'un renseignement, le principe d'une chose, sa cause. Son accord au pluriel dans le libellé de notre sujet traduit la multiplicité, la diversité des raisons de la naissance du libéralisme espagnol. Bien au-delà, il assure la liaison entre Lumières et "*las cortes de Cádiz*" en plus de spécifier les rapports entre ces deux concepts.

La provenance du libéralisme espagnol est assez complexe parce qu'à l'origine, dans toute l'histoire politique de l'Espagne, elle ne se projette pas ce chemin libéral proposé depuis plusieurs siècles par l'Europe moderne. Définir les origines de ce libéralisme revient donc à retranscrire toutes les étapes au-delà de présenter tous les événements qui ont concourus à son avènement.

⁵¹Maurice Flamant, *Le libéralisme contemporain*, Paris : Presses Universitaires de France, 1988. p 61.

I.5-Espagnol

Adjectif masculin singulier, espagnol désigne tout ce qui est relatif à l'Espagne. Pays du sud-ouest de l'Europe, l'Espagne est séparée de la France par les Pyrénées et de l'Afrique par le détroit de Gibraltar. C'est un pays traditionnellement catholique. Partie intégrante de l'Union Européenne depuis 1986, elle a une histoire libérale particulière. L'invasion française du territoire sur ordre de Napoléon Bonaparte donne lieu à la révolution qui débouche sur la guerre d'indépendance espagnole en 1808. La convocation de "*las cortes de Cádiz*" au cours de cette guerre ouvre une brèche libérale à l'ancienne Espagne conservatrice. La rédaction de la première constitution libérale de 1812, inscrit ce garant de la monarchie de droit de divin dans une transformation politique autorisée par l'avènement du libéralisme.

L'approche définitionnelle des termes de notre sujet de recherche donne un aperçu global de notre analyse du libéralisme espagnol. De la définition de ces mots clés, il ressort que les Lumières désignent le mouvement intellectuel, idéologique et philosophique marquant particulièrement le XVIIIe siècle européen. Initiateur des grands bouleversements politiques et économiques, il enclenche la séparation entre le rationnel et le spirituel. En Espagne par exemple, il conditionne "*las cortes de Cádiz*" ou l'assemblée constituante espagnole de 1812 qui la dote de sa première constitution libérale. Cet ensemble de faits participe pleinement à l'avènement du libéralisme espagnol. En outre, la mise en relation de ces différents concepts entrevoit une analyse basée sur les origines et bien au-delà, sur les enjeux de l'avènement de cette doctrine libérale en Espagne.

II. LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature représente la seconde étape du cadre théorique de notre travail. Précieuse pour cette étude relative à l'évolution politique de l'Espagne, elle constitue pour nous une esquisse des productions littéraires et scientifiques en rapport avec le vaste ensemble thématique du libéralisme. De nombreux travaux existent sur le libéralisme en général et le libéralisme espagnol en particulier. La nature très variée de ces ouvrages exploités révèle le caractère multidimensionnel de notre sujet, embrassant à la fois les domaines géographique, culturel, économique, social, politique et philosophique. Dans cette partie, il s'agira pour nous de donner les grandes lignes de ces œuvres qui ont influencé particulièrement notre démarche.

Philosophe et mathématicien français, René Descartes est l'auteur de la célèbre formule du « cogito, ergo sum ; je pense donc je suis ». Dans *El discurso del método*⁵², Descartes présente le doute comme le reflet de la situation réelle de l'homme au XVIIe siècle. L'homme, perdu dans ses convictions, est envahi par un doute inouï. Dieu, la religion et la patrie sont au cœur des tribulations. Il propose à cet effet un recours aux jugements en dehors du principe d'infailibilité des croyances religieuses annoncées par l'aristocratie. Conscient de sa faiblesse intellectuelle et naturelle, l'homme doit sacrifier une partie de sa liberté au profit de la formation d'une société par le biais d'un contrat, celui que présente Jean-Jacques Rousseau dans *Du contrat social*⁵³. Une des figures principales du siècle des Lumières, Rousseau révèle que ce contrat devient une nécessité pour l'homme dans sa quête de bonheur. Œuvre significative dans le cadre de la définition des principes des Lumières, cet éminent penseur voit en l'acquisition des lois, une solution à la recherche de l'harmonie dans la société. Publiée quelques années avant la fameuse Révolution française de 1789, notamment en 1762, cette œuvre identifie trois notions qui conduiront ladite révolution à savoir le peuple, la souveraineté et la volonté. Ces notions se rapportent non seulement à la liberté et à l'égalité mais projettent aussi un recours à la séparation des pouvoirs émise par l'homme de lettres, penseur et écrivain français Montesquieu dans les *Lettres persanes* et *De l'esprit des lois I et II*⁵⁴. Dans *Lettres persanes*, il annonce que la démocratie devient le garant de la société libre et moderne qui en même temps garantit l'épanouissement de l'homme. Pris au piège par les mésaventures de la politique autoritaire absolutiste, Montesquieu révèle dans *De l'esprit des lois I et II* que l'établissement de règles bien définies est la condition de l'acquisition de la liberté pour l'homme. Sans quoi, il resterait au service des ambitions politiques essentiellement soutenues par la religion. La dénonciation de la condamnation du jansénisme par la bulle "unigenitus" de Clément XI et la mort de Louis XIV par exemple dans cette œuvre montre la nécessité pour le monde politique de se défaire de la trop grande influence religieuse.

⁵²Descartes, *El discurso del método*, Barcelona: Brontes, 2009. 125 p.

⁵³Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Paris : Librairie Générale Française, 1996. 224 p.

⁵⁴Montesquieu, *De l'esprit des lois I*, Paris : Garnier – Flammarion, 1979. 507 p.

-*De l'esprit des lois II*, Paris : Garnier – Flammarion, 1979. 638 p.

-*Lettres persanes*, Paris : Garnier-Flammarion, 1964. 253 p.

Alphonse Dupront dans *Qu'est-ce que les Lumières ?*,⁵⁵ essaie de porter un regard neuf sur le terme des Lumières. Face à l'impératif de la construction d'un État libéral, les Lumières deviennent le tremplin de l'avènement de la société moderne au XVIIIe siècle. D'ailleurs, ce sont elles qui initient la Révolution française de 1789, celle qui offre à la société française, sa révolution intellectuelle, politique et idéologique. Il va bien au-delà pour affirmer que cette effervescence française aux heures de la révolution favorise la désacralisation de l'ordre religieux et surnaturel. Dans cette optique, Traoré François Bruno à travers *Roman et polémique religieuse en France au XVIIIème siècle*⁵⁶ révèle la grande participation du Roman du XVIIIe siècle dans le processus de désacralisation de ces institutions. La mise en exergue du caractère obscurantiste de l'absolutisme nourri par l'intolérance, l'injustice, le manque de liberté et la sacralisation du pouvoir monarchique permet de confirmer cette assertion. La dimension critique du siècle des Lumières n'est pas selon Tzvetan Todorov une affirmation de son adhésion à l'athéisme. À cet effet, dans *L'Esprit des Lumières*⁵⁷, il signale que la dénonciation des pratiques religieuses n'est pas un rejet systématique de la religion ou de la chrétienté. Ce serait en revanche un moyen d'exhortation à la tolérance et à la défense de la liberté de conscience. En présentant les avantages des progrès qu'il lie exclusivement au bonheur, il fait l'éloge de la démocratie qui est citée comme modèle à cause de l'assurance du respect des libertés individuelles.

Jean René Aymes dans sa publication scientifique « *Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol : Cortès de Cadix et Constitution de 1812* »⁵⁸ revient sur les fondements français du libéralisme espagnol. Il signale de ce fait une opinion partagée quant aux origines du libéralisme espagnol. La double conception de la doctrine libérale signale d'un côté un calque de la française et de l'autre, une création purement spécifique à l'Espagne.

⁵⁵Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières?* France : Éditions Gallimard, 1996. 435 p.

⁵⁶François Bruno Traoré, *Roman et polémique religieuse en France au XVIIIème siècle*, Abidjan : Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), 2007. 129 p.

⁵⁷Tzvetan Todorov, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Robert Lafont, 2006. 159 p.

⁵⁸Jean-René Aymes, « Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol : Cortès de Cadix et Constitution de 1812 », in *Historia Constitucional*, n° 4, 2003. pp.45-102. consulté le 07 juin 2014, disponible sur : <http://ccec.revues.org/index3432.html>.

Spécialiste du libéralisme politique, dans *Histoire intellectuelle du libéralisme*⁵⁹, Pierre Manent relève les fondements essentiels du libéralisme. À partir des principes, il identifie un aspect politique plus important du libéralisme contrairement à la grande considération économique que lui attribue les penseurs. Ici, il présente le libéralisme comme l'élément déclencheur de la politique moderne. La grande trouvaille dans cette publication, c'est bien l'établissement d'un rapport direct entre les Lumières et le libéralisme. La doctrine libérale découle du succès de la guerre des Lumières contre la religion. Ce combat des Lumières, bien au-delà de l'opinion chrétienne, est dirigé contre le pouvoir politique de la religion. Quoiqu'il en soit, le mouvement historique moderne cache un double sens : le désir naturel d'échapper au pouvoir politique d'une religion et le désir non naturel d'échapper au dispositif social conçu par lui-même.

Œuvre de renommée mondiale publiée peu avant la Révolution de 1848, le *Manifiesto comunista y Antología de "El Capital"*⁶⁰ ou *Manifeste du parti communiste* est considéré comme l'œuvre de combat la plus connue de Karl Marx et de son compagnon Friedrich Engels. Ici, Karl Marx traite des fondements du communisme. Il présente à ce propos la lutte des classes engendrées par la hiérarchisation de la société. Cette classification suscite un combat perpétuel dans lequel chaque corps social a pour objectif d'accéder à un niveau supérieur à sa condition originale. L'engagement par exemple des ouvriers communément appelés les « sans culottes » et défenseurs de la République égalitaire pour l'avènement de la démocratie directe, sans intermédiaires, lors de la Révolution française de 1789 constitue en partie l'une des conséquences de cette lutte des classes. La révolution de 1848 qui s'en suit, procède aussi bien de ce choc révolutionnaire que du rôle fondamental des mouvements ouvriers.

Historien contemporainiste américain et spécialiste de l'Espagne franquiste (fascisme), dans *Historia de España (La España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98)*⁶¹, Stanley G. Payne conçoit le despotisme éclairé comme une politique fonctionnant dans le cadre traditionnel de la société des classes. Il annonce contre toute attente que l'avènement

⁵⁹Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, France : Arthème Fayard Pluriel, 2012. 250 p.

⁶⁰Marx K et Engels F, *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. 222 p.

⁶¹Stanley G Payne, *Historia de España: la España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98*, Madrid: Editorial Playor, 1986. 192p.

-*Historia de España: la España contemporánea desde el 98 hasta Juan Carlos I*, Madrid: Editorial Playor, 1987. 189 p.

des Lumières n'est pas le résultat de la victoire de la culture rationaliste mais plutôt celle de la mort naturelle de la culture traditionnelle catholique. Il attribue contradictoirement le déclin de cette culture traditionnelle au moine bénédictin Benito Jerónimo Feijoo. *Historia de España (la España contemporánea desde el 98 hasta Juan Carlos I)*, par la suite désigne la gauche espagnole comme l'instigatrice du putsch militaire de 1936 sous la houlette du gouvernement soviétique dans le but d'implanter l'idéologie socialiste. De manière particulière, Stantley G Payne fait ressortir l'aspect international du conflit de 1936. Ainsi la guerre d'Espagne est-elle une guerre idéologique menée à l'international entre communisme, socialisme et démocratie libérale. Aux côtés de ses collègues spécialistes de la guerre civile espagnole, Gérald Brenan, écrivain britannique se lance dans cette aventure avec son œuvre à succès *El laberinto español, Antecedentes sociales y políticos de la guerra civil*⁶². À travers cette publication scientifique sur la guerre civile espagnole, Gérald Brenan conçoit l'éclatement du conflit comme le résultat de la grande opposition entre libéraux et absolutistes, à la faveur des transformations sociales et politiques en cours en Europe occidentale. L'Église catholique se présente ici comme l'ennemi des idées modernistes qu'elle voit comme des effets du mal. C'est cette opposition entre modernité et conceptions rétrogrades traditionalistes qui conduit au conflit armé de 1936.

Philosophe espagnol héritier de la « génération de 1898 », José Ortega y Gasset recherche une solution appropriée à la crise espagnole. Dans *La España invertebrada*,⁶³ cet homme politique procède à une analyse minutieuse de la crise politique et sociale. En s'interrogeant sur la construction de la nation espagnole, il signale que son histoire politique est affectée par les nombreux particularismes. Ces particularismes sont représentés par des groupes défendant chacun des intérêts différents. De toute évidence, l'Église, l'armée, le gouvernement, la justice font primer leurs propres intérêts sur ceux de la collectivité. Dans ce cas précis, il faut rechercher une unité qui soit capable d'enrayer cette décomposition de la société espagnole. À l'instar du libéral catholique Miguel de Unamuno, Ortega se déclare aussi libéral. Son œuvre *La rebelión de las masas* met en exergue les inégalités de cette société. Dans de telles circonstances, la démocratie devrait envisager la prise en compte de toutes ces inégalités tout en sauvegardant la liberté individuelle.

⁶²Gérald Brenan, *El laberinto español: Antecedentes sociales y políticos de la guerra civil*, France: Editions Ruedo Ibérico, 301 p.

⁶³José Ortega y Gasset, *Obras completas, España invertebrada*, Madrid: Santillana, vol. 3, 2005. 1066 p.

Guy Hermet est un spécialiste de l'histoire de l'Espagne. Ces publications reconnues pour s'intéresser à l'aventure politique espagnole se réfèrent très souvent à la construction de sa démocratie. Dans son œuvre *Le passage à la démocratie*⁶⁴, il fait cas des transitions démocratiques en France, en Angleterre et même aux États-Unis avant de s'interroger sur la dernière vague du processus de démocratisation dans l'Europe de l'est. Il n'oublie pas pour autant le processus expérimenté par l'Espagne, son principal pays de prédilection. Contrairement au cheminement démocratique de la France et de l'Angleterre accompagné par l'extension du suffrage ; la construction de l'État-providence aux États-Unis, le processus démocratique espagnol bien que tardif est graduel. Cela sous-entend qu'il a assuré la continuité des institutions depuis l'avènement des Lumières jusqu'à l'installation de la monarchie parlementaire. Selon ce dernier, le libéralisme inspiré des Lumières et "*las cortes de Cadix*" guide cette procédure d'implantation idéologique. De manière particulière, il garantit le transfert de la monarchie de droit divin à la monarchie parlementaire par le biais de la démocratie.

À côté de ces œuvres de renom, nous nous sommes référés à la "Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes" à travers les articles parallèles de Solange Hibbs-Lissorgues, « *L'Église catholique espagnole face à la révolution française de 1789. Argumentation et manifestations contre-révolutionnaires pendant la seconde moitié du XIX^e siècle* » et de Ignacio Fernández Sarasola de la Universidad de Oviedo « *La constitución española de 1812* ». Nous pouvons dire à cet effet que Solange Hibbs-Lissorgues rejoint Gérard Brenan dans le procès contre l'Église catholique. Cette Église qui utilise le caractère infaillible de la religion pour légitimer son attitude contre-révolutionnaire. Le résultat des campagnes, contre le libéralisme et la société moderne fruits de la Révolution de 1789, s'identifie à travers la sainte croisade. L'argumentation fondée sur le refus de la souveraineté de la raison, de l'individualisme, du progrès et de la liberté nourrit l'affrontement permanent entre l'Église et le libéralisme. Parallèlement à cette grande hostilité de la religion, Ignacio Fernández Sarasola présente la constitution de 1812 comme le symbole de la liberté. Celle-ci fonde l'orientation libérale de l'Espagne. De plus, la projection de la constitution de Cadix ne se limite pas seulement à l'environnement révolutionnaire mais s'accorde une transcendance temporelle en engendrant par la suite les projets constitutionnels. Les travaux effectués par Miguel Martínez Cuadrado sur la constitution de 1978 révèlent des liens entre les différentes constitutions. Dans *Les*

⁶⁴Guy Hermet, *Le passage à la démocratie*, Paris : Presses de Sciences Po, 1996. 128 p.

*sources espagnoles de la constitution*⁶⁵, par exemple, il signale le rapport entre l'évolution politique espagnole et le progrès continental européen dès l'apparition de la crise de l'Ancien régime. Partant de là, il identifie trois cycles qui constituent la base de la civilisation politique européenne. Ces cycles marqués particulièrement par le libéralisme (1789-1848), la démocratie (depuis 1848) et la démocratie sociale (1918-1945) révèlent le parcours politique des pays européens dont le va-et vient idéologique exprime un parallélisme significatif entre évolution politique et crise de l'Ancien régime. L'aboutissement final de ce processus démocratique en Espagne exprime l'efficacité des projets constitutionnels. De ce fait, le texte de 1978 confirme l'installation de l'Espagne démocratique. La particularité de ce texte selon Miguel Martínez Cuadrado contrairement aux premières (1812, 1869, 1931) réside dans ses sources espagnoles.

Bon nombre d'écrivains, penseurs et historiens se sont sentis attirés par les sujets des Lumières et du libéralisme. Sur ce vaste chemin intellectuel qui épouse à la fois le volet culturel, économique, politique et social, la production est assez consistante. Nous avons préféré nous en tenir à quelques œuvres en procédant par un regroupement thématique. Cette classification nous a favorisé l'identification de l'étroitesse du rapprochement entre Lumières, "*cortes de Cádiz*" et libéralisme.

III. SPÉCIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Notre analyse est bâtie sur une problématique relative aux motivations réelles de l'adoption du libéralisme par l'Espagne. La pertinence de cette question fondamentale justifie bien l'intérêt d'une telle étude pour la compréhension de l'histoire politique de ce pays dont l'ancrage dans l'idéologie traditionaliste ne laisse pas présager l'adoption d'un système libéral.

III.1. Justification du choix du sujet et intérêt de l'étude

Les agitations sociopolitiques dans le monde contribuent à la confiscation de la liberté de l'individu et empêchent son épanouissement total. La cruauté des armes, la mort

⁶⁵Miguel Martínez Cuadrado, « Les sources espagnoles de la Constitution », In *Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°08, 08 - L'Espagne démocratique, p.85-95. Consulté le 01 février 2018, disponible sur : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Les-sources-espagnoles-de-la.html>.

omniprésente, les épidémies lors des guerres; la souffrance, l'inquiétude et l'angoisse pendant les révoltes et révolutions ainsi que la discrimination éloignent l'être humain de la liberté. Pourtant, selon le décret divin, celui-ci doit jouir pleinement de sa liberté existentielle. Cette liberté est confisquée par le caractère arbitraire et concurrentiel de la société ou par les troubles sociopolitiques. L'étroitesse du lien entre les crises sociopolitiques et la recherche démesurée de la liberté pousse la curiosité intellectuelle hors de sa zone de confort pour s'interroger sur les acquisitions du mot « liberté ». Ainsi, depuis l'Antiquité, la notion de liberté demeure-t-elle une des principales préoccupations des intellectuels. Elle apparaît déjà avec Aristote, Epictète, Diogène, pour qui la notion de primauté de l'individu fait allusion à la liberté humaine. Avec l'évolution, la mauvaise appréhension de la liberté et les déviations qui en découlent, les préoccupations changent. La naissance un peu plus tard du libéralisme, à partir du XIXe siècle, permet de circonscrire la notion de « liberté ». Depuis lors, les intellectuels s'intéressent à la résolution des problèmes de liberté.

L'incapacité de cette doctrine à résoudre pleinement les problèmes liés à la liberté conduit à s'interroger sur les circonstances de la naissance de cette doctrine ainsi que ses prérogatives. L'appréhension erronée de la notion de liberté demeure le centre des différents problèmes sociopolitiques dans le monde, en Europe et plus particulièrement en Espagne. L'histoire politique singulière de ce pays ne laisse pas indifférent. Les échos de cette histoire particulière aussi fascinante, traduisent bien l'intérêt que nous portons à l'aventure expérimentée par l'Espagne sur le terrain politique. En effet, le libéralisme s'incruste dans ce pays conservateur de manière inespérée. Cela sous-entend une opposition sans équivoque entre principes traditionnels et liberté. La volonté de connaître les raisons du rejet de cette liberté, si précieuse à l'épanouissement de l'homme, nous guide inexorablement vers un sujet de recherche en rapport avec le libéralisme. Notre sujet est alors énoncé comme suit: « *Les Lumières et "las cortes de Cádiz" comme sources du libéralisme espagnol* ».

Le choix d'un tel sujet peut se justifier de diverses manières. Premièrement, s'intéresser à l'histoire politique d'un pays comme l'Espagne, c'est vouloir connaître les rouages d'une transition démocratique exceptionnelle. La recherche des origines de la doctrine libérale permet un retour dans l'histoire pour comprendre les conditions de l'avènement de cette doctrine dans l'Espagne conservatrice. Cela reviendrait à en mesurer son impact sur la société espagnole. Retranscrire cette histoire sur les traces du libéralisme revient enfin à s'interroger sur le rôle de cette doctrine. Elle a pour principal sujet de

prédilection l'individu, le centre d'intérêts de toutes les crises sociopolitiques depuis son émergence au XIXe siècle. Dans ce cas précis, l'analyse générale de ce libéralisme s'avère importante pour parvenir à une résolution définitive des conflits pour la plupart occasionnés par les mauvaises appréhensions de la notion de liberté.

Le caractère incontournable de la doctrine libérale dans les choix de régimes politiques annonce déjà tout l'intérêt porté à ses fondements. En réalité, la plupart des pays européens sont régis selon des systèmes dérivés du libéralisme. Cette situation émet d'importants signaux quant à la pesanteur de cette doctrine. Le constat est tel que la république et la monarchie parlementaire sont devenus les systèmes les plus courants. À côté de cela, plusieurs pays se réclament aujourd'hui de la branche libérale et préfère une économie à forte tendance libérale. De toute évidence, le libéralisme a participé à l'émergence politique et économique de plusieurs pays y compris l'Espagne. Cette capacité de redressement du libéralisme a permis de sortir ce pays de sa torpeur pour le conformer à la réalité européenne. Ce pouvoir reformateur justifie bien cet intérêt particulier pour le libéralisme espagnol.

La singularité du passage démocratique de l'Espagne auparavant très rattachée aux principes de la royauté divine constitue pour nous un autre centre d'intérêt. En réalité, la nouvelle configuration moderne et libérale révèle des motivations politiques et économiques assez spéciales. Les raisons avancées pour un tel basculement sont pour la plupart d'ordre économique. L'environnement sociopolitique et économique post guerre mondiale est en grande partie responsable de tous les changements expérimentés à cette époque. Il demeure ainsi le point de départ de ce changement. Mais l'autre raison inavouée est le besoin de développement. À cet effet, il serait intéressant de prendre en compte la délimitation temporelle 1812-1982. Cette délimitation est assez significative dans la mesure où elle met en exergue la rédaction de la première constitution libérale et les élections générales de 1982. Ces années représentent l'avènement officiel du libéralisme en Espagne et l'installation de la nouvelle société démocratique.

En définitive, les conditions de l'avènement du libéralisme en Espagne sont si spécifiques et les répercussions si importantes qu'elles méritent cette attention particulière.

III.2. Formulation du problème de recherche

Les Lumières se fondent essentiellement sur la raison, unique moyen d'accession au bonheur. Selon les précurseurs de ce mouvement, il pourrait susciter grâce à un éveil de

conscience la suppression des barrières imposées par les préjugés et l'intolérance. Pour éloigner l'Europe de la fatalité, ces Lumières visent un public plus large. Elles s'intéressent au-delà des pays concernés, à toute l'Europe et même au monde entier. Dans le fond, l'objectif de ce mouvement intellectuel est de concéder à l'homme le bonheur au moyen de la liberté et du savoir. La liberté est une notion très complexe qui entraîne à sa suite de grands bouleversements. Les changements suscités par la quête à l'aveuglette de cette liberté se confirment avec la Révolution française de 1789. Celle-ci réalise l'exploit en concrétisant les projets modernistes de la "République des lettres" en l'occurrence l'avènement d'une société moderne. L'Espagne ne reste pas en marge de toutes ces transformations en cours dans l'Europe du XVIII^e siècle. En dépit du rejet des idées étrangères, elle se laisse emporter par ce vent d'innovations politiques. Malgré la persistance des clivages politiques et religieux, l'assemblée constituante de 1812 lui offre sa première expérience constitutionnelle. Un événement assez significatif qui en plus signale l'enclenchement du processus de démocratisation bien que tardif mais capital pour ce pays.

Cet événement inespéré marque l'avènement du libéralisme espagnol et le bouleversement systématique d'une société de plus en plus éprouvée par les crises sociopolitiques. Celles-ci sont produites par la résistance de la société traditionaliste contre l'implantation de l'idéologie libérale. Dans ces conditions, le basculement vers la démocratie devient une mission difficile pour les libéraux. En effet, le rejet des idées modernes (liberté, égalité, séparation des pouvoirs) au profit du maintien de la monarchie de droit de divin suscite une opposition entre conservatisme et libéralisme. Les enjeux idéologiques qui se dégagent de cette opposition révèlent un lien étroit entre le caractère singulier du passage démocratique en Espagne et les circonstances de l'avènement du libéralisme.

Le constat de la permanence de ce conflit tout au long de l'histoire et la structure démocratique actuelle de la société, nous emmène à nous interroger sur les circonstances de l'avènement du libéralisme espagnol. De ce fait, le problème fondamental de notre étude reste lié aux fondements réels du libéralisme et aux motifs de son adoption par l'Espagne. Autrement dit, nous nous intéressons à la genèse du libéralisme espagnol. Formulé autrement, notre sujet serait donc « genèse et développement du libéralisme espagnol : le rôle des Lumières et de "*las cortes de Cádiz*" ». Résultat de facteurs à la fois endogènes et exogènes, la naissance du libéralisme espagnol est généralement reliée aux décisions de "*las cortes de Cádiz*" inspirées des pensées des Lumières. Ainsi, comment et pourquoi le libéralisme a-t-il pu transformer l'Espagne traditionaliste en société démocratique ? Quels sont les

fondements réels de ce libéralisme espagnol? Quels rôles ont joué les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" dans l'avènement du libéralisme en Espagne? Contrairement à l'expérience connue par la majorité des pays européens, le libéralisme espagnol naît dans un contexte assez ambigu. Quelles ont été les motivations de l'adoption du libéralisme face à une idéologie traditionnaliste dont les racines paraissaient indétrônables? Quel est l'impact de l'avènement de ce libéralisme en Espagne ?

Les circonstances singulières de la naissance de cette doctrine libérale lui attribuent bien souvent un rôle capital dans l'installation de cette société moderne démocratique. Comment s'est fait le passage démocratique en Espagne ? Ce transfert a-t-il été lent, progressif ou immédiat ? La métamorphose de l'Espagne vers la fin du XXe siècle est-elle un produit de ce libéralisme ? Comment la politique espagnole a-t-elle évolué? Quelles ont été les variations politiques ? La configuration actuelle de l'Espagne a-t-elle été préméditée? Quelles sont les retombées de l'avènement de la démocratie ? Quel crédit peut-on accorder aujourd'hui à la société libérale espagnole?

Telles sont les questions auxquelles nous nous attèlerons à répondre à la fin de notre étude. Pour offrir d'autres perspectives à notre recherche, nous nous interrogeons sur l'avenir de cette doctrine libérale dans la société espagnole pendant que les présentations du libéralisme aujourd'hui sont biaisées. Quel avenir alors pour cette société libérale espagnole prise au piège par les déviations de la notion de liberté ?

III.3. Formulation des objectifs

Notre sujet de recherche, avec pour titre « *Les Lumières et "las cortes de Cádiz" comme sources du libéralisme espagnol* » et portant sur le libéralisme espagnol, vise la reconstitution de l'histoire politique de l'Espagne pour en ressortir toutes les variations sociopolitiques. L'objectif général d'une telle étude est de mettre en évidence la singularité du passage démocratique en Espagne. Nous voulons démontrer que des événements particuliers ont précipité l'avènement du libéralisme espagnol. Par conséquent, les raisons et les conditions du virement de la société traditionnaliste vers la société libérale et moderne sont les moteurs de notre étude. À côté de cela, il faut prendre en compte les rapports entre les différents éléments que sont les Lumières, "*las cortes de Cádiz*" et le libéralisme espagnol pour en connaître la nature. Dans ce cas précis, nous voulons mettre en exergue l'important rôle joué par l'avènement de la doctrine libérale espagnole dans la mise en place de cette

société moderne. À travers un tel sujet, nous voulons aussi faire ressortir le parallélisme entre la société espagnole du XIXe siècle et la société espagnole du XXe et XXIe siècle.

III.4. Formulation des hypothèses

Le XVIIIe siècle inscrit l'Europe dans un vaste mouvement révolutionnaire porté par les Lumières. Par ce grand basculement, les croyances traditionnelles sont remises en causes en faveur des idées modernes. Dès lors, l'Europe, surprise par la radicalité des mutations culturelles et idéologiques, se met en marche vers la modernité dont l'objectif est le désenchantement. La valorisation de la raison, de la connaissance au détriment de l'ignorance et la naïveté, préside à la formation de l'État moderne. En dépit de toutes ces turbulences engendrées par la diffusion de l'esprit des Lumières dans toute l'Europe occidentale, l'Espagne reste en marge des changements sociaux. Obnubilée par le paradoxe historique de première puissance mondiale réduite à néant par manque de stratégie politique efficace, elle se laisse un peu plus tard emporter par ce vent d'innovations. Des événements singuliers ont favorisé le fléchissement de cette Espagne traditionnaliste. Ces événements sont à la fois communs et uniques. Quelles sont les motivations réelles de cette soumission ? Surprise par les transmutations en cours dans toute l'Europe occidentale depuis l'avènement des Lumières, des événements importants tels que "*las cortes de Cádiz*" et le succès de la révolution hispanique ont obligé l'Espagne à se conformer aux idées modernes. Le succès du processus révolutionnaire enclenché dès l'entame du XIXe siècle débouche sur la convocation de "*las cortes de Cádiz*" ou l'assemblée constituante de 1810. Celle-ci, offrant la première expérience constitutionnelle est la fondatrice du libéralisme espagnol.

Désormais dotée d'un texte libéral, l'Espagne annonce par cet acte inattendu son adhésion aux principes fondamentaux d'un État moderne. "*Las cortes de Cádiz*" constituerait alors le point de départ de l'Espagne démocratique. Contradictoirement, le processus d'affiliation à la doctrine libérale ouvre la voie à une longue crise marquée par l'opposition absolutisme et libéralisme. Ce combat mené au nom du libéralisme s'est achevé en 1823 par l'installation de la monarchie parlementaire ou constitutionnelle. La grande hostilité du système absolutiste en est la principale raison. Il est évident que ces agitations sociopolitiques conduisent toute l'histoire politique de l'Espagne. À la faveur de cet environnement confus, l'opposition entre idéologie traditionnaliste et idéologie libérale mène à la tragique guerre civile de 1936 et l'installation de la dictature franquiste. En réalité, la société espagnole a

évolué dans ce laps de temps en fonction des tribulations politiques infligées par l'avènement imprévu du libéralisme en 1812.

Face à un libéralisme qui bénéficie de conditions favorables entre autres la nécessité d'europanisation, les difficultés économiques grandissantes, les exigences de la résolution de la crise mondiale, le géant absolutiste résiste à se conformer aux idéaux modernistes. Ces événements participent à la maturité de cette doctrine libérale, qui, au fil du temps se forge son caractère révolutionnaire. De nombreux soubresauts surviennent alors à la faveur des grèves, crises et révolutions. À la recherche d'un équilibre, l'Espagne a vu se succéder plusieurs régimes politiques. Ainsi, après plusieurs passages de la monarchie absolue à la République et vice-versa, subit-elle la dureté d'un régime dictatorial entre 1939 et 1975 avant de se pencher vers une monarchie parlementaire. Par ailleurs, la constitution de 1978 pose les bases de ce nouvel État. L'implication du souverain dans la mise en place de cet État-nation contribue à rendre particulier le basculement démocratique. Devant la mauvaise conjoncture économique et les nombreux échecs sur le terrain politique, l'Espagne fait le choix de la démocratie grâce à l'organisation des élections législatives de 1982. Avec le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) à sa tête, l'Espagne installe sa nouvelle vision politique avec Felipe González. Depuis lors, elle présente les caractéristiques d'une société moderne.

En conclusion, les hypothèses émises dans le cadre de la conduite objective de notre argumentation révèlent que des événements particuliers ont poussé l'Espagne à sortir de sa torpeur anachronique pour adopter la modernité dont le point de départ est l'assemblée constituante de Cadix.

IV. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Notre sujet tel qu'énoncé requiert des recherches dans les champs de l'histoire politique et sociale de l'Espagne. Sa composition toute particulière exige une attention spéciale aux concepts qui sont si importants pour l'histoire. Par conséquent, les champs de recherche sont spécifiquement circonscrits à l'histoire de la naissance de ces concepts, leurs mutations et leurs impacts dans ce pays. Bien évidemment, la collecte des informations doit être menée sur le territoire espagnol pour tenir compte de toutes les réalités.

IV.1. La recherche des sources

Notre recherche relative aux motivations et causes de la naissance du libéralisme en Espagne requiert des investigations sur le territoire espagnol, celles-ci pouvant constituer notre source orale. Mais l'occasion nous a particulièrement manqué d'effectuer un voyage en territoire espagnol pour nous confronter directement aux réalités. Nous n'avons eu recours à aucune source orale dans le cadre de notre recherche. Ainsi, nos investigations se sont-elles essentiellement orientées vers les documents écrits.

En ce qui concerne les Lumières, notre intérêt s'est plus porté sur les productions littéraires de certains penseurs et écrivains tels que Montesquieu, Jean Jacques Rousseau, Alphonse Dupront, Tzvetan Todorov, etc. En plus de ces ouvrages, nous avons pu consulter des encyclopédies, des dictionnaires spécialisés au sein de la bibliothèque Saint Laurent de Yopougon Kouté ainsi que celle du CERAP (Centre de recherche et d'action pour la paix).

Pour le libéralisme espagnol et "*las cortes de Cádiz*", les ouvrages d'histoire politique et générale de l'Espagne, les discours préliminaires aux constitutions de 1812 et 1978, les revues et articles scientifiques, les journaux rencontrés au sein du Centre culturel Miguel de Cervantes de l'Ambassade d'Espagne ont été d'une aide précieuse.

La source électronique est notre source principale pour l'établissement du rapport entre Lumières, "*las cortes de Cádiz*" et le libéralisme espagnol ainsi que l'évolution du processus démocratique espagnol. L'internet constitue dans ce cas notre référence bien que la multiplicité des publications et leur niveau de fiabilité très bas soit un fait à prendre compte. À ce niveau, la difficulté intervient dans la collecte des informations. Nous avons par ailleurs pu exploiter des articles, revues et entretiens publiés en ligne. Ces articles et entretiens, mis en ligne généralement par la Casa de Velázquez et la Biblioteca Miguel de Cervantes et d'autres revues, relativisent les principes du libéralisme et des Lumières et "*las cortes de Cádiz*" tout en spécifiant certaines facettes de l'histoire politique espagnole.

IV.2. La méthode de recherche documentaire

L'établissement du rapport entre les concepts de Lumières, de libéralisme et de "*las cortes de Cádiz*" n'a pas été une tâche aisée. Il fallait d'abord assimiler les caractéristiques de chaque concept pour les relier ensuite. La difficulté ici se note au niveau de l'identification des éléments communs aux concepts susmentionnés. La collecte des informations s'est fait

selon la pertinence et la fiabilité des sources. Aussi la correspondance de nos références avec la bibliographie provisionnelle est-elle capitale. Les critères stricts de choix des ouvrages, des revues, des encyclopédies et des discours préliminaires des constitutions ont garanti l'objectivité de la sélection. Le recours à la source électronique s'est imposé à nous pour avoir une vue générale sur la relation entre Lumières, libéralisme espagnol et l'assemblée constituante de Cadix. De plus, elle a facilité la retranscription de l'évolution politique et économique de l'Espagne au rythme de ce libéralisme. Le traitement des données a été fait en toute objectivité en fonction de l'objectif de reconstruction de la relation entre les éléments ces différents concepts pour en ressortir la complémentarité.

La spécification de la méthodologie de recherche de notre étude révèle un recours unique aux sources secondaires que constituent les documents écrits notamment les ouvrages d'histoire générale et politique de l'Espagne, les encyclopédies ainsi que les dictionnaires spécialisés. La source électronique demeure également une autre source précieuse pour notre étude, vu la quantité et la qualité des informations exploitées sur le rapport Lumières, "*cortes de Cádiz*" et libéralisme espagnol. Quoi qu'il en soit, la pertinence et la fiabilité des sources constituent notre critère de sélection au moment de la collecte des informations.

V. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Selon les propos de Madelaine Grawtiz,

*« la méthode, moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre plus particulièrement à la question « comment », est liée au problème de l'explication ».*⁶⁶

De ce point de vue, la difficulté d'une étude en histoire se situe au niveau du choix du mode d'explication ou d'interprétation des faits. En effet, la compréhension des faits historiques est parfois soumise à des ambiguïtés au moment de choisir la démarche appropriée. La méthode devient à ce moment-là l'élément essentiel de la reconstitution du passé. Dans tous les cas, la manière de conduire une pensée ou une analyse des faits influence la véracité des résultats. Autrement dit, l'objectif de la méthode est de parvenir à un raisonnement qui rende plus accessible la réalité. Au-delà de cette conception, elle permet la compréhension du phénomène à travers le temps en plus de rendre efficace l'orientation

⁶⁶Madelaine Grawtiz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz, 2001. p 419.

donnée au raisonnement dans le cadre d'un rapprochement conséquent vers la réalité. En matière d'histoire, les nombreuses conceptions des approches méthodologiques rendent difficile le choix de la méthode appropriée. Dans le cadre de notre étude, la méthode se base sur une théorie analytique et explicative des éléments de base du libéralisme influencés par les Lumières et la constitution de Cadix pour définir leurs différents rôles dans la construction politique de l'Espagne.

V.1. Les méthodes d'analyse en histoire

Nombreuses sont les démarches intellectuelles utilisées dans le cadre d'une étude en histoire. Mais au milieu de toute cette diversité méthodologique, le choix de la démarche doit se faire en toute objectivité. Pour ce faire, le chercheur doit privilégier les méthodes présentant des modes d'explication plus ou moins complets. Pour garantir une analyse concluante à propos d'une question liée à un fait ou un événement, l'historien a recours en général à la méthode comparative, historique, dialectique, analytique ou génétique. Toutes ces méthodes respectent à la fois le schéma de la recherche, c'est-à-dire la définition de l'objet de recherche, l'émission des hypothèses, la construction d'une argumentation, l'analyse des résultats dans le but d'atteindre une conclusion concrète.

La méthode historique sert à retranscrire l'évolution d'un fait ou d'un événement à partir du passé. Dans la description des faits historiques, elle a recours au regroupement pour atteindre des ensembles concrets.

Méthode servant à systématiser la tendance naturelle de notre esprit, la méthode comparative intervient à tous les niveaux de la recherche. Elle sert à la fois pour une étude quantitative et qualitative. Aussi constitue-t-elle une expérimentation indirecte qui procède essentiellement par comparaison de plusieurs éléments.

La méthode génétique adopte un moyen d'explication basé sur la genèse des événements. Elle se fonde sur les antécédents pour atteindre une explication efficiente des faits. L'explication y est diachronique. Le recours au rapport de causalité ou encore rapport de cause à effet favorise sa bonne réputation auprès des historiens.

La méthode dialectique semble être la méthode la plus complète. Elle part d'une constatation des contradictions qui se développent autour de nous ou autour des faits, objets

d'étude pour arriver à une conclusion. Méthode fusionnant avec l'empirisme, la dialectique est une attitude critique vis-à-vis de l'objet pour recueillir des données concrètes, pour enfin parvenir à une tentative conséquente d'explication des faits. De ce fait, elle envisage toujours une chose et son contraire avant d'en déduire une synthèse.

La méthode analytique, quant à elle, procède par décomposition du sujet. Elle reconstitue l'ensemble formé par les éléments constitutifs et les éléments essentiels pour saisir les rapports. Elle leur réattribue à la fin un schéma général reconstitutif des faits.

Le choix de la méthode historique parmi ces méthodes d'analyse traduit notre besoin de reconstruire au-delà de la relation entre les éléments, un ensemble concret et évolutif autour des concepts de Lumières, de libéralisme et de "*cortes de Cadix*". Le rapport entre ces concepts exprime, en dehors de la causalité, une complémentarité définie par un mouvement commun au niveau de l'histoire politique espagnole.

V.2. Justification du choix de la méthode historique

L'analyse des différents concepts qui composent notre sujet à savoir le libéralisme, les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" requiert un examen profond des différents parcours pour une meilleure assimilation des circonstances de la naissance. Il s'agit pour nous d'identifier leurs objectifs pour ensuite confirmer la véracité des rapports complémentaires. En effet, l'établissement d'un rapport entre des termes se conçoit pour identifier des liens de cause à effet. Dans notre cas spécialement, les Lumières et le libéralisme ont des fondements communs, ceux que "*las cortes de Cádiz*" se chargent d'implanter en Espagne. Il nous faut dans ce cas entreprendre une analyse évolutive du libéralisme espagnol afin d'en cerner les enjeux. Ce besoin se justifie par le fait que l'étude de l'évolution d'un fait est un préalable en histoire.

« L'évolution est un élément essentiel de la connaissance scientifique. Cette nécessité de connaître l'évolution est bien plus grande encore pour la vie économique, où aucune organisation n'est intelligible que par son passé historique. Il faut donc une étude historique des phénomènes sociaux antérieurs, et cette étude n'est possible que par une méthode historique. »⁶⁷

⁶⁷Charles Seignobos, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris : Félix Alcan, 1909. Bibliothèque générale des sciences sociales, p 21.

Cette nécessité est bien plus grande pour la dimension politique et économique parce qu'aucun concept n'est intelligible sans son passé historique. Cela va sans dire que l'étude historique de ces faits à portée politico-sociale impose une connaissance des phénomènes antérieurs. D'ailleurs, Charles Seignobos présente la méthode historique comme le meilleur moyen de réécriture d'une histoire conforme à la réalité. Indiquée pour atteindre soit des évolutions soit des réflexions solides, elle consiste en la recherche de la genèse des faits. De cette façon, elle

« va combler les lacunes des faits et évènements, en s'appuyant sur un temps, peut être artificiellement reconstruit, mais assurant une continuité, une trame aux phénomènes »⁶⁸.

L'explication d'une situation actuelle à partir des antécédents ainsi que leurs successions temporelles, justifie notre intérêt particulier pour cette démarche. Elle peut faciliter la construction de l'Espagne démocratique spécifiquement bâtie sur les principes du libéralisme. Le choix de la technique diachronique ici doit nous favoriser l'analyse de son histoire depuis le XVIIIe siècle jusqu'au XXIe siècle pour mettre en exergue la particularité de l'évolution anachronique de la politique espagnole. L'analyse ensuite des enjeux de la naissance du libéralisme émergeant de la rencontre des préceptes des Lumières avec les principes défendus par "las cortes de Cádiz" permettra de reconstituer l'histoire à partir de ces variations politiques. L'avantage de cette méthode réside essentiellement dans la possibilité de conserver le fil conducteur de la problématique construite autour de la genèse du libéralisme espagnol en même temps se plonger dans l'univers de la politique espagnole à travers les différentes péripéties de l'avènement de la démocratie, depuis la guerre d'indépendance de 1808 jusqu'à la fin du franquisme en passant par la guerre civile de 1936. En outre, l'installation tardive de la société libérale incarnée par l'Espagne démocratique laisse appréhender deux grands événements, la rupture définitive avec la monarchie de droit divin représentée par la fin du régime franquiste et l'avènement de la transition démocratique dirigée par le roi Juan Carlos et le socialiste Felipe González.

Le recours parfois à la méthode comparative révèle la spécificité de notre analyse. À la lumière de cette méthode procédant par comparaison des faits ou des éléments, nous avons pu examiner en profondeur les deux constitutions, caractéristiques fondamentales des deux Espagne: l'Espagne monarchique du XIXe siècle et l'Espagne démocratique du XXe siècle.

⁶⁸Madelaine Grawtitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris : ed. Dalloz, 2001. p 422.

De l'analyse qualitative de ces constitutions, celle de 1812 et celle de 1978, il ressort un parallélisme entre société du XIXe siècle fondée sur la constitution de 1812 et société libérale du XXe siècle bâtie sur la constitution de 1978. Les deux sociétés présentent des caractéristiques différentes. De plus, la confrontation entre le libéralisme espagnol, le libéralisme français et le libéralisme américain révèlent des similitudes entre ces doctrines, surtout entre libéralisme français et libéralisme espagnol. Mais nous ne pouvons omettre les grandes nuances entre la société libérale européenne (espagnole et française) et la société libérale américaine.

Le nombre considérable de méthodes d'analyse en histoire, constitue pour l'historien, un problème pour la construction d'une argumentation solide et proche de la réalité. Dans une perspective purement scientifique, ces méthodes garantissent des critiques à la fois épistémologique et concrète. Cependant, elles ne répondent pas toutes aux attentes des chercheurs. Les méthodes les plus utilisées en histoire, du fait du rapprochement de l'analyse des faits avec la réalité, sont principalement la méthode analytique, la dialectique, la génétique, la comparative et la méthode historique. Dans le cadre de notre étude sur le libéralisme espagnol, notre choix s'est porté sur la méthode historique parce qu'elle facilite la reconstitution des faits à partir des antécédents. D'un autre point de vue, elle nous autorise un retour sur les origines de ce libéralisme, attribués aux Lumières et aux "*cortes de Cádiz*" pour ensuite construire l'histoire politique de l'Espagne depuis l'époque de la monarchie jusqu'à l'heure de la démocratie. Elle permet bien au-delà de cerner les motivations de la naissance de cette doctrine libérale dans cette Espagne monarchique. L'intervention parfois de la méthode comparative garantit l'analyse des deux constitutions fondatrices de l'Espagne libérale et démocratique : la constitution de 1812 et la constitution de 1978.

Le cadre théorique et méthodologique se consacre essentiellement à circonscrire théoriquement et méthodologiquement notre sujet. Il exprime les considérations théoriques en définissant les termes clés qui composent le sujet. Il s'agit des Lumières, de "*las cortes de Cádiz*" et du libéralisme. De ce fait, il ressort que les Lumières représentent le mouvement intellectuel ayant favorisé l'ébranlement des vieilles certitudes traditionnelles européennes. Celles-ci se caractérisent particulièrement par la divinisation de la monarchie et l'infaillibilité des croyances religieuses. "*Las cortes de Cádiz*", en dehors d'être l'assemblée constituante de 1812 qui s'est chargée de la rédaction de la première constitution libérale, constituent l'élément fondamental de l'Espagne libérale. En sus, le libéralisme est défini comme la

doctrine recherchant l'acquisition des libertés individuelles. À côté de ces termes clés, nous identifions deux autres notions qui spécifient la vision de notre sujet à savoir "sources" et "espagnol". Par la spécification ensuite de la problématique nous dégagons un problème central : les motivations et les conditions de l'avènement du libéralisme espagnol. La naissance ambiguë de cette doctrine libérale espagnole inspirée des Lumières et de "*las cortes de Cádiz*" suscite une interrogation sur la conduite du processus d'implantation de celle-ci dans l'Espagne conservatrice. L'approche méthodologique révèle la méthode historique comme la démarche intellectuelle choisie pour guider notre étude visant la reconstitution politique de l'Espagne sur le chemin de la démocratie. En dehors de la méthode historique, la méthode comparative nous garantit une comparaison objective de la société espagnole du XIXe siècle et celle d'aujourd'hui au moyen de l'analyse des constitutions de 1812 et 1978.

CHAPITRE II : CONFIGURATION HISTORIQUE DE L'ESPAGNE AVANT LE XVIII^e SIÈCLE

L'histoire de l'Espagne n'est pas un long fleuve tranquille. Elle est ponctuée d'importantes périodes qui font chacune l'objet d'une étude spéciale. Ces périodes tout aussi importantes que complémentaires, procurent à l'Espagne une histoire à la fois passionnante et singulière. C'est dans cette optique que Jean Descola la compare à un être humain. Il dit à cet effet dans *Histoire d'Espagne des Origines à nos jours* :

«Je considère l'Espagne comme une personne vivante pour justifier chacun des âges de la personne Espagne, chacun des moments de sa vie, de son histoire »⁶⁹.

Autrement dit, chaque période de l'histoire de l'Espagne fait ressortir un événement singulier participant essentiellement à la construction de sa particularité. Dans le vaste chantier historique qu'il nous présente, nous nous intéressons spécialement à la période du moyen âge à nos jours. Cependant, ce tout premier chapitre prend en compte la période précédant le Moyen-âge espagnol ainsi que l'Espagne moderne. L'intervalle périodique est donc compris entre le Ve et le XVIIe siècle.

I. LE MOYEN-ÂGE ESPAGNOL

La période comprise entre le Ve et le XVe siècle assure la liaison entre l'époque antique et l'ère moderne. Elle intervient juste après le règne des romains et introduit le Moyen- âge espagnol qui s'achève vers la fin du XV^e siècle. Eu égard à la longue domination islamique expérimentée par ce pays, le début du Moyen-âge espagnol diffère considérablement de celui de l'Europe en général. Elle se subdivise en deux grandes périodes à savoir le haut Moyen-âge (VIIIe siècle – XIe siècle) et le bas Moyen-âge (XIIIe siècle-XVe siècle).

⁶⁹Jean Descola, *Histoire d'Espagne des Origines à nos jours*, Paris: Arthème Fayard, 1979. Prologue.

I.1. L'"Hispania" des Wisigoths

La civilisation romaine⁷⁰, en permettant à la plupart des grandes villes de se bâtir des monuments avec une architecture particulière comme l'aqueduc de Segovia, les amphithéâtres à Mérida et Tarragona, le pont sur le fleuve Tormes à Salamanca, attribue à l'Hispania une modernisation remarquable dans l'Europe antique. Cette urbanisation produite selon le modèle romain n'empêche pas malgré tout la chute de l'empire à la fin du IIIe siècle par la faute des nombreuses luttes pour le pouvoir à Rome. Dans ces conditions, la résistance à l'invasion des peuples germaniques (Vandales, Suèves, Alains) devient quasi impossible en 409. La chute du grand empire romain est imminente.

Devant la résistance de ces peuples guerriers qui empruntent généralement la voie des Pyrénées, Rome essaie de défendre ses frontières hispaniques en faisant appel à un autre peuple germanique à savoir les wisigoths. Profitant du prétexte de secourir la Rome agonisante, ces guerriers pénètrent finalement le territoire en 416. Pendant ce temps, l'affaiblissement de l'empire romain facilite la signature d'un pacte en 418 avec ces wisigoths pour la résolution définitive des problèmes rencontrés par Rome. Mais loin d'espérer un renforcement de l'autorité romaine sur la Hispania, l'objectif caché de ce peuple germanique est de dompter tout le territoire. D'un autre côté, la fin de ce puissant empire coïncide avec l'extension du christianisme sur le territoire. Dans de telles circonstances, l'arrivée des wisigoths présage le déclin de Rome et le début d'une nouvelle ère : l'ère wisigothique.

Après l'installation des nouveaux occupants de la Hispania, la création d'un état monarchique devient primordiale. À cet effet, en 476, à partir de Tolède la capitale, ils fondent le royaume de Tolosa. À partir de ce moment, la première monarchie de l'histoire de l'Espagne se met en place. Dès les premiers instants, les règles de la nouvelle monarchie sont établies. Selon ces lois, le monarque est désigné par l'aristocratie⁷¹ par voie élective. Mais il

⁷⁰La civilisation romaine désigne l'ensemble des connaissances et des mœurs inculquées par Rome aux peuples de la Hispania. Elle intervient à la suite de l'invasion romaine très souvent identifiée avec le second Âge du Fer (Ve siècle av J.C) ou encore la dernière phase de la préhistoire. Après avoir mené le combat contre les cartaginois lors de la seconde guerre punique en l'an 146 avant J.C, les romains fondent un immense empire dont le premier empereur est Octavio César Augusto en l'an 27 avant J.C. À partir de Rome la capitale, ils projettent d'achever le processus de romanisation autrement dit le processus d'implantation du domaine politique, juridique, économique et socioculturel de la puissance colonisatrice c'est-à-dire Rome. Elle a pour objectif la transformation du territoire tant culturellement (la langue romaine étant le latin) que politiquement.

⁷¹L'aristocratie est bien un système émanant du Moyen âge. Cela traduit bien la structuration traditionnelle de la société espagnole qui depuis les temps anciens présente un modèle inégalitaire.

ne faut pas omettre toutes les étapes de ce processus de désignation du roi selon la loi wisigothe. Premièrement, ce sont les soldats qui font leur choix. Ensuite vient l'assemblée des évêques et des nobles. Notons ici que l'accord de ce collège électoral de nobles et évêques est plus que capital avant l'intronisation du nouveau roi. Après l'accession au trône, le roi se fait aider par un conseil royal dans les prises de décision politique. La cour du roi est alors appelée "*curia*" et les membres les "*curiales, privitti ou proceres*" qui bénéficient de privilèges dus au rang de ministre.

Le point fort de cette organisation reste la notoriété de l'Église. Cela se justifie par la consultation des chefs religieux lors des conciles⁷² avant toute prononciation de sentences ou promulgation de lois. En dépit de l'organisation minutieuse au moment des successions, l'instabilité caractérise la monarchie wisigothe entre 476 et 672. À cet effet, plusieurs rois et chefs se succèdent au cours de cette période qualifiée de critique. De manière contradictoire, le royaume de Tolède atteint son apogée⁷³ précisément sous le règne de Leovigildo entre 569 et 589. Cela va sans dire que le royaume de Tolosa a expérimenté quelques moments de stabilité au VIe siècle. Cette stabilité bien que précaire est d'une importance capitale du moment où elle assure la célébration de plusieurs conciles visant la résolution définitive des crises. Malgré tout, la convocation de ces conciles ne semble pas être une alternative concluante. Ce résultat moins encourageant n'exclut pas l'intérêt de l'adoption du canon 75⁷⁴ pendant le concile de Tolède en 633. Reconnu comme tel pour avoir tranché sur le statut des non catholiques (juifs) en plus d'avoir favorisé l'unification de la liturgie dans tout le royaume wisigoth, le canon 75 est cité comme l'un des piliers de la réglementation liturgique catholique. Par la suite, en 653, le huitième concile de Tolède aborde la question de la séparation des biens de l'Église de ceux de la couronne. C'est une loi très importante pour la limitation du pouvoir religieux. La promulgation du "*liber iudicum*" l'année suivante favorise

⁷²Les conciles diffèrent des synodes religieux. Dans l'Église Catholique, le concile est une assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour les affaires d'un diocèse, de l'Église universelle. Dans l'Église réformée, c'est l'assemblée des délégués (pasteurs et laïcs) des consistoires paroissiaux ou régionaux.

⁷³En fait, après la mort de son frère le monarque Liuva I en 573, Léovigild devient l'unique roi pour avoir détrôné le roi Miron du royaume suève (585) et combattu les indomptables vascons. Il affronte son fils Hermenegild qui se convertit au catholicisme pour épouser la princesse Indegunda. Ce fils désobéissant est fait prisonnier en 584. À la place de Hermenegild, Recarède I (586-601) succède à Léovigild et se convertit aussi au catholicisme. Il réussit cependant à réunir les wisigoths et organise en mai 589 le troisième concile de Tolède qui adopte plusieurs autres canons.

⁷⁴Canon 75: Le IVe concile de Tolède dresse le canon 75. Il régleme de nombreuses questions concernant la discipline ecclésiastique, décrète l'uniformité de la liturgie dans tout le royaume wisigothique et interdit la conversion forcée des juifs tout en obligeant ceux déjà convertis à demeurer chrétiens. Des mesures sévères sont prises contre les récalcitrants.

la suppression des barrières juridiques entre les hispano romains et les wisigoths. En effet, à cette époque, les wisigoths avaient plus de droit que les hispano romains d'où l'importance de l'annulation proposée par ce "*liber iudicum*". Un peu plus tard, la législation "*Codex legis visigothorum*" est traduite sous le nom de "*fuero juzgo*"⁷⁵ pour donner un caractère plus juridique et légale à certains privilèges du roi.

À l'image de la société romaine, les transactions dans la société wisigothe se font par le biais des "*tercios de sueldo o tremises*". Elle est régie par une administration locale dirigée par des ducs ou des gouverneurs pour les différentes provinces de Tarraconaise, la Carthaginoise, la Galice, la Lusitanie, la Bétique, Maurétanie, la Tingitane et la Narbonaise. L'économie est particulièrement agricole et basée sur l'élevage raison pour laquelle la distribution des terres crée de nombreux problèmes. Pendant que les grandes propriétés appartiennent à la noblesse et à l'Eglise, l'attribution des petites portions se fait selon les revenus. Au nom de cette distribution, les personnes de basses classes ne possèdent pas de propriété. À côté de l'élevage et l'agriculture, le développement du commerce extérieur devient l'affaire des "*transmarini, negociadores*"⁷⁶. Marchands d'origine orientale juive, ils consacrent toute leur vie à cette activité commerciale. Dans cette société construite sur le modèle romain, l'inégalité est assez remarquable et signale l'existence de classes. La persistance des disparités économiques présente une société régie selon le modèle de société féodale. D'un côté, on retrouve les "*potentiores*" et de l'autre les "*humiliores*". Cette classification est fonction du revenu général et du rang social, la suprématie étant accordée aux grands propriétaires terriens.

Tous ces atouts économiques, politiques et organisationnels accordent à la société wisigothe son éclat. En dépit de sa pointilleuse organisation, de la garantie de l'amélioration des conditions de vie des esclaves, de la promotion de la justice et de la tolérance annoncée par ladite société, les problèmes de succession dans ce royaume conduisent à son déclin. Dans cet ensemble de facteurs, nous ne pouvons omettre la mauvaise gestion du pouvoir. Mais il faut aussi ajouter les contradictions sociales, le banditisme, la plainte des paysans, le mécontentement des juifs face à la croissance de la pression fiscale, la baisse de la moralité au

⁷⁵Traduction du *liber iudicum* ou *lex gothica*. C'est un code légal wisigoth promulgué premièrement par Receswinth et en une version complète par Ergive. Mais son adoption réelle se doit à Ferdinand III en 1241. Il se compose de 500 lois divisées en 12 livres. Cet ensemble de lois représente un traité politique portant principalement sur le rôle du roi et ses relations avec l'Eglise.

⁷⁶Manuel De Lara Tuñon, *Historia de España*, Madrid: Ámbito ediciones, 1999. p 65.

niveau du clergé et l'expansion de certaines pratiques immorales. Cette situation critique facilite l'invasion des musulmans prétextant intervenir pour la résolution des guerres de succession. Dans l'optique de venir à la rescousse du dernier roi wisigoth Rodrigo (710-711), ils profitent du déchirement social pour installer un puissant royaume sous le nom du royaume d'Al-Andalus.

I.2. L'invasion musulmane et l'installation d'Al-Andalus

Le lien établi en général entre le début du Moyen-âge espagnol et l'invasion des arabes par les historiens se justifie par la grande influence linguistique et politico-culturelle de la société musulmane en Espagne. En réalité, l'invasion arabe du territoire espagnol marquant l'entrée de la religion musulmane occasionne la rupture avec le passé chrétien favorisé par la romanisation et le passage des wisigoths. La marque très particulière des musulmans est tant religieuse, culturelle que langagière. L'apparition de mots dérivés de la langue arabe comme "*Guadalquivir*", "*algodón*", "*almohada*", "*alcachofa*" dans le vocabulaire espagnol n'est pas un effet de hasard. Elle est le résultat de l'influence de l'arabe. Au niveau culturel, la construction par exemple de la mosquée de Córdoba, l'Alhambra de Granada, l'Alcazaba de Malaga, la Giralda de Séville, la muraille Arabe de Madrid, etc. selon le modèle architectural arabe est le résultat du passage de ces musulmans sur le territoire espagnol. Cet héritage musulman ne se limite pas qu'aux monuments. Il se note également aussi avec la manière très spéciale de se divertir dans certaines villes espagnoles (spectacles musicaux, comiques, poétiques, danses, chants, etc.) comme en Andalucía, et au delà, l'introduction de plats spécifiques arabes dans la gastronomie espagnole.

La situation du début du Moyen-âge espagnol précisément en 711 est liée à la conséquence d'une entrée aussi massive d'arabes sur le sol espagnol : la chute de la monarchie wisigothe. Bien que cette irruption musulmane au VIIIe siècle soit à la fois inattendue et propice pour la résolution des guerres de successions dans la société des wisigoths, elle introduit pleinement l'Espagne dans une nouvelle ère en l'occurrence l'ère médiévale. Celle-ci se caractérise spécialement par l'installation d'un puissant royaume, le royaume d'Al-Andalus. La fondation de ce royaume marque spécialement le début du règne musulman en Espagne.

L'invasion musulmane débute après que Tarik Ibn Ziyad, le gouverneur de Tanger ait traversé le détroit avec douze mille (12 000)⁷⁷ hommes. Leur destination était bien entendu la Hispania. À ce moment là, la société wisigothe était plongée dans une telle confusion qu'il lui était impossible d'envisager une sortie de crise sans de grands sacrifices. De l'extérieur elle semblait forte mais dans le fond elle cachait une profonde fragilité occasionnée par les nombreuses divisions. Les guerres entre les partisans de Witiza et Rodrigo avaient complètement divisées les wisigoths⁷⁸. C'est l'initiative de Witiza de vouloir à tout prix détrôner Rodrigo qui l'emmène à se créer une alliance avec les musulmans africains.

Devant la très grande fragilité du royaume wisigoth et conscient de l'opportunité que lui offre la destitution du dernier roi wisigoth, Tarik le Valí de Tanger décide de mettre ses capacités à profit pour se fonder une nouvelle société. Ce prétexte constitue la raison évidente de cette invasion. Les motivations cachées d'une telle entreprise demeurent toutefois l'acquisition de nouveaux territoires pour l'expansion de l'Islam et l'obtention de nouveaux adeptes pour la religion. La dispersion des partisans de Rodrigo après la mort de leur leader est une belle aubaine pour introduire ces troupes. À partir de ce moment, commence la véritable invasion de la terre ferme d'Espagne. Avec la planification du guerrier, la conquête se fait à partir du sud. Ainsi, Muza Ben Nosair gouverneur du nord-est de l'Afrique entreprend-il l'expédition de dix-huit mille (18000)⁷⁹ hommes pour envahir Séville et ensuite Mérida. Au-delà de la fondation de ce royaume musulman, les envoyés de Tarik veulent continuer secrètement le "jihad"⁸⁰ ou la guerre sainte de l'Islam.

Grâce à l'efficacité des hommes du Tarik, l'invasion musulmane devient plus conséquente. La conquête de Zaragoza, des territoires du nord-est après ceux de l'ouest et de

⁷⁷« 11 juillet 711 : Les musulmans s'emparent de l'Espagne », consulté le 20 janvier 2019, disponible sur : <https://www.herodote.net>.

⁷⁸Au début du VIII^e siècle, la lutte pour le pouvoir confronte les familles et partisans de Wamba et Égica. Égica a assuré le trône pour son fils Witiza en 702. Mais en 710, la noblesse élit comme successeur Rodrigo au lieu d'Agila fils de Witiza. La guerre civile qui naît de ce conflit prend un tournant inespéré lorsque les partisans de Witiza établissent une alliance avec les musulmans avec qui ils détrônent Rodrigo au cours de bataille de Guadalete en 711. Agila, fils de Witiza abdique peu après en faveur du califat de Damasco.

⁷⁹Op. Cit.

⁸⁰Le jihad: C'est un devoir religieux pour les musulmans. Ce devoir existe aussi au sein du babisme. En arabe, *jihād* signifie effort, lutte ou résistance. C'est donc la guerre menée au nom d'un idéal religieux. L'Islam compte quatre formes de djihad: le djihad par le cœur, par la langue, par la main et par l'épée. Le djihad par le cœur invite les musulmans à combattre afin de s'améliorer ou améliorer la société.

la meseta centrale favorise l'avancée musulmane même si leurs possessions ne se limitent qu'aux villes du sud, du nord-est ainsi qu'aux vieux centres hispanoromains. De manière particulière, l'avènement de l'Islam sur cette terre précédemment chrétienne produit une scission aussi religieuse que territoriale. Désormais deux religions se partagent le territoire de Hispania à savoir l'Islam et le Christianisme. Cette cohabitation inattendue ne se fait pas sans heurts majeurs. En revanche, l'Islam s'acquiert un grand nombre de convertis. Les causes de ces conversions massives sont multiples. Contrairement aux précédents royaumes chrétiens, l'Islam offre beaucoup de privilèges à ses fidèles à travers la liberté religieuse, la justice sociale et économique. Dans de telles circonstances, la conversion à l'Islam devient pour les anciens chrétiens le moyen de plus sûr pour l'amélioration de leurs conditions de vie. La majorité des prétextes de conversion converge vers la possibilité de sortir de la captivité et de l'esclavage imposés par une hiérarchisation de la société qui ne démord pas. Selon Stanley G. Payne:

« los siervos se convirtieron al Islam para escapar de la servidumbre »⁸¹.

D'autres par contre adhèrent à la nouvelle religion pour avoir accès être autorisés à la polygamie et au concubinage, depuis toujours interdits par le catholicisme. En ce qui concerne les juifs, la troisième religion présente sur le territoire espagnol à cette époque, ils se contentent des villes du méridional, quelques unes dans la zone sud et dans le plateau central.

Tous ces fondements solides et avantageux pour ce royaume naissant favorisent l'implantation du puissant Al-Andalus dont la capitale Tolède sert de centre pour les actions d'expansion musulmane. Après environ quarante (40) ans de guerres internes⁸², l'installation

⁸¹Stanley G Payne, *La España medieval*, Madrid: Playor, 1985. p 33.

Notre traduction : « Les esclaves se sont convertis à l'Islam pour échapper à la servitude ».

⁸²Les conditions ambiguës de l'installation du royaume d'Al-Andalus en 711 favorisent la confusion au moment d'installer le premier gouvernement musulman. En réalité, la diversité des motifs d'installation des musulmans sur le territoire espagnol occasionnent de nombreuses controverses. Bien que les conditions d'entrée de ces musulmans soient généralement reliées à une trahison envers les wisigoths, d'autres versions moins répandues affirment leur propre participation à la chute de la monarchie wisigothique. Dans ce cas précis, l'abdication d'Agila en faveur du califat de Damasco occultent la volonté de céder le territoire aux musulmans à travers une succession ordonnée sur le trône wisigoth. De ce fait, l'acquisition de ce territoire ne serait pas la conséquence d'une invasion. D'un autre côté, le mariage du fils de Tarik, Abd-al-Aziz par ailleurs premier gouverneur de l'Hispania musulmane, avec Egilona, la veuve de Rodrigo demeure le tremplin de ce contrat. D'ailleurs, les assassinats et la succession de plusieurs gouverneurs en un temps record sur le trône musulman avant l'arrivée d'Abd-al-Rahman Ixteria en 755, sont la preuve de l'existence de confusions. Entre 715 et 755, les nombreux

du premier véritable gouverneur intervient avec Abd-al-Rhaman Ixteria, le dernier héritier de la dynastie Omeya. L'érection par la suite d'Al-Andalus en un émirat indépendant du Califat de Damasco signale la croissance musulmane dans la Péninsule. Les bases politiques de ce royaume musulman florissant inscrits sur la justice et la tolérance envers les autres religions et groupes ethniques participent à l'accroissement rapide du nombre d'immigrants dans les territoires musulmans. Très rapidement le nombre de la population atteint les vingt pour cent (20)%⁸³ de la population péninsulaire. Cette situation produit le dépeuplement des territoires chrétiens en faveur de l'expansion musulmane.

I.2.1- Les deux Espagnes : l'Espagne musulmane et l'Espagne chrétienne

L'invasion musulmane et la fondation du royaume musulman d'Al-Andalus présage la scission de l'Espagne en deux territoires indépendants : une Espagne musulmane et une autre Espagne chrétienne. Même si dès les débuts de l'invasion, la ligne de séparation est visible, la division territoriale devient plus claire seulement à partir de 722, après la bataille de Covadonga (718).

« *Al surgir la zona de nadie, se concretan las dos españas* »⁸⁴ .

C'est cette bataille qui, en obligeant les chrétiens à se retirer dans les montagnes d'Asturies, établit les limites entre les deux espagnes. En revanche, l'abandon de la grande partie du territoire à leurs adversaires laisse apparaître un espace vide, une terre, une partie qui n'appartient à personne ; la dénommée "*Tierra de nadie*".

La première partie, l'Espagne musulmane, prend en compte la majeure partie du territoire péninsulaire ainsi que la majorité de la population. À la différence de l'Espagne chrétienne, sa caractéristique est l'existence de la tolérance, la justice sociale et la liberté. Les nouveaux convertis ont la possibilité de pratiquer l'Islam tout en gardant leur identité initiale d'où l'apparition du terme "*muwalladun*" en Arabe et "*muladíes*" en catalan pour identifier les

conflits qui opposent les clans, signalent une opposition d'ordre historique et une mystification de l'objet de l'invasion musulmane de 711.

⁸³« 11 juillet 711 : Les musulmans s'emparent de l'Espagne », consulté le 20 janvier 2019, disponible sur : <https://www.herodote.net>.

⁸⁴Antonio Ubieto, *Introducción a la Historia de España*, Barcelona: Teide, 1963. P 73.

descendants des hispaniques convertis. Riche, florissant et peuplé, ce territoire musulman présente un visage reluisant. Contrairement aux espoirs annoncés par ce royaume naissant, par la faveur des problèmes internes, le rayonnement s'effrite après quelques siècles. La scission de cette partie occasionne l'apparition de plusieurs fractions généralement appelées "*Taifas*".⁸⁵ Ce sont de petits royaumes qui naissent aux alentours des villes et par la même occasion de riches foyers d'activités commerciales et artisanales. La richesse de ces petits territoires n'empêche pas l'apparition de nouvelles guerres internes. Des crises se présentent par la circonstance des actions de la *Reconquista*. La récupération de Tolède, la capitale de Al-Andalus par le roi Alfonso VI de Castille (1065-1109) n'est pas un cas isolé. L'intensité des combats et l'avancée des chrétiens dans cette zone conduisent les musulmans à appeler les almoravides du nord de l'Afrique à la rescousse. Cette aide de grande portée favorise l'échec du roi chrétien au cours de la grande bataille de Zalaca en 1086. La victoire musulmane constitue pour Yusuf Ben Tasia un moyen d'unification du territoire musulman pour former une seule entité.

Située au nord du territoire péninsulaire, l'Espagne chrétienne prend en compte les montagnes d'Asturies, les Pyrénées de Navarre et d'Aragon. La seule grande ville de ce territoire est Pamplona. Elle constitue la minorité territoriale avec pour centre la ville de Castille. Victime de la désunion entre ses habitants, cette Espagne chrétienne vit entre instabilités et guerres de reconquête. Dès le début de l'invasion musulmane, la résistance contre les envahisseurs se met en place. Elle s'organise avec rigueur à partir des petits territoires chrétiens de telle sorte que les noyaux de défense soient imperméables. Cette résistance a pour finalité de continuer les croisades⁸⁶. En réalité, la période de reconquête vise la récupération de tous les territoires musulmans pour le compte du christianisme. La récupération des régions assiégées favoriserait non seulement la réinstauration de l'autorité chrétienne mais permettrait aussi de repousser l'Islam hors du pays. Cette situation justifie bien l'aide matérielle et militaire européenne reçue pendant la *Reconquista*.

⁸⁵ Multiples petits royaumes issus du califat de Cordoue et divisés en plusieurs camps.

En 1031, on dénombre environ dix-neuf (19 taifas) à savoir Cordoue, Séville, Jaén, Carbone, Niebla, l'Algarve, Algérisas, Murcie, Orthuela, Valence, Denia, Tortose, Lérida, Saragosse, Huesca, Tolède, Badajoz, Lisbonne, Majorque.

⁸⁶ Provient du mot « croix » et de l'ancien français « croisée ». C'est une vive campagne menée pour créer un mouvement d'opinion. Au niveau de l'histoire, c'est l'expédition menée contre les hérétiques ou contre les musulmans en Terre sainte. En effet, après le synode de Tours en 1096, les responsables religieux initient des pèlerinages dénommés croisades, pour la libération de la Terre sainte, au cours de la guerre sainte contre les infidèles. Pendant ces croisades, les "cruzados" portent des insignes sur la poitrine.

Avec cet objectif commun, les chrétiens s'unissent davantage derrière le principe de reconquête. Même si l'unicité fragile au début ne se consolide qu'avec l'avancée des troupes chrétiennes, c'est cet enjeu qui renforce les liens entre les territoires chrétiens du nord. Il permet de préparer sereinement la grande reconquête des territoires musulmans situés en dessous du plateau septentrional ou de la "*tierra de nadie*".

I.2.2- La consolidation des poches de résistances chrétiennes contre l'invasion musulmane

L'avancée rapide des musulmans sur le territoire péninsulaire obligent les noyaux chrétiens à renforcer davantage la stratégie de défense. Ils passent à l'offensive et se confrontent aux almohades. La progression des forces d'Almanzor (Al-Mansur) en territoire chrétien représente une grande menace de déstabilisation pour cette partie du pays. Très rapidement, de petits noyaux de résistance chrétienne se forment pour servir de cellules de résistance à l'avancée des musulmans. Peu à peu, ces cellules s'organisent pour empêcher cette avancée des envahisseurs.

Depuis l'arrivée massive des musulmans, le territoire péninsulaire est en alerte. Chaque partie s'évertue au maintien de son territoire mais reste vigilante pour détecter les faiblesses. Cela peut constituer un avantage même si les objectifs restent inchangés. Les chrétiens rêvent de récupérer l'unicité chrétienne d'antan pendant que les musulmans projettent d'annexer le reste du territoire au profit de l'Islam. En dépit des tensions présentes tout au long de la période, les deux territoires partagent des moments de collaboration caractérisés par des échanges. Selon Pierre Vilar :

« Les deux mondes n'étaient point coupés. Entre petites unités chrétiennes et petites unités maures, il y avait guerres mais aussi échanges, intrigues, traités, politesse »⁸⁷.

De toute évidence, les territoires musulmans et chrétiens ont connus des périodes de trêves. Mais cette situation de ni paix ni guerre n'empêche pas la dégradation de l'atmosphère par la faveur de l'intolérance religieuse. Cette intolérance religieuse représente le noyau des guerres médiévales en Espagne.

«Al no producirse la cohabitación, surgen los problemas de primacía, autoridad, etc... Cuando se alude a temas comunes; o la disparidad

⁸⁷Pierre Vilar, *Histoire de l'Espagne*, France : Presses Universitaires, 1947. p 10.

más absoluta, que lleva a considerar sistemáticamente las relaciones entre los musulmanes y cristianos como luchas continuadas.»⁸⁸

L'idée de suprématie d'une religion sur l'autre représente l'élément déclencheur des conflits médiévaux. L'apparition des poches de résistances chrétiennes illustrent bien cette situation conflictuelle. Toutes les rispostes chrétiennes se préparent à partir d'elles. En réalité, ces quartiers généraux chrétiens ont pour objectif la prévention des attaques extérieures. Leur naissance date précisément du VIIIe siècle même si la fragilité, à ce moment là, empêchait encore des actions conséquentes. Cela dit, vers l'an 850, la formation du premier royaume asturien permet de revivifier les actions chrétiennes contre l'avancée musulmane. Dans ces conditions, le royaume chrétien réussit à s'étendre de la Galice jusqu'au pays basque en passant par la ligne du fleuve Duero. La fondation par la suite du royaume de Léon au Xe siècle par les rois castillans favorise le renforcement des poches de résistances à partir desquelles se préparent la *Reconquista*.

I.3. La *Reconquista* espagnole (XIe –XVe siècle)

La *Reconquista*⁸⁹ espagnole désigne la grande période de crise du Moyen-âge espagnol. Elle se caractérise par la guerre sainte menée par les chrétiens contre les musulmans. C'est aussi la vaste période de "*conquista*" initiée par ces chrétiens pour la récupération des territoires assiégés après l'invasion musulmane. Ce mouvement enclenché vers la fin du VIIIe siècle aboutit finalement à la fondation des royaumes de Navarre, Léon, Castille et Aragon. Ceux-ci servent de base à la "*conquista*" sous l'initiative d'Alfonso VI (1073-1109), héritier de Sancho. Celui-ci amorce les grandes conquêtes à partir de ces royaumes. Eu égard à toutes les tensions connues à cette période, on peut affirmer que la *Reconquista* s'identifie spécifiquement avec la résistance contre l'occupation musulmane. C'est d'ailleurs ce que confirme Charles-E Dufourq lorsqu'il représente la période située entre le VIIIe et le XIIe siècle par la lutte contre les musulmans. Il dit à ce propos que :

⁸⁸Antonio Ubieto, *Introducción a la Historia de España*, Barcelona: Editorial Teide, 1963. p 58.

Notre traduction : « Lorsque la cohabitation ne s'est pas produite, les problèmes de suprématie, d'autorité, etc...ont surgi. Quand on parle des sujets communs; ou la disparité plus absolue, qui conduit à considérer systématiquement les relations entre les musulmans et les chrétiens comme des luttes continues ».

⁸⁹Reconquista traduit le mot reconquête en Castillan. Elle fait partie des périodes cruciales de l'histoire de l'Espagne à cause de sa durée, sept siècles environ, de 711 à 1492. Elle se prépare à partir des États chrétiens qui se créent dans le nord face à la floraison de l'Émirat de Cordoue. Ce sont les États d'Asturies, de Léon, de Castille, de Navarre et d'Aragon.

«Comprise entre le VIII^e siècle et le XII^e siècle, l'histoire de l'Espagne est pour une large part celle de la lutte menée contre les musulmans»⁹⁰.

Grâce à son armée, le roi Alfonso VI s'empare de la ville de Tolède après avoir franchi la sierra de Guadarrama. Avec elle, il descend dans la vallée du Tage où il installe le nouveau quartier général chrétien. Pendant ce temps, la "*conquista*" se poursuit vers le sud. L'éclatement du Califat d'Espagne active inévitablement l'avancée chrétienne en territoire musulman. Les adversaires, inquiets de la progression des chrétiens, préfèrent faire appel aux almoravides. Ce sont les principaux occupants du Sahara ayant pour leader Youssouf. En réponse à l'appel des frères musulmans, l'arrivée de ces almoravides occasionne la défaite d'Alfonso VI pendant la bataille de Zalaca à Badajoz en 1086. Même si elle n'empêche pas l'avancée des forces chrétiennes, cette défaite est un gain pour les musulmans.

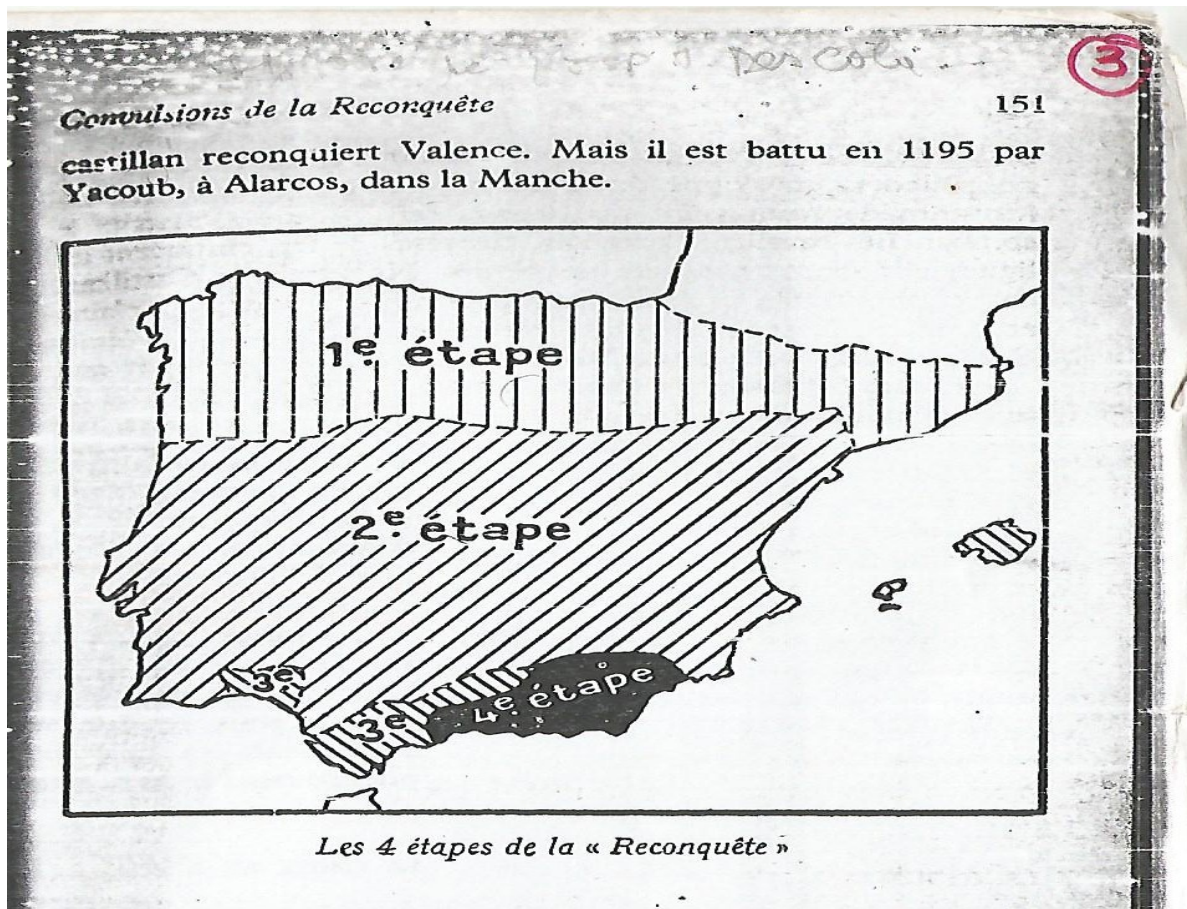
La *Reconquista* espagnole coïncide avec le début des croisades⁹¹. Avec la légalisation des projets de ces croisades, l'Église révèle le lien entre guerre chrétienne (croisades) et *Reconquista* espagnole. Au-delà de la libération des territoires occupés par les envahisseurs musulmans, les royaumes chrétiens espèrent la restauration de l'identité culturelle catholique européenne. En réalité, l'objectif final de la *Reconquista* est de combattre les musulmans en l'honneur du Christ.

Malgré les difficultés du début, elle ne perd pas de vue cet objectif. Elle va même au-delà des frontières espagnoles pour impliquer la plupart des pays européens. Cette implication européenne se caractérise par l'aide matérielle et humaine reçue au cours des combats. De manière particulière, l'entrée des cisterciens redirige la lutte. Cela suscite en effet un esprit plus combattif chez les "*conquistadores*" et lui octroie son apparence de croisade. Pour faciliter la soumission des fidèles musulmans, le pape Jean VIII offre la possibilité d'une absolution et l'accès à la vie éternelle aux chevaliers qui prendraient part à la guerre sainte.

⁹⁰Charles-E Dufourq, et al, *Histoire économique et sociale de l'Espagne chrétienne au moyen âge*, Paris : colin 1976. p 196.

⁹¹Provient du mot « croix » et de l'ancien français « croisée ». C'est une vive campagne menée pour créer un mouvement d'opinion. Au niveau de l'histoire, c'est l'expédition menée contre les hérétiques ou contre les musulmans en Terre sainte. En effet, après le synode de Tours en 1096, les responsables religieux initient des pèlerinages dénommés croisades, pour la libération de la Terre sainte, au cours de la guerre sainte contre les infidèles. Pendant ces croisades, les "cruzados" portent des insignes sur la poitrine.

Grâce à l'aide européenne, l'armée chrétienne espagnole remporte plusieurs victoires sur le front musulman parmi lesquelles la victoire de "las navas de Tolosa" en 1212. En 1236, Fernando III el santo (1217-1252) s'empare de Cordoue et fait planter une croix à la grande mosquée. Ce geste marque la progression chrétienne en territoire musulman et la restriction de la couverture musulmane. Pour confirmer la reconquête des territoires occupés, après la récupération de Séville en 1248, le roi initie un processus de repeuplement. Le but de cette action est bien la réimplantation du christianisme.



Sources : Jean Descola, *Histoire d'Espagne des origines à nos jours*, Paris : Arthème Fayard, 1979. p151.

Le processus de repeuplement enclenché pour la reconstruction du monde chrétien est progressif. Il prend en compte plusieurs étapes à savoir la restructuration de la société, la garantie de l'émigration des déplacés, la réorganisation sociale, la nouvelle répartition des terres ainsi que l'adoption des nouvelles lois. Le réaménagement total du territoire est nécessaire. Mais un préalable s'impose. Il faut d'abord une restructuration politique ou une révision du système pour répartition du pouvoir entre le conseil royal et les "cortes". Le conseil royal représente la cour royale. Elle devra coordonner la médiation entre le

gouvernement et le royaume. En ce qui concerne les "*cortes*", elles seront constituées par les représentants de la noblesse, du clergé et des villes. Cette nouvelle organisation politique s'accommode avec les cinq (5) entités que forment la couronne de Castille, le royaume du Portugal, le royaume de Navarre, la couronne d'Aragon et le royaume de Grenade.

➤ *L'Inquisition espagnole*

En 1478, les Rois catholiques instituent le conseil suprême de l'Inquisition. Du latin *inquisito* qui signifie enquête, l'Inquisition⁹² désigne le tribunal ecclésiastique médiéval chargé de rechercher et juger les hérétiques. Sa naissance au XIIe siècle répond aux besoins pour l'Église de contenir le nombre croissant des hérésies. Pour faciliter la recherche de ces supposés hérétiques, l'Église nomme quelques prêtres. Ces nominations permettraient de les retrouver plus rapidement. En réalité, c'est le prestige de l'hérésie cathare⁹³ qui suscite la création de ce tribunal. Cela dit, le pape Innocent III procède à l'envoi de plusieurs missionnaires pour rechercher les probables récalcitrants. Le but de cette mission est clair, l'obligation à la reconversion totale des hérétiques. Bien au-delà, il faut réussir à séparer les faux convertis des vrais catholiques. En dépit de l'existence de ce tribunal de l'Inquisition sur les paroisses, le Pape Grégoire IX autorise en 1223 une cérémonie d'installation officielle pour donner un caractère plus solennel à ce projet. La création par la suite de l'ordre des mendiants entre 1227 et 1299 vise à faciliter ces recherches.

Le mode d'action de l'Inquisition est l'interrogatoire secret. Cette stratégie permet d'éviter la confrontation directe entre les accusés et les témoins. Pourtant les punitions sont sévères; obligation de jeûner, pèlerinage obligatoire ou confiscation des biens. Elles vont plus loin jusqu'à la condamnation à mort pour les hérétiques les plus obstinés. Très vite, les résultats du tribunal de l'Inquisition sont conséquents. De façon spécifique, l'Église réussit à résoudre les hérésies les plus importantes du moment.

Occupée à enrayer les germes de l'Islam sur le territoire, l'Espagne la reçoit un peu plus tard, précisément en 1476 avec l'autorisation du Saint siège. Ce tribunal favorise l'achèvement du processus de christianisation du territoire avec la reconquête des territoires

⁹²« Définition Inquisition », Dictionnaire français Larousse, consulté le 24 juillet 2016, disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/definitioninquisition>.

⁹³Le catharisme représente la doctrine des cathares. C'est en effet une secte d'origine manichéenne du Moyen âge, répandue dans le midi de la France. C.f : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

islamisés, la reconversion des infidèles ou l'expulsion des récalcitrants. De ce fait, elle est accusée d'avoir occasionné la mort plusieurs personnes et le dépouillement de certains fidèles entre 1476 et 1492.

I.4. L'unification territoriale (XIVe – XVe siècle)

Le processus d'unification péninsulaire représente l'ultime étape de la *Reconquista*. Dans le cadre de cette unification territoriale, la restructuration et la réorganisation deviennent primordiales. Malgré tous les moyens mis en place pour l'efficacité de ce processus, il subit les conséquences des crises du XIVe siècle. Celles-ci, accentuées par les inondations et l'épidémie de la peste noire, ont des conséquences graves comme la faim et le décès de plusieurs personnes. À côté de cela, la pression fiscale favorisée par la mauvaise gestion des droits seigneuriaux et le pillage des paysans participe au blocage du processus. En dehors des problèmes cités plus haut, la défense des *fueros*⁹⁴ et les conséquences de la guerre des Trastámara⁹⁵ font apparaître de grandes barrières à la poursuite des objectifs fixés.

Malgré tout, le mariage du 19 octobre 1469 à Valladolid entre Fernando II d'Aragon et Isabel I reine de Castille permet de poser les bases de cette unification péninsulaire. Ce mariage historique établit une alliance dynastique entre Castille et Aragon. Mais au-delà de l'alliance dynastique et l'unification territoriale, l'Espagne recouvre son unicité chrétienne et sa culture catholique. L'unité territoriale tant espérée est désormais effective.

Dès la fin de la *Reconquista*, l'Espagne se constitue en une couronne composée de cinq (5) états (Castille, Aragon, Navarre, Portugal et Grenade). En revanche, une adaptation des institutions féodales avec les exigences de l'époque s'impose. Dans ce cadre précis, naît la "*santa hermandad*". C'est une force politique créée pour assurer la lutte contre la délinquance rurale et la réduction du pouvoir de la noblesse en échange du renforcement de sa position économique et sociale. Eu égard à cet objectif, elle favorise l'abolition des droits seigneuriaux à la faveur des révoltes paysannes.

⁹⁴Fuero: Fueros, anciennes chartes espagnoles d'origine médiévale garantissant les privilèges, les libertés et les traditions d'une ville ou d'une région. C.f : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

⁹⁵La guerre des Trastámara est la guerre qui a opposé Pedro I à son demi- frère Enrique. En effet, Enrique, proclamé roi par l'aristocratie engage des troupes mercenaires pour l'aider à recouvrer son trône. Malgré l'aide des mercenaires, il a besoin du soutien d'Aragon pour expulser Pedro I. Quant à Pedro I, il reçoit l'aide des anglais, mais est finalement assassiné. Enrique accède au trône en octroyant des droits seigneuriaux à l'aristocratie. Contrairement à l'objectif de sa création qui réside dans la suppression des abus de la noblesse, la Santa Hermandad occasionne au contraire une terrible répression sur les paysans.

Le Moyen-âge désigne la période d'instabilité ouverte à cause de la grande invasion musulmane de 711. Cette situation confuse occasionne la scission du territoire espagnol après l'irruption de l'Islam dans l'*Hispania* des wisigoths alors très ancrée dans le christianisme (catholicisme). Deux territoires se forment par la suite: l'Espagne chrétienne au nord et l'Espagne musulmane au sud. En dépit de sa grande faiblesse et du refus de s'avouer vaincu, le territoire chrétien engage sous la couverture de la *Reconquista* une guerre sainte contre l'Islam. Cette guerre religieuse voilée par l'engagement politique contre les insurgés révèle l'implication du Saint siège dans la *Reconquista* espagnole. De ce point de vue, le Moyen-âge espagnol représente la longue période de combat mené par les chrétiens contre les musulmans entre le VIIIe et le XVe siècle. Soutenus particulièrement par l'Inquisition et l'Église catholique (le Pape), les conquérants chrétiens parviennent à la récupération des territoires occupés. Ils expulsent les musulmans ainsi que les derniers juifs en 1492. Cette victoire est la conséquence de l'habileté politique du roi Fernando II d'Aragon ainsi que des généreuses capitulations de l'émir Boabdil. De manière particulière, la fin de cette *Reconquista* annonce la fin du Moyen-âge espagnol. Vues les circonstances de son achèvement et la gloire de la période suivante, le Moyen-âge est considéré comme une période singulière dans l'histoire de l'Espagne. La cohabitation à la fois des juifs, des musulmans en plus des autochtones chrétiens a produit une nouvelle caractéristique génétique incarnée par une "diversité culturelle". Cette diversité remarquable provient de la rencontre entre juifs, musulmans et chrétiens tout en imposant de nouvelles caractéristiques génétiques, langagières et culturelles à l'Espagne.

II. L'ESPAGNE MODERNE

La réunification du territoire sous la coupole des Rois catholiques inaugure une nouvelle ère pour l'Espagne. Favorisée par l'expulsion des arabes et des juifs, cette ère annonce de beaux jours pour ce pays. L'enjeu de ces réajustements territoriaux et politiques est la construction d'un nouvel État qui sauvegarde l'unité et la suprématie catholique. Avec l'avènement de ces Rois catholiques, c'est le règne de l'Église catholique qui s'affirme à nouveau sur le territoire espagnol, et au delà de ses frontières, en Europe. Malgré tout, il ne faut pas négliger la persistance des problèmes économiques et politiques même à la fin du Moyen-âge. En dehors de ce pays, c'est toute l'Europe qui subit les effets des crises médiévales. À l'instar des pays européens comme la France et l'Angleterre, l'Espagne a

d'autres ambitions. Elle envisage trouver d'autres points de chute pour asseoir une hégémonie à la fois économique, culturelle, religieuse et politique.

II.1. La mise en place de la monarchie espagnole

Le mariage du 19 octobre 1469 à Valladolid entre Isabel, héritière du trône de Castille et Fernando el católico, héritier d'Aragon, signe l'union entre le Royaume d'Aragon et celui de Castille⁹⁶. À la faveur de cet acte singulier, l'Espagne procède à la réunification de son territoire. Cette union, qui à cause des guerres intestines, avait maintes fois échoué est maintenant effective. En dehors de l'avantage politique, c'est une nouvelle ère qu'annonce cette alliance dynastique. Il s'agit du règne de la monarchie espagnole⁹⁷. Depuis lors, une nouvelle vision dirige le nouvel État même si la Renaissance européenne envisage le retour aux sources.

La monarchie espagnole se construit un royaume à partir de la réunification des cinq (5) royaumes que sont le royaume de Grenade, du Portugal, la couronne de Castille, le royaume de Navarre et celui d'Aragon. La particularité de cette organisation politique réside dans la considération du roi comme le représentant de Dieu sur terre. La mission particulière confiée à cet être suprême est de répandre la foi chrétienne catholique. Grâce à cette organisation et au nom de l'expansion du christianisme, les Rois catholiques construisent les bases de la future puissance espagnole. En revanche, il faut veiller à la préservation des privilèges et traditions pour éviter de replonger dans les crises antérieures. Les rois fondent alors la base culturelle du nouvel État sur les coutumes de chaque petit royaume. Avec de tels objectifs, ils parviennent à faire naître une nouvelle Espagne sur les cendres de la précédente. La vision de ceux-ci est, bien au-delà, acheminer l'Espagne vers la modernité et parvenir à la conquête d'autres territoires au profit du christianisme.

⁹⁶En fait, à la mort du roi Martín I l'humain en 1410, les représentants des royaumes qui composent la couronne d'Aragon élisent à travers le compromis de Caspe, Ferdinand de Antequera de la dynastie de Trastámara comme futur roi au vu de ses droits dynastiques maternels. C'est pourquoi après la guerre civile catalane (1462-1472), Ferdinand el católico reçoit la couronne d'Aragon en héritage de Jean II étant donné qu'il est le fils de Fernando de Antequera. Isabel quant à elle hérite de la couronne de Castille.

⁹⁷L'Espagne est alors en marche vers le processus d'eupéanisation (intégration européenne) pour être à nouveau intégrée dans l'ensemble européen. Elle a en effet été exclue de cet ensemble depuis le début de l'invasion musulmane, à cause de la cohabitation de trois religions sur son sol à savoir l'Islam, le christianisme et le judaïsme. Il lui est donc nécessaire d'achever le processus de Reconquista, d'expulsion des juifs et musulmans, pour prétendre rejoindre cet ensemble européen. C'est d'ailleurs la réunification territoriale, religieuse en plus de l'avènement des Rois catholiques qui lui redonne sa carte d'identité européenne.

« L'avènement des Rois catholiques inaugure une ère nouvelle ; l'Espagne rejoint la chrétienté, une cinquantaine d'années avant que cette chrétienté se défasse sous la poussée de la Réforme protestante ; pendant deux siècles, l'Espagne, devenue une puissance mondiale, prétend imposer son hégémonie. »⁹⁸

II.2. La découverte de l'Amérique : point de départ de la construction de l'empire espagnol

Au sortir du Moyen-âge, la nouvelle vision politique engage la plupart des pays européens dans la réalisation d'un rêve, celui de l'acquisition de nouveaux territoires au service de l'expansion économique, politique, culturelle et religieuse. À l'initiative de quelques explorateurs, les Rois catholiques procèdent à l'envoi d'émissaires pour la rencontre d'autres territoires pouvant servir à cette extension. Plusieurs explorateurs sont cités dans le cadre de la découverte des terres fermes d'Amérique mais les plus connus restent Christophe Colomb⁹⁹, Bartholomé De las Casas et Amérigo Vespucci. Au début exalté par la rencontre d'un nouveau territoire notamment les Indes, Christophe Colomb offre à la monarchie catholique son billet d'expansion économique. Tout part de la découverte¹⁰⁰ de l'Amérique par celui-ci. Le contexte de cette découverte inespérée de l'Amérique devient ainsi le socle de l'hégémonie espagnole.

Après le refus du Portugal de financer ses expéditions, Christophe Colomb décide d'adresser une demande d'aide au royaume espagnol tout en insistant sur l'avantage du projet pour la couronne ainsi que pour les explorateurs. Ce projet prometteur finit par rencontrer l'ambition politique des Rois catholiques. L'assurance d'un soutien matériel et financier de leurs parts donne à cet explorateur génois la possibilité d'accomplir un rêve, celui d'atteindre

⁹⁸Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris: Arthème Fayard, 1996. p 23.

⁹⁹Christophe Colomb (1451-1506) est un navigateur né à Gênes. Fils d'un tisserand, il voyage pour le compte de négociants et arrive au Portugal en 1476. Son projet de navigation vers le Japon et la Chine par l'ouest, n'obtient pas l'assentissement du roi du Portugal. Il propose donc ses services aux nouveaux souverains d'Espagne, en quête d'une politique de sortie de crise. Isabel lui attribue pour ce fait, trois caravelles (navire rapide et de petit tonnage du XVe et XVI e siècle). Ayant quitté le Palos le 03 août 1492, Christophe Colomb aperçoit d'abord Guanahani (San Salvador), une des Lucayes (Bahamas), Cuba et Haïti qu'il nomme Hispaniola. Puis il revient en Espagne en mars 1493. Il effectue un deuxième voyage en septembre 1493, un troisième puis un quatrième voyage en 1502 qui lui permette d'explorer l'Amérique centrale.

¹⁰⁰Cette découverte opportune intervient au moment où l'Espagne après plusieurs crises politique, économique, religieuse et sociale, cherche une issue de secours. Elle profite alors de l'opportunité que lui offre le nouveau monde pour asseoir une économie plus puissante grâce à aux richesses et ressources de ses colonies. Les rois catholiques aidés des explorateurs, se bâtissent un empire après la conquête de la plupart des territoires américains. La colonisation espagnole prend en son sein toute l'Amérique excepté le Brésil.

les Indes par un autre chemin. Grâce aux navires offerts par Isabel, il embarque à partir de Palos en août 1492. Au mois d'octobre, il débarque pour la première fois en terre américaine. Il atteint Guanahani, la future ville de San Salvador puis l'île de Bahamas et enfin Cuba et Haïti qu'il dénomme la *Hispaniola*. Dans son entendement, il avait découvert les Indes.

De retour de son premier voyage en mars 1493, Christophe Colomb incite les Rois catholiques à la colonisation des nouvelles terres. D'autres navigateurs européens se prêtent alors à l'aventure et se lancent dans l'exploration de la nouvelle terre en 1497. La découverte des côtes du Canada par Jean Cabot et celle du Brésil par Pedro Alvarez Cabral trois (3) ans plus tard traduit bien l'intérêt porté à l'exploration de ces nouveaux territoires. Malgré tout, c'est la découverte de l'*Hispaniola* en 1510 qui marque véritablement le début de la colonisation espagnole des terres fermes d'Amérique.

Cette partie du nouveau monde est scindée en deux parties par le Roi d'Espagne. Ainsi, a-t-on le Veragua à l'ouest du Golfe d'Uraba. La nouvelle Andalousie séparée par la rivière Atrato prend en compte toute l'Amérique centrale jusqu'au Panama en plus de la moitié de l'actuelle Colombie. Pendant la traversée du Panama en 1513, Vasco Núñez de Balboa aperçoit l'océan pacifique. En 1519 Hernan Cortés débarque au Mexique. Ce dernier se fait aider par une centaine de soldats, les dénommés "*conquistadors*" pour s'emparer de l'empire aztèque. Mission très difficile, l'annexion du Mexique suscite un grand soulèvement du peuple dans la dénommée "*noche triste*" le 1^{er} juillet 1520. Contre toute attente, l'emprisonnement de l'empereur Moctezuma offre la victoire aux espagnols grâce à la soumission de Tenochtitlán. Après une lutte acharnée le 13 août 1521, l'opposition entre aztèques et espagnols se solde par la fondation de la ville de Mexico. Peu avant ce fléchissement du peuple aztèque en 1520, Fernand de Magellan franchit le détroit. Profitant entre 1532 et 1533 de la guerre opposant Atahualpa à Huascar, tous deux fils de Huayna Capac, Francisco Pizarro conquiert l'empire inca au Pérou avec le soutien des "*conquistadors*". Le conflit¹⁰¹ se généralise et touche les inca jusqu'en 1570. L'Espagne ne reste pas seul sur le projet américain. La France de François 1^{er} s'y intéresse également. Elle s'autorise les explorations des côtes du nord de l'Amérique entre 1534 et 1541 avec Jacques Cartier. Sur tout le continent, grâce à la puissance et l'efficacité des armes utilisées, une

¹⁰¹Les mouvements coloniaux donnent naissance à des conflits opposants espagnols et indiens. Ces derniers sont en fait hostiles à la colonisation de leurs terres voire l'installation d'une administration espagnole. Ces guerres occasionnent plusieurs morts, surtout du côté des colonisées. Ils manquent d'armements sophistiqués pour engager une lutte des espagnols puissamment armés. Leurs armes sont en fait vétustes et rudimentaires.

poignée d'aventuriers espagnols met fin à la résistance des amérindiens et s'y installent officiellement. À partir de ce moment, commence l'exploitation véritable des territoires conquis au plaisir des Rois catholiques.

La méticuleuse exploitation des colonies espagnoles d'Amérique garantit au royaume ibérique un prestigieux développement. La conséquence de cette colonisation est la fondation d'un puissant empire. La principale source de richesses de ce nouvel empire devient l'exploitation de l'or et le diamant provenant des territoires colonisés. Les mines d'or et d'argent du Pérou alimentent régulièrement la couronne espagnole pendant que les amérindiens sont réduits en esclaves. Les avantages de cette richesse, provenant des colonies, consacrent l'Espagne comme puissance européenne et mondiale du moment.

La transformation rapide des colonies favorise le développement géographique et politique de l'Amérique. L'envoi de plusieurs fonctionnaires espagnols sur le sol américain signale la dépendance totale de ces territoires. D'ailleurs, les architectures sont semblables aux architectures baroques espagnoles. Pendant ce temps, les prêtres catholiques espagnols se chargent de la conversion massive des animistes amérindiens à la religion catholique.

L'empire espagnol se distingue clairement des autres empires européens comme l'empire portugais. Il est non seulement le plus vaste et le plus ancien mais s'étend aussi à la majorité des grandes villes américaines à savoir Mexico, Lima, etc. Au-delà de l'enjeu économique, la colonisation espagnole de l'Amérique couvre un enjeu politique qui se résume en l'enracinement d'une politique hégémonique visant une expansion territoriale. L'or et l'argent de l'Amérique servent principalement à poursuivre ladite politique hégémonique. Mais, l'enjeu commercial n'est pas à écarter. En dehors de l'extension politique et territoriale, l'Espagne bâtit sa croissance économique du XVI^e siècle à partir des ressources naturelles et financières puisées dans les colonies. Cette suprématie inquiète sérieusement la France qui voit en l'Espagne une grande concurrente politique.

II.3. L'Espagne des Habsbourg

L'Espagne des Habsbourg¹⁰² désigne la période de règne des Habsbourg. Située entre 1517 et 1700, elle se caractérise par une phase transitoire exprimant le passage de l'Espagne

¹⁰²Après la mort d'Isabel de Castille en 1504, sa fille Juana lui succède sur le trône de Castille. Juana se marie avec Felipe, fils de la Duchesse Maria de Bourgogne et de l'empereur du saint empire Romain germanique Maximiliano Ier de Habsbourg. Ce dernier est le fondateur de la longue dynastie espagnole des Habsbourg. Le mariage entre Juana et Felipe el hermoso favorise l'union politique entre le saint empire romain germanique et la

des Rois catholiques au règne des Bourbons. Aussi, se particularise-t-elle par une période dorée favorisée par les initiatives politiques des premiers rois Habsbourg notamment Carlos V et Felipe II.

II.3.1. La Renaissance espagnole

La Renaissance européenne coïncide avec l'ère des temps modernes et l'installation des nouveaux rois espagnols. Elle représente le mouvement littéraire, artistique et scientifique qui a lieu en Europe entre le XVe et le XVIe siècle. Ce mouvement se charge de prôner spécialement le retour aux sources, celles qui dirigeaient la société à l'époque antique. Les nouvelles valeurs prônées établissent des liens étroits entre la vie et la mort. Très rapidement, il se propage en Europe surtout entre le XVe siècle et le XVIe siècle. Avec le renouveau scientifique, cette renaissance favorise la découverte de nouvelles techniques en plus des grandes découvertes notamment l'invention de l'imprimerie en 1454. L'apparition de ces techniques avantage le développement économique et participe à l'amélioration des conditions de vie de l'homme. Bien au-delà, elle donne de nouvelles idées aux pays ambitieux tels que la France, l'Angleterre car désormais, la vision politique est beaucoup plus tournée vers une expansion économique et scientifique.

En ce qui concerne l'Espagne, cette Renaissance correspond précisément aux règnes de Carlos V et Felipe II. Sur le plan littéraire et philosophique, on assiste à la réappropriation des anciens textes. Maintenant, les auteurs orientent leurs raisonnements vers l'acquisition du savoir qui passe par la promotion de l'Humanisme, une doctrine qui s'intéresse spécialement à l'épanouissement de l'homme. Ce mouvement des humanistes fait l'apologie de l'homme, des valeurs humaines et les place au-dessus des autres valeurs. Partant de là, la renaissance devient l'aval de l'humanisme qui suscite l'avènement de l'esprit des Lumières à partir de la recherche profonde du bonheur. L'humanisme est le défenseur de l'épanouissement de l'homme ainsi que des valeurs propres à lui. Il favorise la naissance de nouveaux courants de pensée partageant l'idée d'épanouissement de l'homme comme source de bonheur. Quelques figures telles que Pérez de Oliva, Vitoria, Arias de Montano, Simón Abril, Fox Morcillo représentent l'humanisme espagnol.

couronne de Castille et Aragon avec les possessions de la maison de Bourgogne. À sa mort en 1506, à l'âge de 28 ans, son fils Carlos I lui succède, Juana est alors déclarée inapte pour cause de folie. Carlos I hérite ainsi de la Couronne de Castille et Aragon, et plus tard du saint empire romain germanique en plus des possessions de la Maison de Bourgogne.

Au niveau intérieur, à la faveur du mariage de Juana la loca et Felipe el hermoso, les Habsbourg accèdent au trône espagnol. L'Espagne constitue à ce moment-là une entité supranationale autour d'un noyau formé par Castille et Aragon lorsque la mort de Felipe el hermoso en 1506 remet le trône entre les mains de son fils Carlos. Celui-ci reçoit en plus de Castille et Aragon, la Bourgogne, Naples, la Sicile et les Pays Bas. L'union de tous ces petits royaumes sous une seule entité attribue à Carlos V la dénomination de souverain du Royaume d'Espagne. Sous le nom de Carlos Quinto, il devient le plus puissant monarque européen entre 1516 et 1556. Le prestige, la puissance de son royaume et la colonisation américaine lui octroie une place de choix en Europe. En revanche, l'Espagne devra user de stratégie efficace pour garder ce privilège et surtout multiplier les succès dans le monde. Contrairement aux attentes, la méconnaissance des problèmes castillans par le roi engendre de nombreuses crises. La plus grave crise de la période se présente avec la révolte des "*comuneros*"¹⁰³ entre 1520 et 1521. En dépit de cette inquiétante crise, l'empire espagnol continue de bénéficier des bienfaits de l'expansion du commerce à partir des colonies.

Vers 1550, l'Espagne contrôle pratiquement tout le continent américain à savoir les territoires du sud, du centre y compris la Floride, Cuba et en Asie les Philippines. L'exploitation coloniale de l'Amérique continue de favoriser son ascension en lui permettant de se hisser au rang de grande puissance européenne. L'audace occasionnée par la puissance économique le mène sur des champs de bataille dangereux. Sa participation active à plusieurs guerres soldées par des échecs en France et en Allemagne écourte la durée de sa gloire. L'incapacité du roi à résoudre les problèmes l'oblige à abdiquer en faveur de son fils Felipe II. Grâce à la politique ambitieuse et objective de ce digne fils, l'Espagne expérimente son siècle d'or.

II.3.2. Le siècle d'or espagnol (1559-1648)

L'expression siècle d'or ou "*siglo de oro*" en espagnol bénéficie d'une double interprétation. En effet, le contexte influence la définition de cette expression. D'un côté, il est perçu comme la période de règne de Carlos Quinto et s'achevant avec la signature du traité

¹⁰³La lutte des *comuneros* semble préfigurer la convocation des cortes au XIX e siècle. En effet, c'est plus le principe de liberté qui mène la lutte plutôt que le gain économique. Les traditions démocratiques espagnoles proviennent effectivement de ces *comuneros*. Elles ont toutefois été étouffées par les Habsbourgs à Villalar en 1521 qui installent un régime tyrannique et ont retirés aux *cortes* toute représentativité dans les affaires politiques.

des Pyrénées¹⁰⁴. À cette période, l'or et l'argent d'Amérique constituent les principales sources de richesses pour les grandes entreprises espagnoles, et plus, pour l'expansion économique de l'empire. Et de l'autre, il se conçoit comme la période succédant au Moyen-âge. L'expérimentation de la splendeur pendant le règne de Felipe II emmène les historiens à situer le début de ce siècle à partir de son accession au trône espagnol. Avec ces différentes conceptions du siècle d'or espagnol, sa situation périodique devient complexe.

L'importance de cette période se note avec l'hégémonie économique, faisant de l'Espagne du siècle d'or, « *l'empire où le soleil ne se couche jamais* »¹⁰⁵. La raison évoquée pour cette qualification est l'intouchabilité et la sécurité malgré les graves problèmes économiques connus par l'Europe à cette époque. Cette sérénité se rapporte sans doute à l'abondance économique. En dépit de toutes les difficultés, elle demeure à l'abri de tout besoin. C'est avec cette stabilité financière assurée par un rayonnement économique, culturel, la floraison littéraire qu'elle s'impose en Europe.

Le siècle d'or espagnol revêt deux approches périodiques. Au sens large du terme, il tient compte des aspects politiques, religieux et économiques. Mais selon une autre conception, il se limite uniquement à la floraison culturelle caractérisée par une diversité remarquable des publications littéraires et la croissance des expositions artistiques. À ce niveau, la publication du premier dictionnaire franco-espagnol par César Oudin en 1607 ainsi que la première traduction de Don Quichotte en 1614 sont des faits à prendre en compte. Trois périodes se distinguent du rayonnement culturel compris entre le XVIe et le XVIIe siècle.

-Un siècle d'or économique situé entre 1530 et 1590.

-Un siècle d'or politique correspondant au temps de la prépondérance espagnole. Il prend en compte le traité de Cateau-Cambrésis¹⁰⁶ de 1559 et le traité de Westphalie¹⁰⁷ de 1648.

-Un siècle d'or des arts et des lettres qui part de 1580 à 1660.

¹⁰⁴Traité des Pyrénées : c'est le traité de paix conclu entre la couronne d'Espagne et la France à l'issue de la guerre franco-espagnole de 1635 dans le cadre de la guerre de Trente (1618-1648). Il a été signé le 7 novembre 1659 sur l'île des Faisans.

¹⁰⁵« Charles Quint : Gand 1500-Yuste en Estremadure 1558 », in *Publius Historicus*, consulté le 20 décembre 2018, disponible sur : www.publius-historicus.com.

¹⁰⁶Traité de Cateau-Cambrésis : il représente les traités de paix signés les 2 et 3 avril 1559 pour mettre un terme au conflit entre la France d'un côté, l'Espagne et le saint empire germanique de Charles Quint de l'autre.

¹⁰⁷Traité de Westphalie : ou Paix de Westphalie désigne les traités conclus à l'issue de la guerre de Trente Ans et la guerre de quatre-vingt ans le 24 octobre 1648.

II.4. Le mythe de l'union ibérique entre l'Espagne et le Portugal

Après la mort du roi Sébastien Ier, en 1580, le roi Felipe II est appelé sur le trône portugais. Il régnait déjà sur la couronne d'Espagne et la maison des Habsbourg depuis 1556. En dépit du fait que l'Espagne et le Portugal soient sous la coupole du même roi, le Portugal demeure un état souverain. La délimitation territoriale prend en compte aussi bien les administrations, les armées que la monnaie. Du point de vue politique, la dissociation des deux empires dirigés par le roi Felipe II traduit le caractère mythique de l'union dynastique annoncée entre l'Espagne et le Portugal. La situation de non acceptation découle du caractère orgueilleux des portugais. Ils veulent clarifier les termes de leur appartenance à l'ensemble espagnol. Cette attitude orgueilleuse nourrie par l'affirmation de l'indépendance, la puissance économique et territoriale du Portugal n'empêche pas la portée hégémonique de la politique coloniale espagnole. Au fond, cette union est un simple fait politique. Ce désaccord révèle plutôt une union ibérique idéaliste. Vers la seconde moitié du XVII^e siècle, les tentatives centralisatrices menées par le comte duc d'Olivares alors premier ministre de Felipe III du Portugal (Felipe IV d'Espagne), conduisent aux révoltes conjointes du Portugal et de la Catalogne. Cette situation conduit à une séparation définitive entre l'Espagne et le Portugal en 1640.

L'indépendance financière et administrative des couronnes de Castille et d'Aragon leur octroie un droit de veto aux côtés du Portugal pour le choix du successeur de Carlos II. Cette opposition entre les trois (3) grandes instances décisionnelles révèle une profonde concurrence et au-delà une union ibérique involontaire. Elle en effet a été imposée par le roi. Son désir de former un bloc homogène malgré les indépendances manifeste une volonté d'extension territoriale. En réalité, le rêve d'union ibérique tant caressé par le roi est un leurre. Les conditions politiques défavorables déjouent les plans rassembleurs du roi. L'union ne tient pas ses promesses. La situation précaire expérimentée par la couronne après la mort du roi n'est que la projection de l'échec ibérique.

« Après la mort de Philippe II, l'Espagne paraît entrer dans une longue période de turbulences dont elle ne sortira qu'au début du XVIII^e siècle avec l'avènement des Bourbons »¹⁰⁸.

¹⁰⁸Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris : librairie Arthème, 1996. p 248.

Le choix du successeur de Felipe II devient source de désunion entre les principaux décideurs. La Castille, favorable à Felipe d'Anjou de la maison d'Autriche, s'oppose à Aragon dont le choix se porte sur Carlos de Habsbourg. En ce qui concerne le Portugal, il s'allie à la Castille derrière le candidat français. L'incohérence politique et la mauvaise gestion conduisent à la décadence de l'empire espagnol en 1598. Avec cette situation favorisée par les rigueurs de l'Inquisition et l'émigration massive des populations à la recherche d'un mieux-être vers l'Amérique, le déclin de ce grand empire est inévitable. À côté de cela, l'obligation d'acheter les produits de première nécessité pour l'alimentation de ses colonies occasionnée par la réduction de la production industrielle l'affaiblit financièrement et matériellement.

Cet affaiblissement économique et matériel ajouté à l'impuissance militaire de cette puissante couronne conduit à la perte de certaines colonies à partir du XVIIe siècle. À la faveur de l'ère des indépendances américaines, plusieurs colonies se retirent de l'autorité espagnole. Ce sont les confusions engendrées par les turbulences politiques, économiques et militaires qui conduisent les règnes de Felipe III (1598-1621), Felipe IV (1621-1655) et Carlos II (1655-1700). En d'autres termes, au XVIIe siècle, la couronne espagnole n'est plus que l'ombre d'elle-même. Désormais, elle se distingue à partir de trois (3) grandes caractéristiques:

*« L'avènement de favoris qui exercent la pouvoir effectif au nom du roi ;
L'effort démesuré pour conserver à l'Espagne sa prépondérance en Europe ;
L'effondrement de cette puissance dans la seconde moitié du siècle ».*¹⁰⁹

Au total, on pourrait affirmer que la politique de survie menée par l'Espagne au détriment de l'entretien des colonies n'a pas été une réussite. Bien au contraire, elle conditionne la chute de cette ancienne puissance européenne et mondiale.

L'époque moderne se conçoit en Espagne comme une issue pour la réalisation des rêves d'expansion territoriale, économique et hégémonique. Avec ces objectifs, elle entame cette nouvelle ère et parvient à la mise en place d'une puissante monarchie. L'ambition de ces nouveaux rois espagnols aidés par Christophe Colomb favorise la fondation d'un immense

¹⁰⁹Op Cit. p248.

empire sur les profits tirés de la colonisation des terres fermes d'Amérique. Ce sont les ressources naturelles et humaines qui offrent à cette monarchie catholique son billet pour devenir la puissance économique mondiale sous le règne de Carlos Quinto et son successeur Felipe II. Cette glorieuse ascension est freinée par les échecs militaires répétés. À côté de ces problèmes, l'échec de l'union ibérique entre l'Espagne et le Portugal ainsi que la perte des colonies américaines précipitent la chute de l'empire espagnol à partir de 1700.

Le Moyen-âge est le point de départ d'un cheminement qui malgré les embûches conduit l'Espagne à la gloire de l'époque suivante. En dépit de toutes les crises connues par l'Europe en général et l'Espagne en particulier, ce Moyen-âge prépare la splendeur du siècle d'or. Elle est favorisée par l'ascension hégémonique du royaume à cette époque. Les avantages de la colonisation des territoires d'Amérique se constituent à partir de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492. Après de grands moments de gloire et de croissance économique, les incohérences des politiques menées par Felipe II et le désintérêt aux problèmes des colonies favorisent la décadence du prestigieux empire espagnol à partir de 1700.

CHAPITRE III : L'AVÈNEMENT DES LUMIÈRES ET SON IMPACT EN ESPAGNE

Le XVIII^e siècle représente pour l'Europe un tournant décisif pour avoir marqué d'une pierre précieuse le monde culturel et intellectuel à travers le mouvement des Lumières. Elles se caractérisent spécialement par une innovation radicale tout en affectant la vision politique, religieuse, sociale et culturelle de l'Europe occidentale. Ce vent d'innovations sème le trouble aux quatre coins du continent européen ainsi qu'en Espagne.

I. CONTEXTE HISTORIQUE

Le concept de Lumières s'identifie spécifiquement avec le concept d'autonomisation de l'homme. C'est en effet le grand mouvement intellectuel marquant positivement l'Europe occidentale moderne à travers la recherche de la perfectibilité de l'homme. De manière particulière, les Lumières traduisent la majorité intellectuelle impulsée par les avantages du progrès annoncés par certains penseurs tels que Turgot, Voltaire, D'Alembert et bien d'autres. Elles réclament la rupture avec la société ancienne et ses pratiques voire le désenchantement de l'autorité traditionnelle. L'essence même de ce mouvement réside dans un esprit spéculatif, une pensée libre de toutes contraintes extérieures. Il oppose à cet effet la lumière naturelle à savoir la raison humaine à la lumière surnaturelle c'est-à-dire la foi et la croyance en Dieu. L'éveil des consciences qui est sa stratégie influence toute la civilisation européenne avec pour centre principal la France.

I.1. Le prélude

Le conformisme¹¹⁰ religieux continue de faire la loi par le biais de l'intolérance, celle qui rejette toute critique des pratiques de l'Église et le discrédit de l'autorité religieuse. En réalité, elle recherche une stratégie de combinaison entre les anciennes tribulations intellectuelles et l'esprit neuf projeté par le changement pour en sortir une nouvelle conception de la société. L'Europe de la fin du XVII^e siècle semble être un terrain propice à la culture d'idées nouvelles révélées par l'exercice de la pensée libre. Les prémices de la prochaine révolution intellectuelle se font déjà sentir. De nombreux écrits et traductions d'auteurs se lèvent contre les abus du pouvoir et ceux de l'Église catholique.

¹¹⁰Respect étroit des usages, de la morale en usage. En Angleterre, action de professer la religion établie. Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

« Mentionnons entre autres :
L'histoire du concile de Trente contre la curie de Fra Paolo Sarpi en 1683
Le livre de Gregorio Leti dénonçant le népotisme de la cour pontificale traduit en 1669
Le pamphlet la Monarchie de Louis avec les moyens de la détruire du même auteur
Le livre du célèbre Gian Paolo Marana l'Espion dans les cours des princes chrétiens, ou Lettres et mémoires d'un envoyé secret de la Porte dans les cours d'Europe»¹¹¹

La naissance des branches dissidentes du protestantisme¹¹² et du jansénisme¹¹³ traduit bien cette volonté d'opposition à la cour. En effet, les objections faites à la cour pontificale ainsi qu'à la cour royale avaient déjà favorisé la signature de l'édit de Nantes par le roi Henri IV le 30 avril 1598. La conséquence de cette ordonnance est l'annonce de la tolérance religieuse. D'un autre côté, elle autorise l'existence d'autres religions sur le territoire français. Sa révocation par Louis XIV le 18 octobre 1685, en conditionnant la démolition immédiate des temples et au-delà l'interdiction des assemblées, occasionne la suppression de tous les avantages des protestants. La conséquence directe de cet événement est l'immigration des protestants français vers l'Angleterre, les Pays-Bas et la Prusse. Á Londres, ils forment une communauté d'intellectuels et s'attèlent à la publication de plusieurs ouvrages. L'influence de ces ouvrages sur la vie culturelle en Angleterre au travers de la Royal Society est capitale. Ainsi, la ville d'Amsterdam devient-elle le centre international de circulation des idées. Elle a vu la création de nombreuses maisons d'édition en langue française. Dans le même élan, Pierre Bayle trace les sillons de cette aube européenne des Lumières. Les objections faites à la persécution religieuse depuis la Hollande annonce clairement sa position. Ses ouvrages *Pensées diverses sur la comète* (1683) et le *Dictionnaire historique et critique* (1697) se

¹¹¹Marcel Brion, *Le siècle des Lumières : l'encyclopédie de la civilisation*, Tome 8, Genève : Editio-Service, 1974. p 324.

¹¹²Ensemble des Églises et des communautés chrétiennes issues de la Réforme; leur doctrine.

Le protestantisme apparaît comme une Église aux aspects multiples dont l'unité tient à trois affirmations fondamentales : l'autorité souveraine de la Bible en matière de foi, le salut par la foi qui est un don de Dieu, la force du témoignage intérieur de l'Esprit Saint, par lequel le croyant saisit la parole de Dieu exprimée dans les livres saints. Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

¹¹³Doctrine tirée de l'Augustinus, ouvrage de Jansénius, qui tendait à limiter la liberté humaine en partant du principe que la grâce est accordée à certains êtres dès leur naissance, et accordée à d'autres.

C'est aussi un mouvement religieux qui se développe, notamment en France qui au-delà des querelles théologiques sur la grâce, oppose à l'arbitraire royal et aux injonctions pontificales la résistance de consciences chrétiennes sensibles aux aspects contraignants de la doctrine chrétienne. L'esprit janséniste, gallican et austère pénètre profondément la mentalité catholique jusqu'à une période proche de la nôtre. Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

retrouvent dans les bibliothèques privées de la France au XVIIIe siècle et constitue la base intellectuelle de ce mouvement révolutionnaire. Par la dénonciation des excès de l'Église, ces écrits posent spécifiquement les fondations de cette grande révolution intellectuelle du XVIIIe siècle.

I.2. Les Lumières, un mouvement européen

Le retour aux sources proposé par la Renaissance est considéré comme une nette régression pour l'Europe, qui depuis peu, a entamé sa marche vers le progrès. Selon ce système de Renaissance, le pouvoir monarchique est divin et l'autorité qui en découle est l'essence. Dans ce cas, la suprématie de l'essence divine devient infaillible. Cela justifie bien les pratiques de l'absolutisme. Dupont de Nemours (1739-1817), l'un des défenseurs de cette essence divine accorde au souverain une suprématie sur toutes les œuvres humaines, lui donnant droit à la primauté de l'organisation de la société. Selon ce penseur, le roi, le maître souverain y incarne toute l'autorité de Dieu raison pour laquelle il mérite un profond respect. Le roi est alors considéré comme l'unique décideur et le garant des lois. En France, le constat se fait surtout avec le règne de Louis XIV (1661-1715) dont l'absolutisme se caractérise par une divinisation du représentant de Dieu sur terre en l'occurrence le roi. Cette conception de la société apporte une justification naturelle à l'absolutisme. Dans ces conditions, on peut affirmer que la cour royale et la cour pontificale sont corrélatives. C'est contre cette corrélation que s'élève la crème intellectuelle du XVIIIe siècle et s'institue comme "Lumières" pour éclairer la pensée européenne. Caractéristique essentielle de ce siècle, le projet des Lumières se résume en trois (3) termes :

*« L'autonomie, la finalité humaine de nos actes et enfin
l'universalité »¹¹⁴.*

L'éveil des consciences par la valorisation de la raison comme outil prépondérant de libération humaine doit garantir la destruction des barrières spirituelles et idéologiques. Le nom de Dieu est à ce moment-là un puissant moyen de soumission et un obstacle à l'ouverture de l'esprit. Face aux puissantes barrières, les Lumières éditent leurs lignes directrices. Sortir de ces préjugés et de l'intolérance devient plus qu'indispensable pour les éclairés. En outre, il

¹¹⁴Tzvetan Todorov, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Robert Lafont, 2006. p 10.

est impératif que l'homme accède au bonheur. Cela passe assurément par l'acquisition de sa liberté. Alphonse Dupront dans *Qu'est-ce que les Lumières ?*, dit à ce propos que:

« L'homme des Lumières rejoue en vrai le mythe de Prométhée : il dérobe le feu à la divinité pour le donner – ou le rendre – aux hommes. Il invente par-là le monde moderne ». ¹¹⁵

Pour ce penseur des Lumières, l'homme doit prendre sa vie en main en retirant son bonheur aux mains de la divinité. Dieu n'a aucun rôle à jouer dans les relations humaines. Cette mission de désacralisation de la religion semble être une mission impossible. L'esprit européen reste à cette époque très rattaché à cette tradition.

Toute la création autour des Lumières a pour centre l'Europe. Il se veut alors être le mouvement rénovateur du monde européen. Bien au delà, il projette de façonner toute la pensée humaine. "Lumières" en France, "Enlightment" pour l'Angleterre, l'Allemagne sous le nom de "Aufklärung", "Illuminismo" en Italie et "Ilustración" en Espagne, la mutation imposée par le siècle des Lumières autorise une nouvelle dénomination pour ce vieux continent. Désormais, on l'appelle l'Europe des Lumières ou encore Europe éclairée. Cette mutation instaure une nouvelle "conscience européenne" distincte de la conscience des "sacralités traditionnelles"¹¹⁶. Dans ces conditions, les Lumières deviennent irréversibles. Elles transmettent une profonde certitude, celle de la possibilité de l'émergence d'une société moderne qui d'une part assure la lutte de la noblesse contre l'absolutisme et de l'autre recherche l'institution d'un ordre égalitaire.

Le caractère universel du sentiment des Lumières se traduit par la diversité des nationalités des philosophes éclairés. Autrement dit, les penseurs et écrivains des Lumières sont d'origines diverses, en provenance particulièrement de plusieurs pays de l'Europe occidentale. À côté de Montesquieu qui édite à travers son œuvre *de l'Esprit des lois I et II*, le

¹¹⁵Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996. Préface p. III.

¹¹⁶Idem, p 21-22.

« Paul Hazard, dans *La Crise de la Conscience Européenne*, affirme que déjà vers la fin du XVIIIe siècle, l'Europe avait acquiert une conscience de soi, des vicissitudes historiques. En conséquence, au XVIIIe siècle, la réalité européenne est toute différente. L'explosion des Lumières impose cette nouvelle conscience européenne: modernité, Europe, société civile, avènement d'un monde de la quantité, conscience d'un univers tout humain, synonyme d'un monde désacralisé et laïque. » Cf.: Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996. p22.

principe de séparation de pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), le français Jean Jacques Rousseau, dans *Du contrat social*, loue le principe de liberté de l'homme. D'autres nationalités s'illustrent au cours de cette période notamment la nationalité anglaise représentée spécialement par Thomas Hobbes et John Locke. Les Lumières ont aussi bénéficié de la hargne de certains penseurs allemands comme Spinoza et Leibniz pour ne citer que ceux-là. En définitive, les Lumières vont au-delà des frontières françaises. Loin d'être une affaire de la France ou de l'Angleterre, c'est une affaire européenne.

I.3. Les mouvements anti-Lumières

L'écho favorable des idées des Lumières n'a pas vraiment assuré un processus peinarde à la diffusion de ce projet réformateur. En lieu et place de la probabilité légendaire, c'est une forte résistance autant religieuse que politique qui s'annonce. Les dirigeants religieux, au nom de la corrélation entre politique et religion, se dressent radicalement contre ces idées modernes. Avec le prétexte de dénoncer le caractère blasphématoire des Lumières dont les idées seraient dirigées contre l'infailibilité et l'autorité du religieux, l'Église émet catégoriquement un refus. En réalité, les Lumières sont une atteinte à la foi.

Ce combat anti-Lumières ou l'apologétique mené principalement par la compagnie de Jésus devient aussi l'affaire de certaines figures de la France éclairée tels que Jacob-Nicolas Moreau et Charles Palissot. Leur moyen d'action est de tourner en dérision les propos des philosophes destinés à combattre la morale, la religion et l'État. Pour ce faire, ils prévoient la censure¹¹⁷ comme un moyen d'interdiction de la propagande de ces idées de liberté, d'égalité et de tolérance. Plus qu'un instrument de défense contre l'attaque de la laïcisation, la censure se montre beaucoup plus répressive. Devant le poids de cet appareil répressif, certains écrivains comme Voltaire préfèrent l'exil à l'emprisonnement.

L'interdiction par la suite de la publication des ouvrages antidogmatiques favorise la réapparition de la glorieuse Inquisition médiévale. Désormais, toute publication anti religieuse

¹¹⁷« Le sens du terme se fixe pour désigner les procédures de contrôle des publications, soit par la délivrance d'une autorisation préalable à la publication d'un texte suspect de propager des idées subversives, soit par l'interdiction a posteriori de son impression. Les deux types de censure existent en France, alors que dans la plupart des pays européens, l'ouvrage censuré fait l'objet d'une condamnation officielle après sa parution ». Cf : Anne Conchon, Frédérique Lefèrme-Falguières, *le XVIIIe S (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieure, 2007. p 60.

est considérée comme une hérésie¹¹⁸. Considérée également comme un instrument d'incitation à la révolte contre Dieu ou l'autorité royale, l'Encyclopédie paie lourdement les frais. Cependant, le résultat non négligeable des écrits des Lumières en matière d'éveil de la conscience européenne, favorise une révision de la sanction. L'Encyclopédie est de nouveau autorisée de publication.

Une autre raison apparente de cette victoire demeure le manque de moyens suffisants à la censure royale pour interdire la propagande et circonscrire la diffusion de la philosophie des Lumières. Toutefois la situation reste fragile. Les écrivains ont alors pour obligation de compter sur l'appui de certains aristocrates, mécènes, et même des monarques. À cet effet, Voltaire est accueilli par Frédéric II de Prusse pendant que Diderot se transforme en conseiller de Catherine II de Russie.

La seconde moitié du XVIIe siècle rime déjà avec culture d'idées nouvelles. L'Europe occidentale semble être déjà ouverte à tout exercice de la libre pensée. Le XVIIIe siècle qui lui succède, confirme une nouvelle appréhension du conformisme religieux. Le caractère infaillible de la religion et ses croyances est écarté. Désormais, l'Europe des Lumières marche de pair avec lutte pour les libertés et l'autonomie intellectuelle de l'individu. De toute évidence, le XVIIIe siècle y produit une période de rejet de la tradition ainsi que toute forme d'intolérance. À travers l'éloge de la connaissance libératrice, le mouvement s'accapare la plupart des territoires de l'Europe occidentale notamment la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. En revanche, ses idéaux restent plus théoriques que concrets. Les circonstances de l'éclatement en 1789 de la Révolution française donne cependant une lueur d'espoir.

II. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789 ASSURE LE TRIOMPHE DES LUMIÈRES

La vitesse de propagande des idées des Lumières semble être opposée aux espérances de la "République des lettres". Cette communauté intellectuelle particulière, en dépit de la vive réaction de l'intelligentsia depuis l'Europe occidentale jusqu'à la centrale et septentrionale, devra se confronter aux mouvements anti-lumières. La lenteur qu'imposent les caprices religieux et politiques exprime une profonde résistance au monde moderne. Pourtant, la concrétisation des pensées éclairées est un impératif pour cette Europe en pleine crise

¹¹⁸Doctrines religieuses qui diffèrent du dogme officiel de l'Église. C'est aussi une manière contraire de voir ou d'agir face à la doctrine établie. Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

idéologique. Pour mettre fin à la société d'Ancien régime et pallier aux inégalités politiques et sociales, tout se met en place pour une réaction.

II.1. La période pré-révolutionnaire

Vers la fin du XVIIe siècle, le besoin d'accomplissement de l'homme se signale par une impasse caractérisée par une crise de la conscience. Il s'agit de la crise de la morale constamment à la recherche d'une base intellectuelle pouvant lui assurer une autonomie. C'est dans cette lignée de crise de la conscience européenne que s'inscrivent les Lumières. Elles recherchent pour l'essentiel une transformation organisationnelle de la société. Les penseurs déjà en ébullition depuis l'Antiquité sur la question doivent au-delà des idées sortir des livres pour susciter des actions conséquentes. Ils se veulent désormais être des hommes d'action soit par le despotisme éclairé soit par la réorganisation radicale du système. L'installation de la "*République des lettres ou République des philosophes*"¹¹⁹, traduit bien la volonté des Lumières de parvenir à cet objectif. Elles sont de ce fait plus actives qu'idéologiques. La stratégie idéale pour dompter la pensée européenne ancrée dans les croyances religieuses est celle de l'exercice de la raison. C'est sans doute le projet philosophique de rédaction de l'Encyclopédie qui révèle le mieux cet exercice de la raison.

« Dans la définition qu'en donne Diderot, l'Encyclopédie suppose un « enchaînement de connaissances » et vise à « rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre » pour les rendre accessibles à un large public. Sa finalité est moins de propager une culture érudite telle qu'elle est conçue au XVIIIe siècle, que d'offrir une connaissance plus pratique tournée vers l'activité des hommes. L'objet des encyclopédies est en effet d'embrasser toutes les branches du savoir humain et de faire un bilan des connaissances dans tous les domaines. »¹²⁰

Cette Encyclopédie devra, grâce au progrès de la connaissance, offrir à l'homme une indépendance intellectuelle. Celle-ci est définie par sa capacité de raisonnement, gage de bonheur selon la philosophie des Lumières. Au delà de ce bien-être, le siècle éclairé doit bouleverser l'ordre social.

De manière contradictoire, les écrits de la "*République des lettres*" restent sans effets. L'échec de l'unité entre la puissance de concevoir et le pouvoir de réaliser en donne la preuve. Alphonse Dupront dit à ce propos que :

¹¹⁹Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996, p 17.

¹²⁰Anne Conchon, Frédérique Leferme-Falguières, *le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p 58.

*« la République des Philosophes ne sera pas gouvernée directement par eux ».*¹²¹

Ces propos révèlent l'inefficacité stratégique de la diffusion des Lumières, se heurtant sans relâche aux interdits de la religion. La disparition des deux premières générations de penseurs éclairés et la lenteur de l'adoption de l'esprit des Lumières par l'européen vers la seconde moitié du XVIIIe siècle exprime l'essoufflement du mouvement. Loin de prédire la fin, ce relâchement prépare une période d'incubation de la révolution. C'est la période pré révolutionnaire. L'efficacité et la portée des Lumières se préparent à partir de cette révolution. Emmanuel Kant planifie subtilement une révolution dans sa définition du mouvement des Lumières. Elles projettent :

*« la sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. »*¹²²

Ici, l'auteur relie la minorité à l'entendement. Il se montre assez déterminé à impluser l'ascension de l'homme par une volonté tant individuelle que collective. Il annonce à cet effet la devise des Lumières :

*« aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Sapere Aude ! »*¹²³

Pour Kant, la non concrétisation des valeurs des Lumières n'est aucunement liée à l'incapacité de l'homme à s'approprier la responsabilité de ses actions. Elle réside plutôt dans le manque de courage et de décision pour se servir de son entendement à bon escient. Toutes ces objections faites aux tentatives de réformes alimentent l'explosion de la conscience européenne à travers la révolution. La résultante de ces critiques est la période de contestation menant inévitablement à la Révolution française de 1789.

¹²¹Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996. p 17.

¹²²Anne Conchon, Frédérique Leferme-Falguières, *le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007, p 62.

¹²³Idem. p 62.

II.2. La Révolution française : une ratification des doléances des Lumières

Les circonstances de l'avènement de la Révolution française lui attribuent une singularité sans pareille. La preuve en est que son accomplissement sur le territoire français n'empêche pas sa portée universelle au nom de l'Europe. Véritable réponse au projet réformateur des Lumières, elle a pour but principal l'aboutissement du processus de désenchantement.

Malgré les convergences des objectifs des Lumières, elles demeurent un mouvement géographiquement influençable. En dépit des attitudes intellectuelles communes, les décalages sont remarquables selon les pays. En France par exemple, elle est instigatrice de la glorieuse révolution de 1789. Ici, l'aspect plus prononcé des écrits des philosophes et penseurs autorise le couronnement des Lumières animées par deux notions fondamentales notamment la liberté et l'égalité.

La liberté

La liberté selon les Lumières se conçoit comme une liberté "plurielle". Elle détermine pleinement l'avènement de la société moderne. Le processus d'acquisition de cette liberté exige d'abord l'implantation de la laïcité par le biais de la liberté de conscience ou de culte afin de faire disparaître la majorité religieuse dominante (l'Église catholique). La finalité de cette laïcisation serait donc la tolérance civile. En France particulièrement, la tolérance de 1787, se sanctionne par la reconnaissance des droits civils aux protestants.

En second plan du processus, figure la liberté individuelle. Celle-ci est interdite par la superpuissance des deux structures que représentent l'organisation féodale et l'administration monarchique. La première, caractérisée par le servage¹²⁴, se définit par une interdépendance des différentes forces qui la composent c'est-à-dire les paysans et la bourgeoisie. Cela correspond en clair au dessein de la bourgeoisie et du prolétariat. Au-delà de la suppression des principes et droits, des privilèges, c'est l'usage qu'en fait l'autorité qui est dénoncé. Elle l'utilise à son profit. En ce qui concerne la lutte contre l'administration monarchique, le caractère arbitraire retient l'attention. Ici, le système monarchique est totalement remis en

¹²⁴Condition du serf c'est-à-dire de l'homme qui est attaché au domaine qu'il cultive moyennant une redevance au seigneur qui est le propriétaire. C'est aussi le caractère de l'esclavage, de la servitude. Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

cause. Malgré tout, la lutte au nom de la liberté individuelle demeure l'affaire de la noblesse, s'inspirant essentiellement de l'"*habeas corpus*"¹²⁵ anglais.

L'égalité

L'égalité est beaucoup plus saisissable dans le cahier des doléances de la Révolution française étant donné ses racines plus apparentes. En d'autres mots, l'égalité est beaucoup plus palpable. Elle recherche des actions plus concrètes comme la suppression des privilèges fiscaux ainsi que la répartition égale des charges. Elle est particulièrement destinée à une réorganisation totale de la société européenne plus précisément la société française.

La révolution nobiliaire représente la liberté tandis que la révolution bourgeoise fait allusion à l'égalité. En réalité, la révolution bourgeoise suscite deux directions, une, portée vers la lutte de la noblesse contre l'absolutisme pour la liberté et l'autre vers l'installation d'une société égalitaire. Représentée par la littérature des grands noms du début du XVIIIe siècle tels que Boulainvilliers et Montesquieu, elle offre deux options : mener la lutte dans le but de maintenir les privilèges offerts par le système féodal ou se servir de l'absolutisme pour établir un ordre égalitaire. Mais là encore il s'agit d'une conception abstraite puisque les représentations de la société sont concrètes.

D'un côté, se trouve la société aristocratique (société nobiliaire) structurée en "corps intermédiaires" dont le principal est la noblesse. Celle-ci se présente à son tour comme défenseur de la liberté contre l'absolutisme. À ce propos, Loménie de Brienne propose le recours aux assemblées nationales susceptibles de rapporter : « *la liberté des Républiques ou l'autorité absolue des despotes* ». ¹²⁶ Ce système est contradictoire à la monarchie française d'où la nécessité de convoquer des États généraux. Au total, l'univers nobiliaire est réformateur de la monarchie. En réalité, l'étroite corrélation avec la noblesse et la religion suscite des grincements de dents.

De l'autre côté, se présente la société égalitaire qui représente une société exempte de corps ou de structuration. Dans cette société égalitaire il n'existe pas de chef ni de subordonné, ni de grand ni de petit. Elle est définie par une administration qui procède d'une

¹²⁵L'"*habeas corpus*", un des piliers des libertés publiques anglaises, constitue par ailleurs le modèle des libertés personnelles face à l'arbitraire judiciaire. Cf : Anne Conchon, Frédérique Leferme-Falguières, *le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p 56.

¹²⁶Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996. p 25.

autorité qualifiée de populaire. Parallèlement à la société susmentionnée et émanant de l'ordre divin, elle procède de l'ordre humain. Ici, ce sont les hommes même qui l'installent.

La nécessité de garantir la perfection de la première (société nobiliaire) devient pour la seconde (société égalitaire) un impératif pour le rééquilibrage de la société à l'image de la société moderne.

La révolution signe la concrétisation des idées modernes exprimées par la "*République des lettres*". De façon globale, elle dénonce les abus politiques, religieux et sociaux. Elle active bien évidemment la prise de conscience dans le but d'extraire le caractère intolérable du système d'Ancien régime. C'est cet événement marquant qui révèle la nuance entre réforme et révolution. La réforme remodèle l'ordre ancien pendant que la révolution définit un ordre nouveau. En dépit de cette distance, ces deux notions demeurent inséparables.

II.3. Les gains de la Révolution française

La Révolution française construit clairement l'image projetée par les Lumières dans cette Europe. Elle était à cette époque à la recherche d'une assise idéologique capable de l'inscrire dans une vision unificatrice. À ce niveau, les Lumières semblent inachevées dans leurs actions innovatrices. Pourtant, la rédaction de l'Encyclopédie conduite par D'Alembert résume particulièrement le projet du mouvement. Elle sert spécialement de tremplin à la glorieuse Révolution française en 1789. Elle y puise ses objectifs comme la lutte contre la tyrannie, le dogme ou les préjugés par le biais de la conscience européenne dotée d'une autonomie. La rédaction de l'Encyclopédie répond à une stratégie de propagande des idées et du savoir voulue par les Lumières. La somme du savoir et des idées nouvelles inscrit l'Europe dans le combat pour l'avènement de la société moderne. De manière particulière, elle facilite la dénonciation de l'intolérance, du fanatisme religieux, des privilèges du clergé ainsi que l'obscurantisme.

En somme, l'œuvre encyclopédique diffuse la possibilité de libération de cet ordre surnaturel préétabli. Elle institue par ailleurs un esprit commun autonome et mature. Cet esprit s'est de plus en plus défait des croyances. Elle permet de projeter une société moderne pour laquelle la Révolution française émet des conditions. Cette société doit se conformer aux idées émises par les Lumières. Avec les revendications, le principe de souveraineté du peuple devient un acquis. Dans l'Ancien régime, l'instance politique avalisée par l'Église est la suprême. Tandis que pour la vision politique moderne elle doit avoir des limites bien définies.

Selon cette nouvelle vision, la propulsion de l'individu sur la scène politique trace une ligne directrice à la politique ainsi qu'à la religion. La légitimité du pouvoir n'est reconnue que si elle est consentie par le peuple.

Plus loin, l'orientation révolutionnaire fait cas d'une nouvelle forme de despotisme qui s'exerce au nom du peuple. En ce moment, la légitimité politique devient fonction du consentement du peuple. Cette situation traduit bien le caractère indispensable de l'égalité sociale pour l'installation de la société moderne française. L'autre trouvaille de la Révolution française est l'acquisition des droits de l'individu en plus du gain de l'indépendance privée. Finalement, à la sortie de la réunion des États généraux le 05 mai 1789, l'Assemblée nationale française adopte les nouvelles résolutions. Dans cet élan, le 09 juillet de la même année, elle se déclare constituante.

Après la prise de la Bastille¹²⁷ le 14 juillet, l'Assemblée constituante favorise l'abandon des privilèges du système féodal le 04 août. L'adoption de la fameuse Déclaration¹²⁸ des droits de l'homme et du citoyen le 26 août définit de nouveaux principes universels. En 1793, ensuite, la préface de la constitution fait cas du droit à l'éducation, au travail et à la liberté de réunion. Trois grands mots guident la rédaction de ladite constitution : la liberté, l'égalité et la fraternité. L'adoption de ces réformes particulières découlent de la grande lutte menée par des ouvriers notamment les "sans culottes", spécialement pour la reconnaissance du droit d'association et de réunion. Ce sont elles, les résultantes des idées diffusées par les philosophes des Lumières dont la grande influence traduit la portée universelle.

La glorieuse Révolution française représente une application violente de la philosophie des Lumières. Elle traîne à sa suite de grands bouleversements, qui non seulement, redéfinissent la société française mais l'inscrivent aussi dans une nouvelle orientation politique européenne désormais embourbée dans le tourbillon de l'éclairage et de la modernité. Le désir profond de rationalité conduit à la redéfinition de la pensée française avec

¹²⁷La prison nationale de la Bastille est prise d'assaut par le peuple de Paris le 14 juillet 1789 en protestation populaire contre la monarchie. Elle traduit le début de la Révolution française. Ce jour est devenu pour la France un jour festif national et cette place dénommée place de la Bastille accueille chaque année les festivités marquant la prise de la Bastille. Cf : Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996.

¹²⁸Il s'agit du texte adopté au cours de la Révolution française par l'assemblée le 26 août 1789. Il proclame comme principes universels le droit naturel et inaliénable de liberté de tous les hommes, condamne les privilèges des classes de l'Ancien régime et déclare tous les hommes égaux devant la loi. Il inspire la suivante Déclaration Universelle des Droits Humains en 1948. Cf : Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, France : Éditions Gallimard, 1996.

l'éradication des droits de l'Église et ceux de l'Ancien régime tout en plaçant l'idée de liberté et d'égalité sociale au plus haut point de la priorité de l'État. Déjà propulsées dans l'Europe occidentale grâce à ses échos favorables, les Lumières sont soutenues par cette Révolution française. Ce soutien occasionne des retombées notables et importantes pour la France. Leurs portées dirigent ce mouvement des Lumières hors de la France en touchant la plupart des pays occidentaux y compris l'Espagne.

III. L'IMPACT DES LUMIÈRES EN ESPAGNE

Le siècle des Lumières reste une période déterminante pour l'Espagne. Il assure la transition entre époque moderne et époque contemporaine. C'est lui qui lui offre son billet pour s'introduire dans la sphère moderne. De manière particulière, il marque la période de changement politique et social pour cette Espagne conservatrice. La société espagnole, à ce moment-là, se laisse surprendre par les changements imposés par les Lumières à travers la Révolution française de 1789. Elle fait alors sienne les préceptes de ce courant. Mais contrairement aux échos favorables en France, les Lumières y rencontrent l'hostilité de la noblesse qui voit en ces nouvelles idées, un moyen de leur soustraire leurs privilèges et les dépenses somptuaires pour un investissement dans des activités plus productives.

III.1. L'avènement des Lumières espagnoles

L'Espagne éclairée ou la "*España ilustrada*" se situe précisément entre le règne du premier Bourbon Felipe V (1700-1746) et celui de Carlos IV (1788-1833)¹²⁹. Elle fait partie des périodes que Joseph Perez décrit comme les étapes décisives de la civilisation espagnole. Selon ce spécialiste de l'histoire de l'Espagne, le début de ces trois périodes se signale en 711 avec l'invasion musulmane et s'achève à l'époque contemporaine. En ce qui concerne la troisième période, celle de notre étude, elle :

¹²⁹La mort de Carlos II sans descendant conduit l'Espagne dans une guerre de succession. En effet, la stérilité du roi Carlos II engendre un grave problème de succession puisque les trois princes parents du roi se disputent le trône. Les princes en conflits sont Felipe de France duc d'Anjou et petit-fils de Maria-Teresa d'Espagne sœur aînée du roi. ; l'archiduc Carlos de Habsbourg et fils cadet de l'empereur au nom de la branche cadette de la maison de Habsbourg ; Jose-Fernando le prince de Bavière et petit fils de Margarita d'Espagne sœur cadette du roi Carlos II. C'est finalement à son petit neveu le duc d'Anjou et petit fils de Louis XIV qu'il lègue le trône, en permettant ainsi à la famille Bourbon d'accéder au trône espagnol avec Felipe V comme premier roi.

«commence avec les Bourbons au XVIIIe siècle; les espagnols s'opposent entre eux ; pour rejoindre le monde issu de la révolution scientifique et de la sécularisation de la pensée »¹³⁰.

Cet intervalle périodique se caractérise par des révolutions engendrées par la radicalité des Lumières. Leurs retombées pénètrent tardivement l'Espagne mais restent toutes aussi capitales pour le virement vers la société moderne. Le contraste qu'elles engendrent contribue à la formation de deux forces idéologiquement opposées. D'un côté se retrouvent les adeptes de la société d'Ancien régime, ceux qui relient le succès du pays à l'efficacité de ce système. Et de l'autre côté, apparaît un groupe de personnes aussi minoritaire mais totalement conscient de l'importance de l'avènement d'une société nouvelle. Celle qui serait à l'image de la société projetée par les Lumières. C'est ce second groupe qui incarne les besoins du moment. Ses adeptes adhèrent aux exigences de transformations en cours dans l'Europe occidentale. Pour ce groupe, il est impératif de se conformer aux réformes émises par la Révolution française de 1789 afin d'entamer la marche vers la société moderne.

À cette époque, l'Espagne était remplie de doutes et de craintes. Curieusement, l'arrivée de la famille bourbonnienne sur le trône espagnol enracine ces craintes. En réalité, cette famille incarne l'esprit français. On craignait que l'établissement de cette monarchie en Espagne soit fonction du style français alors influencé par les idées rénovatrices de la révolution.

L'installation des Bourbons mène néanmoins à la signature des pactes de famille¹³¹ avec la France. Ce sont eux qui dirigent la politique internationale espagnole tout au long du XVIIIe siècle. Après quelques décennies de tergiversations, l'Espagne emprunte le chemin de la modernisation. La politique du roi Carlos III s'apparente depuis quelques temps au despotisme éclairé. Il exige à cet effet des réformes susceptibles de faire virer le pays vers cette modernisation.

¹³⁰Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris: Arthème Fayard, 1996. p 23.

¹³¹La décadence de l'Espagne signalée par les échecs répétés au cours des guerres, profite à la France à qui on autorise à travers des traités l'obtention de plusieurs territoires sous la domination espagnole. L'Espagne perd à cet effet la Franche-Comté par le biais du traité de Nimègue en 1678 à l'issue de la guerre de Hollande (1672-1678). Toutefois, Felipe V ne voit son trône assuré qu'à la fin de la guerre de succession d'Espagne survenue entre 1701 et 1713. Le traité d'Utrecht de 1713 met fin à cette guerre et indique le compromis par lequel l'Espagne cède d'énormes avantages à ses adversaires, en échange de la reconnaissance de Felipe V.

III.2. Les échos des Lumières en Espagne

Les Lumières se signalent en Espagne au moment où elle doit faire face à des conflits en Italie et en Grande Bretagne. Il s'agit bien évidemment des guerres menées dans le cadre de la domination de l'Océan Atlantique, du commerce des esclaves en Afrique et la guerre des sept ans¹³². Cela dit, la remise en cause de la superpuissance de l'autorité papale favorisée par le régéralisme¹³³ permet la mise en place des Églises nationales indépendantes de Rome. Cette situation délicate exprime bien le tourment de l'Espagne des Lumières. La recrudescence des crises à l'heure où les nouvelles idées se propagent dans toute l'Europe l'oblige à se tourner vers les solutions européennes.

La pénétration tardive des idées modernes n'y empêche pas une influence systématique. Cette influence dicte depuis peu de nouvelles conceptions politiques remplies d'idées de liberté, d'égalité et de responsabilité. La grande hostilité de l'Espagne conservatrice devant les pensées étrangères restreint le public éclairé. Ici, les Lumières ne touchent que les élites aristocratiques et quelques fractions de la bourgeoisie. Seuls les intellectuels, les hauts fonctionnaires et les grandes familles participent au mouvement. Le peuple, la branche des laissés pour compte, reste en dehors de ce processus. Le constat est pratiquement le même en France. La majorité des paysans français n'a jamais entendu parler de Voltaire ni de Rousseau.

L'impact des Lumières en Espagne est parallèle au vécu de ses voisins. Son rattachement profond aux traditions dévoile une insuffisance des effets des Lumières au XVIIIe siècle. La raison la plus plausible est sa fermeture à toute idée provenant de l'étranger surtout de la France favorisée par la superpuissance de l'Église catholique espagnole.

¹³²1756-1763 : C'est le conflit majeur du XVIII e siècle. Souvent comparé à la première guerre mondiale à cause de l'implication de nombreux champs d'opération (Europe, Amérique du nord, Inde), il se traduit par un équilibrage des puissances européennes. Cependant, il oppose d'une part le royaume de France au royaume de Grande Bretagne et d'autre part l'Archiduché d'Autriche au royaume Prusse.

¹³³Terme emprunté à l'histoire et qui définit ce qui est attaché à la souveraineté (peuple, roi, selon les régimes politiques). Cf : *Larousse illustré de 1985*, Paris : librairie Larousse, 1980.

III.3. L'Église espagnole face aux Lumières

L'Église espagnole représente la structure décisionnelle de l'Espagne absolutiste. Le système espagnol défini selon les décisions de l'autorité divine s'attache au fait que le roi est le vicaire de Dieu sur terre. Dans ce cas, les décisions de cette instance religieuse sont indiscutables. S'y opposer serait donc considéré comme une attitude blasphématoire. En réalité, le prétexte d'infallibilité de l'autorité divine alimente l'opposition catégorique de l'Espagne catholique aux idées des Lumières. Son isolement au moment où l'Europe occidentale entame le processus de modernisation et d'autonomisation de l'homme n'a qu'un seul nom : le pouvoir incommensurable du roi légitimé par l'Église catholique. D'une part, les "*ilustrados*" espagnols rendent l'Église responsable de l'échec du développement rationnel des nations. Mais d'autre part, ils réussissent à susciter la rupture définitive avec les idéologies religieuses et traditionnelles.

Face à cette autorité ecclésiastique en corrélation avec l'État monarchique, les Lumières brandissent la raison comme le moyen le plus sûr pour garantir le bien-être à l'homme. La soumission de l'Église espagnole à une révision des dogmes permettrait de garantir une fonction austère. Loin d'être d'une simple suggestion, c'est le préalable de l'avènement des Lumières. Dans ce cas précis, la séparation entre l'Église et l'État devient une prérogative.

Grâce à l'insistance des "*ilustrados*", certains évêques jansénistes¹³⁴ forment un groupe de défenseurs des idées de modernisation politique et religieuse. La nomination plus tard d'autres évêques répond au besoin de mener le combat de l'éclairage plus ouvertement. Ce sont Félix Torres Amat, Felipe Bertrán, José Climent et Antonio Távira Almazán. Opposés au conservatisme de l'Église, la révolte ecclésiastique favorise l'entrée des Jésuites. Dans ces conditions, la propagande de la dénommée morale détendue "*una moral relajada*" n'est pas négligeable. Elle se définit comme une stratégie ni trop stricte ni trop légère et recherche tout simplement le juste milieu. Ce désir d'incorporer les nouvelles techniques ainsi que la défense

¹³⁴Qui appartient au jansénisme (doctrine de Jansénius) autrement dit au mouvement religieux développé en France au XVIIe et XVIIIe siècle. Au-delà des querelles théologiques sur la grâce, il oppose à l'arbitraire royal et aux injonctions pontificales la résistance de consciences chrétiennes sensibles aux aspects contraires de la doctrine chrétienne. Cf : Josette Rey-Debove et al, *Le nouveau petit Robert*, Paris : Nouvelle édition millésime, 2007.

des classes sociales moyennes oppose la morale détendue à l'Église traditionnelle. La conséquence de cette confrontation est la persécution des idées rénovatrices à travers le contrôle très strict des missions des Jésuites. Cette situation limite les actions des Jésuites dans leurs rôles de chrétiens éclairés. En revanche, l'injonction du petit public éclairé commence à porter quelques fruits dans cette Espagne religieuse.

L'Espagne des Lumières ou la "*España ilustrada*" coïncide avec l'arrivée de la famille bourbonienne sur le trône espagnol. Felipe V est le premier représentant de cette famille française dont l'arrivée en Espagne reste circonstancielle. En réalité, ce sont les compromis de la résolution de la guerre de succession qui conditionnent cette accession au trône. Son accession au trône en pleine période critique l'emmène à se confronter aux difficultés sociales et politiques engendrées par la diffusion des Lumières. Ces idées sont déjà en pleine expansion dans l'Europe occidentale. L'Espagne se montre pourtant très hostile à ces idées modernistes. Mais elle est prise de vitesse par ce vent de modernité imposé par les Lumières. À cet effet, la conscience européenne contamine quelques intellectuels qui se chargent de faire front contre l'Église espagnole. L'efficacité des actions des évêques jansénistes permet d'achever l'œuvre des Lumières en inscrivant l'Espagne dans ce mouvement réformiste et rationaliste.

L'avènement des Lumières européennes est marqué par un profond bouleversement des pratiques ancestrales considérées comme des vérités inébranlables. Ce bouleversement produit un grand mouvement de transformations dans toute l'Europe et particulièrement dans la France révolutionnaire. Aidée par la Révolution française de 1789 qui lui assure son triomphe, ce mouvement intellectuel présente la connaissance libératrice comme le moyen le plus sûr d'accéder au bonheur. De ce fait, la liberté et l'égalité devrait susciter la fin de l'Ancien régime dans la plupart des pays européens. Après des tergiversations, les Lumières atteignent l'Espagne sous le nom d'*Ilustración*. Ici, elles s'attèlent à produire la crise de conscience dans la continuité des actions enclenchées en Europe et particulièrement en France. Mais contrairement à son voisin français, le mouvement se heurte à la grande hostilité de l'Église espagnole, ce qui rend la mission difficile.

CHAPITRE IV : LA NAISSANCE INESPÉRÉE DU LIBÉRALISME EN ESPAGNE

Face à la menace d'ébranlement des vieilles certitudes annoncé par les Lumières en Europe et depuis peu en Espagne, l'Église espagnole s'érige en défenseur de la tradition. Elle avance des arguments fallacieux portés à anéantir le règne de la raison éclairée sur la croyance divine. À côté de cela, elle s'attèle à restreindre le pouvoir des nouvelles conceptions remplies d'idées de liberté et d'égalité, en présentant les attitudes modernes comme des attitudes blasphématoires. De cette façon, elle réussit à garder un certain nombre de privilèges. Mais ces espoirs de sauvegarde des traditions se dissipent très rapidement devant l'écho de ces idées modernistes. Celles-ci conduisent à la naissance d'une doctrine libérale espagnole malgré la grande hostilité de l'Église catholique qui depuis lors rame à contre-courant.

I. L'IMPLANTATION DES LUMIÈRES EN ESPAGNE

Au début timide, l'impact des Lumières acquiert un caractère plus dynamique en début du XIXe siècle. Malgré sa marche difficile, les effets des Lumières ou "*Ilustración*" deviennent de plus en plus considérables. Face aux dogmes catholiques, l'efficacité de la morale détendue annoncée par les jésuites permet d'atteindre plus facilement les masses populaires. L'infiltration des idées éclairées dans cette masse permet d'initier une campagne de propagande afin de convaincre les récalcitrants à rejoindre la branche libérale.

I.1. La stratégie de diffusion

Les idées des Lumières parviennent à pénétrer le territoire espagnol en dépit de la grande hostilité de la noblesse. La bourgeoisie se révèle être du côté des éclairés pour acquérir le pouvoir politique. Dès lors deux groupes se forment autour des Lumières qui sont jugées selon deux appréciations. Percues comme un chemin avantageux pour l'Espagne pour certains, d'autres continuent de la diaboliser contrairement à la première acception et les considèrent comme un chemin de perdition. C'est cette conception qui permet de poser les barrières contre la fin de l'Ancien régime. Face à ces puissantes barrières politiques et religieuses, la stratégie de diffusion adoptée par les penseurs des Lumières est conséquente. Ainsi, son impact sur la vie socio-politique est-il assez considérable tant en Europe qu'en Espagne.

Le caractère libérateur de la connaissance inscrit l'Espagne dans une dynamique réformatrice. La diffusion du savoir comme bien pour tous en devient le slogan. De la création d'écoles à la fondation d'académies savantes, l'éducation se fait plus présente. Les différentes publications qu'elle suscite jouent un rôle prépondérant dans ce remue-ménage systématique. Les universités, sur la base de l'approche sévillane¹³⁵ finissent par répandre l'idée d'autonomie de l'individu, désormais capable de se servir de son entendement. Ses actions ne sont plus dictées par des contraintes extérieures supérieures mais découlent de sa propre responsabilité. Circonscrit à l'aristocratie vers la fin du XVIIIe siècle, il touche un large éventail social à partir du règne de Carlos III. Ici, l'utilisation de la morale détendue des jésuites et jansénistes pour atteindre les masses populaires est porteuse.

La possibilité de se soustraire du sacré s'accommode au refus du joug ancien. Plus la place de la révélation est restreinte plus la propagation des idées d'éclairage acquiert une vitesse fulgurante. En outre, le plan d'action le plus attrayant est celui de l'alphabétisation. Il contribue à l'instruction des espagnols pendant que la multiplication des débats s'occupe de l'activation de l'esprit critique. La productivité des débats intellectuels et politiques dans les salons, les cafés favorise la création de plusieurs "*tertulia*"¹³⁶ dans toutes les villes. Cet espagnol, analphabète et traditionnel, est doté d'une capacité de réflexion lui permettant de faire la part des choses. Bien que secrète, son attitude éclairée lui permet de se servir de sa connaissance pour séparer le théologique du politique. L'incitation de l'État à la création de "*las Sociedades Económicas de Amigos del País*"¹³⁷ intensifie de part en part la propagande des pensées éclairées. De ce point de vue, la nouvelle vague d'élites espagnoles notamment Benito Jerónimo Feijoo et son écuyer Martin Sarmiento favorise l'adhésion de plusieurs espagnols à cet idéal.

¹³⁵Danse populaire espagnole originaire de Séville. Elle se danse à deux ou plusieurs couples, soit en cercle ou en groupe. Plus loin, cette danse peut traduire à la fois l'approche, l'affrontement, la fuite et l'amour. C'est plus le côté confrontation de l'approche de la sévillane qui intéresse les universités. Cf : Josette Rey-Debove et al, *Le nouveau petit Robert*, Paris : Nouvelle édition millésime, 2007.

¹³⁶Réunion informelle au cours de laquelle un thème particulier est abordé. Dans le cas spécifique des Lumières, les "*tertulia*" servaient de salles de débats intellectuels sur les idées modernes. Cf : Paul Robert et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

¹³⁷Sociétés nées en Espagne, en Irlande et en Suisse à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans la même lignée que les Lumières, les sociétés économiques des amis du pays ont pour mission de promouvoir le développement de l'Espagne par l'étude la situation économique des provinces; tout en recherchant des solutions adéquates à ces problèmes. Ces clubs particuliers se chargent de la traduction et la publication des ouvrages provenant essentiellement de la France, de l'Angleterre et des Pays bas pour la lecture.

Le caractère véridique et sacré des prescriptions religieuses continue d'influencer les conceptions traditionnelles; l'Inquisition se faisant toujours présente. Même si les difficultés se font de plus en plus nombreuses, le processus d'implantation des idées modernes utilisé comme outil d'opposition à la foi et de l'émancipation des conduites humaines, ne fléchit pas.

I.2. Les premières mesures

Les Lumières sont à la base de deux pressions sociologiques antagonistes. De part et d'autre se confrontent l'attachement au spirituel et la montée d'un mouvement anticlérical. En Espagne particulièrement, le combat contre la politisation de l'Église constitue le deuxième volet du champ d'action de la "*Ilustración*". En effet, la mise en évidence de l'organisation de la société espagnole révèle le modèle étatique « noblesse-clergé-tiers-état » fourni par l'héritage médiéval. Ce dessein justifie la grande concurrence de l'Église avec la noblesse dans le cadre du contrôle de l'État.

De manière particulière, la "*ilustración*" se montre entreprenante dans la limitation des pouvoirs des concurrentes de l'État notamment les oligarchies urbaines et l'Église. Elle souhaite avoir une grande emprise sur la société. La dénonciation par la suite de l'inutilité des biens de la mainmorte garantit la saisie des biens des jésuites en 1766. À cet effet, la première vente des biens entraîne une longue série de liquidations des biens du clergé en 1798. Le prétexte avancé pour la récupération de ces biens appartenant aux fondations religieuses est la résolution de la crise financière la même année.

La récupération de la gestion des grandes entreprises comme les fabriques de draps de Guadalajara, de Ségovia ainsi que celles de porcelaine du Buen Retiro demeure un fait marquant. À cela s'ajoute la réforme administrative dont la cohérence se mesure grâce à la centralisation et par-dessus tout, la professionnalisation des agents. La création des secrétariats d'État, des finances et des guerres exprime une collaboration claire entre le monarque et les administrateurs. Cette organisation administrative serait l'œuvre des Bourbons en remplacement de la vieille administration des Habsbourg. Grâce à ces profondes transformations, l'Espagne s'est autorisée un ordre nouveau, celui de la modernisation de la société.

I.3. Les réformes éducatives et économiques

Les mots humanisme, émancipation, raison, libre volonté et progrès riment avec *"Ilustración"*. Ils éditent une nouvelle ligne directrice à la pensée européenne, celle de l'acquisition du bonheur au détriment du salut. Soutenue par l'avantage de l'usage de la raison, la *"Ilustración"* est à la fois libératrice et problématique. Source de bonheur pour certains et décrépitude morale pour d'autres, elle prévoit octroyer aux européens le développement à travers le progrès. Toutefois, l'hostilité manifestée par le système lui interdit des actions concrètes et conséquentes. Elle produit contradictoirement la Révolution française. De manière paradoxale, la superposition des tensions en Europe procure la victoire des Lumières sur l'Europe traditionaliste au-delà des problèmes qu'elle suscite.

En Espagne particulièrement, l'avantage des Lumières garantit le fléchissement du système espagnol dans sa recherche de solution face aux difficultés grandissantes. Elles exigent pour un équilibre socioéconomique sur la base des nouveaux concepts en vogue à savoir la liberté de presse, la liberté économique, l'égalité pour tous, la séparation des pouvoirs. Le bouleversement social qu'elles engendrent se fait au nom des droits naturels inaliénables exposés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette mutation se solde par l'installation des *"Sociedades Económicas de Amigos del País"* dont la mission se résume au contrôle des publications et la levée de la censure contre la presse. Avec le prétexte de vaincre la crise économique, elle accueille tous les secteurs sans distinction de classes.

L'introduction du nouveau concept économique d'ouverture du marché produit des résultats. Désormais, les restrictions du commerce intérieur sont levées et les contrôles des prix supprimés. Aussi, le droit d'aînesse ou d'ancienneté dans le domaine de la propriété terrienne est-il limité. D'un autre côté, l'implantation des entreprises internationales sanctionnée par la libéralisation du commerce extérieur favorise l'ouverture des ports (en Espagne et en Amérique). Grâce à la promotion du libre commerce, les produits espagnols comme la soie, la laine, le fer, le cuivre, intègrent le marché européen. Dans le même élan, l'usage des nouvelles techniques de statistique moderne à la faveur du premier recensement témoigne des progrès techniques.

L'arrivée du roi Carlos III sur le trône espagnol entraîne une longue série de mutations. En tant que despote éclairé, la politique de celui-ci réclame l'autonomie de la raison chez le monarque mais sa grande particularité réside dans la préservation de

soumission du peuple. Adeptes de la "*Ilustración*" qui l'inspire profondément, Carlos III entreprend de nombreuses réformes. À cet effet, il fonde des manufactures de luxes notamment la "*Real fábrica de tapices*", "*la platería*". Celles-ci requièrent une main d'œuvre spécialisée; d'où la création de nouvelles écoles d'arts comme "*las escuelas de Artes y Oficios*" à l'image des écoles des Arts et des Métiers français et le "*Real Jardín Botánico*" de Madrid. L'arrivée au pouvoir de Carlos IV coïncide avec la Révolution française. Cette révolution marque durement la monarchie espagnole. Le pouvoir du roi Carlos IV est éprouvé pendant que tout le travail abattu par la politique despotique de Carlos III est remis en cause. Tous ces problèmes conjoncturels ajoutés aux effets de la Révolution française déstabilisent le régime espagnol.

II. LES RETOMBÉES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789

La révélation du malaise européen transmet un besoin de concrétisation des idées nouvelles. Le refus de l'Europe de céder à la primauté de la connaissance en lieu et place de la révélation dévoile une condamnation prévisible de tout le système. Depuis l'émission des idées de la "*Ilustración*", la finalité de l'existence humaine devient l'exercice de la liberté dans le but d'atteindre des actions humaines libérées de toutes contraintes extérieures. La quête incessante du bonheur au détriment du salut promis par la religion mène à la traque de l'obscurantisme durant tout le XVIII^e siècle. En outre, la profondeur de l'obscurantisme interdit l'émancipation annoncée par ces Lumières. Son plus grand gain demeure la Révolution française grâce à laquelle la France obtient son ticket pour la modernité. Aussi, offre-t-elle ce billet d'entrée dans le modernisme à ses voisins plus particulièrement à l'Espagne. Les grands changements qu'elle y suscite sont considérables et capitales pour la dynamique réformatrice dans laquelle s'inscrivent depuis lors les pays européens.

II.1. Quelques brins du changement politique

Tout le travail abattu pour la modernisation de la société espagnole commence à se fissurer avec l'arrivée de Carlos IV en 1788. Le blocage du processus d'autonomisation de l'individu proposé par les Lumières avait influencé aussi bien la France que l'Espagne. Les obstacles connus par le projet réformateur des Lumières sur les terres espagnoles se révèlent avec les pressions des guerres en Europe. Face aux menaces, le roi laisse de côté toutes les réformes pour se conformer à l'ancien ordre.

Parallèlement à ses nombreux échecs sur le chemin des Lumières, on peut affirmer que le roi Carlos IV a assuré leurs apogées en Espagne. En réalité, le coup d'arrêt favorisé par la montée des oppositions en France entre 1780 et 1790 n'a pas rompu le processus. À partir de 1792, le rôle décisif qu'il joue dans la protection des arts, des lettres et des sciences justifie cet état de fait. La réactivation des institutions antérieures favorise pour cela la fondation de nouvelles plus dynamiques comme l'académie des lettres humaines de l'Université de Séville. La politique de ce roi est inspirée par l'"*ilustración*". La rénovation de la presse ainsi que la création de nouveaux corps dans l'administration notamment les ingénieurs des chemins (1796) et les ingénieurs cosmographes (1797) conduit cette politique réformatrice à l'image de ses confrères européens.

*« Un des traits communs à la majorité des pays européens tient assurément à une volonté de réformes sociales, politiques et économiques ».*¹³⁸

En revanche, l'attitude régaliennne exigée par la monarchie à l'égard de l'Église émet une franche limite au projet réformateur espagnol. Les réformes entreprises sont de nature économique étant donné le caractère sensible du sujet "politique". Les Lumières n'ont le droit que de refonder les bases économiques de l'Espagne. L'adoption de toutes ses réformes économiques introduit de manière subtile le libéralisme économique d'Adam Smith dont l'œuvre inspire spécialement Jovellanos. Sur la base du libéralisme économique, la "*Ilustración*" fournit à la monarchie une justification fondée de l'accroissement du pouvoir de l'État au détriment des entités traditionnelles que sont l'Église, la noblesse et les oligarchies urbaines. Le dépérissement du pouvoir de la monarchie à la faveur d'une redynamisation de l'économie introduit de façon inespérée le libéralisme politique. Elle se traduit par l'ascension sociale de la petite noblesse en défaveur de l'aristocratie. Le rôle central attribué à l'État ici révèle une nouvelle forme d'administration. Aussi secrète soit-elle, elle annonce que le libéralisme s'est incrusté dans la vie politique de l'Espagne.

Les Lumières impactent tardivement mais profondément l'Espagne conservatrice. La stratégie de diffusion des Lumières soutenue par la morale détendue des jésuites et jansénistes y favorisent l'expansion des idées modernes parmi les masses populaires. Dans les cafés, les salons et les "*tertulia*", les sujets tournent autour de ces idées réformatrices. La critique de la noblesse n'épargne pas pour autant la religion. Pour l'instant, il n'est pas question de la

¹³⁸Anne Conchon, Frédérique Leforme-Falguières, *le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette supérieur, 2007. p 55.

suppression de l'aristocratie mais de sa reformation afin de la conformer aux exigences de la "*Ilustración*". La restructuration économique autorisée par les Lumières débouche finalement sur l'avènement du libéralisme dont le premier volet économique offre un peu plus tard une brèche au volet politique.

Les pensées éclairées essaient de se faire un chemin en Europe depuis la moitié du XVIIIe siècle. Avec pour centre la France, elles contaminent la plupart des pays européens. Cette contamination se rapporte en général au caractère concret de la Révolution de 1789 qui mène hors de la France, l'idée de conscience, de connaissance et d'autonomie de l'homme. La révolution menée au nom de la liberté et l'égalité atteint l'Espagne traditionnelle en l'inscrivant dans cette dynamique moderniste. Garante de l'Église catholique, l'Espagne s'attache profondément au sacré. Elle réfute toute idée moderne visant à récuser la religion. À la faveur de la stratégie de diffusion employée par la "*Ilustración*", elle se laisse prendre au piège de ce projet réformateur. D'un autre côté, les besoins pressants imposés par la crise économique ouvrent la voie au libéralisme économique d'Adam Smith apprivoisé par Jovellanos. Contre toute attente, la révision de l'administration pour remettre l'État au centre de la gestion économique, offre à l'Espagne le billet du libéralisme politique. Partagée désormais entre idées modernes et idées traditionalistes¹³⁹, elle subit les grands bouleversements à l'instar des autres pays de l'Europe.

II.2. L'effondrement du régime espagnol

Le changement systématique vécu par la France après la Révolution française a commencé à contaminer l'Espagne. Pendant ce temps, la montée des objections contre la monarchie de droit divin et ses tentacules, aggravée par les conséquences désastreuses de la Révolution française sans oublier les guerres européennes, entraîne le retournement de la conjoncture. La période de turbulence qui accompagne la fin du XVIIIe siècle a effacé tous les indices marquant la prospérité du règne de Carlos III notamment le renouveau du commerce, la hausse du prix des produits agricoles ainsi que celle de la rente foncière. La rigueur de la crise économique accentuée par les mauvaises récoltes, la crise manufacturière,

¹³⁹Les adeptes des Lumières, sont pour l'Espagne les partisans de la "*Ilustración*", du changement sur la base des idées modernes se résumant en émancipation, autonomie et désacralisation de la monarchie. Les idées traditionalistes sont celles de la société ancienne dont les dispositions sont préétablies. Elle admet que tout pouvoir émane de l'autorité divine.

le retour des épidémies, les faillites, la croissance fulgurante du chômage dirige l'Espagne vers un malaise social.

La crainte des répercussions politiques de la Révolution française déstabilise le pouvoir espagnol. Au niveau intérieur, la succession des échecs politique, militaire et économique conduit à l'affaiblissement du tissu social. Le roi Carlos IV alors au pouvoir décide de sceller une alliance avec la France pour minimiser les dégâts. Celle-ci se caractérise par une grande dépendance extérieure et intérieure à la France napoléonienne¹⁴⁰. Cette décision semble être une aubaine pour Napoléon Bonaparte d'autant plus que l'annexion de l'Espagne constitue un enjeu important de sa politique. Dans cette optique, l'alliance se précise avec le traité de Bâle¹⁴¹ reconnaissant à la France de nombreux avantages sur le territoire espagnol. Cette solution n'empêche pas les insuccès lors des guerres européennes entreprises aux côtés de leurs alliés.

La monarchie espagnole s'affaiblit de jour en jour du fait de la gestion politique unique. Elle repose sur un seul homme, Manuel Godoy. Principal espoir de Carlos IV, la destitution de Manuel Godoy en 1798 ouvre la voie à une série de coups d'État. Mais rappelé finalement par Napoléon Bonaparte en 1801, cet ambitieux homme politique se montre opposé à la politique impériale de ce dernier. Il tente maintes fois de faire échouer le projet de renversement de la monarchie caressé par Napoléon Bonaparte. Au même moment, l'Espagne affectée par la grave crise économique et sociale du début du XIXe siècle vit au rythme des campagnes de dénigrement du couple royal. Extenué par les trahisons de Manuel Godoy, l'empereur procède à son isolement total en 1807. La chute ensuite du consul espagnol conduit inéluctablement à celle de la monarchie en 1808.

La Révolution française de 1789 contribue à la révision des fondements politiques et économiques, en France tout comme en Espagne. Elle assure la chute des barrières posées par l'Ancien régime. Depuis la diffusion des idées de la "*Ilustración*", l'Espagne vit au son des réformes éducatives et économiques. Celles-ci garantissent d'une part la propagande des idées des Lumières par le biais des académies, salons et autres institutions. D'autre part, elles

¹⁴⁰Il s'agit du régime instauré en France par Napoléon Bonaparte en 1804 en remplacement du consulat. C'est le régime autoritaire établi en France au lendemain du coup d'État de Brumaire (1799-1804). Cf : Paul Robert et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

¹⁴¹Traité de Bâle: C' est un ensemble de traités signés entre la France et la Prusse (le 5 avril) et entre la France et l'Espagne (le 22 juillet – 4 thermidor An III) en 1795. Ils traduisent les accords de paix avec la France révolutionnaire victorieuse.

favorisent l'ascension économique du pays par la libéralisation du commerce ainsi que l'implantation de nombreuses entreprises de luxes sur le territoire. Le despotisme éclairé introduit par Carlos III n'échappe pas aux soubresauts de la Révolution française et produit l'échec du règne de son successeur Carlos IV. L'isolement de ce pays par Napoléon mène à l'effondrement du régime espagnol en 1808 et ouvre les portes à la révolution hispanique.

III. LA RÉVOLUTION LIBÉRALE HISPANIQUE

Les origines du libéralisme espagnol restent quelque peu ambiguës. En effet, son implantation en Espagne découle de plusieurs évènements dont les caractéristiques diffèrent selon le contexte et la période. Propulsé par un certain nombre de faits marquants, cette implantation suscite un profond remue-ménage favorisé par les grands changements qu'il entraîne à sa suite. Les facteurs sont à la fois multiples et complémentaires. Quoi qu'il en soit, la période révolutionnaire espagnole demeure la principale source. La grande portée de la révolution libérale hispanique de 1810 en témoigne. Impulsée à son tour par un fait à portée universelle à savoir la Révolution française de 1789, une résultante des Lumières, celle-ci n'est pas un évènement attendu dans la société espagnole.

III.1. Les facteurs de la révolution hispanique

Les conséquences de la Révolution française en Espagne sont nombreuses mais la plus importante est la révolution hispanique de 1808. En effet, l'impact des grands bouleversements imposés par ladite Révolution à toute l'Europe n'est pas négligeable en Espagne. Elle est la génitrice de tout le processus révolutionnaire espagnol qui débute avec la résistance à l'invasion française. Elle débouche cependant sur une crise monarchique assez périlleuse pour l'avenir de cet immense empire.

Nombreux sont les évènements qui ont concourus à la chute du régime espagnol moribond depuis quelques années. Mais la cause la plus apparente demeure l'invasion française du territoire espagnol. Cette occupation du territoire découle de l'alliance de la France napoléonienne avec le principal acteur politique du moment Manuel Godoy. Celle-ci officialisée par le traité de Saint-Ildefonse¹⁴² en 1796 affecte à l'Espagne une place d'alliée

¹⁴²Le traité de Saint-Ildefonse de 1796 est le traité de paix signé entre l'Espagne et la France le 18 août 1796, peu après la signature du traité de Bâle en 1795. Par ce traité, les deux États s'engagent à la défense et à l'attaque mutuelle face à l'Angleterre, qui à ce moment menaçait la flotte espagnole lors de ses traversées vers l'Amérique.

dans la lutte contre les Anglais. Ce rôle attribué à l'Espagne exprime le besoin pour la France de circonscrire la menace anglaise surtout sur le front portugais. La première tentative menée en 1801 consiste à former un blocus autour des bases anglaises au Portugal. Celle-ci échoua. Manuel Godoy émet des réserves quant à la poursuite de l'aventure portugaise. Mais la menace anglaise en Amérique l'oblige à céder aux plaidoiries de Napoléon. Le traité de Fontainebleau d'octobre 1807 confère la légitimité à la nouvelle stratégie de l'alliance visant l'invasion totale du Portugal. Cette stratégie est une farce pour installer des bases françaises sur le territoire espagnol. De cette manière, il réussit à piéger l'Espagne qui se laisse emporter par la stratégie montée par l'ennemi vêtu de peau d'agneau. Le prétexte avancé est le démantèlement total du royaume portugais. Au mois de novembre de la même année, au détriment du royaume portugais très affaibli par la guerre, la France s'empare de tout le territoire. Face à cet échec, le roi s'exile au Brésil avec sa famille.

Malgré les difficultés, les troupes françaises restent sur le sol espagnol. Au contraire, Napoléon en augmente le nombre. Elles occupent désormais plusieurs villes en dehors de celles menant à la frontière portugaise notamment Pamplona, San Sebastián et Figueras. L'année suivante, l'Espagne voit l'arrivée d'un autre contingent dirigé par le lieutenant Murat. L'installation de ces nouvelles troupes à Madrid dissimule l'idée de renforcer la présence militaire française pour soumettre le royaume ibérique. Les actions entreprenantes de ces troupes dévoilent de plus en plus les intentions cachées de l'empereur. Les grandes ambitions de cet empereur envahisseur ajoutées à l'échec de la politique de Manuel Godoy engendrent une grave crise au sommet de l'État. Telle est l'image que présente l'Espagne en 1788. Cette confusion conduira certainement le règne de son successeur Carlos IV.

Les difficultés politiques et économiques de la fin du XVIIIe siècle sont aggravées par l'incapacité et le désintéressement politique de Carlos IV. La paresse de ce successeur offre à Manuel Godoy la possibilité de brimer le poste de consul espagnol. Il devient donc l'unique gouvernant en prenant des initiatives politiques parfois dangereuses pour le pays. La perte de plusieurs territoires coloniaux, à la faveur des échecs connus par Manuel Godoy, occasionne une faiblesse économique, politique et militaire. De fait, il cède à la France victorieuse de nombreux territoires dont l'île de Santo Domingo à travers la "*Paz de Basilea*"¹⁴³ en 1795.

¹⁴³Elle désigne la série de traités signés en 1795 dans la localité suisse de Basilea. Elle met fin à la première coalition, phase initiale des révolutions françaises. Traité de Basilea du 05 avril 1795 entre la France et la Prusse ; Traité de Basilea du 22 juin 1795 entre la France et l'Espagne; Traité de Basilea du 28 août 1795 entre la France et Hesse-Kassel.

L'ambition politique de Napoléon oblige l'Espagne à se créer une alliance avec la France en 1796. La matérialisation de cette alliance avec la France se traduit spécifiquement par l'occupation du territoire espagnol par les troupes françaises.

Cette occupation inopportune par la France napoléonienne, au-delà de l'échec politique de Manuel Godoy est une conséquence du désintéressement du roi Carlos IV. Manuel Godoy par ailleurs responsable politique du royaume espagnol est ouvertement accusé de manigances pour offrir le territoire espagnol à son allié la France. Son despotisme ministériel autorisé par le couple royal est dénoncé par le peuple. L'objectif de la campagne de propagande dirigée contre les actions politiques de Manuel Godoy est de louer les prouesses du vaillant successeur de Carlos IV en l'occurrence Fernando. La première destitution de Manuel Godoy déjouée en 1807, le peuple s'autorise un droit de regard dans la crise monarchique. Devant la montée des plaintes, l'homme de main du roi prévoit l'exil du couple royal selon le modèle portugais. Mais la rumeur se répand très rapidement. Le peuple prend d'assaut le domicile du roi lors du "*Motín de Aranjuez*"¹⁴⁴.

Après l'arrestation de Manuel Godoy, le peuple exige l'abdication de Carlos IV au profit de son fils Fernando. Dans de telles circonstances, le soulèvement patriotique de 1808 débouche sur un conflit dynastique considéré comme l'un des plus importants de l'histoire de l'Espagne. Le pouvoir reste vacant pendant quelques temps. Cette confusion politique donne à Napoléon de nouvelles idées, il veut profiter de la crise dynastique pour porter au pouvoir un membre de sa famille. Mais à sa grande surprise, il est trahi par Murat dont la convoitise s'était aussi portée sur la couronne d'Espagne. Il veut assurer le changement dynastique à son propre compte. Profitant de l'opposition dans la famille royale, entre le père et le fils, Napoléon Bonaparte les convoque à Bayonne où il les oblige à renoncer tous les deux à leurs droits. La convocation de la réunion de Bayonne cache un double objectif : provoquer l'abdication de la famille bourbonnienne en faveur d'un membre de la famille napoléonienne et proposer un texte légal légitimant l'installation du nouveau roi.

La réunion de Bayonne voit la participation de cent cinquante (150) dignitaires de la monarchie y compris des représentants de l'Amérique, des villes habilitées à voter aux *cortes* et quelques représentants économiques, universitaires et militaires. La situation chaotique de

¹⁴⁴Il désigne le soulèvement populaire du 17 mars 1808 dans les rues de la localité madrilène d'Aranjuez, spécifiquement au domicile de Manuel Godoy.

l'Espagne à cette époque empêche la présence de la majorité des représentants. Soixante cinq (65) personnes sont présentes. L'adoption de la constitution doit permettre la limitation des pouvoirs de la monarchie. Mais le constat est contraire aux attentes. Cette constitution du 07 juillet 1808, prédite pour être libérale n'est que partielle. Toutefois, le terme de "libéralisme" est évoqué. D'aucuns affirment que c'est une charte¹⁴⁵ contrairement à d'autres qui la considèrent comme une simple copie de la constitution française de l'An 12. Ce texte constitutionnel proclame particulièrement le statut de confessionnalité de l'État. Plus loin, il annonce la séparation des pouvoirs ainsi que l'institution d'un parlement. Pendant ce temps, en Espagne, la Révolution fait rage. Le flambeau révolutionnaire est désormais porté par les juntes patriotiques qui pullulent dans toutes les grandes villes.

La crise dynastique produite par le soulèvement du 17 mars 1808 s'intensifie avec le départ en exil de la famille royale. Le souhait du peuple de transmettre le pouvoir à Fernando, fils du roi déchu ajouté à la volonté de retenir les derniers membres de la famille conduit à une émeute le 02 mai de la même année. La violente réaction des troupes françaises n'interdit pas la mobilisation de la population espagnole déjà préparée par la grande campagne de propagande menée par les partisans de Fernando. La réponse à cette répression autorisée par Murat est la propagation rapide de l'émeute à quelques grandes villes. Cela traduit l'ampleur de la diffusion des idées révolutionnaires.

Conscient de la trahison de l'empereur Napoléon qui profite de la confusion sociopolitique pour faire abdiquer le père déchu et le fils promu en faveur de son frère José, le peuple se veut réactif. Face à cette fourberie du souverain français, la réaction est radicale. Le rejet du nouveau roi provenant de la dynastie napoléonienne est la seule manière d'exprimer son mécontentement. Le moyen le plus sûr de faire front à la menace française reste une organisation fiable. L'idée de centralisation du pouvoir des juntes locales est émise pour des actions plus conséquentes. Ces juntes s'étendent très rapidement à toutes les grandes villes du pays. Souvent issues des autorités municipales, celles-ci s'érigent en défenseur de la souveraineté de la monarchie espagnole incarnée par le roi Fernando.

¹⁴⁵Lois constitutionnelles d'un État, établies par concession du souverain et non par les représentants du peuple. Cf : Paul Robert et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

« Les juntas qui en étaient issues étaient toutes composées d'individus appartenant aux élites traditionnelles : militaires, ecclésiastiques, nobles, hauts fonctionnaires, grandes familles bourgeoises du négoce. L'examen attentif des liens familiaux entre les membres des juntas laisse supposer que le soulèvement et la composition des juntas ont peut-être été le fruit de la mobilisation de la vaste clientèle de quelques grandes familles aristocratiques »¹⁴⁶.

En un temps record, les juntas se fédèrent sous la pression des juntas locales. Elles veulent s'imposer comme les détenteurs du pouvoir de décision en l'absence du roi. Chacune se sent souveraine mais affirme sa solidarité au roi. Au mois de septembre, les juntas se regroupent derrière une junta centrale représentant désormais le gouvernement populaire. Une grande concurrence naît alors entre le gouvernement populaire et le gouvernement monarchique. Les juntas se chargent de prendre des décisions au nom du peuple pour le compte du gouvernement populaire pendant que le gouvernement monarchique incarné par José I garde le droit de décision finale.

Nombreux sont les facteurs de la révolution hispanique. Les échos de la Révolution française en sont les fils conducteurs. Les répercussions en Espagne ainsi que dans les autres pays voisins sont importantes. Ici, au-delà de la conduite de l'invasion française, elle dirige la dissolution de la monarchie espagnole qui se sanctionne par une grave crise dynastique. La rude concurrence qui naît entre le gouvernement monarchique représenté par José I et le gouvernement populaire représenté par la junta centrale conduit le pays vers la guerre d'indépendance espagnole.

III.2. La révolution hispanique (1808-1814), l'embryon du changement politique

La Révolution française devient la source de la crise monarchique. Cette crise au plus haut sommet de l'État guide l'Espagne dans une crise politique favorisée par le vacillement entre crise de l'Ancien régime et construction de l'État nation. Le combat qui naît de cette opposition est marqué par le soulèvement contre l'occupation française. Devant la trahison de Napoléon, le peuple espagnol ne reste pas muet. Sa violente réaction débouche finalement sur la guerre d'indépendance espagnole de 1808.

¹⁴⁶Canal Jordi (dir.) et al, « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.

Conséquence immédiate de la généralisation de l'insurrection contre l'occupation française, la guerre d'indépendance espagnole ou guerre espagnole se signale précisément avec le soulèvement dans les villes du pays comme Oviedo à partir du 22 mai 1808. Au début l'affaire de Madrid, elle se généralise très vite aux autres villes espagnoles (Cartagena, Léon, Santiago, Sevilla, Lérída, Zaragoza). Trois (3) phases marquent essentiellement le déroulé de cette guerre. La première phase met en exergue le plan d'invasion française des villes d'Andalucía et Cataluña à partir de la vallée del Ebro. L'échec de ce plan d'occupation est accentué par l'affaiblissement de la troupe française lors de la bataille de Baylen le 19 juillet. Il déteint cependant sur Madrid. L'empereur décide de s'impliquer lui-même et entre dans la ville le 02 décembre 1808.

La seconde phase présente une domination française bien que précaire entre 1809 et 1812. Elle se traduit par l'installation de José I sur le trône. En dépit de la grande résistance de Gerona et Zaragoza, l'avancée des troupes permet de faire tomber Andalucía. Grâce à la victoire à Ocaña, la France se signale au sud de l'Espagne. Cette seconde phase s'achève avec la prise de Valencia en 1812.

La troisième et dernière phase est un mélange de victoire et d'échec du côté français. La présence de la France sur d'autres fronts beaucoup plus importants notamment la campagne en Russie oblige Napoléon Bonaparte à procéder à la réduction de ses troupes entre 1812 et 1813. Pendant ce temps, les forces anglo-portugaises lancent l'assaut final pour repousser les français à partir du Portugal en janvier 1812. Ils sont aidés par la guérilla et les troupes espagnoles fidèles au roi Fernando. Après le succès de Salamanca, la coalition anglo-portugaise et espagnole part de victoire en victoire. Elle atteint finalement Madrid le 12 août 1812. Devant l'avancée espagnole, la réponse française est le repli. Madrid à nouveau occupée par les troupes provenant d'Andalucía et Valencia, la reconquête du territoire prend un caractère plus sérieux. Elle va au-delà des frontières espagnoles et atteint la France jusqu'à Toulouse. Craignant l'avancée imminente de la coalition en France, Napoléon Bonaparte décide de négocier l'arrêt des hostilités. Sa volonté d'en finir avec cette guerre se confirme avec la signature du traité de Valençay à travers lequel il remet à l'Espagne son intégrité territoriale en plus de la légitimité de Fernando VII.

Considérée comme la rupture majeure qui introduit l'Espagne dans l'ère contemporaine, la guerre d'indépendance espagnole est le facteur déclencheur du déclin de l'absolutisme. Tout d'abord, elle suscite la naissance du sentiment de nationalisme¹⁴⁷ espagnol favorisé par la reconnaissance de la souveraineté du peuple. Une vision plus lointaine permet de savoir que ce sentiment nationaliste est la clé, le socle de ladite guerre. Elle accorde ensuite à l'Espagne l'intégrité de son territoire et la légitimité du roi. De manière particulière, elle marque l'adhésion du peuple au principe de souveraineté nationale indiquée par la "*Ilustración*" et le libéralisme. La confrontation directe entre ces deux forces révèle un combat profond entre absolutisme et modernité. Celui-ci exprime le refus de l'Ancien régime de disparaître et la volonté de la nouveauté moderne de s'imposer. D'un côté, la tendance des "*afrancesados*" se montre favorable à l'intronisation du roi José I. Mais de l'autre côté, se signale la tendance des classes populaires qui s'oppose catégoriquement à l'envahissement français. À côté de cela, elle affirme l'intégrité de l'Espagne incarné par le roi Fernando VII. "Par conséquent, la guerre d'indépendance demeure la référence de la politique espagnole qui entre crise, rupture définitive avec le passé traditionnel et embrassement d'une nouvelle disposition politique, conduit à l'invention du nouveau modèle constitutionnel symbole de la liberté et de l'égalité des citoyens.

La révolution hispanique traduite essentiellement par la guerre d'indépendance espagnole reste une expérience remarquable pour le peuple espagnol. Au sortir de cette guerre, la politique est gratifiée d'une avancée qui malgré son état embryonnaire est non négligeable. Le fait que la guerre d'indépendance espagnole s'achève par l'affirmation de la souveraineté du peuple sous-entend un refus catégorique de céder à la fois à la menace moderne et à la récupération du territoire espagnol par l'empire napoléonien. La ténacité des espagnols ajoutée à l'écho favorable de la campagne de propagande menée par les partisans de Fernando VII permettent aux espagnols de sortir victorieux de ce double combat. Cette victoire découle de deux raisons fondamentales: la sous-estimation de la résistance espagnole et la méconnaissance des réalités espagnoles par Napoléon Bonaparte¹⁴⁸. Cet avantage

¹⁴⁷Le nationalisme traduit les diverses manifestations de la conscience nationale et du caractère national. Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

¹⁴⁸« Il ne connaissait l'Espagne qu'au travers de la légende noire colportée par les Lumières européennes, celle d'un pays arriéré dominé par l'Église, et par des rapports d'ambassadeurs qui lui décrivaient la cour de Charles IV comme décadente et divisée par les intrigues. Par ailleurs, les Français furent surpris de constater que les mesures d'abolition de l'Ancien Régime et des privilèges qu'ils apportaient ne suscitaient aucun enthousiasme populaire. Le doublement des effectifs à l'automne 1808 (on passe alors de 170 000 à 320 000 soldats, on atteint un maximum de 350 000 un peu plus tard) ne permit pas de contrôler réellement le territoire. L'hostilité de la population et le harcèlement de la guérilla contraignaient l'armée française à mobiliser 80 % de ses effectifs dans des tâches de ravitaillement, de

exprime le caractère essentiel du combat mené par les classes moyennes dotées d'un héroïsme remarquable et animées par le sens du sacrifice patriotique, au nom de la liberté. Parfois jugée de négative, la stratégie d'harcèlement de la guérilla s'est avérée efficace pour vaincre les troupes françaises.

La portée historique de la révolution hispanique se caractérise par la résistance contre l'occupation française et la mise en marche du processus révolutionnaire. Caractéristique du parallélisme entre l'essence nationaliste ancrée dans le conservatisme et la révolution libérale, les réformes sociales et politiques modernes qui découlent de la révolution hispanique projettent l'avènement prochain d'une société libérale espagnole. Elle signale aussi l'adhésion de l'Espagne aux idées modernes malgré la puissante résistance des institutions traditionnelles surtout religieuses. La grande nouveauté ici est le désir du peuple de recupérer ses droits et devoirs par le biais d'un représentant commun, le parlement.

La radicalité du changement n'est pas prononcée en Espagne comme en France. Ici particulièrement, c'est la révolution hispanique qui trace les lignes directrices. Conséquence du séisme politico-social propagé par la "*Ilustración*" et la Révolution française, la révolution hispanique est essentiellement marquée par la résistance contre l'occupation française. La guerre d'indépendance espagnole de 1808 est son point culminant. Le double combat traduit par la lutte contre l'invasion française et l'affirmation de l'identité espagnole se solde par la victoire d'une majorité désarmée (le peuple) contre une minorité puissamment armée (la France de Napoléon). De toute évidence, la proclamation de la souveraineté nationale marque le début de la chute de l'absolutisme en Espagne.

III.3. Des évolutions institutionnelles favorables au libéralisme

La propagation des idées révolutionnaires en Espagne provoque une scission dans le monde politique. D'un côté, se retrouvent les garants de la tradition absolutiste et catholique et de l'autre ceux qui accordent du crédit à ces idées modernes. Ces derniers voient en ce changement, la possibilité de résoudre les crises économiques et politiques de la fin du XVIIIe siècle. Cette opposition transmet le dessein du contraste entre conservatisme et libéralisme. En clair, les idées traditionalistes de l'absolutisme s'opposent aux idées modernes réformatrices et libérales.

protection des convois, d'escorte sur les routes principales qui seules étaient à peu près contrôlées. Les communications et les transports constituent le point faible de l'occupation française ». Cf : Canal Jordi (dir.) et al, « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.

Les premières réformes économiques et éducatives du règne de Carlos III sont des résultantes de l'atmosphère révolutionnaire qui caractérise l'Europe occidentale depuis des décennies. Celles-ci se présentent à l'Espagne comme le résultat des opérations de sauvetage adoptées par le roi pour résoudre les crises du moment. En réalité, l'Espagne s'est laissé prendre aux pièges des réformes modernes des Lumières pour lesquels la Révolution française de 1789 sert de point de chute. Dans de telles circonstances, la révolution hispanique devient une forme de copie de la Révolution française en Espagne. Elle prétend garantir la libération du territoire espagnol de l'invasion française même si l'enjeu reste l'implantation des idées modernistes, tout en imposant de grandes réformes dans le système monarchique. Le contraste ici est remarquable. Les idées modernistes sont contraires à la vision politique espagnole caractérisée par le conservatisme, l'attachement aux croyances traditionnelles et religieuses de la monarchie de droit divin. De manière particulière :

*«les Lumières sont une tentative pour greffer en Espagne des institutions, des méthodes et des idées qui sont étrangères à son génie».*¹⁴⁹

Selon Joseph Pérez, la pénétration des idéaux des Lumières doit favoriser le virement du pays vers une société moderne à l'image de ses voisins européens. Autrement dit, la liberté et l'égalité devront prescrire à ce pays une ordonnance politique beaucoup plus libérale. C'est dans cette optique de refondation politique que les résultats de la révolution hispanique bien qu'à l'étape larvaire sont probants.

La formation des "*juntas*"¹⁵⁰ au cours de la guerre d'indépendance exprime la volonté d'inscrire le pays dans une dynamique de représentativité. Celles-ci deviennent les représentantes du peuple dans les grandes assemblées et auprès du roi. La monarchie de droit divin se revêt ainsi d'un système État-nation pour que le peuple reçoive sa part de responsabilité. Le regroupement par la suite des juntas locales autour d'une junta centrale composée de vingt-quatre (24) membres formée de quatre (4) membres des juntas locales signale la naissance d'un parlement dont les représentants sont désignés après élection. La mission assignée à cette junta est la coordination des actions. La proclamation de la

¹⁴⁹Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris: librairie Arthème, 1996. pp 395-396.

¹⁵⁰Junta en espagnol, junta est le nom donné en Espagne et au Portugal à divers conseils administratifs. Cf : Paul Robert et al, *Le petit robert- dictionnaire de la langue française*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

souveraineté du peuple est d'une importance capitale pour la redéfinition de la politique espagnole. Cela traduit une amélioration du système dans le but d'implanter le libéralisme en territoire espagnol.

Face à la menace libérale et moderne incarnée par la France, la monarchie espagnole fait appel aux appareils répressifs tels que l'armée. L'intromission de cette armée dans la guerre d'indépendance, comme protectrice de la monarchie, répond particulièrement à ce besoin. Celle-ci est sollicitée lors du déclenchement de l'insurrection dans la nuit du 17 au 18 mars 1808. Malgré son handicap matériel, elle se déploie pour faire barrière aux troupes françaises. En outre, elle vit des moments difficiles. La scission en son sein se note particulièrement après l'intronisation du roi José I à Madrid. Une des fractions s'aligne derrière le peuple pendant que l'autre préfère rester fidèle aux institutions monarchiques incarnées par le roi José. Dans ce cas, son rôle devient primordial. Elle devient le bouclier dans chaque camp et conduit les combats des deux côtés. L'armée irrégulière désigne ici la branche réclamant le retour du roi Fernando VII. Elle représente le peuple. Pendant ce temps, l'armée régulière devient celle des institutions, celle du roi français. Soutenue par les allemands et l'armée française, celle-ci bénéficie du soutien des dénommés "*afrancesados*" qui avantagent l'invasion française. C'est l'occasion pour ces derniers de faire pénétrer les idées de la "*Ilustración*". Devant ce puissant bloc français, l'autre fraction de l'armée reçoit l'aide de certains anciens combattants. La stratégie adoptée ici est celle de la guérilla¹⁵¹. Aidée par la forte résistance du peuple, elle procède par harcèlement, à la manière des "*guerrilleros*". C'est seulement de cette manière qu'elle réussit avec l'aide des troupes anglo-portugaises à faire tomber la France.

Les facteurs qui activent le combat entre le libéralisme et l'absolutisme se dessinent clairement à travers la guerre d'indépendance espagnole. La révolution hispanique est la base même si ce sont les évolutions institutionnelles qui tracent les sillons du fléchissement de la monarchie espagnole. L'armée ne reste pas en marge de cette guerre d'indépendance espagnole. Elle participe spécialement à la victoire du peuple grâce au soutien apporté aux "*guerrilleros*".

¹⁵¹Pendant la guerre d'indépendance espagnole, le prétexte de la croisade sert d'alibi aux prêtres pour la campagne d'incitation à la défense de l'Espagne contre les français. La guérilla est l'une de ces actions. De ce fait, les victoires françaises ont toujours été contrecarrées par l'habileté des groupes de résistants dénommés guerrilleros.

Les germes de la révolution libérale hispanique sont clairs. La diversité des facteurs a été très avantageuse pour le déclenchement de ce processus révolutionnaire. Propulsée par la révolution française de 1789, celle-ci conduit à l'effondrement du régime espagnol avec l'abdication de Carlos IV en faveur de son fils Fernando à Bayonne. Cette réunion de Bayonne était projetée pour garantir la double abdication de la famille bourbonnienne au profit de José. Face à la violation de ses droits par Napoléon Bonaparte, le peuple répond avec le soulèvement. Par cette révolte, il rejette le nouveau roi français. De manière particulière, le soulèvement contre l'occupation française et la trahison de Napoléon débouche sur la guerre d'indépendance espagnole de 1808. Par cette révolution, le peuple favorise l'échec du projet français en Espagne. Contrairement au résultat escompté avec la progression des troupes napoléoniennes, le choix de Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne ne gagne pas l'approbation de la population. Elle se regroupe derrière la junte centrale à qui elle confie la coordination des actions antifrançaises. Au-delà de la résolution de la crise monarchique du XIXe siècle, la guerre d'indépendance suscite la réunion de "*las cortes de Cádiz*" en 1810 qui dirige l'avènement du libéralisme espagnol.

La première partie de notre thèse, en dehors de circonscrire le sujet à travers le cadre théorique et méthodologique, est une approche historique de la civilisation espagnole. Elle prend en compte spécialement la période du Moyen-âge et l'avènement du libéralisme espagnol au XIXe siècle. Cette approche nous autorise un retour dans la période très mouvementée du Moyen-âge pour définir les circonstances de la naissance de l'Espagne moderne. Financée par les Rois catholiques, la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb dirige l'époque moderne en révélant la vision hégémonique. En dépit de sa croissance économique, l'Espagne expérimente de graves crises politiques et économiques qui l'obligent à se confondre à la masse européenne embourbée dans les changements imposés par les Lumières. Contrairement à ses voisins proches, l'Espagne vit difficilement ces transformations à cause de la grande hostilité de la monarchie aidée par les arguments infondés de l'Église catholique. Cette entité religieuse au profit de la défense de ses droits et privilèges se montre très prévenante en produisant de grandes barrières caractérisées par une censure intellectuelle. Mais la Révolution française de 1789 avait déjà influencé l'Espagne et réduit les tentacules de l'absolutisme dont la chute était prévisible. La révolution hispanique, en suscitant de nombreuses réformes, révèle la pénétration de ces idées modernistes. En réalité, toutes les réformes entreprises par la monarchie au nom du repositionnement économique indiquent l'avènement imminent du libéralisme.

DEUXIÈME PARTIE :
LE LIBÉRALISME ESPAGNOL :
ORIGINES ET ÉVOLUTION

La seconde partie de notre thèse se consacre particulièrement aux origines du libéralisme espagnol et à son évolution. Il s'agit ici de définir clairement la provenance de ce libéralisme espagnol dont les sources probables sont les Lumières et "*las cortes de Cádiz*". La retranscription de l'histoire politique de l'Espagne permettra ici d'identifier les variations sociopolitiques engendrées par l'avènement de cette doctrine libérale dans une société si conservatrice que la société espagnole. Pour atteindre cet objectif, notre deuxième partie scindée en trois chapitres, après avoir circonscrit les origines dans le premier chapitre, se dediera dans le deuxième et le troisième chapitre à tout le cheminement du libéralisme espagnol entre 1812 et 1982. Ainsi, aurons-nous :

CHAPITRE I : Les origines du libéralisme espagnol

CHAPITRE II : La période de crise du libéralisme espagnol : de 1812 à 1939

CHAPITRE III: La période décisive du libéralisme espagnol (1939-1982)

CHAPITRE I : LES ORIGINES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

L'avènement du libéralisme au XIXe siècle est un évènement très particulier pour l'Europe à cause de l'ancrage de l'absolutisme. L'adoption d'une telle doctrine était inespérée pour cette Europe traditionnelle. Il était inadmissible pour ce continent en pleine tergiversation entre Renaissance et modernisme de se concevoir une société libre politiquement, idéologiquement et culturellement. En réalité, le modèle de société choisi ne conçoit pas l'épanouissement de l'individu comme un droit. Ici, la finalité de l'existence humaine est réduite à la recherche du salut plutôt que la quête du bonheur. Dans ce cas, offrir à l'homme sa liberté serait rompre avec le principe de sacralité pour profaner l'existence humaine. Dans ces conditions, le libéralisme devient un moyen d'autonomisation de l'homme vis-à-vis de son créateur. Face aux menaces libérales, l'absolutisme refuse de s'avouer vaincu et recherche des moyens de défense efficaces. Cette situation désespérante révèle le caractère paradoxal de l'atmosphère idéologico-politique de l'Europe à cette période. Elle était attirée d'une part par les avantages de la préservation de la soumission au créateur et d'autre part par les bienfaits de la connaissance. Malgré tout, elle se laisse surprendre par la grande période révolutionnaire qui suscite l'implantation du libéralisme. Dans cet ensemble de faits, l'Espagne n'est pas épargnée. Elle se laisse prendre au piège de la modernité avec pour finalité la réorganisation politique. Ici particulièrement, c'est la réunion de Cadix qui annonce officiellement l'avènement de cette doctrine libérale.

I. LES PRÉMICES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL : LA RÉUNION DE CADIX

Les évolutions institutionnelles bien que précaires signalent la pénétration des idées modernistes à l'origine des grands bouleversements sociopolitiques en Europe. En Espagne spécifiquement, la situation n'est pas aussi satisfaisante que dans les autres pays européens. Elle doit d'abord se débarrasser d'un décideur extérieur : la France. La victoire du peuple espagnol face à ce géant français au cours de la guerre d'indépendance de 1808 se précise avec la convocation des "*cortes de Cádiz*" en 1810. Des conditions défavorables à l'opposition entre patriotes et "*afrancesados*" en passant par la pénible adoption de la "*pepa*", la réunion de Cadix transmet un message fort. Ce message se traduit par l'adhésion de l'Espagne aux principes de liberté de l'individu vis-à-vis du pouvoir étatique et le point de départ de la séparation du théologique de la politique.

I.1. La convocation de l'assemblée de Cadix

L'atmosphère sociopolitique de la fin du XVIII^e siècle présage l'éclatement d'une guerre avec pour centre la résistance à l'occupation française. Les motivations sont claires: refuser les abdications de Bayonne et lutter contre les troupes françaises dont l'installation découle d'un projet légitime. Eu égard à la grande mobilisation, les forces napoléoniennes occupants la quasi totalité du territoire se heurtent à une masse populaire difficilement domptable. Face à ce grand adversaire et vu l'ampleur du conflit, les juntes locales se regroupent en une junte centrale afin d'obtenir un résultat probant. Malgré tout, en 1810, les français occupent toutes les villes espagnoles excepté la ville de Cadix. Celle-ci servira alors de refuge à la junte centrale. La convocation paréla suite de l'assemblée précisément à Cadix dans le cadre des "*cortes*" n'est pas fortuite.

I.1.1. L'opposition "*Afrancesados*"- patriotes

Traduit en français par le terme "francisés", "*afrancesados*" désigne le groupe des défenseurs de l'intégrité de l'Espagne. Ce groupe veut en même temps collaborer avec la France en reconnaissant le roi José I. En réalité, il rejoint le camp français par intérêt. À cet effet, il partage les principes du despotisme éclairé bien que leur tendance soit beaucoup plus modérée. Ce groupe se compose pour la plupart d'intellectuels et hommes politiques de la haute classe sociale. Le rejet du soulèvement du peuple révèle deux raisons cachées. La première raison est qu'ils ne soutiennent pas la famille bourbonienne. À côté de cela, ils montrent leur réalisme devant un combat qu'ils considèrent inégal ; un peuple désarmé qui affronte une puissante armée minutieusement organisée et équipée. Devant l'incertitude de la victoire du peuple, les "*afrancesados*" préfèrent choisir le camp du plus fort pour éviter le démembrement du royaume. Cet événement est en réalité une aubaine pour l'introduction d'une politique réformiste et moderne.

Les patriotes sont les acteurs et instigateurs des soulèvements urbains. Contrairement aux "*afrancesados*", ils considèrent ces mouvements comme un chemin de libération pour l'Espagne. C'est un moyen de préservation des droits et l'intégrité du pays contre un puissant envahisseur, la France. Face à cette usurpation cautionnée par ce pays, ils proposent une solution constitutionnelle pour pallier à la crise monarchique en lieu et place de la reconnaissance de Napoléon Bonaparte. Provenant de la noblesse pour la plupart, ces patriotes ne reconnaissent que le roi Fernando VII comme roi légitime d'Espagne. Ils rejettent à cet

effet les abdications de Bayonne. Ils sont aussi à la base de la formation des comités provinciaux, autoproclamés souverains. Le regroupement ces forces débouche sur la naissance de la junte centrale pour former une institution unique et centraliste. La fragilité de l'homogénéité de cette fraction révolutionnaire se justifie par une division interne lors de la première réunion de 1808 à Aranjuez. Dans le fond, le groupe des patriotes manque de cohésion. Cela se traduit par le désaccord au moment de choisir entre les *cortes* traditionnelles proposées par Jovellanos et les *cortes* unicamérales. Finalement, l'option des *cortes* unicamérales favorise la convocation des "*cortes de Cádiz*" le 31 janvier 1810.

Le contraste entre patriotes et "*afrancesados*" qui surgit lors de la révolution contre l'invasion française donne la preuve de la confrontation de deux concepts opposés. D'un côté se présente le mythe du patriotisme, l'essence nationaliste soutenue par une puissante tradition conservatrice ; de l'autre se projette le mythe d'une révolution libérale au début incarnée par la France et confirmée ensuite par la réunion de "*las cortes de Cádiz*" à partir de 1810.

I.1.2. Des conditions défavorables

Les mutations en cours en Europe ne semblent pas intéresser l'Espagne dont les croyances traditionnelles constituent la base du système monarchique. Avec la Révolution française et ses effets, elle se laisse prendre aux pièges du besoin de réforme économique et éducative grâce au despotisme éclairé. Selon Javier Paredes Alonso, avant 1795, les idées des Lumières étaient catégoriquement rejetées. Mais à partir de cette année, la vision politique change pour embrasser le processus de transformation, non pas pour s'inscrire totalement dans la lignée des Lumières mais pour résoudre les problèmes politiques et économiques du moment.

« Hasta 1795, se puede hablar en términos generales, de rechazar; pero desde este año, España cambió de orientación »¹⁵²

L'alliance avec la France à partir de 1796 cache une raison inavouée notamment la sécurité politique. Même si l'environnement post-révolutionnaire se distingue fortement par la

¹⁵²Javier Paredes Alonso, *La España liberal*, Madrid: Ediciones Anaya, 1988. p 8.

Notre traduction : « Jusqu'en 1795, on peut parler en règle générale de rejeter; mais à partir de cette année, l'Espagne a changé d'orientation ».

tendance à la réforme politique, la propagation des idées dans les clubs et "*tertulia*" ajoutée aux enseignements des "*ilustrados*" contribuent à l'ascension d'une nouvelle vision politique : la souveraineté de la nation. Cela dit, dans les débats, les "*ilustrados*" annoncent une autre manière de gouverner dénommée despotisme éclairé et dont le slogan se résume en :

« *Todo para el pueblo sin el pueblo* ». ¹⁵³

En d'autres mots, toute action politique est faite au nom du peuple, pour le peuple mais sans sa participation. Orienté essentiellement vers la culture, le progrès et la liberté, ce despotisme éclairé centre son objectif sur l'économie et l'enseignement.

À côté de cette nouveauté politique, la pénétration des idées étrangères provenant spécialement de la France est perceptible à travers l'idée de représentativité traduite par la formation de la junte centrale. Cette entité devient très rapidement le point d'appui de la révolution. Auparavant basée à Madrid, ensuite à Séville, l'extension des troupes françaises sur tout le territoire espagnol oblige cette junte à se retirer à Cadix.

« *La Junte centrale se réunit d'abord à Aranjuez, puis à Séville. Quand la Grande Armée envahit l'Andalousie, elle se replie à Cadix* ». ¹⁵⁴

Cadix devient alors le principal noyau de résistance espagnol. Une partie de l'armée régulière espagnole s'allie aux patriotes pour empêcher l'avancée des français vers ladite ville. Conscient de l'intensité du combat et tenant compte de l'objectif de cette guerre espagnole, la junte centrale propose une réunion des "*cortes*". Cette proposition prometteuse est pourtant rejetée par le président de la junte Floridablanca, bloquant ainsi le processus. Mais son décès en décembre 1808 permet de relancer le débat sur la réunion de ces "*cortes*". À partir de cet instant, Jovellanos se montre enthousiaste devant l'objectif de ce projet. Face aux opposants conservateurs, il fait l'éloge de la possibilité de régénération du pays par le biais d'une constitution. Toutefois, son plaidoyer réfute au-delà de l'absolutisme le principe de souveraineté nationale, celui que rejettent les libéraux. Trois (3) tendances se distinguent au cours de cette assemblée. Il s'agit entre autres de la tendance des absolutistes, la tendance des jovellanistes et la tendance des libéraux.

¹⁵³Quesada Sebastián, *Curso de civilización española*, Madrid: sociedad general española de librería, 1987. p 113. Notre traduction: «Tout pour le peuple sans le peuple».

¹⁵⁴Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris: librairie Arthème, 1996. p 508.

- La première tendance, celle des absolutistes défend la monarchie absolue et réclame son retour dans toute son intégrité. En outre, elle exige la restauration des Bourbons sur le trône espagnol.

- La seconde tendance, la "*jovellaniste*", est particulièrement composée des partisans de Jovellanos. Sa vision est réformatrice même si elle rejette la tendance révolutionnaire des libéraux.

- La troisième tendance est libérale. En effet, les libéraux sont les principaux instigateurs du glissement de type révolutionnaire conduit par la guerre d'indépendance espagnole. Ils plaident pour l'adoption de réformes inspirées des idées modernes.

Cette classification est confirmée spécialement par Josep Carles Clemente dans son œuvre *Las guerras carlistas*.

« La inteligencia del país se hallaba dividida : por un lado, los que todavía creían en el retorno puro y simple de las instituciones del Antiguo Régimen, sin cambios ni retorques, por superficiales que fueran ; en segundo lugar, los llamados afrancesados, que veían en Francia el modelo en aplicar en España ; en tercer lugar, los que aceptando el imposible retorno del despotismo ilustrado veían en la tradición monárquica española soluciones aceptables ; por último, los que creían en un modelo de corte reformista que propiciara la revolución industrial indispensable para el desarrollo de sus intereses, mediante la redacción de una constitución burguesa. »¹⁵⁵

En réalité, cette citation de Josep Carles Clemente révèle quatre tendances que nous avons regroupées en trois grands groupes en tenant compte de la similitude de la tendance jovellaniste avec celle des "*afrancesados*". De cette classification transparait une division idéologique dont fait l'objet la société espagnole depuis des décennies. Il s'agit bien entendu du parallélisme entre l'absolutisme et le libéralisme. Mais au-delà de l'image présentée par ces deux tendances, nous dégageons un contraste entre deux groupes qui dirigent le combat : les progressistes et les conservateurs. La tendance progressiste est beaucoup plus modérée. Elle ne rejette pas totalement les dispositions et préceptes de l'absolutisme. Bien au contraire,

¹⁵⁵Josep Carles Clemente, *Las guerras carlistas*, Madrid: Sarpe, 1985. p 25.

Notre traduction : «La intelligentsia du pays se trouvait divisée: d'un côté, ceux qui croyaient encore au retour pure et simple des institutions de l'Ancien Régime, sans changements ni retouches, superficiels qu'ils avaient été; en second lieu, les dénommés partisans de Napoléon pendant la guerre d'indépendance d'Espagne, qui voyaient en la France le modèle à appliquer en Espagne; en troisième lieu, ceux qui en acceptant l'impossible retour du despotisme éclairé voyaient en la tradition monarchique espagnole des solutions acceptables; enfin ceux qui croyaient en un modèle de cour réformiste qui favorise la révolution industrielle indispensable pour le développement de leurs intérêts, grâce à la rédaction d'une constitution bourgeoise».

elle exige une rencontre entre tradition locale et tradition rationaliste. Sébastien Quesada a une manière particulière de les nommer. Il les appelle les réceptifs de la nouveauté.

«Fueron los ecléticos y receptivos de las novedades... su deseo de combinar en nuevo espíritu con lo mejor de la tradición local, con la tradición racionalista y su actitud respetuosa ante el dogma católico, aunque apoyaron el regalismo y criticaron las prerrogativas fiscales de la Iglesia y sus grandes posesiones»¹⁵⁶

Cette opposition préalable rend difficile la célébration des "cortes". C'est en réalité la raison du retard du processus car le projet émis depuis 1808 ne prend forme qu'en 1810. La célébration des "cortes de Cádiz" annoncée, Cadix en devient le siège mais les conditions de réunion assez confuses retardent l'effectivité du rassemblement. Au sein de la junta centrale même surgissent de graves problèmes conduisant à sa démission le 29 janvier 1810. Remplacée par une équipe de cinq (5) personnes chargées de l'organisation de la réunion, l'ouverture de la session n'est effective que le 24 septembre de la même année.

I.1.3. La composition des représentants

Le projet d'assemblée approuvé, une commission de "cortes" voit le jour. Celle-ci procède à des consultations nationales en 1809 pour définir en premier lieu les prérogatives de l'assemblée et les critères de sélection des représentants ensuite. De toutes les consultations effectuées, depuis les autorités (juntas, municipalités, évêques, universitaires) jusqu'au dernier espagnol auditionné, il ressort une volonté inouïe d'en découdre avec l'ancien système pour embrasser une vision plus représentative de la somme des intérêts. Le sentiment d'appartenance à une nation a permis d'établir des fondements qui s'incorporent aux intérêts du peuple. De manière particulière, les attentes des espagnols sont la mise en place d'une représentation nationale, la rationalisation de la législation, la réforme de l'administration fiscale, le maintien des ordres et l'attachement à la monarchie. Le résultat de ce changement est le choix du mode d'élection des députés. Désormais, l'élection se fait selon de principe de proportionnalité c'est-à-dire le nombre de députés en rapport avec la population. Le peuple devient ainsi un "acteur" politique. Ce moment est assez spécial pour les espagnols qui

¹⁵⁶Quesada Sebastián, *Curso de civilización española*, Madrid: sociedad general española de librería, 1987. p 116.

Notre traduction : « Ce sont les élus et réceptifs des nouveautés...leur désir de combiner le nouvel esprit avec le meilleur de la tradition locale, avec la tradition rationaliste et leur attitude respectueuse face au dogme catholique, bien qu'ils ont appuyé le réganisme et ont critiqué les prérogatives fiscales de l'Église et leurs grandes possessions ».

reçoivent cette consultation comme une autorisation à participer au débat même si les avis sont souvent partagés.

Malgré le manque de cohésion, la définition des lignes directrices de "*las cortes de Cádiz*" permet d'ouvrir le débat. Pour garantir la légitimité et l'authenticité du document qui sortirait de cette assemblée, les délégations devront provenir de toutes les couches sociales. Dans le souci d'assurer une organisation exempte de tout type d'objection, la discussion sur la qualité et la provenance des représentants se fait sur un an, précisément entre mai 1809 et septembre 1810. Le recrutement est influencé par la situation sociopolitique du pays, la plupart des villes étant occupées par les français. La situation géographique de la ville de Cadix sur la façade maritime a été un grand avantage contre l'envahisseur. Le choix de cette ville cache une raison moins apparente. Elle constitue, grâce au commerce développé depuis le XVIII^e siècle, un pôle de réception des idées modernes. Symbole de la résistance patriotique, son isolement du reste de l'Espagne lui favorise cette orientation libérale. Tous ces atouts agissent en faveur de l'avancée de ce processus révolutionnaire qui servira de soutien à la classe politique afin de garantir aux "*cortes de Cádiz*", première expérience politique et parlementaire espagnole, une authenticité unique.

La diversification dans la composition des membres de l'assemblée s'explique par l'occupation de la plupart des régions par les envahisseurs français. À cela, il faut ajouter la situation politique des régions du centre de l'Espagne qui empêchait tout déplacement vers le sud. Ces régions représentent des foyers de sauvegarde des traditions et le nid des conservateurs. Sur l'ensemble des représentants, le clergé est fortement représenté avec 1/3 du nombre. Vient ensuite la classe des avocats avec 20 %. Les employés du gouvernement occupent 18%, les militaires atteignent les 12%, et tout le reste composé de propriétaires terriens, d'universitaires, de commerçants, de médecins et de nobles englobent les 2,6%¹⁵⁷.

¹⁵⁷Canal Jordi (dir.) et al, « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.

PROFESSION	NOMBRE
Clergé	97
Avocats	60
Employés du gouvernement	55
Militaires	46
Intellectuels	20
Propriétaires terriens	15
Autres	10
Total	303

Tableau constitué à partir de notre traduction du tableau de composition de "las cortes de Cadiz" tiré de l'ouvrage *Historia de España: la España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98* de Stanley G Payne¹⁵⁸.

L'environnement politique de la fin du XVIIIe siècle espagnol met en relief une confusion occasionnée par l'occupation inopinée française. Contre cette invasion des troupes de Napoléon Bonaparte, la réponse du peuple est catégorique. Il refuse toute "francisation" de l'Espagne. Alors que les deux représentants de la monarchie Carlos IV et son fils Fernando VII sont éjectés du pouvoir par ce même Napoléon Bonaparte, le peuple déclare la guerre à l'armée française. Pour trouver une solution définitive au problème, la junte centrale conduisant les actions révolutionnaires se retire vers le sud précisément dans la ville de Cadix où elle convoque une assemblée des "cortes". Celle-ci devra combiner le nouvel esprit à la tradition locale pour offrir au pays un document capable de sauvegarder la souveraineté de la nation. Cette mission est facilitée par la position stratégique de Cadix dont l'ouverture sur la mer favorise la pénétration des idées modernes. En réalité, elle est très réceptive aux idées nouvelles qu'elle transpose lors de la célébration des "cortes" sur le mode de recrutement des représentants. Déclarée ouverte le 24 septembre 1810, la célébration des "cortes de Cadix" doit favoriser l'adoption d'un texte légal à caractère libéral capable de garantir à l'Espagne la sauvegarde de son identité.

«Las cortes comenzaron a trabajar con el propósito de dar a España una constitución escrita de carácter progresista»¹⁵⁹

À partir de ce moment, elles deviennent l'outil de la transformation radicale de la monarchie.

¹⁵⁸Stanley G Payne, *Historia de España: la España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98*, Madrid: Playor, 1986. p 71.

¹⁵⁹Idem. p 71.

Notre traduction : « Les "cortes" ont commencé à travailler dans le but de donner à l'Espagne une constitution écrite à caractère progressiste ».

I.2. La redéfinition politique de la constitution de 1812

Les critères de sélection adoptés, l'élection des différents représentants en 1810 favorise l'ouverture des "*cortes*" le 24 septembre de la même année. Cette assemblée réunissant plusieurs membres du corps politique et social a pour principale mission la rédaction d'un texte constitutionnel. La proclamation de la souveraineté nationale à la session d'ouverture signe en Espagne le début d'un nouveau cycle caractérisé par la révolution.

Le discours inaugural de l'ouverture des "*cortes de Cádiz*" annonce la proclamation de la souveraineté nationale qui en devient la ligne directrice. Les "*cortes*" se déclarent alors garant de cette souveraineté qu'elles veulent respecter tout au long du débat. Ce libre choix demeure un fait notable dans toute l'histoire de l'Espagne. Au-delà de son adhésion aux principes modernes déjà répandus en Europe, il traduit son engagement sur le chemin réformateur des Lumières. Dans le fond, c'est la guerre d'indépendance espagnole qui favorise l'ouverture du premier cycle révolutionnaire dont le symbole est la constitution de 1812. La crise de 1808 peut alors être considérée comme la clé de ce changement.

«*La crisis abierta en 1808- motín de Aranjuez y abdicación de Carlos IV- desemboca en las cortes de cadizen 1810, que abre el primer ciclo revolucionario*»¹⁶⁰

Cette citation de Josep Carles Clemente dans son oeuvre *Las guerras carlistas* confirme la singularité du processus révolutionnaire espagnol. Il est fondé sur un texte constitutionnel dont la portée est assez significative. Cette singularité révèle en effet la particularité d'un texte dont la rédaction découle de la conjugaison d'un radicalisme réformiste avec un processus réactionnaire. Autrement dit, c'est l'urgence de réforme qui suscite cette réponse radicale face aux difficultés politique et économique. De manière particulière, la célébration des "*cortes*" est une aubaine pour les défenseurs de la liberté. Fruit d'un consensus entre les différentes parties parfois opposées, elle signale un engagement politique commun avec pour finalité la résolution définitive de la crise monarchique.

Même si la convocation des "*cortes*" est le produit de l'adhésion du peuple espagnol à l'idée de modernité, la conduite des débats rencontre très souvent la désapprobation de la

¹⁶⁰Josep Carles Clemente, *Las guerras carlistas*, Madrid: Sarpe, 1985. p 24.

Notre traduction : « La crise ouverte en 1808 – l'émeute de Aranjuez et l'abdication de Charles IV – débouche sur les "*cortes de Cadix*" en 1810, qui ouvre le premier cycle révolutionnaire ».

tendance conservatrice. Cette influence se note surtout lors de l'adoption des projets de loi sur les élections ainsi que la séparation des pouvoirs. En dépit des réformes annoncées, le roi garde le pouvoir exécutif pendant que les "*cortes*" reçoivent le pouvoir législatif. Adopté contre vents et marées le 19 mars 1812, le texte constitutionnel est assez chargé avec 384 articles. Celle-ci est dénommée "*pepa*" à cause de son jour de promulgation (le 19 mars jour dédié à la saint Joseph, Joseph surnommé pepe en Espagne) et fondée sur le principe d'égalité juridique des citoyens. À côté de cela, elle impose une transformation radicale de l'organisation sociale. Elle reconnaît par exemple aux individus des droits comme la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté de propriété ainsi que l'égalité. Dans la continuité de l'héritage libéral offert par les Lumières, ce texte de 1812 s'articule autour de:

- ❖ La souveraineté nationale proclamée en son article 3. Elle réside essentiellement dans la Nation à laquelle elle appartient exclusivement.
- ❖ La séparation des trois pouvoirs classiques : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Par la faute du caractère absolu du pouvoir monarchique, le canal de communication entre ces pouvoirs intimement liés est inexistant. Cependant, on note une timide collaboration entre les "*Cortes*" et le Roi.
- ❖ La Représentativité incarnée par le parlement des députés au nom de la nation. Celle-ci devrait garantir la rupture d'avec l'Ancien régime.
- ❖ Le suffrage universel indirect. Il est attribué aux personnes majeures âgées de plus de 25 ans. Notons ici que la mise en œuvre de cette loi est erronée. Elle n'est pas accessible à 100% puisque que le droit de vote reste fonction du revenu.
- ❖ Le caractère constitutionnel de la monarchie. Selon les dispositions, la succession reste héréditaire. Toutefois le Roi doit jurer sur la constitution en plus de faire la promesse de respect les prescriptions.
- ❖ L'égalité des citoyens devant la Loi. Les citoyens sont désormais égaux devant les tribunaux civils. Il est certain que l'Église et l'armée font exception à la règle et demeurent indépendantes.
- ❖ La reconnaissance des droits à l'éducation, la liberté de la presse, l'inviolabilité du domicile, la propriété.
- ❖ La reconnaissance du catholicisme comme unique confession religieuse.

Ces nouvelles prescriptions ne semblent pas toucher au pouvoir de l'Église catholique. Ce pouvoir paraît indétronable dans l'Espagne traditionnelle. Malgré les grandes réformes

annoncées par la constitution de 1812, l'Église garde son privilège. De manière spécifique, elle représente une entité incontournable dans les prises de décision. Ce constat se révèle par la précision du statut de confessionnalité de l'État dans la constitution.

« Se reconoció el catolicismo como religión oficial del Estado y la nación, pero la Inquisición – que en parte era una rama del gobierno – se abolió de manera oficial »¹⁶¹

Promulguée le 19 mars 1812, la constitution de Cadix avantage la réorganisation sociale et politique de l'Espagne. Son authenticité découle de la portée de cette première expérience parlementaire pour ce pays. Aussi, par son caractère historique constitue-t-elle la ligne directrice de la nouvelle vie sociopolitique de l'Espagne. De la volonté de préservation de l'intégrité de la monarchie espagnole surgit le principe de souveraineté qui annonce le changement. Elle est le résultat de deux facteurs concomitants à savoir l'ouverture de la ville de Cadix sur l'extérieur et la représentation minoritaire des conservateurs, empêchés par les événements, à la célébration des "*cortes*". Le mode de recrutement des représentants émet des signaux importants quant à la réorganisation des bases politiques de l'Espagne du XIXe siècle. Au fond, la proclamation de la souveraineté à l'ouverture de la session des "*cortes de Cádiz*" confirme l'enclenchement du processus de refondation politique.

Plus loin, la volonté de concilier la tradition locale avec la tradition rationaliste s'identifie avec la restriction du pouvoir du roi qui le partage désormais avec le parlement. De ce point de vue, les députés habilités à siéger au parlement au nom du peuple deviennent des représentants directs de la nation auprès du roi. La monarchie absolue fait ainsi place à la monarchie constitutionnelle et la constitution en devient le socle. Ce nouveau schéma politique prescrit par la constitution de 1812 assure la reconnaissance de la liberté de presse, du droit à l'éducation en plus de l'égalité des citoyens. En sus, l'adoption du simple projet de lois et l'accord de la liberté à la presse favorisent l'éclosion de plusieurs journaux et associations politiques dans la ville de Cadix. Ce nouveau schéma institutionnel offre des arguments juridiques et historiques permettant de redéfinir les fondations politiques et sociales de l'Espagne.

¹⁶¹Stanley Payne G, *Historia de España: la España de los Borbones*, Madrid: Editorial Playor, 1986. p 72.

Notre traduction : « Le catholicisme a été reconnu comme religion officielle de l'État et la nation, mais l'Inquisition – qui en partie était une branche du gouvernement – a été aboli de manière officielle ».

La volonté de reconnaissance de la souveraineté de la nation dirige la junte centrale vers la convocation de "*las cortes de Cádiz*". Cette hargne qui anime ce peuple depuis le début de l'invasion française lui a favorisé la réaffirmation de l'identité culturelle et politique espagnole. Pour une meilleure gouvernance, cette identité repose sur la trilogie Dieu-patrie-roi; une combinaison qui assure la valorisation du caractère de l'État-nation. Le surgissement de la nation se présente comme la pièce-maîtresse du réaménagement politique au sein d'une monarchie ayant pour centre le peuple. Le choix d'une telle structure est capital dans la mesure où elle assure la consécration de nouvelles idéologies capables de faire fléchir les corps traditionnels. Dans ce cas, le rôle de cette refondation systématique est de garantir à l'État-nation une unicité avec pour base l'indépendance des institutions d'où l'indispensabilité de la constitution de 1812. Garante de la souveraineté de ce peuple, elle devient sans aucun doute l'acte de naissance de la nation espagnole.

La constitution de Cadix entraîne à sa suite une longue série de transformations politiques dont les fondations reposent sur la proclamation de la souveraineté nationale. Cela va sans dire que tout son contenu gravite autour de ce principe qui révèle la nécessité de conformer le système politique espagnol avec les nouvelles idéologies. À partir de ce moment, la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi et la représentativité des députés deviennent les fondements du nouvel État-nation et des signes d'un effort de modernisation de la part de l'Espagne.

I.3. La "*desamortización*", une politique fiscale libérale

Dans son discours inaugural, Muñoz Torrero annonce que l'objectif primordial des "*cortes*" est la restructuration de l'État espagnol. De ce fait, cette assemblée doit légiférer pour préciser la nouvelle vision politique, celle fondée sur les idées de liberté et d'égalité depuis quelques temps vantées par l'Europe. Pour bien asseoir cette politique en Espagne, elle procède à des réformes de grande envergure parmi lesquelles la "*desamortización*". Celle-ci marque selon de nombreux historiens la fin de l'Ancien régime.

La "*desamortización*" ou désamortissement (en français) selon le nouveau petit robert est une disposition de la politique fiscale¹⁶². C'est plus précisément une mesure visant le

¹⁶²Politique qui concerne le fisc c'est-à-dire l'administration chargée de calculer et de percevoir les impôts. Qui a pour but d'augmenter les produits de l'impôt. Cf : Josette Rey-Debove, et al, *Le nouveau petit Robert*, Paris : nouvelle édition millésime, 2007.

désendettement de l'État. Inspirée par le libéralisme, cette politique fiscale a pour but de garantir la pleine propriété privée. Aussi est-elle une occasion pour tout l'État de faciliter l'accroissement des offres de terre. Loin d'être une mesure directe de redistribution de terre aux paysans sans propriété, il s'agit de permettre à chacun de bénéficier pleinement du fruit de ses propriétés. Œuvre de Manuel Godoy, son apparition vers la fin du XVIII^e siècle, précisément en 1798 par le roi Carlos IV, répond au besoin d'instaurer une politique réformatrice. Elle consiste spécifiquement à mettre aux enchères publiques les terres et les biens improductifs détenus par les mainmortes. Au-delà de la redistribution des biens, l'initiateur vise non seulement l'augmentation de la richesse nationale mais aussi la création d'une branche bourgeoise et une autre de classe moyenne, composée de travailleurs propriétaires. Le succès de cette "*desamortización*" se situe dans sa capacité de redressement économique. La réduction du patrimoine de l'Église catholique par la suite lui vaut sa réapparition aux cours de la célébration des "*cortes de Cádiz*" contre le régime de propriété de l'Ancien système.

À partir de la définition susmentionnée, il ressort que la "*desamortización*" engendre de grands bouleversements systématiques au niveau de la distribution des propriétés. Les conséquences sont nombreuses même si le clergé en paye plus les frais. Parmi ces conséquences nous pouvons citer:

- ❖ La perte des revenus des institutions religieuses, une conséquence immédiate de la réduction à 1/7^e ou la liquidation des institutions religieuses (hospices, hôpitaux, etc.). À ce niveau, la liquidation des biens servant à l'entretien des prêtres au profit de l'aide publique et entretien urbain, suscite de nombreuses objections du côté du clergé.
- ❖ La privatisation des pâturages publics engendre la réduction des différentes productions dont la résultante est l'appauvrissement des populations rurales. La raison avancée pour cette expulsion est bien l'absence de documents légaux légitimant l'occupation des lieux.
- ❖ La réduction de l'employabilité occasionnée par l'introduction des nouvelles techniques comme l'irrigation et l'utilisation d'engrais conduisant à la réduction de la main d'œuvre.

Ce système de "*desamortización*" crée une alliance entre la vieille aristocratie foncière et la bourgeoisie libérale sur approbation du pape. En revanche, l'Église se montre hostile aux

réformes et incite la masse à se dresser contre les nouvelles idéologies propagées par les élites. Cette politique fiscale par-dessus les bénéfices économiques, bien qu'elle serve à relever les finances publiques espagnoles, est parfois désavantageuse.

Les désamortissements constituent un enjeu important pour le réformisme libéral dans le cadre de la redistribution des biens de la mainmorte. L'accroissement des offres de terres que projette cette politique doit répondre aux besoins d'acquisitions (achat) de biens en faveur de la bourgeoisie dans la mesure du possible. Dans cette optique, les "*cortes de Cádiz*" favorisent plusieurs changements dont l'abolition des seigneuries juridictionnelles, la réduction des territoires seigneuriaux en faveur de la propriété privée, la suppression des privilèges tels que le droit de chasse, de pêche, de pâture et d'accès aux moulins.

Comme nous l'avons signalé plus haut, la "*desamortización*" n'est pas une mesure propre aux "*cortes de Cadix*". Elle a été introduite sous le règne de Carlos IV par Manuel Godoy. Après celle des "*cortes*", Mendizabal introduit aussi une nouvelle "*desamortización*" entre 1836 et 1837 pour résoudre certains problèmes immédiats. En définitive, nous notons trois séries de "*desamortización*" en Espagne entre la fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle.

❖ La "*desamortización*" de Godoy (1798-1808)

Le constat de la crise financière imposée par les guerres et l'accroissement de la dette publique oblige Manuel Godoy à réaliser une opération destinée à amortir la dette. Elle consiste en ce moment à la vente des propriétés appartenant à des institutions religieuses à faible revenu. Il s'agit entre autres des ordres religieux de charité, des ordres militaires, des hospices et des hôpitaux.

❖ La "*desamortización*" de Joseph Bonaparte et des "*cortes de Cádiz*"

C'est la deuxième "*desamortización*". Elle intervient au cours de la guerre d'indépendance espagnole. Attribuée à Joseph Bonaparte et plus tard aux "*cortes*", elle institue d'abord la vente des biens des opposants du régime au profit des partisans de ce dernier. Son annulation précisément en 1813 n'empêche pas des actions conséquentes. Elle permet de récupérer par la suite des couvents. Contrairement à la première "*desamortización*", celle-ci n'a aucun effet réel tout comme celle autorisée par les "*cortes*".

❖ La "*desamortización*" de Mendizabal

Chef de gouvernement de 1836 à 1837, Mendizabal propose des mesures de récupération de certains monastères par la vente aux enchères des biens acquis. Contrairement au principe de "*desamortización*" qui promet la transformation des biens en domaine public, ici, elle est plutôt en faveur des grands propriétaires qui procèdent à l'agrandissement de leurs propriétés. Une autre mesure de ce genre est annoncée en 1855 pour recouvrer les possessions n'appartenant ni à des personnes privées ni à des entreprises.

Outre le recouvrement de certaines propriétés bien définies, le désamortissement permet de décréter :

- ❖ La suppression des majorats
- ❖ La liberté de négociation des fermages
- ❖ L'abolition de la Mesta
- ❖ La liberté de culture et de vente de produits agricoles
- ❖ La suppression des corporations
- ❖ La suppression du paiement des dîmes.

La "*desamortización*" est la disposition de la politique fiscale destinée à assurer le désendettement de l'État. Elle vise plus que la récupération des biens, l'assurance de la protection des propriétés privées. Introduite vers la fin du XVIIIe siècle par Manuel Godoy, elle devient une mesure efficace de récupération des biens entre le XVIIIe et le XIXe siècle. Dans cette optique, elle favorise le retrait et la vente de plusieurs institutions religieuses pour l'agrandissement du domaine public. Elle devient alors l'initiatrice de grands bouleversements au niveau de la distribution des biens. En définitive, la "*desamortización*" vise la réduction du pouvoir économique et politique de l'Église catholique.

I.4. La double nature de la constitution de 1812

La constitution de 1812 considérée comme l'élément déclencheur de la reconstruction politique et sociale de l'Espagne contemporaine s'inspire des nouvelles idéologies instigatrices des grands changements européens. En Espagne spécifiquement, la transformation n'est pas immédiate comme en France. Ici, à cause de la profondeur du rattachement aux croyances traditionnelles, elle doit d'abord trouver le juste milieu avant de prétendre rompre avec l'Ancien régime. Autrement dit, elle doit relativiser la fin de l'Ancien régime en conciliant ses principes avec ceux des idéologies nouvelles en lieu et place d'une

rupture définitive avec le passé. Telle est la raison pour laquelle la "*pepa*" reçoit comme objectif l'institution d'une constitution dont la nature prend en compte à la fois la légitimité politique (pour offrir une nouvelle vision politique) et la légitimité juridique (pour légitimer les nouvelles dispositions politiques).

Les objectifs et les conditions de la rédaction de la constitution de 1812 nous permettent d'affirmer d'entrée de jeu sa nature et sa légitimité politique. En effet, sa mission première est de redéfinir le système monarchique en lui octroyant un caractère plus libéral. Ainsi, au-delà de produire un document officiel et légal à l'Espagne, autorise-t-elle des transformations politiques et sociales. D'une part, elle favorise l'enclenchement du processus libéral du XIXe siècle dont la guerre d'indépendance reste le point focal. Et d'autre part, elle conduit à la mise en place de la démocratie au XXe siècle. La convocation de "*las cortes de Cádiz*" semble trouver ici sa raison d'être. Conséquence de l'émanation des droits du peuple, elle favorise en fait le transfert de la souveraineté du roi au peuple. Mais elle assure aussi le bon fonctionnement de l'État de droit en protégeant les droits des gouvernants au même titre que ceux des gouvernés.

La "*pepa*" devient spécifiquement le socle de l'État-nation libéral et anticipe le déclin de l'Ancien régime. Désormais les dérapages de la monarchie absolue sont circonscrits par le transfert du pouvoir au peuple selon les dispositions de la constitution de 1812. Elle tire ses origines des théories du *Contrat social* de Jean Jacques Rousseau selon lesquelles l'homme dans sa quête de perfectibilité remet sa sociabilité entre les mains d'un représentant, l'État. Ce dernier devient le garant des lois qui définissent les règles de conduite en limitant en même temps le pouvoir du représentant et celui de l'individu au risque de le livrer à l'arbitraire.

La nature politique de la constitution de 1812 se confirme aussi au niveau juridique à travers son caractère solennel. Le caractère juridique de ce document rédigé pendant la guerre d'indépendance confirme l'authenticité des nouvelles prescriptions. Aussi important que sa marque politique, l'autorité juridique de la "*pepa*" lui favorise-t-elle son empreinte indélébile. Cette dernière permet la reconnaissance des droits du peuple en plus de faire la propagande des idéologies modernes libérales et réformatrices. Par la concrétisation des réformes structurelles, ce texte édite la vision politique de l'Espagne contemporaine. Elle promet aussi la protection des espagnols par des lois établissant leurs droits individuels et collectifs à

travers la définition de la nation. Ceci étant, elle propose la suppression du régime seigneurial, des corporations, autrement dit, tout ce qui représente l'Ancien régime.

Le fondement juridique de la constitution garantit la pérennisation et l'accessibilité des lois. La constitution reçoit à cet effet sa valeur suprême et instaure l'État de droit. À partir de cet instant, elle se déclare universel et fondateur de toutes les autres règles. Mais pour une conformité des lois, il faut garantir le strict respect par un contrôle de constitutionnalité. Celui-ci procède par une hiérarchisation des normes ou règles. De toute évidence, la constitution se retrouve au sommet de l'État d'où sa supra-constitutionnalité. Les lois dites inférieures doivent pour cela respecter les lois supérieures établies par la constitution. C'est ce caractère supra-constitutionnel du document qui favorise le déclin de l'Ancien régime en Espagne. Son autorité réside alors dans le principe de suprématie constitutionnelle liée à la légalité offerte par la convocation de l'assemblée constituante en temps de guerre. En définitive, la constitution de Cadix bénéficie d'une valeur et légitimité juridique pour représenter la norme supérieure. Elle a tracé les lignes directrices de l'Espagne moderne.

L'adoption de ce texte réformateur ouvre effectivement les portes de la modernité à l'Espagne. La projection moderniste d'un tel pays conservateur se justifie d'abord par la formation de juntes patriotiques et enfin par la convocation d'une assemblée conçue spécialement pour effectuer des modifications d'ordre politique et sociale. L'accord de la majorité populaire quant à l'affirmation de la souveraineté au nom de la liberté du peuple révèle un schéma révolutionnaire unique avec pour point de départ, la Révolution française de 1789. C'est en définitive une stratégie des Lumières; "un objectif commun pour un résultat conséquent", en d'autres termes, "tous contre un". La possibilité de mener un débat politique de manière rationnelle, garantie par une sélection représentative de la population, signale des traces de la nouveauté en Espagne. De manière particulière, l'espagnol est convié à travers ses représentants à se prononcer sur la gestion politique de son pays. C'est cela l'œuvre de la propagande des idées éclairées dans toute l'Europe et en Espagne précisément des promoteurs de presse engagés dans le patriotisme. Les concepts et notions qui dirigent cette refondation politique sont nombreux. Mais les plus importants sont le gouvernement représentatif, les libertés publiques et la constitution.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que la réunion de Cadix est la conséquence directe de la révolution hispanique. Élément déclencheur de la crise de la société d'Ancien régime en Espagne, cette révolution débouche sur la construction de l'État-nation

libéral. Les conditions difficiles de célébration de l'assemblée de Cadix sont extériorisées par l'opposition entre "afrancesados" et patriotes. Par ailleurs, le mode de recrutement des représentants offre à cette assemblée toute sa crédibilité. Les nouvelles dispositions du texte légal adopté expriment la projection future d'une Espagne libérale et moderne guidée désormais par l'autorité d'une constitution dont l'objectif est de faire disparaître l'ancienne. Les bases de ce nouvel État ne sont autres que le surgissement de la notion de nation espagnole et la représentativité du peuple par le biais d'un parlement. Notons aussi que la double nature politique et juridique de ce texte est remarquablement liée aux conditions de naissance de ce libéralisme espagnol, à la fois partagé entre infaillibilité des croyances traditionnelles et avantage d'un régime libéral.

II. LES LUMIÈRES ET «LAS CORTES DE CÁDIZ», PRINCIPAUX INSTIGATEURS DU LIBERALISME DU ESPAGNOL

La convocation de l'assemblée constituante au cours de la guerre d'indépendance découle du besoin de rupture avec les prétentions religieuses définissant l'Espagne depuis la fin du Moyen-âge. Elle se rapporte plus précisément aux bouleversements socio-politiques imposés par l'avènement des Lumières et la radicalité de la Révolution française. Depuis lors, les pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre vivent au son de ces mutations traduites par la remise en cause du système absolutiste. L'Espagne conservatrice, en quête de solutions durables à ses problèmes économiques, se laisse prendre au piège par ce tourbillon réformateur. Quelques espagnols sont alors séduits par les promesses de la "Ilustración" et réclament le changement tout en présentant le libéralisme comme la garantie de cette transformation politique.

II.1. Le prestige des Lumières

Dans son œuvre *Roman et polémique religieuse en France au XVIIIème siècle*, l'écrivain ivoirien François Bruno Traoré affirme que :

« Le règne, l'ordre et les valeurs aristocratiques s'effritent alors qu'il n'est plus de doute que la France des Lumières s'est résolument engagée, à travers les mutations qui marquent son évolution, sur la voie de la Révolution et des réformes qui interviendront peu après. »¹⁶³

¹⁶³François Bruno Traoré, *Roman et polémique religieuse en France au XVIIIème siècle*, Abidjan: EDUCI, 2007. p11.

Ici, l'auteur présente les Lumières comme la mère des mutations socio-politiques européennes engendrées par les révolutions. Les conséquences de ces révolutions sont palpables. La majorité des pays de l'Europe occidentale sont en mouvement. Dans ces conditions, la contamination de toute l'Europe est inévitable. Son implantation européenne et plus particulièrement dans l'Espagne traditionnelle se fait à partir d'un puissant réveil intellectuel.

L'ère moderne s'annonce avec le retour du triomphe de la foi et de la croyance, de l'autorité divine, de la puissance du clergé et de la noblesse qui dérange profondément les écrivains et penseurs de l'époque. Face à ce retour remarquable de l'indubitable religion, la réponse est le réveil intellectuel incarné par la crise de la conscience européenne. Contre la censure infligée par le système politique, la stratégie des penseurs du XVIIIe siècle précisément vers 1715 (mort de Louis XIV) est la propagande des nouvelles idéologies par la diffusion des écrits. Ceux-ci sont habilités à produire un éveil incommensurable par la remise en cause des mauvaises pratiques de l'Ancien régime traduites par l'arbitraire. Ces pratiques ont tendance à valoriser l'infailibilité du roi que le clergé et la religion présentent comme le vicaire de Dieu sur terre.

En opposition à cette conception rétrograde, les penseurs s'unissent derrière le concept des Lumières qui fait l'unanimité dans l'Europe occidentale. La nouveauté réside en ce moment dans la révélation des divergences entre la théorie religieuse et la pratique, entre les dispositions politiques et leurs mises en œuvre, ainsi que la possibilité de se détacher du joug de l'autorité simplement par la volonté et la connaissance. C'est cette conception que Montesquieu présente dans la LETTRE CIV d'Usbek lorsqu'il dit:

« Tous les peuples d'Europe ne sont pas également soumis à leurs princes : par exemple, l'humeur impatiente des Anglais ne laisse guère à leur roi le temps d'appesantir son autorité ; la soumission et l'obéissance sont les vertus dont ils se piquent le moins. Ils disent là-dessus des choses bien extraordinaires. Selon eux, il n'y a qu'un lien qui puisse attacher les hommes, qui est celui de la gratitude : un mari, une femme, un père et un fils ne sont liés que par l'amour qu'ils se portent, ou par les bienfaits qu'ils se procurent, et ces motifs divers de reconnaissance sont de tous les royaumes et de toutes les sociétés. Mais, si un prince, bien loin de faire vivre ses sujets heureux, veut les accabler et les détruire, le fondement de l'obéissance cesse : rien ne les lie, rien ne les attache à lui ; et ils rentrent dans leur liberté naturelle. Ils soutiennent que tout pouvoir sans bornes ne saurait être légitime, parce qu'il n'a jamais pu avoir d'origine légitime. »¹⁶⁴

¹⁶⁴Montesquieu, *Lettres persanes*, Paris: Garnier-Flammarion, 1964. p 167.

Ici, l'exemple du peuple anglais sert à faire rejaillir la liberté naturelle de l'homme, celle qui donne à l'européen du XVIIIe siècle le droit de se soustraire de l'autorité préétablie pour se confier à un représentant choisi par lui-même. Ce sont les écrits des grands écrivains comme Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu, etc. qui l'aideront en ce sens. La dénomination de "siècle dense" en matière de littérature est un signal fort. La diversité des publications touchant à la fois la science, la littérature, les arts musicaux et architecturaux, la société et l'économie au cours de ce siècle révèle une intense réflexion qui continue encore d'influencer les sociétés. De cette manière, assurer les droits individuels tels que définis par la philosophie des Lumières, devient un préalable. De toute évidence :

*« l'esprit des Lumières fait l'éloge de la connaissance qui libère les êtres humains des tutelles extérieures oppressantes ».*¹⁶⁵

La connaissance est source de savoir et de libération pour l'homme. Celle-ci permet de remplacer toute forme de divinité et de croyance par une conception rationnelle de la vie, loin de toute sorte d'obscurantisme entretenu par la superstition. Dans cette optique, Dumarsais définit la pensée des Lumières comme une pensée laïque et non religieuse. Plus concrètement, le projet des Lumières vient balayer le retour triomphal des traditions exprimé par la Renaissance. Au centre de ce renouveau intellectuel se trouve la polémique sur le scepticisme¹⁶⁶. Cette doctrine se signale principalement en Europe par une profonde remise en cause du rôle de l'individu dans sa propre société. L'Espagne s'imprègne aussi de cet esprit d'autonomie humaine prônée par les Lumières à travers Félix Torres Amat, Felipe Bertrán (ce dernier étant évêque de Salamanque et Inquisiteur général) et José Climent, Antonio Tavira Almazán.

Le réveil intellectuel propulsé par les Lumières suscite une puissante révolution de la pensée européenne. Désormais, cette pensée se veut rationnelle, à la recherche du bien être social comme but ultime. De part en part, le questionnement sur la responsabilité de l'individu dans ses actions supposées libres de toutes contraintes extérieures révèle de graves abus de

¹⁶⁵Tzvetan Todorov, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Robert Lafont, 2006. p 25.

¹⁶⁶Doctrine qui désigne l'état d'esprit de toute personne qui refuse son adhésion à des croyances ou à des affirmations généralement admises. Elle soutient par ailleurs que la vérité absolue n'existe pas c'est pourquoi il faut suspendre tout jugement sur chaque chose. Doctrine à la fois opposée et commune à l'épicurisme et au stoïcisme, elle s'attache au laïcisme et suppose un profond examen et désintéressé de toute chose. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

l'aristocratie, des privilèges démesurés de la noblesse, une contrainte à se fier aux valeurs traditionnelles et à l'autorité. Toutes ces interrogations sont liées à la propagande faite par les penseurs des Lumières autour de l'autonomie de la pensée humaine traditionnellement rattachée à la suprématie de l'absolu. En réalité, c'est la gestion de l'Ancien régime qui est totalement ébranlée.

La concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne en l'occurrence le roi semble être une entrave à l'émancipation des conduites humaines. Il faut donc sortir de l'obscurantisme engendré par l'absolutisme et soutenu par l'Église car les effets de la crise de conscience européenne sont sans équivoque. Les mentalités et les consciences sont dorénavant favorables au déclin de l'obscurantisme traduit par l'opposition à l'instruction de la masse, à la raison et au progrès. Auparavant étrangère aux grands bouleversements introduits par les Lumières, l'Espagne ne reste plus en marge des mutations.

Ainsi, surprise par les effets de certains évènements, comme la Révolution française de 1789, se laisse-t-elle prendre dans ce tourbillon entraîné par la remise en cause de l'Ancien régime. Contrairement à la France, la tâche des "*ilustrados*" n'est pas facile. Ici, les éclairés se heurtent à l'hostilité des conservateurs dont la stratégie de combat est la censure. Celle-ci empêche l'accès des espagnols aux ouvrages en plus d'interdire l'organisation de débats intellectuels aux profits de la masse analphabète. Ces abus confirment bien les objections de la "*Ilustración*" quant aux pratiques arbitraires de l'absolutisme. En revanche, la propagande de ces idées suscite chez les espagnols un sentiment nouveau. Ils sont depuis lors sensibles aux messages des Lumières. Une sensibilité qui se traduit spécifiquement par un nouvel esprit, qui malgré le poids de la tradition, se veut révolutionnaire.

Le réveil intellectuel apporté par les Lumières révèle la primauté des notions de liberté et d'égalité dans les actions humaines. Contrairement aux prescriptions absolutistes considérant la monarchie et l'Église comme des entités incontournables et infaillibles, les idées prônées par ce mouvement réformiste sont libératrices. Celles-ci pénètrent l'Espagne de manière inopinée surtout après la Révolution française. Traduite déjà par les réformes éducatives et économiques entreprises avec le despotisme éclairé de Carlos III, c'est l'occupation française qui favorise le surgissement de l'esprit de résistance des espagnols et la réduction du taux d'analphabétisme. La création de nombreuses "*tertulia*" produit l'instruction de la masse à travers les débats intellectuels et la rend beaucoup plus consciente de son devoir patriotique. Devant l'ennemi de la souveraineté espagnole à savoir les troupes

françaises, la population se montre déterminée à déclarer la guerre. Au cours de cette guerre, se développe contradictoirement deux concepts opposés c'est-à-dire la résistance à l'occupation française et le processus révolutionnaire à l'image de la Révolution française. Tous deux vont assurer le fléchissement de l'Espagne face aux idées des Lumières. L'enclenchement par la suite du processus révolutionnaire exprime une explosion du sentiment de la nation. Ce sentiment provient de la volonté de défense de l'identité espagnole et la prise en compte de l'Espagne dans l'ensemble européen formé par la plupart des pays dits éclairés. La formation ensuite des "*juntas*" patriotiques confirme l'adhésion du pays au projet réformateur émis par la "*Ilustración*" depuis le XVIIIe siècle. En définitive, ce processus doit déboucher sur une résolution définitive des problèmes politiques et économiques.

Le prestige des Lumières s'identifie à travers un réveil intellectuel inscrivant l'être humain dans une dynamique de quête de bonheur. En réalité, ce bonheur se trouve dans le savoir et la connaissance pour lesquels les principaux objectifs sont la liberté, l'égalité et le progrès. Le produit de cet éveil est la mise en cause des pratiques de l'absolutisme même en Espagne. Ce pays est spécialement rattaché aux croyances traditionnalistes c'est pourquoi les Lumières réussissent à y pénétrer avec beaucoup de mal. Malgré tout, il se laisse surprendre par les effets de ce courant en Europe. Ainsi, les idées modernes parviennent-elles à faire fléchir les préjugés. De manière particulière, la remise en question de tout le système absolutiste et ses fondements incite à la naissance de l'esprit de résistance pour pouvoir vaincre la grande hostilité.

II.2. La révolution espagnole, une marque des Lumières

La grande hostilité de l'Espagne face aux idées provenant de la France rend difficile l'installation de la doctrine libérale. Les espagnols encore attachés aux traditions considèrent les idées modernes comme un affront et un manque de respect à l'autorité divine. Ils rejettent toute allusion à la liberté et à l'égalité, les deux principes fondamentaux qui conduisent les Lumières. Mais grâce aux échos de la Révolution française, née sous la houlette des Lumières, le concept de libéralisme s'implante dans cette société si traditionaliste des suites de la révolution espagnole. Cela constitue d'ailleurs le principal motif du combat tradition-modernité, avec pour point de départ la guerre d'indépendance espagnole.

Auparavant braqués sur l'importance des décisions du roi et de l'Église, après l'invasion française les espagnols initient un processus révolutionnaire pour signifier leur opposition à cette invasion inopportune. C'est l'esprit de changement inculqué par les Lumières dans toute l'Europe qui produit cette résistance. Après avoir engendré la Révolution de 1789 en France, il conduit le processus avec pour finalité l'avènement du libéralisme dans cette Espagne très traditionaliste.

Pour faire fléchir cette vision traditionaliste, les éclairés et les quelques adhérents s'opposent aux conservateurs et traditionalistes très hostiles aux nouvelles idées modernes déjà en vogue dans la plupart des pays de l'Europe occidentale. De manière particulière, la révolution du peuple espagnol dans la guerre d'indépendance espagnole signe le début de cette opposition entre les modernistes et les traditionalistes. Elle marque aussi le point de départ d'un long cheminement représenté par une chaîne progressive qui, ouverte avec la guerre d'indépendance, conduit l'Espagne dans la guerre contre l'Ancien régime.

Le rêve caressé par la révolution espagnole de 1808 d'en découdre avec la pression française dont l'Espagne est victime depuis quelques années n'a d'autres conséquences que la guerre d'indépendance. Celle-ci, soutenue par la formation des "*juntas*" patriotiques d'abord pour assurer la défense de la patrie face aux envahisseurs et pour ensuite garantir la sauvegarde de l'identité espagnole, débouche sur le surgissement de la notion de souveraineté du peuple espagnol. À la faveur des actions de ces "*juntas*" patriotiques, la souveraineté du peuple espagnol est reconnue malgré l'absence du roi, en réponse à la menace de reconnaissance de Joseph comme roi. Les conséquences du soulèvement sont énormes, des pertes en vies humaines et en biens matériels.

Il faut souligner que les répercussions ne sont pas que négatives. En effet, cette guerre signale l'adhésion du peuple aux principes modernes conformément aux transformations en cours en Europe. En réalité, la révolution produit un événement important, la réunion de Cadix. Cadix est, à ce moment-là, le seul pôle de convergence des idées étrangères et la seule ville espagnole inoccupée. La convocation d'une telle assemblée dans cette ville imprégnée d'idées éclairées permet de tracer les nouvelles lignes directrices du nouvel État espagnol. Celles-ci prennent en compte en même temps l'affirmation de l'identité espagnole et la réduction de l'empreinte traditionnelle de l'absolutisme. Ce mélange suscitera en définitive l'élaboration d'une constitution. Cette action révèle deux faits contradictoires : le fait de

confier le pouvoir venant de Dieu à un représentant, le roi et la volonté d'atteindre un idéal commun, l'installation d'un État-nation. Ces deux objectifs interagissent sous la conduite d'un pacte veillant à sauvegarder l'identité espagnole et faire fléchir les institutions traditionnelles. Pour ce faire, la doctrine libérale devrait permettre une excellente association de ces objectifs par un "glissement de type révolutionnaire". Par conséquent, selon Richard Hocquelllet :

« « on passe de la patrie à la nation, du consensus populi à la volonté générale », les juntes représentant la Nation ». ¹⁶⁷

Par cet acte, l'Espagne signale l'avènement officiel du libéralisme qui devient de cette manière la condition *sine qua non* pour le virement politique.

Le libéralisme est le concept qui rejoint les idées défendues par les éclairés. Il s'apparente aux Lumières par la défense des principes de liberté et d'égalité. En Espagne particulièrement, c'est l'assemblée de Cadix qui signale son implantation. Produit d'une déviation idéologique pour les conservateurs absolutistes, la formation des juntes permet de mettre fin au :

« principe absolu de toujours faire ce qu'on avait fait la veille et absolument comme on l'avait fait ». ¹⁶⁸

Selon cette affirmation, l'Espagne s'attachait de façon désespérée à sa tradition c'est-à-dire à une manière unique et irréversible de concevoir la vie politique. Elle restait fidèle aux principes de l'absolutisme permettant d'assurer la pérennité de l'Ancien régime au risque de la détourner du caractère sacré du pouvoir. Dans ces conditions, la réunion de Cadix devient une aubaine pour se défaire de cette tradition politique et inscrire le pays dans une dynamique de changement. La convergence de toutes les juntes locales pour former un noyau unique et puissant à savoir la junte centrale assure la nouveauté à un système politique en manque de rafraîchissement. Dans ce cas, la révolution espagnole, pur produit des Lumières, constitue pour le libéralisme espagnol un appui non négligeable. C'est elle qui offre à ce libéralisme espagnol son document de certification en l'occurrence la constitution de 1812.

¹⁶⁷Canal Jordi (dir.) et al, « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.

¹⁶⁸ Idem.

Le cycle révolutionnaire ouvert par la guerre d'indépendance espagnole donne le passage aux idées modernes pour ébranler les vieilles certitudes prescrites par l'Espagne absolutiste. Ces idées provenant de l'Europe occidentale et spécifiquement de la France sont aidées par les effets de la Révolution française de 1789 qui favorise l'explosion idéologique. Elles ont pour retombées la vague de révolutions connu par l'Europe. En Espagne, c'est la révolution espagnole de 1808 qui est la pièce-maîtresse. En facilitant l'avènement du libéralisme, elle donne la vision du nouvel État espagnol foncièrement opposée aux institutions traditionnelles espagnoles.

II.3. "*Las cortes de Cádiz*" et le déclenchement du processus libéral

La rédaction du document constitutionnel proposée par les "*juntas*" grâce à la convocation de l'assemblée constituante traduit la volonté de l'Espagne de se conformer aux nouvelles idées défendues en Europe. Par "*las cortes de Cádiz*", les éclairés espagnols veulent affirmer le fléchissement d'une Espagne conservatrice qui, malgré le lourd poids des traditions, s'est laissée séduire par les idées modernes.

La révolution espagnole réalise toute son œuvre révolutionnaire au nom de la liberté et l'égalité. L'avantage de cette liberté annoncée à travers la propagation de l'esprit éclairé produit la convocation de "*las cortes de Cádiz*". Son objectif est d'offrir à ce pays le document constitutionnel capable de trouver des solutions politiques à la crise. Rédigée et adoptée au cours de la guerre d'indépendance espagnole, cette constitution doit favoriser la refondation politique. L'originalité des travaux de l'assemblée constituante convoquée par les "*juntas*" patriotiques entre 1810 et 1812 offre à l'Espagne son premier texte constitutionnel élaboré selon des principes modernes. L'enjeu de la rédaction de ce texte était de susciter la fin de l'Ancien régime.

Sur la base du principe de souveraineté nationale, la constitution de 1812 instaure un nouveau système politique soumis aux notions de séparation des pouvoirs, d'égalité et de liberté. Elle propose aussi des lois en faveur de la liberté d'expression, l'égalité devant la loi, et l'inviolabilité du domicile, etc. La rédaction de cette première constitution espagnole visant la réorganisation de la société espagnole ouvre les portes au libéralisme espagnol. La particularité de ce fait est la préférence pour l'émancipation par rapport aux traditionalismes. Cette première constitution inspirée par l'idéologie libérale redéfinit la notion de Nation

comme l'ensemble des espagnols sans distinctions de classes. Elle établit en ce sens un régime d'assemblée composée d'une chambre unique qui partage le pouvoir législatif avec le roi. Cette chambre appelée "*cortes*" est élue par paroisse, district et province. Par ailleurs, elle réduit les prérogatives du roi quant aux privilèges produit par le système de monarchie absolue. Le droit de veto revient aux nouvelles législatures que sont l'assemblée et les "*cortes*". Selon les dispositions, le roi a un droit d'opposition aux lois votées même si certains autres droits comme l'autorisation d'absence et de vente des biens nationaux restent des droits spécifiques à ces deux législatures. Avec cette victoire, la liberté d'impression devrait permettre la circulation des écrits en vue de faciliter l'accès aux citoyens espagnols. Du point de vue organisationnel, la constitution de Cadix envisage la création d'une force militaire permanente ouverte à tous.

La réunion de Cadix a pour but de concrétiser les idées annoncées par les différents projets, et au delà, produire un texte officiel légitimant le nouvel État moderne. Trois thèmes essentiels conduisent le débat à savoir la définition du corps politique national, le problème de la responsabilité et la question de la souveraineté nationale. Telle est la raison pour laquelle l'article 3 de ladite constitution revient sur l'importance du principe de souveraineté nationale.

«Art.3. La soberanía reside esencialmente en la Nación; y por lo mismo pertenece a ésta exclusivamente el derecho de establecer sus leyes fundamentales »¹⁶⁹

Celle-ci se caractérise par la valorisation de la légitimité de la nation au détriment de la notion de patrie. La proclamation de cette souveraineté confirme la réduction du pouvoir du roi. La souveraineté jadis propriété du roi est maintenant exercée par l'ensemble des citoyens. Cela met en évidence le véritable rôle du citoyen, pour qui, la reconnaissance devient le point de départ de l'acquisition d'une autorité et d'une considération inespérée. Ainsi, le citoyen espagnol devient-il le détenteur du pouvoir. Par-dessus tout, il faut reconnaître à ce principe de souveraineté son prestige pour soutenir le système mis en place par la réunion de Cadix. Il met en exergue la grande influence de Montesquieu et Rousseau, pères intellectuels de la

¹⁶⁹Antonio Fernández García, *La constitución de Cádiz (1812) y Discurso preliminar a la constitución*, Madrid: castalia, 2002. Título I, Capítulo I, Artículo 3, p 89.

Notre traduction : « La souveraineté réside essentiellement dans Nation ; et par la même occasion appartient à celle-ci exclusivement le droit d'établir ses lois fondamentales ».

Révolution française, sur le libéralisme. Cela se traduit surtout par la nécessité d'installer des corps intermédiaires capables de seconder le roi.

Avec ces nouvelles dispositions, l'Espagne entame son processus libéral à l'image de ses proches voisins. Ce processus semble être l'unique moyen de sauvetage de la nation espagnole qui, depuis peu, tire sa source de légitimité dans la souveraineté nationale. Cette remarque exprime l'adhésion du peuple espagnol au processus de modernisation politique dont la concrétisation se rapporte à l'adoption de la constitution de 1812. Elle favorise au fond le surgissement du libéralisme. Par l'élaboration de ce premier texte constitutionnel de l'histoire, l'Espagne autorise la mise en place d'une administration moderne. L'installation d'un tel système politique fondé à la fois sur le principe de souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs sous-entend la reconnaissance des fondements du libéralisme caractérisés par la liberté d'impression, l'égalité de tous ainsi que la séparation des pouvoirs.

En définitive, l'aspiration à la liberté politique, économique et sociale du libéralisme espagnol révèle une source évidente soit le mouvement des Lumières. Cette doctrine libérale espagnole comporte un noyau d'éléments provenant de ce puissant mouvement autour duquel tournent les fondements du nouvel État. Il s'agit de la souveraineté nationale, de la notion de Nation, de la liberté de presse, la citoyenneté, la liberté, l'égalité devant la loi, la constitution et la division des pouvoirs. Tous ces éléments gravitent à leur tour autour de deux principes fondamentaux présentés par les Lumières et concrétisés par la convocation des États généraux en 1789 notamment la liberté et l'égalité. Ces deux notions traduisent le besoin tant pour l'Europe que pour l'Espagne d'embrasser la modernité. En définitive, la constitution de 1812 peut être considérée comme le document fondamental du libéralisme espagnol.

La rédaction de la première constitution libérale de 1812 à l'issue de la réunion de "*las cortes de Cádiz*" confirme le rôle primordial de cette assemblée constituante dans l'introduction du libéralisme espagnol. Elle permet en effet d'assurer la représentativité du peuple par des critères stricts de recrutement de représentants habilités à siéger à cette importante assemblée. L'affirmation de la souveraineté nationale demeure un fait tout aussi capital en ce sens qu'elle met en évidence l'autorité du peuple, et bien au delà, elle permet de sauvegarder l'identité espagnole.

II.4. Vers l'introduction du libéralisme

L'invasion française et le déclenchement de la guerre d'indépendance, deux faits marquants de l'histoire politique espagnole, permettent de parler du libéralisme espagnol. Avec la convocation de l'assemblée constituante en 1810, l'enclenchement du processus d'implantation du libéralisme permet de présenter cette doctrine comme la clé du dénouement de la crise politique. Cela dit, les dispositions de la constitution espagnole de 1812 prévoient l'installation d'un État-nation. Le principal soutien de ce texte est de toute évidence la souveraineté nationale. Dès lors, l'Espagne entre dans une nouvelle ère politique évoluant désormais au son du libéralisme.

II.4.1. L'Espagne entre rupture et réformes

Le passage de l'ère ancienne à la nouvelle ère, définie par l'implantation du libéralisme, se fait sur la base de la première constitution libérale. De manière particulière, la société espagnole exprime son besoin de rupture d'avec la société d'Ancien régime. L'entame du processus de libéralisation au lendemain de la guerre d'indépendance n'est pas fortuite. Elle révèle, en effet, l'urgence du changement annoncée depuis le XVIIIe siècle par les Lumières, celui que la radicalité de la Révolution française de 1789 confirme. Ici particulièrement, c'est la révolution hispanique de 1808 qui met en évidence ce besoin de rupture. Celle-ci se caractérise par une séparation totale et profonde avec les anciennes pratiques du régime monarchique.

Aidée par l'esprit révolutionnaire inculqué par les Lumières et la révolution française, cette rupture devra faciliter la réduction du pouvoir démesuré du roi et de l'Église pour permettre l'avènement de la liberté. En réalité, l'esprit des Lumières et du libéralisme ont introduit en Espagne d'importants progrès au niveau politique. Notons ici par exemple la naissance de l'État-nation au nom du libéralisme politique. Quoi qu'il en soit, la rupture d'avec la société de l'Ancien régime s'est faite à partir d'un processus réformateur appuyé par les dispositions de la "*pepa*". Ce fait se justifie par les questions abordées par cette constitution notamment la réforme agraire, la souveraineté nationale, l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté d'impression, la séparation des pouvoirs et l'égalité des pouvoirs. Dans ce même élan, la constitution prévoit le retour du roi Fernando VII en exil depuis quelques temps à travers la restauration.

II.4.2. La restauration: une stratégie de rejet

Les dispositions de la constitution libérale de 1812 projettent comme premier gain de la révolution hispanique, le retour du roi. Cela doit se faire par le biais de la restauration¹⁷⁰. Cette restauration se traduit par le rétablissement de la dynastie déchue. La particularité ici est l'annonce du retour de Fernando VII précisément en 1814. C'est ce fait marquant qui conditionne le caractère exceptionnel de cette période de l'histoire politique espagnole. Après la double abdication du roi Carlos IV et celle de son fils Fernando VII en faveur du frère de Napoléon Bonaparte, l'Espagne reste sans souverain. Même si après le déclenchement de la guerre d'indépendance, les juntes patriotiques parviennent à assurer la gestion du pays la situation n'est pas réjouissante. De manière particulière, la rédaction de la constitution en 1812 lui permet la récupération de sa souveraineté et de son identité. Même si le roi partage désormais son pouvoir avec le parlement son retour s'avère essentiel pour son pays.

Dans l'optique de récupération de cette souveraineté perdue, en 1814, deux (2) ans précisément après la promulgation de la "*pepa*", le roi Fernando effectue son retour sur le trône espagnol. Il reçoit à cet effet de Napoléon, l'accord de retourner à Madrid le 22 mars de la même année, aux côtés de son peuple impatient de revoir son souverain. Le peuple espérait un retour à la normale, et bien au delà, des avancées au niveau politique grâce à la "*pepa*". Contrairement, le « *come-back* » du roi Fernando VII produit un effet contraire. Espoir de changement pour les libéraux et début de restauration du système pour les absolutistes, le roi penche pour l'absolutisme. Cela se traduit par le rejet de toutes les dispositions du texte constitutionnel. En réduisant à néant tout le processus constitutionnel, il affirme son attachement à cet ancien système. Pour confirmer cet attachement, il met sur pied une politique restauratrice. Cette stratégie constitue dans ce cas le seul moyen de reconstitution de l'ancien système.

En réalité, c'est le moyen le plus sécurisant pour rejeter toute l'œuvre libérale. Dès son arrivée le 04 mai 1814, il signe le décret affirmant la nullité de la constitution de 1812 avec le prétexte de l'illégitimité des "*cortes*". Cette restauration dissimule le rejet de toutes les idées libérales en provenance principalement de la France moderne. Avec l'annulation de la constitution de 1812, l'Espagne abandonne le chemin de la modernité (libéralisme) pour

¹⁷⁰Le mot restauration signifie réparation, réfection, nouvelle existence donnée à quelque chose. Cf: Petit Larousse illustré 1985, Paris: Librairie Larousse, 1980.

expérimenter à nouveau l'absolutisme entre 1814 et 1833. Au moment où la plupart des pays de l'Europe de l'ouest semble avoir trouvé dans le libéralisme des avantages pour l'installation d'un système libéral et égalitaire, la restauration de Fernando VII la ramène dans l'obscurantisme de l'absolutisme. Elle perd ainsi plusieurs décennies d'avancée politique. Payne Stanley G confirme partage bien cet avis. Il dit à ce propos dans *Historia de España* que :

«*En una época en que aún los monarcas más ilustrados y perspicaces del oeste de Europa se esforzaban por olvidar pasados agravios y avenirse al cambio, Fernando VII sólo pensaba en regresar a la situación que había existido antes de 1808*»¹⁷¹

L'annulation de la constitution de 1812 a de graves conséquences politiques. Elle suscite de grands soulèvements et révoltes çà-et- là. Ils sont très rapidement circonscrits par l'armée avec une longue série d'arrestations. Pendant ce temps, l'Inquisition fait son grand retour. Pour mettre fin définitivement aux dérapages, le roi procède à la nomination de chefs de gouvernement. Il leur assigne une mission plus que spéciale : enrayer les germes du libéralisme espagnol tout en empêchant la résistance des libéraux. Les révoltes ne s'estompent pas pour autant. Pour contenter les dissidents, le 1^{er} janvier 1820 le général Rafael del Riego soutenu par des officiers libéraux proclame la constitution de Cadix.

La reconnaissance de cette constitution par le roi Fernando VII conditionne d'autres actions plus importantes comme la libération des prisonniers. La conséquence de cette libération est immédiate. La clé du gouvernement est remise aux libéraux malgré la grogne de la majorité de la classe politique. Cette situation engendre une autre crise politique dénommée le triennat libéral, entre 1820 et 1823. Cet environnement politique instable signale une scission au sein de la branche libérale se traduisant par la confrontation entre les libéraux modérés et les libéraux radicaux ou "*exaltados*". La raison de cette opposition idéologique est l'application des réformes. Les "*exaltados*" par exemple s'en tiennent à la stricte application des *cortes* de 1812 pendant que les modérés préfèrent une stratégie progressive capable de garantir la pérennité des réformes. Pendant ce temps, les nombreux complots des absolutistes contre le nouveau régime ne faiblissent pas.

¹⁷¹Stanley G Payne, *Historia de España: la España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98*, Madrid: Playor, 1986. p73.

Notre traduction : « À une époque où même les monarques plus éclairés et perspicaces de l'ouest de l'Europe se forçaient à oublier les injustices passées et consentir au changement, Ferdinand VII pensait seulement à retourner à la situation qui avait existé avant 1808 ».

L'établissement du premier code pénal moderne provoque l'adoption d'autres réformes additives parmi lesquelles l'obligation du service militaire pour les hommes. Sur le plan économique, les réformes telles que la suppression des douanes intérieures pour faciliter le commerce et la suppression des privilèges des nobles sont beaucoup plus concrètes. Au niveau social, la limitation des actions, du pouvoir de l'Inquisition et la gratuité de l'éducation jusqu'à l'université sont les plus importantes. De manière contradictoire, ces réformes ne restent que théoriques.

Une autre opposition obscurcit l'atmosphère sociopolitique en Espagne à cette époque. Il s'agit de la grande opposition entre royalistes et libéraux. D'un côté, les royalistes soutenus par l'Église exigent la restitution de tous les fondamentaux de la monarchie. Et de l'autre, les libéraux radicaux réclament à la fois la destitution du roi et la déchéance de la monarchie. Ici, la solution convenable est l'organisation de nouvelles élections. Celles-ci donnent pour vainqueur Rafael del Riego. Au même moment, l'Europe expérimente une période de crise. Profitant alors des perturbations dans toute l'Europe, Fernando VII s'appuie sur les thèses du congrès de Vienne¹⁷² pour proposer la réinstauration de l'absolutisme. Cette stratégie n'est pas conséquente. Face aux questions des nationalités qui se propagent en faveur de la liberté et de la reconnaissance des nations, le 22 janvier 1823 la Sainte Alliance (Russie, France, Prusse) décide de prendre en main la résolution du problème espagnol. À cet effet, elle délègue la France pour le rétablissement de l'ordre, donc de l'absolutisme. L'envoi d'une armée spéciale¹⁷³ pour dissuader les libéraux espagnols est la solution préconisée pour cette situation.

La rupture d'avec la société de l'Ancien régime se concrétise par l'adoption des réformes dans la première constitution de 1812. Les signes du changement sont visibles dans les nouveaux textes qui prévoient essentiellement la résolution des questions agraires, l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté d'impression, la séparation des pouvoirs, l'égalité des pouvoirs et la proclamation de la souveraineté nationale. Contradictoirement, malgré l'annonce de la fin de l'Ancien régime et les nouvelles

¹⁷²Le Congrès de Vienne est la conférence qui a eu lieu entre septembre 1814 et juin 1815. L'objectif de cette réunion est de redessiner la carte de l'Europe pour délimiter l'influence de la France. L'Autriche, la Prusse et la Russie veulent se partager l'Europe en agrandissant chacun leur territoire.

¹⁷³Le 22 janvier 1823, un traité est signé lors du congrès de Vérone, qui permet à la France d'envahir l'Espagne pour rétablir Fernando VII en monarque absolu. Louis XVIII annonce le 28 janvier 1823, que « cent mille français sont prêts à marcher en invoquant le nom de Saint Louis pour conserver le trône d'Espagne à un petit fils d'Henry IV ». Il s'agit de voter un crédit extraordinaire pour l'expédition.

dispositions de la constitution de Cadix, la restauration du roi Fernando VII en 1814 permet à l'Espagne de revenir au régime absolutiste.

Au vu de tout ce qui a été développé dans ce chapitre, nous pouvons affirmer que le libéralisme espagnol doit sa naissance à deux éléments essentiellement liés à savoir les Lumières et "*las cortes de Cádiz*"; même si l'apport d'un évènement unique dans l'histoire de l'Europe tel que la Révolution française de 1789 est non négligeable. En d'autres mots, le libéralisme espagnol tire ses sources et ses éléments fondamentaux de la coalition Lumières-Révolution française-"*cortes de Cádiz*". En réalité les Lumières, en déclenchant la crise de la conscience européenne, ont produit des germes libéraux dans l'esprit de l'homme européen rattaché essentiellement aux traditions. En essayant d'en découdre avec l'obscurantisme des traditions, les européens se confrontent aux réalités du moment (l'absolutisme), leur interdisant tout usage de la raison. Face à ce géant, la Révolution française de 1789 par sa radicalité réussit à provoquer l'effondrement du régime de l'Ancien régime en France et par la suite celui de l'Espagne au cours de la guerre d'indépendance espagnole. La crise monarchique qui éclate ensuite, occasionne la formation des "*juntas*" patriotiques qui conduiront à leur tour à la réunion de Cadix. La conduite radicale des débats de cette assemblée de Cadix offre à l'Espagne sa première constitution libérale en 1812. Rédigée sur la base des principes de liberté, d'égalité et de souveraineté nationale, ce texte lui permet de faire un bond vers la modernité politique. Dans ces conditions, nous pouvons identifier la naissance du libéralisme espagnol grâce aux termes liberté, égalité, souveraineté nationale et séparation des pouvoirs qui appartiennent à la fois aux Lumières et au libéralisme, et qui, apparaissent officiellement en Espagne dans la constitution de Cadix. La société espagnole vit désormais au son de la volonté de rupture d'avec la tradition. Elle se met alors en chemin vers une libéralisation politique. Malgré son adhésion totale aux principes modernes, la restauration de Fernando VII en 1814 projette une période difficile pour cette monarchie en quête de stabilité politique. Quel processus d'évolution pour ce libéralisme espagnol naissant dans ce très ancré dans ses principes traditionalistes ?

CHAPITRE II : LA PÉRIODE DE CRISE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL : DE 1812 À 1939

L'annonce de la fin de la société de l'Ancien régime par les Lumières séduit profondément les monarchies européennes même si la France se démarque spécifiquement par un caractère révolutionnaire plus poussé. La raison évidente de cette spécificité est la portée mondiale de la Révolution française de 1789 qui devient l'évènement le plus marquant de ce siècle. Elle impacte intensément la monarchie espagnole au moment où le système d'Ancien régime semble indétrônable. Ainsi, avec la remise en cause de cette gestion politique alors influencée par les prescriptions de la monarchie de droit divin, l'Espagne se retrouve-t-elle au cœur d'une longue crise sociopolitique animée par la grande hostilité du régime. La crise débouche finalement sur la rédaction de la première constitution libérale qui en plus de secouer les principes traditionnels conservateurs, l'inscrit dans un processus révolutionnaire marqué spécialement par une période tumultueuse (1812-1939), à la fois partagée entre la construction d'une société moderne et la conservation de la société absolutiste.

I. LES CRISES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

La grande période de crise située entre 1812 et 1939 est précédée d'une période préparatoire alimentée par plusieurs évènements marquants que nous considérons ici comme les antécédents. Cette période préparatoire s'étend sur l'intervalle périodique qui part de 1700 à 1812. Elle prend en compte l'accession de la famille bourbonnienne au trône espagnol et la rédaction de la constitution de 1812. Au cours de ladite période qualifiée de difficile, nous constatons une regression politique précisément en 1814 et 1874.

I.1. L'instabilité politique de la fin du XVIII^e siècle

La fin du XVIII^e siècle en Espagne se caractérise par une succession de crises économiques et politiques. La guerre de succession marque particulièrement cette période critique. Celle-ci s'achève par la signature des traités d'Utrecht. Malgré toutes les tentatives, les solutions d'Utrecht ne parviennent pas à résoudre les difficultés politiques et économiques. Au même moment, l'Europe expérimente une période tumultueuse engendrée par l'avènement des Lumières.

Le déroulement de la guerre de succession espagnole entre 1701 et 1714 révèle une profonde tension entre les plus grandes puissances européennes du moment notamment la France et l'Espagne. Ces deux pays forment un bloc contre le camp de la Grande Bretagne, la Hollande, le Portugal, la Prusse, la Savoie. La mort de Carlos II¹⁷⁴, dernier Habsbourg espagnol sans descendance est la principale cause de l'éclatement de ce conflit, chaque pays luttant pour l'intronisation de son candidat. Cette situation conflictuelle ne date pas de la mort du roi en 1700. En effet, vers 1655, la santé fragile suscitait déjà des débats autour des potentiels candidats à la succession. Par conséquent, le refus de légitimation de Felipe V en tant que successeur de Carlos II précipite la crise inter pays à partir de 1700. Treize (13) ans durant, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne, la Hollande, le Portugal, la Prusse, la Savoie s'affrontent sur la question.

La recherche d'un consensus politique vise à cette période le dénouement de la crise. Plusieurs tentatives de résolutions avaient déjà échoué. Seuls les traités de 1713 à Utrecht réussissent à rétablir l'ordre en Europe. Les réajustements géopolitiques entre pays belligérants permettent d'établir une alliance dynastique entre la France et l'Espagne. Dans ce cas, la signature des traités d'Utrecht devient le facteur de consolidation des alliances dynastiques qui se présentent à la fois comme les solutions idoines pour la résolution du conflit inter pays et un gage de paix entre les puissances européennes.

La première tentative se présente précisément le 11 avril lors de la signature de l'accord entre le royaume de France et celui de la Grande Bretagne. Mais son incapacité à prendre en compte tous les contours du conflit débouche sur la signature d'un second accord le 13 juillet de la même année. Celui-ci, contrairement au premier, tient compte des problèmes entre les deux pays susmentionnés. Cependant, l'Espagne perd une bonne partie de ses possessions en Amérique du Nord de même que la France les perd au profit de l'Allemagne. Cette situation avantage la Grande Bretagne pour qui les acquis continuent d'augmenter.

¹⁷⁴À la mort du roi Carlos II, épileptique et stérile le 1^{er} novembre 1700, les principales familles régnautes d'Europe qui lui sont apparentées notamment les Bourbons en France et les Habsbourg en Autriche, sont sollicités pour lui choisir un successeur. À la grande surprise, le roi lègue sa couronne par testament à Felipe, duc d'Anjou et petit fils du roi de France. Il est reconnu comme tel par Louis XIV. Cette reconnaissance est mal vue par les autres puissances qui craignent la naissance d'une alliance dynastique entre la France et l'Espagne, la France et l'Autriche réclamant tous deux le trône. Finalement les différents traités signés entre ces puissances favorisent l'accession officielle au trône espagnol de Felipe.

D'un autre côté, ce traité marque la consolidation de l'alliance France-Espagne. Cette alliance est confirmée par l'appui de la France pendant la guerre et la reconnaissance de Felipe V comme roi d'Espagne. L'établissement du lien contractuel avec l'Espagne va bien au-delà. La France devra soutenir son allié dans toutes ses actions. Contrairement aux attentes de l'alliance, l'échec devient le quotidien des alliés. Toutes les défaites politiques et militaires de l'Espagne aux côtés de la France active l'éclatement de la guerre des indépendances menées par les États-Unis entre 1779 et 1783. Cette situation ajoutée à la perte de toutes les possessions d'Europe ainsi que celles d'Outre-mer précipite la chute du puissant empire espagnol. Bien évidemment, elle influence négativement les règnes de Fernando VI (1746-1759) et Carlos III (1759-1788), successeurs de Felipe V, malgré les nombreuses tentatives de redressement économique menées particulièrement par Carlos III. En effet, la caractéristique politique de son règne est le despotisme éclairé. Avec cette vision politique innovatrice héritée des Lumières, nous constatons une légère stabilité aussi économique que politique.

L'Europe bouleversée par les mutations laisse fleurir une nouvelle génération d'élites. Dans l'ensemble des pays imprégnés des idées modernes, la France est la mieux préparée. En ce qui concerne l'Espagne, elle bénéficie d'un nombre restreint d'intellectuels, des défenseurs de la modernité, qui malgré tout, s'incrument dans la masse conservatrice pour s'imposer. Au début très réticent, le roi se montre favorable à la nouvelle donne politique, culturelle et religieuse proposée par les philosophes des Lumières afin de trouver compassion auprès de la France et recevoir en plus le soutien des élites. Il procède à l'intégration de certains ministres du clan des éclairés. Les nouveaux ministres annoncent des réformes pour la rénovation du système économique qui réussissent tant bien que mal à redynamiser l'économie espagnole. Celles-ci ne profitent pas pleinement à l'Espagne alors victime des soubresauts engendrés par la Révolution française, seulement un an après la mort du souverain. En réalité, les réformes n'ont pas rencontré l'assentiment de la classe politique qui s'oppose catégoriquement aux idées émancipatrices.

I.2. Les conséquences de l'inadéquation politique

Les conséquences de l'inadéquation politique du despotisme éclairé avec le système espagnol en place sont nombreuses. De l'échec de Carlos IV à la première restauration en passant par le "*motín de Aranjuez*", un seul problème demeure, l'inflexibilité de l'Espagne devant le projet réformateur des Lumières. La période située entre 1788 et 1812 englobe de ce fait plusieurs événements marquants parmi lesquels la rédaction de la première constitution

libérale. Bien au-delà, cet intervalle révèle les germes du prochain conflit entre le libéralisme et l'absolutisme.

En dépit de la normalisation de la situation économique sous le règne de Carlos III, le règne de son successeur est moins luisant. Tout le travail de modernisation entrepris par ce dernier à travers les réformes économiques et éducatives, la tentative de libéralisation du commerce extérieur, ainsi que la création des écoles supérieures, subit les effets des turbulences politiques du moment. Cette situation s'aggrave avec les grandes mutations et l'affaiblissement militaire et économique du pays occasionné par les défaites aux côtés de la France.

Cet évènement de portée mondiale débouche sur le soulèvement du peuple espagnol en 1808. Le roi partagé entre despotisme éclairé et absolutisme, se retrouve dans une situation inconfortable. Incapable de garantir une bonne gestion politique contre cette menace révolutionnaire, il nomme Manuel Godoy comme premier ministre. Celui-ci, présenté alors comme potentiel sauveur du régime échoue également. L'impossibilité de la couronne à faire face au soulèvement oblige Carlos IV à s'allier à la France napoléonienne. Le but inavoué de cette alliance est bien la récupération des anciens territoires. Occupé donc à résoudre les problèmes hégémoniques, le régime se laisse surprendre par la grande révolution de 1808 engendrant la crise dynastique. Cette opposition entre Carlos IV et son fils Fernando VII sert de prétexte à la politique ambitieuse de Napoléon pour dompter le territoire espagnol. Face à cette situation, le peuple répond de manière violente à travers le "*motín de Aranjuez*".

Ce soulèvement patriotique lors du "*motín d'Aranjuez*" a pour objectif de dénoncer la politique inefficace de Manuel Godoy et faire barrière contre l'invasion des troupes françaises. L'inadéquation des réformes adoptées, le délaissement du pouvoir par le roi et l'incapacité de son premier ministre demeurent les sources primaires de la révolte populaire. Toutefois, la cause la plus apparente est l'invasion des troupes françaises. Profitant de cette confusion politique, Napoléon Bonaparte convoque le roi et son fils à Bayonne. Son intention est d'obliger les deux protagonistes à abdiquer en faveur de son frère Joseph Bonaparte. La raison avancée par cet empereur pour convoquer père et fils dissimule l'acquisition du territoire pour en faire une possession française. Le peuple ne reste pas muet devant cette nouvelle trahison. La seule barrière efficace qu'il pose contre cette invasion est la révolte, celle qui débouche également sur la guerre d'indépendance espagnole. En dépit des avantages

de la France, les efforts du peuple espagnol se soldent par la convocation de "*las cortes de Cadix*" de 1810 à 1812. Celle-ci s'achève avec la rédaction de la première constitution libérale espagnole. Par la proclamation de la souveraineté nationale, elle annonce la fin imminente de l'Espagne des absolutistes. Cette œuvre libérale de modernisation ne survit que deux (2) ans aux affres de l'absolutisme réinstallé par le retour des Bourbons.

Le rétablissement de la dynastie des Bourbons a favorisé le retour du fils de Carlos IV sur le trône espagnol. Contraint à l'abdication au profit de Joseph Bonaparte, la révolte du peuple a permis de récupérer sa souveraineté, et bien au delà, l'intégrité du pays. Cette restauration de 1814 avait été prévue dans la continuité de cette révolution populaire. Mais très tôt, la dérive se fait sentir. En réalité, la restauration est un moyen pour rétablir de façon légitime l'absolutisme. À cet effet, le roi abroge toutes les lois prévues par la constitution. La déception est totale chez les espagnols qui avaient mis tout leur espoir en ce roi. Considéré désormais comme un traître, Fernando devient l'ennemi d'un peuple dont la détermination ne tarde pas à porter fruit. Le bras de fer engagé à cet effet avec le régime favorise la promulgation de la constitution.

En réalité, la reconduction de la constitution est une farce politique pour contenter les révoltes et dissimuler la tendance absolutiste du roi. La réinstallation de l'Inquisition pour enrayer les éventuels révolutionnaires confirme d'ailleurs ce manque de volonté politique. L'armée qui s'était depuis quelques temps retirée de la scène politique s'y invite à nouveau. L'objectif de cette intervention de l'armée est la défense de la monarchie absolue. Elle prend parfois des initiatives pour des actions plus concrètes. Notons par exemple la mutinerie du 1^{er} janvier 1820 organisée par le général Rafael del Riego. Contradictoirement, la raison évoquée pour ce coup de force est le rétablissement de la "*pepa*". Sous la pression de l'insurrection, le roi finit par céder mais appelle la France à la rescousse en 1823¹⁷⁵. L'intervention immédiate de cette grande puissance permet au roi Fernando VII de recouvrer ses fonctions. À partir de cet instant, l'Espagne expérimente une décennie de stabilité entre 1823 et 1833¹⁷⁶.

¹⁷⁵Face à la révolution du peuple espagnol contre l'abolition des réformes entreprises par la constitution de 1812, la réunion des puissances européennes ordonne l'intervention des armées françaises pour rétablir la monarchie au nom de l'alliance.

¹⁷⁶La reconnaissance de la constitution libérale de 1812 vers la fin du règne de Fernando VII permet de rétablir la paix. En effet, toutes les révolutions et révoltes populaires, à ce moment-là, traduisent le mécontentement du peuple, constatant l'inapplication des réformes libérales prescrites par ladite constitution.

L'incompatibilité du despotisme éclairé de Carlos IV avec le système monarchique révèle un profond déséquilibre politique en Espagne vers la fin du XVIIIe siècle. Cette situation ajoutée à la confusion favorisée par les bouleversements systématiques engendrés par l'avènement des Lumières et la radicalité de la Révolution française de 1789 produisent une instabilité généralisée. Carlos IV, en alliant paresse et désintéressement, précipite la révolution hispanique incarnée par le "*motin d'Aranjuez*". La première restauration espagnole de 1814 révèle par la suite le refus de l'Espagne de céder à ces menaces libérales. Ceci étant, on assiste à un retour glorieux de l'Inquisition dont la finalité est de produire de grandes barrières contre la pénétration des idées étrangères (modernes).

I.3. La résistance absolutiste

La résistance absolutiste se caractérise par la révolte des carlistes ou celle des partisans de Carlos contre un roi qui, vers la fin de son règne, sous la pression sociale, s'est allié à la branche libérale. Cette révolte survient pour exprimer le mécontentement des partisans de Carlos, frère du roi, contre l'abolition de la loi traditionnelle interdisant l'accession d'une femme au trône espagnol. Cela se justifie par le fait qu'à la mort de Fernando VII, sans descendant mâle, sa fille Isabel alors âgée de trois (3) ans soit déclarée héritière légitime par le biais d'un décret abolissant la loi salique en 1830¹⁷⁷. C'est cette décision d'abolition de la loi ancestrale au profit de sa fille unique qui dérange Carlos et ses partisans. Ces derniers se soulèvent lors de la guerre dite de succession. Cette guerre dénommée guerre carliste oppose les partisans de Carlos aux défenseurs d'Isabel. Carlos, alors soutenu par l'Église, réclame le trône contre l'intronisation de la fille de Fernando VII.

I.3.1. La première guerre carliste (1833-1839)

La guerre carliste renvoie à la guerre de succession qui éclate à la suite de l'abolition de la loi salique par Fernando VII en 1830. Celle-ci met en opposition les partisans de Carlos (frère et héritier légitime selon la loi salique) à ceux d'Isabel (unique héritière selon la

¹⁷⁷Cette loi interdit la transmission des droits de succession à la couronne par la voie féminine. En considérant les prescriptions de celle-ci, Carlos le frère du roi Fernando VII serait l'héritier direct. Père d'un enfant unique de sexe féminin, Fernando VII se voit dans l'obligation de suspendre la restriction pour remettre le pouvoir à sa fille Isabel. Il renverse de cette manière le principe de succession en Espagne. Cet événement a en réalité une double portée : non seulement il donne le droit aux femmes pour prétendre à la royauté mais en plus il révèle une alliance scellée par le roi avec le clan des libéraux.

nouvelle loi). Elle se développe sous la houlette du carlisme¹⁷⁸. Au-delà de la dispute du trône espagnol, l'objectif voilé de ce conflit est la défense du conservatisme face au libéralisme. Le conservatisme, tendance ancienne radicale, défend le statu quo politique caractérisé spécialement par le centralisme ou encore la gestion centriste du pouvoir. Pour cette tendance, l'annulation de la loi salique projette la suppression d'un système efficace régissant l'Espagne depuis le Moyen-âge. Par conséquent, la première guerre carliste se fait au nom du respect de l'ordre traditionnel, contre le favoritisme installé par Fernando VII, au moment de désigner son successeur.

Il est clair qu'à travers cette guerre, l'Espagne traditionnelle entre en conflit à partir de 1833 contre la tentative de modernisation du pays caractérisée par le règne d'Isabel II. Les grandes provinces espagnoles se sentant concernées par la chose traditionnelle surtout les "*fueros*", s'impliquent également dans ce conflit. Ce sont entre autres la Catalogne, Navarre, Aragon et Valence. De manière particulière, ces régions soutiennent la lutte engagée par les carlistes pour sauvegarder leurs privilèges. Bien au delà, elles affirment leur attachement aux traditions espagnoles et ainsi au système traditionnel monarchique. La lutte est particulièrement dirigée par Tomás de Zumalacárregui avec pour principal foyer, la petite localité de Satella dans la province de Navarre. Vers 1839, le retrait de certains volontaires royalistes, lassés de la durée de la guerre, met un point final à la première guerre carliste.

I.3.2. Le soutien voilé de l'Église

Dans toute l'histoire de l'Espagne, l'Église apparaît comme une force incontournable parfois essentielle pour la gestion politique et administrative. Loin d'être une simple entité, l'Église espagnole à cette époque est beaucoup plus puissante qu'elle peut paraître. Déjà au Moyen-âge, elle est la principale structure décisionnelle. Au nom de cette puissance politique, elle apparaît dans la majorité des guerres où elle a une position radicale, la défense à tout prix de l'ordre traditionnel. Après avoir servi de soutien pour le retour de la monarchie absolue

¹⁷⁸Le carlisme ou "*carlismo*" en espagnol est un mouvement politique espagnol apparu à partir de 1830. Celui-ci revendique le trône pour Carlos de Borbon, frère de Fernando VII d'Espagne. De tendance conservatrice et antilibérale, il est à l'origine de trois guerres civiles appelées guerres carlistes. Ce mouvement prend de l'ampleur lorsque le roi Fernando VII transmet la couronne à sa fille Isabel, en abolissant la loi salique. Les carlistes rejettent cette modification qu'ils jugent illégale du fait de l'inadéquation avec les conditions requises pour une quelconque modification. Les "*cortes*" n'ont pas statué. Le carlisme défend la succession de Carlos de Borbon conformément à l'ordre traditionnel. Soutenue par l'Église catholique pour le maintien des "*fueros*", ce dernier se proclame aussi roi d'Espagne sous le nom de Carlos V. Il désigne par ailleurs le courant traditionaliste attaché aux anciens privilèges juridiques locaux.

pendant la première restauration, elle prend partie pour Carlos. Dans cette guerre carliste, elle défend particulièrement les droits ancestraux en vantant les avantages de l'ancien système politique au détriment des nouvelles idées modernes. Ici, ses intentions sont beaucoup plus concrètes : la sauvegarde des "*fueros*" desquels dépendent sa survie et ses nombreux privilèges. Au-delà de la défense de l'identité espagnole, l'Église veut se protéger de la pénétration de ces idées réformistes. Elle compte par ce moyen préserver ses privilèges (biens matériels, financiers) et plus loin protéger l'absolutisme des bouleversements sociopolitiques dont l'Espagne fait l'objet depuis quelques temps. En réalité, son soutien aux actions carlistes est intéressé. Elle espère par-là faire front contre la propagande des tendances libérales et au-delà, empêcher l'accommodation.

I.3.3. Le règne instable d'Isabel II

Isabel, fille de Fernando VII, n'avait que trois (3) ans au moment où elle a été désignée comme l'héritière du trône espagnol. Dans de telles circonstances, la régence est confiée à sa mère Maria Cristina. Cette régence paie les frais du désaccord dans la cour royale. La guerre carliste qui s'en suit met en péril les projets libéraux. En dehors du refus de reconnaissance d'Isabel, le conflit de 1833 se donne comme objectif, la défense des "*fueros*" en plus de l'identité catholique menacée par l'implantation de l'idéologie moderne. Cette situation projette déjà l'atmosphère politique de la régence de Maria Cristina. Elle est animée par les nombreux affrontements entre carlistes (partisans de Carlos) et isabélistes (partisans d'Isabel). Dans ces conditions, le développement d'une vision politique propre à la reine régente est quasi impossible.

Pour mettre fin aux tensions politiques, Maria Cristina fait appel à des généraux de l'armée. C'est d'abord le proche collaborateur du défunt roi Francisco Cea Bermúdez qui préside le conseil des ministres. Après seulement un an, son gouvernement doit faire face à de nouvelles agitations politiques. La dislocation par la suite de ce gouvernement favorise son départ en 1834. Son successeur Martinez de la Rosa propose la promulgation du statut royal au cours de la même année. Le statut jugé superficiel est en deçà des gains des "*cortes de Cadix*" avec des réformes moins entreprenantes. En 1835, le libéral Juan Álvarez Mendizábal initie de nouvelles réformes économiques et politiques au niveau de l'armée et des finances publiques. Ces actions vont jusqu'à susciter le désamortissement des biens de l'Église catholique romaine. La démission de cet ambitieux homme politique en 1837 permet cependant à José María Calatranea de procéder à la revivification de la vision de Cadix par

une réappropriation des textes. Dans de telles circonstances, la promulgation de la nouvelle constitution en 1837 n'est pas un effet de surprise. De manière contradictoire, le nouveau texte de lois n'épargne pas le pays de nouvelles tensions sociales. Pour résoudre la crise sociale, la régente négocie un accord avec Espartero en 1840 qui très rapidement montre ses limites. L'éclatement de la révolution libérale à Madrid le 1^{er} septembre de la même année traduit bien l'inefficacité de la politique dictatoriale de cet homme. Au contraire, elle donne libre cours à de nombreux "*pronunciamientos*" à partir de 1843, moment où Isabel II entame véritablement son règne.

Devant l'inefficacité de la régence de Maria Cristina, en juillet 1843, Isabel déclarée majeure récupère son trône à l'âge de 13 ans. L'instabilité politique au moment de son intronisation prédit un avenir obscur pour ce règne. L'actualité politique à ce moment-là est à cheval entre remous politiques, soulèvements et périodes de trêve. Incapable de gérer convenablement une telle situation, Isabel appelle sa mère à la rescousse. La crise qui éclate par la suite oblige la régente à abandonner le pouvoir en 1854.

La conséquence immédiate de cet abandon du pouvoir par Maria-Cristina est la grande période de crise dénommée "*Bienio progresista*" (1854-1856). Le but de cette révolution conduite par le général O'donnell, alors à la tête d'un bataillon d'infanterie, est le désir de changement. Ce dernier est le principal instigateur de ce soulèvement contre le gouvernement. Pour résoudre la crise, la cour royale fait appel au général Blazer. Mais à la surprise générale, c'est Antonio Cánovas del Castillo qui rédige un manifeste, celui de "*Manzanares*" qui favorise le ralliement d'une grande partie de l'armée à la cause populaire. Dans ces conditions, le triomphe de la révolte est inévitable.

Nommé de nouveau président du conseil des ministres, Espartero procède à la nomination de O'donnell comme ministre de la guerre. Ce dernier profite des "*cortes*" pour fonder un nouveau groupe politique, l'Union libérale. La convocation de ces "*cortes*" n'empêche pas les agitations pendant le tout le "*Bienio progresista*". La plus grave survient avec le renversement d'Espartero par le général O'donnell en 1856. Ce coup d'État marque la fin du "*Bienio progresista*" avec sa longue série d'instabilité. La première tentative permet à Narváez de prendre le pouvoir à la place de O'donnell en 1857. Celui-ci revient au pouvoir en 1858 où il reste jusqu'en 1863. Sous la pression des soulèvements populaires, il rend sa démission au parti modéré. Il y est remplacé par le marquis del Duero. En 1865, la répression

sanglante en réponse aux manifestations estudiantines à San Daniel ne reste pas sans conséquences graves. O'donnell est rappelé au pouvoir mais la tentative de coup d'État de l'année suivante conduit à son retrait de la scène politique. De mutinerie en mutinerie, l'Espagne ne retrouve pas sa quiétude jusqu'à l'éclatement d'une autre crise plus pesante en 1868. Il s'agit de la révolution glorieuse favorisée par le coup d'État du général Juan Prim.

L'Espagne des années 1830 présente une instabilité profonde engendrée par les guerres carlistes. Elles sont la conséquence de la désignation d'Isabel comme héritière du trône espagnol après l'abolition de la loi salique. Les débuts tumultueux de son règne occasionnent une instabilité durant toute la période. Le point culminant de cette instabilité est en effet la "*gloriosa*" ou révolution glorieuse de 1868. Celle-ci débouche finalement sur une importante période, le sexennat démocratique.

I.4. Le sexennat démocratique (1868-1874)

Le sexennat démocratique ou "*sexenio democrático*" représente les six (6) années démocratiques plutôt révolutionnaires de l'histoire de l'Espagne. Située entre 1868 et 1874, elle prend en compte la révolution glorieuse de 1868 et le "*pronunciamiento*" de décembre 1874. Celle-ci se démarque essentiellement par la seconde restauration des Bourbons et l'avènement de la première République espagnole. Au profit de tous ces changements, la vie politique tourne autour des blocs de l'union, des progressistes, des démocrates et des républicains.

Face à l'impopularité d'Isabel II, l'union des progressistes, des unionistes et des démocrates sous la direction de Francisco Serrano suscite la signature du pacte d'Ostende¹⁷⁹ en 1868. Contradictoirement, la signature de ce pacte débouche sur une nouvelle crise appelée révolution glorieuse. Un autre fait marquant cette agitation est la formation des "*juntas*" révolutionnaires dans les grandes villes. L'insurrection se généralise à partir de ce moment. Les parties signataires du pacte se constituent provisoirement en gouvernement pour susciter la dissolution des "*juntas*" révolutionnaires. Francisco Serrano est porté à la tête de ce gouvernement de coalition avec pour ministre chargé de la guerre Juan Prim. Contrairement à la vision de ce rassemblement, les démocrates sont exclus. Nonobstant cela, ce gouvernement

¹⁷⁹Pacte signé par les progressistes (Juan Prim et Sagasta) et les démocrates, il a pour but de favoriser le renversement de Isabel II, la reine à la mauvaise réputation. Un autre objectif en dehors du principal reste l'établissement du suffrage universel.

conduit l'élection d'une assemblée constituante à l'image de celle de Cadix. Pour la première fois, l'élection se fait au suffrage universel malgré les conditions discriminatoires qui attribuent le droit de vote seulement aux personnes de sexe masculin âgées de plus de 25 ans.

Le parlement élu révèle un rassemblement complet de toutes les forces politiques à savoir les progressistes, les démocrates, les unionistes, les républicains fédéralistes, les républicains unitaires, les carlistes et les libéraux modérés derrière un idéal commun ; l'adoption de la constitution de 1869. Par le biais de ce texte, ce sont le suffrage universel, de nouvelles réformes économiques et sociales au profit des classes populaires, la protection des classes défavorisées par l'État qui voient le jour. Il annonce aussi la séparation entre l'Église et l'État. Jusque-là, l'Église demeure l'obstacle majeur de l'implantation du libéralisme même si le triomphe des monarchistes aux élections suivantes traduit l'adoption de l'idée de républicanisme par l'Espagne.

À partir de ce moment, l'Espagne se trouve confrontée au choix d'un nouveau roi incarnant pleinement cet idéal républicain. Pour ce faire, les *cortes* procèdent à l'examen de plusieurs propositions de candidatures. La mauvaise réputation et l'irresponsabilité de la reine Isabel II occasionne la mise à l'écart de son fils Alfonso. La population n'a plus confiance en ces Bourbons. De peur de se tromper à nouveau, Amédée de Savoie, fils du roi Victor-Emmanuel II d'Italie est désigné comme roi d'Espagne en décembre 1870.

C'est le succès de la politique unificatrice de l'Italie qui favorise le choix d'Amédée de Savoie par les "*cortes*" le 30 novembre 1870 pour succéder à Isabel. Proclamé roi sous le nom d'Amédée 1^{er} le 2 janvier 1871, il doit immédiatement faire face à de nombreuses difficultés. L'instabilité politique s'est accentuée à la suite de l'assassinat de Juan Prim, le représentant de la branche progressiste espagnole. Le nouveau roi choisit le système de la monarchie constitutionnelle. Le recours à ce nouveau système ne résout pas pour autant les tensions au sein des partis politiques. Bien au contraire, plusieurs gouvernements se succèdent au cours de cette période.

L'éclatement de la seconde guerre carliste ajoutée aux insurrections républicaines en Catalogne et en Andalousie accentue davantage la crise politique. La suppression des impôts et la redistribution des terres sont les moteurs de ces révoltes. Dans cette confusion politique, d'Amédée 1^{er} ne parvient pas à développer sa vision politique. Cet environnement mitigé de

son règne en raccourcit la durée malgré ce choix constitutionnel. Surnommé le roi Macarronini 1^{er} à cause de son impopularité, il finit par abdiquer en 1873, deux (2) ans seulement après son accession au trône espagnol. La sortie de cette crise sociopolitique devient une mission difficile. Sous la houlette des républicains, une partie de la population madrilène se révolte après le départ du roi Amédée. Devant l'urgence, les deux assemblées se réunissent et procèdent à la proclamation de la première République¹⁸⁰ espagnole le 11 février 1873. L'organisation ensuite des élections de 1874 contribue à poser les bases du système républicain.

Le caractère tumultueux des régimes politiques installés depuis le début de la guerre d'indépendance soumet l'Espagne à une grande confusion dans ses choix politiques. Au moment du passage de la monarchie à la république, elle est partagée entre la tendance républicaine unitaire et la tendance républicaine fédéraliste. Ces deux tendances se caractérisent chacune par une gestion spécifique. La première associe à la constitution une gestion centraliste du pouvoir tandis que la seconde s'identifie avec une gestion régionaliste et indépendante. En dépit du choix du centralisme pour ce régime républicain, l'autonomie est accordée à certaines régions et provinces. Dans ce désordre, la première République espagnole ne parvient pas à atteindre ses objectifs. Le pouvoir central fait le choix de la répression afin d'enrayer les insurrections. Malgré tout, les troubles montent en intensité.

Dans le camp des monarchistes, on s'attèle à la réorganisation pour dénoncer le remue-ménage au sein du gouvernement républicain. Cette situation produit le coup d'État de janvier 1874 qui met fin à la première expérience républicaine espagnole. Il s'agit en effet du "*pronunciamiento*" du général Martinez Campos. Ce coup de force ouvre un autre cycle politique en Espagne marqué une seconde restauration.

Le sexennat démocratique situé entre 1868 et 1874 présage un environnement politique favorable au changement. Avec la constitution de 1869, l'Espagne bénéficie du suffrage universel, de réformes économiques, de la protection des classes défavorisées et de l'annonce de la séparation entre l'Église et l'État. D'un autre côté, la destitution d'Isabel II favorise le choix d'Amédée de Savoie en défaveur d'Alfonso, fils de la reine déchu. Après

¹⁸⁰C'est une forme d'organisation politique par laquelle les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social. République s'oppose à monarchie, mais ne se confond pas avec démocratie. Cf : Petit Larousse illustré 1985, Paris : Librairie Larousse, 1980.

seulement deux (2) ans de règne, l'impopularité de ce roi l'oblige à quitter le pouvoir pour offrir à l'Espagne sa première expérience républicaine en 1873. Cette république, malgré toutes ses promesses, ne parvient pas à la reconstitution du tissu social.

Toute la première moitié du XIXe siècle en Espagne se caractérise par des troubles politiques conduisant parfois à la destruction du tissu social. La période antérieure et postérieure à la rédaction de la constitution de 1812 s'identifie avec instabilité politique. De l'arrivée du premier Bourbon sur le trône espagnol à la chute de la première République en 1874, la politique espagnole ne connaît point de repos. Les nombreux événements qui caractérisent cette période allient agitations, soulèvements, révoltes, révolutions et coups d'État. Parmi ces crises, la guerre d'indépendance espagnole de 1808, la guerre carliste de 1830 et la révolution glorieuse de 1868 sont les plus importantes. La destitution de la reine Isabel II débouche sur une période d'instabilité dont la résultante est la proclamation de la première République espagnole en 1873. Celle-ci, ne parvenant pas à résoudre le problème politique espagnol, favorise la seconde restauration des Bourbons en 1875.

II. L'INSUCCÈS DE LA SECONDE RESTAURATION ET LA PROCLAMATION DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE

La seconde restauration ou encore second rétablissement de la famille bourbonnienne sur le trône espagnol intervient précisément en 1875, après la période de transition conduite par Francisco Serrano. De manière particulière, le système monarchique absolu fait un comeback avec tout ce qui suit. Le retour des Bourbons annoncé pour garantir le réajustement politique, économique et social ne tient pas ses promesses. Bien au contraire, il occasionne la proclamation de la seconde République espagnole en 1931.

II.1. Le processus de transformation sous la seconde restauration espagnole (1874-1898)

La seconde restauration s'installe juste après le "*pronunciamiento*" de Martín Campos en 1874, en réponse à l'échec du premier système républicain. Le parcours fracassant de ce système gratifie la famille bourbonnienne d'une seconde restauration avec Alfonso XII. Grâce à ce retour des Bourbons, l'Espagne devrait parvenir à se redéfinir une vision politique.

La dissolution des "*cortes*" par le général Manuel Pavía en janvier 1874 produit la chute du régime républicain annonçant sans transition aucune la renaissance de la monarchie

absolue. Pour ce faire, le roi Alfonso XII impatientement attendu à Madrid foule le sol espagnol en janvier 1875. Mais à la surprise des monarchistes, il affirme sa préférence pour un système constitutionnel. Ce système, contrairement à l'ancien, accorde plus de pouvoir au chef de gouvernement qui devient le gérant officiel de l'État. La consultation très rapidement des responsables politiques Antonio Cánovas et Sagasta Práxedes permettent d'établir les fondements d'un système qui devrait être en mesure de garantir une stabilité politique. Ces deux responsables conviennent ensemble de la mise en place d'un système d'alternance. Celui-ci permettrait un alternement des tendances politiques selon un consensus pouvant assurer la quiétude sociale. Projet attribué à Antonio Cánovas, cette alternance se caractérise par une alternation périodique des deux grands partis politiques¹⁸¹ à savoir le parti libéral conservateur et le parti libéral fusionniste.

Il est annoncé pour rétablir l'équilibre politique perdu en plus d'ouvrir la porte à une importante période dénommée "*turnismo*" ou "*turno pacífico*". Celle-ci s'identifie comme la période de stabilité qui produit la constitution de 1876 en accordant une grande place aux "*cortes*" et au sénat. Bien au-delà, le "*turno pacífico*" favorise le développement industriel participant à son tour à l'amélioration des échanges entre l'Espagne et les autres pays européens.

Contrairement à l'apparence parfaite du "*turnismo*", le mécanisme utilisé révèle la fragilité d'une stratégie politique construite par le roi lui-même. Après chaque changement ou chaque passage, il lui faut dissoudre les "*cortes*" et procéder à l'organisation de nouvelles élections avec des résultats connus à l'avance. Même s'il est fragile à la base, ce système favorise au règne d'Alfonso XII une certaine tranquillité.

Peu à peu, cette quiétude commence à se dissiper, surtout après la mort prématurée d'Alfonso XII le 24 novembre 1885. Avec la régence de l'archiduchesse Maria-Cristina alors enceinte, la situation ne s'améliore pas. En réalité, la loi autorise la reine à gérer le trône en attendant la naissance et la majorité du futur roi. Le pouvoir reviendrait immédiatement à l'enfant s'il s'agit d'un garçon, dans le cas contraire, la fille aînée succèdera au roi.

¹⁸¹Le parti libéral conservateur et le parti libéral fusionniste désignent des partis dynastiques. Ils dérivent de l'Union libérale, parti proche de la reine Isabel II. Chargés de rassembler le maximum de fractions, ces partis doivent parvenir à faire accepter la monarchie ainsi que le roi Alfonso XII.

Dans la continuité du tournant pacifique, la direction du gouvernement est confiée à Práxedes Sagasta après les élections d'avril 1886. Le parti libéral à nouveau au pouvoir n'empêche pas la dissolution des "*cortes*" malgré le rétablissement du suffrage universel en 1890. Antonio Cánovas del Castillo revient au pouvoir avant de démissionner trois (3) ans plus tard à la montée de la dissidence au sein du parti conservateur. Au même moment, Práxedes Sagasta doit faire face au conflit au Maroc. L'accentuation des crises politiques oblige ce dernier à démissionner au profit d'Antonio Cánovas del Castillo en 1895. Pendant ce temps, l'Espagne subit les conséquences des échecs à Cuba. Cette situation pénible s'aggrave avec l'assassinat de son mentor politique Antonio Cánovas del Castillo sans parler des soulèvements ouvriers socialistes et anarchistes. Le régime est aussi pris de cours par les révoltes indépendantistes dans les dernières colonies américaines. Ce mélange d'instabilité politique, de déséquilibre social et d'incapacité à résoudre les difficultés liées à l'avènement des indépendances américaines, conduit à la perte des derniers territoires coloniaux notamment les Philippines et le Porto-Rico en 1898.

Grâce à l'instauration du système de l'alternance politique, l'Espagne connaît une stabilité politique bien que fragile mais efficace. Le léger développement économique qui s'en suit participe à la transformation de la société. La mort prématurée du roi Alfonso XII et la mauvaise gestion politique de la reine Maria-Cristina de Habsbourg plonge la monarchie espagnole dans de graves problèmes accentués par la perte des dernières possessions espagnoles en Amérique.

II.2. Le contexte d'écroulement de la monarchie (1898-1923)

La fragilité politique et financière de l'Espagne de la fin du XIXe siècle accélère la multiplication des difficultés. Celle-ci se trouve dans l'obligation de céder ses dernières possessions notamment Cuba, Porto-Rico et les Philippines aux vainqueurs des conflits en guise butin de guerre. Ce désastre colonial de 1898 dirige inéluctablement le puissant empire vers le déclin.

Le désastre de 1898 représenté par la défaite de l'empire espagnol pendant la guerre hispano-américaine se réfère à l'échec lors du conflit l'opposant aux États-Unis pour la conquête des territoires d'Amérique. Le déroulement de cette guerre entre avril et août 1898 révèle la faiblesse de ce prestigieux empire face à un État en pleine expansion. Dans le fond,

les nombreuses défaites au XIXe siècle avaient déjà fragilisé l'économie sensée soutenir les actions entreprenantes de "l'empire où le soleil ne se couche jamais". Devant cette situation déshonorante, l'Espagne se voit obligé de céder à ses adversaires des colonies. Cette situation participe à la dévalorisation du vaste empire désormais réduit à néant.

Au niveau intérieur, le refus des "*cortes*" de recruter de nouveaux membres dans l'armée, malgré les nombreuses pertes en vie humaine, défavorise l'Espagne sur les fronts. Ainsi, l'explosion du navire USS Maine à Havane avec plus de deux cent cinquante (250) morts le 15 février 1898 marque le début de la guerre contre les États-Unis. C'est seulement après le congrès du 25 avril que le conflit débute réellement. Dans ce combat, l'Espagne joue la sauvegarde de ses colonies pendant que les États-Unis luttent pour la récupération. Cette dernière nation, alors très équipée, fait usage d'armes sophistiquées de destruction massive face à un armement espagnol archaïque.

En dehors de ce fait déplorable, l'Espagne, amputée de moyens matériels et humains nécessaires pour mener une guerre de telle envergure, est préoccupée par la situation sociopolitique intérieure. Dans ce contexte de conflit inégal, le traité du 12 août 1898, met un point final à la guerre après dix (10) semaines d'intenses combats. Évidemment, l'Espagne ne sort pas avantagée. Prise au dépourvu par les graves conséquences du conflit, elle se retire avec la signature du traité de paix de Paris le 10 décembre 1898. À travers cet accord, elle octroie en même temps à Cuba son indépendance et cède les Philippines, le Porto-Rico aux États-Unis.

La guerre de 1898 constitue pour les États-Unis une victoire historique. Elle attribue aux USA une nouvelle position dans le concert des nations et une place de choix dans le cercle des grandes puissances mondiales. Ils deviennent alors incontournables dans le cadre de la gestion des relations inter pays. Désormais, toutes les colonies espagnoles d'Amérique sont sous sa coupole. Pendant ce temps, en Espagne, la politique interne continue d'être durement éprouvée alors qu'Alfonso XIII désormais majeur entame son règne.

En 1902, la quinzaine révolue, Alfonso accède au trône le 17 mai 1902 sous le nom d'Alfonso XIII, dans un environnement très confus. Cette situation est liée aux nombreux assassinats ainsi qu'à la révolte des anarchistes. Cela justifie bien la chute de l'empire au début du XXe siècle. Résultat de l'inefficacité politique du roi, la confusion ouvre la voie à une crise sociale accentuée par un attentat à la bombe le 31 mai 1906 lors du mariage royal

entre Alfonso et Victoria-Eugenia. Avec près de vingt-trois (23) morts, le bilan est assez lourd pour ce nouveau roi.

Avec cette atmosphère obscure, les mouvements anarchistes et régionalistes se renforcent davantage. De manière contradictoire, on assiste à un léger essor économique très rapidement étouffé par l'intensification des agitations. Dans de telles circonstances, le syndicalisme gagne du terrain. Malgré les efforts de stabilisation, l'Espagne fait l'expérience d'autres crises plus intenses. La plus importante s'annonce avec la plainte des "*juntas*" militaires contre les mauvais paiements. Leurs actions conduisent à l'éclatement de la grève générale en 1909 à Barcelone. La situation dégénère et atteint son paroxysme lors de l'apparition des premières actions terroristes. À cela s'ajoute la révolte d'Abd-el-Krim au Maroc d'où la déclaration d'Anoual en juillet 1921. À ce moment là, l'échec de la politique du roi Alfonso XIII est inévitable.

L'intensification des tensions au Maroc à la faveur de la guerre du RIF¹⁸² contre les troupes d'Abd-el-Krim et la permanence des agitations sociales participent à accroître les crises politiques. Cette situation est une belle aubaine pour le général dictateur Miguel Primo de Rivera, qui depuis la Barcelone, annonce le coup d'État du 13 septembre 1923. Pour lui, la destitution du roi est la solution à tous les problèmes. Il rédige à ce propos un manifeste dans lequel il révèle le but de ce coup de force. Il envisage sauver le pays des politiciens. Il proclame à cet effet la déchéance des "*cortes*" pour installer une dictature inspirée du modèle fasciste de Mussolini. L'apparence de ce régime militaire dont la source d'inspiration est le régénérationnisme¹⁸³ au fascisme révèle que les raisons avancées sont le produit d'une mascarade politique.

Grâce à son régime dictatorial, le général s'attribue la plupart des fonctions du roi dont le portefeuille de premier ministre. Le fléchissement de ce roi face à ce régime dictatorial se fonde sur deux raisons : la reconnaissance de son incapacité politique et le désir d'offrir à l'Espagne un meilleur avenir. Selon lui, le développement économique du pays repose sur la stabilité politico-économique. Mais contrairement aux espoirs du roi, le régime du général se montre beaucoup plus autoritaire en interdisant les actions des partis politiques et en

¹⁸²La guerre du RIF est la guerre coloniale de l'armée française contre l'armée espagnole dans le RIF au nord du Maroc.

¹⁸³C'est un mouvement intellectuel qui mène une profonde réflexion sur les causes de la décadence de l'Espagne en tant que nation. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

supprimant les privilèges régionaux particulièrement ceux de la Catalogne. Malgré tout, la grande satisfaction est la résolution du problème marocain en 1926. En effet, le général, soutenu par les français, y avait déployé de gros moyens financiers. Cette situation intensifie la crise financière espagnole qui ne s'estompe pas. Le régime doit faire face à de nouveaux problèmes parmi lesquels l'amplification des autonomismes¹⁸⁴. L'échec du général l'oblige à démissionner en janvier 1930, laissant à la charge du roi Alfonso XIII la résolution de la crise. Le constat de la montée des grèves syndicales oblige ce dernier à procéder à la convocation de nouvelles élections municipales en 1931.

Le désastre de 1898 ou la défaite de l'Espagne au cours de la guerre hispano-américaine conduit le déclin de ce puissant empire au profit des États-Unis. À côté de cela, la dégradation de l'environnement politique est accentuée par la multiplication des mouvements anarchistes. Les nombreuses tentatives d'assassinats occasionnent la fin de la puissante monarchie espagnole au profit de l'installation du régime dictatorial de Miguel Primo de Rivera. Malgré tous les espoirs mis en ce nouveau régime, il ne survit qu'un an aux péripéties sociales avant de prendre fin en 1931.

II.3. La première guerre mondiale dans la chute de la monarchie espagnole

Considéré comme l'un des événements majeurs du XXe siècle, la première guerre mondiale est le conflit armé opposant plusieurs pays européens entre 1914 et 1918. Elle se caractérise par la confrontation directe entre deux grands groupes à savoir la triple Alliance et la triple entente. Composée de la France, le Royaume Uni et la Russie, l'Entente affronte l'Alliance formée par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Néanmoins, chaque partie se fait aider par des alliés. Ce sont en général les colonies respectives des pays engagés. Seuls les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, la Norvège, la Suède et l'Espagne se déclarent neutres. Nonobstant leur neutralité, ces pays subissent à l'instar de toute l'Europe les effets de cette tragique guerre. D'ailleurs, l'Espagne aussi victime de la grippe de 1918 est durement touchée par la crise financière mondiale.

¹⁸⁴ Doctrine qui revendique l'autonomie d'une région ou d'un territoire. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

Les justificatifs de la neutralité¹⁸⁵ de l'Espagne pendant le premier conflit mondial sont nombreux. Mais l'argument le plus plausible reste l'affaiblissement économique, militaire et politique de l'ex puissance mondiale. Amputée de ses moyens financiers, matériels et humains, elle ne peut prétendre s'engager dans une guerre d'envergure mondiale. Avec la perte de toutes ses possessions coloniales, elle n'est aucunement concernée par la question des colonies, cause principale du déclenchement de ce conflit. En fait, la France, leader du groupe Entente et l'Allemagne, leader de l'Alliance se disputent l'acquisition de certaines colonies. Dans ce combat, ces deux pays sont aidés chacun par leurs principaux alliés.

La profondeur de la crise sociopolitique constitue la seconde raison de la non-participation de l'Espagne à ce conflit. Au moment de l'éclatement de la guerre, elle est plongée dans une grave crise sociale engendrée par l'incompatibilité du choix politique avec la réalité sociale. Le préalable pour ce pays en ce moment est de rencontrer une politique capable d'assurer la stabilité, la réorganisation structurelle ainsi que la stabilisation économique. Dans ce conflit, chaque partie soutient son propre camp. Ainsi, la gauche espagnole soutient-elle les alliés pendant que la droite s'intéresse aux empires centraux. Le roi Alfonso XIII, à cause des liens familiaux avec les dynasties représentées dans les deux camps, reste partagé sur la question. Il ne peut prétendre apporter son appui à un groupe au détriment de l'autre. La seule action qu'il pose est l'aménagement d'un palais pour le recensement des prisonniers de guerre avant leur transfert à leurs familles respectives.

Au-delà des problèmes économiques et politiques, la positivité de la neutralité de l'Espagne dans cette guerre d'envergure mondiale est le profit économique qu'elle tire de l'écoulement des produits. En effet, le bénéfice tiré de la vente des produits au double du prix normal lui permet de procéder au remboursement de ses dettes. À côté des problèmes économiques, militaires et politiques engendrés par la guerre mondiale, un autre événement a contribué pleinement à sa déstabilisation à savoir l'apparition de la grippe H1N1.

La grippe de 1918 communément appelée grippe espagnole est une maladie apparue au cours de la première guerre mondiale. Causée par la souche virulente et contagieuse (H1N1), elle se transforme en pandémie et sévit particulièrement entre 1918 et 1919. Cette grippe touche pratiquement tous les pays européens bien qu'on lui attribue à tort la

¹⁸⁵La neutralité désigne la situation d'un État qui demeure à l'écart d'un conflit qu'il soit international ou pas. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

dénomination de grippe espagnole. Cette dénomination n'est pas fortuite. Elle provient du fait que la divulgation des premières informations concernant la pandémie ait été faite par la presse espagnole, les autres pays étant occupés à la guerre. Celle-ci donne même des précisions sur l'apparition du virus ainsi que le nombre présumé de morts dans ses journaux. Elle annonce que la grippe de 1918, est l'épidémie la plus mortelle de l'époque avec environ cinquante millions (50 000 000)¹⁸⁶ de morts selon les chiffres donnés par l'Institut Pasteur. Les autres pays comme la France sous le coup de la censure méconnaissent l'existence de cette maladie et possèdent moins d'informations la concernant. Pourtant les victimes se comptent en millions. Au total, les nombreuses victimes des combats entre l'Entente et l'Alliance ajoutées aux personnes contaminées par le virus H1N1, font de la première guerre mondiale, l'un des conflits les plus cruels de l'histoire de l'humanité.

En mobilisant plusieurs moyens financiers, matériels, humains et militaires, la première guerre mondiale est devenue l'un des conflits les plus meurtriers de l'histoire de l'humanité. Elle a mobilisé presque toutes les ressources des pays engagés dans le combat. Dans ces conditions, la fin du conflit se signale seulement après l'affaiblissement des deux camps. Le camp le plus fort est celui qui possède encore quelques réserves de résistance pour dompter l'autre dont les moyens se sont éffrités un peu plus rapidement. En réalité, la signature du traité de paix de Versailles le 28 juin 1919 met fin officiellement à la guerre. Le bilan est assez lourd; plusieurs millions de morts. Tous les pays européens sont d'une certaine manière touchés, les uns participant directement au conflit et les autres subissant lourdement les conséquences. L'Espagne n'en sort pas indemne. Ici, les conséquences sont importantes :

- Un taux élevé de mortalité occasionné par la persistance de la pandémie de la grippe espagnole ou grippe de 1918
- Un déficit sur le taux des naissances à cause de la réduction de la population masculine
- Une réduction de la main d'œuvre occasionnée par l'envoi des hommes sur les fronts
- Une désorganisation des circuits commerciaux
- Une désorganisation structurelle de la société
- La perte des capitaux recueillis à travers le bénéfice provenant de la vente des produits à cause de la crise financière en Allemagne.

¹⁸⁶Pierre Darmon, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918-avril 1919) », in *Annales de Démographie Historique*, année 2001. Pp. 153-175. Consulté le 15 février 2019, disponible sur : www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_2001_num_2000_2_1982.

Celle-ci servait de cachette sûre à l'Espagne craignant la crise financière mondiale. Plusieurs espagnols avaient précieusement confié leur argent aux banques allemandes dont la garantie sécuritaire était très élevée à cette époque.

La première guerre mondiale est le premier conflit mondial par excellence ayant mobilisé plusieurs nations européennes. Dès le début de la guerre, le roi Alfonso XIII déclare la neutralité de son pays incapable de prendre part à un tel conflit. Cette impartialité est essentiellement liée à un handicap financier, matériel et humain. Malgré tout, elle subit les conséquences avec un nombre élevé de victimes de la grippe espagnole, la réduction de la main d'œuvre et la crise économique.

II.4. Les promesses de la seconde République espagnole (1931-1936)

Les effets de la première guerre mondiale sont notables en Espagne. Face à la multiplication des mouvements syndicaux, elle ne possède pas de moyens de prévention contre la dégradation de l'environnement politique. L'échec de la politique du général Primo de Rivera accentue le déséquilibre social. Au même moment, le roi, affaibli par la grippe espagnole, accepte d'organiser des élections municipales en avril 1931. Celles-ci sont prévues pour départager les républicains et les monarchistes. Le grand suffrage obtenu par les républicains précisément dans les grandes villes, malgré l'avantage des monarchistes¹⁸⁷, avantage la république. Ce résultat contraint le roi à abandonner le trône pour procéder à la proclamation de la seconde République le 14 avril 1931.

Devant le rejet du projet constitutionnel, le dictateur Miguel Primo de Rivera démissionne en 1930. Ce projet propose en effet le partage des pouvoirs entre le roi et les autres entités de l'État notamment les "*cortes*" et le sénat. Le premier projet rejeté par la droite conduit à la rédaction d'un second lui aussi combattu cette fois par la gauche. Le refus de céder à ce projet constitutionnel est la réponse à l'hostilité de la cour royale face à l'organisation de nouvelles municipales. Le résultat du mécontentement des républicains est le soulèvement de la garnison de Jaca conduite par les deux capitaines Fermín Galán et García Hernández. L'exécution par la suite de ces deux capitaines n'empêche pas la poursuite des objectifs. La nomination d'un nouveau premier ministre en la personne de l'amiral Aznar est

¹⁸⁷Les élections municipales sont organisées pour pallier à la lutte entre républicains et absolutistes. Madrid, la plus grande ville, obtient la majorité des votes républicains. Se considérant alors vaincu, le roi abdique au profit de la proclamation de la république.

la solution proposée par le roi à cette crise. Mais, le nouveau premier ministre décide de sonder l'opinion en soumettant la population à des élections municipales. Toute la campagne de propagande faite autour de ce système républicain a déjà ancré l'esprit républicain chez la majorité des espagnols. Maintenant, ils voient la fin de la monarchie comme un bond vers la modernité.

Sous l'influence des "caciques"¹⁸⁸, les zones rurales, concentration majoritaire de la population, penchent pour la monarchie pendant que les grandes villes optent pour la république. En considérant le poids des grandes villes en matière de calcul de pourcentage électoral, les républicains et les socialistes décrètent l'expulsion de la monarchie pour installer un nouveau gouvernement présidé par Niceto Alcalá Zamora. Ce fait marque le renversement de l'ordre constitutionnel monarchique grâce à l'installation de la seconde République le 14 avril 1931.

L'avènement de cette seconde République espagnole est interprété par bon nombre d'espagnols comme une grande avancée politique. Cela sous-entend de nombreuses réformes politiques et sociales sans perdre de vue la mission. Il faut en réalité sortir le pays du gouffre. L'installation du gouvernement de Manuel Azaña sous le signe du changement lui permet de s'atteler à la réparation des injustices sociales. Dans cette optique, après l'accord du statut d'autonomie à la Catalogne par les "cortes", le gouvernement procède à la redistribution des terres au nom de la réforme agraire. Sujet sensible en Espagne depuis les siècles passés, cette réforme agraire est très bien accueillie par les populations bénéficiaires. En revanche, elle se heurte à l'hostilité d'un bloc anti réforme agraire puissamment soutenu par les républicains, socialistes, communistes et libéraux. En dépit des barrières posées par ce bloc, les réformes agraires favorisent la réinstallation de quelques cinq mille (5000) familles.

« Le mouvement de transfert s'accélère...et en 1932, 2. 692. 000 hectares ont été distribués »¹⁸⁹.

¹⁸⁸Cacique: notable local qui exerce un contrôle de fait sur la vie politique et sociale de son district. Personne qui occupe socialement une des premières places. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris: société du nouveau Littre, 1967.

¹⁸⁹Max Daumas, « L'Evolution de la question agraire en Espagne », in *Méditerranée*, Evolution et mutations récente des campagnes de la méditerranée nord occidentale, troisième série, tome 37, 4-1979. Pp. 27-40. Consulté le 15 février 2019, disponible sur : www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1979_num_37_4_2197.

D'une certaine façon, le caciquisme est substitué par le dirigisme qui donne des droits à l'État de procéder à la distribution des biens. À partir de ce moment, il a la possibilité d'intervenir dans la production.

De manière contradictoire, ces réformes n'atteignent pas les résultats escomptés. L'idée de la république projetée est contraire à la vision politique développée par le gouvernement de Manuel Azaña. Celui-ci priorise la connaissance culturelle et la réduction du taux d'analphabétisme estimé à environ 30 et 48%¹⁹⁰ de la population.

Avec cette dissension, il est évident que le résultat de la politique réformatrice n'est pas satisfaisant. Elle présente de nombreuses failles au moment de son application. Malgré la révision de la grille salariale, le taux du chômage continue d'augmenter. Le désaccord au sein de la classe politique traduit par le retrait des socialistes du gouvernement déteint également sur les résultats des projets gouvernementaux. La conséquence est la dissolution des "*cortes*" et l'organisation de nouvelles élections en novembre 1933. La droite sort vainqueur de ces élections. Avec ce réaménagement et la trêve des anarchistes, l'Espagne de 1933 connaît une accalmie. Mais cette tranquillité est interrompue par les revendications de la CEDA (Confédération espagnole des droites autonomes) conduite par Alcalá Zamora.

L'augmentation du nombre de conflits du travail, malgré les réformes, oblige José Antonio Primo de Rivera à procéder à des réaménagements politiques avec pour objectif la création de la phalange espagnole. Sa décision de fusionner avec la JONS (Juntas offensives national-syndicalistes) avec José Ruiz de Alda était prévue pour favoriser la création de la FEJONS (Phalange espagnole traditionnaliste et des juntas offensives national-syndicalistes) en février 1934. Elle devrait ainsi assurer l'implantation des nouvelles aspirations politiques fascistes. Cette décision mal accueillie par la population entraîne en septembre et octobre 1934 les insurrections socialistes et anarchistes de Catalogne et Madrid. Celles-ci sont finalement matées par les troupes africaines du commandant Juan Yagüe.

Les conséquences de ces troubles sont assez pesantes pour le gouvernement qui assiste à la rupture de la coalition en janvier 1936. Devant cette incompréhension, Alcalá Zamora préfère la dissolution des "*cortes*" et la convocation d'autres élections qui mènent Manuel Azaña à la tête du gouvernement. Dès son arrivée au gouvernement, Manuel Azaña propose à

¹⁹⁰« La seconde République espagnole et la guerre d'Espagne (1936-1939), la constitution de 1931 », consulté le 16 octobre 2017, disponible sur : <http://gernika.free.fr/constitution.html>.

Indalecio Prieto le poste de premier ministre. Une proposition qui est immédiatement réjetée par le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol). De difficultés en difficultés, la seconde République ne parvient pas à résoudre totalement les problèmes politiques. Bien au contraire, elle mène au grand soulèvement militaire de juillet 1936.

La proclamation de la seconde République espagnole au lendemain des élections d'avril 1931 favorise un léger redressement politique et économique à partir de 1933. Contrairement à tout l'espoir mis dans ce système, les réformes politiques ne parviennent pas à résoudre les nombreux problèmes. Ainsi, malgré les avancées annoncées par la réforme du travail, les mouvements syndicaux continuent de mener leurs combats pour la prise en compte de leurs revendications (hausse de salaire, respect des droits des travailleurs, etc.). La seconde République prédite pour régulariser la situation sociopolitique espagnole conduit plutôt au soulèvement militaire.

Après la chute de la première République en 1873, l'Espagne assiste à la seconde restauration de la famille bourbonienne. Effective à partir de 1875, la réinstallation de la famille déchue redonne de l'espoir. Mais très rapidement la désillusion remplace l'enchantement, l'Espagne est sans doute tombée dans un labyrinthe sans issue. Désormais, l'instabilité et les échecs politiques sont sa principale caractéristique. Dans ces conditions, elle ne parvient pas à éviter le désastre de 1898 dans lequel elle perd pratiquement tout. Cet événement traduit aussi la chute définitive de l'ex puissance mondiale. Tout le système politique espagnol très dépendant de la politique internationale est durement touché par l'effondrement de ce géant. Ainsi, de la monarchie, l'Espagne passe-t-elle à la dictature avec le général Juan Prim en 1923. Très vite, la dictature montre ses limites face à la profondeur de la division du tissu social. Au même moment, les effets de la première guerre mondiale se font sentir avec la grippe de 1918 qui touche particulièrement la nation espagnole. Le roi Alfonso XIII contaminé et très affaibli par cette dangereuse maladie est dans l'impossibilité d'assurer la gestion du pays victime de la scission entre monarchistes et républicains. L'efficacité de la campagne de propagande de la République menée dans les grandes villes favorise la proclamation de la seconde République espagnole à l'issue des élections de 1931. Malgré tous ses avantages, cette seconde République ne tient pas ses promesses. Bien au contraire, elle creuse davantage le fossé entre Espagne révolutionnaire et Espagne traditionaliste, chacun luttant pour le fléchissement de l'autre. Cette opposition favorise l'éclatement de la guerre civile en 1936.

III. LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE (1931-1936)

Communément appelée guerre civile ou révolution espagnole, la guerre d'Espagne est le conflit opposant nationalistes et républicains entre 1936 et 1939. Elle est sans réserve la conséquence de la longue période d'instabilité qui entâche la société espagnole. En alliant enjeux politique, idéologique, économique et militaire, l'issue de ce conflit en défaveur des républicains porte à la tête de l'Espagne les nationalistes guidés par le général Francisco Franco.

III.1. Les enjeux politique, idéologique et militaire de la guerre civile espagnole

Les enjeux de la guerre civile espagnole sont nombreux. Les plus importants sont d'ordre politique, idéologique et militaire bien que l'importance du volet économique et social ne puisse être niée. Leur complémentarité provient du rôle joué par chacun des éléments dans l'éclatement de ce conflit précisément en juillet 1936.

La guerre civile espagnole revêt un enjeu idéologique qui n'en est pas le moins important. Parfois considérée comme le noyau de la crise, l'opposition idéologique est l'instigatrice même de la crise. Notons cependant qu'elle prend en compte une diversité de fondements idéologiques. Il serait donc bienséant de dire des "enjeux idéologiques". Tout d'abord, les nationalistes mènent le combat pour la religion au nom de la tradition espagnole. La guerre civile espagnole tient lieu de croisade¹⁹¹. L'idéologie défendue ici est l'idéologie traditionaliste ou conservatrice, celle qui se substitue parfois à l'idéologie catholique dans la défense des droits, privilèges et préceptes émanant du divin. La justification trouvée à l'éclatement de cette guerre en 1936 est bien la défense de la foi et de l'honneur.

L'autre enjeu tout aussi important que la défense de la religion et la tradition, est l'éradication du communisme en Europe. L'interdiction du communisme est une manière pour les dirigeants de poser des barrières contre l'avènement de la société sans classes. Jumeau du libéralisme pour la défense de l'égalité, il pourrait servir d'appât pour attirer l'Espagne vers la société libérale et égalitaire.

¹⁹¹Expéditions militaires entreprises du XI^e siècle au XIII^e siècle par les chrétiens d'Occident sous l'instigation de la papauté dans le but de procéder à la délivrance des lieux saints occupés par les musulmans. C'est aussi une expédition militaire faite dans un dessein religieux.

En ce qui concerne le soutien du camp nationaliste par le général Francisco Franco, il voile l'installation du fascisme au profit de Mussolini. Ce dernier projette à la fin de la première guerre mondiale la domination de l'Europe occidentale. Par ailleurs, l'implantation de ces idées fascistes en Espagne pourrait permettre au général de tenir sa promesse. En réalité, Mussolini lui a fait promettre de l'aider à la propagande de son idéologie en échange du soutien accordé au cours de la guerre.

Les républicains s'appuient sur le passé ibérique pour justifier le combat contre le nationalisme. En s'inspirant de la mobilisation du peuple espagnol contre l'envahisseur français, ils veulent affirmer leur adhésion au changement. Ce camp républicain représente celui des libertés démocratiques face aux idées fascistes incarnées par le général Francisco Franco et les nationalistes. Ainsi, cet affrontement idéologique peut-il être perçu comme la lutte entre le bien et le mal. Pour ce faire, chaque partie diabolise les actions de l'autre et croit en la sanctification de ses propres actions. Mais au-delà de ces divers affrontements idéologiques, ce sont deux branches politiques qui s'affrontent pour la domination de l'un ou la soumission de l'autre.

L'éclatement de la guerre en juillet 1936 découle d'une lutte purement politique. La crise au sein de la classe politique caractérisée par le désaccord entre les différentes branches politiques (républicains, radicaux, socialistes modérés, monarchistes) traduit la profondeur de la scission du corps politique espagnol à cette époque. Les résistances présentes déjà au XIXe siècle se traduisent par la contestation de la constitution de 1876, une constitution à caractère libéral, prescrite pour l'instauration d'un système républicain, laïc et parlementaire. Elle a instauré le droit de vote des femmes, réduit de moitié le nombre d'officiers dans l'armée et accordée l'autonomie à la Catalogne. Bien au-delà, elle propose une politique anticléricale fondée sur la séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État et par-dessus tout par la laïcisation de l'enseignement exprimée par l'expulsion des jésuites¹⁹². Signe du changement en Espagne, cette constitution n'a pas empêché la division et la formation de deux blocs au sein du gouvernement. D'une part, les socialistes et anarchistes se plaignent de la lenteur de

¹⁹²La compagnie de Jésus est un ordre religieux catholique masculin dont les membres sont des clercs réguliers appelés jésuites. Fondée par Ignace de Loyola et les premiers compagnons en 1531, elle est approuvée en 1540 par le pape Paul III. Installée en Espagne depuis le XVIe siècle, précisément après le décret de dissolution de la compagnie par Louis XV, ils seront expulsés en 1767. Leur réinstallation est de courte durée parce qu'ils sont à nouveau expulsés au XXe siècle. Cette compagnie intervient particulièrement dans l'enseignement grâce à ses instituts, dans ce cadre, une formation continue est assurée aux fidèles : cours hebdomadaires, appelés aussi cercles, sur des sujets doctrinaux et ascétiques, réunion mensuelle, de quelques heures.

l'application des réformes, et de l'autre, les modérés craignent la rapidité de la politique réformatrice. De toute évidence, les deux autres blocs s'affrontent pour la sauvegarde des droits et privilèges à savoir le bloc républicain et le bloc nationaliste. Le premier bloc réclame la suppression des droits pour la modernisation du système pendant que le second s'allie à l'Église catholique pour en assurer la sauvegarde. Cette opposition à la fois politique et sociale participe pleinement à l'éclatement de ce conflit. Nous notons ici l'apparition des deux forces belligérantes. Le camp républicain formé par la coalition des partis, lui est favorable au changement et à l'instauration d'un système libéral pendant que le camp nationaliste regroupant toutes les autres forces s'attèle à faire perdurer le système conservateur.

En dehors des enjeux idéologiques et politiques, le conflit espagnol de 1936 présente un enjeu militaire. Déjà avec les "*pronunciamientos*", l'ingérence de l'armée dans la chose politique se dessine. Ils traduisent en réalité le désir de l'armée de prendre en main la gestion politique du pays. La volonté de s'ingérer dans la politique monte en intensité avec la multiplication des coups d'État. Notons à cet effet les coups d'État de Juan Prim, de Miguel Primo de Rivera, etc. Toutefois, le plus grand coup de force reste celui dirigé par le général Francisco Franco avec lequel l'armée espagnole prend le pouvoir pour une longue durée.

Après l'assassinat de José Calvo Sotelo le 13 juillet 1936, l'éclatement de l'insurrection militaire favorise le coup d'État à partir du Maroc sous l'instigation du général Francisco Franco. Depuis lors, à la tête des troupes de Melilla au Maroc, il dirige le combat sur le territoire espagnol. Profitant ainsi de l'occupation partielle du pays par les rebelles nationalistes (Castilla la Vieja, Galicie et quelques villes du sud-ouest), le général préfère s'allier à eux, contre le camp loyaliste (camp républicain: modérés, socialistes, anarchistes, régionalistes catalans et basques et communistes). Ces derniers occupent les zones urbaines et industrielles. Finalement, la proclamation du général comme chef d'État le 1^{er} octobre 1936 porte l'armée et les nationalistes au plus haut sommet de l'État.

L'éclatement de la guerre civile espagnole de 1936, après une longue période d'instabilité, renferme plusieurs enjeux dont les plus importants sont l'enjeu idéologique, politique et militaire. L'enjeu idéologique met en conflit deux idéologies traduisant l'opposition et l'existence de deux espagnes: l'une traditionnaliste et l'autre libérale incarnée par la république. Cette guerre idéologique met en confrontation, deux branches politiques notamment les républicains et les nationalistes. L'apparition de l'armée dans ce combat

politique et idéologique aux côtés des nationalistes révèle une ingérence militaire dans les affaires politiques en Espagne.

III.2. Les débuts de la guerre

L'éclatement du conflit espagnol entre le 17 et 18 juillet 1936 est la conséquence de l'instabilité expérimentée depuis le XIXe siècle. Cette atmosphère incertaine dirige pratiquement tout le XXe siècle. L'inefficacité de toutes les solutions politiques et économiques proposées jusque-là conduit la crise politique à son paroxysme surtout après l'élection du leader du Front Populaire, Manuel Azaña. Les troubles sociaux qui surviennent ensuite débouchent quelquefois sur des combats de rue opposant très souvent l'armée aux populations. L'assassinat du leader monarchiste José Calvo Sotelo le 13 juillet 1936 introduit pleinement l'Espagne dans cette période critique caractérisée par la guerre civile.

Les soulèvements des garnisons du Maroc, entre le 17 et le 18 juillet 1936, marquent le début de la guerre. Profitant de cette confusion, le général Francisco Franco s'autoproclame nouveau dirigeant, depuis son quartier général de Melilla. À partir de ce quartier général, il entreprend l'invasion du territoire espagnol. Vers la fin de l'année 1936, les forces franquistes tiennent déjà toute la partie occidentale. En ce qui concerne les forces républicaines, celles restées loyales au gouvernement, elles conservent la partie orientale sauf les provinces basques et les Asturies. La première offensive franquiste permet au groupe nationaliste d'atteindre Madrid mais il est repoussé un peu plus tard par les républicains. Cet acte de résistance officialise les affrontements directs sur les fronts. Massacres et exactions s'ensuivent. Le bombardement aérien de la base espagnole de Guernica par des avions italiens le 26 avril 1937 révèle une implication internationale dans cette guerre. Les morts et les blessés se dénombrent par milliers, environ mil six cent cinquante-quatre (1654) morts et près de huit cent (800)¹⁹³ blessés.

Dans le cadre de la guerre d'Espagne, les forces belligérantes sont les nationalistes et les républicains. Autrement dit, la guerre civile est une confrontation qui oppose d'un côté les nationalistes aidés par l'armée, l'Église catholique et l'union conservateurs-monarchistes-phalangistes-nationalistes. Généralement appelés "*nacionales*" (nationaux), ses ennemis

¹⁹³Garcesius, « La guerre civile », publié le 28 juillet 2011, consulté le 17 octobre 2014, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/category/7-la-guerre-civile-1936-1939/>.

l'appellent "*fascistas*" (fascistes) à cause de son alliance avec Mussolini d'Italie. Au fur et à mesure, la préférence se porte sur la dénomination "*franquistas*" (franquistes) pour désigner ces nationalistes en reconnaissance de Francisco Franco comme leader de ce groupe.

De l'autre côté par contre se trouve le camp républicain formé par plusieurs branches politiques notamment les républicains laïcs, les conservateurs, les anarchistes, les communistes et les socialistes. Auparavant appelées "*rojos*" c'est à dire "rouges" (français) par leurs ennemis, ces forces s'engagent aux côtés de la république. Ce combat revêt deux objectifs incarnés par deux groupes, l'un défendant l'implantation d'une démocratie parlementaire et l'autre la reconstitution d'autres formes alternatives de gouvernement.

L'apparition de l'avion italien au cours des combats sur le front espagnol met en évidence un appui international pour le camp nationaliste. En réalité, chaque camp a bénéficié d'une aide internationale. C'est du moins une grande opportunité pour les pays européens à la recherche d'autres points de chute pour non seulement garantir un essor économique mais aussi pour répandre leur idéologie. De manière particulière, la guerre d'Espagne constitue un terrain de préparation pour la prochaine guerre. Mais cette aubaine servant aussi de pont de transmission des nouvelles idéologies pourrait bien être utile pour les relations plus tard. Dans de telles circonstances, le champ de bataille espagnol se transforme en champ de confrontation idéologique entre socialisme et fascisme¹⁹⁴.

De ce fait, les républicains bénéficient de l'aide bien que timide de l'URSS (Union République Soviétique Socialiste) au nom de la lutte contre le fascisme. Cette aide se caractérise par l'envoi de forces militaires estimée à près de deux mille (2 000) hommes et des livraisons d'armes bien qu'irrégulières. L'appui matériel souvent vétuste s'élève à environ six cent trente (630) avions, trois cent trente (330) tanks et moins de mil (1000)¹⁹⁵ canons. D'autres volontaires communistes, anarchistes, marxistes et socialistes venus du monde

¹⁹⁴Le socialisme désigne l'ensemble des courants de pensée et des mouvances politiques prônant une organisation sociale et économique allant dans le sens d'une plus grande justice, supposant une égalité des conditions, ou du moins une réduction des inégalités. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

Le fascisme est le mouvement politique italien apparu au lendemain de la première guerre mondiale en 1919. C'est un système politique associant populisme, nationalisme et totalitarisme au nom d'un idéal collectif suprême. À la fois révolutionnaire et conservateur, il s'oppose à la démocratie parlementaire et à l'état libéral, garant des droits individuels. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris: société du nouveau Littré, 1967.

¹⁹⁵Garcésius, « La guerre civile », publié le 28 juillet 2011, consulté le 17 octobre 2014, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/category/7-la-guerre-civile-1936-1939/>.

entier, sont aussi à leurs côtés. L'aide apportée par le Mexique même si elle n'est pas importante, elle n'est pas négligeable. Elle se caractérise par l'envoi de vingt mille (20 000) fusils Mauser, vingt millions (20 000 000)¹⁹⁶ de cartouches en plus de la nourriture.

Du côté nationaliste, le soutien de l'Italie est immédiat. Dès le début de la guerre, elle se montre solidaire de la cause nationaliste en lui accordant tout son soutien. L'importante livraison de matériels s'estime à sept cent (700) avions, neuf cent cinquante (950)¹⁹⁷ chars en plus des soldats. Sur ordre de Mussolini, les franquistes bénéficient aussi de l'appui de volontaires du CTV (corps volontaires italiens) sur le front. Le bombardement italien de Barcelone en 1938 se justifie par des intérêts économiques. En ce qui concerne l'Allemagne nazie, elle ne reste pas en marge du sursaut international et envoie dix mille (10 000)¹⁹⁸ techniciens et instructeurs. Il est clair que le soutien de l'Allemagne occulte un objectif particulier, celui d'essayer de nouveaux matériels. D'ailleurs, il est à la base du bombardement de Guernica en 1937. La France et la Grande Bretagne de leurs côtés affirment leur neutralité. Cette aide internationale nourrie par l'idée d'essayer de nouveaux armements et matériels de guerre font de ce conflit l'un des plus meurtriers et tragiques de l'histoire de l'Espagne.

L'assassinat de Calvo Sotelo le 13 juillet 1936, précipite l'Espagne dans une guerre civile opposant les républicains aux nationalistes. Conduite par le général Franco depuis le Maroc, la rébellion militaire soutenue par l'Allemagne nazie et l'Italie de Mussolini finit par soumettre le camp républicain après trois (3) années de rudes combats. Cette aide est d'une importance capitale pour ces nationalistes qui affirment défendre l'Espagne traditionnaliste afin de vaincre la politique de modernisation incarnée par la république.

III.3. Le bilan de la guerre civile

La guerre civile espagnole représente pour l'Allemagne et l'Italie un terrain d'entraînement et d'essayage de nouvelles armes. Cette tragique situation participe à la destruction de l'Espagne qui, à l'instar des autres pays européens, est rattrapée par la vitesse des transformations des sociétés depuis l'avènement des Lumières. Après trois ans de conflit,

¹⁹⁶Op cit.

¹⁹⁷Idem.

¹⁹⁸Ibid.

celle-ci s'en sort avec d'importantes séquelles qui produisent la crise économique. À travers un bilan succinct, nous nous attelons à faire un état des lieux après les combats. Même si la plupart des conséquences sont négatives, le bilan de la guerre civile comporte une note positive. Notons à cet effet le fait que la guerre civile espagnole ait participé à la valorisation de l'image de la femme espagnole.

Le rôle de la femme espagnole dans la guerre civile est capital et productif. Avant la guerre, la condition de la femme espagnole est semblable à celle généralement présentée par la société africaine. Elle est celle qui n'a aucun droit. Bien que la constitution de 1933 lui attribue un rôle politique plus important, avec l'acquisition du droit de vote, son image n'est pas tout aussi reluisante. Ceci étant, le rôle joué par les femmes aux côtés des hommes sur le champ de bataille pendant la guerre favorise le changement. Pendant que certaines femmes sont sur le front, les autres restent dans les camps pour s'occuper de la restauration ainsi que des blessés. D'autres par contre, restées en arrière-plan, participent à travers la guerre des idées aux côtés du POUM (Parti ouvrier d'unification marxiste). En réalité, les femmes participent à la propagande grâce aux responsabilités politiques et à l'animation des cellules de presse. En présentant par exemple des articles dans les journaux républicains tels que "*Avanzada, Espurna, Fronts, Impuls, Emancipación*", elles affirment leur capacité de gestion et de prise de décision en l'absence de l'homme.

La guerre civile permet de rehausser l'image de la femme espagnole qui assure la pérennité du parti tout au long de la guerre. Bien que le taux élevé d'analphabétisme ait limité le nombre de femmes instruites, certains noms comme María Teresa Andrade, Antònia Adroher, Julia Serra, Pilar Santiago, María Gispert, apparaissent dans la lutte menée par les femmes espagnoles pendant la guerre. Au-delà de garantir la sauvegarde du parti (POUM), ces femmes prévoient la mobilisation du maximum de femmes derrière la cause de la république et contre le fascisme. En dépit de l'interruption du circuit de transmission des idées par la censure, le double objectif (éveil des consciences des femmes et mobilisation contre le fascisme) de l'implication des femmes espagnoles dans la guerre semble avoir été atteint.

À côté du rôle de la femme pendant la guerre, un autre fait marquant est l'exode. Définit par le dictionnaire Larousse illustré¹⁹⁹ comme le déplacement massif des personnes

¹⁹⁹ *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

sans domicile ou des richesses, l'exode apparaît dans le bilan que nous avons dressé après le passage de la guerre civile. Dans le cas de l'Espagne, il est occasionné par l'intensité des combats et révèle le degré de destruction du pays. Ainsi, à la recherche d'endroits plus attrayants et paisibles, le début de l'émigration correspond-t-il aux débuts des combats. Ces déplacements massifs se sont effectués aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur mais revêtent diverses raisons en fonction des cas. Certains se déplacent juste pour avoir la tranquillité ou fuir les zones de combat pendant que d'autres s'éloignent tout simplement des pénuries alimentaires. Plusieurs personnes ont préféré l'exil politique surtout pour échapper aux exactions et massacres tant dans le camp nationaliste que républicain. Certains nationalistes par exemple quittent la Catalogne pour Marseille ou l'Algérie pendant que les républicains préfèrent la France au pays Basque. Les pays les plus prisés à cette époque sont la France, le Royaume-Uni, l'Algérie, le Mexique et l'URSS. En mars 1939, le nombre de réfugiés est estimé à environ cinq cent mille (500 000)²⁰⁰ personnes y compris les espagnols regroupés dans les camps de concentration.

Le bilan de la guerre espagnole est très alarmant. Cette tragique guerre laisse en effet des souvenirs plutôt traumatisants pour les espagnols. Le prétexte d'essayer les nouvelles armes de guerre d'une puissance aux moyens inestimables au cours du conflit espagnol est la cause de la multiplication du nombre de victimes. L'utilisation d'armes sophistiquées face à un camp désarmé révèle que le conflit espagnol est un conflit inégal. En outre, la destruction totale du territoire fait ressortir le degré d'intensité de cette guerre espagnole. Les conséquences désastreuses sont durables dans le temps tant au plan national qu'international. Le nombre de morts avoisine le million. Notons que les chiffres jusque-là incertains sont parfois sujets à des controverses vu l'impossibilité d'avoir le nombre exact de victimes.

D'un autre côté, l'accroissement du taux de mortalité engendré par la succession des épidémies et les effets de la famine enfonce davantage l'Espagne. Elle se retrouve ainsi dans un état de pauvreté très avancé. Cette guerre révèle que la fragilité de la politique espagnole depuis le XIXe siècle est encore d'actualité au siècle suivant. Au terme de cette lutte qualifiée d'inégale, la division de la nation espagnole est profonde. Dans ce cas précis, la reconstitution du tissu social devient difficile voire impossible.

²⁰⁰Geneviève Dreyfus-Armand, « Réfugiés espagnols : quand la France choisissait l'infamie », mis en ligne le 9 septembre 2015, consulté le 20 février 2019, disponible sur : <https://www.liberation.fr>.

Avec environ un million de victimes soit cent quarante-cinq mil morts (140 000), cent trente-quatre mil (134 000) morts par balle et six cent trente mil (630 000) contaminés par la pandémie²⁰¹, la guerre civile espagnole de 1936, est le conflit le plus tragique de l'histoire de l'Espagne. Plusieurs républicains sont en exil pendant que le pays expérimente une terrible crise économique. Les traces indélébiles laissées par ce fameux conflit entâchent profondément sa vie politique, sociale, économique, culturelle et religieuse. En revanche, le seul avantage de ce conflit est certainement la participation des femmes à la guerre des idées. Cette remarquable participation produit la valorisation de la femme dans cette société espagnole.

III.4. La victoire du nationalisme

L'avantage des troupes franquistes à la fin de la guerre civile en 1939 est particulièrement lié à l'affaiblissement du camp des républicains dépourvus de toute arme sophistiquée. En effet, l'installation du gouvernement franquiste à la fin de ce conflit officialise la victoire du nationalisme sur la république ou encore l'avantage des traditions sur les idées modernes.

Plus pesante pour le camp républicain que pour le camp nationaliste, la guerre espagnole a fait plus de victimes dans le groupe loyaliste. Ce camp républicain, défavorisé par la pénurie en vivres et non vivres, la faim et l'intensité des bombardements, ne tient plus face à des nationalistes dont les ravitaillements sont encore réguliers. En profitant pleinement de la répartition inégale des biens entre les deux parties, les nationalistes ou franquistes bénéficient de l'abondance en produits de première nécessité. Pendant ce temps, de l'autre côté, l'approvisionnement en nourriture devient quasi impossible. À côté de cela, l'augmentation des prix des produits alimentaires engendre une grave pénurie dont la finalité est le dépeuplement du camp républicain en faveur de la ville de Barcelone. La population commençait à réclamer de meilleures conditions de vie. Les révoltes survenues dans ces parties étaient surtout pour des questions de subsistance. Très vite, les villes se vident. La destination la plus probable à ce moment est Barcelone. Mais la concentration humaine défavorable pour tous, y rend l'atmosphère plus invivable. Les collectes organisées à travers le Secours Rouge International s'avèrent insuffisantes. Toutes ces difficultés

²⁰¹Epidémie qui affecte une partie significative des populations dans une région, dans un pays ou sur un continent. Cf: « Les bilans, la guerre d'Espagne, la guerra civil de 1936 », consulté le 10 octobre 2017, disponible sur: www.la_guerre_d_espagne.net/les_bilans.htm.

d'approvisionnement constituent les raisons premières du fléchissement du bloc républicain face à une armée nationaliste bénéficiant du soutien quotidien des alliés.

L'offensive lancée par les troupes franquistes contre l'armée républicaine en Catalogne, en décembre 1938, constitue la dernière action d'envergure menée par le général Francisco Franco. Un mois plus tard, Barcelone tombera aux mains des franquistes. Pendant ce temps, les exilés se comptent par centaines de milliers aux frontières de la France côté Pyrénées. Au même moment, le gouvernement du général Negrin est renversé par la "*junta*" de Madrid formée par le général Miaja en début du mois de mars 1939. L'alliance naissante entre cette junte et le général Francisco Franco, facilite l'entrée des troupes franquistes dans la ville le 28 mars où se tient finalement le défilé de victoire des nationalistes. La publication du communiqué annonçant que "la guerre est finie" par le général le 1^{er} avril 1939 met un point final à la guerre civile. Ce communiqué exprime par ailleurs la fin de l'Espagne républicaine. Malgré la fin de la guerre, les files d'attente aux frontières sont de plus en plus longues, de peur de subir les représailles des nationalistes qui n'hésitent à aucun moment à effectuer des exécutions sur ordre du général.

La répartition inégale du pays laisse toute la partie productive aux nationalistes. Cette situation engendre inévitablement une pénurie alimentaire dans le camp républicain. Le manque de sources d'approvisionnements en nourriture pour la satisfaction de tous ces habitants ajouté aux conséquences des bombardements conduit à l'affaiblissement rapide de ce camp républicain. L'achèvement de la guerre par la victoire du nationalisme sur la république favorise ainsi l'instauration du régime dictatorial franquiste à partir de 1939.

Débutée en 1936, la guerre civile espagnole s'achève en 1939 avec la victoire des nationalistes. Les enjeux d'ordre politique, idéologique et militaire expriment l'échec des systèmes politiques y compris celui la seconde République. Cette guerre civile mobilise des soutiens internationaux de part et d'autre. Le prétexte avancé pour une telle action dissimule l'essai de nouvelles armes. Le bilan alarmant de la guerre ne laisse personne indifférent. Après trois (3) années de conflit, les troupes franquistes finissent par soumettre les républicains déjà affaiblis par l'accès difficile aux produits de première nécessité et la pénurie alimentaire. Après leur entrée triomphale à Madrid en mars 1939, le général annonce officiellement la fin de la guerre civile espagnole le 1^{er} avril.

L'intervalle périodique dénommé "période de crise" prend en compte les années 1812 et 1939. Elle se réfère particulièrement à la période critique connue par l'Espagne après l'introduction du libéralisme caractérisée par la célébration de *"las cortes de Cádiz"*. De nombreux évènements se succèdent au cours de cette période, depuis la guerre d'indépendance jusqu'à la guerre civile de 1939. La difficile implantation du libéralisme entretemps révèle un profond déséquilibre politique occasionné par les grands bouleversements en cours dans toute l'Europe depuis l'avènement des Lumières. C'est en définitive le bras de fer engagé par la monarchie absolue avec les idées modernes qui suscite ce grand déséquilibre social. Il débouche sur la première guerre carliste de 1833 à l'occasion de l'accession au trône d'Isabel II, fille de Fernando VII. Cet évènement confirme le vacillement de la société espagnole au moment de choisir entre le statu quo traditionnel et le changement. Dans ces conditions, après avoir connu une période de stabilité à deux reprises pendant le *"turno pacífico"*, l'Espagne passe du système monarchique au système républicain. C'est sans doute l'échec de ce système républicain qui conduit le pays dans la guerre civile de 1936. La fin de cette tragique guerre en faveur des nationalistes favorise par conséquent l'installation du régime dictatorial du général Francisco Franco.

CHAPITRE III : LA PÉRIODE DÉCISIVE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL (1939-1982)

La période de 1939 à 1982 est une période déterminante pour la construction politique de l'Espagne. Elle intervient exactement à la fin de la guerre civile de 1939. Ce caractère décisif se rapporte essentiellement à la longue période d'isolationnisme imposée par le franquisme, à la transition démocratique et l'installation de la monarchie parlementaire en 1982. C'est elle qui, en conditionnant le basculement vers le régime libéral démocratique, établit les bases de l'Espagne contemporaine.

I. L'ESPAGNE FRANQUISTE (1939-1975)

L'installation du régime franquiste au lendemain de la guerre espagnole, après trois (3) années de rudes combats, laisse entrevoir un vaste chantier de reconstruction pour le général. Devant une Espagne décimée par la guerre, Francisco Franco ne se laisse pas influencer par la quantité de travail. Il établit sans difficulté un régime dictatorial à son image. En réalité, l'empreinte personnelle du dictateur s'identifie par le caractère autoritaire de son régime et influe considérablement sur la société espagnole, d'où la dénomination de franquisme. Dérivé de son nom "Franco", le franquisme s'étend sur la période située entre 1939 et 1975. Dès l'entame de cette période post-crise, Francisco Franco fixe les bases de ce régime sur la tradition caractérisée spécifiquement par une vision conservatrice et catholique et le sentiment de la nation.

I.1. L'installation du régime franquiste

La volonté du général d'inscrire l'Espagne dans une nouvelle vision politique rattachée à sa personne l'emmène à installer une dictature militaire à partir de 1939. À cet effet, au nom de la loi du 8 août 1939, il se fait appeler le "*caudillo*"²⁰². En officialisant l'installation de ce régime, la loi lui octroie en même temps le pouvoir de chef de l'État, celui de premier ministre, de chef de l'armée et de chef du parti phalangiste.

²⁰²Le "*caudillo*" désigne une personne envoyée par la providence (Dieu) et chargée d'accomplir une mission rédemptrice. Le terme remonte à l'époque médiévale de "*Reconquista*" de l'Espagne envahie par les maures dans le cadre de la récupération de l'identité catholique. Cf : Petit *Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

I.1.1. Les caractéristiques du régime franquiste

Un an après le début de la guerre civile, le général Franco, conscient de l'avancée de ses troupes et sûr de sa victoire, procède à la création du parti unique le 19 avril 1937. Pour asseoir ce régime de façon légale et bénéficier de tout le soutien nécessaire, le général "*caudillo*" sollicite la JONS (Juntas offensives national-syndicalistes) ainsi que la phalange espagnole traditionnaliste pour former le parti unitaire. Cette union politique naît précisément de l'action menée par Ramón Serrano Súñer à travers la CEDA (Confédération espagnole des droits autonomes). En signe de reconnaissance, le général lui fait part de son souhait de le nommer secrétaire du parti unitaire. Cette nouvelle collaboration échoue. Tous les moyens mis à la disposition de ce parti pour l'avancée du projet se sont avérés inefficaces pour atteindre les résultats escomptés. En effet, les nouvelles orientations politiques ne rentrent pas dans la vision de la politique de coordination de l'alliance phalangiste. Dans la même veine, la scission au sein de cette alliance favorise plus tard la création d'un nouveau parti dénommé Mouvement National. Très rapidement, les organisations monarchistes telles que la CEDA le rejoignent.

La fondation du régime franquiste sur les idées traditionnalistes et anti modernistes n'est pas fortuite. Elle est produite pour faciliter l'implantation l'idéologie fasciste sous la houlette du franquisme. Les principales bases sont la religion catholique et le conservatisme²⁰³. Au-delà de la défense du traditionalisme, le franquisme s'octroie d'autres missions plus subjectives comme

- L'établissement d'un nationalisme garantissant le retrait de tous les droits politique, culturel et linguistique aux régions privilégiées (Galice, Catalogne et Pays basque)
- La restriction des innovations libérales caractérisées par la liberté d'association, la liberté de réunion et la liberté d'opinion
- L'étouffement de la lutte des classes
- La légitimation de la dictature soutenue par une Église incorporée à l'État
- La concentration des pouvoirs en la seule personne du "*caudillo*"
- L'existence d'un parti unique: le Mouvement National.

²⁰³Philosophie ou idéologie politique prônant le statu quo social culturel et religieux, le conservatisme est l'attitude de défense des traditions. Elle refuse alors tout changement ou innovation en politique. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

Ce nouvel État franquiste pour parvenir à ses fins pose ses fondations sur les trois piliers que sont l'armée, l'Église et le parti unique. Le soutien indéfectible de l'Église tout le long de cette période franquiste produit des résultats conséquents. Francisco Franco, "*caudillo*" d'Espagne par la grâce de Dieu, établit alors l'Église catholique comme religion d'État. En guise de reconnaissance, il rétablit le budget du culte pendant qu'on assiste au retour des aumôneries dans les écoles.

En ce qui concerne le parti unique, le Mouvement National, né du mariage entre fascisme phalangiste et traditionalisme carliste et de l'unification de la FET et la JONS, il englobe les organisations syndicales comme l'organisation syndicale agricole afin de garantir le contrôle des productions agricoles à travers un encadrement strict. Le front de la jeunesse né de la volonté de contenir les agitations syndicales et estudiantines reçoit comme mission le maintien de la cohésion sociale.

L'installation du régime franquiste en 1939 obéit à des normes prescrites par le dictateur lui-même. Ces caractéristiques doivent au-delà du franquisme et du conservatisme, garantir la sauvegarde des normes catholiques afin d'assurer l'étouffement des classes. Par-dessus tout, ils doivent constituer des barrières contre le libéralisme. Les difficultés politiques, caractérisées par un profond déchirement social et politique depuis le début du XIXe siècle, obligent le "*caudillo*" à remettre l'assurance vie de son régime dictatorial entre les mains des trois (3) piliers que représentent l'armée, l'Église et le parti unique.

I.2. Le premier franquisme (1939-1959)

Régime établi en Espagne entre 1939 et 1975, la dictature franquiste présente deux périodes distinctes ; une première période dénommée premier franquisme et une seconde caractérisée par un léger développement économique. La particularité du premier franquisme représenté par l'intervalle périodique 1939-1959 est la répression. Au cours de cette période, la reconstruction nationale initiée par le "*generalismo*" connaît un échec. Cela se rapporte spécialement à l'insuccès de l'autarcie ainsi qu'aux conséquences de la seconde guerre mondiale.

À la fin de la guerre civile en 1939, l'Espagne est dans un état de dégradation très avancée. Elle présente de graves signes de récession économique. Ainsi, la population doit-elle faire face à la faim et à l'extrême pauvreté. Devant une situation si déplorable, le général

ne tarde pas à prendre des mesures draconiennes. Il décide de se fier à la politique de l'autarcie. Cette politique définie comme la politique économique de l'autosuffisance préconise une consommation nationale. Autrement dit, le pays ne doit effectuer aucun échange avec les autres pays. Selon sa doctrine, la survie d'un pays dépend particulièrement de la consommation de ses propres produits. Elle vise en réalité la suppression des dépenses inutiles supplémentaires dans l'achat de produits étrangers. Pour ce faire, l'État doit s'impliquer à fond dans la gestion économique. Il est certain que cette doctrine très appréciée par les régimes fascistes est, à ce moment-là, en application dans l'Italie de Mussolini et en Allemagne nazie. En Espagne, elle se penche spécialement sur l'interventionnisme²⁰⁴ de l'État pour une gestion économique plus conséquente. À travers cet interventionnisme qui s'étend à toute l'économie nationale, l'État fixe le prix des produits agricoles et réclame ensuite les excédents des bénéfices des récoltes aux paysans. La création en 1941 de la INI (Institut National de l'Industrie) répond au souci de contrôle du commerce extérieur et de l'industrie. En définitive, l'autarcie est un des éléments clés du premier franquisme. Il est prévu pour implanter la vision politique du général.

En dehors de l'autarcie, le mode de gouvernement choisi par le "*caudillo*" pour dissuader les éventuels récalcitrants républicains et libéraux est la répression. Par conséquent, la caractéristique de l'Espagne post-guerre est la terreur. Elle est prévue pour ramener l'ordre eu égard à la profondeur de la division politique. En dehors de cet objectif, l'instauration d'un tel climat se justifie par la volonté de détruire les idées révolutionnaires et syndicalistes alimentées par les opposants. L'édiction de nouvelles lois dissimule le nettoyage d'après-guerre et la mise en exécution du plan de persécution des républicains. La promulgation de la loi des responsabilités politiques en février 1939 autorise officiellement la poursuite des partisans du Front populaire ainsi que ceux des autres organisations séparatistes.

Au même moment, l'Europe fait l'expérience de son deuxième conflit mondial. L'éclatement de cette guerre en 1939 met le général en mauvaise posture à cause de l'aide reçue de l'Allemagne et de l'Italie. Au nom de l'alliance scellée contre les républicains pendant la guerre d'Espagne, le général a pour obligation de participer à cette guerre mondiale

²⁰⁴ Doctrine politique et économique qui prône l'ingérence de l'État pour l'intérêt public. L'État contrôle pleinement l'économie du pays, pour non seulement avoir une vision sur tous les mouvements mais aussi pour mieux asseoir le favoritisme destiné à l'ascension de certains groupes ou certaines activités au détriment des autres. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

aux côtés de ses alliés. L'incapacité du pays à participer directement à ce second conflit oblige pourtant le "*caudillo*" à déclarer sa neutralité même s'il se sent redevable envers l'Italie et l'Allemagne. Pour le soutien offert pendant la guerre, ils méritent sa gratitude. Finalement, le général décide d'offrir à l'Axe, une aide militaire représentée par l'envoi de quelques hommes de la division bleu sur le front russe en 1941.

Pendant ce temps, en interne, l'heure est à la reconstruction nationale. Ainsi, l'adoption de la loi de 1940 favorise-t-elle la répression du communisme²⁰⁵ et de la franc-maçonnerie²⁰⁶. L'exécution de dizaine de milliers d'opposants au nom de la sécurisation du territoire espagnol au cours de ce premier franquisme est la conséquence immédiate de la mise en place de cette stratégie politique. Cette stratégie dissuasive n'empêche pas pour autant l'entrée de "*guérilleros*" républicains, en provenance de la France à partir de 1944. Leur mission secrète est, en dehors de la défense des droits des opposants, d'empêcher le succès du franquisme.

Sur le champ de bataille, les défaites de l'Allemagne face à la progression rapide des Alliés (Royaume-Uni, France, Union Soviétique, États-Unis) sur les fronts de l'Axe annoncent par la même occasion l'échec de l'Espagne. Dans ces conditions, elle n'est pas épargnée des conséquences de l'échec de ses alliés. En effet, le blocus posé par les grands vainqueurs entraîne de graves difficultés financières et politiques pour le pays. Pour y remédier, le chef de l'État procède à des réformes politiques. Il s'engage pour cela dans la régularisation de son régime impliqué dans le combat d'expansion du fascisme. La note positive de ces changements est l'ouverture sur le monde. À la faveur de cette politique, la Phalange contrôle la police, l'éducation nationale, la presse (la radio, la presse écrite), la vie économique et syndicale du pays. Malgré les manœuvres du général produites pour voiler la dictature fasciste par le biais d'une politique superficielle d'ouverture, l'Espagne est mise à l'écart lors de la conférence de San Francisco²⁰⁷. Celle-ci favorise la naissance des Nations

²⁰⁵Système économique et social théorisé par Karl Marx et caractérisé par la propriété collective des biens et des moyens de production. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

²⁰⁶Association philanthropique autrefois secrète, qui fait un emploi symbolique des instruments à l'usage de l'architecte et du maçon, et dont les lieux sont appelés des loges. C'est aussi le sentiment de sympathie qui naît facilement entre des gens de même profession, de mêmes idées. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

²⁰⁷Elle désigne la conférence initiée par les États-Unis et regroupant 51 états entre le 25 avril et le 25 juin 1945 pour établir une alliance commune. La signature de la charte d'alliance enfin favorise la création de l'ONU (Organisations des Nations Unies) la même année.

Unies (ONU) en 1945. Le caudillo ne s'avoue pas vaincu. Il entreprend très rapidement des réaménagements pour inscrire son pays dans le processus de reconstruction enclenché en Europe après le passage de la guerre.

Le premier franquisme se caractérise spécialement par une politique répressive produite pour assurer la longévité du pouvoir franquiste. L'autarcie imposée par le général pour la résolution des difficultés économiques semble montrer ses limites. Ce constat met en exergue l'inefficacité des solutions proposées par le général. L'isolement de l'Espagne accentué par le rejet de sa candidature aux Nations Unies en 1945 alimente davantage cette crise économique. Finalement, à la faveur de la reconstruction post-guerre en Europe, à partir de 1950, le général s'engage sur le chemin du développement en procédant à de nouvelles réformes.

I.3. Un léger développement économique

Dès 1950, la politique économique du gouvernement franquiste se rend favorable la libéralisation du commerce. Très rapidement, ces nouvelles mesures parviennent à faire accélérer le processus de croissance enclenché à la faveur des résolutions de la conférence de San Francisco. Contradictoirement, la croissance économique débouche sur une inflation qui à son tour engendre un grave malaise social. À la suite de ce malaise, le gouvernement procède à l'adoption de nouvelles réformes structurelles après l'entrée de l'Opus Dei²⁰⁸ au gouvernement de 1957. Les résultats de ce réaménagement sont probants puisque l'Espagne expérimente à ce moment une croissance comme résultat du dégel économique.

Cette régulation économique procurée par les réformes est fonction du plan de stabilisation définie par le programme gouvernemental de 1957. Mis en marche précisément en 1959, ce plan est conçu par le libéro-conservateur et membre de l'institution Alberto Ullastres. Il prévoit à cet effet d'importantes mesures comme :

- la suppression du contrôle des prix
- la réduction des taxes douanières
- l'ouverture aux investissements étrangers
- l'ajustement des taux d'intérêts sur la préférence temporelle

²⁰⁸Provenant du latin, Opus Dei signifie œuvre de Dieu. Né en Espagne en 1928 sous le nom de société sacerdotale de la sainte croix et Opus Dei, il dispense des formations spirituelles à ses membres qu'il recrute dans les milieux aisés (universitaires, intellectuels).

- le gel des salaires
- le blocage des dépenses publiques.

Avec ces nouvelles mesures, l'Espagne franquiste bénéficie d'une large ouverture économique caractérisée par un assainissement des comptes publics. L'augmentation du PIB (Produit Intérieur Brut) est une autre conséquence du succès de ce plan. En dehors des progrès sus-mentionnés, la production industrielle est en hausse et le tourisme connaît une croissance spectaculaire. Entre 1964 et 1967, le plan de développement économique pleinement en marche permet d'obtenir la hausse du PNB (Produit National Brut) jusqu'à 7%²⁰⁹.

Tous ces réaménagements politiques n'empêchent pas la montée des violences alimentées surtout par les actions des républicains depuis l'exil. Ces événements dévoilent des failles dans la mise en route de la stratégie politique du régime. À côté de cela, il faut prendre en compte les scandales politiques et les nombreux détournements de fonds publics. Notons par exemple le scandale survenu le 23 juillet 1969 avec la "*Matesa (Maquinaria Textil)*", la société multinationale espagnole accusée de détournement de millions de "*pesetas*". Dans cette affaire de détournement de fonds, les ministres des finances, du commerce et du tourisme sont cités. Dans l'optique de parvenir à une résolution définitive de ces crises au sein du gouvernement, le général annonce sa dissolution. Il va plus loin en excluant les autres tendances politiques pour ne garder que l'Opus Dei pour la formation de son nouveau gouvernement. Mais d'autres troubles se signalent après 1962, à la faveur des réformes du fonctionnement de l'Église catholique annoncée par le Concile Vatican II²¹⁰. Ils se transforment bien souvent en manifestation de rues. Pour résoudre tous ces problèmes, s'appuyant sur la loi de la succession, le général procède à la nomination de Juan Carlos de Bourbon comme successeur avec le titre de prince d'Espagne en 1969.

Le développement économique expérimenté par l'Espagne franquiste à partir de 1957 se rapporte au plan de stabilisation proposé par les technocrates de l'Opus Dei nouvellement appelés au gouvernement. L'entrée de ces technocrates au gouvernement de 1957 est un fait notable dans l'Espagne franquiste en tenant compte de la grande portée de cet événement. En effet, cette entrée au gouvernement de l'Opus Dei, institution à vocation libérale, exprime

²⁰⁹Garcesius, « Le franquisme », publié le 18 juillet 2011, consulté le 09 juin 2016, disponible sur : <http://histoiredespagne.wordpress.com/2011/07/18/le-franquisme/>.

²¹⁰Le Concile Vatican II instaure la liberté religieuse et le libre exercice de la religion dans la société civile après le vote le 07 décembre 1965.

l'adhésion du "*caudillo*" au besoin de changement et d'ouverture. Au fond, le recrutement des ministres en dehors du cercle franquiste favorise des réformes structurelles qui débouchent sur une croissance économique vers 1960. On parle alors de miracle économique espagnol. Malgré la situation réluisante de l'Espagne des années 60, les nombreuses manifestations de rues et les scandales au sein du gouvernement favorisent le déclin du régime franquiste en 1975.

I.4. L'agonie du régime franquiste (1973-1975)

Le marasme politique, favorisé par la multiplication des grèves, des manifestations estudiantines et attentats terroristes, suscite l'inquiétude. Contrairement au constat habituel en ce qui concerne les prises de position de l'Église, les réformes du Concile Vatican II penchent plus pour les différentes revendications. Dans la continuité des réformes, après l'assassinat de Luis Carrero, dans le cadre du renouveau politique suscité par la création des partis politiques, Carlos Arias Navarro en entreprend d'autres. Malgré la portée de cet évènement, il n'est pas bien accueilli par les phalangistes qui déplorent le fléchissement du franquisme.

Entre 1973 et 1975, l'Espagne subit déjà les conséquences des crises lorsque survient la révolte des phalangistes contre les réformes politiques. Pendant ce temps, la santé fragile du "*caudillo*" le rend incapable d'assurer la pérennité du régime c'est pourquoi il remet les clés de son gouvernement aux technocrates de l'Opus Dei. Cette action du général révèle en réalité l'échec du franquisme face aux avantages du système libéral. Dans ces conditions, il s'oppose aux phalangistes, ceux que l'échec de la politique franquiste dictatoriale n'ébranle en aucun cas. En continuant de croire à leur idéal politique, ils affirment leur désir de retourner à la politique franquiste d'origine. Pour les contenter, le général fait appel à l'amiral Carrero Blanco à qui il confie la lourde charge d'assurer la continuité de l'œuvre de la dictature par le décret du 11 mai 1973. Le général espère ainsi contrôler les grèves. Mais on assiste plutôt à une recrudescence du terrorisme.

Le brusque assassinat de l'amiral par l'ETA le 20 décembre 1973 brise en effet tous les espoirs de retour du franquisme. La nomination par la suite d'Arias Navarro à la place de Luis Carrero, le 28 décembre de la même année, devrait permettre de résoudre les problèmes immédiats comme la crise économique au Sahara espagnol. Mais à la faveur des succès des politiques libérales en Europe, Arias Navarro adopte une politique d'ouverture. Malgré toutes ses tentatives, la situation s'aggrave, surtout après l'hospitalisation du "*generalismo*" en 1974.

Conformément aux articles de la loi de la succession de 1947 et de la loi organique de l'État de 1966, le 19 juillet 1974, Juan Carlos est nommé pour assumer la direction de l'État par intérim jusqu'au 1^{er} septembre. La nomination de ce Bourbon pour succéder à Francisco Franco marque de façon implicite la fin imminente d'un franquisme dont la vision totalitariste a enfoncé davantage l'Espagne dans une crise généralisée. Plus loin, cette nomination annonce le début d'une nouvelle ère avec pour caractéristique l'ouverture sur le monde extérieur.

Le transfert du trône à Juan Carlos, petit-fils d'Alfonso XIII, signe la troisième restauration des Bourbons sur le trône espagnol. Héritier des pouvoirs du "*caudillo*" et des trois (3) corps franquistes que représentent l'armée, le Mouvement national et les "*cortes*", Juan Carlos choisit plutôt de s'aligner du côté du libéralisme. Il annonce de ce point de vue l'avènement de la démocratie espagnole.

L'incapacité physique du général l'empêche de gérer convenablement les crises politiques auxquelles l'Espagne fait face depuis la fin de la guerre en 1939. Devant la plainte des phalangistes et la grande menace libérale incarnée par l'entrée des ministres issus de l'Opus Dei au gouvernement franquiste, la société espagnole expérimente une crise politique. Le dénouement de ladite crise est la transmission du pouvoir à la famille bourbonnienne. Dans ces conditions, avec Juan Carlos, l'Espagne devra se construire une société moderne sur les cendres du franquisme.

La période franquiste assure en dehors de l'isolationnisme, la transition entre la société absolutiste et la société démocratique. Vers la fin de la période, la société espagnole paie lourdement les frais des trente-six (36) années du franquisme dirigées par les trois (3) piliers que sont l'armée, l'Église et le parti unique. Au début autoritaire, vers la fin de la décennie 1950-1960, le régime du général Franco cède aux revendications pour procéder à un desserrement politique représenté par l'entrée de ministres issus de l'Opus Dei au gouvernement. L'intégration de ces technocrates au sein d'un gouvernement aussi sélectif que le gouvernement franquiste n'est pas un effet de hasard. Les résultats des propositions de réformes sont conséquents. Ainsi, à partir de 1960, l'économie espagnole vit-elle son miracle. Malgré tout, la persistance des grèves et la multiplication des tentatives d'attentats terroristes initiés par l'ETA ajoutés à l'aggravation de la situation sanitaire du général occasionnent la chute du régime franquiste. De manière particulière, la transmission du pouvoir, grâce à la loi de succession de 1947, à Juan Carlos permet à l'Espagne de prendre un nouveau départ après

la mort du "*generalismo*". Avec sa vision d'ouverture politique, le roi envisage guider le pays vers la démocratie.

II. LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE (1975-1982)

L'intervalle périodique situé entre 1975 et 1982 est considéré par bon nombre d'historiens spécialistes de l'Espagne comme une période particulière. Cette particularité se traduit par la transmission du pouvoir aux bourbons et la victoire de l'anti franquisme. L'Espagne, désormais sur les sentiers de la démocratie, entame avec son nouveau roi Juan Carlos sa reconstruction politique. À cet effet, le roi définit de nouvelles orientations politiques à partir desquelles la transition démocratique devra assurer l'avènement de la démocratie.

II.1. La mise en marche de la politique transitoire

Grâce à l'intronisation de Juan Carlos le 22 novembre 1975, l'Espagne rentre dans une grande période de transformation politique. En dépit des changements constatés au cours des dernières décennies, elle peine à reconstruire sa politique. Elle est profondément prise au piège par les graves conséquences de l'isolationnisme. À tous les niveaux, on détecte les marques de l'idéologie fasciste et conservatrice. Dans de telles conditions, la rénovation politique devient une mission quasi impossible pour le roi et son équipe gouvernementale.

Le passage du régime dictatorial à un régime monarchique en Espagne n'a pas été facile. D'abord, le retour inopiné de la monarchie à la faveur de la mort de Francisco Franco a produit un changement mal préparé. Ensuite, le "*caudillo*", en nommant son successeur en la personne de Juan Carlos, prévoyait la continuité du franquisme. Contrairement à ses attentes, dès son accession au trône, le roi projette la reconstruction politique sur la base des nouvelles tendances politiques démocratiques. Pour ce faire, il doit parvenir à une union conséquente entre la monarchie et le libéralisme. Cela permettrait d'éviter un basculement brusque et désavantageux.

En réalité, cette union projette une combinaison idéologique entre l'héritage politique traditionnelle et les nouvelles réformes politiques. Au fond, le roi aspire plus à une société libre et moderne par opposition au conservatisme prôné par le franquisme. Malgré cette vision politique moderne, il garde Arias Navarro comme président du gouvernement. Mais ce

dernier trahit l'orientation politique du roi au profit de la défense des restes du franquisme. Il s'est attelé à limiter les tentacules de la société moderne déjà très présente. Cette mission contre la modernité, bien que difficile, produit la restriction des libertés publiques. Devant la trahison du leader du gouvernement, malgré les limites de la jeune démocratie, les partis politiques d'opposition réussissent à mettre en place une coordination démocratique formée par le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et le PCE (Parti communiste espagnol). Celle-ci est à la base des manifestations de rue en vue de la reconnaissance du droit de grève et de la liberté d'expression. Pendant ce temps, les actions terroristes du groupe ETA provoquent comme à l'accoutumée de nombreux incidents. La reconnaissance du droit de réunion et d'association par la circonstance de la montée des violences est suivie d'une condition du roi, la démission du premier ministre.

Nonobstant l'acquisition de ces droits, tous les problèmes du moment ne sont pas résolus. Cela dit, avec la démission du premier ministre Arias Navarro, le roi procède à la nomination d'Adolfo Suarez le 3 juillet 1976. Il lui confie spécialement la mise en place d'une politique beaucoup plus efficace. Ce dernier affirme être partisan de la politique d'ouverture proposée par le roi au nom de son choix démocratique. Pour satisfaire les désirs du roi, le nouveau chef de gouvernement propose une élection de ses membres par voie électorale, à la majorité. Il produit alors un projet de réforme politique qu'il soumet aux "*cortes*". Ce projet a un double objectif : asseoir un nouveau système politique et éliminer les obstacles posés par les restes du franquisme.

Cette réforme politique implique beaucoup plus les valeurs démocratiques. Tout cela pour faire ressortir la transparence de la légalité démocratique contre la légalité franquiste. L'avantage ici, c'est le fait que l'opposition et le gouvernement d'Adolfo Suarez partagent le même objectif ; guider l'Espagne vers la démocratie en installant une société moderne à l'image de l'Europe. Dans cette optique, l'assemblée élue au suffrage universel favorise l'installation des "*cortes*" composées d'environ trois cent cinquante (350) députés et un sénat formé de deux cent sept (207) membres. Celle-ci devra garantir l'adoption du projet de réforme politique par voie de référendum.

Le renouveau politique proposé pour garantir le succès de la transition démocratique passe certainement par l'adoption de nouvelles lois. Dans ce cas précis, l'adoption de la loi de

réforme par référendum, soit avec environ 94,2 %²¹¹ des suffrages le 15 décembre 1976, transmet un message fort, celui du cheminement de l'Espagne vers la démocratie. Ce projet renferme trois (3) objectifs spécifiques à savoir établir un État de droit, transformer l'assemblée du régime et faire adopter les réformes aux "*cortes*". L'Espagne assure de cette manière son passage de la légalité franquiste à la légalité démocratique bien que le but réel soit l'installation d'une monarchie parlementaire.

En dépit du caractère attractif de ce projet, les heurts et oppositions au principe de réforme ne sont pas à écarter. En effet, les actions des bandes terroristes se multiplient de plus en plus. Les attaques meurtrières du début de l'année 1977 sont bien les conséquences de ce regain de violence. La légalisation du PCE (Parti communiste espagnol) en avril 1977 et le démantèlement au même moment des dernières institutions franquistes émettent d'importants signaux. L'Espagne a définitivement tourné le dos au franquisme pour embrasser la démocratie. Cela dit, selon les dispositions de la loi, la première élection démocratique se tient le 15 juin 1977. Celle-ci offre la victoire à l'UCD (Union du centre démocratique) en union avec la coalition dirigée par Adolfo Suarez et comprenant le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol).

La transition démocratique conduite par le roi Juan Carlos débute effectivement en 1976. Celle-ci a pour objectif d'assurer à l'Espagne le succès du passage de la monarchie absolue à la démocratie. Au début mission impossible à cause des tâches indélébiles laissées par les trente-six (36) années du franquisme, elle parvient à inscrire le pays dans la norme démocratique. Dès l'entame de la première année, les difficultés de la rupture avec le franquisme se font sentir. Mais, la continuité de ce franquisme promise par Arias Navarro n'empêche pas l'adoption de la politique de réforme avec le gouvernement d'Adolfo Suarez et plus loin l'organisation de la première élection démocratique le 15 juin 1977.

²¹¹« Le Tourisme en Espagne », consulté le 10 octobre 2017, disponible sur geotourweb.com/.../Le%20Tourisme%20en%20Espagne%20%20cours%20et%20an...

TABLEAU 1. — Les résultats des élections du 15 ju

	Espagne (abstentions : 22 %)		Cata
	sur les suffrages exprimés en Espagne %	Députés	sur les suffrages exprimés en Catalogne
Unión de centro democrático	34,34	165	16,8
Partido socialista obrero español, Partit socialista de Catalunya	29,12	118	28,4
Partido comunista de España, Partit socialista unificat de Catalunya	9,12	20	18,2
Alianza popular	8,02	16	3,5
Partido socialista popular	4,33	6	1,3
Pacte democràtic per Catalunya	2,85	11	16,8
Indépendants du centre et démocratie chrétienne catalane	2,54	4	5,6
Partido nacionalista Vasco	1,65	8	
Extrême-gauche, Euzkadiko Ezkerra	1,47	1	
Esquerra de Catalunya	0,78	1	4,5

(¹) Barcelona, Gerona, Lerida, Tarragona, 2 922 901 votants (soit environ 16 % du total)
(²) Alava, Guipúzcoa, Vizcayo (la Navarre n'est pas comptée), 895 020 votants (soit env d'abstentions.

Sources : Guy Hermet, « Environnement international et dimension historique de la transition politique en Espagne » In *Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 08, 08, L'Espagne démocratique, janvier 1975 (janvier 1984), p5-12. Consulté le 29 janvier 2018, disponible sur : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Environnement-international-et.html>²¹²

II.2. Les bases du processus transitionnel

La transition démocratique espagnole se définit par la culture d'une nouvelle vision politique imposant la réforme et l'instauration de l'État de droit. Établir cet idéal culturel politique exige une certaine ouverture, qui en même temps, doit garantir une combinaison des fondements du franquisme avec ceux de la démocratie. Dans cette optique, la première élection démocratique de 1977 donne lieu à l'installation du second gouvernement d'Adolfo Suarez qui procède à l'adoption de plusieurs autres réformes alors facilitées par la signature des "*pactes de Moncloa*". Ils sont destinés à revivifier l'économie.

²¹²N.B : Le tableau a été inséré à notre travail tel que présenté dans l'article d'origine. Il indique les résultats des élections du 15 juin 1977. « Cata » désigne ici la région de la Catalogne.

II.2.1. La réintégration des exilés

La dynamique politique instituée par le roi et son collaborateur Adolfo Suarez semble se heurter au désaccord des partis d'oppositions traduit par les manifestations d'avril 1977. Avec à sa tête le CC. OO (commissions ouvrières) et le PCE (Parti communiste espagnol), l'opposition veut dissuader le gouvernement d'organiser d'autres élections. La montée des violences ne freine pas la volonté démocratique d'Adolfo Suarez qui décrète une nouvelle amnistie. Par cette amnistie, il veut rétablir la paix avec l'opposition. La suppression du "*Movimiento Nacional*", dernier organe franquiste et la reconnaissance du PCE (Parti communiste espagnol) sont les résultats de cet accord. Ainsi le chef du gouvernement renonce-t-il au projet républicain mûri depuis quelques années.

La note positive dans ce compromis est la réintégration des exilés après la saisie de la presse, de la radio ainsi que la direction du "*Movimiento Nacional*", auparavant au service de la dictature franquiste. Ces exilés sont pour la plupart des républicains qui, voulant échapper aux répressions franquistes, aux assassinats et aux emprisonnements, se sont retrouvés hors du pays. Malgré cette situation déplorable, l'action du gouvernement républicain à l'étranger permet de garder les objectifs durant toute la période d'exil. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de reconstruction instituée par Adolfo Suarez, le gouvernement républicain depuis l'exil s'auto dissout. Cette dissolution exprime symboliquement la volonté de tourner la page sur les affrontements du passé pour s'inscrire dans le processus de réconciliation. De manière particulière, la réconciliation favorise l'organisation des premières élections générales qui donne pour vainqueur l'UCD (Union du centre démocratique).

La victoire de l'UCD (Union du centre démocratique) à l'élection de l'assemblée constituante de juin 1977 garantit l'installation du second gouvernement d'Adolfo Suarez. C'est en effet le premier gouvernement démocratique parlementaire élu par le peuple. Avec lui, l'Espagne franchit une étape décisive avec de nouvelles orientations portées désormais sur la démocratie. Trois (3) grands défis attendent ce nouveau gouvernement. Il s'agit entre autres de la nécessité d'atteindre l'étape constituante, la résolution de la crise économique et la réorganisation territoriale de l'État en plus du démantèlement des derniers préceptes franquistes. Cela dit, dès son installation, la nouvelle administration Suarez initie la signature d'un consensus avec les autres forces politiques. Cette action affirme la renaissance politique

de l'Espagne même si elle doit encore enrayer la crise économique pour pouvoir prétendre à une résolution définitive des problèmes sociaux.

II.2.2. Les pactes de la Moncloa et la nouvelle conjoncture

Le consensus politique débouche sur la signature de nouveaux accords définis comme les pactes de la Moncloa en décembre 1977. Sur proposition du gouvernement Suarez, ces accords signés dans le palais de Moncloa établissent un programme d'assainissement et de réforme économique, et au-delà, un programme d'intervention juridique. Ils sont prévus pour atténuer les problèmes économiques tels que l'inflation et le chômage. En réalité, les pactes de Moncloa déterminent un plan de redressement économique. Les promesses de ce plan de redressement reçoivent l'adhésion de toutes les organisations politiques pour la mise en route immédiate de ce programme d'ajustement macroéconomique:

« Les accords instaurent une nouvelle formule pour la révision des salaires, qui était indexée sur l'inflation prévue et non sur l'inflation passée, comme il était d'usage alors, en échange d'un salaire social (direct et indirect), d'améliorations sociales dues à des mesures de redistribution plus importantes, ainsi que d'une réforme fiscale. Cette mesure permet de freiner l'inflation galopante en Espagne »²¹³.

Les buts de ce programme d'ajustement sont la promotion de l'emploi, la lutte contre l'inflation et la réduction du déséquilibre du commerce extérieur. De part en part, les résultats sont conséquents :

« L'inflation a tout de suite diminué de 10 points, les réserves de devises augmentées, les pensions revalorisées, l'assurance chômage élargie et l'affluence des investissements étrangers ne se fait pas attendre »²¹⁴.

Pour des résultats efficaces, ce programme à caractère austère émet des conditions. Il exige une politique monétaire basée sur le contrôle des coûts et des prix, une politique budgétaire capable de réduire les dépenses publiques, la dévaluation de la monnaie (la "peseta") et la mise en place d'une politique de gestion des revenus.

²¹³Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 » in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug>.

²¹⁴Idem.

L'établissement des bases du processus transitionnel représentées par la consolidation démocratique confirme les avancées politiques de l'Espagne. Elle produit la reconnaissance du PCE comme parti politique en plus du démantèlement des organes de propagande franquiste. D'un autre côté, l'organisation de la première élection démocratique en 1977 exprime la volonté du gouvernement Suarez de parvenir à ce transfert d'orientation politique. Vainqueur par la même occasion de cette première élection démocratique, Adolfo Suarez, tête de file de l'UCD, assoit la nouvelle vision politique de son second gouvernement sur l'union politique. Elle se caractérise par le regroupement de toutes les tendances derrière un idéal commun. La proposition de la rencontre de Moncloa par la suite se solde par la promulgation des pactes de Moncloa. Ceux-ci sont produits pour garantir le redressement économique à travers un programme d'ajustement macroéconomique.

II.3. Le poids de la constitution de 1978

Après l'élection de la nouvelle assemblée constituante de 1977, l'heure est à la rédaction du nouveau texte constitutionnel et à l'adoption de nouvelles réformes. Au-delà de cet objectif clair, l'effectivité de la légalité démocratique est le but de la convocation de ces "*cortes*". De manière particulière, les personnes conviées à l'assemblée dans le cadre de la rédaction de ce texte sont les principaux partis politiques du moment notamment l'UCD, le PSOE, l'Alliance Populaire, le Parti nationaliste catalan et le PSUC. La nouvelle constitution adoptée à la sortie de cette réunion confirme spécialement le choix de la démocratie comme orientation politique.

Pour rendre effectif le consensus politique et faire valoir les droits de l'assemblée, le projet de lois adopté par les "*cortes*", la constitution espagnole de 1978 définit clairement les bases de l'Espagne démocratique. Texte de support de la renaissance politique espagnole, elle annonce l'ossature de cette nouvelle société. À cet effet, elle se fonde sur les principes démocratiques résumés ainsi:

- établir la justice
- installer un État de droit
- assurer la sécurité de tous les espagnols
- instituer une société démocratique
- renforcer les relations pacifiques.

Ces buts résument objectivement l'instauration de la liberté, l'égalité, la justice, la sécurité, la souveraineté nationale, la laïcité de l'État, considérés comme les fondements d'une société démocratique régie par une constitution.

L'adoption de la constitution espagnole par le parlement le 31 octobre 1978 intervient après son approbation par référendum le 06 décembre 1978. Cela signale l'aboutissement du projet de réforme politique défini à travers les objectifs de la transition démocratique. En dehors de ce projet de loi, la constitution est une garantie pour la rupture définitive avec le passé. Elle marque aussi le point de départ de l'histoire démocratique de l'Espagne d'autant plus qu'elle représente le fruit d'un long processus entamé par Adolfo Suarez et soutenu par la volonté d'instauration de l'État de droit du roi. De ce point de vue, les premiers articles définissent bien la liberté publique, l'État de droit, l'égalité devant la loi, la sécurité sociale, la liberté d'expression de réunion et d'association. Ils permettent de circonscrire les bases du nouvel État espagnol. En son titre premier par exemple, la constitution détermine les droits fondamentaux en révélant l'importance des libertés personnelles car la souveraineté réside définitivement dans le peuple.

Par cette constitution, l'Espagne fait le choix d'une monarchie parlementaire. En définissant de cette manière le nouvel État espagnol, la constitution de 1978 révèle un mariage forcé entre tradition et modernité. À côté de cela, la nouveauté dans ce texte est le titre d'autonomie conféré aux communautés. Elle vise par-là l'assurance de l'indépendance des grandes régions en particulier, celles qui ont des histoires peu communes comme la Galice, la Catalogne et le Pays basque. Malgré la montée des objections faites à l'autonomisation des communautés qui selon les opposants est produite pour susciter des dépenses supplémentaires, le politique voit en cela l'affirmation de la modernité de l'État.

La constitution de 1978 a pour mission principale de définir les bases du nouvel État espagnol. Texte de grande portée, elle confirme le processus de réforme politique institué par le gouvernement d'Adolfo Suarez. Établir la justice, l'État de droit, améliorer la situation sécuritaire des espagnols et attester la rupture définitive avec le passé politique, tels sont les objectifs fixés à l'adoption d'un texte de telle envergure. Au-delà des missions attribuées par les "*cortes*" à cette constitution, l'adoption de ce document officiel traduit clairement l'aboutissement du processus de réforme politique annoncé par la transition démocratique.

II.4. Vers la fin de la période transitionnelle

Avec la rédaction de la constitution de 1978, l'Espagne entre pleinement dans l'ère de la démocratie. L'objectif caché de la promulgation de ce texte de lois est l'affirmation de la maturité démocratique d'un pays qui, quelques années en arrière, manquait de bases politiques démocratiques. En dépit des importantes avancées produites par la transition démocratique, à partir de 1979, cette période glorieuse commence à s'effriter par la faute des nombreuses imperfections. À la faveur des crises sociopolitiques toujours aussi présentes, l'effondrement de l'UCD et les tentatives de coups de force perpétrés par l'opposition précipitent la fin de la transition démocratique.

Prédite pour échouer à cause des circonstances de son avènement, la transition démocratique connaît un succès fulgurant. Elle confirme la maturité démocratique du pays. Malgré le succès de la période transitoire caractérisé par un redressement économique, les difficultés ne cessent de croître à l'avantage des opposants à la démocratie. Pendant ce temps, les crises au sein des partis politiques continuent de rendre la tâche du gouvernement difficile. La convocation de nouvelles élections en 1979 répond au souci de résoudre la crise politique. Elles n'empêchent pas pour autant la généralisation de la grève à la faveur surtout de la multiplication des attentats terroristes. Cette situation confuse traduit bien la superficialité de la politique transitionnelle mise en place par les deux gouvernements d'Adolfo Suarez. En réalité, elle ne tient pas compte des facteurs endogènes de la crise politique. Dans ces conditions, le désenchantement²¹⁵ ouvre les portes à une nouvelle crise économique révélant l'inefficacité des accords de Moncloa.

La coalition UCD-PSOE n'échappe pas à tous ces soubresauts politiques. Elle subit les conséquences du démembrement politique et échoue. De manière particulière, l'insuccès de cette coalition révèle une profonde scission au sein de la classe politique. L'UCD est le plus touché par cette crise interne. À cela, il faut ajouter la multiplication des attentats terroristes par l'ETA (Euskadi Ta Askatuna) et GRAPO (Groupe de résistance antifasciste du premier Octobre) ainsi que le mécontentement de l'armée. Ce regain de violence produit le coup

²¹⁵C'est la désillusion que produit l'échec des promesses de la transition démocratique après la mort du "caudillo" en 1975. L'engourdissement social engendré par l'inefficacité de certaines politiques réformatrices permet d'atténuer l'euphorie de la volonté d'accéder à la liberté totale de l'individu. Dans ces conditions, les espagnols se laissent surprendre par les failles de la démocratie.

d'État manqué du 23 février 1981. Pendant ce temps, le désaccord au sein de l'UCD oblige Adolfo Suarez à démissionner au profit de Calvo Sotelo.

En dehors de la démission de l'ancien leader de l'UCD, la décision d'écarter les militaires n'est pas bien accueillie par la population. Devant le malaise social, le chef de gouvernement préfère résoudre la crise économique qui est, selon lui, à la base de tout ce désordre. Dans l'optique de gérer convenablement les problèmes minimes, il entreprend des négociations avec les organisations syndicales. Il procède à de nouvelles réformes parmi lesquelles l'approbation de la loi sur le divorce et l'adoption de la loi de l'harmonisation des autonomies des provinces. En dépit de la normalisation de la situation, les scandales au sein du parti continuent d'engendrer des tumultes.

Le scandale le plus grave survient effectivement avec l'intoxication de plusieurs personnes après la consommation de l'huile frelatée "*colza*". L'implication des membres du gouvernement dans la vente frauduleuse de cette huile intoxiquée conduit à la dissolution du parlement en vue de l'organisation de nouvelles élections législatives en 1982. Cette mésentente à l'intérieur de l'UCD produit son échec aux élections législatives au profit des socialistes. Le transfert du pouvoir au PSOE signe en définitive la fin de la période transitionnelle et le début du règne véritable de la démocratie.

La transition démocratique offre une stabilité bien que fragile mais tout aussi importante pour la reconstitution politique de l'Espagne. Elle pose en effet les fondations de cette Espagne démocratique malgré les tribulations politiques internes. À la faveur des querelles internes au sein de l'UCD, la dissolution du parlement par Calvo Sotelo remplaçant d'Adolfo Suarez, débouche sur l'organisation des élections législatives qui permet au PSOE de briguer les suffrages pour accéder à la magistrature suprême en 1982.

Période succédant à la dictature franquiste, la transition démocratique marque les premières années du règne du roi Juan Carlos. Elle commence précisément en 1975, après la mort du "*caudillo*" et s'achève en 1982 avec la victoire du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) aux législatives. Elle est considérée comme une période décisive d'autant plus qu'elle est à la base de la reconstruction politique de l'Espagne actuelle. C'est elle qui garantit le passage de la monarchie absolue à la monarchie parlementaire. Sa clé de voûte reste du moins le roi pour sa sérieuse implication dans le processus. En dépit des obstacles produits par la lourde tradition franquiste, la réussite de cette transition favorise la rupture avec le passé

absolutiste au profit de l'ouverture de la démocratie. Elle réussit à tirer son épingle du jeu en posant les fondations de la nouvelle monarchie parlementaire sur la constitution de 1978.

III. L'INSTALLATION DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE

Au lendemain de la transition démocratique, l'Espagne profite pleinement l'avènement de la démocratie. À cet effet, elle entame un processus de reconstitution des fondements politiques désormais définis par la constitution de 1978. Mais de manière contradictoire, l'innovation politique coïncide avec la montée des violences nourries surtout par le terrorisme de l'ETA. Ces agitations ralentissent considérablement le processus mais n'interdisent pas le développement de la vision politique du PSOE dans le cadre de la mise en place du nouvel État espagnol.

III.1. Le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) au pouvoir

La tentative de coup d'État contre le gouvernement Suarez révèle la faillibilité de la politique transitionnelle malgré les prouesses politiques du roi Juan Carlos et son chef de gouvernement Adolfo Suarez. À la faveur de l'intensification de ces violences, la dissolution du parlement favorise l'organisation d'autres élections législatives qui se soldent par la victoire du PSOE. Désormais à la tête de l'Espagne aux côtés du roi, le parti socialiste nourrit une grande ambition pour le pays. Il veut construire une Espagne démocratique conformément à la nouvelle configuration politique, économique et sociale prescrite par l'Europe.

À la faveur de l'impopularité du président de l'UCD, la victoire du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) lors des dernières élections législatives est inévitable. Profitant des nouvelles appréhensions idéologiques de l'époque, l'ambitieux programme présenté par Felipe González au cours de la campagne séduit la majorité des espagnols qui lui accordent leurs voix. Il obtient alors quarante-huit (48) % des voix pendant que l'UCD enregistre un score catastrophique. Dans les cumuls de pourcentage des voix, les socialistes sont suivis par la coalition Alliance Populaire-Parti Démocrate Populaire (AP-PDP) avec vingt-six (26) % des votes. L'écart est assez remarquable. Le parti socialiste obtient deux cent deux (202) sur trois cent cinquante (350) sièges présentés au congrès.

	<i>suffrages exprimés (en pourcentages)</i>	<i>Sièges</i>
PSOE	48,43	202
Alliance populaire	26,53	107
UCD	6,6	11
PC	4,05	4
CDS	2,89	2
Convergence	3,69	12
PNV	1,89	8
Herri Batasuna	1	2

Sources : Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Paris : 1996. P859.

En réalité, le plan socialiste est plus proche des idées modernes et libérales et de l'opinion générale de la population même s'il reste hostile au marxisme. Telle est la raison pour laquelle il reçoit le plus de suffrage. Ce vieux parti politique à tendance social-démocrate, après environ cent (100) ans de lutte, accède enfin au pouvoir. Malgré la grande réticence de la majorité des espagnols devant un parti qui n'a pas encore fait ses preuves, c'est le PSOE qui conduit véritablement l'Espagne vers la démocratie, et par la même occasion, dans la prospérité économique.

À la tête du nouveau gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez a devant lui un vaste chantier politique et économique. Il doit à la fois assurer la rencontre de l'héritage franquiste avec le cheminement démocratique enclenché depuis 1975. Cela va sans dire qu'il doit parvenir dans un premier temps à l'enracinement de cette jeune démocratie. Pour ce faire, il opte pour le renouveau politique. En réalité, il vise l'enrayement de ce lourd passé pour construire à l'Espagne démocratique une nouvelle histoire politique. Il souhaite à cet effet s'entourer de personnes ambitieuses, loin du favoritisme. Pour être effectif, la composition de son premier gouvernement se fait sur la base de critères assez objectifs comme la compétence. La composition de son gouvernement de jeunes techniciens et hauts-fonctionnaires n'est donc pas surprenant.

Très rapidement, l'instauration d'une politique d'ajustement économique reflétant le projet de modernisation produit le développement économique. Dans ces conditions, l'option du modèle libéro-conservateur par Felipe González semble justifiée. Au-delà de la réforme

économique, les problèmes dans l'éducation obligent le leader socialiste à l'adoption d'autres réformes éducatives notamment la réforme universitaire. À ce niveau, la réforme s'identifie avec la réorientation du système universitaire désormais autonome, scientifique, décentralisé. Cependant, le gouvernement de 1982 devra affronter le plus grand conflit idéologique connu par la société espagnole du XXe siècle c'est à dire la question de la légalisation de l'avortement.

Élu à la majorité absolue à la suite des récentes élections législatives, le PSOE conduit désormais l'Espagne. Les espoirs portés sur ce choix politique sont très vite avérés étant donné que l'action socialiste offre non seulement à la société espagnole sa nouvelle configuration mais aussi son insertion européenne. Parallèlement à la société de l'Ancien régime, celle-ci présente de solides fondements démocratiques définis par la constitution de 1978. Sur ce vaste chantier de reconstruction nationale, le premier gouvernement socialiste marque ses premiers pas en promulguant plusieurs réformes libérales entre 1982 et 1986.

III.2. Les fondements de la monarchie parlementaire

À l'orée du XXI^e siècle, l'Espagne s'inscrit dans une dynamique politique de modernisation. Avec l'accord du roi, elle opte particulièrement pour une monarchie parlementaire destinée à la transformation de la société absolutiste en société démocratique. Ce choix atteste bien évidemment le succès de la combinaison triadique "roi-parlement-constitution", trois (3) éléments considérés comme les fondamentaux de ce système.

Contrairement au modèle de transmission du pouvoir par voie d'héritage présentée par la monarchie absolue, la monarchie parlementaire autorise le partage du pouvoir entre le roi et le parlement. Ici, les instances décisionnelles sont aidées par un gouvernement exerçant sous les ordres du roi. Dans ce cas précis, le chef de gouvernement devient le "vice-roi". Toutefois, les pouvoirs du monarque ne transcendent pas la constitution. La fonction du roi n'est que représentative ou symbolique. Il a la possibilité de jouer le rôle d'arbitre dans la mesure du possible. Au fond, ce système n'octroie pas un plein pouvoir au roi car "il règne mais ne gouverne pas". Indépendant vis-à-vis des partis politiques, le souverain dispose de prérogatives constitutionnelles qui lui confèrent d'autres rôles en dehors de sa mission primordiale. Il demeure non seulement le garant de la constitution mais aussi de l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Il bénéficie selon les cas, d'un droit de conseil et d'avertissement sur la politique du gouvernement en plus de la possibilité de présider les

séances de travail des ministres. Quoiqu'il en soit, le gouvernement est l'unique responsable devant le parlement même si en cas de crise, le roi reste le seul recours.

Tout ceci démontre que la base de la monarchie parlementaire ou constitutionnelle demeure le parlement. En outre sa fonction de "gardien" des lois lui attribue d'autres pouvoirs. Élu spécifiquement au cours des élections générales, le parlement espagnol est bicaméral. Sa composition est fonction des deux éléments essentiels que sont les "*cortes*" rassemblant le congrès des députés et le sénat. Ici particulièrement, le congrès est composé de trois cents (300) membres au minimum et quatre cents (400) au maximum, élus pour quatre (4) ans tout comme les deux cent (200) membres du sénat. Le recrutement des membres se fait par élection par vote de représentant territorial de chaque province même si les autres quarante (40) membres sont nommées par le roi lui-même. Ce système électoral mis en place devrait favoriser la désignation des parlementaires selon des critères stricts. Peut être électeur, tout citoyen âgé de dix-huit (18) ans et jouissant de tous ses droits publics. Pour une meilleure représentativité politique, les candidats sont présentés par associations ou fédérations politiques. Le parlement espagnol est le moteur de ce système officiellement établi en Espagne le 29 décembre 1978.

Élément fondamental de ce nouveau régime, on attribue très souvent à la constitution une mission double: favoriser l'avènement de la société moderne et assurer la pérennité des lois fondamentales. C'est ce document officiel qui définit les attributs de la nouvelle société espagnole. La nouveauté avec ce système est la séparation des différents pouvoirs. Ainsi, le pouvoir exécutif revient-il au gouvernement pendant que le pouvoir législatif est confié au parlement. En ce qui concerne le troisième pouvoir, le judiciaire, il reste aux mains de la justice. Nonobstant cela, la nomination du président du gouvernement se fait sur recommandation du roi et signale le choix d'une politique d'État basée sur des intérêts nationaux. La régularisation des rapports entre ces deux pouvoirs grâce aux techniques du parlementarisme rationalisé²¹⁶ exprime la volonté de remédier aux problèmes de la limitation des pouvoirs.

²¹⁶C'est l'ensemble des techniques objectives utilisées pour empêcher la mise en œuvre de la responsabilité ministérielle (délais, procédures spéciales, majorité renforcée, dissolution automatique, désignation concomitante du successeur). Le parlementarisme rationalisé pour remédier à ce problème procède de deux manières: dans un premier temps par la rédaction d'une constitution, le renforcement du pouvoir du gouvernement face au parlement dont l'autorité est irréversible. Ensuite en favorisant les majorités parlementaires par le biais du droit électoral. Cf : Janine Bregon, et al, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris : Belin, 2002. 576p.

Par la facilitation de la rupture avec le modèle d'État centralisé, la monarchie parlementaire révèle ses capacités de transformation de la société espagnole. Cela se traduit essentiellement par son caractère constitutionnel. Au-delà de la définition des libertés publiques, cette constitution garantissant le droit à l'autonomie des nationalités et des régions est plus qu'importante. Elle devient incontournable dans le cadre de la mise en œuvre de la vision politique de l'Espagne démocratique.

À partir de 1978, avec la ratification des textes de lois dans la constitution, le régime de monarchie parlementaire remplace officiellement la dictature et la monarchie absolue. Pour la mise en pratique de ce modèle politique décentralisé, la défaillance de certains éléments comme le parlement, la constitution qui dénature le régime monarchique parlementaire, est à privilégier. La réussite de la collaboration entre le roi et le gouvernement est un fait à prioriser pour la bonne conduite de cette vision politique. Les dispositions de l'Espagne démocratique ainsi définie, la nouvelle société espagnole doit assurer la rupture définitive avec un passé traditionnel douloureux pour favoriser à ce système démocratique toute sa plénitude.

III.3. La nouvelle configuration politique de l'Espagne

L'installation de la dynamique équipe gouvernementale de Felipe González favorise une reconstruction politique, administrative, économique et sociale de l'Espagne. Composée généralement de jeunes techniciens et haut-fonctionnaires, cette équipe parvient à redynamiser l'économie espagnole à travers une politique socialiste d'ouverture. À ce niveau, les grandes réformes entreprises sont projetées pour assurer un plein succès à cette reconstruction politique.

La recherche de l'excellence politique conduit Felipe González à mettre sur pied une stratégie politique objective et réaliste. La vague de transformations entreprises par ce gouvernement est destinée à faire fléchir l'ancienne Espagne au profit du bien-être social promis par la démocratie. Seule la rupture définitive avec le passé pourrait faciliter l'implantation de ce nouveau système. Pour rendre effectif cet objectif, le gouvernement socialiste doit soit combiner la tradition avec la démocratie pour former un système unique, soit rompre définitivement avec ce passé traditionnel pour se reconstruire une nouvelle société. Dans le cas de l'Espagne, la rupture est la seule option à prioriser. Cela se rapporte à la pesanteur du passé caractérisé par les tumultes nourris à la fois par les guerres de succession,

les "*pronunciamientos*", les coups d'État, la guerre civile, les attentats et le franquisme. Bien au-delà de la stabilisation politique, c'est l'enrayement de la crise économique qu'envisage cette action socialiste. Cela dit, elle doit prendre en compte les normes démocratiques pour une redynamisation efficace de sa politique économique. Autrement dit, le développement économique doit systématiquement provenir de l'assouplissement de la politique pour faire fonctionner les trois (3) principes fondamentaux du libéralisme économique. Et plus loin, il doit pouvoir faire ressortir la complémentarité de ces trois (3) principes présentés par Maurice Flamant dans son œuvre *Le libéralisme contemporain*.

« Dans nos démocraties, l'idéal serait de faire fonctionner, de façon aussi souple et efficace que possible, trois systèmes nécessairement indépendants (car les subordonner les uns aux autres serait la marque d'un régime totalitaire). Il s'agit de ces trois ensembles complexes qui sont complémentaires :
-les institutions publiques
-les mécanismes de l'économie
-les associations ». ²¹⁷

Selon cette citation, ces trois (3) principes sont indispensables pour la bonne marche d'une économie dite libérale. Devant la présence toujours aussi importante du chômage, la priorité se porte sur la garantie des droits sociaux ainsi que l'installation de l'État-providence²¹⁸. Pour ce faire, le PSOE révèle sa stratégie économique basée sur le modèle de type socio-démocrate. Selon ce modèle économique, la priorisation des entreprises privées dynamiques faciliterait le désengorgement du secteur public au profit du développement d'un puissant secteur privé. Parallèlement à la politique libérale menée durant la période transitoire, les socialistes préfèrent le concept de modernisation à celui de libéralisation. Cela sous-entend une action à la fois intérieure et extérieure. Dans ce cas, l'impulsion de la politique intérieure et extérieure se caractériserait à l'intérieur par l'industrialisation et à l'extérieur par l'eupérisation. En réalité, la vision socialiste se caractérise par l'adoption de réformes strictes bien que parfois douloureuses et une ouverture totale de l'Espagne sur l'Europe.

²¹⁷Maurice Flamant, *Le libéralisme contemporain*, Paris : Presses Universitaires de France, 1988. p 46.

²¹⁸L'État-Providence est une conception de l'État par laquelle il étend son champ d'intervention et de régulation aux domaines économiques et sociaux. Cette notion désigne un ensemble de mesures ayant pour but la redistribution des richesses et la prise en charge de différents risques sociaux comme la maladie, l'indigence, la vieillesse, l'emploi, la famille. L'État-Providence est fondé sur la solidarité entre les différentes classes sociales en plus de la recherche de la justice sociale. Cf : Janine Bremon, et al, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris : Belin, 2002. 576p.

La définition des conditions du succès de cette démocratisation permet au PSOE de s'engager sur la question des valeurs spécialement représentée ici par l'avortement. Source de controverses depuis plusieurs années à cause de l'inflexibilité de la tradition catholique, la résolution de la question s'avère difficile pour ce gouvernement. La solution se trouve dans la consultation des différentes forces impliquées notamment l'Église et la population. Pour rencontrer une solution unificatrice, l'équipe gouvernementale veut tenir compte de l'opinion de l'Église sans toutefois omettre les notions de liberté et d'égalité. Dans ce cas, trouver le juste milieu devient une mission quasi impossible car les convictions et les croyances de l'Église l'obligent à rester ferme sur cette pratique. Elle est effectivement en contradiction avec les textes religieux qui définissent le droit à la vie comme un privilège émanant seulement du Dieu créateur. Devant cette impossible union idéologique, Felipe Gonzalez prend l'initiative de juger la question à la lumière des exigences de la démocratie. Son choix se porte essentiellement sur l'examen de la loi portant sur la liberté religieuse:

« Art.16 : La liberté de la confession idéologique de la religion et du culte est garantie à l'individu et aux communautés ; elle n'est limitée dans sa manifestation extérieure que par la nécessité protégée par la loi de maintenir l'ordre.

Personne ne doit être obligé de se reconnaître de son idéologie, de sa religion ou de sa croyance. Il n'y a pas de religion d'État. Les pouvoirs publics respectent les convictions religieuses de la société espagnole et entretiennent les relations de coopération correspondantes avec l'Église catholique et les autres confessions »²¹⁹.

Cette loi lui permettrait certainement de contenter les deux parties en les ramenant directement à la constitution. L'acquisition de la liberté religieuse étant indiscutable, s'en tenir aux croyances religieuses catholiques n'était donc pas une obligation et l'ignorer encore moins un affront à l'autorité religieuse. La conséquence de cette stratégie est immédiate. La légalisation officielle de l'avortement selon le code pénal et l'opinion publique serait effectivement en accord avec les textes. En revanche, il est énoncé sous une autre forme d'appellation moins directe c'est-à-dire "interruption volontaire de grossesse". De manière particulière, le recours à cette pratique est conditionné par des situations définies par la constitution comme des situations irréversibles. Ainsi, l'avortement est-il accordé seulement

²¹⁹ *Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, SECTION PREMIÈRE TITRE I, CHAPITRE II, Des droits et des devoirs fondamentaux, *Des droits fondamentaux et des libertés publiques*, 1989. p 18-19.

-en cas de grossesse à risque

-lorsque la probabilité d'atteinte de grave pathologie physique ou psychique pour l'enfant est grande

-en cas de viol.

En dehors de la légalisation de l'avortement, une autre préoccupation du PSOE dès son arrivée est l'intégration de l'armée dans la société. Indexée pour avoir participé au maintien de l'Ancien régime, la stigmatisation de l'armée à cette époque semble injustifiée pour le socialiste. Malgré son implication dans les crises sociopolitiques, elle mérite une attention particulière. Sa présence aux côtés du "*caudillo*" au cours de la guerre civile lui avait octroyé une place de choix pendant le franquisme. Depuis lors, cet outil de répression considéré comme la clé de réussite de la politique dictatoriale a été réduit à néant. Accusée d'avoir soutenu le dictateur dans sa politique répressive, le roi ne semble pas avoir besoin de ses services extra.

Contrairement au roi, la vision politique du PSOE en accédant au pouvoir prend en compte l'intégration de l'armée à l'État. Cette réinsertion vise l'établissement d'une nation forte sans exclusion aucune. Au fond, elle vise un objectif lointain caractérisé par l'adhésion de l'Espagne à la CEE. Il s'agit pour Felipe Gonzalez, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique extérieure, de se conformer aux exigences de la communauté européenne telles que la construction d'une armée puissante. L'une des conditions d'intégration de l'Espagne à la communauté européenne est une armée forte, bien formée, assez équipée et préparée pour répondre aux sollicitations internationales. La redynamisation de cette armée passe nécessairement par une intégration complète, pouvant lui assurer une puissance et une crédibilité à l'échelle internationale. Au début difficile à cause des stigmatisations, la consolidation de cette intégration se note précisément après l'installation du deuxième gouvernement socialiste en 1988.

La politique d'apaisement instituée par Felipe González pour la refondation institutionnelle et l'implantation de la nouvelle société espagnole aboutit à la rupture avec le passé. Par la résolution de la question sur l'avortement le gouvernement socialiste affirme son choix de démocratisation. L'option d'une politique extérieure plus poussée favorise la redynamisation de la politique internationale au-delà de l'intégration de l'armée à la société espagnole.

La transition démocratique espagnole assure le passage entre la monarchie, la dictature et la monarchie parlementaire. En réalité, cette période pose les bases du mariage entre monarchie absolue, libéralisme et démocratie pour la naissance de la monarchie parlementaire espagnole.

La période de crise située entre 1812 et 1939 définit clairement les raisons du choix de la monarchie parlementaire à l'entame de la période dite décisive (1939-1982). Cet intervalle représenté par la période 1939-1982 englobe trois (3) phases capitales pour la construction de l'histoire politique espagnole. Il s'agit en effet du franquisme, de la transition démocratique et de l'installation de la monarchie parlementaire. En réalité, ils confirment le choix politique de l'Espagne au moment de rompre définitivement avec le passé et l'inscrivent dans une dynamique de démocratisation. Le caractère décisif de cet intervalle périodique réside dans les nouveaux horizons qu'il offre à l'Espagne au moment où elle fait le choix de la démocratie. La fin de la période franquiste sur la note positive de la transition démocratique trace les sillons de ce processus démocratique et confirme le changement. Ce changement va bien au-delà de la mise en place du nouveau système. Il prend en compte la combinaison de la monarchie, du libéralisme et de la démocratie pour donner naissance à la monarchie parlementaire, sous la conduite du POSE à partir de 1982. L'annonce du retour de la monarchie sous une forme plus moderne traduit en Espagne la rupture avec la société de l'Ancien régime.

TROISIÈME PARTIE:

**LE LIBÉRALISME ESPAGNOL : ANALYSE,
PARTICULARITÉ ET PERSPECTIVES**

La troisième partie de notre thèse fait le point de l'étude évolutive du libéralisme espagnol. Elle se consacre à l'analyse profonde de ce libéralisme dont l'avènement entraîne à sa suite de grandes mutations. Elle évoque de ce fait un réveil politique et social au XXe siècle. Dans le chapitre premier par exemple, nous présentons une Espagne traditionnaliste durement éprouvée par les nouvelles prescriptions libérales. Le second chapitre révèle quant à lui la particularité de la doctrine libérale espagnole qui bien que différent du libéralisme français et américain possède de grandes similitudes avec eux. Le dernier chapitre enfin évoque des marques très apparentes de cette doctrine dans la construction politique du XXe siècle. Cette troisième partie comporte trois chapitres présentés comme suit :

CHAPITRE I: La politique espagnole à l'épreuve du libéralisme

CHAPITRE II : La particularité du libéralisme espagnol

CHAPITRE III : Le libéralisme espagnol d'aujourd'hui et sa portée

CHAPITRE I : LA POLITIQUE ESPAGNOLE À L'ÉPREUVE DU LIBÉRALISME

La spécificité de l'avènement du libéralisme en Espagne se note avec la rédaction de la constitution libérale de 1812. Cet événement de grande portée annonce son adhésion à la nouvelle conjoncture européenne moderne. Elle s'était en effet mise à l'écart de cette conjoncture née des mutations occasionnées par les Lumières et la Révolution française. Par ce fait, elle se présente comme le défenseur de l'absolutisme contre ses idées modernes. Pour demeurer dans ce statu quo traditionnel, elle entame un bras de fer avec cette révolution idéologique.

« Face à une Europe moderne, unie par les principes libéraux et laïcs de la Révolution française articulée autour des formes de vie et de pensées séculières, l'Espagne s'érige en tant que dernier bastion de défense de la tradition »²²⁰

Malgré le poids de la tradition catholique et la portée de la censure, le système espagnol ne parvient pas à empêcher la pénétration de ces nouvelles idéologies et par la même occasion l'avènement du libéralisme. Cette doctrine naissante se confronte à ce système politique alors endoctriné par les visions théocentristes²²¹. Cette confrontation se déporte sur le terrain politique en imposant à l'Espagne une épreuve caractérisée par le combat entre les croyances traditionnelles et le radicalisme libéral.

I. LES PREMIERS PAS DU LIBÉRALISME ESPAGNOL (1812-1936)

Nous identifions particulièrement les premiers pas du libéralisme espagnol avec la période située entre 1812 et 1936. Cet intervalle périodique se caractérise par l'éclosion et le développement de la doctrine libérale espagnole. Elle commence effectivement avec la

²²⁰Cristina Tango, « Espagne : Franquisme, Transition démocratique et intégration européenne 1939-2002 », In *Europa*, Institut européen de l'université de Genève, vol 40-2006, décembre 2006. Consulté le 20 mai 2013, disponible sur : www.unige.ch/ieug/.

²²¹Le théocentrisme est la tendance à considérer Dieu, la religion, le pouvoir religieux comme la clé de la compréhension et de l'interprétation du monde et de l'histoire humaine. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

L'Espagne restait très attachée à cette vision conservatrice et théocentrique. Dieu, étant au centre de tout, même des décisions. Politiques. Malgré l'avènement du libéralisme, la grande considération pour les opinions et croyances religieuses continue de dominer l'esprit des espagnols. Cette vision prônée depuis les temps anciens et pendant le franquisme affirme que l'Église est le seul intermédiaire avec le divin.

rédaction de la première constitution libérale en 1812. La portée de cette action et les conditions d'adoption signalent déjà la position du système espagnol durant cette période. En réalité, il conçoit l'adoption de ce texte comme un système mis en place pour discréditer les croyances traditionnelles. Cette mauvaise publicité n'empêche la constitution de 1812 d'implanter les valeurs modernes incarnées par la connaissance, le savoir, l'égalité, la responsabilité, la liberté, la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs. Celles-ci constituent désormais les nouvelles lignes directrices de la politique. Contrairement à ses voisins proches qui, très rapidement se laissent séduire par les promesses de ce libéralisme, les obstacles émis par l'Espagne conservatrice engendrent une longue période de crise politique qui atteint son point culminant en 1936 avec la guerre civile.

I.1. L'intégration ardue du libéralisme (1812-1885)

La rédaction de la constitution de 1812 impose à la politique espagnole une trajectoire contraire à la vision théocentriste défendue depuis toujours par l'Espagne traditionnelle. Avec ce document constitutionnel, elle embrasse la modernité présentée par les Lumières comme la voie de sortie de l'obscurantisme. Avec un tel attachement aux croyances traditionnelles, l'implantation du libéralisme ne peut s'y faire sans heurts majeurs. C'est la célébration de "*las cortes de Cádiz*" qui permet d'enclencher le processus de libéralisation de manière subtile.

Le discours inaugural du libéral Muñoz Torrero à l'ouverture des "*cortes de Cádiz*" en 1810 annonce la restructuration de l'État comme objectif fondamental de cette assemblée. La promulgation de la constitution par la suite en 1812 fait apparaître les expressions comme la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, la représentativité du peuple, le suffrage universel indirect et la reconnaissance des droits individuels. Depuis lors, deux blocs se sont formés et s'opposent sur la question de l'implantation du libéralisme. Pour les absolutistes, la souveraineté nationale ne fait référence qu'au roi pendant que les libéraux la conçoivent comme la reconnaissance de l'autorité de la nation sur le souverain qui ne devra qu'entériner les décisions des *cortes*. Cette opposition annonce déjà l'atmosphère politique de ce début du XIXe siècle. L'adoption de cette rédaction libérale précisément en 1812 dissimule une farce politique. En effet, le régime soutenu par l'Église catholique ne prévoit pas l'application complète des réformes. Il veut profiter surtout des avantages économiques. Il considère ce géant libéral, au nom de la religion, comme un péché grave contre l'autorité divine. Pour discréditer cette doctrine tant vantée en France, l'Église initie une vaste campagne de propagande contre la puissante menace libérale. Pour paraître plus dissuasive, elle revient sur

ses enseignements contre les hérésies. À partir de là, elle prépare son procès contre le libéralisme dont le texte d'appui se retrouvera plus tard dans la réédition du Catéchisme complet en 1927.

«- ¿Qué es lo que enseña el liberalismo? – Que el Estado independiente de la Iglesia...El estado debe estar sometido a la Iglesia como cuerpo al alma, en lo temporal y en lo eterno. Entre las falsas libertades del liberalismo, la libertad de conciencia, de educación, de propaganda y de reunión, es herético creer en ellas. – Qué clase de pecado es el liberalismo? – Un pecado gravísimo contra la fe. Porque consiste en una colección de herejías condenadas por la Iglesia. ».²²²

En faisant ressortir le côté négatif de cette doctrine libérale, l'Église avalise la défense de l'absolutisme. Ce fait se justifie à la restauration de Fernando VII en 1814. À ce moment-là, malgré l'état embryonnaire du libéralisme, à la recherche d'orientations pour sa survie en Espagne, il a un impact significatif. Mais ses fondements sont assez fragiles à cette époque pour prétendre empêcher l'interruption du processus après la restauration de 1814. Pour une efficacité de la politique de restauration, le roi procède à la réinstauration de l'Inquisition. Cela confirme d'ailleurs la tendance antilibérale de ce roi.

Face à cette conspiration, la résistance libérale se met en place. Elle parvient à faire fléchir le roi lors du triennat libéral (1820-1823) avec le rétablissement du texte constitutionnel. L'inapplication des réformes conduit finalement au soulèvement du peuple lors de "*la década ominosa*"²²³ ou la décennie funeste. À cette occasion, l'ensemble des libéraux (les modérés et les progressistes) s'accorde sur la nécessité de liquider l'Ancien Régime par la suppression du régime seigneurial dont la finalité est la disparition des biens de la mainmorte²²⁴. Au même moment, on assiste à l'arrivée d'Isabel, fille de Fernando VII sur

²²²Gerald Brenan, *El laberinto español: Antecedentes políticos y sociales de la Guerra civil*, France: Editions Ruedo Ibérico, p42.

Notre traduction : « Qu'enseigne le libéralisme? Que l'État est indépendant de l'Église. L'État doit être soumis à l'Église comme corps et âme, dans le temporel et pour l'éternité. Entre les fausses libertés du libéralisme, la liberté de conscience, d'éducation, de propagande et de réunion, il est hérétique de croire en elles. De quelle classe de péché est le libéralisme? Un péché grave contre la foi. Parce qu'il consiste à une collection d'hérésies condamnées par l'Église. »

²²³1823-1833 :C'est la décennie correspondant à la dernière phase du règne de Fernando VII et à la restauration de l'absolutisme après le triennat libéral (1820-1823). Elle se caractérise par plusieurs insurrections et guerres contre les abus de l'absolutisme.

²²⁴Ensemble des biens des communautés, des hôpitaux considérés comme inaliénables ; ils étaient exonérés des droits de mutation et assujettis à une taxe spéciale. Autrement dit, c'est un droit qu'a eu le seigneur, au Moyen-âge, d'abord de disposer des biens de ses serfs décédés, et par la suite de faire payer une taxe aux héritiers. Cf : *Petit Larousse illustré 1985*, Paris : Librairie Larousse, 1980.

le trône espagnol. Contradictoirement, cet évènement de grande portée pour le libéralisme engendre la première guerre carliste²²⁵.

Malgré tout, l'espoir du changement finit par se dessiner avec la régence de Maria-Christina, la mère d'Isabel. Ce libéralisme naissant, alors victime de l'absolutisme de Fernando VII, bénéficie d'une seconde chance. Les intérêts politiques et familiaux, rapprochent davantage les libéraux de Maria-Cristina qui, dès le début de sa régence, met en place un gouvernement de transition présidé par Cea Bermúdez. Cette situation inquiète fortement l'opposition qui finit par se soulever en 1834. Ce soulèvement représenté par le mécontentement des paysans occulte le rejet des réformes libérales incarnées par la hausse des prélèvements fiscaux. À la surprise générale, la crise débouche sur l'adoption d'une nouvelle constitution plus avancée en 1837. En attribuant le droit de vote à environ six cent trente-cinq mille (635 000) électeurs, la constitution se penche pour les libéraux. En 1840, à la faveur de la fin de la période de régence de Maria-Cristina, grâce à la politique libérale progressiste du nouveau régent Bardomero Espartero, le libéralisme vit ses moments de plénitude. Ceux-ci prennent en compte toute la période de 1840 à 1843. Cette politique libérale, en même temps qu'elle défend la liberté individuelle des espagnols, se veut porteuse d'idées politiques et sociales plus avancées. Elle parvient à résoudre la récession économique.

Nonobstant la majorité d'Isabel, Maria-Cristina continue d'assurer la régence. Mais contrairement à son dernier règne, elle impose une autre constitution censitaire plus conservatrice en 1845 par lequel le droit de vote et l'éligibilité des citoyens sont accordés. Cependant, une discussion portant essentiellement sur le rééquilibrage du pouvoir exécutif et de la représentation nationale²²⁶ surgit après la réduction du nombre d'électeurs à 0,8% de la

²²⁵La composante essentielle de l'idéologie carliste est le refus de composer avec les idées modernes. Déjà la révolte des mécontents en Catalogne en 1927, traduit leur combat pour la cause religieuse. Ils entendent par-là exterminer tous les maçons, les carbonari, les "*comuneros*" et autres sectes inventées par les machiavéliens. Cette révolte précipite le rapprochement de Fernando VII avec les libéraux modérés. Le débat entre les carlistes et les partisans de Fernando VII porte essentiellement sur l'orientation à donner à l'Espagne. Ces premiers désirent rester fidèles à la monarchie traditionnelle et à l'Ancien régime. Le carlisme est un mouvement réactionnaire qui s'efforce d'aller à contre-courant d'une évolution qui paraît s'imposer en Espagne comme ailleurs. Il regroupe en son sein tous ceux que scandalisent et inquiètent les atteintes portées aux prérogatives royales, à la religion catholique et les concessions à l'esprit de temps. Le carlisme proclame ainsi son attachement au catholicisme traditionnel. Pour lui la religion est garante de l'ordre politique et social, fondé sur les notions de hiérarchie, des devoirs et des responsabilités plus que sur celles de droits. Sur le plan politique, le mouvement est absolutiste.

²²⁶Deux formules s'opposent : la souveraineté partagée, qui revient, à donner un rôle prépondérant au souverain, et la souveraineté nationale, avec prépondérance de l'assemblée. C'est autour de cette question que s'organise le débat politique. On a, d'un côté, les progressistes, proches des classes moyennes. Ils désirent abaisser le cens électoral et en même temps, donner plus de pouvoir à la représentation nationale. De l'autre côté, les modérés acceptent la monarchie constitutionnelle, la vente des biens du clergé et des communaux. Ils défendent aussi les

population²²⁷. D'un autre côté, la signature du concordat²²⁸ permet de déterminer la nature des rapports entre l'Église et l'État avec le Vatican en 1851. Contre toute attente, les réformes donnent lieu au "*pronunciamiento*" de 1854. À cette occasion, Maria-Cristina quitte le pouvoir pour permettre à Isabel d'entamer son véritable règne sous le nom d'Isabel II.

Le libéralisme caractérise ce règne d'Isabel II alors reconnu comme une monarchie constitutionnelle. Mais l'instabilité caractérise spécifiquement ce règne d'où la succession des généraux Manuel Narvaez et O'Donnell aux affaires jusqu'en 1868. Mais au cours de cette période, on constate des avancées significatives sur le chemin du libéralisme. Le développement ne se fait pas attendre. Il se signale spécialement par la création des premiers chemins de fer et une exploitation fructueuse des mines. Les spéculations autour de la création de ces chemins de fer donnent lieu à de nombreux scandales et conduisent à la révolte de 1868. Pendant que les classes moyennes dénoncent la confiscation de leurs libertés et que le peuple se révolte contre le retrait injustifié des terres²²⁹, les généraux se plaignent des comportements scandaleux de la reine. C'est d'ailleurs, l'une des raisons de la révolution glorieuse. Pour éviter le chaos, la reine Isabel II est contrainte d'exil par les généraux Juan Prim et Francisco Serrano.

L'environnement politique du pays n'a jamais été aussi déplorable qu'après le départ de la reine Isabel II. En effet, la couronne espagnole expérimente des problèmes de succession. Pour résoudre ce problème, le prince de Hohenzollern-Sigmaringen est appelé à servir le royaume espagnol. Ce vice de procédure envenime la situation politique déjà confuse par la faveur de l'éclatement de la guerre franco-allemande en 1870. Dans le souci de mettre fin aux tergiversations politiques, sans consultation du peuple, Amédée de Savoie, fils du roi

valeurs traditionnelles que sont l'Église et la religion et craignent les idées révolutionnaires ou avancées. C'est pourquoi ils veulent élever le cens électoral, renfoncer les prérogatives du souverain. Par ailleurs, l'idée de monarchie constitutionnelle est déjà annoncée sous le règne d'Isabel II.

²²⁷Florencia Peyrou, « 1848 et le Parti démocratique espagnol » in *Le Mouvement Social*, 2011/1. Pp. 17-32. Mis en ligne le 22 mars 2011, Consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://doi.org/10.3917/lms.234.0017>.

²²⁸C'est le traité signé entre le Saint-Siège et un État dans le but de définir les domaines respectifs et éclaircir les relations entre l'Église catholique et les autorités civiles du pays signataire.

²²⁹Le ministre des finances Pascual Madoz, au lendemain de la révolution progressiste de 1854, décide du transfert des propriétés de l'État et des collectivités publiques (biens communaux). La loi de *desamortización* du 1^{er} mai 1855 prend en compte tous les biens n'appartenant pas à des individus de statut privé, personnes ou entreprises. Le caractère spécial de cette étape est l'accession aux enchères des agriculteurs locaux, absents des ventes précédentes. Malgré tout, la vente des biens communaux profite à ceux qui possédaient déjà des biens. Les paysans sans terre n'y gagnent rien. Aussi la transformation des communaux en propriétés privées leur fait-elle perdre les rares avantages : le droit de faire paître le bétail, de ramasser du bois de chauffe.

Victor-Emmanuel II d'Italie est appelé sur le trône espagnol. Dans ces conditions, le nouveau roi ne gagne pas l'adhésion du peuple. Une nouvelle abdication est alors prévue même si elle débouche finalement sur la proclamation de la République.

«Una vez que Isabel hubo salido de España, no se había llegado un acuerdo en cuanto a la mejor forma de gobierno; se escogió un rey de la anticlerical dinastía de Saboya que pronto se vio obligado a abdicar y fue proclamada la República.»²³⁰

En réalité, la rébellion contre l'accession au trône de ce roi originaire de la dynastie des Savoie est légitime. Les clauses de son élection outrepassent les normes de sélection. Ce choix ne tient pas compte des intérêts du pays mais vise plutôt une résolution rapide du conflit entre les deux pays. Le choix d'Amédée de Savoie fait partie des clauses du traité de paix signé pendant la guerre. Dans ce cas, deux solutions se présentent: le retour de la dynastie des Bourbons ou celui de la république. La république semble être le choix le plus attrayant à cause de ces nombreux avantages.

Comme annoncée, la première République ne connaît point de succès. Elle ouvre la voie à une crise marquée par la succession de plusieurs personnes à la tête du pays. Ainsi, après Stanislas Figueras y Morgas le 24 février 1873 en tant que chef du pouvoir exécutif, ce fût le tour de Francisco y Margall le 11 juin 1873, ensuite Nicolas Salmeron y Alonso le 18 juillet 1873 et enfin Emilio Castelar y Ripoll en septembre 1873. Dans ces conditions, on ne peut prétendre assigner à ladite république un programme politique fixe. Elle débouche sur une nouvelle crise, la troisième guerre carliste.

« Carlismo en el norte, caos y revolución sin objetivos en el sur: tal era la situación, idéntica a la que volvería a aparecer durante la primera República »²³¹

Dans cette vague d'incertitudes, le coup d'État du 29 décembre 1874 du général Arsenio Martínez Campos ramène les Bourbons sur le trône avec Alfonso XII. Il s'agit de la

²³⁰Gerald Brenan, *El laberinto español: Antecedentes políticos y sociales de la Guerra civil*, France: Editions Ruedo Ibérico, p4.

Notre traduction : « Une fois qu'Isabelle fut sortie de l'Espagne, on n'avait pas pu convenir à un accord en ce qui concerne la meilleure forme de gouvernement; on a choisi un roi de la dynastie anticléricale de Savoie qui très vite s'est vu obligé d'abdiquer et la République a été proclamée ».

²³¹Idem. p159.

Notre traduction : « Carlisme au nord, chaos et révolution sans objectifs au sud : telle était la situation, identique à celle qui revient à apparaître au cours de la première République ».

seconde restauration. Dans l'optique d'asseoir une politique efficace, capable de garantir à l'Espagne sa stabilité d'antan, à son arrivée en 1875, le roi nomme le conservateur Antonio Cánovas del Castillo comme premier ministre. Deux principes dirigent la vision politique de ce concepteur de la seconde restauration: maintenir l'armée loin des affaires politiques et instaurer un système de consensus. En tant que défenseur des classes moyennes, plus ou moins libérales, cet ambitieux homme politique offre au règne d'Alfonso XII toute sa stabilité et lui obtient le surnom d'"Alphonse le pacificateur".

D'un autre côté, il réussit à sauver le pays du marasme économique engendré par l'intensité des guerres carlistes. Cette guerre est dérutée en 1876, année au cours de laquelle Antonio Cánovas del Castillo ordonne la rédaction d'une nouvelle constitution sur la base du modèle anglais. Modèle inspiré des discours de Gladstone et Disraeli, la constitution est un calque du système parlementaire. La grande trouvaille de ce texte constitutionnel est l'instauration d'un système de consensus à deux partis à savoir le parti libéral fusionniste de Práxedes Sagasta et le parti libéral conservateur d'Antonio Cánovas del Castillo.

En dehors de cette alternance, le partage du pouvoir entre le roi et la chambre permet de révéler le caractère d'une monarchie parlementaire. En revanche, le retrait subtil du droit de vote aux classes moyennes est une astuce parfaite pour bénéficier du soutien de la noblesse. Cette situation révèle une stratégie politique mise sur pied pour contenter à la fois les deux parties. L'alternance essaie de contenir les revendications en procédant à l'adoption de nouvelles en faveur des classes moyennes. Mais en même temps, elle s'évertue à sauvegarder le soutien de la noblesse. Pour ce faire, elle fait la promesse de la redistribution des biens et la révision de leur participation au processus électoral aux paysans. En outre, elle accorde par le biais des lois censitaires le droit de veto aux classes privilégiées et le monopole des décisions pendant que le droit de vote devient fonction du revenu.

La rédaction de la première constitution libérale de 1812 marque l'intégration officielle du libéralisme en Espagne. Le retard de l'implantation des idées modernes et l'hostilité de l'Église ont rendu la tâche difficile à ce libéralisme espagnol. Il devait donc combattre cette Espagne conservatrice, attachée aux traditions et au pouvoir divin, et qui refusait de se laisser séduire par les bienfaits de l'acquisition de la liberté et l'égalité. Avec l'abrogation des lois par le roi Fernando VII en 1814, l'Espagne se conforte dans sa position de défenseur de l'absolutisme. Rattrapé toutefois par le besoin de réformes vers la fin de son règne, le roi s'allie aux libéraux. À sa mort, sa fille Isabel continue cette œuvre libérale mais

est interrompue dans son élan par les guerres carlistes. À la faveur de ces guerres, la révolution glorieuse débouche sur l'installation de la première République espagnole. L'échec de cette république est inévitable. Malgré tout, la réussite de la politique d'alternance entreprise par Antonio Cánovas del Castillo sous la houlette d'Alfonso XII, offre à l'Espagne son équilibre social et politique.

I.2. Le libéralisme espagnol en crise (1885-1931)

La mort prématurée d'Alfonso XII remet la régence entre les mains de Maria-Christina de Habsbourg jusqu'à la majorité de son fils. Cette régence est marquée par de nombreuses difficultés eu égard à l'atmosphère politique morose. Cette situation révèle de façon spéciale la fragilité de l'alternance politique tant vantée par les concepteurs. À côté de cela, il faut prendre aussi en compte le réveil politique et social dans les colonies.

I.2.1. L'alternance, un succès politique aux pieds d'argile

La politique de l'alternance continue de montrer ses prouesses après la mort du roi Alfonso XII. La preuve en est qu'en 1890, les "cortes" et le sénat procèdent à l'adoption du suffrage universel. En dehors de ces avantages et ces résultats positifs, cette politique comporte des failles. La stratégie en elle-même est mensongère. Le fait que l'alternance ou le transfert politique survienne en temps de crise cache une mascarade. Cette politique a été conçue par le conservateur seulement pour apaiser les troubles du pouvoir précédent. Le fait que les libéraux reviennent au pouvoir à chaque fois que surviennent des révolutions alimentées par des revendications libérales est très significatif. Cela dissimule un plan de gestion politique préalablement établi.

«El plan seguido por él consistía en dimitir y dejar que los liberales resolviesen el problema en el momento en que una crisis económica o una huelga importante amenazaba las estructuras. Ello explica el por qué la mayor parte de la legislación represiva aprobada durante todo el resto del siglo, fuese precisamente obra de los liberales. Pero en el fondo, no había gran diferencia entre liberales y conservadores, excepción hecha que los liberales eran anticlericales y se preocupaban por la educación, en tanto que los conservadores dirigían su atención – hacia la agricultura y las condiciones de trabajo »²³².

²³²Gerald Brenan, *El laberinto español: Antecedentes políticos y sociales de la Guerra civil*, Editions Ruedo Ibérico, p5.

Notre traduction : « Le plan suivi par celui-ci consistait à démissionner et permettre que les libéraux résolvent le problème au moment où une crise économique ou une grève menaçait les structures. Cela explique pourquoi la majeure partie de la législation répressive approuvait durant tout le reste du siècle, ait été précisément une œuvre

Ce système d'alternance est certainement nourri par la corruption. En tenant compte de tous ces paramètres on peut affirmer que ce sont ces manœuvres frauduleuses qui assurent le succès de celui-ci. Elles lui ont en effet garanti sa survie. La suppression de ses principaux soutiens et le dévoilement de ses failles font jaillir un chapelet de problèmes auquel la régente Maria-Cristina de Habsbourg doit face.

Pendant que les politiques s'évertuent à gérer les problèmes internes, les dernières colonies américaines (Philippines, Cuba et Puerto Rico), à la faveur du printemps américain, réclament leurs indépendances. La grande débâcle espagnole au cours de la guerre de 1898 permet au géant américain de récupérer ces derniers territoires coloniaux. Pendant ce temps, la situation à l'interne ne s'améliore pas. Tandis que Sagasta Praxédes affirme son incapacité à gérer la mauvaise conjoncture des finances espagnoles, le conservateur propose l'instauration de nouveaux impôts. Cette nouvelle ne réjouit pas la population. Sa révolte contre la solution économique proposée par Antonio Cánovas del Castillo engendre une autre crise qui conduit à la démission du conservateur au profit de Sagasta. Malgré la démission du chef de gouvernement, l'effervescence populaire ne s'estompe pas. Cette confusion est, pour sa grande part, l'œuvre du conflit entre catholiques et libéraux. À côté de cela, il faut évoquer le mauvais état des finances ainsi que l'agitation des régionalistes. En effet, les excédents sur les taxes fiscales sont flagrants. Ils passent de 50 à 80%²³³. Les pauvres ne sont pas épargnés par l'augmentation de ces taxes. Ce sont eux les victimes de l'échec de ce système. C'est la tranche de la population la plus lésée parce que le paiement des impôts n'est pas fonction du rang ou du revenu. Dans ces conditions, ils payent des impôts beaucoup plus élevés.

De jour en jour, les failles du système mis en place par Antonio Cánovas del Castillo se dévoilent. Ce système d'alternance politique proposé par ce grand homme politique n'est qu'une farce pour maintenir un équilibre politique incertain. Grâce à cette stratégie, il parvient à pacifier l'Espagne malgré la panoplie d'imperfections qu'il cache. Les problèmes politiques sont déplacés ou tout simplement résolus de façon partielle. La résolution définitive d'une quelconque crise politique est quasi impossible à cette période. Les revendications sont plus

des libéraux. Mais au fond, il n'y avait pas une grande différence entre libéraux et conservateurs, exception faite que les libéraux étaient anticléricaux et se préoccupaient de l'éducation, pendant que les conservateurs dirigeaient leur attention – vers l'agriculture et les conditions de travail. »

²³³Op cit. p 9.

concrètes qu'idéologiques. Antonio Cánovas est obligé de trouver des solutions palliatives ou tout simplement des moyens rapides d'apaisement.

Malgré tout, il faut reconnaître au système une efficacité sans pareil. Son avantage est le regroupement de toutes les tendances politiques autour des affaires de l'État. Cela a favorisé une gestion politique plus ouverte et diversifiée. La preuve en ait qu'après Sagasta, c'est le républicain devenu monarchiste libéral Antonio Maura qui reçoit les clés du gouvernement. Avec lui, la nouveauté est la suppression du caciquisme²³⁴. En revanche, sa politique est très vite rattrapée par la problématique non résolue de l'autonomisme catalan. Au même moment, Alfonso XIII accède au trône. Il doit alors trouver une solution rapide pour circonscrire le développement des mouvements régionalistes et anarchistes.

I.2.2. La décadence du système monarchique

La période qui suit la fin du règne d'Alfonso XII est une période de régression pour le libéralisme espagnol. L'élan enclenché avec la création des partis politiques en 1875 est interrompu par les nombreux échecs politiques. Même si les réformes entreprises sont importantes, elles ne parviennent pas à garantir le développement du processus. Avec l'échec de l'alternance politique, les nouvelles forces politiques remettent en question l'unité nationale et le choix du régime monarchique. Cette situation engendre d'autres problèmes :

*« Un problème social, lié à des structures économiques qui accroissent les inégalités ;
Un problème militaire : on demande à une armée, critiquée et mal adaptée à ses missions d'occuper la zone d'influence qui était attribuée à l'Espagne au Maroc ;
Un problème politique : comment moraliser la vie politique et, en même temps, adapter les institutions pour faire de l'Espagne une nation moderne et dynamique ? »²³⁵*

À côté de ces problèmes, il convient d'évoquer l'inefficacité de la politique du roi Alfonso XIII. En fait la précarité du règne de ce roi l'empêche de trouver une formule politique satisfaisante pour enrayer l'exaspération des guerres idéologiques. L'Europe expérimentait, à ce moment-là, une émergence idéologique avec la naissance de nouvelles

²³⁴Le caciquisme provient de cacique. C'est le terme utilisé par les espagnols pour désigner les hommes qui détenaient un pouvoir économique important et surtout la monture des relations sociales qui provoquent les actions politiques pendant la restauration bourbonienne. Généralement, le cacique est une personnalité dirigeant une organisation politique, administrative ou syndicale. Mais en histoire, il est considéré comme le détenteur du pouvoir dans les communautés indigènes des Caraïbes.

²³⁵Joseph Perez, *Histoire de l'Espagne*, Paris: Arthème Fayard, 1996. p 669.

tendances idéologiques comme la démocratie libérale. Pendant que l'Europe vit au son de cette explosion idéologique, l'Espagne continue d'accorder une place importante à l'Église au nom des croyances traditionnelles. L'alternative d'alliance avec le fascisme à la fin de la première guerre mondiale finit par séduire ce territoire conservateur qui expérimente la montée des mouvements régionalistes et anarchistes dégénéralant parfois en terrorisme.

Dans cette vague de violences, en 1923, le général Primo De Rivera entreprend un coup de force accepté par le roi. Le souverain espérait ainsi un retour à l'ordre. Parallèlement, le général remplace le parlement par un directoire de militaires qui procède à l'interdiction de toutes les activités politiques et la suppression des privilèges de la Catalogne²³⁶. La persécution des intellectuels et les agitations dans les milieux conservateurs mettent le régime en difficulté pendant que les mouvements républicains refont surface. Sous la pression sociale, le roi Alfonso XIII cède aux revendications et appelle les espagnols aux élections municipales. Sans surprise, la branche républicaine remporte ces élections dans la plupart des grandes villes tout comme à Madrid.²³⁷ Dans les petites villes et les campagnes par contre les monarchistes sont déclarés vainqueurs. Pour contenter la population et s'en tenir aux choix des urnes, le roi décide d'abdiquer en faveur de la République.

La politique de l'alternance du conservateur Antonio Cánovas del Castillo réussit à ramener l'équilibre en Espagne après la restauration des Bourbons en 1876. Cette stratégie politique considérée comme salvatrice n'est en effet qu'une farce politique dont le but est de dissimuler les problèmes. En réalité, la réussite de l'alternance politique conçue par Antonio Cánovas dissimule la fragilité politico-sociale de l'Espagne. Les failles de ce système se révèlent précisément avec le règne d'Alfonso XIII et la dictature de Primo de Rivera. Dans de

²³⁶Au cours de l'été 1930, un pacte est signé à entre plusieurs hommes politiques et intellectuels républicains, les socialistes et les tenants du pouvoir. Les premiers accordent leur autonomie aux Catalans qui, en échange, s'engagent à soutenir une éventuelle révolution républicaine. L'Espagne des années 1930 est un pays très en retard sur les pays industrialisés et pauvre, avec un grand taux d'analphabétisme et d'importantes divisions sociales et idéologiques. La coalition antimonarchiste n'obtient pas la majorité sur l'ensemble du territoire mais seulement dans les grandes villes. Les zones rurales, où se concentre la grande majorité de la population, votent davantage pour la monarchie. Les socialistes et les républicains pensaient que le moment était venu, le 13 avril ils décrètent l'expulsion de la monarchie.

²³⁷Le taux d'analphabétisme en Espagne à cette époque est assez élevé. Le pourcentage est estimé à environ 60% de la population en 1870. La majorité des écoles existantes sont soumises aux autorités civiles (la politique des ordres religieux dans les premières décennies du XIXe siècle s'attèle à éviter que les pauvres apprennent à lire). Cela va sans dire que les paysans dans les zones rurales n'ont pas droit à l'éducation et ne sont pas imprégnés des idées du libéralisme, de la démocratie et de la république. C'est pourquoi la république a du succès dans les grandes villes contre le succès de la monarchie dans les villes rurales.

telles circonstances, on assiste à la chute de la monarchie espagnole en 1931 avec la proclamation de la seconde République.

I.3. La seconde République espagnole face à la politique libérale²³⁸

La proclamation de la seconde République espagnole en 1931 transmet un message, celui d'un profond malaise social. Cette situation découle de la confrontation idéologique connue par l'Espagne sur le terrain politique. La scission du pays révèle une opposition permanente entre société traditionnelle et société moderne. Elle est la conséquence de la résistance de la conception vieillotte de la société qui met en rapport une minorité privilégiée dirigeante et une majorité dominée. Avec cette hiérarchisation stricte de la société, la majorité demeure analphabète pendant que la minorité bénéficie de la connaissance. C'est la raison évidente de la persistance des clivages dans la société espagnole. Cet état des choses n'empêche de constater les avancées du libéralisme sur ce chantier. La naissance de la première République en 1873 est un des résultats de ce progrès politique. Après son déclin et l'échec de la monarchie pendant la seconde restauration, le recours à ce système républicain devient la solution idoine pour constituer une garantie pour la restauration politique.

I.3.1. Les tentatives libérales de la seconde République

La seconde République espagnole proclamée le 14 avril 1931 fait de nombreuses tentatives de rénovation politique. Cela se traduit premièrement par la formation d'un gouvernement de réconciliation dirigé par Manuel Azaña y Diaz. Sa composition avec toutes les tendances politiques relève d'une symbiose politique entre républicains, conservateurs, radicaux, socialistes modérés et autonomistes catalans. Grâce à cette union, le gouvernement républicain entreprend des réformes sur ordonnance de la constitution de 1931. Selon ses dispositions, l'Espagne est une république parlementaire et laïque qui prévoit des lois allant dans ce sens. Les femmes bénéficient désormais du droit de vote pendant que le nombre d'officiers est revu à la baisse. Au même moment, le statut d'autonomie est accordé à la Catalogne. Les réaménagements dans le fonctionnement de l'Église sont marqués par l'idée

²³⁸La république peut être considérée comme une théorie de la liberté politique. Celle-ci consiste à considérer la liberté en tant qu'absence d'un pouvoir arbitraire. C'est pourquoi le concept de république est vu comme un synonyme du régime politique antimonarchique. Le gouvernement républicain est celui où le peuple a la souveraine puissance. Ce gouvernement est administré pour l'intérêt du public et dans ce sens, il est opposé à la monarchie. Les deux se différencient seulement par la manière de couronner le gouvernement (par l'unité individuelle dans les monarchies et par un corps collectif, dans les républiques). Cf : Michel Villiers (de), et al, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Sirey, 2007.

de séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État. Pendant ce temps, la réforme agraire prévoit la redistribution des terres des "*latifundio*"²³⁹ dans le sud. Celles-ci favorisent également l'abolition des titres de noblesse, la modification du code pénal et la possibilité de divorce en cas de désaccord entre conjoints.

Tous ces changements manifestent la volonté de la gauche de redynamiser la politique espagnole conformément aux transformations sociales en cours en Europe depuis le début du XXe siècle. Dans ce cas précis, le libéralisme espagnol peut se permettre un bilan à mi-parcours. L'Espagne s'est en effet laissée séduire par les bienfaits de la doctrine libérale. Face à ce nouvel esprit, la vieille Espagne emprunte le chemin de la disparition. Cela sous-entend aussi le déclin de l'Église catholique. Maintenant, les lois sont favorables à la valorisation de l'image de la femme ainsi que celle de la classe moyenne.

En dépit de toutes les réformes entreprises par ce gouvernement de large ouverture, la seconde République ne parvient pas à survivre aux intempéries politiques. Devant les résistances de la société et le manque de cohésion au sein de la classe politique, la scission du pays s'aggrave. Face aux nombreux obstacles dans l'application de ce programme gouvernemental, la grande coalition s'entredéchire. D'un autre côté, le rythme des réformes laissent les modérés perplexes. Pour eux, ces réformes sont trop ambitieuses tandis que les radicaux et anarchistes les jugent d'insuffisantes. Malgré les grandes tentatives libérales de la république, l'Église catholique ne fléchit pas. Bien au contraire, elle émet de grandes barrières pour empêcher, avec ses alliés (l'armée, les grands propriétaires), la mise en route de la politique anticléricale.

I.3.2. La seconde République dans l'embarras

La seconde République aidée par la constitution de 1931 ne parvient pas à solutionner le problème idéologique et politique. En dépit de la séparation annoncée entre l'Église et l'État et l'autorisation du divorce, l'Église catholique ne perd pas ses moyens. Elle se montre déterminée à sauvegarder ses privilèges. À côté de cela, il faut noter la réticence des parties de l'opposition face au rythme rapide d'adoption de réformes. Ils s'érigent en défenseur des

²³⁹De latifundium, il désigne les grands domaines privés d'exploitation agricole extensive et archaïque en Espagne. Cf : Emile Genouvrier, et al, *Dictionnaire de poche de la langue française*, Paris : librairie Larousse, 1977.

droits et privilèges de noblesse contre l'anticléricisme. Contradictoirement, la lenteur de l'application de ces réformes suscite de nouvelles crises plus importantes.

Toutes ces objections confirment l'embarras de cette seconde République. Cette confusion met en évidence une certaine résistance de la société espagnole face aux changements prévus par les actions libérales. En ce moment, les libéraux doivent gérer la division au sein du gouvernement et assurer le déracinement du pouvoir de l'Église. Tous ces vacillements conduisent le gouvernement à s'engager dans l'organisation de nouvelles élections en 1933. Celles-ci donnent pour vainqueur la coalition de droite représentée par la CEDA (Confédération Espagnole des Droites Autonomes). La contestation par la suite de ces résultats provoquent de nouvelles tensions politiques. Pour contenter la droite, la réforme agraire est annulée. Mais cela n'empêche pas l'éclatement d'autres insurrections en 1934. L'incapacité du gouvernement à gérer convenablement les problèmes conduit à la convocation d'autres élections en 1936.

La seconde République espagnole proclamée en avril 1931 semble être une solution salvatrice pour l'Espagne. Elle est parvenue à de nouvelles réformes parmi lesquelles la séparation entre l'Église et État. En revanche, elle ne réussit pas à faire accepter la politique anticléricale. La majorité des socialistes, communistes et anarchistes ne croyant plus à la solution démocratique, appelle alors à la révolution sociale. Dans ces conditions, la crise ne tarde pas à se généraliser. En juillet 1936 précisément, le soulèvement militaire marque le début de la guerre. De manière particulière, malgré les grandes avancées libérales, cet état de guerre annonce la fin de l'Espagne républicaine. En réalité, la république n'a pas su tenir sa promesse. Elle n'est pas parvenue à rétablir l'ordre constitutionnel en Espagne. Elle a plutôt ouvert la voie à une crise plus cruelle à partir de 1936.

I.4. La guerre civile espagnole : une lutte idéologique et internationale

La résistance aux nouvelles réformes sociales occasionne une grande confusion dans l'Espagne de 1936. La situation déjà chaotique se dégrade davantage devant la vague d'assassinats qui survient en cette année. Celle-ci conduit au seuil du pire affrontement de toute son histoire politique. Ce conflit représente l'accentuation de l'opposition idéologique qui caractérise l'Espagne depuis l'avènement du libéralisme. Au fond, la guerre de 1936 est une guerre idéologique voilée par un affrontement militaire direct entre les républicains et les nationalistes.

La guerre civile qui éclate en juillet 1936 est le résultat d'une lutte permanente entre les partisans de l'absolutisme et ceux du libéralisme. Ce conflit devient le point de chute de tous les tumultes connus par l'Espagne depuis le XIXe siècle. Vu sous un autre angle, on pourrait affirmer que l'affrontement idéologique a atteint son paroxysme avec la confrontation directe entre les républicains et les monarchistes, nationalistes. L'analyse matérialiste historique de cet évènement permet de mettre en évidence des oppositions idéologiques présentes depuis le siècle dernier. Celles-ci sont responsables de toutes les agitations sociopolitiques. En réalité, elles voilent la lutte entre la modernité du libéralisme et le traditionalisme de l'absolutisme. Cette lutte représente le contraste des classes sociales. La noblesse et la bourgeoisie exigent des barrières contre les nouvelles idées européennes pendant que les classes moyennes veulent se fondre dans la masse européenne avec le libéralisme. Cette longue opposition est quasi présente dans toute l'histoire de l'Espagne même si les antagonistes ne s'affrontent directement qu'à partir de 1936. En clair, toutes ces révolutions, ces revendications, ces grèves et ces révoltes dissimulent le combat entre la modernité et le traditionalisme.

Le conflit s'est beaucoup plus accentué depuis la seconde restauration en dépit de la création des partis politiques. Avec la résistance de cette société conservatrice, les réformes deviennent insuffisantes. Le démembrement politique et social donne lieu à la naissance de nouvelles des coalitions. Le bloc des républicains se composant d'anarchistes, de libéraux, de socialistes, de régionalistes basques et catalans ainsi que communistes représente celui des libéraux. En face de cette coalition se trouve celle des nationalistes. Cette opposition qui représente clairement l'Espagne des années 30 conduit inexorablement à la guerre civile de 1936. Selon la conception traditionaliste et celle des fanatiques de l'Église catholique, l'affrontement militaire évoque la guerre du bien (le nationalisme) contre le mal (la république).

Un autre aspect ressort de cette analyse notamment l'internationalisation du conflit. En effet, la guerre civile espagnole, bien qu'elle se déroule sur le territoire espagnol, implique plusieurs autres pays européens. En tenant compte de cet aspect particulier du conflit espagnol, on pourrait affirmer que l'opposition nationalistes (phalangistes) et républicains espagnols va bien au-delà des frontières espagnoles. Loin d'être une affaire entre espagnols, l'affrontement de 1936 remonte jusqu'aux forces belligérantes de la première guerre

mondiale. De manière spécifique, cette guerre espagnole évoque l'opposition entre les clivages politiques européens représentés par la démocratie, le communisme et le fascisme. Les démocraties européennes telles que la France et le Royaume-Uni défendent la volonté de modernisation et de liberté de la république. Tandis que l'Italie et l'Allemagne (fascisme, nazisme) se penchent pour les nationalistes. À côté de cela, l'Italie recherche une autorisation d'établissement de bases navales ou aériennes sur le sol espagnol. En réalité, Mussolini vise le prestige de chef militaire par son soutien aux forces nationalistes. En ce qui concerne l'Allemagne d'Hitler, elle recherche, au-delà des objectifs militaires, de nouveaux adeptes pour l'expansion du fascisme. Le Portugal ne reste pas en marge de ce conflit et se range derrière ce bloc nationaliste en envoyant des hommes sur les fronts. L'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), quant à elle, nourrit l'intention de répandre les idées de Staline. Sous prétexte de sauvegarder l'or espagnol, elle réussit à puiser les mines pour les mettre en lieu sûr, ce qu'elle ne rendra jamais. En définitive, la guerre d'Espagne représente la première bataille de la seconde guerre mondiale.

Au-delà de l'affrontement idéologique, cette guerre représente la lutte des classes. Elle révèle la permanence des oppositions entre classes sociales, toujours considérées comme les moteurs des crises politiques et sociales. Cette situation permet de confirmer la pensée des spécialistes d'histoire de l'Espagne qui, en général, affirment que la guerre civile espagnole est une opposition entre la bourgeoisie et le prolétariat. Cela confirme d'ailleurs la citation de Karl Marx dans *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*,

*« Hombres libres y esclavos, patricios y plebeyos, señores siervos, maestros y oficiales en una palabra: opresores y oprimidos se enfrentaron siempre mantuvieron una lucha constante, velada unas veces y otras franca y abierta; lucha que terminó siempre con la transformación revolucionaria de toda sociedad o el hundimiento de las clases beligerantes ».*²⁴⁰

À chaque phase de l'évolution de la société correspond une étape du progrès politique. Ce constat se fait aussi avec la guerre civile qui traduit le passage de la république à la

²⁴⁰Marx K et Engels F, *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. p 94.

Notre traduction : « Hommes libres et esclaves, patriciens et plébéien, seigneurs serviteurs, maîtres et employés en un mot: oppresseurs et opprimés se sont affrontés, ils ont toujours maintenu une lutte constante, quelques fois voilée et d'autres fois franche et ouverte; une lutte qui s'est toujours achevée avec la transformation révolutionnaire de toute société ou l'effondrement des classes belligérantes ».

monarchie absolutiste. Chaque partie représente singulièrement une classe. Mais la minorité privilégiée (noblesse, Église) sort une fois de plus victorieuse de la confrontation avec la majorité (les classes moyennes). Les nationalistes, les représentants de la monarchie battent les républicains ou progressistes sur les fronts. Avec la victoire de ce nationaliste, c'est le triomphe de l'absolutisme, du conservatisme, du traditionalisme sur le libéralisme. En fait, le général Francisco Franco considère la guerre contre les républicains comme une guerre anti-révolution voire anti libéralisme. Pour lui, l'Espagne doit sauvegarder ses traditions, celles qui lui ont offert son passé glorieux. À cette époque, les décisions politiques et religieuses étaient incontestables même si elles devaient empiéter sur les droits individuels. Selon cette conception, les principes illusoire de la Révolution française et du libéralisme ont induit l'Espagne en erreur pour la conduire sur un chemin anti religieux, le chemin du mal.

La guerre civile espagnole provoquée par la résistance de la société espagnole face aux nouvelles idéologies européennes représente le conflit idéologique entre la République et le nationalisme. Cette guerre considérée comme l'opposition entre le traditionalisme et le libéralisme est en réalité le combat entre le bien et le mal, ou encore entre l'Église et la modernité. Malgré toutes les mesures prises pour la victoire du libéralisme, le traditionalisme sort victorieux de cet affrontement grâce au triomphe du nationalisme sur la république, ou celui du franquisme sur la république. La victoire de Francisco Franco avec les nationalistes est une conséquence de l'efficacité de l'aide internationale dans le cadre surtout de l'expansion du nazisme et du fascisme.

Les premiers pas du libéralisme évoquent spécialement sa difficile intégration en Espagne. Cette difficulté d'intégration se traduit par l'hostilité de la politique de restauration de Fernando VII bien que le libéralisme progressiste institué vers la fin de son règne et au cours de celui d'Isabel II soit assez significatif. Ce libéralisme continue de faire les frais de la résistance de la société face aux nouvelles idées. La première République révèle singulièrement cette dure épreuve avec la succession de plusieurs gouvernements même si l'alternance politique instaurée par Antonio Cánovas del Castillo ramène un certain équilibre politique et économique. Très vite, les failles de la politique se dévoilent et conduisent à la chute du système monarchique. Les tentatives libérales de la seconde République produisent le succès de cette nouveauté politique. Malgré tout, l'instabilité règne. La situation se détériore davantage jusqu'à atteindre son paroxysme avec la guerre civile de 1936. Cette guerre à la fois idéologique et militaire conduit à la victoire du bien sur le mal et permet l'installation du régime franquiste.

II. LE RÉGIME FRANQUISTE FACE AU LIBÉRALISME

Grâce à la victoire des nationalistes, l'Espagne passe d'un régime républicain à un régime dictatorial. Cette période représente l'une des plus obscures de l'histoire du territoire espagnol. Elle est à la base de son retard économique, culturel, social et politique. C'est la grande période de régression du libéralisme même si la suppression des réformes de la seconde République signalait déjà le retour du conservatisme sous une autre forme. En dehors de ce choix politique, la seconde guerre mondiale participe aussi au maintien de la précarité économique. Cette situation économique déplorable emmène le dictateur à se tourner vers une politique plus ouverte, dirigée vers l'Europe libérale à l'entame des années 60.

II.1. Un régime autoritaire

Après les nombreux progrès enregistrés pendant la seconde République, l'avènement de la dictature de Francisco Franco impose à l'Espagne un changement de régime. Celui-ci, installé au lendemain de la guerre civile veut effacer tous les succès du libéralisme au nom du conservatisme religieux et en comparaison au système fasciste de l'Italie de Mussolini et nazi de l'Allemagne d'Hitler.²⁴¹ Par son caractère répressif et autoritaire, il marque négativement toute l'histoire.

Déjà avec le premier gouvernement, le régime militaire et autoritaire se met en place. Le général Francisco Franco est lui-même le centre d'intérêt de ce régime c'est pourquoi il détient à lui seul le pouvoir politique, législatif, militaire. Avec la création du parti unique dénommé la Phalange, la répression se remarque très rapidement. Mais la confirmation du choix dictatorial se note plus précisément avec l'emprisonnement des républicains entre 1939 et 1944. Par-dessus tout, la loi du 8 août 1939, le nommant officiellement chef de l'État et "*caudillo*" permet au "*generalísimo*"²⁴² (tout puissant, le général des généraux) de soumettre tous les espagnols. Dans le fond, la répression représente pour le chef de l'État le moyen le

²⁴¹En Italie, le dictateur Benito Mussolini opte pour une politique fasciste d'idéologie corporatiste, se rapprochant du régime nazi d'Adolf Hitler d'Allemagne avec qui établit le Pacte d'Acier (1939). D'obédience réactionnaire, le fascisme italien de Mussolini s'appuie sur un état sécuritaire en vue de l'exaltation des nationalismes. Sa popularité trouve son origine dans l'insatisfaction du peuple italien envers les classes dirigeantes libérales en raison des traités de paix signés par l'Italie après la première guerre mondiale et jugés défavorables. Quant au nazisme d'Hitler, il tend vers l'idéologie totalitaire et raciste. Il s'appuie sur la supériorité de la race allemande pour contrôler et dominer pour imposer son slogan « un peuple, un empire, un chef ». De ce fait, dès 1933, il interdit le parti communiste et procède à l'abolition des libertés fondamentales.

²⁴²Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. Consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.

plus sûr d'assurer la longévité de son pouvoir. L'abrogation de toutes les réformes au profit de nouvelles lois est la conséquence directe de cette répression. Elle a pour objectif principal la légitimation du caractère autoritaire de ce régime avec pour soutien le parti unique.

L'interdiction des organisations syndicales n'empêche pas la poursuite des activités du Syndicat Vertical qui prend sous sa coupole les secteurs patronaux et les travailleurs. Mais le régime ne fléchit pas. Pour des actions plus efficaces, il entreprend d'autres réaménagements parmi lesquels le retrait de la souveraineté au peuple, la limitation de la participation aux législatives aux seuls représentants des organes comme la famille, la municipalité et le syndicat. En rejetant le socialisme et la démocratie, il affirme son penchant antimoderniste. Mais l'enjeu ici, c'est le rejet à la fois du capitalisme libéral et du matérialisme marxiste²⁴³. Dans cette optique, toutes les lois promulguées au cours de cette période recherchent la légitimation des actions de ce régime. Ainsi, pouvons-nous citer :

-La loi du « *Fuero del Trabajo* » en 1938. Cette loi a pour objectif la dissolution des syndicats en plus de l'interdiction du travail pour les femmes mariées.

-Le décret de création du Mouvement National en 1939, pour encadrer toutes les couches de la société notamment la jeunesse, les étudiants, les travailleurs et les femmes. Il doit servir à contrôler toutes les actions et activités de ces entités considérées comme les maillons faibles de la société.

-Les lois sur la justice qui définissent les limites du pouvoir judiciaire dont la gestion est confiée à l'armée entre 1939 et 1940.

-La mise en place du plan économique prévue par l'autarcie. Ce plan prévoit une interdiction des importations et des exportations. À côté de cela, l'autorisation d'intervention de l'État dans l'économie, même si elle a pour but de fixer les prix, facilite le contrôle des productions.

-La loi de « *Cortés* » en 1942 autorise la création d'une assemblée réunissant les conseils populaires. Cette loi est beaucoup plus théorique.

²⁴³Système marqué par la reconnaissance de plusieurs droits dans un régime de "rule of law" : parmi les droits individuels, le respect du droit de propriété est primordial. Ce droit est le plus basique des droits humains et un fondement essentiel de tous les autres droits. D'autre côté, ce système priorise l'individu qui doit bénéficier de ses droits fondamentaux comme le droit à la vie ou le droit de propriété.

L'athéisme marxiste : C'est une composante de la pensée philosophique marxiste-léniniste qui rejette la religion et réclame la mise en place d'un matérialisme scientifique, basé sur les lois naturelles. Le marxisme-léninisme définit la religion comme "l'opium du peuple", dans le sens où elle promet une récompense éternelle après l'acceptation passive d'une vie de souffrance sur Terre.

-La loi du « *Fuero de los Españoles* » en 1945 remet en partie les droits aux espagnols. Avec la Loi sur le référendum, les espagnols sont appelés à se prononcer sur les lois à adopter.

Toutes ces lois permettent de faire le lien avec la sauvegarde de l'héritage religieux catholique et conservateur. Le grand soutien de cette puissante entité au cours de la guerre signale une corrélation entre l'armée et l'Église. Ce sont en réalité les deux principaux appareils de légitimation du pouvoir du "*caudillo*". Cela répond à l'objectif de sauvegarder ces appareils repressifs. Cet affrontement armé voile une opposition entre Espagne traditionnelle, catholique et Espagne séculière. La victoire franquiste est celle de l'Église catholique. Avec l'installation de ce régime, tous les privilèges et biens de l'Église catholique lui sont restitués pendant que l'armée, l'autre appareil de survie du régime, bénéficie de plusieurs privilèges au détriment des autres corps professionnels. En examinant les contours de cette guerre et les circonstances de l'installation du régime de Francisco Franco, nous pouvons affirmer qu'il a été alimenté par ses deux appareils repressifs : l'armée et l'Église.

L'armée : Colonne vertébrale du régime de Francisco Franco, elle a deux principales tâches. Au-delà d'être le garant de l'ordre, elle doit maintenir l'opposition dans la soumission. Pour ce faire, elle bénéficie de plusieurs portefeuilles ministériels au sein du gouvernement.

L'Église : Élément de légitimation du système, elle représente le soutien moral et idéologique de la dictature. Avec la bénédiction du Vatican au nom du Concordat de 1953, elle récupère aussitôt la gestion de certaines structures dans les domaines de la presse, l'éducation et l'enseignement. Avec ces attributions, la mission de ces entités paraît plus claire : soutenir le régime franquiste et assurer sa pérennité en soumettant les espagnols. Loin de sa mission évangélisatrice, l'Église devient l'instrument le plus fiable de cette soumission.

Par l'abolition des lois et la restitution des avantages de ces deux piliers, le régime franquiste pense pouvoir faire taire les révolutions et revendications anti absolutistes. Très vite, l'échec se fait sentir. Cette situation met en exergue l'inefficacité et l'inadaptation de la politique répressive à la réalité sociale de l'Espagne. Dans ce cas, il faut trouver une solution pour pallier à tous ces problèmes. C'est cette solution que propose l'Europe libérale en présentant une gestion politique plus ouverte.

La gestion autoritaire du pouvoir facilite l'accumulation de tous les pouvoirs entre les mains du général "*caudillo*". Il devient ainsi le gestionnaire du pouvoir exécutif, législatif, le chef de l'armée, le premier ministre et le chef du parti unique (la Phalange). De manière particulière, entre 1939 et 1947, sa politique franquiste se centre sur la répression. C'est un régime plus autoritaire que fasciste²⁴⁴. En réalité, le franquisme ne présente pas une idéologie propre à elle contrairement au fascisme de Mussolini et du nazisme d'Hitler. Cette stratégie répond au souci de prévenir toute révolution et d'assurer à la dictature sa longévité. L'armée et l'Église y jouent un rôle capital et sont considérées comme les principaux organes répressifs étatiques. Le général n'a jamais eu d'ambition de construire un système politique. Il voulait tout simplement se construire un pouvoir propre à sa personne.

II.2. De l'autarcie à la politique d'ouverture

Jusqu'en 1947, le régime franquiste ne parvient toujours pas à entrer dans la plénitude de sa vision. La multiplication des difficultés fait ressortir les nombreuses limites de la politique autarcique vantée par le général. Mais face à la vague de révolutions, le "*caudillo*" ne manque pas d'entamer un bras de fer avec le peuple. Il autorise pour cela l'abolition de la plupart des réformes. Malgré toutes les tentatives, les soulèvements persistent. Avec les conséquences de la seconde guerre mondiale, à partir de 1947, le général se voit obligé d'entreprendre des réaménagements dans sa stratégie politique afin de régulariser la situation du pays.

L'Espagne franquiste se sent redevable envers ses alliés alors que la dégradation des relations entre l'Axe et l'Alliance précipite le deuxième conflit mondial. L'Axe (Italie, Allemagne, Japon), principal allié du général Francisco Franco, réclame une aide de sa part. À la surprise générale, celui-ci déclare la neutralité de son pays. Néanmoins, il envoie quelques hommes de la division "*Azul*" sur le front russe. Dans de telles circonstances, elle est fortement secouée par la victoire des forces de l'Alliance (France, Grande Bretagne, USA et URSS) alors défenseurs de la démocratie libérale et du capitalisme libéral.²⁴⁵ La défaite des

²⁴⁴Partisan du régime politique qui s'appuie sur un pouvoir fort, un état sécuritaire, l'exaltation du nationalisme et une politique réactionnaire.

²⁴⁵Ces démocraties libérales sont victorieuses de la première guerre qui a vu la chute des empires autoritaires cependant elles subissent à partir de 1930 la crise économique. La rétraction des échanges commerciaux ainsi que l'échec des relations internationales créent un malaise dans ces démocraties. La montée en puissance des régimes fascistes en Europe conduit à l'éclatement de la seconde guerre. Alors que le déroulement de la guerre

forces de l'Axe la met dans une situation inconfortable. Elle subit réellement les conséquences de la crise mondiale. D'autres facteurs tels que l'éclatement de la guerre froide, l'essor de l'antagonisme bipolaire (deux mondes opposés représentés par les deux superpuissances à savoir les États-Unis et l'URSS), la nécessité d'une nouvelle stratégie de défense et de sécurité la mettent dans l'embarras.

Pendant que l'Espagne cherche des voies et moyens de sortir du gouffre provoqué par l'échec de ses alliés, en Europe, l'heure est à la reconstruction. Le 05 juin 1947, le général Marshall alors secrétaire d'État américain, prononce le discours introduisant le plan Marshall dans le cadre de la reconstruction de l'Europe. Il annonce à cet effet un programme d'aide financière de la part des États-Unis pour aider les pays concernés. Cette aide projette le contrôle de l'expansion rapide du communisme. En dehors de ce fait, les Accords de Bretton Woods²⁴⁶ (1944) et le plan Marshall de 1947 sont portés à créer un nouveau cadre économique internationale basé sur le capitalisme et l'économie de marché. Bien évidemment, l'Espagne, à cause de sa gestion politique contraire à la vision générale de l'Europe post-guerre, n'est pas concernée par cette offre. Cette politique, en faisant le choix d'une économie d'autosuffisance, entraîne à sa suite de graves conséquences parmi lesquelles la pauvreté, l'augmentation du taux d'analphabétisme, une forte émigration de la population active vers la France, une économie spécifiquement agricole. Avec tous ces problèmes, le général doit procéder à une révision pour prétendre bénéficier de ces fonds, inéluctablement nécessaires pour la reconstruction du pays. Finalement, le besoin économique pressant oblige le chef de l'État à se tourner vers les USA. Dans cette optique, il choisit une politique plus ouverte, plus flexible pour bénéficier des aides financières.

Pendant que les défenseurs du capitalisme s'attèlent à enrayer totalement le fascisme²⁴⁷ et les USA s'évertuent à circonscrire l'avancée du communisme de l'Europe de l'est vers l'Europe de l'ouest, par ailleurs cible parfaite pour l'implantation du capitalisme.

semble annoncer le déclin de l'Alliance au profit de l'Axe, les démocraties libérales incarnées par la France, l'Angleterre, les USA, etc. sont les vainqueurs de cette seconde guerre.

²⁴⁶Les accords de Bretton Woods créant le fond monétaire international et la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) ébauchent un système monétaire international et actualise la reconstruction de l'Europe occidentale.

²⁴⁷Le *caudillo* est un adepte et un ami de Mussolini. Le régime dictatorial installé depuis la fin de la guerre tendait vers le fascisme malgré son caractère autoritaire. C'est pourquoi déjà au cours de la guerre, son régime est un ennemi des vainqueurs de la seconde guerre mondiale qui s'attèle à faire front contre les régimes fascistes.

Au même moment, une autre guerre éclate. Il s'agit de la guerre froide²⁴⁸. Celle-ci est alimentée par la division au sein du bloc de l'Alliance notamment l'opposition entre les USA (capitalisme) et l'URSS (communisme). À ce moment-là, l'Espagne présente sa candidature pour bénéficier de l'aide générée par le plan Marshall. Mais la France, ayant subi les effets de l'invasion nazie, entame une campagne contre cette candidature espagnole aux Nations Unies²⁴⁹. Ce rejet est le résultat de la tendance fasciste et autarcique du général. Pour faire face à l'essoufflement économique, le général entreprend d'autres réaménagements. En changeant de tactique politique, il s'ouvre à la diplomatie. De cette manière, il crée à l'Espagne une nouvelle image, celle :

« qui se présente à l'opinion publique internationale comme catholique...anticommuniste et surtout en évolution vers un régime de libertés majeures »²⁵⁰.

L'embarras du "*generalismo*" au moment de sauver l'Espagne de la conjecture d'antan l'emmène à faire le choix du changement. Pour confirmer la prise en compte des exigences de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Francisco Franco procède à la promulgation de la loi de succession²⁵¹ en 1947. Les dispositions de cette loi à caractère monarchique, lui permettent de disposer d'une autorité absolue et du droit de dicter les lois fondamentales. Finalement soumise aux "*cortes*" en juillet 1947, celle-ci permet de rétablir le système de succession même si elle donne à Francisco Franco la possibilité de demeurer l'unique chef de l'État. De manière particulière, le "*caudillo*" devient régent à vie. Selon les dispositions de la loi, l'Espagne reste un royaume catholique²⁵², social et représentatif. Il s'agit là de la

²⁴⁸ La guerre froide est la période de forte tension entre les USA et l'URSS et leurs alliés respectifs à partir de la seconde guerre mondiale jusqu'à la chute des régimes communistes en Europe (1945-1989).

²⁴⁹ L'assemblée Générale des Nations Unies débute le 9 février 1946 avec la première condamnation internationale du gouvernement de Franco imposé par la force avec l'aide de l'Axe aux espagnols depuis la fin de la guerre en 1939. Ne représentant pas le peuple espagnol, il est impossible d'entreprendre des affaires avec ce gouvernement. Le 1er mars, la fermeture de la frontière française occasionne l'interruption des échanges commerciaux avec l'Espagne. Les Nations Unies condamnent à San Francisco, à Postdam et à Londres le régime franquiste. Ils décident que tant que ce régime serait au pouvoir, l'Espagne ne pourrait être admise aux Nations Unies. L'Assemblée Générale, est convaincue que le gouvernement fasciste de Franco rend impossible les échanges.

²⁵⁰ Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.

²⁵¹ La loi de 1947, régularise la succession ; l'Espagne est un royaume, Franco est un chef d'État à vie. Le conseil du royaume et de régence sont créés.

²⁵² Cette accentuation de l'identité catholique du régime s'accompagne de la nécessité de lui offrir une forme politique qui garantisse la continuité de la dictature. Francisco Franco était en effet imprégné des traditions catholiques et rattachait le succès du siècle précédent à l'état unitaire, catholique et impérial de l'Espagne

confirmation du conservatisme religieux. De manière contradictoire, la loi de succession du 1^{er} avril 1947 favorise le cheminement du régime dictatorial vers une politique plus libérale. La nomination d'Alberto Martín Artajo en tant que Ministre des Affaires Etrangères est une conséquence de la tentative de déserrement politique. C'est en réalité le moyen le plus sûr de bénéficier du soutien du catholicisme européen et nord-américain, des éléments indispensables pour contenir les critiques des secteurs libéraux, socialistes et communistes.

À la fin de la guerre, la première mission que s'attribue le général Francisco Franco est la reconstruction du pays. Contrairement à sa vision, les huit (8) premières années de son régime présentent des résultats moins encourageants à ce niveau. La répression omniprésente et la politique autarcique mettent le pays dans une mauvaise posture, la crise économique se fait de plus en plus présente. Face au refus de l'Europe et des USA d'octroyer l'aide financière nécessaire pour la reconstruction, le général change de stratégie politique. De toute évidence, c'est l'union de l'Europe occidentale derrière les principes libéraux et anticommunistes qui occasionne le fléchissement de l'Espagne franquiste. De manière spécifique, l'année 1947 marque positivement l'histoire de la politique espagnole. Au delà de favoriser la projection d'une société plus moderne, libérale et conforme aux démocraties occidentales, elle signe le début de la période de normalisation des relations diplomatiques.

II.3. Les prémices du libéralisme espagnol (1950-1960)

La politique d'autarcie adoptée par le "*caudillo*" depuis le début du franquisme montre de plus en plus son incapacité à reconstruire le pays. Au vu de ce statu quo, et devant les exigences de la politique européenne de reconstruction post-guerre, Francisco Franco décide de réorienter sa politique vers l'extérieur. Ainsi, à partir de 1950, la politique espagnole privilégie-t-elle les relations diplomatiques pouvant aider à la réintégration au sein de l'Europe moderne. Pour ce faire, entre 1950 et 1960, le général procède à quelques réaménagements politiques parmi lesquels l'intégration de l'Opus Dei au gouvernement et l'adhésion à l'ONU.

traditionnelle. En définitive, l'idéal politique du "*Caudillo*" est celui de l'instauration d'une monarchie totalitaire, révolutionnaire et sociale contraire à toute restauration d'une monarchie libérale.

II.3.1. L'entrée de l'Opus Dei au gouvernement

L'autarcie imposée par le choix du régime dictatorial pendant le franquisme conduit l'Espagne vers la catastrophe économique. Cette politique inappropriée avait en effet occasionné l'épuisement des réserves de la Banque au moment de gérer les dettes internationales et la montée de l'inflation. Devant ce constat, le "*caudillo*" change de tactique politique. Il veut désormais diriger son pays vers l'extérieur. Par conséquent il tourne le dos à l'isolationnisme pour adopter une politique libérale plus flexible. Pallier à toutes ces difficultés et remettre l'Espagne sur les rails du développement, tels sont les nouveaux objectifs du chef de l'État. Pour ce faire, il remet les portefeuilles ministériels du commerce et des finances aux technocrates issus essentiellement de l'organisation de l'Opus Dei²⁵³. Avec cet ordre laïc, le gouvernement projette un développement économique à travers une gestion efficiente de la montée de l'inflation. Ces laïcs particulièrement formés sur le travail bien fait conduisent l'Espagne vers une tendance capitaliste prévue pour donner un nouvel élan à la politique économique.

Grâce à la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement parvient à la restructuration des grands secteurs de l'économie espagnole comme l'agriculture, les chantiers navals, la sidérurgie et le textile. Le succès est sans aucun doute à la portée de ces technocrates qui fixent leur objectif sur la valorisation du secteur bancaire. Cette stratégie est selon eux la plus avantageuse car les investissements au profit des produits financiers modernes sont essentiels pour l'industrialisation totale du pays. Après de longues années de stagnation, ladite industrialisation permet à l'économie espagnole de renaître de ses cendres.

II.3.2. L'adhésion à l'ONU (Organisation des Nations Unies)

En dehors du développement économique, l'autre objectif du régime franquiste à la fin de cette seconde période est l'adhésion aux Nations Unies. Elle serait en effet la clé de la redynamisation de la politique extérieure. L'Espagne s'ouvrirait ainsi aux autres pays

²⁵³Opus Dei qui signifie œuvre de Dieu, est une organisation fondée par Josemaría Escrivá de Balaguer née en Espagne en 1928 sous le nom de société sacerdotale de la sainte croix et Opus Dei. Il dispensait des formations spirituelles et intellectuelles à ses membres qu'il recrutait particulièrement dans les milieux aisés (universitaires, intellectuels). Les technocrates sont un groupe de techniciens en provenance des milieux de cette organisation qui fournissent à la dictature un nouveau soutien, ouvertement anti phalangistes, ces sont des partisans de l'ouverture économique et les artisans du développement économique du pays.

européens et en même temps à l'ensemble européen. Cette Espagne avait été écartée, eu égard au projet économique de reconstruction post-guerre, à cause des tendances fascistes et antimodernistes du franquisme. Pour assurer un retour en Europe, il lui fallait d'abord opter pour une politique libérale à l'image des nouvelles démocraties libérales comme la France.

Avec l'ancrage de la culture dictatoriale, l'Espagne échoue à deux reprises malgré la signature de l'accord hispano-américain en 1953 et le concordat avec le Vatican la même année. En outre, en 1955, elle est finalement acceptée dans l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette adhésion constitue le point de départ de l'ouverture sur le monde et celle de la normalisation des relations diplomatiques avec les autres pays. L'Espagne franquiste antimoderniste rejetée par les voisins européens s'affilie à l'Europe en s'engageant à l'entretien des échanges commerciaux. C'est une grande victoire pour le libéralisme espagnol. Désormais, la censure et l'isolement politico-économique sont loin derrière.

Le choix de cette politique caractérisée par une libéralisation est plus prometteur pour le pays. Les exploits se traduisent spécifiquement par une croissance industrielle. De toute évidence, l'option du développement du tourisme est une issue non négligeable pour l'économie. Elle se forge sur cette base, une image plus reluisante ; et devient la meilleure destination touristique à moindre coût. L'essor de ce secteur est immédiat. Il permet de prétendre à un développement économique même si le grand apport de la mécanisation de l'agriculture est un fait à prendre en compte. Au même moment, l'exode massif des populations vers les villes et zones urbaines favorise le passage de la société rurale à la société urbaine. La croissance par exemple du revenu moyen par habitant, grâce à la réglementation du travail par la loi du 16 octobre 1942, conditionne l'augmentation de la production. Mais contrairement aux attentes des espagnols, l'amélioration des conditions de vie n'est pas effective. L'accroissement des déséquilibres régionaux occasionne l'intensification des revendications et grèves ouvrières. Les organisations autonomistes catalanes et basques se renforcent davantage et virent parfois vers le terrorisme. Au nom de cette tendance terroriste, l'ETA (Euskadi Ta Askatuna) s'adonne à des attentats meurtriers.

L'intégration de technocrates issus de l'organisation de l'Opus Dei donne à l'Espagne la possibilité de s'engager réellement sur le chemin de la libéralisation politique. Avec ce gouvernement, elle entame le processus d'intégration à l'ONU qu'elle obtient finalement en 1955. L'objectif immédiat de cette adhésion est la normalisation des relations avec l'extérieur.

Le franquisme se montre ainsi plus ouvert au monde, laissant derrière lui l'isolationnisme. Les résultats sont conséquents. La diversification du champ d'action à portée économique produit le développement d'autres secteurs d'activité tels que le tourisme et l'industrie. La légère croissance économique notée est le résultat de cette nouvelle orientation politique.

II.4. Les transformations libérales de la fin du franquisme

À partir de 1950, l'Espagne amorce un développement économique spectaculaire à la faveur de la politique de modernisation. Le plan de stabilisation de 1959 proposé par les technocrates de l'Opus Dei favorise un boom économique à partir de 1960. C'est en réalité, une conséquence du processus de redynamisation de la politique économique de la fin de la période franquiste.

II.4.1. Le miracle économique espagnol

La nécessité de changer de vision politique pour pallier aux problèmes économiques et sociopolitiques oblige le général à autoriser le plan de stabilisation conçu après le remaniement ministériel de 1957. Cet important remaniement ministériel, portant l'Opus Dei à la tête du gouvernement espagnol, avantage l'envol économique dès 1960. Conçu par le catholique libéral-conservateur Alberto Ullastres par ailleurs membre de l'Opus Dei, ce projet favorise l'assainissement de l'économie sur la base de

-la transformation du territoire espagnol ainsi que le développement économique

-la redistribution équitable de la richesse

-l'ouverture des frontières pour non seulement faciliter l'émigration des travailleurs espagnols vers les autres pays de l'Europe mais aussi l'essor du tourisme grâce à une politique favorisant l'arrivée en masse de touristes étrangers

-le modelage de l'image de l'Espagne franquiste pour la rendre plus présentable et accessible en Europe.

En dehors de ces objectifs, ce plan dicte de nouvelles mesures destinées au rééquilibrage de l'économie. Celles-ci sont à caractère libéral mais tendent vers une politique d'austérité. Cette politique confirme le redressement économique prévu à travers la convertibilité de la "*peseta*" (possibilité de convertir la "*peseta*" avec d'autres monnaies), la suppression du contrôle des prix, la réforme fiscale prévue pour la réduction des taxes douanières et l'ouverture aux investissements étrangers. Bien au-delà de la stabilisation, ce

plan vise la transformation structurelle. Sa mise en œuvre en 1959 entraîne une croissance économique et à sa suite une forte croissance de la population. À ce niveau, les transformations sont notables. En quinze (15) ans seulement, la valeur de l'économie a triplé. Le PIB (Produit Intérieur Brut) par tête se situe à une moyenne de 7%²⁵⁴ par an.

En permettant au pays de se présenter sur les marchés internationaux, ce projet met fin à l'autarcie. En même temps, il permet une réduction du pouvoir de l'État dans les affaires économiques. L'évolution qui s'ensuit est spectaculaire: on parle de miracle économique. L'Espagne des années 60 devient sans aucun doute plus compétitive. En conséquence, entre 1960 et 1975, l'économie espagnole bénéficie d'une importante croissance avec un taux annuel moyen de 7%. En outre, le système fiscal est encore basé sur les impôts indirects. Malgré tout, le changement est remarquable. La société espagnole retrouve peu à peu sa place dans le concert des nations.

II.4.2. Un nouvel élan pour la politique libérale

L'essor industriel et économique de la dernière décennie de la période franquiste est lié à l'efficacité de la politique économique représentée essentiellement par le plan de stabilisation de 1959. Cette réforme initie le passage de l'économie autarcique à une économie capitaliste avec une ouverture aux investissements étrangers. Plus loin, elle assure le passage de l'inflation à la stabilisation, la productivité et la recrudescence des échanges avec les marchés extérieurs. L'Espagne a résolument tourné le dos à l'isolationnisme. Dans le fond, ce dégel économique représente la prémice du libéralisme politique. Quoiqu'il en soit l'année 1959 est capitale pour le franquisme. Elle permet de sortir de la caducité du modèle économique autarcique.

À côté de la libéralisation économique, la deuxième priorité de la politique de la fin de cette période est la désidéologisation²⁵⁵ du pays. C'est en effet une conséquence de l'adhésion des espagnols à cet esprit libéral. Il faut dire que l'atmosphère politique à cette époque est

²⁵⁴Garcesius, « Le franquisme », publié le 18 juillet 2011, consulté le 09 juin 2016, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/2011/07/18/le-franquisme/>.

²⁵⁵Le général doit garantir des preuves qui certifient qu'il se désengage de toute idéologie totalitaire et autoritariste. La nécessité d'un gouvernement libéral se fait de plus en plus pressante pour assurer la libéralisation politique, gage de l'eupéanisation de l'Espagne. La promulgation de la loi de "*Principios del Movimiento*" (17 mai 1958), une loi qui décrète l'abandon de la structure totalitaire et la réduction de la Phalange à un simple appendice du régime.

bien favorable au changement. Une nouvelle société commence à émerger des cendres de la société franquiste autarcique. Désormais, le pays a le regard tourné vers ses voisins européens et le continent américain. En dépit de cette situation réjouissante, les problèmes demeurent. La nouvelle politique économique ne prend pas en compte le volet social. Elle privilégie spécialement le développement économique présenté comme garantie pour la compétitivité de l'Espagne en Europe, au détriment du bien-être social. Devant ce constat, une redynamisation de la politique sociale s'impose. Ce serait dans ce cas une solution palliative à l'augmentation des coûts sociaux par la faveur du développement économique. Les domaines concernés sont particulièrement la santé, l'éducation, le système de garanties de rentes (pensions et prestations d'assurance), l'emploi. Ce malaise social participe à l'accroissement des mouvements antifranquistes. Au même moment, on assiste à la naissance des nationalismes. À ce niveau, le terrorisme basque est la dérivée la plus dangereuse de ces mouvements régionalistes et nationalistes. Pour circonscrire la montée de ces mouvements, le "*caudillo*" procède à la promulgation de nouvelles lois à partir de 1961.

- 1961 : La loi sur l'égalité politique et professionnelle pour les femmes. Elle se traduit par l'entrée massive des femmes dans le monde du travail.
- 1963 : La création du Tribunal d'ordre public éloigne l'armée de la justice.
- 1966 : La loi sur la presse et la censure annonce la liberté de la presse.
- 1967 : La loi du culte autorise la liberté de choix et d'opinion religieuse.
- 1969 : La loi autorisant la création d'associations mais à des fins non politiques.

Ces lois beaucoup sont plus partielles que concrètes. Dans ces conditions, elles ne parviennent pas à satisfaire les attentes. En 1973, après l'assassinat de Luis Carrero, Carlos Arias Navarro procède à l'adoption de la réforme du système légitimant les actions des partis politiques. Contradictoirement, la réforme n'est pas bien accueillie par les espagnols surtout les phalangistes, ceux qui réclament le retour du régime autoritaire et répressif d'origine. Ils voient en la libéralisation politique, un moyen de retrait des privilèges. Pour enrayer ces mouvements antifranquistes, en 1969, Francisco Franco promulgue une loi restituant la monarchie. En revanche, il désigne Juan Carlos comme son successeur.

Nous pouvons affirmer à la fin de cet épisode noir, qu'en dépit de la politique autoritaire et isolationniste du "*caudillo*", le régime franquiste s'est adouci vers 1950 face aux

exigences de l'Europe occidentale moderne, unie derrière les vainqueurs de la seconde guerre mondiale.

Avec le général Francisco Franco, l'Espagne fait l'expérience d'une longue période dictatoriale. Au début autoritaire et répressif, le régime franquiste se montre plus ouvert à partir de 1947, devant l'urgence de l'europanisation. À partir de 1950, avec l'entrée des technocrates issus de l'Opus Dei, l'État espagnol initie un cheminement vers la libéralisation politique et économique. Celle-ci permet de réorienter la politique vers l'extérieur. Le but de cette action est l'établissement d'échanges commerciaux fructueux. Cette politique est très avantageuse d'autant plus qu'elle débouche sur le fameux miracle économique qui donne le ton à la redynamisation de l'économie. Les crises politiques vont bon train malgré les promesses de stabilité et l'amélioration des conditions de vie projetée par le développement économique. Elles freinent l'envol économique enclenché depuis 1960 mais n'empêchent la poursuite du processus. En permettant le retour de la monarchie avec le roi Juan Carlos, Francisco Franco favorise le virement du pays vers une politique libérale.

III. L'ESPAGNE POSTFRANQUISTE ET LE TRIOMPHE DU LIBÉRALISME (1975-1982)

La mort du "*caudillo*" le 20 novembre 1975 ouvre les voies à une nouvelle crise politique. À la recherche d'un équilibre politique, l'Espagne expérimente une transition démocratique conduite par le roi Juan Carlos. Cela suppose le retour de la monarchie après l'expérience dictatoriale connue sous le franquisme. Contrairement au projet du général "*caudillo*", Juan Carlos choisit d'adopter la vision démocratique européenne pour résoudre la crise économique. Il prévoit pour cela des réformes institutionnelles et structurelles. Mission difficile à cause de la pesanteur du franquisme passé, le souverain doit avant tout parvenir à déraciner les racines de ce régime obscur.

III.1. La rupture définitive avec le franquisme

Dans son discours de proclamation, le roi annonce qu'il se mettra au service de tous les espagnols raison pour laquelle il place son règne sous le signe de la réconciliation. Dans de telles circonstances, il doit faire un choix entre un retour dans le passé avec la monarchie absolue, la continuité du franquisme et un bond vers l'avenir avec la démocratie. Sans surprise, il opte pour un retour de la monarchie. Cependant, il veut briser le mythe construit autour du franquisme. Pour élargir les horizons de cette nouvelle Espagne, il fait le choix

d'appartenir à la communauté européenne. Bien que la condition de cette adhésion soit l'impossible rupture avec le passé franquiste, le roi ne craint pas un échec.

Cheville ouvrière du processus démocratique, le déracinement des fondements du franquisme rencontre la résistance de l'armée et de l'Église. Considérées par ces entités comme une campagne antifranquiste, l'idée de démocratisation est perçue par certains généraux de l'armée comme un moyen de suppression des privilèges. Certains cercles militaires plus hostiles à la démocratie prévoient même des coups d'état pour exprimer leur mécontentement. Mais face à cette Espagne déterminée à détrôner les racines du régime franquiste, toutes les tentatives de déstabilisation échouent.

« Pour leur part, les tenants de la rupture ne prirent pas en compte le fait que si, pour une partie croissante de la population — celle disposant du meilleur niveau d'études et de revenus -, la démocratie et l'Europe représentaient son horizon politique, la voie qui y mènerait devrait inclure ordre et stabilité, deux valeurs qui restaient prioritaires dans les choix des Espagnols. L'émergence de ces nouvelles valeurs démocratiques et le lent apprentissage du langage de la démocratie se sont produits dans le cadre d'une très longue dictature établie à la suite d'une guerre civile et dans celui d'une transformation sociale qui avait arraché des millions d'Espagnols à leurs lieux de naissance et leur avait fait subir une période de doute et de déracinement. Ce double phénomène a naturellement marqué de son empreinte le processus d'acculturation de ces nouvelles valeurs politiques et le résultat tient dans cette nette prédilection des Espagnols pour la paix et l'ordre. »²⁵⁶

Cette rupture sous-entend un climat propice au développement des valeurs démocratiques. Dans cette optique, le roi autorise le retour de tous les exilés politiques. De façon spéciale, il enclenche le processus de réconciliation. Celui-ci permet aux exilés de briguer une place dans le gouvernement. Cette réintégration projette une influence de l'élite exilée sur la nouvelle vision politique. Celle-ci semble être la mieux imprégnée de ces valeurs démocratiques. Dans ce cas, son aide est capitale pour la conduite du processus à terme.

Cela dit, il faut au préalable une démystification du franquisme. Pour ce faire, le roi ordonne dans un premier temps la dissolution du tribunal d'ordre public auparavant responsable de la répression sous Francisco Franco. Ensuite le Mouvement National et le parti unique franquiste sont dissouts. Au même moment, les privilèges de l'armée sont supprimés

²⁵⁶Juliá Santos, « Post franquisme ou société démocratique », in *Revue d'histoire*, 2-2002. Pp 5-12. Consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-vingtiemesiecle-revue-d-histoire-2002-2-page-5.html/>.

et certaines bases militaires détruites. Ce vaste mouvement a pour objectif de non seulement réduire le pouvoir de l'armée mais aussi de susciter la démystification de cette entité utilisée par le régime franquiste comme instrument de soumission.

L'autre évènement marquant du processus de démocratisation enclenché par le roi reste la légalisation du PCE. Effective le 09 avril 1977, la légalisation du PCE représente le point focal de ce processus. Elle est prévue pour assurer le démantèlement des instruments de propagande du franquisme. Ce parti est aussi à la base de la suppression du tribunal de l'ordre alors en charge de la répression. Mais l'enjeu reste unique, la rupture définitive avec le franquisme. Bien au-delà, cette action remarquable traduit la volonté de renforcer les bases de cette jeune société démocratique.

Après le démantèlement du pouvoir de l'armée, l'Espagne entre dans une phase décisive dans le cadre de l'implantation de la démocratie. Bien que la situation du pays soit encore précaire, et loin de favoriser l'instauration d'une démocratie solide à l'instar des autres pays européens comme la France, l'Italie, elle fait montre de nombreuses capacités de reconstruction quant à la fondation d'une nation libre et moderne. À partir de ce moment, elle s'établit des objectifs avec pour finalité est l'instauration de la liberté et de la justice.

*« La Nation espagnole, désireuse d'établir la justice, la liberté et la sécurité et de promouvoir le bien de tous ceux qui la composent, proclame, en faisant usage de sa souveraineté, sa volonté de :
Garantir la vie démocratique en commun dans le cadre de la constitution et des lois, conformément à un ordre économique et social juste.
Établir une société démocratique avancée, et collaborer au renforcement de relations pacifiques et de coopération efficace entre tous les peuples de la terre. »²⁵⁷*

La nouvelle nation espagnole devra respecter les normes d'une société démocratique en garantissant les libertés politiques et les droits sociaux. Dans cette optique, la constitution de 1978 précise que l'orientation politique s'identifie avec un régime monarchique parlementaire :

« Art 1.3 : La forme politique de l'État espagnol est la monarchie parlementaire. »²⁵⁸

²⁵⁷Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. Préambule, p11.

²⁵⁸Idem, titre préliminaire, p13.

Cet article peut être considéré comme le noyau de cette constitution d'autant plus que les 163 articles qui composent le texte de lois gravitent autour d'un seul idéal : la liberté. La devise exprime clairement cet objectif : «*Una, Libre, Grande*»²⁵⁹. D'un autre côté, elle laisse transparaître un enjeu lointain, le développement économique. Phase décisive pour la transition démocratique et point de départ de l'installation de la monarchie parlementaire, la constitution devient la clé de voûte du changement politique. Aussi confirme-t-elle l'engagement des espagnols dans ce processus démocratique. Au nom de cette adhésion, lors du référendum du 06 décembre 1978, «*plus de 87% des Espagnols se rendent aux urnes et approuvent la Constitution qui fait de l'Espagne une monarchie constitutionnelle*».²⁶⁰

Avec la reconnaissance de l'indissolubilité de la nation, l'Espagne tourne définitivement la page sur le passé franquiste. L'élaboration par une commission composée de trente-six (36) députés sur une période de dix-huit (18) mois traduit bien la continuité du processus enclenché depuis "*las cortes de Cádiz*". De toute évidence, les "*cortes*" constituent l'institution représentative du peuple. Les fonctions sont aussi définies par ladite constitution :

« Article 66.1. *Les Cortès générales représentent le peuple espagnol et se composent du Congrès des députés et du Sénat.*
2. *Les Cortès générales exercent le pouvoir législatif de l'État, votent le budget, contrôlent l'action du Gouvernement et assument les autres compétences que leur attribue la Constitution.*
3. *Les Cortès générales sont inviolables.* »²⁶¹

Le pouvoir législatif est confié au Parlement (les *Cortes* générales) composé de deux chambres notamment le Congrès des députés et le Sénat. Le pouvoir exécutif détenu par le gouvernement est présidé par un chef de gouvernement nommé par le roi. Cependant l'existence d'un Tribunal constitutionnel chargé de veiller au strict respect du texte est indispensable. En conséquence, la clé de la légitimité politique est l'acte électoral c'est-à-dire le choix du chef du pouvoir exécutif par vote.

²⁵⁹Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. Consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.

Notre traduction : « Unie, Libre, Grande ».

²⁶⁰Juliá Santos, « Post franquisme ou société démocratique », in *Revue d'histoire*, 2-2002. pp 5-12. Consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-vingtiemesiecle-revue-d-histoire-2002-2-page-5.htm/>.

²⁶¹*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE III, CHAPITRE PREMIER, p39.

Au-delà de l'institutionnalisation, les dispositions de la constitution de 1978 signalent la fin du franquisme. Cela se note spécialement avec l'abolition de la peine de mort, la reconnaissance de la liberté d'information et d'expression, le choix d'un système décentralisé donnant la possibilité d'une gestion décentralisée à des régions autonomes dirigées par un parlement et un gouvernement régional. C'est un fait essentiel dans l'histoire de l'Espagne d'autant plus qu'il assure la rupture définitive avec la société de l'Ancien régime. Au fond, il permet d'envisager la construction d'une Espagne libre et moderne.

Le démantèlement du pouvoir de l'armée et la légalisation du PCE, principal parti antifranquiste, signalent le démembrement du système franquiste. Aidée par les beaux jours de la transition démocratique, l'adoption de la constitution de 1978 demeure le socle de la séparation définitive avec la dictature passée. Cela se traduit spécialement par les nombreuses réformes dont l'enjeu demeure l'implantation d'une société libre et moderne.

III.2. La consolidation des valeurs démocratiques

L'État espagnol a amorcé depuis peu le développement de sa politique moderne. Cette action ayant pour finalité l'établissement d'une nouvelle organisation politique, économique et administrative, prévoit la rupture avec la dynamique centraliste de l'Ancien régime pour assurer l'insertion européenne. Pour atteindre cet objectif, il faut avant tout veiller à installer un régime qui soit conforme aux normes de cet ensemble européen. Dans ce cas, l'instauration de ce régime parlementaire constitue un avantage pour l'Espagne étant donné qu'il assure la consolidation de ces nouvelles valeurs démocratiques à l'image de l'Europe moderne du XXe siècle.

L'installation de ce régime parlementaire traduit la volonté d'enrayer les valeurs franquistes marquées par la répression, l'autoritarisme, la tradition et la superpuissance de l'Église. Cette volonté de tourner la page sur ce passé douloureux se caractérise par une profonde adhésion aux nouvelles valeurs prônées par le roi, contrairement à la vision du "*caudillo*" de garder le pays sous le joug du franquisme. L'acceptation des règles démocratiques se traduit d'abord par l'enclenchement du processus de réconciliation marqué par la réintégration des exilés politiques. Il faut préalablement parvenir à l'ancrage des valeurs libérales avant de prétendre à la modernisation de la société et à l'amélioration du cadre de vie. Cela dit, la majorité des espagnols doit être disposée à sacrifier les croyances traditionnelles au profit de la paix. Ce choix soutiendrait la préférence pour la démocratie par

rapport à toute autre forme de gouvernement. Cela se justifie par le taux élevé de participation au référendum de 1978 (plus de 67,1% de participation)²⁶². Par cet acte, l'Espagne confirme l'adoption de l'esprit démocratique et se rapproche davantage de l'Europe moderne.

La légitimité de la démocratie, la préférence pour le centre, le choix des réformes en lieu et place de la répression, l'intérêt pour la liberté, tels sont les nouveaux fondements de la culture politique espagnole. Ces fondements qui caractérisent aujourd'hui les démocraties occidentales permettent au pays d'entamer son dernier virage pour le basculement vers la monarchie parlementaire. De fait, la signature du pacte de paix avec les syndicats et la nomination du premier ministre permettent de lier définitivement le destin du pays à celui de la démocratie. Dans ces conditions, la signature des pactes de la *Moncloa* par les partis politiques est plus que capital pour la survie de la jeune démocratie.

Cet environnement politique paisible favorise le développement de nouvelles tendances politiques au nom du multipartisme. L'autorisation de la coexistence de plusieurs partis politiques sur le territoire espagnol par celui-ci devrait assurer l'alternance au pouvoir. En tant qu'exigence de la démocratie, cette cohabitation devient un préalable pour l'instauration d'un climat sociopolitique apaisé.

« Pour qu'il y ait régime libéral, il faut une règle du jeu (une constitution), l'existence d'une compétition entre les différents partis pour accéder au pouvoir, la conquête s'effectuant généralement à travers une élection »²⁶³.

Désormais, les partis politiques²⁶⁴ jouent un rôle important dans la vie politique. En suscitant la concurrence, ils favorisent l'animation de la scène politique selon les règles de la démocratie. De cette façon, ils assurent la mise en application des normes du libéralisme pour le plus grand bien de la société espagnole démocratique. Pour confirmer l'utilité de cette valeur, la constitution de 1978, en son article 6, revient sur les propriétés du pluralisme politique :

²⁶²« Constitution espagnole de 1978 », consulté le 12 octobre 2017, disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/constitution_espagnole_de_1978.

²⁶³Bremon Janine et Geledan Alain, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris: Belin, 2002. p312.

²⁶⁴Un parti politique est une organisation politique regroupant des citoyens ayant une certaine idéologie ou certains idéaux en commun et cherchant à obtenir le pouvoir dans le but de gouverner selon leurs principes. C'est donc une association de personnes qui partagent la même idéologie très souvent différente des autres et même de l'idéologie du régime au pouvoir. Cf : Emile Genouvrier et al, *Dictionnaire de poche de la langue française*, Paris : librairie Larousse, 1977.

« Art.6 : Les partis politiques expriment le pluralisme politique, ils concourent à la formation et à la manifestation de la volonté populaire et sont un instrument fondamental de la participation politique. Ils se forment et exercent leur activité librement, dans le respect de la constitution et de la loi. Leur structure interne et leur fonctionnement doivent être démocratique. »²⁶⁵

Cette précision de l'article 6 de la constitution confirme la tendance moderniste actuelle de l'Espagne. En réalité, tous les points de la constitution prennent en compte les exigences d'un régime à caractère libéral. De manière spécifique, ce pluralisme politique ratifie la légalisation des partis proposée depuis la signature des pactes de la *Moncloa*. Sa signature exprime la volonté des forces politiques de prioriser le processus démocratique aux intérêts politiques subjectifs. L'atmosphère politique qui prévaut par la suite révèle l'importance de ces lois pour la consolidation de l'Espagne démocratique. Bien évidemment, l'éclosion du multipartisme favorise la naissance de plusieurs partis politiques. Ainsi, assistons-nous à la naissance du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), du PCE (Parti communiste espagnol), l'UCD (Union du centre démocratique), de l'Alliance Populaire, du PSC (Parti des socialistes de Catalogne), du PSP (Parti socialiste populaire), du PDC (Pacte démocratique pour la Catalogne), du PNV (Parti nationaliste basque), du PSUC (Parti socialiste unifié de Catalogne) et des syndicats comme l'UGT (Union général des travailleurs) et le CC. OO (Commissions Ouvrières).

III.3. La mise en place du nouvel État espagnol

La transition démocratique est la confirmation de l'authenticité de la lutte enclenchée depuis 1812 pour l'implantation du libéralisme. Elle représente aussi la marche de l'Espagne vers l'ouverture sur le monde, loin de l'isolationnisme favorisé par les trente-six (36) années du franquisme. Ce régime politique lui avait interdit tout accès aux idées étrangères. Désormais, elle s'engage à s'ouvrir au monde extérieur. Le roi s'engage alors à conduire fermement cette transition démocratique pour la prise en compte effective de l'Espagne dans cet ensemble que forme l'Europe moderne.

²⁶⁵ *Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. Préambule, p 14.

III.3.1. Le roi Juan Carlos: l'architecte de la transition démocratique

La fin de la période franquiste dans des conditions déplorable impose à l'Espagne une période d'incertitude politique. La pesanteur de ce régime dictatorial sur la société espagnole oblige le roi Juan Carlos à changer de tactique pour conduire son pays vers le développement. La longue période d'isolationnisme a effectivement rendu la mission de la transition démocratique assez difficile. Les racines de cette politique semblaient indétronables c'est pourquoi l'Espagne a été écarté du processus de modernisation en cours en Europe. Dans ce cas précis, le rôle de la transition démocratique est de lui assurer une fondation démocratique solide, capable de faire disparaître toute trace du franquisme. À ce niveau, le rôle du roi est essentiel :

« Article 56.

1. Le Roi est le chef de l'État, symbole de son unité et de sa permanence. Il est l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions, il assume la plus haute représentation de l'État espagnol dans les relations internationales, tout particulièrement avec les nations de sa communauté historique, et il exerce les fonctions que lui attribuent expressément la Constitution et les lois.

2. Son titre est celui de Roi d'Espagne et il pourra utiliser les autres titres qui reviennent à la Couronne.

*3. La personne du Roi est inviolable et n'est pas soumise à responsabilité».*²⁶⁶

Ces dispositions de la constitution de 1978 clarifient le rôle du roi dont les fonctions se résument en cette expression : "garant de la constitution". À partir de ce moment, il a le droit de regard et de décision. Mais la particularité ici, c'est sa collaboration avec les "cortes" et le sénat. Au-delà de promulguer les lois, il a la possibilité de fixer la date des élections et des référendums. De manière spéciale, l'élection du chef de gouvernement ainsi que la nomination de ses membres se fait sous sa coupole. Selon les normes de cette constitution de 1978 et les fondements démocratiques du nouvel État, le roi reste le garant de la société espagnole. La nouveauté ici réside dans le recours à la constitution pour l'adoption d'une quelconque loi.

Tout ce qui a été dit plus haut confirme la considération du roi comme l'architecte de la transition démocratique. Au fond, ce sont, sa bonne volonté et sa hargne de rétablir la

²⁶⁶Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE II, De la Couronne, p 34.

stabilité constitutionnelle qui favorisent le succès de cette transition et l'installation de la nouvelle société démocratique espagnole.

III.3.2. La contribution des réformes politiques d'Adolfo Suarez

Pour parvenir à la finalité d'asseoir la nouvelle démocratie, le roi Juan Carlos fait appel au technocrate Adolfo Suarez. Il lui remet à cet effet les clés de l'Espagne en le nommant président de son premier gouvernement. Selon les dispositions de la constitution de 1978, le rôle du gouvernement représenté spécifiquement par son chef est tout aussi capital que celui du roi.

« Article 97.

Le Gouvernement dirige la politique intérieure et extérieure, l'administration civile et militaire et la défense de l'État. Il exerce la fonction exécutive et le pouvoir réglementaire conformément à la Constitution et aux lois.

Article 98.

1. Le Gouvernement se compose du Président, le cas échéant des vice-présidents, des ministres et des autres membres déterminés par la loi.

2. Le Président dirige l'action du Gouvernement et coordonne les fonctions de ses autres membres, sans préjudice de la compétence et de la responsabilité directe de ceux-ci dans leur gestion.

3. Les membres du Gouvernement ne pourront exercer d'autres fonctions représentatives que celles qui sont propres au mandat parlementaire, aucune autre fonction publique que celle découlant de leur charge, ni aucune activité professionnelle ou commerciale.

Article 108.

Le Gouvernement est solidairement responsable de sa gestion politique devant le Congrès des députés.»²⁶⁷

D'après les articles susmentionnés, le chef de gouvernement est considéré comme le meneur politique. En corrélation avec le Congrès des députés, il conduit la politique espagnole. Ici particulièrement, le roi et son chef de gouvernement partagent la même vision politique produite par le nouvel idéal moderniste. En ce moment, l'appartenance d'Adolfo Suarez au mouvement des "aperturistes" (partisans de l'ouverture sur le monde, de l'évolution et la démocratie), constitue un avantage. Il prévoit des réformes visant précisément l'amélioration de la situation sociopolitique. Celles-ci s'intéressent premièrement au démantèlement des structures franquistes. Mais à côté de cela, elles doivent arborer le bon fonctionnement du nouvel État. Au même moment, Adolfo Suarez procède à une importante action dans son parti politique. Cette action de fédérer au sein de l'UCD (Union du centre

²⁶⁷*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE IV : Du Gouvernement et de l'Administration, TITRE V : Des relations entre le Gouvernement et les Cortès Générales, p53-57.

démocratique) plusieurs autres partis de filiation démocrate-chrétienne, libérale et social-démocrate profite à l'installation d'une société de vision libérale progressiste dont la particularité est la prise en compte de la tradition chrétienne.

Cet acte remarquable révèle une participation effective de la religion au développement de la vision politique. La légalisation de tous les partis politiques, excepté les partis à vocation totalitaire, facilite l'assainissement de l'environnement politique. À sa suite, l'amnistie générale prévoit la libération de tous les prisonniers politiques excepté les prisonniers accusés d'actes terroristes. Plus loin, le rétablissement des libertés (liberté d'expression, d'association, de réunion, etc.) ainsi que la reconnaissance du statut d'autonomie des régions confirment la prise en compte des revendications politiques. Ces réformes permettent au PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) de procéder à l'organisation de la première assemblée générale libre.

Les attributions du président du gouvernement inscrites dans la constitution de 1978 contribuent à forger la vision politique d'Adolfo Suarez lors de cette transition démocratique. Les nouvelles réformes entreprises avec l'accord de Juan Carlos permettent de sécuriser les actions libérales de son gouvernement face à des espagnols de plus en plus exigeants. Il réussit malgré tous les heurts occasionnés par la montée des mouvements syndicaux et autonomistes à mener à bien ce passage démocratique.

La mise en place du nouvel État espagnol se fait grâce à l'engagement du roi Juan Carlos dans le processus de normalisation des relations avec l'Europe. Pour réaliser ce désir, il appelle à la rescousse le technocrate Adolfo Suarez. En tant que chef du premier gouvernement de transition, cet ambitieux homme politique entreprend des réformes pour une construction conséquente du nouvel État espagnol. La constitution de 1978, en clarifiant la fonction du roi et celui de son chef de gouvernement, réécrit les fondements politiques. En dehors de ces nouvelles dispositions, ce texte présente des projets de lois en faveur de l'égalité et la liberté. En dépit de toutes ces attributions, la collaboration du roi, le garant de l'État avec les "*cortes*" est indispensable pour un succès politique.

III.4. L'essor de l'Espagne démocratique

La transition démocratique espagnole annonce spécifiquement la victoire du libéralisme. Ce passage démocratique traduit la marche de l'Espagne vers la démocratisation dont la fondation est la constitution de 1978. Celle-ci définit d'une façon spéciale les bases du nouvel État tout en confirmant le choix d'une politique étrangère plus ouverte aux échanges commerciaux. Ce nouveau système mis en place conditionne le développement économique de l'Espagne démocratique à travers l'adhésion à l'OTAN et à la CEE.

III.4.1. L'entrée dans l'OTAN, une garantie pour l'ouverture sur le monde

L'Espagne a depuis peu entamé les démarches pour son intégration dans l'organisation de l'Atlantique Nord (OTAN). Après plusieurs tentatives qui ont échoué par la circonstance de l'isolationnisme, le gouvernement change de tactique politique. Contraint par les conditions d'intégration européenne, il s'oriente vers une politique portée sur le développement des relations extérieures. Cette politique pévoit le déracinement de la politique d'autosuffisance prônée par le franquisme. Dans le même élan, le gouvernement de Carlos Arias Navarro révèle au parlement ses ambitions avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Les premières tentatives ayant échouées, c'est finalement le gouvernement de l'UCD (Union du centre démocratique) dirigé par Adolfo Suarez qui en prend l'initiative. Cette tentative d'adhésion à l'OTAN est mal perçue dans le gouvernement. La confrontation à ce sujet met en opposition Adolfo Suarez et son ministre des affaires étrangères Marcelino Oreja. Dans ces conditions, le chef de gouvernement ne parvient pas à un consensus avec les partis politiques²⁶⁸. Pendant ce temps, la majorité de la population affirme son refus de se joindre à ce projet. Mais devant la nécessité d'une ouverture vers le monde extérieur et la sécurité que devait favoriser l'intégration à l'Alliance Atlantique, le parti socialiste, depuis peu en charge de l'Espagne, réclame l'organisation d'un référendum. La convocation de cette population à ce référendum renferme deux principales raisons :

²⁶⁸Le gouvernement UCD obtient le soutien de l'Alliance populaire, du mouvement conservateur et celui des partis nationalistes basques et catalans. Par ailleurs, le Parti communiste espagnol (PCE) ainsi que le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) mène l'opposition à l'intégration à l'OTAN. Pour cela, le chef du parti socialiste Felipe González lance la campagne OTAN, "*de entrada no*" (*L'OTAN, pas d'emblée*). Cf : Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.

« 1) L'échéance, en janvier 1981, du Traité d'Amitié et de Coopération avec les États-Unis, renouvelé pour une durée de cinq ans sous l'administration Arias Navarro (24 janvier 1976); 2) La relance du chapitre communautaire, paralysé depuis le 5 juin 1980 à cause de l'obstructionnisme giscardien »²⁶⁹.

L'objectif de ce gouvernement en intégrant l'OTAN est la prévention de la vulnérabilité de la jeune démocratie. La participation de l'armée espagnole aux projets internationaux permettrait non seulement d'assurer son intégrité territoriale et renforcer la sécurité²⁷⁰ mais aussi l'appartenance au système de défense des pays de l'occident. Contre ce projet, Calvo Sotelo soutient que l'entrée dans l'OTAN entraverait les négociations d'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE). Cette option est l'assurance pour un essor économique et l'entame d'une politique en faveur des relations internationales. Ce sont les débats parlementaires qui mettent fin à cette polémique. Ainsi, à la demande de Madrid, les membres signataires du traité de Washington enclenchent le processus. L'Espagne devient finalement membre de l'OTAN le 30 mai 1982.

III.4.2. L'adhésion à la CEE et la reconstruction économique

L'entrée à l'OTAN en mai 1982 ne semble pas être une issue pour la résolution de tous les problèmes politiques de l'Espagne. Bien au contraire, les problèmes internes entre les partis politiques suscités par le désaccord sur l'entrée dans l'OTAN maintiennent les tensions. Les nouvelles élections législatives du 28 octobre donnent la majorité absolue au parti de gauche le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) avec 48,4% des voix. Avec ce nouveau gouvernement, l'Espagne réoriente sa politique. Le programme politique du PSOE avec à sa tête Felipe Gonzalez se centre désormais sur trois (3) axes: la consolidation démocratique, la résolution de la crise économique et l'ancrage international grâce à l'adhésion à la CEE (Communauté économique européenne).

²⁶⁹Cristina Tango, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.

²⁷⁰En plus de garantir la participation de l'armée espagnole aux projets internationaux, le but est de protéger l'axe Baléares-Détroit de Gibraltar-Canaries contre un éventuel expansionnisme étranger, surtout de la part du Maroc qui, après l'annexion d'Ifni et du Sahara occidental, ambitionne de conquérir les villes espagnoles d'Afrique du nord, Ceuta et Melilla. Aussi, le gouvernement craint-il des attitudes offensives de la part de l'Algérie et la Libye.

« Après 1986 et l'entrée dans la CEE, une nouvelle phase d'expansion a commencé. Avec l'aide des fonds structurels européens, l'Espagne a modernisé ses infrastructures obsolètes. À la suite de la libéralisation des échanges, l'ouverture commerciale de l'Espagne s'est accrue »²⁷¹

Avec cette nouvelle vision politique socialiste, l'Espagne présente un visage plus reluisant. La nouvelle image confirme, d'un autre côté, l'efficacité politique du PSOE. La résolution des problèmes économiques au profit de la politique étrangère soutenue par l'ouverture commerciale en est la preuve. À cette époque, la coopération se limite seulement aux questions économiques. Cette situation s'accompagne de l'amélioration des conditions de vie des espagnols, à la faveur des aides reçues dans le cadre des échanges commerciaux à partir de 1986. Ces aides européennes sont destinées surtout aux régions défavorisées mais participent aussi à l'ancrage dans l'Europe communautaire. Plus loin, elles jouent un rôle capital dans l'entretien des coopérations avec les autres membres ainsi qu'avec l'Amérique latine en ce qui concerne la création des fonds de cohésion.

Par l'intégration à la CEE, l'Espagne passe à la vitesse supérieure. Elle parvient à la modernisation de son agriculture devenue depuis lors une agriculture mécanisée et exportatrice. Cette mécanisation donne lieu au développement de l'industrie. Tous ses avantages conditionnent le développement du tourisme qui constitue depuis lors un excellent moteur pour la croissance. Grâce à la reconstruction économique, l'Espagne socialiste parvient non seulement à accélérer la croissance de son PIB mais aussi à réduire sa dette publique. Par conséquent, le taux de chômage passe de 21.5% en 1985 à 16.3%²⁷² en moins de cinq (5) ans. En ce moment, les défis les plus importants de l'économie espagnole deviennent la réduction du déficit public et du taux de chômage, la réforme du code du travail ainsi que l'augmentation du PIB par habitant.

Le constat de l'essor de l'Espagne post franquiste depuis quelques années confirme l'adoption d'une nouvelle vision politique portée particulièrement vers l'extérieur. Depuis lors, l'Espagne se fraie un nouveau chemin et privilégie les relations internationales. L'entrée dans l'OTAN participe pleinement à l'aboutissement à ces projets internationaux. Elle lui

²⁷¹Dominique Plihon et Nathalie Rey, « l'Espagne, douze années d'aveuglement », in *Economistes atterrés*, Université Paris-Nord, décembre 2011. Consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://atterres.org/sites/default/files/lespagne%20douze%20ann%20c3%9eS%20d'aveuglement.pdf/>.

²⁷²Álvaro Poncioni Mérian et Jaime Lamo de Espinosa, « le miracle économique espagnol : mythe ou réalité ? », in *Atala*, « Les Espagnes », n°11, 2008. Consulté le 16 mai 2016, disponible sur : <http://www.lycee-chateaubriand.fr>.

garantit de manière particulière son ouverture sur le monde. En dehors de ce fait, l'accord de défense garantit à la jeune démocratie sa survie face aux menaces de déstabilisation. Par ailleurs, l'adhésion en 1986 à la CEE lui favorise un bon statut économique grâce au développement économique appuyé par l'ouverture commerciale et l'intégration dans l'Europe communautaire.

L'avènement du libéralisme en 1812 met en difficulté la monarchie absolue spécialement éprouvée par les projets de cette doctrine réformatrice. La contradiction monarchie absolue et libéralisme guide pratiquement toute l'histoire politique de l'Espagne. Avec l'expérience de la modernisation, elle franchit ses premiers pas grâce à la constitution de 1812. Contrairement aux autres pays européens qui se laissent très vite emporter par ce vent d'innovations, la société espagnole fait front à l'implantation de la doctrine libérale. Malgré tout, le libéralisme ne fléchit pas. Il se présente tout au long de la période comme le moteur de toutes les crises politiques entre 1812 et 1982. L'année 1982 représente singulièrement l'année d'installation officielle de la démocratie espagnole. En réalité, après avoir plongé la société dans une guerre atroce et une dictature franquiste isolationniste, en faveur des conditions de développement économique, le libéralisme favorise le changement politique. Grâce à la constitution de 1978 et au développement des relations internationales, le pays s'introduit progressivement dans l'Europe communautaire. Désormais, l'image que présente cette nouvelle démocratie se rapporte au léger développement économique à la faveur des grandes transformations en cours dans l'Europe moderne.

CHAPITRE II : LA PARTICULARITÉ DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

La longue lutte engagée par le peuple espagnol dans le cadre de l'implantation du libéralisme révèle une grande différence avec les processus expérimentés par la plupart de ses voisins européens. Cette différenciation met en exergue le caractère particulier de ce libéralisme espagnol, qui par la circonstance du lourd passé religieux et monarchique se développe au rythme des crises politiques. L'Espagne traditionnaliste a effectivement posé de grandes barrières contre les idées modernes et libérales. C'est cette forte résistance du système qui favorise la singularité du libéralisme espagnol. Quels sont les caractéristiques du libéralisme espagnol ? Quelle est la différence avec les autres libéralismes ?

I. LES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

Les caractéristiques fondamentales du libéralisme espagnol représentent ici les bases essentielles. Autrement dit, ce sont les signes distinctifs, ceux qui participent à le rendre original. Cette singularité du modèle libéral espagnol lui est particulièrement reconnue au-delà de ses frontières. De fait, il se démarque spécifiquement de certaines doctrines libérales auxquelles nous nous sommes intéressées dans notre étude comme le libéralisme français et le libéralisme américain.

I.1. Le caractère original du libéralisme espagnol

L'originalité du libéralisme espagnol se signale par sa grande divergence avec les autres libéralismes (français, anglais). Cette divergence se note spécialement à travers une préoccupation particulière pour l'éthique contrairement à certains libéralismes européens beaucoup plus portés sur le caractère économique. D'un autre côté, la réticence de l'Espagne face aux idées étrangères et sa grande considération pour les traditions participent aussi à cette originalité. Ses origines restent pour cela ambiguës. D'aucuns pensent que la doctrine libérale espagnole est un calque de la française pendant que d'autres la relie à la réalité sociopolitique de l'Espagne plus ou moins dénaturée par les traditions et guidée par la première constitution de Cadix.

I.1.1. Le libéralisme espagnol : une conjugaison entre révolution française et tradition espagnole

Le libéralisme espagnol a été influencé par des facteurs à la fois exogènes et endogènes. L'analyse de ses fondements révèle une union indiscutable entre la modernité française et le caractère traditionnel de l'idéologie politique espagnole. Il s'est certes fondé sur le libéralisme français et le libéralisme anglais (rédaction de la constitution de 1812) mais l'impact des traditions nationales et religieuses est assez significatif. La France moderne constitue d'entrée de jeu une référence politique et sociale pour les révolutionnaires. Elle a en effet suscité les premiers bouleversements politiques en Europe tout comme en Espagne. Pour cette raison, elle est très souvent citée comme la base de la construction de l'État constitutionnel espagnol. L'élite intellectuelle y a contribué. Certaines figures clés du siècle des Lumières telles que Montesquieu et Adam Smith ont inspiré Jovellanos pendant que les idées de Rousseau ont influencé la rédaction de la constitution de 1812²⁷³.

En dépit de la grande censure décrétée par la réticence et le refus de toute idée en provenance non seulement de la France mais aussi des autres voisins européens, les écrits des penseurs éclairés s'y introduisent en Espagne grâce aux actions des exilés. Ruiz Padrón, un ecclésiastique galicien, demande à ce propos la levée de toutes les frontières intellectuelles pour faire bénéficier le pays des bienfaits de la modernisation. Il clame son ras-le-bol dans un article de Jean Aymes René en disant :

*«Á bas toutes les entraves, afin qu'un Espagnol puisse lire librement
Mably, Condillac et Filiangeri !»²⁷⁴*

Cette affirmation met en exergue la situation intellectuelle de l'Espagne à cette époque. Le niveau de censure est tel qu'aucun espagnol n'a accès aux œuvres en provenance de l'étranger. Toutes ces entraves à la modernisation traduisent bien l'attachement de la classe politique espagnole aux traditions et aux valeurs religieuses. Dans ce cas, la condition *sine qua non* pour cette modernisation est une symbiose des idées modernes avec les idées traditionnelles. Même si les "*afrancesados*" se déclarent comme des défenseurs des valeurs

²⁷³L'influence des éclairés dans la constitution de 1812 est visible à travers l'idée d'incorporation de corps intermédiaires capable d'autoriser l'équilibre constitutionnel de Montesquieu et Rousseau. Ces corps doivent s'adapter à la réforme des classes privilégiées pour une meilleure répartition du pouvoir.

²⁷⁴Jean-René Aymes, « Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol: cortes de Cadix et constitution de 1812 », in *Historia Constitucional*, n. 4, 2003. Consulté le 15 avril 2015, disponible sur : <http://hc.rediris.es/04/index.html>.

révolutionnaires de la Révolution française, il serait convenable de laisser de côté ce caractère radical pour trouver un équilibre. Autrement dit, le mélange entre caractère réformateur du libéralisme et la sacralité de l'essence traditionnelle est plus approprié pour la construction d'une doctrine libérale espagnole efficace. Il faut un document légal affirmant l'adhésion de l'Espagne aux transformations modernistes européennes et allant en même temps à contre-courant du bouleversement immédiat prôné par la Révolution française. L'atmosphère sociopolitique étant défavorable à tout type de rassemblement, il était impossible de trouver un accord à ce sujet. Toutes les villes étaient à ce moment-là sous le couvert de la censure. Seule la ville de Cadix, à cause de son port, reste ouverte sur le monde extérieur. Malgré sa condition de ville traditionnelle espagnole, elle semble ouverte à tout type de pénétration idéologique. La bourgeoisie y est très présente et active. Malgré les barrières, les nouvelles d'Europe parviennent à pénétrer l'Espagne. Très rapidement, elles sont commentées dans les cafés et dans les *Tertulia*. À ce niveau, il faut relever un fait avantageux pour la propagande notamment la faillibilité de la censure. Elle ne parvient pas à empêcher de manière efficace la publication de journaux allant dans ce sens.

Tous ces événements confirment les sources étrangères de la constitution de 1812. Celle-ci respecte en même temps la tradition espagnole et répond aux attentes de la bourgeoisie sans toutefois abandonner l'idée de renouveau politique. Malgré les tentatives de résistance, le sens du patriotisme favorise la signature d'un compromis dont la base reste la reconnaissance de la religion catholique comme la seule religion. De manière particulière, ces libéraux ne s'éloignent pas de la tradition espagnole, puisqu'ils reconnaissent les droits du roi. Cette situation confirme bien l'originalité et la spécificité de la doctrine libérale qui en définitive est une fusion des idées de la Révolution française avec la tradition espagnole.

I.1.2. Le poids de la tradition libérale constitutionnelle

L'originalité du libéralisme espagnol se note également à travers son caractère constitutionnel bien que tardif mais efficace. D'aucuns disent que la guerre d'indépendance espagnole en est le tremplin; mais il est clair que la constitution de 1812 demeure le point de départ de ce renouveau politique. Partant de là, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que l'avènement du libéralisme au cours de la guerre d'indépendance espagnole est circonstanciel. L'Espagne s'est laissé emporter par ce vent de réformes à un moment où l'orientation politique était capitale pour une résolution définitive de la crise. Le choix d'une constitution pour départager l'invasion française et la crise de succession révèle

l'incontournabilité des idées modernes à cette époque. Dans ces conditions, nous ne pouvons nier l'importance de la rédaction de cette constitution de 1812 dans le déclenchement de ce processus de libéralisation. Elle devient ainsi la clé du libéralisme espagnol. Effectivement, c'est ce texte qui détermine les nouvelles dispositions politiques. Il contribue par conséquent à la restructuration de l'État. Désormais, la Nation doit veiller à la sauvegarde de ces lois pour la protection de la liberté civile ainsi que les droits des individus :

«Art 4. La Nación está obligada a conservar y proteger por leyes sabias y justas la libertad civil, la propiedad, y los demás derechos legítimos de todos los individuos que la componen.»²⁷⁵

À travers cet article 4 du Titre I de la constitution de 1812, nous pouvons déceler l'importance de la notion de "nation espagnole". Il annonce le changement et l'obligation de sauvegarder des lois pour garantir aux espagnols, la justice et la liberté. Quoi qu'il en soit, l'Espagne à partir de 1812 s'est attribuée une autre trajectoire politique. En dehors d'être contraire à la vision politique d'antan, l'originalité de cette constitution déteint sur la conduite de la doctrine libérale. En réalité, elle s'inspire de l'idéologie libérale mais prend en compte certains aspects de la tradition politique espagnole. Elle évoque aussi les traditions démocratiques annihilées par les Habsbourg après le retrait de toute représentativité aux "cortes". D'un autre côté, elle émet une réorientation de la politique espagnole c'est pourquoi elle est considérée comme le principal symbole de ce libéralisme hispanique. L'intérêt particulier que les "cortes" portent à la souveraineté populaire produit de grands échos dans toute l'Europe. La reconnaissance de ladite souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs constituent au fond une nouvelle base politique. L'importance de ce texte constitutionnel se note également avec la projection de la rupture avec le passé et la tradition espagnole. C'est en définitive un exploit dans cette société conservatrice qui accorde une place indiscutable aux traditions (monarchie de droit divin).

Plusieurs facteurs contribuent effectivement à l'originalité du libéralisme espagnol. Ces éléments à la fois endogènes et exogènes représentés par l'influence des idées défendues par la Révolution française de 1789, la révision du système politique espagnol et la prise en

²⁷⁵Antonio Fernández García, *La constitución de Cádiz (1812) y Discurso preliminar a la constitución*, Madrid: Editorial Castalia, 2002. Título I, Capítulo I, Artículo 4, p 90.

Notre traduction : « La Nation est obligée de conserver et protéger par des lois sages et justes, la liberté civile, la propriété et les autres légitimes de tous les individus qui la composent ».

compte de certains aspects de la tradition espagnole favorisent la singularité de cette doctrine libérale espagnole. L'enclenchement du processus avec la rédaction de la première constitution en 1812 et la portée de la révolution hispanique qui contribuent pleinement à la réorientation de la politique sont les fondements de cette originalité.

I.2. Le libéralisme espagnol précipite le déclin de l'absolutisme

La rédaction de la constitution de 1812 suppose un bouleversement total des institutions politiques pour la mise en place d'un système conforme aux nouvelles idées en vogue dans l'Europe du XIXe siècle. Le but de ce changement est d'intégrer l'Espagne à l'ensemble de l'Europe moderne. L'instauration des principes modernes susciterait en définitive la chute de l'Ancien régime. Malgré la grande réticence de ce système alors avalisé par l'Église catholique, les fondements libéraux de la constitution de 1812 favorisent l'avènement de la démocratie au XXe siècle.

I.2.1. Les fondements de l'Espagne constitutionnelle

La victoire de l'Espagne constitutionnelle se signale dès la rédaction de la constitution de Cadix. Ce texte constitutionnel libéral révèle en effet les futurs projets d'implantation de la démocratie, en lieu et place de la monarchie absolue. Mais cette libéralisation ne sera possible que si l'Espagne s'approprie la vision idéologique de l'Europe moderne. Autrement dit, elle doit fonder sa politique sur les libertés individuelles contrairement à la suprématie de l'autorité divine prônée par l'Ancien régime. L'implantation de cette doctrine suppose la fin de l'absolutisme projetée par la promulgation de constitution libérale de 1812. La proclamation de la souveraineté nationale, la séparation du pouvoir exécutif du législatif, le plein pouvoir des "*cortes*", la suppression des droits seigneuriaux et de l'Inquisition sont les principaux signaux de cette fin imminente. Pour ce faire, les "*cortes*" se comportent comme une assemblée souveraine. Avec ces précisions, les nouvelles dispositions politiques répondent effectivement aux principes des Lumières fondés sur la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs. Ce sont là les bases d'un bon système politique constitutionnel.

À partir de ces conceptions, la constitution de 1812 ébranle toutes les bases politiques de l'Espagne ancienne et traditionnelle. Cette conservatrice se projette à partir de cet instant une nouvelle configuration avec d'autres appréhensions politiques. Désormais, la constitution

devient le socle du système politique. Vers la fin du XXe siècle, malgré l'hostilité et la résistance de l'aristocratie, l'Espagne se construit une démocratie avec pour bases essentielles la justice sociale, la liberté et l'égalité. Le système espagnol s'est effectivement constitutionnalisé à partir du modèle français.

I.2.2. Une période de transition exceptionnelle

«La historia política española del siglo XIX no fue, una "revolución permanente". Si con este término entendemos un incremento constante de las revueltas sociales, que traspasan el poder a manos de la clase más decidida, que, ejerce el poder por la supresión de las clases restantes...Fueron, más bien, convulsiones crónicas, a través de las cuales se manifestaba la enfermedad invertebrada de un estado que tendía a la regresión »²⁷⁶

La citation susmentionnée attribue à l'histoire politique espagnole des caractéristiques spéciales. Cette histoire se développe dans une société caractérisée par une opposition, un combat perpétuel entre une classe dominante et une classe dominée selon le modèle de société décrit essentiellement par Karl Marx. Dans son *Manifeste Communiste*, il dit à ce propos que la société est réduite à deux classes idéologiquement et matériellement opposées.

« La sociedad se ha siempre reducido a dos clases en constante lucha: la dominante y la dominada, que corresponden en la época capitalista a burguesía y proletariado »²⁷⁷

Il ressort à partir de cette affirmation que l'avènement du capitalisme est à la base de la division de la société en classes. L'Espagne ne déroge à la règle. Ici, la lutte des classes se présente comme le moteur de toutes les crises politiques. Elle participe en effet à la permanence de l'état conflictuel sur le terrain politique. En réalité, les agitations politiques, les révolutions et les grèves sont la conséquence de la pénétration des idées modernes en provenance de la France. Ces événements suscitent le déclin de l'Ancien régime qui face aux

²⁷⁶Jorge Ventura, *Historia de España, tomo IV: Desde la guerra de la independencia hasta nuestros días (del año 1808 a nuestros días)*, Barcelona: Plaza y Janes Editores, 1976. p 80.

Notre traduction : « L'histoire politique du XIXe siècle, n'a pas été, une révolution permanente. Si nous comprenons dans ce sens une croissance constante des révoltes sociales, qui transmettent le pouvoir aux mains de la classe la plus décidée, qui, exerce le pouvoir par la suppression des classes restantes...Ils ont plutôt été, des agitations chroniques, à travers lesquelles le malaise inversé d'un État qui tendait à la régression se manifestait ».

²⁷⁷K Marx et F Engels, *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. p 56.

Notre traduction: « La société a toujours été réduite à deux classes en lutte constante: la dominante et la dominée, qui correspondent à l'époque capitaliste à la bourgeoisie et au prolétariat ».

grandes transformations ne perd pas ses moyens. Le nouveau culte de la constitution projeté par la promulgation de la constitution de 1812 dérange la monarchie absolue qui se braque. Ainsi, face à ce vent d'innovations, l'Espagne conservatrice des valeurs traditionnelles (l'autorité du roi et le pouvoir de l'Église) défend-elle le système de l'absolutisme. Pour mener à bien sa mission, elle pose de grandes barrières contre cette doctrine fondée sur la liberté et l'égalité. Celle-ci révèle que le bien-être social de l'homme passe par l'acquisition de cette liberté et l'instauration d'un système capable de défendre ses intérêts. Dans ce cas, l'avènement de la démocratie devient la condition à l'épanouissement de cet homme.

L'inflexibilité du système conservateur empêche la poursuite du processus de démocratisation. Cette situation justifie les nombreuses crises politiques expérimentées entre le XIXe et le XXe siècle. Elles sont alimentées par l'insoumission de l'Espagne au passage de la monarchie absolue à la monarchie parlementaire. Autrement dit, l'inaccomplissable processus révolutionnaire est la cause de la permanence des crises politiques entre 1812-1978. Le passage démocratique, loin d'être un long fleuve tranquille, connaît de nombreuses turbulences. Ces événements sont à la fois tragiques et décisifs. La raison la plus plausible de cette confrontation est la recherche d'un équilibre politique conditionné par l'épanouissement de l'espagnol au-delà d'une intégration européenne. Ainsi, de la monarchie absolue, l'Espagne se tourne-t-elle vers la république avant de sombrer dans la dictature franquiste pour enfin adopter la démocratie après une période transitionnelle réussie. En d'autres mots, la transition démocratique espagnole est la base du succès de ce transfert politique. Elle offre à l'Espagne son ticket d'embarquement vers la démocratie. La constitution devient alors la base du nouvel État espagnol.

C'est la bonne conduite de la transition démocratique qui produit les bases solides de cette démocratie naissante. Avec un succès politique bien construit par un chef de gouvernement compétent et la détermination inflexible d'un roi dénommé "l'architecte de la transition", cette période devient exceptionnelle pour l'Espagne. Les nombreuses réformes en faveur de la libéralisation politique, le pacte concluant de *Moncloa* et la promulgation de la constitution de 1978 avec des dispositions strictes et précises sont les clés de voûte de cette période. La conséquence de cette transition est, après de graves agitations politiques et une dictature interminable, le passage du régime monarchique au régime démocratique.

La rédaction de la première constitution libérale en 1812 est d'une importance capitale pour la politique espagnole. Elle constitue la base de ce nouvel idéal politique. Sa rédaction

marque le début du processus de démocratisation. La naissance inespérée de cette Espagne constitutionnelle alors fondée sur l'autorité des *cortes* accélère la chute définitive de l'absolutisme ou la société d'Ancien régime.

I.3. Les forces du libéralisme espagnol

L'avènement du libéralisme espagnol est la conséquence de la volonté de renouveau politique, l'envie de sortir de l'état d'oppression imposé par la monarchie absolue depuis des siècles. En dépit de cette volonté, l'introduction du libéralisme n'est pas immédiate. Elle a suivi un long processus dont la finalité reste l'installation de la monarchie parlementaire. L'installation effective de ce système basé sur la liberté et l'égalité sous-entend le concours de plusieurs facteurs. Dans cet ensemble de facteurs, certains sont beaucoup plus influents. Nous les avons alors dénommés "forces" pour insister sur l'impact. Il s'agit entre autres de l'efficacité des actions révolutionnaires, l'empreinte des exilés et la restriction du pouvoir de l'Église catholique.

I.3.1. L'efficacité des actions révolutionnaires

Le libéralisme dans sa quête de perfection a favorisé la révision du système espagnol conformément aux besoins de l'Europe moderne. L'apport des révolutions dans ce processus est plus que remarquable. Les stratégies mises en place ont soutenu le combat contre la dureté et l'inflexibilité de l'absolutisme. Elles sont affectées par les échos du mouvement révolutionnaire européen (Révolution française) et l'impact des tendances idéologiques en Europe pendant le XIXe siècle. Les contacts et les relations des éclairés espagnols avec le monde politique et les mouvements sociaux européens ont effectivement joué un rôle primordial dans la consolidation des mouvements révolutionnaires en Espagne. Même si la particularité de ces actions révolutionnaires se détecte précisément avec la convocation des *cortes*, la poursuite du processus avec la promulgation de plusieurs constitutions révèle la productivité de cette stratégie révolutionnaire. Par le déclenchement du processus libéral, "*las cortes de Cádiz*" ou l'assemblée constituante de 1812 définit les nouvelles lignes directrices de la politique espagnole. Celles-ci sont soutenues par l'un des fondements du libéralisme à savoir la notion de représentation nationale. Pierre Manent dit à ce propos que cette représentation est plus qu'indispensable dans la mise en œuvre de la doctrine libérale. C'est au fond, l'une de ses caractéristiques essentielles. En fait :

«après les droits de l'individu, voici une autre catégorie fondatrice de la pensée libérale : la représentation»²⁷⁸.

Toute représentation suppose l'action d'un corps politique qui exprime la volonté de chacun des membres de ce corps. Autrement dit, la "représentation" est le moyen par lequel le peuple peut faire entendre sa voix à travers des représentants qui se portent garants des décisions de l'assemblée devant celui-ci.

«La distinction entre la société civile et l'État, et leur jonction par l'idée de représentation enclenchent une oscillation naturelle entre deux extrêmes : le dépérissement de l'État et son absorption par la société civile...»²⁷⁹

À partir de cette définition de l'idée de représentation de Pierre Manent, il ressort que son objectif premier est la réduction du pouvoir de l'État pour remettre une part des décisions à la population représentée ici par la société civile. C'est cette représentativité que proclame "*las cortes de Cádiz*" à travers la souveraineté nationale dans l'article 3 du titre I de la constitution. L'œuvre de ces *cortes* permet de légitimer les actions du peuple. À partir de là, le peuple se donne l'autorisation de recourir aux révoltes pour dénoncer le non-respect des dispositions préétablies. En réalité, les différentes constitutions sont le fruit de ces révolutions. Elles facilitent très souvent la révision des dispositions précédentes. Vu sous cet angle, ces révolutions constituent le tremplin des idées modernes et libérales tirées des effets de la Révolution française. Dans ce cas, la "*pepa*" devient la source d'inspiration de ces actions révolutionnaires dont la finalité est l'implantation du libéralisme en Espagne.

I.3.2. L'empreinte des exilés dans la diffusion des idées modernes

À côté de l'efficacité des actions révolutionnaires, le rôle des réfugiés politiques dans la formation des élites espagnols est un facteur non négligeable dans le processus d'implantation du libéralisme. Ces exilés politiques participent pleinement à la diffusion des idées des Lumières malgré la censure. Par la faveur des agitations politiques entre le XIXe siècle et le début du XXe siècle, le grand flux de réfugiés vers la France occasionne la formation de plusieurs nouvelles élites pour le compte de l'Espagne. À partir du territoire français, ces éclairés activent un réseau d'éveil des consciences avec pour objectif d'attirer

²⁷⁸Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, France: Arthème Fayard Pluriel, 2012. p 63.

²⁷⁹Idem. p65.

l'attention des espagnols sur l'avantage des idées propagées dans toute l'Europe occidentale. De cette manière, ils réussissent à toucher certaines couches sociales défavorisées. Dans ce cas précis, le nombre restreint d'exilés ne constitue pas un handicap. Bien au contraire, la fluctuation produit une influence subtile mais remarquable dans la circulation surtout des idées politiques et pratiques syndicales. Ce sont le plus souvent des militants organisés qui nouent les contacts à l'étranger et découvrent des approches, des théories ainsi que des schémas d'action. À côté de cela, la stratégie des attentats permet de marquer l'opinion pendant que les cercles d'exilés favorisent l'émergence du syndicalisme ayant pour principal but l'adoption de nouvelles réformes.

Un autre facteur non négligeable dans la diffusion des idées modernes reste l'ouverture de la France. Le territoire français se montre effectivement favorable à l'accueil des réfugiés espagnols, surtout les libéraux. L'enjeu de cet accueil est le basculement de l'Espagne traditionnelle vers le libéralisme. De manière particulière, les exilés ont servi de canal entre la France moderne et l'Espagne traditionnelle. Par conséquent, son prestige, son poids international, sa richesse et la force de son histoire politique (France) deviennent le premier soutien de la modernisation de la société espagnole.

Même si le contact direct avec la société française est un fait notable, il convient d'indiquer que les transferts idéologiques découlent des échanges entre exilés espagnols et éclairés français. De ce point de vue, les idées de Montesquieu, Rousseau en France et celles d'Adam Smith d'Angleterre inspirent les pensées de Jovellanos en Espagne. En dépit de la surveillance policière, l'organisation des exilés espagnols sur accord des libéraux français parvient au financement des activités à portée syndicale sur le territoire espagnol. Tous ces échanges sont fructueux pour la pénétration des idées et l'activation des mouvements d'actions libérales. Vu la grande influence sur les courants progressistes libéraux et la constitution de Cadix, on peut affirmer que le modèle d'État français demeure la source d'inspiration de l'Espagne.

« Le libéralisme de la Constitution de 1812 se base, comme nous avons dit, sur celui de la Constitution française de 1791. Fray Rafael de Vélez, au bout d'une dizaine d'années seulement, dans son Apologie de l'Autel et du Trône, établit le parallélisme sur une double colonne. La souveraineté nationale, la division de pouvoirs, l'unité de codes, certaines libertés individuelles, etc., reçoivent, dans le code espagnol, leur inspiration du code français. »²⁸⁰

²⁸⁰Jean-René Aymes, « Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol: cortes de Cadix et constitution de 1812 », in *Historia Constitucional*, n. 4, 2003. Consulté le 15 avril 2015, disponible sur : <http://hc.rediris.es/04/index.html>.

En résumé, l'image de la France véhiculée par le biais des contacts entre exilés et espagnols restés sur place, conditionne les révolutions et l'adoption des réformes libérales.

I.3.3. La restriction du pouvoir de l'Église

Le calcul tactique des libéraux lors de la convocation des "*cortes*" de 1812 est de feindre de respecter les grands points de la tradition espagnole notamment l'autorité de l'Église, pour gagner l'assentiment de la noblesse et l'Église. En réalité, ils préfèrent s'allier aux idéaux révolutionnaires prônées par les philosophes depuis Montesquieu jusqu'à Robespierre. Cette stratégie subtile a pour objectif la dénonciation de l'immunité de l'Église. Dans cette optique, la constitution de 1812 enfante plusieurs réformes libérales parmi lesquels l'abrogation des lois féodales accentuée par la vente des biens de l'Église (les grands domaines précédemment aux mains des couvents, paroisses et évêchés d'Espagne). En s'adressant particulièrement à l'autorité de cette Église, elle annonce inéluctablement la séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État. Bien au delà, elle met la religion au cœur du débat politique. Elle projette en définitive le déracinement du pouvoir de cette entité dont la grande puissance suscitera plus tard des intempéries.

«Une constitution essentiellement "démocratique" qui expose la religion à la raillerie et contribuera à plonger le pays dans des « convulsions prolongées»²⁸¹.

Au nom des dispositions traditionnelles, l'Église possède un large champ décisionnel et contrôle la politique. L'État n'est en réalité qu'une marionnette dirigée par cette religion. La corrélation entre ces deux entités révèlent un déséquilibre et une dépendance indiscutables; l'État jouant le rôle de l'Église et l'Église jouant le rôle de l'État. Dans ce cas, l'annonce de la séparation des pouvoirs n'est que pure fiction. Elle n'est pas effective. Cette situation engendre de nouvelles agitations politiques. De manière spéciale, l'Église rejette les réformes de 1812 portées pour élargir le champ d'action du libéralisme sur le terrain politique. La récupération plus tard des biens à travers le désamortissement signale l'enclenchement le processus de "dés-idéalisation". Dans cette optique, la réforme de l'enseignement lui retire le monopole de l'enseignement jusque-là propriété privée du clergé. En vertu des dispositions des constitutions de 1812, l'enseignement devient accessible à tous. En dehors de ces

²⁸¹Jean-René Aymes, « Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol: cortes de Cadix et constitution de 1812 », in *Historia Constitucional*, n. 4, 2003. Consulté le 15 avril 2015, disponible sur : <http://hc.rediris.es/04/index.html>.

nouvelles prescriptions, la création de plusieurs écoles, universités et lycées laïcs marque la matérialisation de la restriction du pouvoir de la religion en Espagne. Dans tous les cas, la limitation des pouvoirs entre l'Église et l'État réduit déjà sa superpuissance. En revanche, elle reçoit la fonction de conseillère politique. Dans ce cas, nous pouvons confirmer la restriction de son champ d'action sans toutefois affirmer qu'elle est réduite à néant.

Tous ces éléments avantageux conduisent à l'avènement du libéralisme espagnol. Ils sont pour lui d'un grand soutien dans la mesure où ils mènent à la naissance de la société moderne espagnole. De toute évidence, l'efficacité des actions révolutionnaires, l'empreinte des exilés en plus de la restriction du pouvoir de l'Église ont conditionné l'introduction de ce mouvement libéral qui occasionne la chute de la société de l'Ancien régime. Leur particularité et leur importance a été de servir de tremplin pour l'implantation de la société espagnole moderne.

I.4. Les limites du libéralisme espagnol

L'implantation du libéralisme vise pour l'Espagne la sortie de l'obscurantisme caractérisé spécifiquement par la censure et l'absence de liberté. Cette résistance engagée par le système n'empêche pas l'avènement de cette doctrine avantagée par des facteurs exogènes et endogènes. De manière particulière, elle favorise le retard de l'implantation de la société moderne espagnole. Parmi ces éléments qui se constituent en perturbateurs du processus de libéralisation la superpuissance de l'Église catholique, le pouvoir de la censure et la grande considération pour le nationalisme se démarquent essentiellement.

I.4.1. L'influence de la religion catholique

L'évolution politique particulière de l'Espagne laisse transparaître de grands obstacles d'ordre politique, social et économique à l'implantation du libéralisme. Dans ce vaste processus de libéralisation, l'influence de la religion catholique demeure la plus grande limite. En effet, le pouvoir illimité de l'Église catholique à cette époque se répercutait sur la vie politique. Pour remédier à ce problème, les Lumières et le libéralisme projettent de circonscrire ce trop grand pouvoir sans toutefois porter atteinte à son caractère sacré. Pierre Manent revient également sur cette mission spécifique des Lumières dans son œuvre *Histoire intellectuelle du libéralisme* :

«Le combat des Lumières n'était pas dirigé contre le christianisme en tant que tel, contre l'opinion chrétienne, mais contre le pouvoir politique de la religion.»²⁸²

Selon ce spécialiste du libéralisme, le combat des Lumières, au-delà des fondements de l'Église se dirige contre l'influence sur la vie politique. Le combat vise spécifiquement la réduction de l'influence de cette religion sur la politique. En Espagne, à cause du grand poids de cette religion, la mission de ces Lumières est quasi impossible. Le pouvoir de l'Église catholique ici est indétrônable. La preuve en est que toute son histoire s'identifie avec la longue lutte politique conduite par les libéraux contre l'Église catholique.

« Pendant toute la moitié du XIXe siècle, l'hostilité ne cesse de grandir entre l'Église et les libéraux, et, dans le programme politique de ces derniers. La laïcité de l'enseignement, la séparation de l'Église de l'État, la suppression de l'influence catholique sur les dispositions légales (mariage civil, divorce) sont portées sur le plan du débat politique, au moment même où les savants naturalistes et les philosophes matérialistes élèvent les critiques fondamentales contre la doctrine chrétienne traditionnelle.»²⁸³

Dans ces conditions, la suppression de l'influence catholique sur les décisions politiques devient la clé de voûte de cette doctrine libérale. Les écrits de Voltaire se dirigent spécialement contre la répression organisée par l'Église catholique face à la menace libérale. Cette Église se donne les moyens d'empêcher cet avènement du libéralisme et par la même occasion réduire les chances d'implantation de la démocratie. Face à ce joug religieux, la politique moderne recherche par tous les moyens l'affranchissement de la société. Pour ce faire, les défenseurs du libéralisme s'attaquent aux facteurs responsables du ralentissement du processus de modernisation notamment les fondements de l'Église. Malgré l'adoption de la loi sur la séparation entre l'Église et l'État, la religion continue d'entraver l'émergence de la société démocratique espagnole.

De manière particulière, toutes les réformes sont ajournées sur demande de l'Église et au nom de la morale chrétienne. Dans ce cas, on peut affirmer que la suppression de la corrélation entre l'État et l'Église annoncée n'est qu'un fait théorique. Sur le terrain, le constat est différent. La consultation de l'Église continue de représenter de manière subtile une des conditions de promulgation de lois. Elle demeure incontournable dans toutes les prises de décision. À dire vrai, malgré les dispositions du texte de 1978, l'Église catholique

²⁸²Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, France: Fayard Pluriel, 2012. p13.

²⁸³Marcel Brion, *L'Encyclopédie de la civilisation: Le XIXe siècle*, Genève: Edito-Service, 1974. p126.

demeure officieusement la religion d'État puisqu'elle continue de s'inviter dans les débats politiques.

I.4.2. Le pouvoir de la censure

À côté de la puissante Église catholique, la monarchie possède un autre moyen de dissuasion à savoir la censure. Il s'agit ici d'un contrôle strict des publications (journaux, livres, et autres œuvres) pour empêcher l'implantation des idées étrangères. Les enjeux économiques et politiques de la circulation des œuvres étrangères sont désavantageux pour la monarchie. Les conséquences du petit relâchement au XIXe siècle sont perceptibles à travers la constitution des représentations, les transferts culturels et idéologiques, la diffusion et la réception des grands mouvements idéologiques (Lumières, libéralisme, socialisme, utopies, positivisme, marxisme, anarchisme). En réalité, la censure s'intéresse aux réseaux de diffusion et de propagande alors considérés comme des moyens d'émission d'information. Ceux-ci mobilisent et activent les correspondances dans le cadre de l'achat des livres étrangers. Ces critères intellectuels rigoureux influencent également les activités développées dans les espaces destinées à susciter la curiosité intellectuelle tels que les académies, les salons, les réseaux de distribution d'œuvres.

Face à cette grande menace étrangère, le pouvoir accentue la politique de censure alors très indispensable pour se constituer en barrière contre le libéralisme, la démocratie et toutes les idéologies en rapport avec la politique moderne. Pour ce faire, il doit circonscrire l'importation des écrits en provenance de la France et de l'Angleterre, ceux qui constituent une menace pour la survie du régime. De toute évidence, la censure devient l'outil de légitimation du rejet des courants modernes. L'objectif lointain de cette répréhension est le maintien de l'Espagne hors du processus de démocratisation. Cette censure devient plus tard le principal soutien de la politique isolationniste du régime franquiste. Au total, la censure est la première cause du retard de la société espagnole par rapport à l'Europe moderne.

I.4.3. La grande considération pour le nationalisme

En dehors de la censure, d'autres agents servent de barrières à l'avènement du libéralisme espagnol. Ce sont entre autres, la corruption et la grande considération pour le nationalisme.

Au nom de l'infaillibilité des croyances religieuses et traditionnelles, les espagnols sont profondément attachés à la cause nationale d'où le sentiment de nationalisme. Ce nationalisme en général se représente par l'idée nationale, la défense des droits et la promotion de la nation. Ce sentiment né de l'exaltation des droits et privilèges des régions est quelque part à la base du retard du processus de démocratisation de l'Espagne. En servant d'instrument de rejet des idées modernes, il devient un moyen de maintien de l'ignorance et de l'analphabétisme. Selon la vision, seule la méconnaissance des avantages de la modernisation et l'ignorance pourraient préserver le pays de ces idées.

Pour maintenir la pression, les traditions religieuses sont utilisées comme des prétextes de repression. Elles donnent du crédit à la divinisation de l'autorité représentée sur terre par le roi et l'Église. Dans de telles circonstances, la conscience nationale devient une nécessité pour ces espagnols. Elle permet de considérer le sentiment d'appartenance à la nation comme essentiel au respect des traditions. Même si parfois la mauvaise appréhension de la liberté conduit à une déviation vers le patriotisme, le nationalisme reste lié à la tradition. À cette époque, le libéralisme lui sert d'antichambre pour affirmer son besoin de liberté et d'indépendance dans la mesure où le manque de solidarité, de cohésion, les privilèges deviennent des sources de discordes entre les régions. En revanche, le niveau élevé de nationalisme chez les espagnols entrave l'harmonisation des lois. C'est effectivement une des raisons de la persistance des agitations sociopolitiques très souvent provoquées par le développement des régionalismes ou indépendantismes.

L'implantation du libéralisme en Espagne est retardée par la grande résistance de tout le système politique absolutiste. Ce système, soutenu par des agents considérés comme limites, constitue une grande barrière au développement de la politique moderne. Parmi ces éléments, le pouvoir de l'Église, la censure et la grande considération pour le nationalisme sont les plus évidents. Ceux-ci, en servant de boucliers pour l'absolutisme, entravent sérieusement le progrès de la société espagnole et plus loin le développement économique.

La particularité du libéralisme espagnol se signale par son originalité. Les circonstances singulières de son implantation en Espagne sont à la base de cette spécificité. Au-delà du caractère original, c'est la tradition constitutionnelle de "*las cortes de Cádiz*" qui fait de lui un modèle pour les européens. Cette constitution libérale est alors considérée comme la base de ce libéralisme espagnol même si le modèle monarchique de l'époque est l'un des plus hostiles de l'Europe du XIXe siècle. Malgré tout, la fin du processus de démocratisation sur la note positive de la démocratie met en évidence la participation de plusieurs éléments considérés particulièrement comme les forces du libéralisme espagnol. Ce sont entre autres l'efficacité des actions révolutionnaires, l'empreinte des exilés dans la diffusion des idées modernes ainsi que la réduction du pouvoir de l'Église catholique. En revanche, nous ne pouvons omettre l'existence de limites à l'expansion de cette doctrine libérale naissante. Ces limites représentées par l'influence de la religion catholique, le poids de la censure et la grande considération pour le nationalisme n'empêchent pas la construction de cette société démocratique mature qui caractérise aujourd'hui l'Espagne.

II. LIBÉRALISME ESPAGNOL : NUANCES ET SIMILITUDES AVEC D'AUTRES LIBÉRALISMES

L'idée de liberté prônée par le libéralisme se répand de manière progressive dans cette société où l'obscurantisme entrave considérablement l'épanouissement de l'homme. Adopté surtout par les pays occidentaux tels que la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne, le libéralisme contamine l'Amérique et plus particulièrement les États-Unis. En Espagne spécifiquement, la construction du libéralisme espagnol se fait par le concours de plusieurs facteurs qui lui attribuent une particularité sans pareil en Europe. De manière particulière, il se différencie de certains libéralismes comme le libéralisme français, anglais ou américain. Mais au niveau des fondements, ils sont tous semblables. En vue de percevoir le lien entre les libéralismes français, américain et espagnol nous avons effectué cette étude comparative.

II.1. Le libéralisme français

La doctrine libérale est l'apanage de la plupart des pays européens à la recherche du mieux-être comme la France, surtout à partir du XXe siècle. Le libéralisme français tout comme le libéralisme espagnol vise particulièrement la limitation des pouvoirs de l'État et l'acquisition des libertés individuelles. Plus grand pays de l'Europe de l'ouest couvrant 1/5 de la superficie de l'Union Européenne (UE), la France est le troisième pays d'Europe derrière la

Russie et l'Ukraine. Elle possède quatre façades maritimes notamment la mer du Nord, la Manche, l'Océan Atlantique et la Méditerranée, et des frontières terrestres avec la Belgique, le Luxembourg au nord-est, la Suisse à l'est, l'Italie et Monaco au sud-est et l'Espagne et l'Andorre au sud-ouest. Très tôt, elle s'approprie le libéralisme considéré comme la doctrine garantissant le mieux la liberté, l'égalité et la justice sociale.

II.1.1. Les caractéristiques du libéralisme français

Contrairement au libéralisme espagnol, le libéralisme français bénéficie très tôt de l'expertise et de la formation des intellectuels. En servant de base intellectuelle au siècle des Lumières et d'antichambre pour la révolution de 1789, la France participe pleinement à la diffusion des écrits et des pensées modernes. À cette époque, elle avait dans son palmarès intellectuel, une pléiade d'hommes de lettres, d'écrivains et de penseurs, ceux qui avaient servi de relais entre la révolution française et la naissance du libéralisme. Au nom de ce privilège intellectuel, la doctrine libérale française réussit à implanter très rapidement la liberté de conscience face à toute religion d'État. De cette liberté de conscience découlent d'autres libertés individuelles qui participent toutes à la définition du libéralisme. La valeur fondamentale de ce courant révolutionnaire figure effectivement dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen en son article 19 :

«Todo individuo tiene derecho a la libertad de opinión y de expresión; este derecho incluye el no ser molestado a causa de sus opiniones, el de investigar y recibir informaciones y opiniones, y el de difundirlas, sin limitación de fronteras, por cualquier medio de expresión.»²⁸⁴

À partir de ce fondement, le libéralisme français se construit une base solide. Les principaux précurseurs sont Germaine de Staël, Jean Jacques Rousseau et Emmanuel Kant. En dehors de ces trois grandes figures du libéralisme français, d'autres penseurs comme Pierre Jean Georges, Cabanis, Pierre Daunou, Dominique Joseph Garat, Destutt de Tracy ont joué un rôle capital dans la naissance de ce qui sera un peu plus tard le libéralisme français. Toutefois, Madame de Staël est citée comme la mère de la doctrine libérale française. Sa pensée s'organise pour cela autour des pensées de Turgot et Nicolas Condorcet quant au progrès de

²⁸⁴«Dignidad y justicia para todas y todos»: Declaración Universal de Derechos Humanos, in *Tiempo de paz (60º Aniversario de la Declaración Universal de los Derechos Humanos)*, N° 90. 2008.

Notre traduction : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit inclut le fait de ne pas être inquiété pour ses opinions, celui de chercher et recevoir des informations et opinions, et celui de les diffuser, sans limite de frontières, par n'importe quel moyen d'expression. »

l'espèce humaine, concernant la volonté de faire émerger un pouvoir exécutif fort. Son exclusion du pays devant l'hostilité de Napoléon Bonaparte, la conduit cependant en Allemagne où elle découvre le kantisme²⁸⁵. À partir de ce moment, elle met l'accent sur le sujet intérieur. Elle développe de ce point de vue ce que Lucien Jaume appelle le libéralisme du sujet ou de la conscience alors défini comme un libéralisme d'État dont la finalité est la critique du despotisme napoléonien. Mais en France spécialement, l'heure n'est pas à la suppression du pouvoir de l'Église puisqu'il n'y existe pas de religion d'État. Le combat s'oriente plutôt vers les autres formes d'immixtion du pouvoir dans ce qui devrait également relever de la vie privée. C'est donc à juste titre que l'État doit se retirer pour faciliter à l'individu le plus d'indépendance possible. Il est toutefois judicieux de revenir sur l'apport d'autres éminents penseurs tels que Jean Jacques Rousseau, Montesquieu et Condillac, etc. Leur influence a été assez capitale eu égard à la pesanteur de leurs écrits sur la vie politique. Les retombées sont notables.

D'un autre côté, le libéralisme français s'apparente au libéralisme espagnol dans la recherche la liberté, et bien au delà, le basculement de la société vers le modernisme. Les caractéristiques sont identiques, même si en France, le libéralisme vise plus le développement économique. Au niveau de la politique, il préconise la liberté d'appartenance politique ou idéologique mais réclame la séparation des pouvoirs de l'Église et de l'État, la non intervention et l'ingérence dans les affaires politiques. Ces objectifs du libéralisme révèlent clairement un malaise social et politique. En d'autres mots, la France ploie sous le poids de l'absolutisme et du règne de la médiocrité, l'ignorance et l'injustice. Cette situation est le résultat du passé douloureux imposé par l'obscurantisme du système absolutiste. Dans ce cas, le libéralisme devient une échappatoire, un moyen de se soustraire de cette peine. Il susciterait en réalité le respect de la liberté et par la même occasion la fin de l'absolutisme. En France spécifiquement, le libéralisme occasionnerait la suppression de la hiérarchisation de la société, l'injustice, l'inégalité et la pauvreté. Pour ce faire, ce libéralisme doit s'intéresser à :

- ❖ La réduction des dépenses publiques pour faciliter le désendettement de l'État avec une réduction considérable des subventions

²⁸⁵Système fondé à la fin du XVIIIe siècle par Emmanuel Kant, philosophe allemand, qui a pour but de déterminer la part de la raison dans les connaissances et de faire la théorie de la raison ou science pure ; qui conclut, que dans le champ de la raison spéculative, tout ce qui dépasse les limites de l'expérience est purement hypothétique, mais qui admet que, dans le champ de la raison pratique, ce qui n'est qu'une hypothèse spéculativement devient certain pratiquement ; de sorte que le résultat de la critique de Kant est le scepticisme métaphysique et le dogmatisme moral.

- ❖ La simplification des contraintes des entreprises pour l'allègement des dépenses de fonctionnement de l'État.

Cela facilite non seulement la gestion du monde du travail mais garantit aussi le développement d'une société libre, capable d'assurer le bien-être des français.

II.1.2. Le libéralisme dans l'économie française

En France, le libéralisme est assez particulier. Il n'existe pas un seul libéralisme mais un libéralisme pluriel représentant à la fois par l'orléanisme²⁸⁶ et le groupe de Coppel. Ces deux groupes que sont le clivage orléaniste et le groupe de Coppel constituent les différentes branches de l'économie française. Selon la doctrine orléaniste, il faut penser l'économie selon Quesnay car il existe un ordre naturel et des lois naturelles à respecter. Ici, l'autorité est établie par la société pour gouverner à partir des lois positives (justice, liberté, égalité) conformément aux lois naturelles qui représente la constitution. En ce qui concerne le groupe de Coppel, Jean de Sismondi critique la loi de Say²⁸⁷, celle qui recommande que l'offre crée sa propre demande. Selon cette loi, dans le rapport des intérêts, la balance est déséquilibrée puisque bon nombre de fois, la surprotection des intérêts conduisent à la destruction de ceux des autres. Cela dit, le libéralisme économique français se caractérise par un combat contre les contraintes nuisibles que représentent les réglementations et les interventions de l'État. Dans ces conditions, instaurer la liberté de commerce, du travail, de production et de concurrence internationale devient son objectif premier. En outre, la société politique française devra garantir la libre concurrence des intérêts privés. De cette manière, elle serait capable d'assurer l'adéquation automatique entre l'offre et la demande à travers la formule « laissez-faire » et « laissez-passer », la seule garantie de la liberté économique.

Le libéralisme français est semblable au libéralisme espagnol. Il possède en réalité les mêmes caractéristiques et le même objectif, celui de la recherche de la liberté individuelle. Bien qu'il bénéficie de l'expertise de la plupart des philosophes éclairés qui lui offre tous les

²⁸⁶C'est un mouvement politique français, apparu au XIX^e siècle. Il se décline sous deux formes et en deux périodes distinctes : l'orléanisme pur ou primitif (1830-1883) qui désignait les partisans de la maison d'Orléans (une royauté libérale et parlementaire) et du régime de la monarchie de Juillet et qui s'est parfois appliqué aux courants politiques de la droite modérée ; l'orléanisme fusionniste qui désignait les partisans de la maison d'Orléans qui la considère comme héritière du roi de France après la mort du comte de Chambord et les renonciations faites par Philippe V roi d'Espagne. Pendant la révolution et la restauration, ses partisans voulaient substituer la branche d'Orléans à la branche aînée des Bourbons.

²⁸⁷On appelle en économie loi de Say (ou loi des débouchés), la proposition selon laquelle l'offre crée sa propre demande. Selon cette loi la création d'un bien trouve toujours un débouché.

moyens de sa maturité, le rôle de précurseur de la doctrine libérale est beaucoup plus attribué à madame de Staël, Jean Jacques Rousseau et Emmanuel Kant. À la différence du libéralisme espagnol, il s'intéresse plus au volet économique et recherche l'adéquation entre l'offre et la demande à travers le « laissez faire » et le « laisser passer ».

II.2. Le libéralisme américain

Quatrième pays au rang mondial (superficie) derrière la Russie, le Canada et la Chine, les États-Unis représentent une république fédérale composée de 50 États. Ils disposent d'un pouvoir très important en Amérique et au-delà, dans le monde. Ils sont entourés par l'océan Atlantique à l'est, par le golfe du Mexique au sud, par l'océan Pacifique à l'ouest et l'océan Arctique au nord de l'Alaska. En sus, ils possèdent des frontières terrestres avec le Canada et le Mexique. Pays dont la fondation découle d'un événement particulier, les États-Unis ont un système libéral assez spécial. L'exception en matière d'acomodation au libéralisme est sa naissance sur les bases de cette doctrine. Autrement dit, les États-Unis se sont confrontés directement aux réalités libérales. En effet, la fondation des États-Unis s'est faite dans les sillons de la démocratie. Cela constitue un avantage. Louis Hartz, en reportant le discours d'Alexis de Tocqueville dans son œuvre *De la Démocratie en Amérique*, revient sur ce grand avantage :

*«Le grand avantage des américains est d'être arrivés à la démocratie sans avoir à souffrir de révolutions démocratiques, d'être nés égaux au lieu de le devenir».*²⁸⁸

Cette affirmation d'Alexis de Tocqueville confirme le caractère spécial de la société américaine qui contrairement à la majorité des sociétés européennes, a été dispensé des révolutions libérales.

II.2.1. Les caractéristiques du libéralisme américain

La particularité du libéralisme américain est sa présentation sous deux formes à savoir la forme du « laissez-faire » et celle de l'interventionnisme. À côté de cela, il bénéficie de l'apport de conceptions de grands hommes politiques qui auront marqué l'histoire des États-Unis. En développant différentes doctrines, ils ont pris part activement à la construction politique de ce pays. À ce niveau, nous avons identifiés le nouveau nationalisme, la nouvelle

²⁸⁸Louis Hartz, *Histoire de la pensée libérale aux États-Unis*, Paris : Economica, 1990. p 4.

liberté et le "*new deal*". Avec pour objectif de garantir l'égalité des chances pour tous, ce processus projette une redéfinition du libéralisme par une adaptation selon les besoins. Il a pour précurseur Théodore Roosevelt. C'est à lui que revient ce nouveau nationalisme pendant que la nouvelle liberté et le "*new deal*" reviennent respectivement à Woodrow Wilson et Franklin Roosevelt. Ce sont trois (3) grandes réformes qui favorisent la création d'un modèle d'État-Providence dans lequel la surveillance de la qualité de vie et du travail revienne au gouvernement. Dans ces conditions, la réglementation de la compétition au niveau commercial et la sécurité sociale incombe à ce gouvernement.

L'analyse de l'évolution de ce processus d'amélioration met en exergue deux différents libéralismes : le libéralisme américain classique et le nouveau libéralisme. La nouvelle version est en réalité la version plus avancée et plus performante de l'ancienne. En clair, le libéralisme classique s'est bonifié pour donner naissance au libéralisme contemporain ou encore nouveau libéralisme. Cette transformation est l'œuvre du philosophe et politologue Herbert Croly. Au fond, elle n'est autre que la synthèse du libéralisme classique et du progressisme même si son objectif demeure une meilleure planification de l'économie pour assurer une augmentation efficiente des dépenses, l'instruction publique et la création d'une société fraternelle. Auteur de plusieurs ouvrages dont *The Promise of American Life* (La promesse du mode de vie américain) en 1909 et *The Techniques of Democracy* (Les techniques de la démocratie) en 1915, ce politologue influence considérablement la politique de Théodore Roosevelt et Woodrow Wilson à l'opposé de Franklin Roosevelt qui sort de ce cadre. Sa conception révèle une autre forme de libéralisme: le "*new deal*".

Cette politique vise à garantir la liberté individuelle. Pour ce faire, elle s'appuie sur le droit naturel au bonheur, du moment où ce bonheur n'empiète pas sur la liberté d'autrui. Selon cette philosophie, le gouvernement a pour mission de garantir à tous la liberté du choix du mode de vie. Elle est à juste titre, d'essence sociale-libérale. Autrement dit, elle se développe selon le modèle du social libéralisme²⁸⁹. Nonobstant cela, le libéralisme américain affirme qu'un état peut être fort même en ayant des limites. Toutefois, il se distingue du

²⁸⁹Du libéralisme progressiste ou libéralisme démocratique, c'est une tendance politique qui établit que le bien-être social et le développement social sont compatibles avec la liberté des individus. La régulation sociale et une intervention partielle de l'État dans l'économie pour garantir une économie sociale complète du marché.

libéralisme classique et du libertarisme²⁹⁰ à cause de sa tendance au mixage du social libéralisme, du progressisme et d'économie mixte. L'objectif primordial de ce libéralisme reste également la liberté même si les droits favorisant la satisfaction des besoins primaires (santé, éducation, logement) restent le moyen le plus probable d'acquérir une liberté réelle.

En définitive, l'émergence du libéralisme américain remonte à la fin du XIXe siècle bien que la création des États-Unis se soit faite sur la base classique du libéralisme. Malgré sa minutie, ce libéralisme classique subit les objections des défenseurs du conservatisme religieux, du corporatisme, du « laisser-faire » et du militarisme à partir des années 70.

II.2.2. Le "New Deal" ou la création d'un nouveau système de sécurité sociale

Face à la grande dépression des années 1930, le président Franklin Roosevelt ne s'avoue pas vaincu. Dès son arrivée en 1933, il propose une nouvelle réforme du système pour pallier à la crise économique et au chômage, tout en assurant une prospérité remarquable. Cette crise est le produit de l'échec du socialisme face à la grande menace libérale.

*«Si la grande dépression des années 1930 peut inspirer une réflexion, c'est celle que la faillite du socialisme en Amérique a été due à la puissance idéologique du libéralisme irrationnel de la nation plutôt qu'aux circonstances économiques».*²⁹¹

Cette citation sous-entend le grand succès de la doctrine libérale aux États-Unis, face à ce socialisme. Ici, le libéralisme vise un meilleur mode de construction de la nation et une redéfinition de la notion de "nation" pour l'Amérique. En réalité, il penche plus pour la cause de la nation au détriment du facteur économique qui ne parvient toujours pas à garantir le progrès. Le constat de la permanence des crises politiques mettant en difficulté la croissance économique est la preuve de son inefficacité. La crise des années 30 est la crise la plus importante. Devant cet échec de la politique sociale face aux avantages de ce libéralisme prometteur, Franklin Roosevelt propose des mesures réformatrices visant particulièrement

²⁹⁰Libertarisme ou libéralisme libertaire, c'est une philosophie qui affirme la validité suprême de la liberté individuelle, le droit de l'individu sur lui-même dont la limite n'est autre que le droit d'autrui. Le soutien de l'idéologie libertaire est la libre association, la politique antiétatique et l'économie capitaliste de libre marché (laissez-faire).

²⁹¹Louis Hartz, *Histoire de la pensée libérale aux Etats-Unis*, Paris : Economica, 1990. p 219.

l'aide à l'emploi. Celles-ci permettent de fournir du travail aux chômeurs. Le but de cette réforme est sans aucun doute la réduction du taux du chômage. Bien au-delà, le gouvernement Roosevelt prévoit à travers le "*new deal*" (la nouvelle donne), la mise en place d'un système de sécurité sociale plus efficace.

Trois (3) types de programmes essentiels caractérisent ce "*new deal*" notamment l'aide, la reprise et la réforme.

-L'aide facilite le déploiement de moyens destinés à soutenir le tiers de la population, spécifiquement les victimes de la dépression (crise). En dehors de la création de nouveaux programmes de sécurité sociale c'est-à-dire le "Social Security Act" (loi sur la sécurité sociale), d'autres programmes d'aides aux populations rurales permettent de porter secours aux zones les plus touchées.

-La reprise restaure l'économie à travers le déblocage des capitaux publics dans le cadre de la redynamisation de l'économie au profit des défavorisés. Celle-ci permet d'un autre côté, l'augmentation des prix des produits agricoles tout en participant au développement de l'exportation par la baisse des tarifs douaniers.

-La réforme quant à elle, elle s'intéresse à l'intervention de l'État pour la rationalisation et la stabilisation de l'économie. Elle propose à cet effet l'équilibrage des intérêts des différentes couches de la société notamment les fermiers, les hommes d'affaires ainsi que les travailleurs. Par cette réforme du système de sécurité sociale, le président Franklin Roosevelt projette une politique antisocialiste qui rejette la propriété publique des moyens de productions. En réalité, le président vise la promotion de l'entrepreneuriat privée pouvant élargir le champ d'action des particuliers au détriment de l'entreprise publique. À cette époque, la TVA (Tennessee Valley Authority) pour la production d'électricité était la seule entreprise publique d'État.

Contrairement au libéralisme français dont l'implantation est la conséquence de grandes révolutions contre les oppressions de l'Ancien régime, le libéralisme américain soutient l'histoire politique des États-Unis. Ici, le vocable libéralisme n'est pas immédiatement lié au domaine économique mais plutôt à un état d'esprit favorable aux innovations, aux modernismes et aux libertés politiques. Constatant les limites du libéralisme classique de Théodore Roosevelt, la nouvelle liberté de Woodrow Wilson s'impose comme sauveur de la politique libérale des États-Unis. Cette nouvelle liberté échoue également face aux besoins plus pressants des américains. De manière particulière, le "*new deal*" de Franklin

Roosevelt recrée la politique libérale américaine par un modèle d'État-providence qui permet d'assurer aux américains, une meilleure qualité de vie.

II.3. La société libérale et la démocratie en France et aux États-Unis

Les libéralismes américain et français ont évolué dans des contextes différents. L'évolution et la progression de cette doctrine libérale sont conditionnées par un contexte sociopolitique différent dans ces pays. Chaque société a sa particularité. Malgré tout, les deux pays s'évertuent à l'installation d'un système libéral plus propice à l'épanouissement de l'homme et à la liberté de l'individu. Quels sont les fondements de chaque société libérale ? Quelles en sont les caractéristiques ?

II.3.1. La notion de société libérale en France et aux États-Unis

La notion de société libérale en France comme dans la plupart des pays européens s'identifie comme une réaction contre la féodalité. En effet, la société française est une représentation typique de la société féodale, conditionnée par une hiérarchisation. Celle-ci, loin d'être une nécessité sociale, est considérée comme un droit. Ce droit est accordé en fonction du majorat (charge) et du cens (redevance annuelle). Cette organisation produit inévitablement l'apparition de classes. La classe la plus faible luttant pour l'acquisition de ses droits contre la plus puissante (la classe des privilégiés) dont l'objectif est le maintien de l'ordre social. Cette dernière se considère comme la détentrice des droits d'où son opposition à l'égalité prônée par le libéralisme. Dans ce cas, l'installation d'une société libérale garante des droits de l'individu devient une nécessité.

Cette société libérale se conçoit différemment en France et aux États-Unis. En France par exemple, la notion de société libérale subit l'influence de la maturité intellectuelle héritée des penseurs éclairés, les Lumières étant la première source du libéralisme. Ici, société libérale est synonyme de protection de liberté individuelle. Elle devrait ainsi parvenir à s'approprier la nouvelle vision pour un rééquilibrage. Dans ces conditions, elle devient le point de basculement de l'absolutisme englouti depuis lors par la conception de société égalitaire. Ainsi, chaque individu peut-il bénéficier du fruit de son travail, en opposition à la société de l'Ancien régime dans laquelle la liberté est considérée comme l'apanage de la noblesse et du clergé. Au total, le libéralisme est perçu comme un moyen de libération, d'acquisition de liberté et d'accomplissement des préceptes de la tradition jacobine française.

Dans ce cas, la société libérale, en instaurant un esprit inaliénable de liberté, favoriserait un rééquilibrage de la société en vue de la disparition de "la lutte des classes" perçue par Karl Marx comme le résultat de la hiérachisation stricte de la société. Il dit à ce propos dans "*Antología de "El capital"*" que :

*«La sociedad siempre se ha reducido a dos clases en constante lucha, la dominante y la dominada, que corresponden en la época capitalista a burguesía y proletariado. La historia humana avanza mediante un proceso dialéctico o de contradicciones que consiste en la lucha de estos dos elementos opuestos y antagónicas que son las clases sociales».*²⁹²

Autrement dit, la société se présente sous un état de lutte continuelle entre deux classes, l'une se présentant comme la "dominante" et l'autre la "dominée". Les plus faibles luttent pour prendre la place des plus forts pendant que ces derniers s'évertuent à les garder sous leur domination. Cette structuration est en réalité à la base de toutes ces contradictions. Si tel est le cas, pourrait-on concevoir le libéralisme comme le moyen le plus sûr d'offrir à l'esclave sa liberté ?

Le fossé entre les classes continue de s'aggrandir à la faveur de la limitation du libéralisme, alors responsable des nouvelles crises sociales. Dans ce cas, le libéralisme devient un leurre.

Par opposition à l'appréhension de la société libérale française, la notion de société libérale américaine révèle l'absence du facteur féodal en Amérique. Autrement dit, la société américaine n'a pas expérimentée la féodalité. La conception européenne de la société libérale diverge spécialement de celle de la société libérale américaine. Ici, l'absence de traces du système féodal, nous emmène à reconsidérer l'analyse de la notion de société libérale. Il nous faut considérer en plus la consolidation des mouvements libéraux occidentaux. Cela sous-entend la présence d'un mécanisme libéral exempt de antagonismes sociaux puisque l'avènement du libéralisme est considéré comme un fait naturel. En effet, les États-Unis n'ont pas été confrontés au problème de classes, celui d'une classe moyenne en proie à des frustrations et dont le but demeure la libération et l'acquisition des droits. Il n'y a jamais eu de mouvement libéral ni de véritable parti libéral aux États-Unis. Cette situation lui vaut le

²⁹²K Marx et F Engels, *Manifiesto Comunista y Antología de "El capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. p56.

Notre traduction : « La société a toujours été réduite à deux classes en lutte constante, la dominante et la dominée, qui correspondent à l'époque capitaliste à bourgeoisie et prolétariat. L'histoire humaine avance grâce à un processus dialectique ou de contradictions qui consiste à la lutte de ces deux éléments opposés et antagoniques que sont les classes sociales ».

triomphe de la société libérale, sur toutes les autres formes de sociétés présentées au cours de son histoire, contrairement aux révolutions expérimentées par la France avant le basculement vers le libéralisme.

*« Cette société a marqué le triomphe de l'idée libérale, mais il ne faut pas ignorer que cette victoire idéologique a été favorisée par les magnifiques conditions matérielles dont elle a bénéficié dans le Nouveau Monde ».*²⁹³

L'une des caractéristiques essentielles de la société américaine est l'inexistence de tradition révolutionnaire libérale contrairement à l'Europe dont la tradition libérale est foncièrement liée à la Révolution française. Aux États-Unis, la fluidité sociale²⁹⁴ favorisée par les richesses de cette terre opulente est plutôt avantageuse. De manière particulière, ils prônent l'égalité pour tous car tous les hommes sont « *nés égaux* »²⁹⁵. Cette précision justifie le caractère naturel du libéralisme. Cela constitue pour eux un bénéfice. En revanche, nous ne pouvons nier l'existence de luttes internes dans cette société libérale bien que le schéma soit totalement différent de celui de l'Europe; l'Europe luttant contre la société d'Ancien régime et l'Amérique luttant contre les inégalités (sociales et raciales) instituées par l'essor du capitalisme.

II.3.2. L'émergence de la démocratie en France et aux États-Unis

Vocabulaire à succès dans le monde intellectuel actuel, l'émergence permet de situer le niveau de développement d'un concept, d'une notion, d'une idéologie, d'une politique, d'une nation ou d'un pays. Autrement dit, l'émergence désigne le dépassement d'un niveau moyen à la recherche d'un niveau beaucoup plus élevé. En ce qui concerne le libéralisme, cette émergence se mesure à partir du degré d'évolution, des objectifs les plus lointains. En termes d'évolution idéologique, particulièrement en politique, elle s'arrête normalement avec l'avènement d'une démocratie libérale et égalitaire. Parler d'émergence de la démocratie serait donc égal à penser au passage du cap inférieur au cap supérieur. Ainsi, s'agit-il de sortir

²⁹³Louis Hartz, *Histoire de la pensée libérale aux Etats-Unis*, Paris : Economica, 1990. p 30.

²⁹⁴La fluidité sociale traduit le bien-être social et le goût du travail des américains comme l'affirme Lincoln en 1861. Selon lui, le travailleur américain au lieu d'être attaché à sa condition pour la vie, travaille pendant un bon bout de temps, économise, puis embauche un autre débutant tandis que lui-même devient chef d'entreprise. L'industrie prend de l'ampleur et assure la victoire de l'idéologie du travail sur l'idéologie de la lutte des classes propre au travailleur européen ainsi qu'un meilleur environnement matériel pour le triomphe du libéralisme.

²⁹⁵Op cit. p 21.

de l'obscurantisme imposé par l'Ancien régime pour rencontrer la lumière représentée par la liberté.

En France, tout comme aux États-Unis, le triomphe du libéralisme se mesure avec l'avènement de la démocratie. L'essor de cette démocratie libérale en Amérique n'est pas pareil en France. En Amérique, il se traduit par le débat sur le choix d'un gouvernement de la majorité, prenant en compte les droits de la minorité. Pendant ce temps, en France, il se représente par l'affrontement entre le rationalisme des Lumières et le traditionalisme féodal. Ici, le schéma est plus clair. Les mouvements révolutionnaires sont menacés par plusieurs adversaires, les aristocrates d'un côté et les prolétaires de l'autre. Le combat de la démocratie serait alors le combat contre l'ordre aristocratique. En ce qui concerne les États-Unis, l'inexistence d'une aristocratie conduit à rechercher bien au-delà la pulsion vers le capitalisme. Cela sous-entend la conversion de tout ce qui est anti capitaliste. Mais contrairement, l'esprit capitaliste est projeté pour se revêtir de l'esprit démocratique. Le géant démocratique a dû combiner le capitalisme et le libéralisme pour atteindre le niveau de l'émergence. Dans les deux cas, l'émergence de la démocratie suppose de restreindre les droits de la majorité pour favoriser le progrès de la minorité, gage d'une société égalitaire.

Dans cet ensemble de faits, les anciennes sociétés se sentent isolées et menacées face à la montée de l'esprit démocratique. Elles sont alors livrées à la merci de ce géant démocratique. L'émergence de la politique moderne garantit non seulement la protection des droits des minorités mais empêche aussi la destruction de ces droits par la majorité. En Europe particulièrement, l'instauration de l'État moderne a occasionné la destruction de la coercition de la société corporative. Aux États-Unis par contre, l'implantation de la société moderne permet de consolider la considération naturelle de la liberté sociale. Dans les deux pays, les pensées anciennes ont dû se dissiper face à la progression de la démocratie. Au total, l'histoire politique moderne se caractérise par la paralysie des majorités au profit des restrictions des pouvoirs prévues par la démocratie.

La notion de société libérale se conçoit de la même manière en France tout comme aux États-Unis malgré les contextes sociopolitiques différents. Avec le même objectif, celui du renouveau politique et social, cette conception demeure la base politique. En dépit de tout, la lutte contre l'Ancien régime rend la société libérale française en France différente de celle connue aux États-Unis. Ici, elle se frotte particulièrement aux développements des libertés

individuelles et à la suppression des inégalités. Cependant, l'émergence de la démocratie se produit par un coup de force qui donne pour vainqueur le libéralisme. De toute évidence, le géant démocratique gagne du terrain avec l'appui du libéralisme face à l'aristocratie féodale et le capitalisme d'antan.

II.4. Nuances et similitudes du libéralisme espagnol avec le libéralisme français et américain

L'étude comparée des libéralismes français, espagnol et américain permet de relever un certain nombre de nuances. En France par exemple, le libéralisme bénéficie de la maturité intellectuelle imposée par la propagande rapide des écrits des éminents écrivains sur la cause libérale. En ce qui concerne l'Espagne, elle développe un modèle révolutionnaire libéral différent de celui de ses voisins européens. Quant aux États-Unis, ils présentent une société unique dont la conception libérale s'évertue à garantir au bien-être de tous. Malgré toutes ces divergences, nous notons de grands points de convergences.

II.4.1. Nuances : libéralisme espagnol/ libéralisme français et libéralisme américain

De par sa maturité, le libéralisme français est cité comme un exemple de construction intellectuelle efficace. Grâce aux échos de la glorieuse Révolution de 1789, elle propulse les revendications des Lumières vers l'extérieur, tout en projetant une doctrine libérale portée sur l'installation d'une société moderne équitable. La pléiade d'écrivains qui soutient le mouvement des Lumières et par la même occasion le libéralisme, connaît un très grand succès en France. De manière particulière, le libéralisme de la France profite du succès de la révolution intellectuelle pour offrir à l'Espagne cette opportunité. Autrement dit, la révolution intellectuelle française conditionne l'avènement du libéralisme espagnol.

Le libéralisme espagnol a longtemps été une victime du système. Le poids de l'absolutisme y interdisait l'implantation des idéologies libérales. La réalité sociopolitique en Espagne est telle que le régime résiste à l'émergence de la doctrine libérale. Cette situation produit un écart entre la société française et la société espagnole. De toute évidence, la réalité déteint sur la conception de la doctrine libérale. Une différence conceptuelle se révèle entre le libéralisme français et le libéralisme espagnol. Autrement dit, les conceptions diffèrent d'une société à une autre. En Espagne, on ne peut parler de libéralisme qu'à partir de 1812 même si l'effectivité se note avec la promulgation de la constitution de 1978. Du point de vue

fondamental, le libéralisme espagnol est considéré comme un libéralisme particulier à cause de la puissance des actions révolutionnaires et l'impact de la constitution libérale de 1812. Cette constitution est certes fondée sur la constitution française de 1791 mais le poids de la tradition est un fait remarquable. Son influence se ressent précisément sur les principes et son application partielle. Pendant ce temps, en France, le système libéral s'apparente à une stratégie superficielle dont la caractéristique est faire la volonté du peuple sans toutefois lui concéder la totalité de sa liberté.

Le libéralisme hispanique diverge du libéralisme français par les conditions de son avènement. Il s'est bonifié au fil des années en se nourrissant des expériences douloureuses des révolutions. L'hostilité du régime et la censure intellectuelle subit par cette doctrine libérale naissante reste le point saillant de la construction de la doctrine libérale. Cette situation agit en défaveur de l'émergence du libéralisme espagnol. Contrairement à la France, elle n'expérimente un environnement favorable à son développement qu'après la dictature franquiste. D'un autre côté, le libéralisme espagnol, mêlé au soulèvement placé sous l'égide de la trilogie patrie-roi-religion, est nationaliste et spiritualiste. En France par contre, le libéralisme est fille directe du siècle des Lumières. Il bénéficie très rapidement du cadre rationaliste, matérialiste et universaliste de l'époque. En définitive, le libéralisme espagnol est progressif pendant que le libéralisme français est radical. Dans ces conditions, nous pouvons affirmer que la notion de société libérale en France est différente de celle de l'Espagne.

Par opposition au libéralisme français qui partage le même cadre contextuel avec le libéralisme espagnol, le libéralisme américain semble être beaucoup plus particulier. Le contexte américain essentiellement différent du contexte européen constitue déjà un point de divergence. Au niveau conceptuel, l'affrontement idéologique aux États-Unis révèle un débat sur la gestion des droits d'une minorité nombreuse par la majorité minoritaire. À ce niveau, le problème est beaucoup plus pratique que théorique. Le combat du libéralisme se situe au niveau de la primauté de l'une sur l'autre et le libéralisme se définit sous les formes du « laissez-faire » et de l'interventionnisme. Ici, le gouvernement doit assurer l'égalité des chances et garantir à chacun le choix individuel du mode de vie pendant qu'en Espagne il est question du choix du meilleur système. Si l'heure est en Espagne à l'essai des réformes, aux États-Unis, l'heure est au choix d'une loi plus performante par rapport à celles déjà éprouvées.

Dans ce cas, l'interventionnisme du libéralisme américain n'est pas un idéal pour le libéralisme espagnol dans la mesure où il doit absolument trouver la meilleure forme d'acquisition de liberté. La réunion entre le nouveau libéralisme et le libéralisme classique aux États-Unis est méconnue par l'Espagne. Même si le néolibéralisme se présente à tous les pays comme une nouvelle forme de perfectionnement, elle a choisi à la base la vieille école libérale pour assurer à son libéralisme, ce caractère original. La confrontation directe du libéralisme américain avec les inégalités et le développement des libertés en vue de garder l'élan de la croissance économique reste du moins le point de divergence le plus palpable. Le libéralisme américain est naturel tandis que le libéralisme espagnol a été acquis.

II.4.2. Similitudes : libéralisme espagnol - libéralisme français - libéralisme américain

Le libéralisme espagnol diffère considérablement du libéralisme français et celui développé aux États-Unis mais cela n'empêche pas l'existence de similitudes. En réalité, les fondements sont semblables dans la mesure où l'origine est commune. Ils prônent tous l'installation d'une société égalitaire. En dehors de cet objectif, ils visent la limitation des pouvoirs de l'État et l'acquisition des libertés. À ce niveau, il s'agit surtout de la liberté d'appartenance politique ou la liberté d'opinion. Cela sous-entend aussi une séparation entre le pouvoir de l'Église et de l'État. En définitive, le libéralisme espagnol, libéralisme français et libéralisme américain ont pour objectif final, faire jaillir de l'obscurantisme imposé par l'absolutisme, une société à la fois moderne, tolérante, libre et puissante économiquement. Cette société nouvelle serait à l'opposé de l'ancienne, garante de la liberté.

Acquérir la liberté, telle est la mission première du libéralisme. Elle semble pourtant inaccessible pour les sociétés à système absolutiste. Celles-ci sont pour la plupart structurées selon le modèle noblesse-clergé comme la France et l'Espagne. Cette structuration produit très souvent l'injustice, l'inégalité et la pauvreté. En revanche, aux États-Unis le modèle de société n'est pas très clair. Le système doit aussi faire face à des inégalités sociales. Ici particulièrement, la confrontation se situe au niveau de la rencontre du meilleur concept ou de la meilleure réforme. Bien au-delà, la doctrine se veut plus pragmatique, elle veut passer du théorique au plus pratique. Dans ce cas, l'affrontement idéologique historique touche tant l'Amérique que l'Europe.

« Le débat permanent sur le principe qui consiste à confier le gouvernement à la majorité est pour l'Amérique, l'équivalent de ce qu'a été l'affrontement entre le rationalisme des Lumières et le traditionalisme féodal pour l'Europe. Cela nous montre, dans un

certain sens, le rapport qui existe entre la pensée américaine et la pensée européenne »²⁹⁶

À ce niveau, la rencontre entre le libéralisme espagnol, français et américain se situe dans la recherche d'un idéal politique capable d'assurer l'équilibre avec l'histoire. Les États-Unis par exemple recherchent la meilleure option gouvernementale pour la protection des droits de la minorité face à la puissance de la majorité. En ce qui concerne l'Europe (Espagne-France), les systèmes travaillent à trouver la meilleure combinaison possible entre la société féodale et les idéaux des Lumières. De toute évidence, les deux systèmes n'ont qu'une seule porte sortie à savoir le libéralisme. Telle est la raison pour laquelle la liberté se retrouve la plupart du temps au cœur des débats politiques. La protection et la sauvegarde de cette liberté occasionneraient l'implantation d'une société plus égalitaire.

D'un point de vue général, le libéralisme espagnol est considéré comme un libéralisme original. Son caractère progressif face à la précocité du libéralisme français révèle des divergences entre ces conceptions libérales. En revanche, le libéralisme américain, à cause des circonstances de son implantation, est considéré comme un libéralisme naturel. Malgré tous ces facteurs divergents, la profondeur des similitudes laisse transparaître un même fondement idéologique. Ils se rejoignent tous dans la recherche de l'équilibre d'un système politique alors partagé entre une ossature sociétale traditionnelle et un besoin urgent d'acquiescer plus de liberté.

L'étude comparative des différentes conceptions libérales espagnole, française et américaine révèle un libéralisme unique. Grâce à son caractère original, le libéralisme espagnol se démarque des autres libéralismes notamment le libéralisme français et le libéralisme américain. Même si le libéralisme français est beaucoup plus identique au libéralisme espagnol, la notion de société libérale demeure particulière à chaque pays. La société libérale française se représente par un combat contre la société ancienne pendant que les États-Unis doivent se confronter aux inégalités imposées par un modèle capitaliste incomplet. L'unicité de la vision libérale nous empêche de négliger les similitudes même si les spécificités révèlent l'existence de grandes nuances parmi lesquelles l'originalité du libéralisme et la particularité de l'histoire politique de l'Espagne.

²⁹⁶Louis Hartz, *Histoire de la pensée libérale aux États-Unis*, Paris : Economica, 1990. p 118.

L'avènement du libéralisme espagnol est la conséquence immédiate de la diffusion des idées des Lumières, celles qui ont conquis toute l'Europe occidentale en un temps record. Contrairement à ses voisins immédiats, le processus d'implantation de ces idées en Espagne se produit par le biais d'une révolution intellectuelle bien que tardive mais assez efficace. L'action de ces intellectuels devient importante pour la mise en oeuvre de la révolution hispanique à cause de l'hostilité de ce système conservateur. Grâce aux actions des exilés, les espagnols éclairés parviennent à contourner la censure pour faire pénétrer les nouvelles idées. La conséquence de cette action est sans aucun doute la rédaction de la constitution libérale de 1812, d'où l'originalité du libéralisme espagnol. Son appui demeure à cet effet la France intellectuelle et le libéralisme anglais. En outre, il met un accent particulier sur le volet politique et l'éthique. Malgré son caractère exceptionnel, ce libéralisme ne s'éloigne pas totalement du libéralisme français ou du libéralisme américain avec qui il partage la même vision. Tous ensemble, ils recherchent un équilibre social fiable pouvant assurer la protection de la liberté à tous les niveaux.

CHAPITRE III : LE LIBÉRALISME ESPAGNOL D'AUJOURD'HUI ET SA PORTÉE

Le libéralisme s'introduit difficilement en Espagne à cause de l'hostilité de son système traditionnaliste et conservateur. Ce système, opposé à tout type de modernisation, pose d'énormes barrières contre la pénétration des idées étrangères. Cela conditionne le statu quo politique à l'opposé de son voisin français qui très tôt s'identifie comme le précurseur des idées modernes. Cette situation donne lieu à un combat politique et idéologique entre libéralisme et tradition avec pour finalité la mise en marche du processus de modernisation. Contre vents et marées, le libéralisme favorise le passage démocratique de l'Espagne au XXe siècle. L'avènement de la doctrine libérale produit la chute de l'Ancien régime au profit d'un régime démocratique. Son influence est plus qu'avantageuse pour l'installation de ce nouvel État constitutionnel. En revanche, il n'est pas totalement irréprochable. Cette situation nous conduit à nous interroger sur son fonctionnement. Quel crédit peut-on accorder au libéralisme espagnol aujourd'hui ? Pour s'étendre davantage sur la question, ce chapitre se dediera à une analyse du système libéral espagnol. Après avoir identifié les progrès de cette société espagnole, nous examinerons les avantages avant d'évoquer les différents problèmes.

I. LES PROGRÈS DU LIBÉRALISME ESPAGNOL

L'étude de l'évolution de la doctrine libérale en Espagne laisse transparaître une lente progression entre le XIXe siècle et le XXe siècle. Comparée au processus d'acomodation expérimenté par l'Europe en général et la France en particulier, l'avènement de l'Espagne démocratique est tardif. Le libéralisme espagnol a pu s'imposer grâce à une évolution des mentalités et un contexte européen moderne favorable. Ce libéralisme se présente sous une forme différente de celle connue au XIXe siècle. Il était influencé par les croyances traditionnelles. Ce progrès doit son quitus à plusieurs éléments favorables à l'installation de la société moderne à savoir la naissance du nouvel État démocratique, les réformes et l'adoption de nouvelles lois.

I.1. Du libéralisme espagnol du XIXe siècle au libéralisme espagnol d'aujourd'hui

Du XIXe siècle au XXIe siècle, le libéralisme espagnol a connu une progression fulgurante grâce à l'efficacité du combat mené par les libéraux. Ce libéralisme embryonnaire

du XIXe siècle a pleinement profité des nombreuses réformes, alors imposées par la vitesse de l'évolution des sociétés européennes. Ainsi, entre le XIXe siècle et le XX siècle, la portée du projet de constitution légalisé par "*las cortes de Cádiz*" permet-il d'obtenir finalement la constitution de 1978.

I.1.1. Le libéralisme naissant du XIXe siècle

Le libéralisme espagnol, comme la plupart des doctrines libérales développées dans les autres pays européens, a pour finalité la suppression de la société de l'Ancien régime. Cette société, caractérisée par un dévouement total au roi, considère ce roi comme le représentant de Dieu sur terre. Cela sous-entend une divinisation de cette autorité politique. C'est cette restriction de la liberté que le libéralisme veut combattre. Pour ce faire, il réclame la liberté de conscience, l'égalité de tous devant la loi, la tolérance religieuse et la séparation des pouvoirs. Dans de telles circonstances, la doctrine libérale introduite officiellement avec la rédaction de la "*pepa*" en 1812 favorise la proclamation de la souveraineté nationale. Celle-ci prévoit la reconnaissance du peuple comme souverain.

Confronté à d'énormes difficultés avec la restauration de Fernando VII, ce libéralisme devient effectif pendant le triennat libéral de 1820 à 1823. Au nom du processus de modernisation, les libéraux espagnols engagent la lutte contre l'absolutisme et plus particulièrement la superpuissance de l'Église. Leur tremplin est évidemment la constitution de Cadix. À cette période exceptionnellement, c'est l'ingérence de l'Église dans les affaires politiques qui entrave la poursuite du processus d'implantation de la doctrine libérale. Celle-ci rencontre effectivement la trop grande considération pour les croyances religieuses et traditionnelles. L'autorité religieuse est à ce moment-là incontestable. Dans ce cas, le pouvoir de l'Église devient le plus grand obstacle à surmonter.

Malgré les barrières émises par ce système absolutiste, le libéralisme parvient à imposer la création des partis politiques et émettre la séparation des pouvoirs. Pendant ce temps, la classe politique, la censure intellectuelle, la société espagnole dans toutes ses composantes continuent de s'ériger en défenseurs de l'Ancien régime. Elles sont hostiles à l'implantation de ces idées modernes et libérales. En dehors de l'Église catholique, les croyances traditionnelles, le despotisme, l'isolement intellectuel, la suprématie divine,

deviennent les éléments contraires à la poursuite du processus de libéralisation dans l'Espagne du XIXe siècle.

I.1.2. Le soutien des réformes de la seconde République espagnole (1931-1936)

Après l'échec de la première République espagnole en 1873, l'Espagne expérimente de nouveau le système républicain avec la seconde République. Loin de représenter le virement politique le plus efficace de son l'histoire politique, cette seconde République a eu une influence positive sur le processus. Contradictoirement, la soif du meilleur régime politique demeure. Ainsi, partagée entre système absolutiste et système républicain, les crises politiques se succèdent-elles. La seconde République naît dans cette grande vague de violences, de révolutions et de révoltes. Mais très rapidement, les retombées des revendications des syndicats et des partis politiques sont visibles. La plus conséquente est la constitution de 1931.

Cette constitution libérale donne du crédit à ce processus de démocratisation. Ses fruits sont les réformes structurelles et sociales. Elle octroie par exemple aux femmes espagnoles, le droit de vote ainsi qu'une place plus importante dans la société. Produit de la liberté religieuse et de la tolérance acquise depuis peu, l'influence de la tradition libérale se note également sur les institutions politiques. À la faveur de cette tolérance, l'Espagne devient l'un des premiers pays à accorder le droit de vote aux femmes en plus du droit au divorce. Il est évident que cette constitution émet ainsi les signaux du choix d'une politique libérale progressiste.

*« L'Espagne devint "une république démocratique, des travailleurs de toutes classes" dont l'autorité procède du peuple et qui n'a pas de religion officielle. Elle franchit à nouveau un pas important dans la voie de la définition des droits de l'homme, en reconnaissant pour la première fois les garanties individuelles et collectives ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels».*²⁹⁷

Les réformes de la seconde République espagnole ont conduit le pays vers la libéralisation politique. Cela se traduit par l'acquisition d'un maximum de liberté pour l'individu. Cet acte de rédaction de nouvelle constitution, plus libérale reste assez significatif dans la mesure où les réformes permettent de conduire correctement le processus de

²⁹⁷Peces-Barba Gregorio, «España. Cortes Constituyentes (1869-1871): "Monarquía y democracia en las Cortes de 1869, preliminar de Antonio María Calero"», Madrid: Centro de Estudios Constitucionales, 1987. consulté le 12 février 2015, disponible sur: <http://www.uspceu.com>.

démocratisation vers son achèvement. De manière marticulière, elle guide l'Espagne vers l'Europe moderne. En revanche, cette république prometteuse, traçant les sillons de la politique moderne, vit les mêmes réalités sociopolitiques que la première. Elle a elle-même conditionnée sa chute en 1936.

I.1.3. De la constitution de 1812 à la constitution de 1978

De la constitution de 1812 à la promulgation de celle de 1978, il existe un grand fossé. La différence entre ces deux constitutions est remarquable. La première, celle de 1812 a été promulguée pendant la guerre d'indépendance espagnole, dans une atmosphère de confusion totale. Contrairement à cette dernière, la promulgation de 1978 s'est faite dans un environnement beaucoup plus apaisé. Le pays est déjà engagé dans le processus de démocratisation. La constitution de 1978 devait juste confirmer ce choix de la démocratie et constituer la nouvelle ligne directrice du nouvel État espagnol. À la différence de la constitution de 1978, la constitution de 1812 devait permettre la réorientation de tout le système politique.

Au vu de tout ce qui a été développé plus haut, nous pouvons affirmer que le passage de la constitution de 1812 à celle de 1978 se fait dans un esprit de continuité de l'État. L'ancienne version se bonifiant pour donner naissance à celle de 1978. Le fondement constitutionnel représente la clé de la rupture avec le passé. Plus loin, il révèle une amélioration des différents textes adoptés dans cet intervalle périodique. Entre le XIXe siècle et le XXe siècle, le libéralisme espagnol s'est doté de plus de moyens, ceux qui en assurant à la doctrine sa crédibilité, révèlent l'apport et l'efficacité de nouvelles valeurs démocratiques. En réalité, la constitution de 1812 et la constitution de 1978 ont les mêmes fondements notamment les principes de la doctrine libérale. Elles projettent l'installation d'une société plus libre, plus tolérante et plus égalitaire. Toutefois, c'est la constitution de 1812 qui détermine le statut de l'État espagnol en tant que nation libre et indépendante. Rappelons à cet effet les articles 2, 3 et 4 du TITRE I de cette constitution:

«TÍTULO I:

Art.2: La Nación española es libre e independiente, y no es ni puede ser patrimonio de ninguna familia ni persona.

Art.3: La soberanía reside esencialmente en la Nación; y por lo mismo pertenece a ésta exclusivamente el derecho de establecer sus leyes fundamentales.

Art.4: La Nación está obligada a consertar y proteger por leyes sabias y justas, la libertad civil, la propiedad, y los demás derechos legítimos de todos los individuos que la componen. »²⁹⁸

Malgré le choix du terme nation pour identifier la monarchie espagnole, le système ne projette pas un détachement total aux traditions. Il sauvegarde par exemple le caractère sacré du pouvoir de l'Église, alors surprotégé par la suprématie dite divine. C'est évidemment la raison du rappel de l'importance de Dieu dans le préambule de cette constitution.

«En el nombre de Dios todopoderoso, Padre, Hijo, y Espíritu santo, autor supremo legislador de la sociedad. Las cortes generales y extraordinarias de la Nación española, bien convencidas, después del más detenido examen y madura de liberación, de las antiguas leyes fundamentales de esta Monarquía...»²⁹⁹

Après avoir abordé la question du principe de confessionnalité de l'État et la séparation de l'Église de l'État dans la constitution de 1869, la constitution de 1931 consolide l'idéal démocratique. Elle annonce à ce propos la limitation des pouvoirs. En outre, elle est élaborée dans une perspective de transformation profonde de la société précisément pendant la seconde République. Cette constitution républicaine revient sur l'affirmation des libertés individuelles mais met un accent particulier sur la liberté religieuse et celle de la presse :

*« Art.27 :
La libertad de conciencia et le droit de professer et practicar librement una religion qualconque sont garantis dans le territoire espagnol, tout en respectant les exigences de la morale publique.
Les cimetières seront entièrement soumis à la juridiction civile. Il ne pourra exister aucune séparation d'enceinte pour des motifs religieux.
Toutes les confessions religieuses pourront exercer leur culte privativement. Les manifestations publiques des cultes devront, dans chaque cas, être autorisées par le gouvernement.
Personne ne pourra être forcé à déclarer officiellement ses croyances religieuses... »*

²⁹⁸Antonio Fernández García, *La constitución de Cádiz (1812) y Discurso preliminar a la constitución*, Madrid: Editorial castalia, 2002. p89.

Notre traduction : « TITRE I : Art.2 : La Nation espagnole est libre et indépendante, et n'est pas ni ne peut être patrimoine d'une quelconque famille ni d'une personne.

Art.3 : La souveraineté réside essentiellement dans la Nation ; et de la même manière il lui appartient exclusivement le droit d'établir ses lois fondamentales.

Article 4 : La nation est obligée de conserver et protéger par des Lois sages et justes la liberté civile, la propriété et les autres droits légitimes de tous les individus qui la composent. »

²⁹⁹Idem. Préambule, p34.

Notre traduction : Préambule : « Au nom de Dieu tout puissant, Père, Fils, et Esprit saint, auteur suprême législateur de la société. Les assemblées générales et extraordinaires de la Nation espagnole, bien convaincue, après l'examen le plus approfondi et la libération mûrement réfléchie, des anciennes lois fondamentales de cette Monarchie... ».

Art.34 :

Toute personne a le droit d'émettre librement ses idées et opinions, en utilisant n'importe quel support de diffusion sans être soumis auparavant à la censure.»³⁰⁰

Tous ces changements annoncent déjà les projets de la constitution de 1978, celle qui établira réellement le libéralisme espagnol. Après un XIX^e siècle qualifié de révolutionnaire, le XX^e siècle s'annonce prometteur avec la constitution libérale de 1978. En posant les bases de la société libérale espagnole, elle suscite la rupture avec le passé. Contrairement au préambule de la constitution de 1812, la constitution de 1978 ne fait pas cas de l'importance de Dieu et de l'Église. Elle se contente de déterminer les lignes directrices de l'État démocratique, en précisant bien la position de cette Église.

« La Nation espagnole, désireuse d'établir la Justice, la liberté et la sécurité et de promouvoir le bien de tous...Garantir la vie démocratique...conformément à un ordre économique et sociale juste. Consolider un État de droit qui assurera le règne de la loi... Établir une société démocratique avancée, et collaborer au renforcement de relations pacifiques et de coopération efficace entre tous les peuples de la terre.»³⁰¹

En sus, dans son article 1, le texte constitutionnel précise que l'État de droit social est défini par la liberté, la justice et l'égalité qui deviennent les valeurs supérieures de ce système.

« Titre préliminaire : Art.1 :

1. L'Espagne se constitue en un État de droit social et démocratique qui défend comme valeurs supérieures de son système juridique la liberté, la justice, l'égalité et le pluralisme politique.

2. La souveraineté nationale réside dans le peuple espagnol ; tous les pouvoirs de l'État émanent de lui.

Article 16

1. La liberté idéologique, religieuse et de culte des individus et des communautés est garantie sans autres limitations dans leurs manifestations que celles qui sont nécessaires pour le maintien de l'ordre public protégé par la loi.

2. Personne ne pourra être obligé à déclarer son idéologie, religion ou croyances... »³⁰²

Toutes ces précisions constituent pour nous un argumentaire pour montrer l'importance de ce nouveau texte constitutionnel de 1978. Il établit d'ailleurs les droits

³⁰⁰Peces-Barba Gregorio, «Espana. Cortes Constituyentes (1869-1871): " Monarquía y democracia en las Cortes de 1869, preliminar de Antonio Maria Calero"», Madrid: Centro de Estudios Constitucionales, 1987. consulté le 12 février 2015, disponible sur: <http://www.uspceu.com>.

³⁰¹Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid: Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. p11.

³⁰²Idem. p13.

individuels fondamentaux tels que la liberté et la propriété, en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De cette manière, elle achemine l'Espagne vers l'achèvement de son passage démocratique.

Du XIXe siècle au XXe siècle, le libéralisme espagnol a connu un progrès fulgurant malgré les obstacles posés par le système absolutiste. Ce progrès se note déjà à l'étape embryonnaire de ce processus, depuis l'avènement de la constitution de 1812 ou la "*pepa*", qui définit l'État espagnol comme une nation libre et indépendante. Toutes les dispositions prises pour la rédaction de ce texte si important pour la vie politique n'empêchent pas l'Espagne de retomber sous le joug de l'absolutisme. L'abrogation en 1814 du texte par le roi confirme bien ce fait. L'obligation de faire émerger une nouvelle nation espagnole à l'image des nations de l'Europe moderne permet finalement à la constitution de 1978 de restituer à ce pays son statut d'État libre, moderne et démocratique.

I.2. La maturité du libéralisme espagnol

Les conditions sociopolitiques désormais plus propices au développement des libertés individuelles signalent la maturité de la doctrine libérale espagnole. Cette maturité dont fait preuve le libéralisme espagnol révèle l'évolution de la société. Celle-ci se caractérise par la chute de l'Ancien régime occasionnée par l'adoption des nombreuses réformes politiques. Cette amélioration de la situation libertaire en Espagne prévoit la naissance d'une société à la fois tolérante et garante de l'épanouissement des citoyens, contrairement à la société espagnole conservatrice et traditionnelle du XIXe siècle.

I.2.1. Les droits civiques accessibles à tous

Les droits civiques évoquent les droits relatifs au citoyen ou à sa vie dans la société. Ils lui octroient une jouissance totale de ses droits. Dans le cas de notre étude, nous nous penchons plus particulièrement sur le droit à l'électorat et à l'éligibilité. Basé spécifiquement sur des principes discriminatoires, l'acquisition du droit à l'électorat annoncé par la constitution de Cadix est partielle. De manière particulière, la reconnaissance du principe de souveraineté nationale à cette période autorise la participation des représentants de la population à l'assemblée des "*cortes*". À ce niveau, nous ne pouvons pas parler d'inexistence de ce droit. Ici, le problème se situe au niveau des critères discriminatoires de sélection des représentants de la population.

Comme nous l'avons signalé tout au long de notre étude, ces droits civiques sont parfois influencés et engloutis par les préceptes de l'Église. En effet, le grand pouvoir de l'Église entrave la bonne marche de ce processus de libéralisation représenté par la promulgation de nouvelles réformes. Ici, l'impact du poids de la puissante entité religieuse n'est pas négligeable. Avec l'évolution et la maturité intellectuelle, le libéralisme actionne l'adoption effective des droits à l'électorat. Ces droits étaient auparavant réservés à la noblesse. Depuis l'achèvement du processus de démocratisation, ces droits sont accessibles à tous. Il s'agit spécialement du droit à l'électorat qui prend en compte aussi le droit de vote des femmes. L'article 68 de la constitution de 1978 le précise bien en ces termes :

*« TITRE III. Chapitre premier. Des chambres
Article.68. 5 : Tous les Espagnols jouissant pleinement de leurs droits politiques sont électeurs et éligibles. La loi reconnaîtra et l'État facilitera l'exercice du droit de suffrage aux Espagnols qui se trouvent hors du territoire de l'Espagne. »³⁰³*

Cet article annonce clairement l'égalité des individus, l'égalité entre les hommes et les femmes mais restreint d'un autre côté les possibilités d'entraver leurs épanouissements. Eu égard à la prédominance dans les écoles et la possession du plus grand nombre d'institutions éducatives, l'éducation continue de faire partie des attributs de l'Église. Au nom de ce privilège, elle continue d'influencer l'adoption de certaines lois ou réformes surtout celles liées à l'enseignement. Elle s'oppose par exemple à l'introduction d'une nouvelle discipline dénommée instruction civique. Celle-ci, en enseignant les droits, pourrait produire la promotion de la concurrence religieuse et par la même occasion faciliter la démystification des préceptes religieux. Une fois encore, les droits civiques espagnols supposés libres et accessibles à tous sont circonscrits par l'Église. Pour contenir cet abus de pouvoir, la constitution définit en d'autres points, les attributs des pouvoirs publics :

*« Titre préliminaire.
Article 9.2 : Les pouvoirs publics sont tenus de promouvoir les conditions nécessaires pour que la liberté et l'égalité de l'individu et des groupes auxquels il s'intègre soient réelles et effectives, de supprimer les obstacles qui empêchent ou entravent leur plein épanouissement et de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie politique, économique, culturelle et sociale. »³⁰⁴*

Tous ces articles nous permettent d'affirmer que les droits civiques autrefois privilèges de la noblesse et du clergé sont aujourd'hui accessibles à tous même si l'Église s'invite

³⁰³Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid: Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. p 40.

³⁰⁴Idem. p 15.

parfois sur ce terrain. À ce niveau, il convient de dire que le recours au référendum pour l'adoption de la loi de réforme politique en 1977 a permis de définir d'autres moyens de contestations ou d'approbations de lois plus légaux. L'enjeu de la convocation de ce référendum et les objectifs du recours à ce mode électoral révèle une maturité intellectuelle et politique. Plus loin, il annonce que désormais l'opinion de l'ensemble des espagnols compte. Le fort taux de participation à ce référendum, soit 77,7%³⁰⁵, rassure de la rupture définitive avec le passé.

I.2.2. La tolérance politique et religieuse

La volonté d'imposer le respect de la liberté individuelle permet au libéralisme espagnol d'installer cette nouvelle société. Celle-ci a pour mission d'instaurer la tolérance politique et religieuse. Au regard de cet objectif, la restriction du pouvoir de l'Église est portée pour favoriser la tolérance religieuse et politique. Pour cela, elle doit favoriser la séparation effective des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. En réalité, c'est l'épanouissement des citoyens espagnols et la liberté religieuse qui sont visés. Ce constat révèle l'inexistence de cette tolérance politique et religieuse dans l'ancien ordre. Malgré l'adoption des nouvelles réformes libérales et la création des partis politiques en 1875, l'environnement politique continue d'entraver la mise en œuvre effective de la réforme.

Au niveau religieux, les constitutions de 1931 et 1978 permettent de retirer à l'Église catholique le statut de religion d'État. À partir de ce moment, toutes les religions bénéficient des mêmes droits, y compris le droit d'existence et le droit d'entreprendre, sans être inquiétées. Toutes les activités religieuses, qu'elles qu'en soient la nature, sont autorisées sur le territoire espagnol. Cette tolérance est effective à travers la constitution de 1978. Celle-ci stipule en ses articles 6 et 16 que:

« TITRE PRÉLIMINAIRE,

Art. 6 : Les partis politiques expriment le pluralisme politique, ils concourent à la formation et à la manifestation de la volonté populaire et sont un instrument fondamental de la participation politique. Ils se forment et exercent leur activité librement, dans le respect de la

Constitution et la loi. Leur structure interne et leur fonctionnement doivent être démocratiques.

TITRE I, Des droits et des devoirs fondamentaux

³⁰⁵Matilde Alonso, et al, « Les gouvernements démocratiques en Espagne depuis 1975 », in *Hal archives-ouvertes*, publié le 10 février 2007. Consulté le 23 janvier 2015, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130245>.

Art.16 :1. La liberté idéologique, religieuse et de culte des individus et des communautés est garantie, sans autres limitations, quant à ses manifestations, que celles qui sont nécessaires au maintien de l'ordre public protégé par la loi.

2. Nul ne pourra être obligé à déclarer son idéologie, sa religion ou ses croyances.

3. Aucune confession n'aura le caractère de religion d'État.»³⁰⁶

Grâce à ces réformes, l'appartenance à une entité politique ou religieuse sur le territoire espagnol devient un choix libre. En dehors de cette précision, c'est la maturité idéologique que prônent ces articles 6 et 16. Non seulement l'Église catholique ne représente plus la religion d'État mais la bonne cohabitation entre les religions devient une obligation d'ordre sociale. Avec ces progrès, aujourd'hui, le combat de la liberté religieuse change. Il s'intéresse désormais à l'effectivité de la non-ingérence de l'Église catholique dans les affaires politiques.

I.2.3. La séparation des pouvoirs

Les dispositions de l'article 66, 97 et 117 de la constitution de 1978 confirment la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Elles octroient à ces organes des fonctions principales.

« Article 66. 1. Les Cortès générales représentent le peuple espagnol et se composent du Congrès des députés et du Sénat.

2. Les Cortès générales exercent le pouvoir législatif de l'État, votent le budget, contrôlent l'action du Gouvernement et assument les autres compétences que leur attribue la Constitution.

TITRE IV

Article 97. Le Gouvernement dirige la politique intérieure et extérieure, l'administration civile et militaire et la défense de l'État. Il exerce la fonction exécutive et le pouvoir réglementaire conformément à la Constitution et aux lois.

TITRE VI

Article 117.1. La justice émane du peuple et elle est administrée au nom du Roi par des juges et des magistrats qui constituent le pouvoir judiciaire et sont indépendants, inamovibles, responsables et soumis exclusivement à l'empire de la loi.

2. Les juges et les magistrats ne pourront être destitués, suspendus »³⁰⁷

³⁰⁶Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE PRÉLIMINAIRE, p 13, SECTION PREMIÈRE TITRE I, Des droits et des devoirs fondamentaux, *Des droits fondamentaux et des libertés publiques*, p 18-19.

³⁰⁷Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE III, Des Cortès Générales, CHAPITRE PREMIER, Des chambres p 38, *Du Gouvernement et de l'Administration* p 53, *Du pouvoir judiciaire* p 60-61.

Avec ces lois, l'Espagne est pleinement plongée dans le processus de modernisation politique. Annoncée dans tous les projets constitutionnels depuis 1812, la séparation des pouvoirs devient effective avec la constitution de 1978. Elle est restée théorique depuis tout ce temps. Ces dispositions confirment l'adoption d'un mode de gestion plus pragmatique de l'État. Celles-ci constituent la ligne de démarcation qui fixe les attributions des représentants des différents pouvoirs. Elle interdit une interdépendance mais en même temps exige une profonde collaboration entre ces organes. Le but de cette mesure d'accompagnement est de favoriser la laïcité de l'État.

De manière spéciale, elle remet le titre de représentation nationale aux *cortes* alors composées du congrès des députés et du sénat. Elles ont pour fonction de déterminer la mission du gouvernement ainsi que la politique budgétaire. En tant que responsable de la politique intérieure, extérieure et de l'administration, le gouvernement exerce la fonction exécutive. Selon la constitution, la justice émane du peuple. Dans ces conditions, il devient le détenteur du pouvoir judiciaire. En revanche, ce sont les magistrats et les juges qui l'incarnent réellement. L'indépendance de cet organe constitue sa particularité. Dans tous les cas, le roi ne représente plus l'instance supérieure de décision. Cette limitation des pouvoirs, au-delà de la prescription constitutionnelle est la caractéristique fondamentale de cette monarchie parlementaire espagnole. Cela révèle l'importance de l'indépendance entre les organes de l'État. Bien au-delà, elle constitue une barrière contre le pouvoir arbitraire d'un gouvernement.

Tous ces éléments confirment la maturité du libéralisme espagnol. Cela se note surtout avec l'amélioration de l'environnement sociopolitique désormais plus favorable à l'épanouissement de l'individu. La société espagnole se conçoit depuis lors avec d'autres réalités. Elle est différente de celle connue tout au long du XIXe siècle. Les droits civiques comme le droit à l'électorat sont accessibles à tous. À côté de cela, la tolérance politique accorde le droit d'appartenance à une formation politique et la tolérance religieuse le choix d'une religion différente de la religion catholique. Au nom de ce droit, plusieurs partis politiques voient le jour. D'autres religions à côté de la religion catholique peuvent exercer leurs activités sur le territoire espagnol. Par ailleurs, la séparation annoncée entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire concède à la politique son indépendance totale.

I.3. Les grandes réformes politiques

La doctrine libérale espagnole s'est de plus en plus modernisée. Elle s'est débarrassée des enveloppes traditionnelles créées par la monarchie absolue et l'incontestable décision divine. Maintenant, elle vise l'effectivité des lois. Bien au-delà, elle désire atteindre la perfection. Désormais, elle se projette une méthode beaucoup plus pratique pour la mise en route des lois. Pour ce faire, elle doit veiller à une amélioration effective des lois afin de les accommoder aux réalités sociales et politiques. Ici particulièrement, la reconnaissance des droits d'appartenance (politique, religieuse), d'opinion est le défi le plus urgent. Cependant l'adoption d'autres réformes politiques pour répondre à ces besoins est indispensable. C'est à cela que s'attèlent les gouvernements dès l'entame de la transition démocratique. En réalité, ils veulent faire tomber les traditions au profit de plus de liberté. Dans ces conditions, l'accord du statut d'autonomie aux communautés, le pluralisme religieux et la révision de la loi du mariage peuvent être considérées comme des réformes opportunes.

I.3.1. Le statut d'autonomie des communautés

Le Titre VIII de la constitution de 1978 portant sur l'autonomie des nationalités est depuis peu au centre des débats au sein de la commission constituante. Le problème central ici est lié à l'insertion du terme "nationalité" et au statut d'autonomie. Ce statut désigne la reconnaissance des privilèges aux régions possédant une histoire particulière telles que la Catalogne, le Pays Basque et la Galice. Il projette la mise à jour des statuts datant d'avant juillet 1936. Au nom des privilèges historiques, ces régions aspirent à l'auto-administration. En réalité, elles réclament une indépendance totale pour constituer une région autonome. Ce problème datant de la période franquiste apparaît sur le tableau des urgences de la transition démocratique.

Pour répondre aux exigences de ces régions et résoudre définitivement la question, le gouvernement d'Adolfo Suárez décide de concéder dix (10) pré-autonomies au regard des textes de la constitution de 1978. En réalité, ce statut de pré-autonomies veut ramener le centralisme franquiste aux oubliettes et poser les bases de la nouvelle politique de décentralisation. La première étape du développement de l'État des Autonomies se signale précisément entre 1979 et 1983. En vertu de ce droit à l'autonomie, cinquante (50) provinces se reconstituent en dix-sept (17) communautés autonomes auxquelles s'ajouteront en 1995 les villes de Ceuta et Melilla. Cette nouvelle gestion administrative décentralisée du statut

d'autonomie est critiquée à tort et à raison pour les dépenses supplémentaires qu'elle génère. Malgré tout, elle reste pour l'Espagne, une garantie de sortie du centralisme de la monarchie.

Bien au delà, il garantit la progression vers un État moderne en opposition à l'héritage traditionnel absolutiste. Le pouvoir central du XIXe siècle tombe au profit de la décentralisation avec l'accord de ce statut. C'est une victoire pour le libéralisme qui autrefois peinait à supprimer le caractère central du pouvoir monarchique. L'environnement politique est maintenant plus propice au développement de la doctrine libérale. La crédibilité de celle-ci se confirme avec l'obtention de ce statut d'autonomie :

« Art.2.Les statuts pourront reconnaître des drapeaux et des emblèmes propres aux Communautés autonomes. Ils seront utilisés à côté du drapeau de l'Espagne dans leurs édifices publics et à leurs cérémonies officielles.

Article 137.

L'État, dans son organisation territoriale, se compose de communes, de provinces et des Communautés autonomes qui se constitueront. Toutes ces entités jouissent d'autonomie pour la gestion de leurs intérêts respectifs.

Article 143.

1.En application du droit à l'autonomie reconnu à l'article 2 de la Constitution, les provinces limitrophes ayant des caractéristiques historiques, culturelles et économiques communes, les territoires insulaires et les provinces ayant une entité régionale historique pourront se gouverner eux-mêmes et se constituer en Communautés autonomes, conformément aux dispositions du présent titre et des statuts respectifs. »³⁰⁸

I.3.2. Le pluralisme religieux

Selon le petit Robert de la langue française³⁰⁹, le pluralisme est le système admettant l'existence d'opinions politiques et religieuses, de comportements culturels et sociaux différents. À partir de cette définition, on détecte l'importance de ce pluralisme religieux dans la société espagnole moderne. La permission de la cohabitation de plusieurs communautés et idéologies religieuses sur le territoire espagnol vise en réalité la tolérance religieuse. C'est pour donner un caractère légitime à cette cohabitation que l'article 16 de la constitution de

³⁰⁸*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. TITRE I, CHAPITRE II, Des droits et des devoirs fondamentaux, *Des droits fondamentaux et des libertés publiques*, p 69-72.

³⁰⁹Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

1978 fait cas de la liberté religieuse. Cet article définit bien au-delà la nature des relations entre les nouvelles communautés religieuses et l'Église catholique :

« Art.16 : La liberté de la confession idéologique de la religion et du culte est garantie à l'individu et aux communautés ; elle n'est limitée dans sa manifestation extérieure que par la nécessité protégée par la loi de maintenir l'ordre. Personne ne doit être obligé de se reconnaître de son idéologie, de sa religion ou de sa croyance. Il n'y a pas de religion d'État. Les pouvoirs publics respectent les convictions religieuses de la société espagnole et entretiennent les relations de coopération correspondantes avec l'Église catholique et les autres confessions »³¹⁰.

De manière contradictoire, le pluralisme religieux inscrit dans le texte de lois devient une source de discord. En fait, il est contradictoire aux convictions traditionnelles et religieuses de l'Espagne. Cela se justifie par le choix du catholicisme comme religion officielle depuis l'avènement des rois catholiques au Moyen-âge au détriment des religions musulmane et juive. Elle a toujours compté avec un pourcentage élevé de catholiques, plus de la moitié de la population. Avec la modernisation de l'Église catholique imposée par le Concile Vatican II (1962-1965) avec la promotion de l'œcuménisme et la liberté de culte, l'Espagne est contrainte à l'adoption de ce pluralisme religieux. En réalité, c'est une réforme de l'Église. L'article 16 du nouveau texte susmentionné confirme effectivement cette réforme du fonctionnement de l'Église espagnole. L'adoption du pluralisme religieux en 1980 comme complément de la liberté de culte constitue l'élément déclencheur de la diversification religieuse. Aujourd'hui, les autres communautés religieuses comptent avec moins de 3% de la population espagnole, une situation unimaginable dans l'Espagne catholique traditionnelle.

En 2004, le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero accepte la création de la "Fundación pluralismo y convivencia" (Fondation pluralisme et cohabitation) avec pour objectif la réalisation de programmes religieux, des projets culturels. Cette fondation intervient dans l'éducation dans le cadre de l'intégration sociale des minorités et encourage l'exercice total de la liberté religieuse. À cet effet, le budget prévoit un soutien financier pour les confessions religieuses dans ses dépenses annuelles même si la grande part revient toujours à l'Église catholique.

³¹⁰Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. SECTION PREMIÈRE TITRE I, CHAPITRE II, Des droits et des devoirs fondamentaux, *Des droits fondamentaux et des libertés publiques*, p 18-19.

I.3.3. La révision de la loi du mariage

Conformément à la tradition religieuse espagnole et au nom du droit canonique, le code civil garantit pour les mariages entre catholiques tous les droits afférents au statut de confessionnalité de l'État. C'est donc à juste titre que la réglementation du régime économique matrimonial prévoit la communauté de biens comme le régime légal en cas d'inexistence de contrat particulier. Cette réglementation est à la base de plusieurs controverses. Les dernières agitations sociopolitiques sont essentiellement liées à la question du mariage devenu ainsi le centre de tous les débats politiques. Notons cependant que la conception du mariage a changé au fil des années. Autrefois défini comme un acte sacré, il est devenu par extension un simple accord ou un contrat signé soit pour accéder à un meilleur statut social, soit pour sécuriser un statut ou des biens matériels. À ce niveau, les anciennes dispositions ne prennent pas en compte l'égalité entre les deux sexes. De ce point de vue, elles favorisent la conservation de l'inégalité des sexes tout en réduisant les chances de reconnaissance pour les enfants nés hors mariage.

Ces appréhensions erronées du mariage constituent aujourd'hui des sources de conflits entre l'État et l'Église catholique, l'Église et les citoyens. En réalité, les dispositions de la constitution de 1978 ne prennent pas en compte le thème du mariage pendant que l'Église continue de défendre le modèle familial classique. L'État dans sa quête de l'épanouissement de l'individu dans la société veut trouver une solution palliative à ce problème. De manière particulière, il veut une reconsidération du caractère obligatoire du mariage religieux. Les nombreuses revendications qui s'en suivent permettent de parvenir à un accord pour la révision du code du mariage :

« Art. 59 à 60. Célébration religieuse : Le consentement au mariage peut être donné par une confession religieuse inscrite, dans les termes convenus par l'État, ou à défaut autorisée par la législation. Le mariage célébré religieusement produit les effets du mariage civil une fois qu'il est enregistré dans les registres de l'état civil... »³¹¹

³¹¹« Le mariage en Espagne. Avocats Espagnols. Francophones Javea », in *Guide Droit comparé 2012*, Université de Paris, mis en ligne le 13 janvier 2012, consulté le 20 février 2018, disponible sur : <https://www.spanishsolicitors.com/french>.

Entre temps, les pourcentages de contractation de mariage religieux continuent de baisser. Le choix se porte uniquement sur la contractation d'un mariage civil pendant que le mariage religieux devient tout aussi banal que le mariage au tribunal ou à la mairie.

Cette désacralisation du mariage conduit à d'autres déviations dont le point de chute est l'adoption du mariage homosexuel en Espagne. En effet, la reconnaissance de l'existence de la tendance homosexuelle suivit un processus dont la base est la révision de la loi du mariage. Malgré l'interruption du processus à cause de la grande résistance de l'Église catholique, la reconnaissance du mariage homosexuel en Espagne reste l'un des faits marquants. Elle traduit au fond la chute du pouvoir de cette entité religieuse. D'abord, en 2004, les gouvernements des communautés de Catalogne, Navarre, du Pays basque et d'Aragon autorisent sur la base de cette nouvelle loi, la vie à deux pour les couples de même sexe sans toutefois leur permettre d'accéder au mariage. Ensuite sur un projet de loi proposé par le nouveau gouvernement socialiste, les députés adoptent la loi sur le mariage homosexuel le 30 juin 2005 avec 187 voix pour contre 147³¹² contre. Avec l'accord du roi Juan Carlos dont la signature sert de quitus, la nouvelle loi du mariage entre en vigueur le 2 juillet 2005. L'Espagne devient ainsi le troisième pays européen et le quatrième dans le monde autorisant le mariage homosexuel. La loi prévoit les mêmes droits, statuts et privilèges du mariage classique à l'union de deux personnes de mêmes sexes. Avec cette légalisation, il est aujourd'hui ordinaire d'assister à un mariage homosexuel qu'à un mariage civil classique.

L'achèvement du processus de démocratisation sur une note positive favorise l'installation de la monarchie parlementaire. La conséquence immédiate de ce changement politique est l'adoption de nouvelles lois visant la reconnaissance à la fois à l'individu de tous ces droits naturels et droits non naturels. Parmi ces nouvelles dispositions figurent l'accord du statut d'autonomie aux communautés, le pluralisme religieux et la révision de la loi du mariage. En dépit de ces avantages, l'admission des droits civiques (droit à l'électorat et à l'éligibilité) constitue parfois des sources de tensions entre gouvernement, populations et Église catholique.

³¹²« Le mariage en Espagne. Avocats Espagnols. Francophones Javea », in *Guide Droit comparé 2012*, Université de Paris, mis en ligne le 13 janvier 2012, consulté le 20 février 2018, disponible sur : <https://www.spanishsolicitors.com/french>.

I.4. Le néolibéralisme

En suivant le courant de l'évolution des sociétés dans lesquelles il se développe, le libéralisme laisse transparaître de profondes imperfections. Au cœur de toutes ces imperfections figurent l'incapacité à résoudre les problèmes existentiels. Les largesses de cette doctrine empêchent une gestion efficace des déviations occasionnées par la subversion de l'esprit du libéralisme. Il ne peut prétendre assurer à l'homme son épanouissement total si tous les aspects de la société ne sont pas pris en compte. Dans ce tourbillon critique, plusieurs théoriciens font des objections au libéralisme quant à la définition du rôle attribué à l'État. Dans l'optique de parvenir à une résolution définitive de cette problématique, certains penseurs projettent la naissance d'une nouvelle forme de libéralisme dénommée néolibéralisme.

I.4.1. Les caractéristiques du néolibéralisme

Le néolibéralisme représente la forme moderne du libéralisme. Il accorde en opposition au libéralisme une place significative au rôle de l'État dans le système. Autrement dit, la limitation de l'intervention de l'État est un sujet primordial pour l'équilibre de la société. Ce néolibéralisme se constitue de manière particulière par l'assemblage de plusieurs théories libérales et néo-classiques avancées sous l'initiative de l'économiste anglais David Ricardo.³¹³ Cependant son apparition officielle en tant que doctrine néolibérale est l'affaire des théoriciens Margaret Thatcher et Ronald Reagan à partir de 1980.

Cette nouvelle conception libérale a pour but de combler le vide laissé par le libéralisme et devrait assurer la refondation des bases de la politique libérale économique. Elle projette de ce point de vue la privatisation du secteur public en plus de la limitation de l'intervention de l'État dans le système économique au profit du secteur privé. En définitive, le néolibéralisme prône la dérégulation des marchés ainsi qu'une libre concurrence caractérisée par le développement du commerce international. Le terme de néolibéralisme est utilisé aujourd'hui pour désigner l'ensemble des analyses d'inspiration libérale visant de manière particulière la critique du développement des états providentiels.

³¹³Défenseur du libre-échange, David Ricardo a proposé des théories libérales telles que celle de la valeur. Il soutient à travers cette théorie que le travail constitue la valeur d'échange d'un produit et non l'utilité de celui-ci. Il défend plus loin les échanges et la division internationale du travail selon les spécialisations des pays.

Cette idéologie néolibérale est aujourd'hui le modèle de politique économique prédominant dans certaines sociétés occidentales notamment les pays anglo-saxons (Angleterre, États-Unis, etc.). Les anglo-saxons sont considérés comme les précurseurs de ce nouveau libéralisme. En revanche, les pays privilégient plus l'allègement fiscal, le désengagement de l'État, la réduction des dépenses publiques, des impôts et des frais douaniers. Du point de vue fondamental, ces politiques néolibérales développées présentent une critique radicale des thèses keynésiennes et le haut niveau d'intervention de l'État dans la gestion des économies. De cette manière, elles visent la réduction de l'emprise du secteur public sur l'économie au profit de la promotion du secteur privé. Le but de cette conception est la garantie d'une gestion efficace de l'administration. D'un autre côté, elle fait la promotion du monétarisme³¹⁴ et de l'économie de l'offre³¹⁵. Selon sa conception et pour la promotion de ce monétarisme, il faut un suivi strict de la conjoncture économique. Pour cela, il faut combattre l'inflation par une politique plus active que celle basée uniquement sur les taux d'intérêt. Pour l'économie de l'offre, il faut la levée de toutes les contraintes fiscales sur les agents économiques assurant la défense de l'initiative privée face au géant secteur public. Dans ces conditions, les privatisations, les allègements fiscaux, la flexibilité du marché du travail, la suppression de l'État-providence, la diminution des cotisations sociales, la réduction des dépenses publiques devraient favoriser l'équilibre du budget de l'État. En tenant compte de la persistance des failles dans les systèmes libéraux traditionnels, pouvons-nous affirmer que la doctrine néolibérale est réellement une solution palliative aux manquements du libéralisme ?

I.4.2. Du libéralisme au néolibéralisme

La complexité du concept de libéralisme est la source de tant de déviations dans l'appréhension de la notion de liberté. Cette difficile appréhension crée une polémique au niveau de la définition même de la doctrine. Force est de constater, l'insuffisance de sa branche économique au moment de la résolution des problèmes économiques. Cela constitue pourtant l'une des raisons de sa naissance. Dans cette mission impossible, ce libéralisme

³¹⁴Doctrine selon laquelle l'action de l'État en matière économique est inutile voire nuisible. Elle prône cependant l'indépendance absolue des banques centrales de l'État. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

³¹⁵L'économie de l'offre correspond à un courant de pensée apparu aux États-Unis, sous Ronald Reagan, alors qu'il est successivement gouverneur de Californie puis chef de l'État fédéral. Pour ses partisans, la stimulation de l'offre, contrairement à la stimulation keynésienne de la demande effective, est présentée comme le facteur clé de succès pour l'encouragement et la relance de l'économie.

économique est partagé entre l'impossible circonscription de ses actions et la limitation de ses capacités qui conditionnent la naissance de plusieurs formes de libéralisme. Aujourd'hui, la distance entre les doctrines libérales développées dans chaque pays est énorme. D'un continent à un autre, d'un pays à un autre, les modèles choisis sont fonction de l'ossature des sociétés. Ainsi, en Europe, un libéral serait considéré comme un adepte du laisser-faire et un adversaire de l'intervention étatique dans l'économie pendant qu'au Canada anglais et aux États-Unis, il deviendrait au contraire un partisan de l'intervention, un keynésien et même un social-démocrate. Cette ambiguïté autour de l'appréhension de la doctrine libérale conduit inévitablement à l'avènement du "néolibéralisme" ou nouveau libéralisme.

Selon les défenseurs de ce nouveau libéralisme, il peut compenser les limites du libéralisme original qui jusque là peine à s'établir un squelette de politique économique. Il est en effet incapable de gérer toutes les incomodités dans les pays les plus stricts en gestion économique comme l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le domaine de prédilection de ce néolibéralisme reste principalement l'économie. À ce niveau, il constitue un avantage pour favoriser la sortie du cadre de l'économie de marché. Par la faveur de sa flexibilité, l'économie de l'offre recommande la réduction des impôts des plus riches. Dans la même veine, le mouvement anarcho-capitaliste ou libertarien de Murray Rothbard et David Friedman propose la suppression totale de l'intervention de l'État et la privatisation de ses appareils répressifs (l'armée, la police et la justice). Au total, à travers ce néolibéralisme, les théoriciens évoquent clairement le recours à la dictature économique pour rétablir contradictoirement la liberté économique.

Depuis les années 90, le néolibéralisme est associé à l'ultralibéralisme³¹⁶ alors considéré comme la meilleure politique libérale de régularisation du système économique. Ce néolibéralisme ou nouveau libéralisme n'est pas totalement méconnu de la scène politique espagnole. L'influence des idées néolibérales est perceptible dans la gestion économique des socialistes dans les années 80. De manière particulière, la politique socialiste espagnole accorde la priorité à la politique monétaire. C'est pourquoi elle se penche beaucoup plus sur la lutte contre l'inflation. Jusqu'en 1993, les stratégies de politique économique mettent en évidence le développement d'un État providence et la restructuration des infrastructures du

³¹⁶Au-delà du libéralisme, il désigne la doctrine économique et politique qui prône un libéralisme absolu au règne de l'économie du marché et l'entreprise privée. Cf : Paul Robert, et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littre, 1967.

pays. Cela se note précisément au niveau de la réorientation de l'intervention étatique dans les établissements financiers par le PSOE. La libéralisation est très présente dans certains secteurs spécifiques tels que l'énergie et les banques. Elle vise essentiellement la privatisation d'un grand nombre d'entreprises étatiques, surtout les plus profitables. Au regard de tous les résultats, on peut affirmer que la bonne santé de l'économie espagnole à cette époque est en partie la conséquence de l'application de la politique socialiste néolibérale. À cet effet, entre 1986 et 1990, avec le gouvernement de Felipe González, l'économie espagnole expérimente une forte période de croissance.

L'avènement du néolibéralisme favorise le virement du libéralisme vers une nouvelle forme et une conception plus poussée vers l'économie. Son avènement ne reste pas sans grandes conséquences sur la conjoncture économique. Elle produit l'accroissement des inégalités sociales. En Espagne par exemple, elle conditionne contrairement l'accélération du taux des dépenses annuelles en 1993. Celles-ci atteignent les 22,5%³¹⁷. Elle restreint aussi la souveraineté des États et entrave l'évolution des pays en voie de développement car l'État, à l'image d'une entreprise, recherche la protection de ses propres intérêts à n'importe quel prix, et ce au détriment de ceux du citoyen. Dans ces conditions, le virement du libéralisme vers le capitalisme devient inévitable. Il s'intéresse de plus en plus à la meilleure formule de gestion économique loin de son objectif original notamment l'acquisition d'un maximum de liberté pour l'individu.

Cette analyse de la doctrine libérale dans son ensemble révèle des progrès très remarquables en Espagne. En revanche, le fossé entre libéralisme du XIXe siècle et celui du XXe siècle reste profond. Contrairement à son état larvaire, le libéralisme espagnol s'est forgé grâce au concours de plusieurs éléments politiques, idéologiques et sociaux. Toutes les réformes politiques effectuées au cours de cette période lui assurent une progression non négligeable. Mais il subit le poids des critiques et se laisse emporter dans la foulée des transformations sociales pour donner naissance au néolibéralisme. Avec un penchant pour la promotion du secteur privé, le néolibéralisme est considéré comme la forme plus réactive du libéralisme.

³¹⁷David Spector, « Sur une prétendue contradiction de l'idéologie libérale », in *La Vie des idées*, Forum autour du livre de Bernard Harcourt, publié le 07 juin 2011. Consulté le 08 juin 2015, disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Sur-une-pretendue-contradiction-de.html>.

II. LE RÉVEIL POLITIQUE ET SOCIAL

Après la guerre civile qui marque clairement l'interruption du processus de changement politique enclenché depuis "*las cortes de Cádiz*", l'avènement de la transition démocratique permet de parvenir à la modernisation. L'idéal de modernité prôné par les libéraux permet à la société espagnole de s'inscrire dans le vaste mouvement de développement économique initié en Europe occidentale. La démocratisation débute effectivement avec le référendum de 1977. Grâce à l'avènement de cette démocratie, l'Espagne entre dans une période historique décisive. Depuis lors, il vise la reconstruction de la nature et de la structure de la société. Très vite, le processus de rattrapage politique, économique, social et culturel se met en place. Le réveil politique et social est en marche. Pour ce faire, il faut trouver une solution durable pour un redressement économique efficace. L'historien Ortega y Gasset projette cette solution dans le retour vers l'Europe. Il dit à ce propos que :

« L'Espagne est le problème, l'Europe la solution »³¹⁸.

Cette pensée de ce grand philosophe espagnol retranscrite par Carlos Sanz Díaz révèle que la solution au retard de l'Espagne se trouve dans son européanisation. Autrement dit, sa renaissance réside dans le retour des échanges avec l'extérieur. Si elle réussit à se fondre dans le mouvement de modernisation mis en place par l'Europe elle peut parvenir à une restructuration, politique, économique et sociale.

II.1. L'Européanisation de l'Espagne

À partir de 1977, l'Espagne accélère les démarches pour la mise en marche de son processus de modernisation. Il s'agit pour cette société traditionnelle et conservatrice d'assurer son adhésion à l'Europe moderne par ailleurs unie derrière les valeurs de démocratisation. Cela sous-entend premièrement une acceptation par les autres pays européens. En effet, ses voisins restent encore sceptiques quant à son entrée dans la communauté européenne. Son rejet par la circonstance de l'isolationnisme l'avait effectivement écarté de tous les projets européens. Les premières tentatives de réinsertion

³¹⁸Carlos Sanz Díaz, « 1945-1975-L'Espagne Franquiste et la construction européenne », in *Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE)*, Université Complutense Madrid, consulté le 07 janvier 2015, disponible sur :http://www.cvce.eu/obj/1945_1975_1_espagne_franquiste_et_la_construction_europenne_fr_481bb424_d791_48cf_8d54_7746.982d42ec.html.

avaient échoué par la faute de cette "stigmatisation". Les nombreux échecs l'obligent à se conformer à ces nouvelles exigences européennes. Ainsi, après plusieurs tentatives adhésives elle aux organisations européennes et plus particulièrement la CEE. Depuis lors, elle expérimente une période riche et instructive. À la faveur de cette européanisation, les succès politiques sur la scène internationale ne cessent de croître.

II.1.1. Les retombées de la politique européenne espagnole

Autrefois incapable de s'adapter à la modernisation comme ses voisins de l'Europe occidentale, l'Espagne se laisse finalement transporter par ce vent nouveau. Ce choix avantage considérablement le développement économique malgré le retard séculaire accusé. Partagée entre rupture avec l'isolationnisme et relèvement économique, elle s'appuie sur les valeurs démocratiques pour sa reconstruction. Elle procède pour cela à la révision de sa politique intérieure. De manière particulière, elle s'attèle à l'instauration d'un climat propice à la liberté, à l'égalité, au pluralisme politique et religieux, à la justice, au total à la démocratie. L'Espagne est désormais en symbiose l'Europe. Les principes de liberté, d'égalité président sa politique. Les bénéfices de cette politique européenne espagnole sont importants pour l'économie. Au delà des avantages économiques, l'année 1986 marque le changement avec le gouvernement de Felipe González. Au niveau de la politique interne, les résultats sont conséquents. La revivification du secteur tertiaire occasionne la mise en valeur des services financiers et du bâtiment en défaveur de l'agriculture et de l'industrie³¹⁹.

Au niveau international, l'aide de la CEE à l'Espagne via le FEDER en échange de la baisse des barrières tarifaires est considérable. Les conséquences sont immédiates avec un afflux important des investissements étrangers. Avec tous ces avantages, la société espagnole

³¹⁹Curieusement, malgré la restructuration et l'assainissement des finances, la croissance ralentit à 0,7% avant de s'accélérer en 1993. L'inflation et le chômage continuent d'augmenter, provoquant la baisse de la consommation et du pouvoir d'achat du fait de la hausse des impôts. Cette crise est extrêmement liée à la désindustrialisation de l'Espagne car il ressort de l'histoire des économies les plus avancées que la garantie d'un bon niveau de développement est une bonne base industrielle. En réalité, la désindustrialisation de l'Espagne ne lui permet plus de produire suffisamment de biens et oblige les Espagnols à importer. La conséquence de ce fait est un déficit commercial qui atteint 9 % du PIB. Cette désindustrialisation a créé un modèle économique qui se caractérise par une baisse de la productivité. Selon le journal "El mundo" du 24 novembre 2006, l'Espagne est à ce moment là le seul pays de l'OCDE à connaître une « croissance négative » de sa productivité. Cf : Carlos Sanz Díaz, « 1945-1975-L'Espagne Franquiste et la construction européenne », in *Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE)*, Université Complutense Madrid, consulté le 07 janvier 2015, disponible sur : http://www.cvce.eu/obj/1945_1975_1_espagne_franquiste_et_la_construction_europenne_fr_481bb424_d79_1_48cf_8d54_7746.982d42ec.html.

se rapproche davantage des standards économiques européens. Plus loin, cette situation favorise l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il n'en reste pas moins que :

*« le PIB espagnol per capita passe de 69% de la moyenne européenne en 1986 à 83% en 2001 ».*³²⁰

Les réformes structurelles favorisent l'assainissement des finances publiques. Celles-ci favorisent l'internationalisation des entreprises espagnoles afin de susciter la concurrence internationale et une croissance économique durable. Devant le challenge provoqué par cette internationalisation des entreprises, le gouvernement José Maria Aznar, à partir de 1996, oriente sa politique vers le maintien du taux des dépenses à la baisse. Ce gouvernement vise la réduction des taux d'intérêts sur les prêts et au delà l'éradication du chômage. Selon cette politique, les entreprises demeurent le véritable moteur d'une économie forte et prospère. L'augmentation du nombre d'entreprises serait de manière spéciale un moyen de prévention des problèmes économiques. Toutefois, une réorganisation du secteur de l'entreprise s'impose. Celle-ci passe nécessairement par la révision du cadre juridique pour le maintien de la stabilité. Le gouvernement encourage ainsi la dérégularisation et la privatisation des entreprises publiques pour une gestion conséquente du secteur tertiaire. Par ces actions, l'Espagne vise la redynamisation de la politique par l'assainissement de ses finances et le développement de ses infrastructures.

Dans la continuité de cette expansion économique, le développement de son système de protection sociale produit une profonde transformation sociale. Entre 1986 et 1990, elle expérimente une augmentation du taux de croissance annuelle d'environ 5%. C'est son intégration en 1989 au Système Monétaire Européen (SME) qui occasionne ce succès. En réalité, la reprise des échanges économiques avec l'Europe a boosté son économie. La facilitation des échanges a favorisé en définitive une croissance rapide.

*« Selon le FMI, le pays a crû plus rapidement que ses homologues développés, à treize reprises. Mettons en vedette les années 1998 (4.5 % vs 2.5 % soit un différentiel de 80 %) et 2001. »*³²¹

³²⁰Carlos Closa, « Les racines de la politique européenne de l'Espagne et la présidence 2002 », in *Notre Europe*, Etudes et Recherches N°16, Décembre 2001. Consulté le 24 février 2015, disponible sur : <http://www.notre-europe.asso.fr/Etud16-es>.

³²¹Álvaro Poncioni Mérian et Jaime Lamo de Espinosa, « Le miracle économique espagnol : mythe ou réalité ? », in *Revue Atala* n°11, « Les Espagnes », 2008. Consulté le 16 mai 2016, disponible sur : <http://www.lycee-chateaubriand.fr>.

II.1.2. Les présidences espagnoles de la CEE (Communauté Économique Européenne)

L'Espagne recueille d'importants fruits de l'aboutissement du processus d'intégration à la communauté européenne moderne. Les retombées de sa participation active à tous les projets collectifs européens sont énormes. Les résultats ici se rapportent à l'adhésion à la CEE. Elle a depuis lors amorcé un important développement économique avec la reconstruction, la restructuration des institutions ou le renouvellement des infrastructures. Les échanges commerciaux sont désormais possibles avec l'Europe et au-delà avec les États-Unis. Tous ces changements politiques lui permettent d'accéder au plus haut niveau de l'organisation institutionnelle de l'Europe à savoir la présidence de la CEE. Cette mission constitue un véritable challenge pour l'Espagne dans la mesure où les pays membres doutent fortement de sa crédibilité. Sa politique d'isolationnisme antérieure l'avait rendu indésirable au sein de l'ensemble européen. Cette nouvelle politique lui ouvre de nouveaux horizons en matière de développement économique. Cela dit, elle bénéficie des largesses des programmes d'aide à la croissance économique, surtout avec la normalisation des rapports avec l'Union Européenne (UE).

La première présidence intervient en 1989 avec l'équipe de Felipe González. Elle favorise au niveau intérieur, l'accélération de la politique étrangère qui garantit à son tour une bonne performance au niveau de l'Europe. Les profits transparaissent surtout avec le renforcement de la coopération politique avec l'Amérique latine³²². Les échanges avec cette partie du continent américain sont devenus depuis lors une priorité.

Contrairement à la première équipe, la seconde présidence de 1995 ne connaît pas un très grand succès. Malgré le grand prestige en Europe, les problèmes internes entâchent considérablement ses actions. Les nombreux scandales liés à la corruption font échouer toutes les tentatives au niveau de la politique intérieure. En revanche, les grandes lignes d'actions portées sur la relance économique, l'ouverture de l'Europe sur le monde, la stabilité, la sécurité, la liberté, la solidarité et l'assurance d'un avenir prometteur pour l'Europe, garantissent l'essor de la stratégie politique.

³²²Avec cette première présidence, on note un léger progrès sur le marché unique, cependant l'adoption du rapport Delors sur l'Union économique et monétaire demeure la plus grande avancée. L'Espagne ne réussit pas à faire avancer ses propositions sur la citoyenneté, ni à obtenir des résultats conséquents de coopération politique avec l'Amérique latine. Elle obtient tout simplement une déclaration sur la dette et une augmentation des fonds d'aide au développement.

La troisième présidence, celle de 2002 conduite par le gouvernement populaire de José Maria Aznar est celle de la confirmation de la maturité démocratique de l'Espagne. En effet, le chef de gouvernement met son programme sous le signe de la continuité. En dépit des conditions intérieures déplorables comparées à celles de 1989 et 1995, il se donne comme objectif la consolidation des anciens accords. Au niveau interne, il se veut défenseur du nationalisme et prévilégie subtilement l'ascension de son pays sur le toit de l'Europe à travers sa proposition du retour financier des fonds structurels. Contrairement aux attentes, les mauvais termes des relations entre l'Espagne et les principaux moteurs de l'union de l'époque, à savoir l'Allemagne et la France, rendent difficiles la présidence espagnole de 2002. Les objectifs communs portés sur l'instauration de la justice, de l'égalité et la liberté n'épargnent pas cette équipe. À cela, il faut ajouter l'obligation pour le gouvernement espagnol de rejoindre les nouvelles priorités de l'Europe et du monde en l'occurrence l'éradication du terrorisme³²³ après les événements du 11 septembre 2001. José Maria Aznar prône l'union face à cette nouvelle menace. Il veut garantir par-dessus-tout la justice, la sécurité et la liberté. Cela dit, les douze objectifs de la présidence de 2002 convergent tous vers la redynamisation de la politique économique de l'union. Mais les enjeux demeurent la mise en circulation de l'euro, l'élargissement et la préparation de la prochaine conférence de 2004. Il est clair que l'objet de la présidence de José Maria Aznar reste la libéralisation politique en plus du développement de l'espace de sécurité, de justice et de liberté.

L'Européanisation de l'Espagne s'inscrit dans le processus d'intégration européenne enclenchée depuis la fin de la dictature franquiste. Celle-ci consiste à favoriser sa participation à la construction et à l'unification de l'Europe. À la faveur de cette intégration européenne, l'Espagne accède à un haut poste de décision, celui de la présidence de la CEE qui plus tard deviendra l'UE (Union Européenne). Au niveau national, les bénéfices de cette présidence espagnole sont importants. En 1989, Felipe González réussit à normaliser ses rapports avec l'Union Européenne. La présidence de 1995 s'attèle à consolider les précédents accords. En 2002, alors que la présidence espagnole s'intéresse à unir l'espace derrière les principes de sécurité, d'égalité et de liberté, l'attentat du 11 septembre 2001 oblige le chef du gouvernement espagnol José Maria Aznar à se transporter sur ce terrain de la lutte anti

³²³Le combat contre le terrorisme fait partie des principaux objectifs politiques des différents gouvernements espagnols depuis les premières actions terroristes de l'ETA et de GRAPO. Autrement dit, le terrorisme est une priorité pour l'Espagne. C'est en ce sens que lors de la présidence espagnole de 2002, José Maria Aznar déjà imprégné des moyens d'actions contre le terrorisme, réussit à inscrire cette lutte anti-terroriste dans les priorités européennes face à la recrudescence des actions d'Al Qaeda.

terroriste. Au niveau national, le bénéfice de cette présidence de 2002 est la possibilité d'enrayer certains problèmes graves comme le terrorisme basque. En dépit des réserves émises par ses voisins européens, José Maria Aznar a développé le meilleur mécanisme de politique internationale pour maîtriser le nationalisme.

II.2. Les mutations sociales

L'adhésion de l'Espagne au processus de démocratisation avantage l'adoption de certaines valeurs démocratiques telles que la liberté et l'égalité. La majorité des espagnols est convaincue que seule la voie de la démocratie et de la liberté peut garantir la stabilité politique. L'avènement de la seconde République espagnole confirme ce constat. Elle pose les bases de la politique essentiellement sur la liberté, la démocratie et l'évolution sociale. Après un progrès avec cette politique républicaine, l'éradication des valeurs démocratiques pendant la période franquiste ramène l'Espagne à plusieurs décennies en arrière. En outre, avec le roi Juan Carlos, le pays repositionne sa politique dans le courant démocratique. À partir de là, il se crée une politique d'ouverture selon les normes européennes. Cette politique se met en place grâce aux nombreuses réformes politiques, économiques et sociales en produisant les mutations sociales entre 1980 et 2000.

II.2.1. Le développement d'une nouvelle économie sociale

La promulgation de la constitution de 1978 signe l'adhésion de l'Espagne à la démocratie. Pour une réinsertion effective dans l'ensemble européen, elle doit d'abord se conformer aux normes de société moderne. Pour ce faire, le roi Juan Carlos autorise Felipe González à procéder à de grandes réformes. Celui-ci se donne comme priorité la renaissance sociale. Très rapidement, les avantages de la redynamisation de l'économie se ressentent sur la société. Avec la dévaluation de la "peseta" (de 25%) et la relance de l'exportation, la réduction du taux d'inflation favorise les réformes fiscales. Celles-ci produisent à leur tour une importante entrée des fonds dans les caisses de l'État. Mais ces réformes sont jugées d'insuffisantes à cause de l'ampleur du défi. Il faut installer plutôt prévoir une économie sociale infaillible pour espérer un développement durable. Celle-ci se présente comme une solution palliative aux coûts sociaux élevés tout en produisant un important développement économique et la légitimation du système.

Malgré le succès de cette nouvelle politique, un grand problème persiste à savoir le chômage. La hausse du chômage jusqu'à 20%, en dépit de la promesse de création de 800 000³²⁴ nouveaux emplois par le gouvernement, justifie la persistance de ce fléau. C'est en réalité un signe de l'inefficacité de la politique sociale. Malgré l'intensification du processus de modernisation, les résultats escomptés par le gouvernement demeurent inaccessibles. En moins de deux décennies, on note la modification des termes de l'économie sociale. De la tendance traditionnelle, elle passe à une tendance laïque progressiste. Cette deuxième tendance est favorable à l'amélioration des services contrairement au statut quo prôné par la branche traditionnelle. En optant par exemple pour la révision des termes, la politique embrasse la conception jacobine de la gestion des services sociaux. Son adoption par la suite entre 1982-1992 permet de révéler la capacité du secteur public à prendre en charge la plupart des besoins sociaux. Les résultats obtenus sont très encourageants même si la politique du bien-être social avec la prise en charge totale dans la santé et l'éducation montre de graves insuffisances. En dépit des tentatives de réajustement, le système de garanties de rentes "pensions et prestations d'assurances, chômage" ne parvient pas à une prise en charge conséquente de la population cible.

II.2.2. La sécularisation

La sécularisation désigne la reconversion d'un bien de communauté religieuse ou d'établissement ecclésiastique en une propriété de l'État. Cette action à laquelle a été confrontée l'Église catholique espagnole est la base de la séparation entre l'Église et l'État. Sa portée est assez significative dans le cadre de l'institutionnalisation de la réforme du fonctionnement de l'Église. Cette sécularisation signale la bonne marche de la politique moderne décrite par Pierre Manent comme une progression vers la liberté et l'égalité.

«Le développement de la politique moderne peut être décrit comme une « sécularisation » : la liberté et l'égalité.»³²⁵

Selon ce spécialiste du libéralisme, l'évolution de la pensée politique moderne se traduit par la démystification du pouvoir religieux. Elle représente le dépouillement total de

³²⁴Charles Larue, « L'Espagne des années 1980 : la décennie du changement », in *Le Monde*, consulté le 20 juin 2013, disponible sur : <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/14199-lespagne-des-annees-1980-la-decennie/>.

³²⁵Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, France: Fayard Pluriel, 2012. p 12.

cette institution traditionnelle considérée comme le grand obstacle de la liberté. Elle devient ainsi le socle du changement politique.

Apparue vers la fin du XIXe siècle, au profit des mouvements sociaux pendant la première République, les premières actions menées grâce à cette réforme ne sont pas conséquentes. La seconde République confirme l'importance de cette réforme en la restaurant. Malgré tout, elle n'est pas effective. Le constat de la lenteur dans l'application de cette réforme conduit le gouvernement de transition à mettre en place des mesures d'accompagnement. Dans ce cas, la dénomination de "nouvelle sécularisation" à cette époque est justifiée. Elle se réfère à la révision totale de la loi entreprise dans le but de la rendre effective tant au niveau institutionnel que politique. Ici, elle vise l'éducation plus précisément l'enseignement. Dans cette optique, plusieurs écoles et institutions appartenant à l'Église catholique sont reconverties en patrimoines publics. Toutes ces actions sont légitimées par l'article 27 de la constitution de 1978 qui annonce la laïcisation de l'enseignement en Espagne :

« Article 27.

1. Tous ont droit à l'éducation. La liberté d'enseignement est reconnue.

2. L'éducation aura pour objet le plein épanouissement de la personnalité humaine, dans le respect des principes démocratiques de vie en commun et des droits et libertés fondamentales.

3. Les pouvoirs publics garantissent le droit des parents à ce que leurs enfants reçoivent la formation religieuse et morale en accord avec leurs propres convictions.

6. La liberté de créer des établissements d'enseignement, dans le respect des principes constitutionnels, est reconnue aux personnes physiques et morales.

8. Les pouvoirs publics inspecteront et homologueront le système éducatif pour garantir le respect des lois.

9. Les pouvoirs publics aideront les établissements d'enseignement réunissant les conditions établies par la loi. »³²⁶

Les conséquences de cette réforme de l'enseignement sont immédiates au point de réduire le nombre d'établissements d'enseignement catholique. À côté de cela, le pourcentage du nombre de catholiques espagnols subit une baisse considérable. Il passe à moins de 80% en 2008 même si seulement 20%³²⁷ fréquentent régulièrement l'Église.

³²⁶*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. SECTION PREMIÈRE TITRE I, CHAPITRE II, Des droits et des devoirs fondamentaux, *Des droits fondamentaux et des libertés publiques*, p 23-24.

³²⁷« La pratique religieuse en Espagne » in *La croix*, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.la-croix.com/2008-02-25>.

II.2.3. Le rôle des immigrés dans l'économie

À partir des années 80, l'Espagne prévoit une fondation politique moins rigide. Dans cette optique, et visant la revivification économique par une normalisation des relations avec l'extérieur, elle met en place une politique plus ouverte à l'immigration. Ce phénomène est en pleine expansion depuis les années 90 et constitue un avantage économique pour le pays. Il participe à l'amélioration des indices économiques des pays comme l'Espagne, l'Italie, la France. En dehors de cet avantage, il favorise de bons résultats à la politique sociale du gouvernement au grand plaisir des espagnols et des étrangers et devient la clé du développement économique. Il fait grimper les indices démographiques et économiques défavorisés par le vieillissement rapide de la population et le taux élevé de mortalité. Tous ces éléments sont avantageux pour l'économie du pays. D'un autre côté, ils participent à l'amélioration des conditions de vie. Cette réforme politique est une garantie pour l'amélioration du système de protection sociale avec pour objectif l'augmentation de la population active. Selon les données recueillies, la population active entre 1995 et 2005 compte précisément 2 321 000³²⁸ immigrants. Le maintien du niveau de croissance à cette période révèle l'importance des immigrants pour la société espagnole à cette époque. Cela constitue en définitive un avantage pour l'économie.

« Durante el periodo 1995-2005, el PIB per cápita aumentó hasta del 2,6%, sin inmigración se habría reducido en 0,64% »³²⁹

L'entrée massive d'immigrants en provenance des pays africains et latino-américains accélère la capacité productive de l'Espagne. Elle influence positivement la rigidité des offres d'emploi. En réalité, la concentration du travail sur des secteurs donnant moins de possibilité d'emploi est une grande difficulté pour l'eradication du chômage. À la faveur de sa position stratégique entre l'Europe et l'Afrique, et grâce aux relations historiques coloniales avec l'Amérique latine, l'Espagne s'est convertie à partir de 1990 en une destination sûre pour l'amélioration des conditions de vie. En réalité, l'allègement de la politique d'immigration lui

³²⁸Lorenzo Cachón, « L'immigration en Espagne (1996-2006) : logique de marché et « institutionnalisation », in *Travail et Emploi*, juillet-septembre 2008. Mis en ligne le 18 février 2011, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <http://journals.openedition.org/travailemloi/4270>.

³²⁹Dirección General de Información Internacional de la Secretaría de Estado de comunicación, *España de Hoy 2007*, Madrid: Ministerio de la Presidencia, Imprenta Nacional del boletín oficial del Estado. p 146.

Notre traduction : « Au cours de la période 1995-2005, le PIB par habitant a augmenté jusqu'à 2,6%, sans immigration il se serait réduit à 0,64% ».

accorde une main d'œuvre assez efficace et valide pour les emplois délaissés par les natifs espagnols. Pour le développement par exemple de l'industrie et du tourisme, les immigrés sont les mieux indiqués pour assurer les travaux qui requièrent la force physique.

En 2004, l'adoption de la nouvelle loi visant la régularisation de ce secteur réduit les chances pour les nombreux immigrants. Désormais, un contrat de travail dûment signé par une structure bien définie est la condition pour une autorisation d'entrée sur le territoire. Cette nouvelle disposition à la fois discriminatoire et avantageuse permet de satisfaire les nécessités de l'économie et de la société dans le cadre de l'amélioration de la situation des nouveaux arrivants.

«En términos demográficos, económicos y de seguridad social, España con el 10% de la población de la Unión Europea ha aportado cerca del 30% del crecimiento de la población total de la Unión Europea entre 1995 y 2005. La situación legal de los inmigrantes de la seguridad ha pasado de 452 000 afiliados en diciembre de 2000 a 1 848 494 en agosto de 2006.»³³⁰

Au vu du grand succès des réformes politiques et sociales entreprises, nous pouvons affirmer que la société espagnole s'est européanisée. Les mutations sociales du XXe siècle sont remarquables. Le développement de l'économie sociale avantage le bien-être social du citoyen et permet au gouvernement de tenir sa promesse gouvernementale d'éradiquer le chômage avec la création avec plus de 800 000 nouveaux emplois. À côté de cela, la nouvelle sécularisation assure la séparation entre l'Église et l'État et au-delà la laïcisation de l'enseignement. Pendant ce temps, l'allègement de la politique d'immigration attribue un rôle essentiel aux immigrés dans le développement du tourisme et de l'industrie.

II.3. Les gouvernements démocratiques de 1982 à 2011

L'Espagne est depuis quelques années plongée dans un vaste processus de démocratisation. Elle se donne les moyens de redorer son blason au niveau de l'Europe. C'est à juste titre qu'elle procède à de nombreuses réformes structurelles. Les résultats des grandes

³³⁰Dirección General de Información Internacional de la Secretaría de Estado de comunicación, *España de Hoy 2007*, Madrid: Ministerio de la Presidencia, Imprenta Nacional del boletín oficial del Estado. p 147.

Notre traduction : « En termes démographiques, économiques et de sécurité sociale, l'Espagne avec 10% de la population de l'Union Européenne a apporté près de 30% de la croissance de la population totale de l'Union Européenne entre 1995 et 2005, la situation légale des immigrés et de la sécurité est passée de 452 000 affiliés en décembre à 1 848 494 en août de 2006. »

transformations permettent d'envisager d'autres réformes sociales. Cela dit, la société espagnole des années 80 est une société en pleine mutation. Certes, la transition démocratique a garanti le succès de ce passage mais ce sont les changements opérés par le premier gouvernement démocratique qui constituent la fondation de cette société moderne. La solidité de cette jeune démocratie s'est construite progressivement à partir de 1982, grâce aux transformations socio-politiques entreprises par les gouvernements démocratiques de Felipe González à José Luis Rodríguez Zapatero en passant par José Maria Aznar.

II.3.1. L'action gouvernementale socialiste (1982-1996)

La victoire du PSOE aux élections générales de 1982 permet à Felipe González de prendre la tête de l'Espagne en tant que chef du gouvernement. Grâce aux 48,11% obtenus avec 202 sièges sur 350 sièges³³¹ du suffrage exprimé, le PSOE accède au trône politique où il y restera jusqu'en 1996. Au cours de cette période, le parti socialiste fait preuve de maturité politique et signe plusieurs accords avec les acteurs de la société y compris les groupes de pression. Sa politique se fonde sur deux grands objectifs à savoir l'eupéanisation de l'Espagne et la restructuration économique et sociale. Ce sont pour lui, les seules garanties de la modernisation.

Au niveau intérieur, le programme d'ajustement économique proposé par Carlos Solchaga alors ministre de l'industrie favorise la réorganisation des secteurs et l'assainissement de l'économie. L'ajustement des productions occasionne la fermeture de plusieurs entreprises ou la réduction des effectifs de moitié. Cette situation provoque de grandes agitations parmi lesquelles la manifestation de rue contre le démantèlement de l'usine de sidérurgie et les hauts fourneaux du Puerto de Sagunto. En outre, la dévaluation de la "peseta" et la mise en place de la réforme fiscale engendrent une augmentation des impôts directs qui passent à 28,4% contre 18%³³² auparavant. De manière contradictoire, les objectifs visés à travers cette politique de la régularisation du marché du travail deviennent de plus en plus inaccessibles. Ils ne parviennent pas à solutionner les problèmes liés à l'emploi. Bien au

³³¹Dossier: « L'Espagne de 1982 à 2004, Doc 1 : l'année 1982, la démocratie confirmée », consulté le 25 mai 2016, disponible sur : <http://www.journaldutemps.com/24février-1981>.

³³²Matilde Alonso, et al, « Les gouvernements démocratiques en Espagne depuis 1975 », in *Hal archives-ouvertes*, publié le 10 février 2007. Consulté le 23 janvier 2015, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130245>.

contraire, le chômage augmente et atteint les 21%³³³. Avec l'intégration des femmes et des jeunes dans le monde du travail, la crise économique s'accroît. Pour la contenir, le gouvernement prévoit une nouvelle politique économique dont la finalité est la réforme du marché du travail avec la refonte des entreprises publiques. À côté de cette réforme, entre 1982 et 1986, Felipe González procède à d'autres grandes réformes parmi lesquelles le transfert de compétences et de moyens financiers vers les régions, la réduction des effectifs militaires et de la durée du service militaire, la reconversion industrielle pour la régularisation du secteur, l'augmentation du budget alloué à l'éducation (à près de 10 milliards de "pesetas"), la réforme du système scolaire³³⁴, et enfin l'extension de la couverture maladie à l'ensemble de la population. La grande trouvaille de ce premier gouvernement socialiste est la loi sur l'avortement en 1985.

Au delà des terrains déjà explorés, la politique de Felipe González s'oriente vers l'extérieur d'où l'adhésion à la CEE en 1985. Cette entrée dans la communauté européenne accélère la politique étrangère si bien qu'elle lui ouvre totalement les portes de l'Europe. Elle lui offre aussi la possibilité de signer plusieurs échanges commerciaux. Dans ces conditions, le succès de cette politique est inévitable. Il concède à la formation politique, un second mandat en 1986.

Placé sous le signe de la continuité politique, le deuxième gouvernement socialiste réitère l'exploit de 1985 avec un taux de croissance à la moyenne européenne. Jusqu'en 1992, les bénéfices des entreprises augmentent considérablement. Au même moment, on constate une nette amélioration de la consommation des ménages. Les efforts consentis par cette politique socialiste sont couronnés en 1989 par la présidence espagnole du parlement européen en plus de l'intégration de la "peseta" dans le Système monétaire européen (SME). Il est clair que le slogan politique *«la croissance d'abord pour mieux redistribuer ensuite»*³³⁵

³³³Idem.

³³⁴En matière d'éducation, le PSOE adopte la loi de réforme universitaire (LRU de 1983) ainsi qu'une loi organique permettant de réglementer le Droit à l'Éducation (LODE de 1985). L'université est dotée d'une administration indépendante lui permettant de préparer des programmes d'enseignement et d'être responsable de sa gestion économique. Les budgets destinés à l'enseignement et à la recherche sont revus à la hausse. Les professeurs non numéraires (les PNN), deviennent alors fonctionnaires grâce au concours. Dans le domaine de l'enseignement en général, les socialistes font le pari de l'école pour tous, gratuite et obligatoire, non seulement à l'école publique, mais également dans l'enseignement privé.

³³⁵Matilde Alonso, et al, « Les gouvernements démocratiques en Espagne depuis 1975 », in *Hal archives-ouvertes*, publié le 10 février 2007. Consulté le 23 janvier 2015, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130245>.

de Felipe González appliqué par les ministres Michel Boyer et Carlos Solchaga est une réussite. Elle avantage la croissance économique. Pendant ce temps, l'échec de la politique de l'emploi, promettant la création de plus de 800 000 postes contre 43 000³³⁶ générés, les nombreux scandales politiques³³⁷ liés à la corruption, l'échec des négociations entre le gouvernement et l'ETA, la croissance du taux de chômage (24% de la population active) contribuent à réduire la côte de popularité du PSOE. Cet échec se ressent à travers les résultats des élections suivantes. Le PSOE n'atteint pas la majorité absolue. En dépit des nombreux problèmes, l'organisation des Jeux olympiques de Barcelone et le déroulement de l'Exposition universelle « l'Ère des Découvertes » à la Cartuja de Séville en 1992 permet de sauvegarder l'image reluisante de l'Espagne. La même année, elle est désignée comme membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies. Grâce à cette intégration, les échanges entre l'Espagne et les États-Unis prennent une tournure plus intéressante. Elle intervient désormais en tant que membre de l'Union européenne et de l'OTAN dans les affaires militaires menées par les Nations Unies entre autres l'embargo sur l'Irak, l'invasion du Koweït et le conflit yougoslave. D'un autre côté, la signature du traité d'amitié et de coopération entre l'Espagne et le Maroc met en route de nouvelles possibilités d'échanges économiques.

De manière contradictoire, les accords de Maastricht constituent un grand frein aux actions du troisième gouvernement qui peine à rencontrer le meilleur chemin du succès. Entre temps, la crise européenne de 1991 sévit. La solution de l'organisation de nouvelles élections proposée en 1993 s'avère inefficace même si elle assure la victoire des socialistes. Cette victoire est de courte durée puisque devant un Parti Populaire (PP) de plus en plus fort, le PSOE paie le prix des nombreux scandales politiques et perd les élections en 1996.

³³⁶Gérard Chastagnaret, « L'économie espagnole depuis la transition : une trajectoire européenne et méditerranéenne », in *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, 2002/2. n°74, pp 73-86. Consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.cairn.info/doi.org/10.3977/ving.074.0073>.

³³⁷L'un des scandales politiques connus par le troisième gouvernement de Felipe Gonzalez est l'affaire Filesa, révélée par le quotidien *El Mundo* en 1991. Selon ce journal, des membres du parti sont accusés d'avoir créé un ensemble de trois entreprises à savoir Filesa, Malesa et Time Export afin de recouvrer des fonds pour le financement du PSOE, en marge des subventions officielles reçues par le parti. Cette affaire révèle une opération frauduleuse pour que ces fausses entreprises reçoivent des sommes entre 1989 et 1991. Les trois entreprises ne régleront pourtant pas les taxes dues au Ministère des Finances. De leur côté, les entreprises ayant demandé la production des rapports profitent de contrats publics pour des montants proches de 3 milliards d'euros. À l'éclatement de cette affaire, 39 personnes sont inculpées, parmi elles, 8 sont condamnées à des peines comprises entre 11 ans de prison et 6 mois de détention. À la surprise générale, le banc des accusés est occupé par des députés, des sénateurs, des comptables, des administrateurs.

II.3.2. Le gouvernement populaire (1996-2004)

Porté à la tête du gouvernement espagnol grâce à une majorité relative, soit 38,3% contre 37,7%³³⁸ pour le PSOE, le leader du Parti Populaire (PP) José Maria Aznar se présente comme l'incarnation de la droite modernisée et européenne. À la faveur de la conjoncture économique, en 1998, il se montre favorable à l'unification monétaire. L'euro peut devenir la monnaie unique utilisée dans les 11 pays de l'Union Européenne. En remplacement des autres devises, cette réforme est effective à partir de 2002. Dans le fond, la politique du gouvernement populaire suit le modèle libéral-capitaliste. Mais la lutte contre le terrorisme de l'ETA et la défense du modèle économique libéral demeurent les deux priorités de son action politique. Les débuts sont difficiles pour José Maria Aznar qui doit à la fois faire face aux nombreux attentats terroristes de l'ETA et aux mouvements de revendications syndicales du CC. OO (Commissions Ouvrières) et de l'UGT (Union générale des travailleurs). Il réussit cependant à engager le dialogue avec les responsables syndicaux et parvient à des accords.

Son engagement acharné pour la stabilité des employés en échange de la baisse des indemnités dues aux entreprises permet de redynamiser le secteur du travail. Il parvient surtout à une stabilisation des relations entre gouvernement et syndicats. À ce niveau, le constat est clair. La baisse considérable du chômage de 23 à 15% de la population active permet de remonter l'âge de la retraite jusqu'à 65 ans. Sur le plan économique, la bonne santé économique de l'Espagne lui permet de bénéficier d'une croissance exceptionnelle dans l'Union Européenne avec plus de 1,1% en 1999³³⁹. En ce qui concerne la politique étrangère, José Maria Aznar annonce une continuité. La représentation de l'Espagne à l'extérieur devient alors l'une des priorités de sa politique. Dans cette optique, il s'attèle à l'amélioration des relations extérieures.

*« Sous le gouvernement d'Aznar, la droite démocratique espagnole avait l'occasion de briser sa tradition isolationniste et de se convertir à l'interventionnisme à caractère militaire à l'étranger. Cette mission fut sa contribution la plus importante à la présence de l'Espagne démocratique dans le monde ».*³⁴⁰

³³⁸Matilde Alonso et al, « Les gouvernements démocratiques en Espagne depuis 1975 », in *Hal archives-ouvertes*, publié le 10 février 2007. Consulté le 23 janvier 2015, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130245>.

³³⁹Idem.

³⁴⁰Ibid.

La focalisation de la politique intérieure sur la privatisation vise une correspondance avec les exigences de l'Union Européenne dans le monde professionnel. Au nom de cette adaptation, le gouvernement populaire procède à la privatisation de plusieurs entreprises du secteur public. Le nombre double à cette période. Force est de constater que le critère de sélection des entreprises est le favoritisme malgré toutes les critiques à l'égard de la politique du gouvernement Aznar.³⁴¹

Malgré son grand succès, le gouvernement populaire n'est pas exempt de critiques. Le bilan est mitigé. Pendant que les résultats sont satisfaisants, les failles qui s'y glissent semblent être très importantes. La peine de certaines réformes particulièrement celles visant la baisse des impôts et la gratuité des frais pharmaceutiques a interrompu l'élan gouvernemental. En revanche, l'augmentation de la dette intérieure en opposition aux prévisions jette le discrédit sur le gouvernement populaire dont l'échec est voilé par les succès politiques susmentionnés. Au delà de cet échec politique, les attentats terroristes du 11 mars 2004 perpétrés par l'ETA conditionne sa chute lors des élections et remet l'Espagne aux mains du PSOE la même année.

II.3.3. Le nouveau socialisme (2004-2011)

Nombreux sont les facteurs qui conditionnent le retour du PSOE à la tête du gouvernement espagnol en 2004. Parmi ces éléments, l'attentat terroriste du 11 mars 2004, le mécontentement de la population face à la participation à la guerre en Irak et la dénonciation du ralliement de José Maria Aznar à Georges Bush aux Etats-Unis sont les plus évidents. Ils servent à discréditer le leader du parti populaire auprès de la population pour rehausser l'image de José Luis Rodriguez Zapatero.

Depuis peu à la tête du pays, cet ambitieux homme politique fonde ses espoirs sur le nouveau socialisme. Il prévoit à cet effet une longue série de réformes dans le cadre de la mise en marche de sa politique sociale. La formation d'un gouvernement paritaire (avec 8 hommes et 8 femmes) constitue alors sa première action déterminante. Bien que la priorité de

³⁴¹Les objections faites au gouvernement Aznar sont liées aux nombreuses accusations de détournements de fonds provenant de l'Union Européenne ainsi que l'accord frauduleux de places aux partisans politiques lors des concours publics. Le favoritisme politique dénoncé par l'opposition intervient lorsque certaines sociétés privatisées investissent dans les médias (la télévision : Antena 3, la radio : Onda Cero, le quotidien El Mundo) pour faire l'éloge de la politique du gouvernement populaire en la figure de José Maria Aznar.

ce gouvernement soit portée sur la résolution des problèmes en rapport avec les sujets sensibles tels que le mariage homosexuel, dès son arrivée, il autorise le retrait des troupes espagnoles de l'Irak. La légalisation du mariage homosexuel à la suite du Canada, des Pays-Bas et la Belgique démontre bien la détermination de ce socialiste à en découdre avec les problématiques non résolus. L'autre facette de cette loi est la possibilité d'adoption des enfants pour les couples homosexuels. Les autres réformes en vue visent l'amélioration de la vie sociale par la régularisation de la situation des immigrés, l'effectivité de la laïcisation de l'enseignement, l'indemnisation des victimes du franquisme et la révision de la loi sur le mariage, la protection contre toutes formes de violences liées au genre. L'ambition de José Luis Rodriguez Zapatero ne s'arrête pas au parlement, il va même jusqu'à susciter la démythification du franquisme en ordonnant la reconversion des monuments de l'époque. Aussi, montre-t-il son soutien au projet du statut de Catalogne mais veut une résolution définitive du problème basque. Le dialogue qu'il engage avec les responsables de la bande se solde par une trêve finalement rompu par les événements du 30 décembre 2006. Au delà de l'égalité, le gouvernement socialiste veut refonder la perception traditionnelle de la femme. Dans cette optique, il procède à l'adoption de la loi sur la parité entre hommes et femmes dans le monde professionnel et politique.

Malgré ces grands exploits, à partir de 2008, la restriction des actions gouvernementales révèle des échecs sur le plan économique. Ceux-ci se traduisent par la baisse du taux de croissance économique de 0,9 %. La situation se dégrade de plus en plus avec la baisse du taux de croissance de 3,9% en raison de l'importance de la crise immobilière de 2009. Le résultat de cette crise est l'explosion du chômage qui augmente jusqu'à 20%³⁴² en 2010. Tous les indicateurs macroéconomiques commencent à dégringoler malgré la mise en place de la politique d'austérité. Celle-ci vise en réalité la réduction du salaire des fonctionnaires ainsi que le gel des retraites pour favoriser de nouvelles embauches. Pour trouver une issue de secours à la crise, le gouvernement procède à l'adoption de la loi du 17 septembre 2010. Contrairement aux attentes de ce projet de loi, la situation s'empire, faisant de l'Espagne l'un des pays les plus vulnérables de la zone de l'Euro derrière la Grèce et le

³⁴²Dominique Plihon et Nathalie Rey, « L'Espagne, douze années d'aveuglement », in *Economistes atterrés*, Université Paris-Nord, décembre 2011. Consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://atterres.org/sites/default/files/lespagne%20douze%20ann%20c3%9eS%20d'aveuglement.pdf/>.

Portugal. Entre 1996 et 2010, le taux de croissance chute considérablement jusqu'à 2,9%³⁴³. Cette situation désastreuse est favorisée par des facteurs tant exogènes qu'endogènes :

« Sur la période 2007-2013, le montant des fonds européens transférés à l'Espagne est réduit de près de 50%, il passe de 62,3 à 32,5 milliards d'euros. Cette baisse des aides européennes se justifie par une croissance économique espagnole plus élevée que celle de ses autres partenaires européens, et par l'entrée dans l'Union en 2004 de pays plus pauvres, qui fait passer le revenu par tête espagnol de 85% de la moyenne de l'UE15 à 98% de la moyenne de l'UE25. Mais la principale cause du ralentissement économique est la chute brutale du nombre mensuel de constructions nouvelles de logements, qui était passé de 18 400 en 1992 à plus de 126 700 en septembre 2006, au sommet de la bulle immobilière, pour tomber à 7 630 en 2010. »³⁴⁴

Jusqu'en 2011, la divergence des politiques gouvernementales développées traduit le besoin pour l'Espagne de consolider les bases de sa jeune démocratie. Entre 1982 et 1996, Felipe González le représentant socialiste trace les sillons de sa nouvelle vision d'ouverture de la politique étrangère. Il projette la révalorisation de l'image de l'Espagne sur l'échiquier international. La résultante de cette action est l'adhésion à la CEE (Communauté Économique Européenne) pour la redynamisation des échanges commerciaux avec les autres pays européens. À sa suite, le gouvernement populaire de José Maria Aznar entre 1996 et 2004, assure la continuité de cette politique étrangère. Il va même au-delà en rompant le pacte d'isolationnisme militaire pour un engagement sur les fronts internationaux avec une politique antiterroriste en alliance avec les États-Unis de Georges Bush. À partir de 2005, avec le nouveau socialisme prôné par José Luis Rodríguez Zapatero, l'Espagne s'engage sur le grand chantier des réformes avec la légalisation du mariage homosexuel.

Les programmes gouvernementaux démocratiques entre 1982 et 2011 présente des stratégies politiques différentes mais complémentaires. De 1982 à 1996, l'action gouvernementale socialiste se penche sur la politique extérieure et le réajustement économique au niveau interne. Entre 1996 et 2004, le gouvernement populaire assure la continuité de la politique extérieure socialiste en inscrivant l'Espagne sur la liste des pays

³⁴³Charles Larue, « L'Espagne des années 2000 : forte croissance, puis crise sans précédent, la crise immobilière, Analyses pays industrialisés », mise à jour le 06 juillet 2013. Consulté le 29 mai 2016, disponible sur : http://www.lesechos.fr/24/11/2006/LesEchos/1981-065-ECH_croissance-economique-et-desindustrialisation-en-espagne.htm.

³⁴⁴Dominique Plihon et Nathalie Rey, « l'Espagne, douze années d'aveuglement », in *Economistes atterrés*, Université Paris-Nord, décembre 2011. Consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://atterres.org/sites/default/files/lespagne%20douze%20ann%e3%9eS%20d'aveuglement.pdf/>.

adhérents à l'UE. Le modèle libéral adopté permet d'assurer au-delà de la croissance économique le combat contre le terrorisme incarné par l'ETA. Le nouveau socialisme de José Luis Zapatero quant à lui va bien au-delà de l'Europe pour se rallier aux États-Unis de Georges Bush dans la lutte contre le terrorisme au niveau mondial.

II.4. Les nouvelles tensions politiques

Dans la continuité du processus de démocratisation enclenché depuis le XIXe siècle, l'Espagne entreprend de grandes réformes politiques. De toute évidence, le virement politique crée un environnement social propice à la liberté. Mais avec l'acquisition du droit d'association et la libéralisation de l'espace politique, l'apparition de nouvelles tendances telles que "Ciudadanos" et "Podemos" engendre d'autres tensions parfois alimentées par des revendications infondées. Des fois, ces agitations virent vers le terrorisme incarné en Espagne par GRAPO et l'ETA.

II.4.1. Le terrorisme de GRAPO et de l'ETA

GRAPO (Groupe de résistance antifasciste du premier octobre)

Vers la seconde moitié du XXe siècle, l'Espagne expérimente la naissance de plusieurs organisations syndicales et communistes. Parmi ces organisations, l'OMLE (Organisation marxiste-léniniste d'Espagne) est la plus entreprenante. Sa naissance survient à Paris précisément en 1968, à la suite de la scission du Parti communiste d'Espagne (PCE). Cette situation indique la propagande des idées nationalistes. Avec l'évolution, la OMLE s'auto dissout lors de son congrès de 1975 pour donner naissance à sa branche armée dénommée GRAPO (Groupe de résistance antifasciste du premier octobre). C'est une organisation terroriste ayant pour objectif l'installation d'un État socialiste en Espagne. Sa première action remonte au 02 août 1975 dans le cynodrome de Madrid, lors de l'attentat perpétré contre deux agents de la garde civile. Cette première action est suivie d'une série d'attentats terroristes dont le plus grave est celui du 1^{er} octobre 1975 d'où la dénomination d'organisation du premier octobre. Cet acte terroriste dirigé contre quatre (4) membres de la police à Madrid confirme la grande détermination de cette bande.

Ces actions sont une réponse aux fusillades de trois (3) membres du FRAP (Front révolutionnaire antifasciste et patriote) et deux (2) membres de l'ETA le 27 septembre 1975. La fin de cette période noire franquiste n'arrête pas les actes de la branche terroriste. Elle

continue de procéder de cette manière jusqu'à ce que l'amnistie de 1976 parvienne à un accord pour la réduction du nombre d'exactions. Malgré tout, quelques militants continuent de sévir, faisant usage d'explosifs dans des endroits publics. L'attentat le plus sanglant du GRAPO est celui perpétré le 26 mai 1979 à Madrid. L'explosion d'une bombe ce samedi à 18h55, dans une cafétéria dénommée "California 47" précisément dans la rue madrilène "la calle de Goya", fait neuf (9) morts et soixante-un (61) blessés. La condamnation en 1981 de ces leaders José María Sánchez Casas et Alfonso Rodríguez García à deux cent soixante-dix (270) ans d'emprisonnement permet d'identifier d'autres bandes d'extrême droite.

En 1982, le gouvernement de Felipe González procède à la signature d'un cessez le feu avec ce groupe terroriste qui a à son compte près de quatre vingt (80) victimes, des militaires et policiers pour la plupart. Finalement en 1983, plusieurs membres déposent les armes mais jusqu'en 2006 l'organisation continue de mener subtilement des exactions visant surtout la police. La nouvelle désarticulation de la structure n'empêche pas des explosions semblables aux actions du groupe GRAPO, même jusqu'en 2011.

ETA (Euskadi Ta Askatasuna)

De la langue euskera du pays basque espagnol, "Batasuna" signifie unité. Parti politique d'idéologie nationaliste basque, indépendantiste et socialiste fondé en 2001 en refondation d'"Euskal Herritarrok", "Batasuna" fait partie de la "izquierda abertzale" et du "Movimiento de liberación nacional vasco". Il est considéré comme la branche politique de l'ETA. Reconnu comme parti illégal en Espagne en 2003, "Batasuna" continue de mener ces activités en France au niveau du pays basque français en tant qu'organisation politique jusqu'à sa dissolution le 03 janvier 2013. Le changement politique, économique et social en plus du droit d'autodétermination sont ses principaux objectifs.

Dérivée de "Batasuna", "Euskadi Ta Askatasuna" signifie "Pays basque et liberté". C'est une organisation armée basque et indépendantiste d'inspiration révolutionnaire. Fondée en 1959, cette organisation séparatiste a évolué depuis sa fondation. De groupe résistant à la dictature franquiste, l'ETA se transforme en un groupe paramilitaire indépendantiste du pays basque. La majorité de ses revendications portent sur l'indépendance de ce pays basque. Cela dit, le symbole du serpent et de la hache renvoie à la devise fondée sur le verbe "agir" comme pour insister sur la spontanéité dans les actions. Contrairement à la conception générale, le premier symbole exprime la sagesse tandis que le second révèle la force et la lutte armée. La

combinaison de ces deux symboles transmet l'idée de détermination pour l'obtention de l'indépendance. Deux moyens se présentent à eux à savoir la voie du dialogue ou la violence. Quoi qu'il en soit, l'objectif final est l'indépendance du pays basque.

Dès 1968, l'ETA affirme son attachement à la violence avec son premier attentat du 7 juin. Le 2 août de la même année, le second attentat se signale. C'est l'explosion de cette bombe le 20 décembre 1973 qui révèle le caractère sérieux de leurs revendications. La mort de l'amiral Luis Carrero, chef du gouvernement franquiste ce jour là, présage de mauvais jours pour l'Espagne. La raison de tous ces attentats est évidemment la non résolution des problèmes soulevés par la bande. L'attentat de la cafétéria du 13 septembre 1974 oblige finalement les gouvernements suivants à se pencher sur la question de l'indépendance des régions basques. Deux options s'offrent cependant à eux, éradiquer l'organisation séparatiste ou céder à ses revendications. En 1980, le nombre de victimes de l'ETA atteint déjà la centaine pendant que les nombreuses tentatives de résolution du problème basque échouent.

Sans jamais se lasser, les différents gouvernements se penchent sur la question, mais ne parviennent à aucun accord avec les revendicateurs. Avec le nombre croissant de victimes, le gouvernement socialiste inscrit dans son cahier de charges une lucarne pour la réforme du statut de la Catalogne et la possibilité d'une voie de dialogue pour la paix dans le Pays Basque. Ce dialogue se solde par un accord de trêve avec l'ETA. En revanche, les événements du 30 décembre 2006 rompent le dialogue avec l'attentat qui coûte la vie à deux (2) personnes et occasionne la destruction du terminal 4 de l'aéroport de Madrid-Barajas. Inscrite sur la liste des organisations criminelles, le groupe est proscrit par les autorités espagnoles. À la suite de l'Espagne, en 2009, l'UE procède à son isolement. Au même moment, plus de sept cent (700) membres sont incarcérés. La fatigue se faisant sentir devant une lutte armée qui ne s'estompe pas, l'organisation parvient à un accord avec le gouvernement de Zapatero. En résumé, depuis 1968, l'ETA a procédé à l'assassinat d'environ huit cent cinquante neuf (859)³⁴⁵ personnes.

II.4.2. L'apparition des nouvelles tendances politiques (Ciudadanos et Podemos)

La vague de réformes politiques entreprises sous le couvert de la constitution de 1978 conditionne la création de nouveaux partis politiques sur la base solide du pluralisme

³⁴⁵ Cyrielle Chazal, « Qu'est ce que l'organisation séparatiste basque ETA ? », in *Le monde*, publié le 04 mai 2018. Consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.lemonde.fr/2018/05/04>.

politique. Au nom de cette loi, toutes les formations politiques, qu'elles qu'en soient les penchants ont le droit de réaliser leurs activités. Elles doivent simplement se conformer aux règles préétablies. Cela dit, depuis la libéralisation de l'espace politique, on assiste à une floraison de partis politiques d'obédiences diverses parmi lesquels figurent "Ciudadanos" et récemment "Podemos".

Ciudadanos

Fondé sur la base de la plateforme civique "ciutadans" de Catalunya créé le 07 juin 2005, "Ciudadanos" ou "partido de la ciudadanía" est le parti politique espagnol de centre droit présidé par Alberto Rivera. Né en 2006 dans la ville de Barcelone, ses objectifs lui assurent son extension rapide à tout le pays. Son accession au parlement européen, au sénat, au congrès des députés ainsi qu'aux autres parlements autonomiques lui attribue cette notoriété précoce.

La présentation du projet de formation du nouveau parti le 04 mars 2006 annonce officiellement la création du "partido de la ciudadanía". Toutefois ce sont les congrès des 8 et 9 juillet rassemblant environ trois cent cinquante (350) délégués qui définissent la structuration interne de l'organisation. Le président Alberto Rivera travaille avec son secrétaire général Antonio Robles. De "partido de la ciudadanía", la nouvelle organisation change d'appellation pour devenir plus tard "ciudadanos". Sa participation aux élections municipales de 2007 ainsi qu'aux élections générales de 2008 sous cette dénomination est un coup de grâce. Ces objectifs gravitent autour de la lutte contre l'oppression engendrée par la montée des politiques nationalistes identitaires. En outre, il ne partage pas les idées du nationalisme catalan. Ceci étant, il réaffirme son penchant pour l'économie comme la droite. Néanmoins il défend les idées de la gauche en ce qui concerne l'avortement ou le mariage homosexuel. De l'examen des idées défendues par ce parti, nous ressortons un ensemble d'objectifs dont les enjeux sont :

- L'équité entre les régions espagnoles et au-delà, entre les espagnols
- La promotion de l'égalité des opportunités

(Sans que l'origine ethnique, la langue, le sexe, la situation économique ne soient un privilège).

- La neutralité de l'administration publique
- Le maintien de la souveraineté du pouvoir du centre.

Podemos

"Podemos" signifie en français "nous pouvons". C'est le parti politique espagnol fondé en janvier 2014. L'un des derniers nés en Espagne avec pour secrétaire général Pablo Iglesias, il fait partie du groupe de la Gauche unitaire européenne au sein du parlement européen. Faisant allusion au slogan "*yes we can*" lancé par Barack Obama³⁴⁶ lors de la campagne de 2008, "podemos" a pour objectif de diriger l'indignation³⁴⁷ vers le changement politique. Signé par des intellectuels, des personnalités de la culture ainsi que celles de la classe politique, le manifeste publié les 12 et 13 janvier 2014 par le journal numérique "*Público*" fait cas de la réorientation du mouvement des indignés et sa constitution en formation politique. Cette réorganisation vise une meilleure représentation. La raison fondamentale de la naissance de ce parti est la mise en place d'un processus électoral participatif qui sera boosté par la candidature de l'Espagne aux élections européennes. Face à la crise économique européenne, "Podemos" se veut un opposant aux politiques de l'Union Européenne. Son opposition à l'indépendance de la Catalogne montre son attachement à la démocratie. Mais il réclame l'autodétermination pour la Catalogne, le Pays Basque et la Galice. Derrière l'objectif de la construction de la démocratie, "Podemos" veut :

- Redresser l'économie par le renforcement du contrôle public et la réduction de la pauvreté.
- Promouvoir la liberté, l'égalité et la fraternité par la promotion de la coopération ainsi que la suppression des barrières à travers l'Europe.
- Redéfinir la souveraineté par le retrait de l'Espagne de certaines zones de libre-échange et la promotion du referendum pour toutes les réformes constitutionnelles.
- Réduire la consommation des combustibles fossiles par la promotion du transport en commun et des énergies renouvelables.

³⁴⁶Le 8 janvier 2008, à New Hampshire, Barack Obama annonce dans son discours de campagne qu'il accompagnerait toute la campagne du slogan "*yes we can*". À travers ce slogan, c'est un message de changement et d'espoir dans le futur, qu'il veut donner. Cet espoir pour une nouvelle Amérique, celle qui adopte ceux qui n'ont jamais participé à la vie politique notamment les jeunes, les minoritaires et les classes moyennes. C.f : Xavier Peytibi, « "*Yes we can*", la campaña de 2008 », consulté le 08 avril 2017, Disponible sur : <http://www.xavierpeytibi.com>.

³⁴⁷Le mouvement des indignés (*indignados* en espagnol) ou Mouvement 15-M est un mouvement non violent né sur "*la puerta del sol*" à Madrid le 15 mai 2011. Il rassemble des centaines de milliers de manifestants, des villes et procédant par plusieurs modes d'actions (marches). Le slogan est "*Democracia Real*" c'est-à-dire une vraie démocratie maintenant. "*Indignados*" est le nom attribué par les médias et inspiré du titre du manifeste *Indignez-vous* écrit par Stéphane Hessel.

Après sa présentation officielle le 11 mars 2014, "Podemos" crée la surprise générale aux élections primaires ouvertes en occupant la quatrième place au niveau national. Au delà de ce résultat fulgurant, le leader réclame l'organisation d'un référendum pour le retour de la monarchie espagnole. Ce jeune parti se révèle être en réalité un partisan de gauche et s'oppose à l'orientation libérale de la politique européenne actuelle. Depuis son avènement officiel, "Podemos" bouscule la scène politique espagnole en engageant une concurrence avec les partis traditionnels PP (Parti populaire) et PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol). Il bénéficie pour cela d'une progression spectaculaire en devançant les anciens partis lors des sondages du 02 novembre 2014 publiés par *El país* aux côtés du PP et PSOE. De manière particulière, il s'allie pour les élections (municipales, régionales et générales) de 2015 à d'autres organisations politiques. L'objectif de ce ralliement est la possibilité d'obtenir plus de crédibilité et de notoriété face aux partis traditionnels.

Le progrès de la société espagnole engendre aujourd'hui de vives tensions politiques qui bien souvent occasionnent la mort de plusieurs personnes. Cela participe à la dégradation de l'environnement social. La floraison rapide des partis politiques et syndicats constitue la source de tous ces déraillements politiques. Au regard de ce droit et profitant de la montée des nationalismes, les organisations à caractère séparatiste et indépendantiste c'est-à-dire l'ETA et GRAPO se transforment en de véritables instruments de violences. Par ailleurs, l'apparition de nouvelles tendances politiques favorise la naissance de "Ciudadanos" en 2006 et "Podemos" plus tard en 2014. Ce sont ces partis qui animent aujourd'hui les débats politiques contre l'adoption des réformes politiques visant l'indépendance totale de certaines régions comme la Catalogne.

Le basculement démocratique débouche sur un réveil social et politique inespéré en Espagne. En réalité, c'est le caractère exceptionnel de la transitionnelle exceptionnelle qui a préparé la construction de ce nouvel État en assurant la survie de cette jeune démocratie. Toutes les crises sociopolitiques semblent avoir trouvé leurs solutions dans les nouvelles réformes politiques et sociales entreprises. La mise en marche d'une politique extérieure plus ouverte par le gouvernement socialiste avantage évidemment son repositionnement en Europe au-delà de lui accorder la présidence de la CEE. Cette mission lui permet de rattraper son retard séculaire par rapport à ses voisins. Entre 1982 et 2011, les différents gouvernements démocratiques se penchent sur la question de la normalisation de la politique étrangère et du réajustement économique. Cette croissance économique n'empêche pas pour autant

l'apparition de nouvelles crises par la faveur de l'apparition de nouvelles tendances politiques comme "Cuidadanos" et "Podemos". À côté de cela, il convient de faire cas de la naissance de branches terroristes notamment ETA et GRAPO. Les actions meurtrières de ces deux groupes terroristes vers la fin du XXe siècle traduisent un malaise social difficilement contrôlable.

III. LIBÉRALISME ESPAGNOL D'AUJOURD'HUI : ANALYSE ET PERSPECTIVES

La singularité du passage démocratique en Espagne exprime une grande résistance de la société d'Ancien régime. Le basculement, aussi difficile soit-il, a favorisé la naissance de ce nouvel État espagnol. Malgré la grande transformation constatée avec l'avènement de la démocratie, le libéralisme est aujourd'hui à la base de l'apparition des nouvelles crises. Loin d'être un mauvais choix, la manipulation inappropriée de la doctrine libérale est probablement la source de toutes ces tergiversations. Ces difficultés se présentent à l'Espagne constitutionnelle comme des problématiques non résolus.

III.1. Les contradictions dans la politique libérale espagnole

Les incompatibilités du libéralisme avec ce système si évolutif font de cette doctrine l'une des plus critiquées de notre époque. Les difficultés connues par le libéralisme au moment de sa mise en œuvre sont liées à la fois à l'évolution rapide du concept et à la vitesse incontrôlable des mutations de la société espagnole. Toutes les contradictions présentées par celles-ci sont fonction de la mauvaise appréhension de la notion de liberté même si la promotion de l'immoralité et la dégénérescence de la liberté sont aussi à prendre en compte.

III.1.1. La mauvaise appréhension de la liberté

Selon Montesquieu, la liberté est "le sentiment que nous avons de notre propre sécurité" bien que d'autres définitions lui octroient un rôle beaucoup plus pesant dans la société³⁴⁸. La panoplie de définitions qui se présente pour ce concept révèle le caractère ambigu de sa nature. Selon le libéralisme, cette liberté est individuelle. Très souvent, le passage de "l'individu" à "l'individualisme" l'écarte de son champ de prédilection. En réalité,

³⁴⁸La liberté est le premier bien de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature ; le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas au droits d'autrui : elle a pour principe la nature, pour règle la justice et pour sauvegarde la loi. Cf : « Définition liberté », consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://www.etudes-litteraires.com/figuresdestyle/liberte.php>.

la liberté est définie par l'individu en fonction de sa position ou de ses intérêts, en contradiction à son caractère universel promu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ici, la liberté se mesure au niveau physique, au niveau moral, au niveau social ainsi qu'au niveau politique, en dehors des intérêts personnels. En politique par exemple, elle désigne l'état ou la situation d'une personne qui n'est pas sous la dépendance absolue de quelqu'un ou de quelque chose. Cette personne a la possibilité d'agir sans contrainte mais dans la limite des règles prédéfinies. Ces définitions justifient par moment les actions de ces individus selon leur intentionnalité et raison dans la mesure où leurs agissements sont en conformité avec les lois. Dans ce cas précis, l'appréciation de la liberté est fonction du contexte, de l'individu ou de la société elle-même. La définition de la liberté dans un pays de l'orient ne peut coïncider avec celle prescrite pour un pays occidental, un pays islamique ou chrétien. Mais la plupart des formules convergent vers la recherche de la sécurité et de l'épanouissement de l'individu. Elle ne devrait donc pas faire office d'indépendance comme le constate Montesquieu :

*« on a vu quelquefois confondre la liberté du peuple avec sa puissance. Juste idée que l'on doit se faire de la liberté. On ne doit pas la confondre avec l'indépendance ».*³⁴⁹

La meilleure option pour une appréhension plus exacte de la liberté serait de parvenir à une nette distinction entre libertinage, indépendance et liberté. Celle-ci permettrait de briser l'idée que se fait l'individu de sa liberté, celle dont la construction s'élabore à partir de ses préférences et ses intérêts en dehors du monde tandis que l'influence de la collectivité détermine toujours les actions individuelles. Cela sous-entend une grande implication des expressions du « laisser-faire » et « laisser-aller » dans tout ce désordre social. De manière particulière, l'inexistence d'une politique stricte de réglementation du système expose l'Espagne à des dissensions intestines.

III.1.2. La liberté au service de l'immoralité

La mauvaise appréhension de la liberté produit de nouveaux obstacles à l'épanouissement de l'individu dans la société. Cette situation favorise inévitablement de nouvelles crises. L'individu se retrouve au milieu d'un combat inattendu entre la moralité et l'immoralité à la faveur de la mauvaise appréhension de la notion de liberté. Ce bras de fer très engagé se ressent fortement sur l'environnement sociopolitique pendant que l'immoralité

³⁴⁹Montesquieu, *De l'Esprit des lois II*, Paris: Garnier-Flammarion, 1979. p549.

prend la place des bonnes mœurs. La liberté se met aujourd'hui au service de l'immoralité. Celle-ci donne libre cours aux envies et aux aspirations individuelles en défaveur de celles de la collectivité et du bien-être d'autrui. Cette situation envenime non seulement les rapports interhumains mais participe aussi à la justification des comportements égoïstes, tolérés au nom de la liberté par la société. L'inexistence de moyens de restriction du champ d'action de la liberté contribue à la promotion des conduites irrégulières, la conséquence d'une surestimation de l'indépendance de l'homme. Dans ces conditions, la liberté finit par corrompre les mœurs pour une réappropriation aux propriétés de la société libérale. De quelque manière que cela soit, cette liberté favorise la destruction de ces habitudes traditionnelles. C'est donc à juste titre que Montesquieu affirme que :

*« La corruption des mœurs détruit la censure, établie elle-même pour détruire la corruption des mœurs : mais lorsque cette corruption devient générale, la censure n'a plus de force ».*³⁵⁰

Cette censure proposée par Montesquieu comme barrière contre la détérioration des mœurs ramène à l'idée d'émission de limites à la liberté annoncée plus haut. Ces limites inexistantes en Espagne produisent aujourd'hui la déviation de la société qui s'éloigne de plus en plus de ses objectifs. Cela dit, au nom de la liberté, le mariage homosexuel, la corruption, les unions contre-nature, le non-respect des mœurs et des valeurs humaines, la liberté d'opinion et le droit à la vie agissent aujourd'hui comme un droit naturel. Dans cette optique d'acquisition d'une liberté inaliénable, après l'adoption de la loi sur l'avortement en 2010³⁵¹, l'Espagne se hisse parmi les premiers pays à adopter la loi sur le mariage homosexuel³⁵², et ce malgré les oppositions des défenseurs des valeurs traditionnelles. Ces objections se fondent généralement sur le droit inaliénable à la vie, les valeurs humaines et l'importance du mariage religieux. Par ce choix, elle devient l'un des pays les plus libéraux de l'ensemble européen ou Union Européenne. Mais si l'Espagne constitue aujourd'hui un modèle de société libérale c'est-à-dire un pays propice au développement de la liberté, alors qu'elle est la cause réelle de la persistance des crises politiques ?

³⁵⁰Montesquieu, *De l'Esprit des lois II*, Paris: Garnier-Flammarion, 1979. p 120.

³⁵¹Malgré les revendications du 17 octobre 2009 et les manifestations de rues contre la légalisation de l'avortement, la loi autorisant l'avortement est finalement adoptée en 2010 par le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero. En revanche, elle émet une restriction notamment l'autorisation de l'avortement seulement jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines de grossesse en cas de malformation du fœtus.

³⁵²Après de nombreux débats avec le gouvernement du PSOE, la modification de la loi sur le mariage le 30 juin 2005 favorise la reconnaissance du mariage homosexuel. Cette modification inclut aussi le droit à l'adoption, l'héritage et la pension.

III.1.3. La dégénérescence du libéralisme au cœur des crises

La théorie du libéralisme se fonde dans la plupart du temps sur la défense de la liberté individuelle de l'homme pour lui assurer un épanouissement total. Lequel épanouissement serait pour tous, un gage de bonheur. De cette manière, le libéralisme devient le moyen le plus sûr d'accession au bonheur. Dans ce cas, son adoption par la plupart des pays européens n'est pas fortuite. Elle est pleinement liée à la portée d'une telle idéologie politique. Elle conditionne l'avènement de la démocratie. Sa bonne réputation auprès des politiques participe effectivement à son efficacité. En dépit de tous ces avantages, son implication dans la plupart des crises et agitations politiques sert à la promotion des doctrines opposées comme le dirigisme, l'autoritarisme, le communisme, etc. Ce sont les déviations morales qui servent à alimenter aujourd'hui la dégénérescence de ce libéralisme. En d'autres termes, l'appréhension erronée des fondements et objectifs constitue la clé des conflits. Contrairement à sa projection de l'état de droit conditionné par l'Article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la mauvaise manipulation de ses idéaux produit de nouvelles crises.

*«Art. 22 : Toda persona, como miembro de la sociedad, tiene derecho a la seguridad social, y a obtener, mediante el esfuerzo nacional y la cooperación internacional, habida cuenta de la organización y los recursos de cada Estado, la satisfacción de los derechos económicos, sociales y culturales, indispensables a su dignidad y al libre desarrollo de su personalidad».*³⁵³

Selon cet article 22, l'acquisition du maximum de liberté pour l'individu est synonyme d'accession au bonheur. De manière particulière, la régularisation des rapports entre les hommes par une autorité avec pour particularité la combinaison d'un pouvoir incorruptible et une légitimation infaillible est une nécessité. Pourtant le libéralisme dans sa forme contemporaine nie toute possibilité de combinaison entre l'autorité et la légitimité en dehors de l'acquisition d'une liberté totale. C'est sans doute cette complexité et son attachement à la liberté qui favorisent les nouvelles crises politiques. On se demanderait bien si la recherche désespérée de la liberté et l'insatisfaction de l'homme ne sont pas les principaux moteurs de

³⁵³«Dignidad y justicia para todas y todos: Declaración Universal de Derechos Humanos», in *Tiempo de paz (60° Aniversario de la Declaración Universal de los Derechos Humanos)*, N° 90. 2008.

Notre traduction : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité ».

ces conflits. Cet être insatiable, dans sa quête de liberté, réclame beaucoup plus d'indépendance. Il espère ainsi assouvir les désirs de sa conscience et de son organisme. C'est seulement de cette manière qu'il obtiendrait satisfaction à tous ses besoins.

En Espagne, cette quête inlassable de liberté conduit à des agitations politiques activées par la montée de violences débouchant aujourd'hui sur le terrorisme³⁵⁴. Ce terrorisme produit des vagues de violences représentées par des attentats, des assassinats, des enlèvements destinés à heurter l'opinion publique. Vers la fin du XXe siècle, des penchants terroristes se signalent mais les plus entreprenants sont l'ETA (Euskadi Ta Askatasuna) ou l'organisation terroriste basque et GRAPO (Groupe de résistance anti fasciste du premier octobre). À ce niveau, l'ETA a été la plus dangereuse et déterminée. Cette organisation s'est toujours montrée téméraire. Depuis sa création en 1959, elle a été au centre de toutes les crises politiques et a semé la terreur entre 1970 et 2010. Son mode d'emploi est si particulier qu'elle entraîne à sa suite plusieurs morts. Elle procède par assassinats en masse ou explosions de bombe dans des lieux publics. Au delà de promouvoir la violence, c'est l'indépendance du pays basque espagnol que ces actions projettent. Mais contre toute attente, et grâce aux négociations engagées par le gouvernement de Mariano Rajoy, l'organisation séparatiste annonce l'arrêt définitif de ses actions en 2011.

Très souvent, la théorie et la pratique se retrouvent à des pôles différents, l'une ne coïncidant pas forcément avec l'autre. Ce manque de cohérence se révèle au niveau du libéralisme avec les nombreuses contradictions qu'elle présente. Les contradictions proviennent en général du parallélisme voulu entre les objectifs et les résultats. Considérées comme les grandes faiblesses du libéralisme espagnol, elles mettent en exergue ses insuffisances au moment de la résolution des problèmes de liberté. Le lien de cette faiblesse avec la mauvaise appréhension de la liberté individuelle est incontestable alors que surviennent encore de graves crises politiques. De toute évidence, l'immoralité nourrie par une dégénérescence de la notion de liberté en est une des dérivées.

³⁵⁴Idéologie, ensemble d'actes violents et illégaux commis avec l'objectif de provoquer un climat de terreur au sein de l'opinion publique ou d'ébranler la force d'un gouvernement ou d'un groupe. La cible peut être nationale ou internationale. Les terroristes utilisent les moyens suivants : assassinats, attentats, prises d'otage, etc. Dans bien des cas, le terrorisme se développe dans un contexte particulier, c'est-à-dire lorsque les canaux légaux sont bloqués ou limités, du moins aux yeux des membres de l'organisation terroriste. Cf : « Définition terrorisme », in *Perspective du monde*, consulté le 20 février 2019, disponible sur : perspective.usherbrooke.ca/servlet.

III.2. Les restrictions de la politique libérale espagnole

Les restrictions de la politique libérale espagnole sont considérées comme les limites ou les éléments contraires à son développement. Dans le cas de notre travail, il s'agit des réserves produites par la société ou certaines dispositions lors du développement de la doctrine libérale. Celles-ci se révèlent au moment de l'analyse du système libéral espagnol. Ces restrictions apparaissent à divers niveaux. Cependant, les plus importants pour nous sont la restriction des droits politiques au niveau du service public et le caractère mythique du pluralisme religieux et politique.

III.2.1. La restriction des droits politiques dans le service public

La conception libérale de l'État et le régime politique en vigueur restent liés au pays. Les droits politiques rattachés à la liberté sont étroitement reliés à cette conception de l'État libéral. À ce niveau, la liberté d'expression et la liberté d'opinion se présentent comme les plus importants. Elles constituent d'une part les fondements du libéralisme mais d'autre part impliquent le droit de choisir ses propres opinions. Ces droits sont-ils réellement respectés en Espagne ?

Comme dans tous les pays à vocation libérale et démocratique, le système espagnol produit quelque peu la restriction de la liberté d'expression et d'opinion. L'application partielle et l'appréhension erronée de ces principes libéraux révèlent une profonde divergence entre libertés formelles et libertés concrètes. Contrairement aux libertés formelles représentées par la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté d'opinion et de diffusion influencées par l'ingérence de l'État, les libertés concrètes comme le code civil, la loi sur le mariage, la loi sur l'avortement sont beaucoup plus réelles. En Espagne spécifiquement, malgré l'adoption de la liberté d'expression dans les années 60, la presse continue d'être la victime probable des politiciens. Le parti au pouvoir se sent très souvent menacé par les prises de position et les publications dénonciatrices de la mauvaise gestion. Cette situation justifie la limitation de la liberté d'expression et d'opinion. Bien souvent, la loi sur la liberté d'opinion se contredit au niveau du principe d'obéissance hiérarchique surtout avec le droit syndical et le droit de grève. En annonçant le droit de grève ainsi que le droit d'appartenance à un syndicat, les lois rencontrent le principe d'obéissance hiérarchique. Au nom de cette obéissance, l'accès ou l'application réelle des lois se restreint aux décisions politiques ou à la sauvegarde de l'image du parti au pouvoir. Ici par exemple, la neutralité du service public

permet de circonscrire les tentacules des actions syndicales. Cette neutralité du service public est :

« Un corollaire du principe d'égalité devant la loi consacrée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en l'article VI « la loi est l'expression de la volonté générale... Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » c'est pourquoi le service public a l'obligation d'être assuré par la neutralité des opinions diverses ». ³⁵⁵

La neutralité se représente par un caractère passif ou une impartialité. Dans le cas du service public, elle se perçoit à travers l'impartialité d'un employé de l'État. Elle implique par exemple l'interdiction de manifester ses croyances religieuses, politiques, une prise de partie pour le pouvoir en place. Autrement dit, l'employé du service public doit toujours affirmer son soutien au supérieur hiérarchique c'est-à-dire le représentant de l'État. Cette situation met en doute l'effectivité de la liberté politique du moment où le service à l'État n'assure pas la liberté politique et d'expression du travailleur. En réalité, le régime libéral requiert chez le travailleur la loyauté à l'État, aux institutions ainsi qu'au gouvernement. Au regard de cette loyauté et l'exigence d'une neutralité totale dans l'exercice de sa fonction, l'agent du service public est freiné dans ses activités politiques et syndicales. C'est pourtant l'un des principaux fondements de cette idéologie libérale. La complémentarité entre la neutralité du service public et l'obéissance hiérarchique permet de définir au préalable la position de ce travailleur. Cela revient à nier la liberté totale de ce dernier au travail. En réalité, la neutralité du service public ne peut s'obtenir que si le travailleur s'abstient de toute activité politique et ne manifeste pas ses opinions personnelles au service. Cette restriction contredit les dispositions de l'article 28 de la constitution de 1978 :

« Article 28.

1. Tous ont le droit de se syndiquer librement. En ce qui concerne les Forces armées ou les institutions et autres corps soumis à la discipline militaire, la loi pourra limiter l'exercice de ce droit ou les en excepter; pour ce qui est des fonctionnaires publics, la loi régira les particularités de son exercice. La liberté syndicale comprend le droit de créer des syndicats ou de s'affilier à celui de son choix, ainsi que le droit, pour les syndicats, d'établir des confédérations et d'instituer des organisations syndicales internationales ou de s'y affilier. Nul ne pourra être obligé à s'affilier à un syndicat.

2. Le droit à la grève est reconnu aux travailleurs pour la défense de leurs intérêts. La loi réglementant l'exercice de ce droit établira les

³⁵⁵« Le principe de Neutralité du service public », in *Dissertations*, publié le 06 avril 2010. Consulté le 28 février 2019, disponible sur : [https : www.etudier.com](https://www.etudier.com).

III.2.2. Le mythe du pluralisme religieux et politique

Le pluralisme religieux annoncé avec faste par la constitution de 1978 manque d'efficacité. Au moment de sa mise en application, il s'est embourbé dans des contrastes produits certainement par la distance entre le projet et sa mise en œuvre. Cette situation révèle le caractère partial de la loi sur la liberté de culte sensée garantir le libre choix religieux. Si la politique fait de grandes concessions à l'Église catholique, elle lui concède bien au-delà, sa place de choix par rapport aux autres religions. Le traitement équitable des religions tant énoncé dans le texte de loi de 1978 n'est qu'un leurre. L'égalité des confessions religieuses n'est pas effective puisque la première Église demeure encore la maîtresse des lieux. Le pluralisme religieux serait-il à juste titre un moyen subtil de légitimation de la sauvegarde de ses privilèges en défaveur des autres religions telles que le protestantisme, l'Islam, le judaïsme, etc. Dans ce cas, le mythe du pluralisme religieux se traduit par l'impossibilité pour la politique d'assurer l'équité au niveau religieux. L'attitude discriminatoire de l'État face aux autres religions découle alors de la notoriété traditionnelle de l'Église catholique en Espagne. Appareil idéologique et politique d'antan, elle reçoit la plus grande part du budget alloué aux confessions religieuses. À ce niveau, nous pouvons affirmer que sa fiabilité est encore indiscutable.

Le pluralisme politique se perçoit à travers le droit d'appartenance à un parti politique c'est-à-dire la possibilité d'appartenir à n'importe quel parti politique. En outre, il contraint au respect la liberté publique que ce soit en Espagne ou dans un autre pays supposé démocratique. Ce principe de pluralisme politique octroie à partir de ce moment à chaque individu sa liberté d'appartenance politique ou syndicale. Contradictoirement, son application partielle révèle une restriction au niveau de la fonction publique. Parfois, le travailleur ne peut pleinement jouir de son droit d'appartenance politique et d'appartenance à un syndicat. Il est contraint à respecter l'idéologie du parti au pouvoir au risque de perdre son emploi. Mais il ne perd pas pour autant la sienne. Cela se révèle déjà à travers la radicalité du système mis en

³⁵⁶*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des députés*, Madrid : Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. DE LA SECTION PREMIÈRE, Des droits fondamentaux et libertés publiques, p 24.

place. Le régime de travail est en conformité avec les décisions du gouvernement très souvent en opposition avec les besoins du service. Ici, la seule liberté possible pour lui est le droit à la démission. Il doit se soumettre au supérieur hiérarchique qui quant à lui obéit directement à l'autorité. Au niveau de la gestion générale des entreprises, le privilège revient aux personnes, entreprises, institutions alliées au pouvoir pendant que les budgets alloués aux entreprises proches du pouvoir sont les plus élevés.

D'un autre côté, il convient de souligner le privilège offert aux partis traditionnels ou anciens partis politiques et syndicats par rapport aux nouveaux. À ce niveau, l'ancienneté est un critère pris en compte. Si nous tenons compte de ce fait, le PSOE ne peut avoir les mêmes devoirs et droits que Podemos, l'une des dernières nées en Espagne. Dans ces conditions, la nouvelle concurrente politique ne peut prétendre recevoir le même budget que le vieux parti. Au regard de ce constat, on peut affirmer que le pluralisme politique n'est pas totalement mis en application.

Le constat de restrictions au moment d'analyser la politique libérale espagnole révèle de grandes limites au développement de ladite politique. Ce plan d'action ne parvient pas jusque-là à tirer son épingle du jeu pour prétendre à la résolution des problèmes liés à la liberté dans la société espagnole. Il entraîne à sa suite plusieurs problèmes. La liberté politique sensée garantir la liberté d'expression et d'opinion peine à remplir sa mission. Au delà de son caractère mythique, l'inefficacité de la loi portant sur le pluralisme politique fait ressortir la persistance de privilèges politiques malgré la bonne marche de la politique libérale. Certains partis politiques ou syndicats à notoriété reconnue bénéficient encore d'un traitement de faveur au détriment des autres. Pendant ce temps, le service public supposé favoriser à tout travailleur les libertés dues à son statut de citoyen, s'avère être l'instrument de maintien de l'ordre dans le monde du travail pour le compte du pouvoir en place. En ce qui concerne le pluralisme religieux, il semble couvrir une loi inaccessible alors utilisée comme enveloppe pour dissimuler le service de l'État à l'Église. Cela dit, l'Église catholique demeure malgré tout la religion de référence.

III.3. Les inconvénients de la politique libérale espagnole

Contrairement au libéralisme du XIXe siècle, la maturité de la doctrine libérale espagnole au XXIe siècle est remarquable. Les réformes entreprises par les différents gouvernements démocratiques, sans pour autant écarter la participation de toutes les

précédentes, révèlent une adaptation parfaite de la politique espagnole à ce processus de démocratisation. Par rapport à la société traditionnelle, la société moderne est beaucoup plus attrayante et plus soucieuse de l'épanouissement de l'individu. Mais de manière contradictoire, la politique libérale projetée comme solution à tous les problèmes de la société traditionnelle est aujourd'hui l'une des principales sources d'agitations politiques. À partir de ce moment, elle devient l'embouchure des nombreux facteurs désavantageux pour plein succès de l'Espagne démocratique.

III.3.1. Une Espagne plurielle et dispersée

Le problème clé de la politique libérale espagnole actuelle demeure le choix d'une politique décentralisatrice. En dépit des nombreux changements opérés par le PSOE depuis son arrivée, la décentralisation reste une politique incomprise. Le risque d'un tel choix politique est assez grand pour ce pays ayant des antécédents avec la problématique du régionalisme. Cette politique conforte la priorisation des privilèges de certaines régions telles que la Catalogne et la Galice. Cela constitue un obstacle au développement de la doctrine libérale. Bousculée par les excès par les indépendances régionales, la politique décentralisatrice espagnole parvient très difficilement à circonscrire les indépendantismes. Ceux-ci virent parfois vers le nationalisme et le régionalisme et constituent les principaux noyaux de ces violences contemporaines. Dans cet ensemble de faits, le terrorisme basque incarné par l'ETA demeure le plus grave problème nationalitaire expérimenté par l'Espagne entre la fin du XXe et le début du XXIe siècle. Il a été solutionné avec brio par le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero après plusieurs tentatives de résolutions entre 1975 et 2010.

Après la difficile résolution du problème de l'ETA, la crise aujourd'hui en Catalogne semble être l'urgence du moment. Cette région valorisée par ces atouts naturels, qui réclame son indépendance et son retrait de l'ensemble espagnol, est un exemple concret de la présence de failles dans le système de décentralisation mis en place depuis 1978. En effet, la communauté autonome, sur la base de ses privilèges économiques et géographiques désire se retirer du territoire espagnol pour constituer un état à part entière. Ce vieux souhait se conforte avec l'acquisition du statut d'autonomie en 2006. Depuis lors, la Catalogne se considérant comme une « nation » à l'intérieur de cet État espagnol, entame un processus visant particulièrement l'autodétermination. Ce statut avait durement été réjété par Mariano

Rajoy (Parti Populaire) en juin 2010 à ce moment-là dans l'opposition. L'argumentaire de cet opposant était porté surtout sur le leurre d'une telle décision politique à double tranchant. C'était pour lui, un moyen de susciter le démembrement total de l'Espagne. Aujourd'hui, la crise s'intensifie de plus en plus. La montée en puissance des idées séparatistes depuis 2012 en est l'étincelle. En outre, le point culminant de ce bras de fer entre gouvernement espagnol et séparatiste catalan se précise avec l'organisation du premier référendum en 2014 pour statuer sur le sort de la région. Mariano Rajoy alors à la tête du gouvernement espagnol est confronté à un grand dilemme. Deux options s'offrent alors à lui. Il peut par exemple entamer des négociations avec les séparatistes refusant toutefois de céder aux menaces du gouvernement ou choisir de sauvegarder l'unicité du pays en prenant des mesures draconiennes contre le non respect des décisions de l'État.

L'expression « Espagne plurielle » dotée d'une forte connotation politique définie par l'état autonome des communautés devient aujourd'hui une source de controverses. Cette expression d'Espagne plurielle sous-entend l'existence de petits états dans un même ensemble qui forme un seul territoire en l'occurrence "le territoire espagnol". Telle qu'énoncé, l'objectif de l'adoption de cette notion est clair, affirmer l'appartenance à une nation unique dont la particularité est la diversité régionale. Dans ce cas, d'où provient le problème?

Le problème de l'Espagne actuelle est la dispersion. En réalité, cette politique d'éclatement produit une confusion et un éparpillement inutile. Cela se traduit précisément par la mauvaise appréhension du statut d'autonomie servant aujourd'hui à des fins peu profitables. Cela dit, le manque d'unicité et de cohésion sur le chemin de l'uniformisation des lois est la cause principale de ce démembrement. L'exigence de l'indépendance totale des communautés, et en même temps une obéissance à un pouvoir central contrôlant tout, crée pour finir une sorte d'ambiguïté dans la politique de décentralisation.

III.3.2. La persistance des privilèges religieux

À l'image de la plupart des états islamiques fortement opposés à une laïcisation de l'espace religieux, avant l'avènement de la démocratie, l'Espagne était toujours citée parmi les pays conservateurs. Les circonstances d'évolution politique et sociale ont favorisé d'une manière spéciale l'adoption du pluralisme religieux. Désormais l'État espagnol est défini comme une nation purement laïque. Malgré tous les efforts, la tradition catholique reçue

depuis l'invasion wisigothique au Ve siècle et confirmée par la réunification des royaumes chrétiens au XVe siècle demeure une référence. Ainsi, malgré le retrait de ses privilèges, son monopole dans l'enseignement privé reste-il indétrônable. Même si les réformes ont suscité une explosion de l'enseignement public ou de l'enseignement privé laïc, les conditions discriminatoires et le pourcentage élevé d'écoles privées religieux révèlent une présence non négligeable d'institutions catholiques. Cette religion continue de manière officieuse et moins flagrante d'être la religion d'État. De cette manière, elle fait partie intégrante des entités de l'État dont l'opinion compte surtout pour l'adoption des lois. Sa consultation par le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero, en 2010, au moment de se prononcer sur un sujet comme l'avortement ou le divorce, révèle la persistance de la corrélation entre Église et État. Cela révèle aussi l'inefficacité de la limitation des pouvoirs annoncée par les réformes politiques depuis le XXe siècle. En dépit de toutes les réformes, elle garde une certaine notoriété bien que minime mais tout aussi importante. De garante de l'éthique de la nation espagnole, elle devient la principale conseillère politique dans l'ombre. À côté de cela, l'existence de graines de régionalisme religieux dans certaines régions se proclamant purement catholiques empêche bien souvent l'harmonisation des lois d'une région à une autre. Plus loin, elle démontre l'intouchabilité de l'Église catholique et l'indérégulabilité de sa tradition.

À l'exception du gouvernement Zapatero dont la radicalité de la politique libérale favorise l'adoption de plusieurs lois à vocation libérale notamment la loi sur le divorce, la suppression du caractère obligatoire du mariage religieux, la légalisation de l'avortement, la réglementation du code civil et du mariage homosexuel, parfois en conflit avec les responsables religieux, tous les gouvernements démocratiques se sont heurtés à la grande puissance de l'Église catholique.

D'une manière spéciale, quelques privilèges économiques accompagnent les actions de l'Église catholique. La distribution inégale de l'aide financière annuelle destinée aux religions par année entre elle et les autres religions révèle un avantage. Cette dernière reçoit une aide beaucoup plus élevée par rapport aux autres religions réparties sur tout le territoire espagnol (musulmane, protestant, bouddhisme, etc.). Cette répartition inégale du budget annuel alloué aux religions est en définitive une preuve de la persistance des privilèges de l'Église catholique.

III.3.3. L'entretien des inégalités économiques et sociales

À l'instar de la majorité des pays européens, l'Espagne expérimente des crises économiques dont la dernière de 2012 perdure jusqu'aujourd'hui. Au-delà de cette crise économique de plus, c'est le système économique espagnol qui montre ses limites d'appropriation de la réalité sociale. L'incapacité des politiques économiques gouvernementales à garantir une stabilité met en exergue les incompatibilités de la politique libérale avec les besoins de la société. De manière contradictoire, les nécessités augmentent à la vitesse de l'évolution. À la faveur par exemple de l'augmentation des dépenses, la dégradation des finances publiques favorise la croissance du taux de chômage en dehors de l'augmentation des dettes. Malgré la grande amélioration des conditions de vie des espagnols, l'Espagne demeure l'un des pays européens les plus inégaux. Le manque d'égalité des chances, la précarité galopante, les baisses successives des salaires quand bien même le niveau de pauvreté est élevé sont des signes de la persistance de ces inégalités. Même si la condition de la femme a considérablement évolué en comparaison au siècle précédent, elle continue d'avoir un taux d'activité inférieur à celui de l'homme. Tous ces problèmes occasionnent une inflation dont l'unique issue est la restructuration bancaire. Destinée à l'assainissement des finances espagnoles, elle devrait permettre, au delà de l'amélioration des conditions de vie, la récupération de sa compétitivité sur le marché européen.

Toujours dans la même veine de résolution de la crise économique, en 2013, le gouvernement procède à l'adoption de la mesure d'austérité budgétaire engageant de nombreuses réformes structurelles. Le but de cette action est de pallier à la crise économique (baisse des indemnités de chômage, suppression de l'allocation pour les chômeurs de longue durée, augmentation de l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans, augmentation de la TVA de 16 à 18%, etc.³⁵⁷). Au regard de tous ces vacillements de la politique économique libérale espagnole, nous nous permettons de nous poser la question de savoir si l'infailibilité de ce choix politique qui peine à garantir la stabilité économique n'est pas un handicap.

Ces troubles du fonctionnement économique de l'Espagne révèlent en réalité la persistance de profondes inégalités économiques, et ce, malgré l'adoption des principes de « laissez-faire », de « laissez-passer », et de libre entreprise proposés par le libéralisme. Ces

³⁵⁷« Liste des mesures d'austérité en Espagne », in *Panorama international de l'austérité*, consulté le 21 février 2019, disponible sur : <https://tantquil.net/2011/12/23>.

principes ont toujours été présentés comme des notions fondamentales avantageuses pour les politiques économiques européennes. Contrairement à leurs productivités tant louées, les résultats sont peu probants. En faveur de la libre entreprise et la promotion de l'initiative privée, l'inexistence de moyens de contrôle strict des pratiques économiques désavantage la croissance et la promotion des entreprises publiques, celles qui offriraient plus de possibilités aux moins nantis de se constituer un patrimoine. Au total, le libéralisme économique est un moyen de sauvegarde des inégalités sociales et économiques.

Les promesses annoncées par l'avènement du libéralisme en Espagne sont jusque-là partielles. En dehors de la transformation systématique de la société, la difficile implémentation de ce système démocratique constitutionnel sur les cendres d'un régime dictatorial signale de graves insuffisances liées à l'incohérence de la vision politique libérale avec la réalité espagnole. Aujourd'hui, le choix de la politique de décentralisation semble être inapproprié au passé régionaliste. La mauvaise interprétation de l'autonomisation des régions constitue une problématique non résolue. La pesante tradition catholique démontre l'existence de marques religieuses presque ineffaçables dans la société espagnole, malgré l'annonce de la limitation du pouvoir et le retrait des privilèges de cette Église. Aussi, la persistance des inégalités économiques due à la résolution parfois partielle et plus souvent inefficace des crises économiques impose-t-elle à la politique libérale espagnole plusieurs sentiers inexplorés.

III.4. Les défis majeurs de l'Espagne démocratique

L'avènement du libéralisme inscrit l'Espagne dans un vaste mouvement révolutionnaire. Ce mouvement, transporteur d'idées nouvelles favorise l'ébranlement des vieilles certitudes politiques et religieuses au profit de la construction d'une société moderne. Conduite par la monarchie parlementaire depuis 1978, elle se présente comme une société libérale et démocratique solidement construite. Malgré la transformation positive de cette nation aujourd'hui libérale, et en vertu de la diversité des problèmes sus-cités, l'Espagne démocratique est confrontée à de nombreux défis. Pour prétendre à un équilibre politique, social et économique, elle devra impérativement faire face à ces challenges.

III.4.1. L'homogénéité politique

L'établissement de la nouvelle société espagnole sur la base de la constitution de 1978 est la résultante d'un consensus politique, découlant de la convergence des opinions vers un idéal commun notamment la construction d'un État démocratique. Cette fondation constitutionnelle projette une disposition politique dotée d'une connotation significative. D'un pouvoir centralisé, unique et divin, l'Espagne est passée à un régime libertaire décentralisé mais disparate. La décentralisation autorisée par cette constitution suscite l'éclatement de la nation unique à travers l'accord des statuts d'autonomie aux communautés. Depuis lors, chaque communauté est indépendante quoiqu'elle reste sous la coupole du pouvoir du centre. Symbole d'un État pluriel, ce statut d'autonomie révèle toutefois une ambiguïté politique. Ces communautés très indépendantes se considèrent comme de petits états dans cet ensemble que forme l'État espagnol, créant ainsi un manque de cohésion politique.

Le résultat de cette indépendance est le manque de cohérence dans l'adoption des lois entre le pouvoir central et les communautés autonomes. Certaines lois adoptées par le centre ne coïncident pas avec celles en vigueur dans toutes les communautés, profitant sans limite du statut d'autonomie pour rejeter subtilement les nouvelles règles. Face à ce déséquilibre politique, le premier défi de l'Espagne démocratique est l'homogénéité politique ou l'uniformisation des lois. Autrement dit, l'État doit repenser une stratégie d'uniformisation des lois plus efficace pour maîtriser entièrement la puissance du statut d'autonomie accordé aux communautés. De quelque manière que cela soit, la prise en compte des lois inscrites de la constitution, en plus des nouveaux décrets dans le règlement intérieur de ces communautés pourrait constituer la prémisse d'une concordance politique. En outre, l'adoption des lois par le pouvoir central doit être fonction de certaines conditions, en tenant compte au moins des règles communes aux régions.

III.4.2. La sortie de l'étau de l'Église catholique

Malgré la confirmation du choix démocratique par la constitution de 1978, l'Espagne démocratique ne parvient pas jusque-là à asseoir une politique libérale autonome. Ce vacillement politique se justifie généralement par son rattachement à son lourd passé religieux. En vertu de cet héritage traditionnel catholique, elle est encore confrontée à l'ingérence de l'Église dans les affaires de l'État. Cette Église, malgré la restriction de son pouvoir politique et économique, continue d'influencer les décisions au moment de statuer sur

des sujets sensibles comme le divorce ou la légalisation de l'homosexualité. Bien que le refus de l'Église n'ait empêché l'adoption de ces lois, elle aura été l'épine qui l'a temporisé. Compte tenu de ce crédit accordé à cette entité religieuse, le divorce entre l'Église et la politique devient la condition de l'irréprochabilité des actions politiques. À ce niveau, l'effectivité de la séparation entre l'Église et l'État est un préalable pour sortir totalement de son étai. Malgré ce constat, nous ne pouvons nier la restriction de ses privilèges bien que théorique mais non négligeable, particulièrement depuis l'annonce de la séparation des pouvoirs.

Au-delà des réformes au niveau des rapports Église-État, l'effectivité de la loi du pluralisme religieux pourrait offrir l'égalité des chances à toutes les religions sur le territoire espagnol. Elle favoriserait en plus une répartition égalitaire du budget annuel alloué aux religions. Ce serait en réalité un gain pour la libéralisation effective et la rencontre du meilleur moyen d'autonomisation politique. En revanche, le pluralisme religieux autorise la réduction du champ d'action de l'Église catholique. Bien au delà, elle accorde la liberté religieuse. La consultation des majorités religieuses (catholique, protestant, etc.) au moment des grandes prises de décisions devient un impératif du moment où le pluralisme religieux se veut irrépréhensible. La valorisation des autres religions à travers l'association des représentants des grandes majorités religieuses au vote des lois, serait une confirmation effective de la loi du pluralisme religieux. La laïcisation demeure toutefois la base de cette équité politique. Dans ces conditions, l'État pourrait parvenir à une rupture définitive avec cette puissante entité traditionnelle que l'Église catholique.

III.4.3. L'éradication des disparités économiques et sociales

La persistance des inégalités constitue un problème majeur pour l'Espagne démocratique. Les réformes entreprises par les gouvernements sont jusque-là insuffisantes. À ce niveau, l'État doit veiller au strict respect des règles du libéralisme économique par la promulgation de lois supplémentaires visant spécialement la protection des intérêts de chacun, et en même temps du bien commun. De manière particulière, il préviendrait toute dérive du libéralisme économique au moment de la préservation des intérêts. Au-delà du caractère individuel, la politique économique devrait prendre en compte toute la communauté. De cette manière, elle pourrait :

« Corriger les imperfections du libéralisme pur, en aidant les plus faibles, en mettant délibérément en place une politique de croissance par des moyens qui ne mettent pas en cause le fonctionnement des mécanismes fondamentaux du marché (intervention sur le taux d'intérêt, action sur la masse monétaire... »³⁵⁸.

La quête à l'aveuglette des intérêts individuels au détriment des intérêts communs ou publics entrave profondément l'évolution du libéralisme économique et participe à le rendre inefficace. Les disparités économiques sont de plus présentes dans la société en dépit des grandes promesses égalitaires du libéralisme économique. L'État espagnol doit allier respect mutuel, liberté et harmonie pour le choix de sa politique économique. L'alternative politique économique doit se soucier des inégalités sociales créées par les conditions de la société. Pour ce faire, il faut prendre en compte les problèmes essentiels et basiques à tous les niveaux. Au niveau de l'éducation (social) par exemple, il faut promouvoir l'éducation des jeunes, des enfants, des familles défavorisées avec une révision du coût de la scolarité en faisant la promotion de l'enseignement public. Cela permettrait de faire face à l'inégalité des chances. Au niveau économique aussi, faut-il veiller à une révision des salaires de sorte à relever le niveau de vie. L'éradication de ces inégalités passe par la circonscription du « laissez-faire », « laisser-aller » et de la libre-entreprise en plus de la préservation des intérêts économiques de tous. La stratégie économique libérale doit favoriser à tous l'obtention de biens, même si l'inévitable accroissement des biens des économiquement forts n'est pas à écarter. La promotion de la vérité et du grand intérêt pour les biens publics serait recommandé dans ce cas précis. Au total, une bonne réglementation du secteur de l'économie soutenue par une limitation effective des pouvoirs de l'État permettra d'éviter tout dérapage pour conditionner la réduction de l'écart des inégalités.

Les défis majeurs de l'Espagne démocratique eu égard à toutes les restrictions imposées au choix politique sont nombreux. Nous avons énuméré ici, les défis qui selon nous sont les principaux responsables de ces tracas de la politique libérale espagnole. Ils sont favorisés par les insuffisances cette politique. Relever ces grands défis serait pour l'Espagne une garantie pour réduire les tentacules du marasme politique occasionné par les inconvénients de ce choix. Au niveau politique, l'homogénéisation de la politique décentralisée doit contribuer à l'amélioration de l'environnement sociopolitique pour une meilleure approche de la notion d'"Espagne une et plurielle". À côté de cela, la sortie de l'état de l'Église catholique doit susciter la limitation définitive des pouvoirs de l'Église. Elle

³⁵⁸Janine Bremon et Alain Geledan, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris: Belin, 2002. p314.

continue encore d'interférer dans les décisions politiques. Dans ce cas, la mise en œuvre d'une véritable laïcisation de l'État espagnol selon le Concile Vatican II de 1965 devient impérative. Devant le constat de la persistance des inégalités économiques, l'Espagne doit se surpasser pour s'assurer une bonne réglementation du secteur économique afin d'aboutir au rééquilibrage de la société prévue par le libéralisme.

Notre analyse du libéralisme espagnol révèle de nombreux problèmes. Ceux-ci sont favorisés par l'existence de contradictions et de limites. Les contradictions transparaissent au niveau de l'appréhension de la notion de libéralisme et en même temps lors de l'extension de son champ d'action. En réalité, la conception tronquée de la notion de liberté participe à la grande promotion de l'immoralité dont la conséquence immédiate est le libertinage et la montée des indépendantismes. Cette situation conditionne la persistance des crises sociopolitiques nourries par la recherche insatiable de la liberté. Elle sert parfois à faire renaître des pratiques anciennes bâties sur les anciens privilèges régionaux. Les différents problèmes connus par le libéralisme révèlent des restrictions au développement de la politique libérale. À ce niveau, les droits politiques ne garantissent pas vraiment le pluralisme politique et religieux au détriment de la neutralité au service de l'État. Ces éléments mettent en exergue les insuffisances de cette Espagne démocratique qui, devant la persistance des privilèges religieux et l'infléchissement des inégalités économiques, une politique qui peine à définir clairement les limites de la décentralisation, est confrontée à de nouveaux défis. Autrement dit, de nouveaux champs d'action avec des perspectives plus grandes s'offrent à la politique libérale espagnole.

Emprunter la nouvelle voie de la modernité, telle est la mission qui s'impose à l'Espagne depuis le début du XXe siècle. Après le passage dévastateur du franquisme, cette mission devient un impératif pour elle. Pour être garante des valeurs traditionnelles politiques, elle a longtemps été mise à part par ses voisins européens. Ce chemin vers la modernité passe nécessairement par l'instauration d'une société libérale conforme aux prescriptions européennes d'où l'utilité d'une reconsidération des décisions de Cadix. Cette reconsidération du texte de Cadix permettra à l'Espagne d'expérimenter les bienfaits de la doctrine libérale. La révision des bases politiques bien que tardive, par rapport à la France beaucoup plus avancé sur ce chemin du libéralisme, n'empêche pas la construction d'une grande société libérale et démocratique aujourd'hui en concurrence avec d'autres pays. À cet effet, le libéralisme espagnol est cité aujourd'hui comme modèle. Il a favorisé l'installation d'un État-

nation libéral et tolérant sur les cendres du franquisme. Sa maturité se ressent à travers la limitation des pouvoirs de l'Église, la tolérance politique et religieuse ainsi que la promulgation de la constitution de 1978. Les progrès sont remarquables bien que les contradictions liées à la mauvaise appréhension de la liberté engendrent de nombreux problèmes aujourd'hui. Parmi ces problèmes, la déviation de la liberté vers le libertinage et la montée des indépendantismes sont les plus difficiles à résoudre. Ils constituent un grand frein au développement des démarches politiques définies par les différents gouvernements démocratiques depuis 1982.

Notre troisième partie dédiée à l'étude du libéralisme espagnol d'aujourd'hui, nous a servi à faire le point de la situation actuelle. D'un point de vue général, la doctrine libérale espagnole présente des fondements beaucoup solides comparée à celle du XIXe siècle. Ce constat se fait en considération de l'intervalle périodique situé entre 1982 et 2011. Les transformations politiques et sociales y ont été progressives. La raison évidente de cette lenteur est la grande résistance du corps politique traditionnel incarné par l'Ancien régime. La société espagnole libérale d'aujourd'hui est donc la résultante des longs combats idéologiques et politiques menés par les libéraux depuis le début du XIXe siècle. L'installation de l'Espagne démocratique ne peut être dissociée des grands bouleversements systématiques produits par l'avènement des Lumières. La constitution libérale de Cadix demeure le fondement de l'avènement de cette Espagne constitutionnelle foncièrement opposée à l'Espagne ancienne et conservatrice des valeurs traditionnelles. Identique par les objectifs aux libéralismes français et américain, bien au-delà des nuances qui transparaissent après confrontation des différentes réalités sociales, le libéralisme espagnol diffère fondamentalement de ceux développés dans ces pays. Dans une perspective générale, l'analyse de tout le processus révolutionnaire expérimenté par ce pays au cours de la guerre d'indépendance espagnole, et même après, permet de reconnaître à cette doctrine sa grande originalité. Il a bénéficié d'une maturité remarquable après avoir surmonté des expériences douloureuses au cours du siècle passé. Partant de là, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que la société espagnole du XIXe siècle est différente de celle des XXe et XXIe siècles. L'Espagne du XXIe siècle est beaucoup plus libre et tolérante en comparaison à l'Espagne conservatrice et intolérante. Cette société moderne prend beaucoup d'initiative en matière de politique extérieure pour refaire son image au niveau international. La croissance économique et le succès politique expérimentés sous la houlette du gouvernement de José María Aznar entre 1996 et 2004 montre ostensiblement les bienfaits de ce choix libéral.

Contradictoirement, cette évolution politique et sociale ne lui garantit pas la stabilité politique. La raison évoquée pour ce contraste est la mauvaise appréhension de la notion de liberté. Depuis lors, d'autres problèmes ont surgi. Le plus grave demeure le terrorisme développé par l'ETA au cours des décennies passées. De nouvelles contradictions apparaissent cependant après la mise en place de l'Espagne constitutionnelle. Cela se note au niveau surtout du maniement de la notion de liberté, qui au delà de l'instauration du bien-être social, alimente l'immoralité aujourd'hui. Celle-ci est à la base des nombreuses digressions des politiques libérales. Avec la débâcle constatée depuis quelques années ainsi que les crises au sein de la classe politique de nouveaux défis se présentent à l'Espagne démocratique. Ce sont entre autres l'homogénéisation politique, la sortie de l'état de l'Église catholique et l'éradication des inégalités économiques. La gestion efficiente de ces grands défis favoriserait à l'Espagne une fondation politique solide.

CONCLUSION

Notre interrogation de départ sur la naissance du libéralisme espagnol était large. Cette amplitude a permis de relever des conditions assez particulières à la naissance de cette doctrine en Espagne. Après avoir fait le tour des questions, il ressort que notre sujet : « les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" comme sources du libéralisme espagnol » pose le problème central de la genèse du libéralisme espagnol. Autrement dit, nous recherchons les motivations et conditions de la naissance de ce libéralisme espagnol. Au cours de notre analyse, nous sommes convenus que des événements spéciaux ont participé à l'avènement inespéré de cette doctrine en Espagne. Dans cet ensemble de faits ayant concouru à sa naissance, nous ne pouvons nier le grand rôle des Lumières et de "*las cortes de Cádiz*".

Le choix de la méthode historique et comparative dans le cadre de cette étude n'est pas fortuit. Elles nous ont permis à la fois d'identifier les motifs de la naissance du libéralisme et d'étudier tout le processus démocratique d'un pays auparavant attaché à la monarchie de droit divin, et qui se présente aujourd'hui comme un modèle de société démocratique mature. À côté de cela, elles nous ont servi à mettre en exergue une certaine complémentarité entre les différents concepts que sont les Lumières, "*las cortes de Cádiz*" et le libéralisme espagnol. De manière particulière, l'évaluation des changements imposés à l'Espagne par l'avènement du libéralisme révèle que les prescriptions de "*las cortes de Cádiz*" inspirées des pensées des Lumières ont servi de tremplin à son avènement. Quoi qu'il en soit, le libéralisme espagnol est considéré comme une simple réécriture des pensées des Lumières ayant pour acte de naissance, la constitution de 1812.

Les trois parties de notre thèse ont permis de faire le tour de la question. Ainsi, pouvons-nous affirmer que le libéralisme a été le principal tremplin du passage du régime autoritaire au régime démocratique en Espagne. Autrement dit, le libéralisme y a assuré le transfert entre l'absolutisme et la démocratie par le biais des idéaux des Lumières et "*las cortes de Cádiz*". Si les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" sont les points d'appui de cette doctrine, alors l'hypothèse de la complémentarité de ces éléments est vérifiée. Dans ce cas, le rapport entre ces différents éléments est un rapport spécial de cause à effet ; l'avènement des Lumières et la célébration de ces "*cortes de Cádiz*" représentant les événements spéciaux ayant précipité la naissance de cette doctrine libérale. En conséquence, l'histoire politique espagnole au cours de cette période se conçoit comme la marche hispanique vers la démocratie au moyen du libéralisme. Cela confirme effectivement l'hypothèse générale de la particularité du passage démocratique en Espagne.

Des considérations générales, il ressort que les Lumières désignent le mouvement intellectuel et philosophique responsable des grands bouleversements et mutations du XVIII^e siècle. Ce siècle porteur de vives tensions a suscité l'ébranlement des vieilles certitudes traditionnelles notamment la royauté de droit divin, l'infaillibilité des croyances religieuses. Cette mission devient l'affaire des éminents penseurs tels que Montesquieu, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, etc. "*las cortes de Cádiz*" ou encore l'assemblée constituante de 1812 est celle qui offre à l'Espagne sa première constitution libérale. Inspirée de la philosophie des Lumières, cette constitution est le résultat de la première expérience espagnole du débat politique et parlementaire. Cet important débat annonce en définitive l'implantation d'un modèle institutionnel sur la base de l'idéologie libérale.

Le premier mouvement de pensée de cette recherche porte essentiellement sur l'avènement des Lumières en Espagne. Ainsi, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que le processus d'adoption des idées modernes comparé à celui de l'Europe occidentale en général est tardif. La société européenne alors sous l'emprise du système monarchique est loin de projeter un changement systématique à la faveur de la propagande des mouvements intellectuels visant l'épanouissement totale de l'homme. Les traces des pensées modernes étaient déjà visibles au III^e siècle dans les sociétés indiennes, au VIII^e siècle en Chine et au XI^e siècle lors du développement des mouvements anti esclavage en Afrique noire. Mais en comparaison aux idées développées au cours de ces siècles, le mouvement du XVIII^e siècle est le plus significatif. C'est sans doute, les besoins pressants de progrès qui suscitent son avènement vers la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans de telles circonstances, il devient opportun. En annonçant la possibilité de l'autonomisation de l'homme vis-à-vis de l'être suprême, il présente la connaissance comme un moyen d'accession au bonheur terrestre. Ainsi, s'érige-t-il en défenseur de la liberté et de l'égalité contre la sacralisation du pouvoir. Pour ce faire, il réclame la suppression de la monarchie de droit divin au profit d'une société à régime libéral.

L'urgence du besoin de séparation du spirituel et du temporel produit une période de remise en cause dont le résultat est l'éclairage de l'esprit humain. Période décisive pour l'histoire des idées, ce XVIII^e siècle enclenche le processus de modernisation grâce à la naissance de cet esprit spéculatif. Cette situation occasionne la multiplication des productions littéraires et scientifiques et permet la publication de l'Encyclopédie en 1772. Dans ces

conditions, le règne de la raison éclairée devient le point de départ de cette rupture avec le passé à l'avantage de la priorisation des valeurs fondées sur la liberté et l'égalité.

Ce mouvement réformiste s'étend à toute l'Europe en imposant de profonds changements dans les sociétés européennes, plus particulièrement la société française. On peut alors parler de majorité intellectuelle. Ce dépassement intellectuel se révèle précisément à travers la Révolution française de 1789. Celle-ci est porteuse d'idées nouvelles avec pour finalité la remise en question de tout le système politique et social, spécialement l'autorité du roi et le pouvoir de l'Église. Cet acte révolutionnaire propulse l'idée d'égalité et de liberté qui devient la priorité du moment. La conséquence immédiate est bien évidemment l'affranchissement total de la conscience européenne. Pendant ce temps, l'environnement social en France est en proie à de grands bouleversements politiques.

La France est profondément plongée dans ces mutations, lorsque propulsées par les effets de la révolution, les Lumières atteignent l'Espagne sous le nom de "*Ilustración*". À cette époque très rattachée aux principes traditionnels, l'avènement de la "*Ilustración*" constitue un fait exceptionnel pour cette nation conservatrice. Comme ses autres voisins, elle expérimente de profondes divisions internes sur le chemin de l'unité, avec l'opposition des absolutistes et des libéraux. La propagande de ces idées modernistes suscite toutefois une insurrection dont le point d'appui est la guerre de libération. En réalité, ce conflit traduit l'engagement du peuple espagnol dans l'éradication des racines de l'obscurantisme protégées par le maintien du peuple dans l'ignorance, la censure et l'inaccessibilité de la connaissance. Le conflit de 1810 ou la guerre d'indépendance espagnole place au centre les mutations politiques en faveur des idées modernes marquées par la séparation des pouvoirs et la souveraineté nationale. L'instauration d'une administration plus libre et responsable devient par ce fait l'objectif lointain de cette révolution hispanique en dehors de la récupération de l'identité espagnole face à une France envahissante.

Le rêve de se défaire de l'emprise de la France chéri par le peuple espagnol, à cette époque, nous conduit au second aspect de notre analyse s'intéressant aux circonstances de la naissance du libéralisme espagnol. Notons à ce propos que la philosophie des Lumières suscite la réunion de "*las cortes de Cádiz*" par laquelle la révolution fait naître la conscience démocratique en Espagne. Les raisons avancées sont claires, chasser l'ennemi (la France) du territoire espagnol. Face à l'invasion française entreprise par Napoléon Bonaparte le peuple

espagnol n'a qu'une seule réponse, la révolution. Celle-ci débouche sur la convocation de "*las cortes de Cádiz*" ou l'assemblée constituante de 1810 dont l'enjeu est la restructuration de l'État. Mais, le discours inaugural du poète Qunintana, porte-parole de la Junte centrale révèle un double objectif : chasser non seulement l'envahisseur (les troupes françaises de Napoléon) mais aussi établir la légitimité d'un État moderne sur une constitution capable d'enrayer les abus du pouvoir monarchique et la corruption d'autrefois. L'annonce des réformes telles que la suppression des privilèges de l'Église, de l'Inquisition, la reconnaissance de la souveraineté nationale présage l'adoption du libéralisme par l'Espagne.

Les circonstances de l'avènement de ce libéralisme espagnol restent tout de même spéciales. Ce libéralisme est le résultat de la somme de l'influence de la philosophie des Lumières, de la pertinence des réformes de "*las cortes de Cádiz*" et de la radicalité de la révolution. La dénonciation de l'intolérance, du fanatisme religieux et des privilèges du clergé, la fin de l'obscurantisme, la possibilité de progression de l'homme vers le bonheur, le savoir et la liberté constituent ses racines. D'une part, la valeur philosophique de ce siècle se concrétise avec la Révolution française de 1789 réalisée au nom de la liberté et l'égalité. Mais d'autre part, elle se réincarne dans le concept du libéralisme pour mener le combat contre l'injustice et l'ignorance, l'hostilité à l'esclavage. En Espagne particulièrement, "*las cortes de Cádiz*" confirment l'implantation des pensées des Lumières en transcrivant par écrit des bases solides pour cette nouvelle société libérale. Marquée par les notions de souveraineté nationale, de séparation des pouvoirs, de liberté de presse, de liberté individuelle et d'égalité devant la loi, de suppression des privilèges de l'Église, ces "*cortes*" apparaissent comme la consécration solennelle des Lumières en Espagne. Ces nouveaux fondements de l'État sont des indicateurs spéciaux de l'implantation de cette doctrine libérale. Ce sont en réalité les marques du rapport consubstantiel entre Lumières, "*las cortes de Cádiz*" et libéralisme espagnol. Ce rapport confirme la particularité de sa naissance. Dans ce cas, nous pouvons dire que les Lumières et "*las cortes de Cádiz*" sont effectivement les sources du libéralisme espagnol.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette doctrine, elle est tardive d'où la singularité de l'histoire politique espagnole. En réalité, l'implantation du libéralisme survient à la fin d'un long cheminement marqué par la grande résistance des valeurs traditionnelles face aux valeurs modernes. Bien qu'originaire de la conjugaison entre Lumières et "*las cortes de Cádiz*", il doit son triomphe à la maturité intellectuelle acquise au fil des années. Autrement dit, la conscience démocratique, imprimée par les actions révolutionnaires

(révolutions, grèves, révoltes, la montée des mouvements ouvriers, etc), bien souvent responsables des réaménagements politiques, suscite l'émergence de la doctrine libérale espagnole. Cela constitue d'ailleurs la source de sa spécificité. Ce processus n'est pas immédiat mais plutôt graduel. Par la faute de l'hostilité du système espagnol soutenu essentiellement par l'Église catholique, les changements évoqués par "*las cortes de Cádiz*", balayés du revers de la main par Fernando VII, débouchent sur un long débat politique ouvert. Les confrontations entre libéralisme, absolutisme et Église catholique s'intensifient au fil du temps sur le terrain politique. À la surprise générale, la religion se présente comme une arme idéologique au service de la monarchie absolue, contre la pénétration des idées libérales transcrites par la constitution de Cadix. Ainsi, la politique restauratrice instaurée par le roi Fernando VII indique-t-elle une stratégie subtile de rejet des pensées des Lumières.

L'abrogation de la "*pepa*" en 1814 exprime une grande résistance de ce système absolutiste. Face à ce refus de céder à l'installation d'une société moderne, les partisans du libéralisme espagnol s'engagent sur la voie de la révolution. À chaque révolution, le terme "libéralisme" apparaît. Au fond, l'histoire politique espagnole s'est construite sur les différents contrastes. La confrontation entre le libéralisme et le système monarchique absolu conduit la vie politique au nom du processus démocratique. Ce processus révolutionnaire engagé par les espagnols éclairés entre 1833 et 1842 se gratifie par l'autorisation de la création des partis politiques vers la seconde moitié du XIXe siècle. Ceux-ci engagent la lutte sur la base du projet constitutionnel de Cadix considéré à cet effet comme le symbole de l'authenticité du libéralisme espagnol. En effet, le pluralisme politique réclamé par la doctrine libérale produit l'esprit de compétition en politique pour enrayer le caractère statique de la monarchie absolue.

Désormais, les partis politiques se chargent de continuer la lutte pour rendre effective l'installation de la société libérale. Les moyens d'action pour atteindre cet objectif sont les grèves, les révoltes, les sit-in ainsi que les marches. Au-delà de cet aspect, l'opposition entre les libéraux et les absolutistes revêt un caractère idéologique traduisant la confrontation entre la tradition et la modernité. Ce conflit englobe à la fois une dimension politique, idéologique, historique, sociale et économique. Il s'agit de l'opposition entre la France éclairée et l'Espagne traditionnelle, entre l'absolutisme et le libéralisme, le fascisme et le capitalisme, entre l'Église et la laïcité. Cet environnement politique incertain révèle une division profonde. D'un côté, se retrouvent les espagnols traditionnalistes et de l'autre les partisans de la liberté

et la démocratie. Les enjeux ici sont nombreux même s'ils traduisent un espoir unique, l'avènement de la société libérale espagnole. La constance des scissions mène finalement au tragique affrontement armé de 1936 qui se solde par la victoire du nationalisme incarné par le franquisme. L'opposition des forces républicaines aux forces nationalistes de Francisco Franco au cours de cette guerre voile un affrontement idéologique représenté par l'opposition de la société traditionaliste catholique et la société libérale laïque. Dans ces conditions, la fin de la guerre en faveur des nationalistes permet la mise en place d'un régime franquiste autoritaire et isolationniste entre 1939 et 1975.

De manière contradictoire, le franquisme conduit le nouveau cycle politique vers une transition exceptionnelle à caractère consensuel et pacifique. Le contexte politique international est à prendre en compte dans la mise en œuvre de ce processus de libéralisation. Nous sommes alors tentés de dire que la situation politique de l'Europe à cette époque est un facteur important de l'installation de la société libérale espagnole. Bien que le transfert démocratique ne se soit pas fait sans heurts, il convient de souligner la maturité incroyable du peuple espagnol. Elle donne un plein succès à la transition alors que certains craignaient l'explosion d'une nouvelle crise. À dire vrai, la constitution de 1978 constitue le fondement institutionnel de ce passage. Le succès de la période transitionnelle est attribué à la personne du roi Juan Carlos dont le choix libéral ne surprend pas. Dès sa désignation, le successeur de Francisco Franco révèle son projet démocratique. À cet effet, il annonce une politique tournée vers l'extérieur contrairement à l'isolationnisme des décennies précédentes. L'organisation par la suite des élections en 1982, portant au pouvoir le PSOE avec 48,11% du suffrage exprimé, permet d'enclencher ce processus pour "désidéologiser" l'Espagne. Cette perspective est envisageable si seulement le pays parvient à une reconstruction efficiente de sa politique intérieure. Pour ce faire, la politique du socialiste Felipe González s'oriente vers la libéralisation. Depuis peu portée sur la dynamisation de sa politique étrangère, l'Espagne adhère à la CEE en 1986. Avec les bénéfiques des échanges avec l'Europe, les États-Unis et l'Amérique latine, le pays entame le renouveau économique.

En termes de construction politique, il est permis d'avoir la certitude que la configuration actuelle de l'Espagne est le résultat de l'implantation du libéralisme. En effet, à partir de 1986, la nouvelle caractéristique de la société espagnole signale l'abandon du modèle traditionnel et l'adoption d'un modèle institutionnel moderne fondé sur une constitution. L'ouverture sur le monde semble être prometteuse pour la redynamisation des échanges commerciaux. Pendant ce temps, le démantèlement de la tradition isolationniste et

nationaliste imposée par les trente-six (36) années d'autoritarisme du franquisme marque la fin du conservatisme. Au niveau interne, la société paraît plus modernisée. Mais l'Espagne vise bien au-delà l'intégration à l'ensemble européen. Le préalable de cette intégration est la consolidation des valeurs démocratiques. Celle-ci passe nécessairement par l'adoption de nouvelles réformes libérales notamment la liberté politique, l'égalité, la séparation des pouvoirs, la réduction du pouvoir de l'Église catholique (le concile Vatican II a procédé à plusieurs réaménagements dans l'organisation de l'Église), etc. La reconnaissance du droit de vote à la femme exprimait déjà cette volonté de rompre avec le passé. À ce niveau, il faut relever que la conception vieillotte s'est estompée au profit de la reconnaissance de ses droits à la femme eu égard au grand rôle joué au cours de la guerre civile. Cette femme auparavant bafouée peut maintenant prétendre à certaines responsabilités. Sur cette base, on peut considérer l'Espagne des années 80 comme une société moderne. De toute évidence, l'effort de modernisation réalisé au nom de l'europanisme assure au libéralisme espagnol sa maturité. Elle garantit au passage du régime autoritaire au régime démocratique une efficacité autrefois impensable.

Si le libéralisme a pu imposer sa domination en Espagne, ce n'est pas sans susciter des mouvements sociaux et des réactions collectives insufflées par l'indépendantisme, l'autonomisme et le terrorisme. Ces soubresauts politiques engendrent de nouvelles crises sociales à partir de 1980, à la faveur surtout de la montée du terrorisme de l'ETA. En réalité, la laïcisation de l'État et la promulgation des lois au profit de la légalisation du divorce, le droit au mariage civil, la liberté d'expression, la liberté de presse, le pluralisme politique ne semblent pas avoir enrayé toutes les souches de la crise politique. N'est-ce pas là une preuve du dysfonctionnement de la doctrine libérale espagnole?

L'examen de la doctrine libérale révèle des insuffisances lors de sa mise en pratique. Elle présente des inconvénients tout aussi importants que les avantages. Promit à un bel avenir dans l'Espagne démocratique, elle semble y montrer ses limites. On lui reproche bien souvent son caractère matérialiste et incomplet. Autrefois vanté pour ses prouesses de stabilisation politique, le libéralisme est aujourd'hui au centre de plusieurs controverses. Elle a en fait dévié de ses objectifs pour prendre en compte d'autres clivages de la société. Son incapacité à parvenir à une régulation de l'État se caractérise spécialement par l'absence de garanties pour la défense des droits des plus faibles face aux plus forts. Contradictoirement, il contribue à démunir les moins nantis au profit des plus forts. Le droit du travail, la protection des intérêts et des propriétés privées sont partiels. La présence par exemple de restrictions

dans le développement de ses moyens d'action permet de révéler la mauvaise appréhension de la notion de "liberté". Cela se traduit par la floraison de nouvelles tendances idéologiques et politiques dont l'impact est significatif sur l'environnement social. Aujourd'hui, la société libérale n'est, semble-t-il, plus une garantie pour l'épanouissement de l'espagnol. Les largesses du libéralisme ne permettent pas de prévoir des limites strictes dans les actions humaines. À dire vrai, l'absence de délai, de période, de limite ou de zone franche dans la liberté, ne favorise pas la gestion efficiente des dérapages.

Les nombreuses objections faites, ça et là, au libéralisme l'exposent à une dérive et conduisent à l'apparition du néolibéralisme. Il est considéré comme la forme plus complète de la doctrine libérale. Nonobstant la révision des objectifs, cette réorientation de la doctrine libérale est incapable de combler toutes les failles du libéralisme. Au niveau de l'Espagne, l'imperfection du système démocratique signale un dysfonctionnement dans l'élaboration du plan d'action. La politique espagnole en générale n'est pas totalement harmonieuse. Le décalage constaté au niveau de la politique d'autonomisation des régions confirme cette hypothèse. Cette politique visant à l'origine la décentralisation du pouvoir à travers une indépendance politique et financière des communautés a favorisé la naissance de plusieurs petits états dans un même État. Ce choix politique serait alors un couteau à double tranchant. De toute évidence, il entrave la bonne marche de la politique du gouvernement central. La politique de décentralisation marquée particulièrement par l'autonomisation des régions espagnoles n'est pas forcément une réussite. Le cas de la Catalogne qui anime aujourd'hui tous les débats politiques n'est pas un cas isolé. Cette région, au nom de ses privilèges, son développement et des généreuses dotations de mère nature, exige son indépendance totale et son retrait de l'ensemble espagnol pour former un État à part entière. Il est la conséquence d'un débat permanent sur les traditions tout au long de l'histoire. Sur la base des privilèges traditionnels ou "*fueros*", ces régions réclament aujourd'hui leur indépendance. Le terrorisme développé par l'ETA à partir de 1968 est fondé sur cette conception traditionaliste.

Au vu de ce qui a été dit plus haut, nous pouvons affirmer que l'instabilité et l'insuffisance des institutions libérales constituent des preuves de l'imperfection du système démocratique espagnole. C'est en réalité la première cause du démembrement de l'Espagne. Ici, la surestimation de la notion de liberté produit bien souvent la confrontation des individualités. Le libéralisme présenté autrefois comme le garant de l'épanouissement de l'homme ne parvient toujours pas à réaliser le projet des Lumières. En toute objectivité, les buts ont été partiellement atteints. Pour favoriser la stabilité à cette société démocratique, le

libéralisme devra associer à la liberté de l'individu, la protection de celle d'autrui, le respect des biens publics en plus de l'adoption de lois punitives contre tout abus de liberté. Cela sous-entend que le choix politique doit garantir à la fois le bien-être politique, économique et social de l'individu. Dans de telles circonstances, la politique doit assurer à tout citoyen un emploi en plus des droits sociaux. Elle doit aussi lui acquérir le droit de vote ou la liberté d'appartenance politique.

Malgré tout, il convient de reconnaître l'évolution de la société espagnole. L'image que présente l'Espagne actuelle est nettement meilleure par rapport à l'Espagne conservatrice et traditionnelle d'antan. La société est beaucoup plus moderne et les libertés plus accessibles. Verbi gratia, les femmes ont acquiert plus de liberté. Désormais, l'accès à l'emploi n'est plus un privilège des hommes. La pratique par exemple de l'avortement, la contractation d'un mariage ou le recours au divorce sont un libre choix. En sus, l'obligation du mariage religieux catholique n'est plus d'actualité. Pendant ce temps, plusieurs religions cohabitent sur le territoire espagnol sur la base du statut de confessionnalité de l'État et l'adoption du pluralisme religieux. D'un autre côté, la population a droit de regard sur la politique.

Nonobstant cela, l'évolution de la société aujourd'hui en proie à une mondialisation démesurée fait surgir de nouveaux problèmes auxquels les gouvernements doivent faire face. Dans une perspective générale, l'Espagne démocratique doit veiller à être une société moderne, plus égalitaire, mais qui en même temps se montre soucieuse du bien-être de chaque espagnol.

Au cours de cette exploration, nous avons relevé que, malgré l'avènement de la monarchie parlementaire, les tensions politiques et sociales persistent. L'échec de la politique des différents gouvernements démocratiques est la conséquence du manque de concordance politique. Mais les blocages et la permanence des crises sociales sont en définitive le résultat de ce décalage politique. Avec la montée des nationalismes, l'indépendantisme virant parfois au terrorisme et l'apparition de nouvelles tendances politiques telles que « podemos », l'Espagne démocratique est obligée de faire fi des questions essentielles pour se pencher sur des questions existentielles. Le gouvernement de José Luis Zapatero a dû par exemple privilégier la lutte contre le terrorisme, en coalition avec les USA, au détriment de la consolidation de sa politique socialiste intérieure pour répondre au besoin pressant d'eradication de ce problème. À côté de la question du terrorisme, un autre problème

demeure, celui de l'immigration. Face à la grande affluence de migrants, malgré les conditions économiques déplorables, les gouvernements espagnols sont contraints de trouver des solutions palliatives (la révision du droit d'accès à l'emploi pour les étrangers en 2004) pour empêcher la croissance démesurée de ce phénomène. Bien que cette situation ait été favorisée par la grande campagne menée dans les années 80 en faveur de l'augmentation de la population active et la redynamisation du secteur touristique, elle constitue aujourd'hui le pôle d'intérêt des gouvernements. En réalité, l'immigration engendre une croissance du chômage chaque année. Il est passé de 11, 01% en 1980 à 16,24% en 1990.³⁵⁹ Quoiqu'il en soit, ce phénomène reste une autre problématique non résolue.

L'avènement de la société démocratique ne constitue pas une garantie pour l'épanouissement total du citoyen espagnol. Même si l'Espagne peut prétendre à une évolution politique et sociale, beaucoup reste encore à faire à cause de la persistance de certaines tensions politiques et sociales. La mauvaise appréhension de la notion de "liberté" demeure une des principales causes des agitations sociales actuelles. Quel serait l'avenir du libéralisme espagnol si la liberté de l'individu continuait à être mal appréciée ?

Devant ces grandes difficultés, la perspective de la construction d'une nation libérale forte et puissante tant économiquement que politiquement soulève plusieurs défis. Si l'Espagne démocratique veut atteindre ses objectifs d'origine, elle doit surmonter ces grandes difficultés. Ces défis sont nombreux, mais dans notre analyse, nous avons fait cas de trois, qui semblent être les plus évidents. Dans ce contexte, l'homogénéisation politique devrait favoriser la rencontre entre politique de décentralisation et politique centralisée. La sortie de l'état de l'Église catholique pourrait faciliter le retrait de cette entité des affaires politiques et l'éradication des inégalités économiques faire primer tant le bien-être collectif qu'individuel. De manière spécifique, l'État espagnol, comme tous les autres états se réclamant de la démocratie, doit toujours innover en fonction des besoins du peuple, en priorisant surtout les clivages intellectuels, sociaux sur les clivages politiques. Dans telles circonstances, ne serait-il pas judicieux pour l'Espagne démocratique de faire un « *feedback* » pour récupérer certains fondements traditionnels pouvant constituer une base solide à sa politique.

³⁵⁹Actualitix, « Espagne :Tableau-Taux de chômage % » consulté le 06 février 2018, disponible sur : [hppt://fr.actualitix.com](http://fr.actualitix.com).

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

1-ARTOLA Miguel, *Enciclopedia de Historia de España (diccionario temático)*, Madrid: Alianza editorial, 1991.

2-BARAQUIN Noëlla et al, *Dictionnaire de philosophie*, 3^e éd., Paris : Armand Colin (troisième édition), 2007. 377 p.

3-BREMON Janine et GELEDAN Alain, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris : Belin, 2002. 576 p.

4-GENOUVRIER Emile, et al, *Dictionnaire de poche de la langue française*, Paris : Librairie Larousse, 1977.

5-GREGORY Claude,

-*Encyclopaedia Universalis Corpus 1*, France: Encyclopaedia Universalis, 1989. 1049 p.

-*Encyclopaedia Universalis Corpus 16*, France: Encyclopaedia Universalis, 1989. 1055 p.

6-MOLINER María, *Diccionario del uso español*, Madrid: Gredos, 1988.

7-MATORE Georges, *Dictionnaire du vocabulaire essentiel*, Paris : Larousse, 1963.

8-REAL ACADEMIA, *Diccionario de la lengua española*, Madrid: Espasa-Calpe, 2001.

9-REY-DEBOVE Josette et REY Alain, *Le nouveau petit Robert*, Paris : Nouvelle édition millésime, 2007.

10- ROBERT Paul et al, *Le petit robert*, Paris : société du nouveau Littré, 1967.

11-VILLIERS Michel et LE DIVELLEC Armel, *Dictionnaire du Droit constitutionnel*, Sirey, 2007.

OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

1-BEAUD Michel, *L'art de la thèse : (comment préparer ou rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire)*, Montréal : Boréal, 1998. 169 p.

2-GRAWITZ Madelaine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz, 2001. 1019 p.

3-N'DA Pierre, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat (en Lettres, Arts, Sciences humaines et Sociales : Informations, normes et recommandations universitaires, techniques et pratiques actuelles)*, Paris : L'Harmattan, 2007. 240 p.

4-SEIGNOBOS Charles [1854-1942], *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, 2^e éd., Paris : Félix Alcan, 1909. Bibliothèque générale des sciences sociales, 322 p.

CONSTITUTIONS

1- GARCÍA FERNÁNDEZ, Antonio, *La constitución de Cádiz (1812). Discurso preliminar a la constitución*, Madrid: Editorial Castalia, 2002. 270 p.

2-*Constitution de la République espagnole* (1931), Palacio de las Cortes constituyentes, 9 de diciembre de 1931. 14 p.

3-*Constitution espagnole et Règlement du Congrès des Députés*, Madrid: Publicaciones del Congreso de los Diputados, 1989. 329 p.

4-PREDIERI Alberto y GARCÍA DE ENTERRÍA Eduardo (Profs), *La constitución española de 1978*, sda ed., Madrid: Civitas, 1980. 929 p.

OUVRAGES SPECIALISÉS

* OUVRAGES SUR LE MOYEN-ÂGE

1-DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris : Presses Universitaires de France, 1971. 353 p.

2-DUFOURQ Charles-Emmanuel, *Histoire économique et sociale de l'Espagne chrétienne au moyen- âge*, Paris : Colin, 1976. 287 p.

3-KAMEN Henry, *La inquisición española*, Barcelona: Aragó, 1992. 389 p.

*OUVRAGES RELATIFS AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

1-ANES Gonzalo, *Economía e «Ilustración» en la España del siglo XVIII*, Barcelona: Ariel, 1981. 215 p.

2-ARIES Philippe et DUBY Georges, *Histoire de la vie privée*, France : Seuil, 1999. 622 p.

3-BASTERRA Ramón De y ZABALA, *Los navíos de la Ilustración*, Madrid: los Mesejo, 1987. 307 p.

4-BRION Marcel, *-L'Encyclopédie de la civilisation- Le siècle des Lumières*, Genève : Edito-Service, 1974. 423 p.

-L'Encyclopédie de la civilisation- Le XIXe siècle, Genève : Edito-Service, 1974. 430 p.

-L'Encyclopédie de la civilisation- Le XXe siècle, Genève : Edito-Service, 1974. 443 p.

5-CONCHON Anne et LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Le XVIIIe siècle (1715-1815)*, Paris : Hachette Supérieur, 2007. 350 p.

6-CORNETTE Joël, *Histoire de la France- Absolutisme et Lumières. 1652-1783*, Paris : Hachette Livre, 2008. 336 p.

7-DUPRONT Alphonse, *Qu'est ce que les Lumières?* France : Gallimard, 1996. 435 p.

8-DOMINGUEZ, Antonio Ortiz, *Carlos III y la España de la Ilustración*, Madrid: Alianza, 1989. 232 p.

9-MARAVALL, José Antonio, *Estudios del pensamiento español S. XVIII (Introducción y compilación de Ma Carmen Iglesias)*, España: Biblioteca Mondadorí, 1991. 588 p.

10-TODOROV Tzvetan, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Robert Lafont, 2006. 159 p.

***OUVRAGES SUR LA RÉVOLUTION**

1-HERR Richard, *España y la revolución del siglo XVIII*, Madrid: Major Aguilar, 1964. 417 p.

2-MOUSAILER Roland et al, *El siglo XVIII historia de las civilizaciones*, Barcelona: Destino, 1981. Pp 455-843.

3-NADAL Jordi I Oller, *El fracaso de la revolución industrial en España*, Barcelona: 1982, 314 p.

***OUVRAGES SUR LE LIBÉRALISME**

1-FLAMANT Maurice, *Le libéralisme contemporain*, Paris : Presses Universitaires de France, 1988. 127 p.

2-HARTZ Louis, *Histoire de la pensée libérale aux États-Unis*, Paris : Economica, 1990. 306 p.

3-KOULIBALY Mamadou, *Le libéralisme nouveau départ pour l'Afrique noire*, Paris : L'harmattan, 1992. 224 p.

4-MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, France : Arthème Fayard, 2012. 250 p.

5-NEMO Philippe, et PETITOT Jean, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris : Quadrige, 2006. 1440 p.

***AUTRES OUVRAGES SPECIALISÉS**

1-ALABART Anna et al, *Clase, poder y ciudadanía (sociología y política)*, Madrid: Siglo XXI, 1994. 256 p.

2-ALONSO Javier Paredes, *La España liberal del siglo XIX*, Madrid: Anaya, 1988. 127 p.

3-BALFOUR Sebastián, *El fin del Imperio español (1898-1923)*, Barcelona: Mondadorí, 1997. 268 p.

4-BEAUVOIR Simone, *La femme indépendante*, Paris : Gallimard, 2008. 138 p.

5-BERTHOU Benoît, et al, *L'indispensable des concepts de culture générale*, France : Studyrama, 2003. 292 p.

6-BONCOEUR, Jean, et THOUEMENT, Hervé, *Histoire des idées économiques de Platon à Marx*, 3^e éd., Paris : Armand Colin, 2005. 234 p.

- 7-CASTAÑO Emilio Sola, *Los reyes católicos (los reyes que sufragaron la mayor quimera de la historia)*, Madrid: Anaya, 1988. 126 p.
- 8-CHALVIDANT Jean, *L'Espagne de Franco à Zapatero*, France: Atlántica, 2006. 659 p.
- 9-CLEMENTE Josep Carles, *Las guerras carlistas*, Madrid: Sarpe, 1985. 244 p.
- 10-COULIBALY Alban Alexandre, *Le système politique ivoirien de la colonie à la IIe République*, Paris : L'harmattan, 2002. 174 p.
- 11-DARDÉ Carlos Morales, *Historia de España. La Restauración. 1885-1902. Alfonso XII y la regencia de Maria Cristina*, Madrid: Historia 16, 138 p.
- 12-DESCARTES René, *El discurso del método*, Barcelona: Brontes, 2009. 125 p.
- 13-FUSI Juan Pablo y PALAFOX Jordi, *España: 1808-1996: El desafío de la Modernidad*, Madrid: Espasa Calpe, 1997. 465 p.
- 14-GARCÍA LOPEZ José, *Historia de la literatura española*, Barcelona: VICENS-VIVES, 1984. 789 p.
- 16-GRANIER Marcel, *La generación de relevo vs. El Estado omnipotente*, Caracas: Selevén C.A, 1985. 141 p.
- 17-HERMET Guy, *Le passage à la démocratie*, Paris : Presses de Sciences Po, 1996. 128 p.
- 18-IBAÑEZ RODRIGUEZ Jose Enrique, *Después de una dictadura: cultura Autoritaria y Transición política en España*, Madrid: Centro de estudios constitucionales, 1987. 166 p.
- 19-MARX Karl et ENGELS Friedrich, *Manifiesto Comunista y Antología de "El Capital"*, Barcelona: Brontes, 2009. 222 p.
- 20-MICHEL Albin, *Le grand Atlas de l'histoire mondiale*, France : Encyclopaedia Universalis, 371 p.
- 21-MONTESQUIEU, (Charles Louis de Secondat) *-De l'esprit des lois I*, Paris : Garnier-Flammarion, 1979, 507 p.
- De l'esprit des lois II*, Paris : Garnier – Flammarion, 1979. 638 p.
- Lettres persanes*, Paris : Garnier-Flammarion, 1964. 253 p.
- 22-NAKA Léon, *La démocratie économique et sociale en Côte d'Ivoire (les idées de Félix Houphouët Boigny et Henri Konan Bédié)*, Abidjan : CEDA, 1996. 122 p.
- 23-NICOLSON Harold, *El congreso de Viena*, Madrid: Sarpe, 1985. 290 p.
- 24-PAYNE Stanley George, *Franco, El perfil de la Historia*, Madrid: Espasa Calpe, 1995, 276 p.
- 25-ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social (ou Principes du droit politique)*, Paris : Librairie Générale Française, 1996. 224 p.

26-SAMUELSON Paul Anthony, *L'Économique. Introduction à l'analyse économique*, Paris : Armand Colin, 1972. 636 p.

27-SARTRE Jean-Paul, *L'existentialisme est un humanisme*, Saint-Amand : Gallimard, 1996. 111 p.

28-TRAORE François Bruno, *Roman et polémique religieuse en France au XVIIIème siècle (La fiction romanesque, instigatrice de la polémique religieuse dans la France du XVIIIème siècle: naissance d'une pensée critique)*, Abidjan : Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), 2007. 129 p.

29-TUHO Charles Valy, *L'économie Ivoirienne et la CEE*, Abidjan : CEDA, 1992. 288 p.

30-ZAMORA JOVER José Maria, et al., *España: sociedad, política y civilización*, Madrid: Debate, 895 p.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

1-BRENAN Gerald, *El laberinto español (Antecedentes sociales y políticos de la guerra civil)*, España: Ruedo Ibérico, 301 p.

2-CLARE Lucien et CHEVALIER Jean Claude, *Le moyen âge espagnol*, Paris : Armand Colin, 1972. 294 p.

3-DESCOLA Jean,

-*Histoire d'Espagne des origines à nos jours*, Paris : Arthème Fayard, 1979. 598 p.

- *O Espagne*, Paris : Albin Michel, 145 p.

4-DULPHY Anne, *Histoire de l'Espagne de 1814 à nos jours. Le défi de la modernisation*, Paris : Nathan, 1992. 127 p.

5-ESCARPIT Robert et al, *Guide Hispanique*, Paris : Armand Colin, 1972. 294 p.

6-GALLEGO Andrés José, *España en el siglo XX (1900-1978)*, Madrid: Anaya, 1998. 128 p.

7-LOPEZ José García, *Historia de la literatura española*, Barcelona: Vicens-Vives, 1984. 789 p.

8-LOZOYA Marqués De, *Historia de España*, Barcelona: Salvat, 1974. 433 p.

9-MARTIN José Luis, -*Historia de España (gran historia de los pueblos hispánicos)*, Barcelona: Instituto Gallach de librería y ediciones, 1979. 440 p.

-*Historia de España (Gran historia de los pueblos Hispánicos)*, Barcelona: Instituto Gallach de librería y ediciones, 1979. 390 p.

10- ORTEGA Y GASSET José, *Obras completas. España invertebrada*, Madrid: Santillana, 2005. 1066 p.

11-PAYNE Stanley George, -*Historia de España (la España de los Borbones desde 1700 hasta la crisis del 98)*, Madrid: Playor, 1986. 192 p.

-*Historia de España, (la España contemporánea desde el 98 hasta Juan Carlos I)*, Madrid: Playor, 1987. 189 p.

12-PEREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris : Arthème Fayard, 1996. 921 p.

13- PIDAL Ramón Menéndez, *Primera Crónica General de España*. Madrid: Gredos, 1977. 892 p.

14-PLAJA Díaz Fernando, *Otra historia*, Madrid: Escapa-calpe, 1987. 429 p.

15-QUESADA Sebastián Marco, *Curso de civilización española*, Madrid: Sociedad general de librería, 1987. 207 p.

16-ROLDAN José Manuel, *Historia de España*, Madrid: Edelsa grupo Didascalía, 1989. 146 p.

17-SANCHEZ ALBORNOZ Claudio, *España un enigma histórico*, Buenos Aires: Sud americana, 1956. 397 p.

18-TUÑÓN DE LARA Manuel, *Historia de España*, Madrid: Ámbito, 1999. 725 p.

19-UBIETO ARTETA Antonio et al, *Introducción a la historia de España*, Barcelona: teide, 1963. 1068 p.

20-VACA DE OSMO José Antonio et LA REGUERRA DE, *Así se hizo España*, Madrid: Escapa-calpe, 1987. 565 p.

21-VALENTI Joan Vilà, *La península Ibérica*, Barcelona: Ariel, 1968. 317 p.

22-VENTURA Jorge, *Historia de España. Desde la guerra de la independencia hasta nuestros días*, Barcelona: Plaza & Janes, 1976. 325 p.

23-VILAR Pierre, *Histoire de l'Espagne*, France : Presses Universitaires, 1947. 127 p.

24-VICENS Vives Jaime, *-Altas de historia de España*, Barcelona: Teide, 1991. 40 p.

-*Aproximación a la historia de España*, Barcelona: Teide, 1980. 171 p.

25-VOLTES Pedro Bou, *Tablas cronológicas de la historia de España*, Barcelona: Juventud, 1980. 160 p.

THÈSE

1-CULTIAUX Yolaine, *Le nationalisme comme différentialisme intégrateur: le catalanisme face à l'État espagnol et à la construction européenne*, UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE III, France, 954 p, consulté le 05 juillet 2017, disponible sur : <https://www.lama.univ-savoie.fr/vuillon/FINALYO.pdf>.

REVUES

1-Alternatives Économiques, « *Le libéralisme* », 1^o Trimestre 2002, Hors-série n^o 51.

2-Annales historiques de la Révolution française, avril-juin 2004

3-España. hoy 2007, Madrid: Boletín oficial del Estado, 2007. 222 p.

4-Historia, *Moyen Age* « *La France des Princes Flamboyants* », Numéro découverte, novembre 2016 – N^o 839 BIS.

5-Miradas al exterior, *60^o anniversary of the Universal Declaration of Human Rights*, 2008, N^o 8, 71p.

6-*Tiempo de paz (60^o Aniversario de la Declaración Universal de los Derechos Humanos)*, «Dignidad y justicia para todas y todos», N^o 90, 2008.

7-Revista de la Dirección General de Comunicación Exterior, oficina de información Diplomática, Febrero 2004, sda ed., Número 349 – Año XXXIII, 16 p.

8-Revista de la Dirección General de Comunicación Exterior, 2004, Mayo – Número 352, 16 p.

9-Revista de la Dirección General de Comunicación Exterior, 2004, Julio – Número 354, 16 p.

10-Revista mensual de pensamiento y cultura, *El Ciervo*, «¿Qué es la libertad hoy?», Junio 2009.

WEBOGRAPHIE

- 1- ACTUALITIX, « Espagne : Tableau-Taux de chômage %, » consulté le 06 février 2018, disponible sur : <http://fr.actualitix.com>.
- 2- ALONSO Matilde et al, « Les gouvernements démocratiques en Espagne depuis 1975 », in *Hal archives-ouvertes*, publié le 10 février 2007. consulté le 23 janvier 2015, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halsahs-00130245>.
- 3- Atelier sciences po du lycée Marc-Bloch-de-val-de-Reuil, « Le système politique en Espagne », publié le 25 mai 2013. consulté le 20 février 2015, disponible sur : <http://blog.ac-rouen.fr/lyc-bloch-notes/2013/05/25/le-systeme-politique-en-espagne>.
- 4- ARTOLA Miguel, « Los orígenes de la España contemporánea », in *Editorial: centro de estudios constitucionales*, N°pages 1274, 2000. Consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.casadellibro.com/libro-los-origenes-de-la-espana-contemporanea-2-vols/9788425911309/749915>.
- 5- Audace Institut Afrique, « Les stratégies libérales de sortie de crise en Côte d'Ivoire », consulté le 08 septembre 2014, disponible sur : <http://www.audace-afrique.com>.
- 6- Audace Institut Afrique, « Quatrième université libérale en Côte d'Ivoire », Consulté le 08 septembre 2014, disponible sur : <http://www.audace-afrique.com>.
- 7- « Aux origines du libéralisme », consulté le 26 novembre 2013, disponible sur : www.mr.be.
- 8- AYMES Jean-René, « La commémoration du bicentenaire de la guerre d'Indépendance (1808-1814) en Espagne et dans d'autres pays », in *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, n° 7, 2010, consulté le 07 juin 2014, disponible sur : <http://ceec.revues.org/index3432.html>.
- 9- AYMES Jean-René, « La guerre d'indépendance espagnole et le libéralisme au XIXeS. Études réunies par Jean-Philippe Luis », collection de la casa de Velázquez, volume 118, Madrid, 2011. publié le 18 mars 2012, consulté le 05 janvier 2015, disponible sur : <http://ceec.revues.org/3751/>.
- 10- AYMES Jean-René, « Le débat idéologico-historiographique autour des origines françaises du libéralisme espagnol : Cortès de Cadix et Constitution de 1812 », in *Historia Constitucional*, n° 4, 2003, pp. 45-102. consulté le 07 juin 2014, disponible sur : <http://ceec.revues.org/index3432.html>.
- 11- BALLE Francis, « Libéralisme », Encyclopédie Universalis, consulté le 01 décembre 2017, disponible sur : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/liberalisme/>.
- 12- Bulletin d'histoire contemporaine de l'Espagne, n°37-42, Juin-décembre 2006, « Des Lumières au libéralisme, hommage à Gérard Dufour », consulté le 05 janvier 2015, disponible sur http://www.academia.edu/.../Des_lumières_au_liberalisme_coord_Bulletin_dhistoire_cont.

- 13-BUSAALL Jean-Baptiste, « La réception du constitutionnalisme français dans la formation du premier libéralisme espagnol (1808-1820) », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 37-1 | 2007. mis en ligne le 16 novembre 2010, consulté le 05 juillet 2017, disponible sur: <http://mcv.revues.org/3171>.
- 14-BUSAALL Jean-Baptiste, « Nature juridique de la monarchie espagnole sous Joseph Bonaparte », in *Mélanges de la Casa*, 35-1/2005. mis en ligne le 15 avril 2008, consulté le 12 février 2015, disponible sur : <http://mcv.revues.org/1489/>.
- 15-CACHÓN Lorenzo, « L’immigration en Espagne (1996-2006) : logique de marché et « institutionnalisation », in *Travail et Emploi*, juillet-septembre 2008. Mis en ligne le 18 février 2011, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://journals.openedition.org/travailemploi/4270>.
- 16-CARCASSONNE Guy, José VIDAL-BENEYTO, Olivier DUHAMEL, « "Introduction". L’Espagne démocratique », In *Pouvoirs*, revue française d’études constitutionnelles et politiques, n°08, consulté le le 02 janvier 2018, disponible sur: <http://www.revue-pouvoirs.fr/Introduction,3589.html>.
- 17- CASTELLS OLIVAN Irène, « Le libéralisme insurrectionnel espagnol (1814-1830) », in *Annales historiques de la Révolution française*, 336/avril-juin 2004. mis en ligne le 20 février 2006, consulté le 06 juin 2014, disponible sur : <http://www.ahrf.revues.org/1736>.
- 18- « Charles Quint : Gand 1500-Yuste en Estremadure 1558 » in *Publius Historicus*, consulté le 20 décembre 2018, disponible sur : www.publius-historicus.com.
- 19- CHASTAGNARET Gérard, « L’économie espagnole depuis la transition : une trajectoire européenne et méditerranéenne », in *Vingtième siècle*, revue d’histoire, 2002/2. N°74, pp 73-86. Consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.cairn.info/doi.org/10.3977/ving.074.0073>.
- 20- CHAZAL Cyrielle, « Qu’est ce que l’organisation séparatiste basque ETA », in *Le Monde*, publié le 04 mai 2018, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.lemonde.fr/2018/05/04>.
- 21-COIGNARD Cindy, « Presse et propagande pendant la guerre civile espagnole : la participation des femmes du POUM dans la guerre des idées (1936-1937) », in *el Argonauta español*, 7/2010. mis en ligne le 15 janvier 2010, consulté le 16 janvier 2015, disponible sur : <http://www.argonauta.revues.org/349/>.
- 22-« Constitution espagnole de 1978 », consulté le 12 octobre 2017, disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/constitution_espagnole_de_1978.
- 23-COORDONNIER Isabelle, « Les désenchantements de la liberté, Guy Hermet », In *Politique étrangère*, n°3, Fayard, 1993. 58ème année, pp. 803-804. mis en ligne le 20 janvier 2018, consulté le 29 janvier 2018, disponible sur : http://www.persee.fr/doc/poli_0032-342x_1993_nul_58_3_6289_t1_0803_0000_4.
- 24-COUTEL Charles, « Quel sens donner à l’expression « transition démocratique » », actualité de Tocqueville, Université d’Artois, Centre Ethique et Procédures, consulté le 15 mai 2012, Disponible sur : <http://www.cep.univ-artois.fr>.

- 25-« Croissance économique et désindustrialisation en Espagne », in *El Mundo*, mis en ligne le 24 novembre 2006, consulté le 17 janvier 2017, disponible sur : http://www.lesechos.fr/24/11/2006/LesEchos/19801-065-ECH_Croissance-economique-et-desindustrialisation-en-Espagne.htm.
- 26-DARMON Pierre, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918-avril 1919) », in *Annales de Démographie historique*, année 2001. pp 153-175. Consulté le 15 février 2019, disponible sur : www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_2001_num_2000_2_1982.
- 27-DAUMAS Max, « L'évolution de la question agraire en Espagne », in *Méditerranée*, Evolution et mutations récente des campagnes de la méditerranée nord occidental, trois serie, tome 37, 4-1979. pp 27-40. Consulté le 15 février 2019, www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1979_num_37_4_2197.
- 28-DEDIEU Jean-Pierre, « crise et transformation de la noblesse espagnole à la fin du XVIIIe siècle », Bordeaux, 2005. mis en ligne le 21 septembre 2005, consulté le 06 octobre 2017, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004672>.
- 29-DEMANGE Christian « La transition espagnole : grands récits et état de la question historiographique », in *ILCEA*, 13-2010, mis en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 27 avril 2014, disponible sur : <http://ilcea.revues.org/1874/>.
- 30-DÍAS SANZ Carlos, « 1945-1975-L'Espagne Franquiste et la construction européenne », Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), Université Complutense Madrid, Dossier: l'Espagne de 1982 à 2004, Doc 1 : l'année 1982, la démocratie confirmée, consulté le 25 mai 2016, disponible sur : http://www.cvce.eu/obj/1945_1975_1_espagne_franquiste_et_la_construction_europene_fr_481bb424_d791_48cf_8d54_7746.982d42ec.html.
- 31-DREYFUS-ARMAND Geneviève, « Réfugiés espagnols : quand la France choisissait l'infamie », mis en ligne le 9 septembre 2015, consulté le 20 février 2019, disponible sur : <https://www.liberation.fr>.
- 32-ENTIN Gabriel, « Quelle république pour la révolution ? », in *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, débats, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 06 juin 2014, disponible sur : <http://nuevomundo.revues.org/33042;DOI:10:4000/nuevomundo.33042/>.
- 33-« Espagne, date des élections : 28 octobre 1982- But de la constitution », consulté le 20 février 2019, disponible sur : https://archive.ipu.org/arc/SPAIN_1982_F.
- 34-« Espagne : le débat entre monarchie et république », publié le 17 juin 2014, consulté le 08 juin 2015, disponible sur : <http://www.fr.euronews.com/infos/>.
- 35-« Espagne : vie politique depuis 1976 », consulté le 05 janvier 2015, disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/espagne-vie-politique/>.
- 36-Fiches de révision-matière : espagnol, proposé par le webpédago, « Civilisation : l'Espagne de 1975 à nos jours », in *Histoire et politique*, consulté le 20 février 2015, disponible sur : <http://www.letudiant.fr/cours/fiches/civ-lespagne-de-1975-à-nos-jours>.

- 37-FIGUEROA Emilio, « Les obstacles au développement économique en Espagne », in *Tiers-Monde*, tome 8, n°30, 1967, Blocages et freinages de la croissance et du développement (3) en Europe, Asie, Afrique et Amérique latine, pp 217-223, consulté le 09 juin 2016, disponible sur : <http://www.persee.fr/doc/tiers0040-733561967num8302349/>.
- 38-GARCESIUS, « Absolutisme et libéralisme (1808-1868) », publié le 28 juillet 2011, consulté le 09 juin 2016, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/category/espaigne-absolutisme-et-liberalisme-1808-1868/>.
- 39-GARCESIUS, « La guerre civile », publié le 28 juillet 2011, consulté le 17 octobre 2014, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/category/7-la-guerre-civile-1936-1939/>.
- 40-GARCESIUS, « Le franquisme », publié le 18 juillet 2011, consulté le 09 juin 2016, disponible sur : <http://histoiredespaigne.wordpress.com/2011/07/18/le-franquisme/>.
- 41-GOUËSET Catherine, « Chronologie de l'Espagne (1936-2009) », in *Journal l'express*, publié le 27 février 2009, consulté le 24 février 2015, disponible sur : <http://comunaute.lexpress.fr/journal/chronologie-de-lespaigne>.
- 42-GUERRA François Xavier, «Modernidad e independencias, ensayos sobre las revoluciones hispánicas», in *colección relaciones entre España y América*, Editorial MAFPRE, S.A, Madrid, 1992. consulté le 10 août 2016, disponible sur: <https://rodrigomoreno.files>.
- 43-HIBBS-LISSORGUES Solange, « L'Église catholique espagnole face à la révolution française de 1789. Argumentations et manifestations contre-révolutionnaires pendant la seconde moitié du XIXe siècle », consulté le 05 janvier 2015, disponible sur : <http://www.cervantesvirtual.com//obra/leglise-catholique-espagnole-face-a-la-revolutionfrancaise/>.
- 44-HIGUERAS ARNAL Antonio, « *La population rurale espagnole* », in *Espace, Populations, Sociétés*, 1996-1. Hommage à Daniel Noin. pp. 103-109, consulté le 23 août 2015, disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-78-09-1996-num-14-1_1733.
- 45-HOCQUELLET Richard, « Les Patriotes en révolution. La convocation des Cortes extraordinaires de Cadix (1808-1810) », in *Revue historique* 2002/3. n°623, pp.657-691. consulté le 24 février 2010, disponible sur : <http://www.cairn.info/article.php?IDREVUE=RHIS&IDNUMPUBLIE=RHIS023&IDARTICLE=RHIS0230657/>.
- 46-HOCQUELLET Richard, « Lumières et Illustración en Espagne sous les règnes de Charles III et de Charles IV (1759-1808) ; La crise de l'Ancien Régime et l'avènement du libéralisme en Espagne (1808-1833) », in *Annales historiques de la Révolution française*, 346/ Octobre / Décembre 2006. mis en ligne le 10 juillet 2008, consulté le 24 février 2010, disponible sur : <http://arrf.revues.org/8083>.

- 47-JACOBSON Stephen, « Droit et politique dans l'Espagne du XIXe siècle. Les avocats barcelonais et les particularités du libéralisme catalan », *Genèses* 2001/4 (no45), pp. 4-26. DOI 10.3917/gen.045.0004, consulté le 05 juillet 2017, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-geneses-2001-4-page-4.htm>.
- 48-JAILLARDON Edith, « L'Espagne postfranquiste : le consensus et équivoques », in *Revue française de science politique*, année 1979-volume29-numéro 2, pp 283-312, consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/rfsp-0035-2950-1979-num/>.
- 49-JORDI Canal (dir.) et al, « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.
- 50-JUIGNET Patrick, « L'idéologie néolibérale. », *Philosophie, science et société*. 2015. Consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : <http://www.philosciences.com>.
- 51- LANGLOIS Charles-Victor, « Charles Seignobos, Introduction aux études historiques », Lyon, ENS Éditions, coll. « Bibliothèque idéale des sciences sociales », 2014. consulté le 14 mars 2017, disponible sur : <http://books.openedition.org/enseditions/273>.
- 52- LASSORT Marc, « Introduction d'Histoire du libéralisme en Europe de Philippe Nemo et Jean Petitot », publié le 15 mars 2013, consulté le 27 avril 2014, disponible sur : <http://www.amazon.fr/histoire-du-lib%3%alisme-en-europe/>.
- 53-« La pratique religieuse en Espagne », in *La croix*, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://www.la-croix.com/2008-02-25>.
- 54-« La seconde République espagnole et la guerre d'Espagne (1936-1939) : la constitution de 1931 », consulté le 16 octobre 2017, disponible sur : <http://gernika.free.fr/constitution.html>.
- 55-LARUE Charles, « L'Espagne des années 1980 « la décennie du changement » », consulté le 20 juin 2013, disponible sur : <http://www.lespaigne-des-annees-1980/>.
- 56-LARUE Charles, « L'Espagne des années 2000 : forte croissance, puis crise sans précédent, la crise immobilière, Analyses pays industrialisés », mise à jour le 06 juillet 2013, consulté le 29 mai 2016, disponible sur : http://www.lesechos.fr/24/11/2006/LesEchos/1981-065-ECH_croissance-economique-et-desindustrialisation-en-espagne.htm
- 57-LÉGÉ Philippe, « La crise espagnole », in *Les économistes atterrés*, mis en ligne en septembre 2012, consulté le 25 mai 2016, disponible sur : <http://www.atterres.org>.
- 58-« Le mariage en Espagne, Avocats Espagnols Francophones Javea... » In *Guide Droit comparé 2012*, Université de Paris, consulté le 20 février 2019, disponible sur : <https://www.spanishsolicitors.com>.
- 59-« Le mouvement ouvrier dans les économies libérales au XIXe siècle », consulté le 27 janvier 2014, disponible sur : <http://www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/ses/CPGE/travaux/collescorot/RI6.html/>.

- 60-« Le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/lumières.php/>.
- 61-« L'Espagne des années 1970 : entre crise économique et transition politique », Les yeux du Monde.fr, consulté le 20 juin 2013, disponible sur : <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/14160-lespagne-des-annees-1970-entre>.
- 62-« L'évolution politique : le franquisme et la consolidation de la démocratie », consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://histoirebatxi-bac.wikispaces.com/2+1+1%3%a9volution+politique+lefranquis/>.
- 63-« Le principe de Neutralité du service public », publié le 6 avril 2010, disponible sur : <https://www.etudier.com/sujets>.
- 64-« Le Roi règne mais ne gouverne pas », publié le 13 avril 2013, consulté le 09 février 2019, disponible sur : www.savoiretculture.com.
- 65-« Les aspects du XVIIIe siècle, le XVIIIe siècle : le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : <http://jocelyne.vilmin.free.fr/wpcontent/aspects%20du%20XVIIIe%20si%3%A8cle.pdf>.
- 66-« Les bilans, la guerre d'Espagne, la guerre civile de 1936 », consulté le 10 octobre 2017, disponible sur : www.la_guerre_d_espagne.net/les_bilans.htm.
- 67-« Les migrants, nouveaux esclaves des temps modernes ? », consulté le 24 février 2014, disponible sur : <http://www.guardian.co.uk/business/2011/feb/00/spain-salad-growers-slaves-charities/>.
- 68-« Les Révolutionnaires Sans-culottes », consulté le 09 février 2019, disponible sur : www.carmagnole-liberte.fr.
- 69-« Le Tourisme en Espagne », Cours et annexes, consulté le 10 octobre 2017, disponible sur geotourweb.com/.../Le%20Tourisme%20en%20Espagne%20%20cours%20et%20annexes/
- 70-LEVRAY Audrey, « Charles Seignobos, La méthode historique appliquée aux sciences sociales », in *Lectures*, Les comptes rendus, 2014. mis en ligne le 12 avril 2014, consulté le 10 mars 2017, disponible sur : <http://lectures.revues.org/14347>.
- 71-LUELMO FRANCISCO José Rodrigo, « L'adhésion de l'Espagne à l'OTAN », mis à jour le 08 juillet 2016, consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.cvce.eu/obj/l-adhesion-de-l-espagne-a-l-otan-fr-831ba342-0a7c-4ead-b35f-80fd52b01de9.html/>.
- 72-LUIS Jean-Philippe, « La guerre d'indépendance et le libéralisme espagnol au XIXe siècle : à la croisée de deux rénovations historiographiques », in *Collection de la Casa de Velázquez*, n°118, 2011. pp. 1-14. publié le 06 Février 2012, consulté le 05 Juillet 2017, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00666763>.
- 73-MARTI Marc, « Théories économiques, libéralisme et pensée politique dans el Informe en el expediente de la Ley Agraria, Jacques Soubeyroux, l'Espagne au XVIIIe

siècle », Décembre 1997, Saint Etienne, France. Presses Universitaires de Saint Etienne, 1997. pp. 189-204. publié le 25 Février 2011, consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00567791>.

- 74-MARTINEZ CUADRADO Miguel, « "Les sources espagnoles de la Constitution" », In *Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°08, 08 - L'Espagne démocratique, pp.85-95. consulté le 02 janvier 2018, disponible sur : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Les-sources-espagnoles-de-la.html>.
- 75-MASTOR Wanda, « Constitution de Cadix (1812) », Encyclopedia universalis, consulté le 24 novembre 2014, disponible sur : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/constitutionde-cadix-dans-son.html/>.
- 76-« Mouvements libéraux en Europe au début du XIX e siècle », mis en ligne le 09 septembre 2014, consulté le 13 avril 2015, disponible sur : <http://fr.wikidia.org/mouvements.lib%09raux-en-europe-au-d%03%a9but-du-XIXe-S%03%/>.
- 77-« Partis politiques espagnols-élections en Europe », mis en ligne le 03 juillet 2016, consulté le 15 août 2017, disponible sur : <http://www.elections-en-europe.net/partis-politiques/politiques-espagnols>.
- 78-PEYROU Florencia, « 1848 et le parti démocratique espagnol », in *Le Mouvement Social*, 2001/1. pp. 17-32. Mis en ligne le 22 mars 2001, consulté le 27 février 2019, disponible sur : <https://doi.org/10.391/334.001>.
- 79- PHILON Dominique et REY Nathalie, « L'Espagne, douze années d'aveuglement », in *Les économistes atterrés*, Université Paris-Nord, décembre 2011. consulté le 02 juin 2016, disponible sur : <http://atterres.org/sites/default/files/lespagne%20douze%20ann%03%9eS%20d'aveuglement.pdf/>.
- 80-PLONGERON Bernard, « Théologie et politique sous les Lumières (1770-1820) », ouvrage publié avec le concours du centre national de la Recherche, Genève, 1973. consulté le 03 avril 2017, disponible sur : <http://www.book.google.es/books>,
- 81-RAKOTOBE Claude, « Les socialistes espagnols au pouvoir (28 octobre 1982) », publié le 9 août 2012, consulté le 08 janvier 2015, disponible sur : <http://www.livetomes.com/1982-victoire-du-psoe-en-1982-e-10249/>.
- 82-RENS Ivo, « Histoire des doctrines politiques », Université de Genève, faculté de droit, département d'histoire du droit et des doctrines juridiques et politiques, 24 janvier 2004. consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales.
- 83-RIMLI E-Th, « La conquista espagnole aux XI et XIIe siècles, » in *Histoire universelle illustrée*, Editions Stauffacher, consulté le 09 octobre 2013, disponible sur : <http://histoire.grub.com/>.

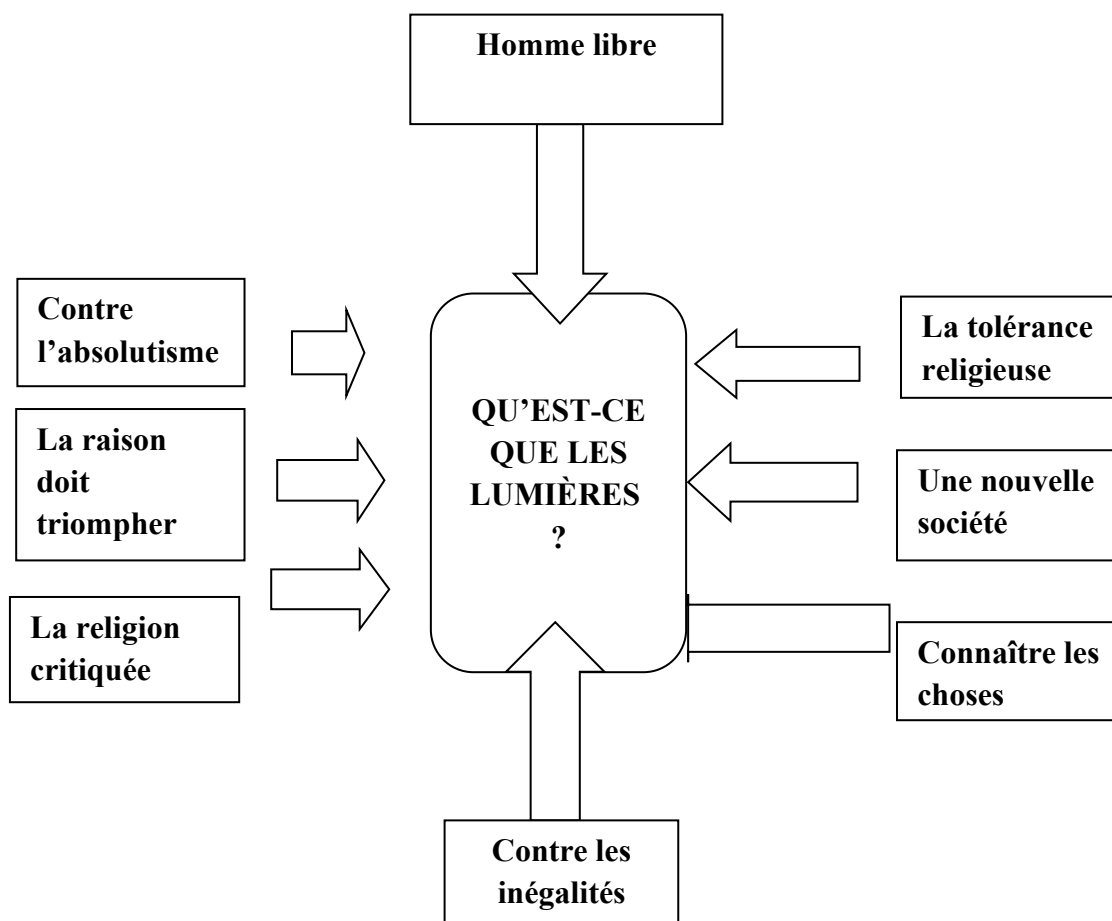
- 84-RIPA Yannick, «À propos des tondues durant la guerre civile espagnole », in *Clio*. Femmes, Histoire, publié le 31 mai 2005, consulté le 12 janvier 2015, disponible sur : <http://clio.revues.org/523;DOI/10.4000/clio.523>.
- 85-ROUSSEAU Jean Jacques (1754), « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », édition électronique réalisée à partir du livre de Jean Jacques Rousseau, Québec, 30 mars 2002. consulté le 10 août 2016, disponible sur : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/classiques_des_sciences_sociales/index.
- 86-ROURA Lluís, « Jean Philippe Luis (éd), la guerre d'indépendance espagnole et le libéralisme au XIXe siècle », in *Annales historiques de la Révolution française*, 367/Janvier-mars 2012. N°367, pp 240-242. mis en ligne le 12 septembre 2012, consulté le 05 décembre 2013, Disponible sur : <http://ahrf.revues.org/12398/>.
- 87-SAKICHAT, « L'Espagne au XIIe siècle-terres de tolérance ? », Étude de documents, publié en avril 2012, consulté le 09 octobre 2013, disponible sur : <http://www.dissertationsgratuites.com/sakichat/>.
- 88-SALIN Pascal, « Liberalisme », in *Les Ebook Agall*, Odile Jacob, 2000. consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : http://www.liberalisme_version_ebook.pdf.
- 89-SANCHEZ-PRIETO Juan Maria, « Mémoire de l'histoire et identité politique dans l'Espagne contemporaine », in *Politeia*. Cahiers de l'Association Française des Auditeurs de l'Académie de Droit constitutionnel, 6-2004. pp 339-356. consulté le 24 février 2014, disponible sur : <http://www.casadevelazquez.org/>.
- 90-SANTOS Juliá, « Post franquisme ou société démocratique », in *Revue d'histoire*, 2-2002. pp 5-12. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-vingtiemesiecle-revue-d-histoire-2002-2-page-5.htm/>.
- 91-SCHRANK Peter, « La crise de l'euro menace les réformes libérales », publié le 20 août 2012, consulté le 08 juin 2015, disponible sur : <http://www.voxeurop.eu/fr/content/article/la-crise-deleuro-menace/>.
- 92-SEIGNOBOS Charles, « La méthode historique », Félix Alcan, Éditeur, 1901. 372 p. consulté le 23 juin 2014, disponible sur : <http://www.classiques.upac-la/.../Methode.historique-appliquee.../>.
- 93-SIRVENT Rafael Fernández, « Gérard Dufour, Lumières et Ilustración en Espagne/ Jean-René Aymes, La crise de l'Ancien Régime et l'avènement du libéralisme en Espagne », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 38-1/2008. pp 148-216. mis en ligne le 17 février 2010, consulté le 02 septembre 2015, disponible sur : <http://mcv.revues.org/1127/>.
- 94-SOREL Georges (1903), « Introduction à l'économie moderne », Paris : Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière, 1922. 430 p. Consulté le 20 juin 2019, disponible sur : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/classiques_des_sciences_sociales/index.html.
- 95- SOREL Georges (1918), « Matériaux d'une théorie du prolétariat », Paris-Génève : Statkine, 1981. 452 p. Consulté le 20 juin 2019, disponible sur : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/classiques_des_sciences_sociales/index.html.

- 96-SOREL Georges (1908), « Réflexions sur la violence », Paris : Edition Marcel Rivière et Cie, 1972. 394 p. Consulté le 20 juin 2019, disponible sur : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/classiques_des_sciences_sociales/index.html.
- 97-SPECTOR Céline, « Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines », consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : www.celinespector.com/wp-content/uploads/2011/02/liberalisme-Grand-Récit2.pdf.
- 98-SPECTOR David, « Sur une prétendue contradiction de l'idéologie libérale », in *La Vie des idées*, Forum autour du livre de Bernard Harcourt, publié le 07 juin 2011, consulté le 08 juin 2015, disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Sur-une-pretendue-contradiction-de.html>.
- 99-SUANZES-CARPEGNA Joaquín Varela, « Histoire Constitutionnelle comparée et espagnole », in *Itinere*, seminario de Historia Constitucional «Martínez Marina», Campus de «El Cristo», s/n. 33006 Oviedo (Asturias-España), consulté le 05 juillet 2017, disponible sur : <http://www.initinere.com>.
- 100- SUANZES-CARPEGNA Joaquín Varela, « La constitution de Cadix dans son contexte espagnole et européen (1808-1823) », in *Revue internationale de droit politique*, consulté le 03 février 2014, disponible sur : <http://www.juspoliticum.com/-varela-suanzes-carpegna-html/ang.fr/>.
- 101- SUANZES-CARPEGNA Joaquín Varela, «La constitución de Cádiz y el Liberalismo español del siglo XIX», in *Biblioteca Miguel de Cervantes*, número 10 (1987), pp. 27-109. consulté le 10 août 2016, disponible sur : www.cervantesvirtual.com/...liberalismo...siglo_xix.../0062d5a2-8...
- 102- SUANZES-CARPEGNA Joaquín Varela, « La dimension européenne du constitutionalisme espagnole », Universidad de Oviedo, España, n°14, 2013. pp 231-250. consulté le 24 février 2014, Disponible sur : <http://www.historiaconstitucional.com/historiaconstitucional/>.
- 103- SUANZES-CARPEGNA Joaquín Varela, « Les libéraux espagnols en exil : l'abandon du modèle constitutionnel de Cadix (1823-1833) », Université d'Oviedo, consulté le 13 avril 2015, disponible sur : <http://www.cervantesvirtual.com/obra/les-liberaux-espagnols-en-exil-labandon-du-mod-constitutionnel-de-cadix-18123133>.
- 104- TANGO Cristina, « L'Espagne : Franquisme et intégration européenne 1939-2002 », in *Euryopa*, Institut européen de l'université de Genève, vol.40-2006, décembre 2006. 208 p. consulté le 20 mai 2013, disponible sur : <http://www.unige.ch/ieug/>.
- 105- TRONCO Emmanuel, « Les carlistes espagnols dans l'ouest de la France (1833-1883) », Presses universitaires de Rennes, 2010. consulté le 12 novembre 2014, disponible sur : <http://www.pur-editions.fr/>.
- 106- URIA Jorge, « Éditorial. Modèles politiques et mouvements sociaux en Espagne : influences françaises et échanges internationaux dans le long XIXe siècle », *Le mouvement social*, (n°234), 1/2011. pp3-15. consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2011-1-page-3.htm>.

- 107- VERBEEK Leen, « La démocratie locale et régionale en Espagne », consulté le 06 juin 2016, disponible sur : <http://wcd.coe.int/viewDoc.Jsp?p=8id=20412218&site=congres&direct=true#1/21520345>.
- 108- VIDAL BENEYTO José « Le franquisme et la démocratie, pourquoi la droite triomphe en Espagne ? », in *Le monde diplomatique*, archives, avril 2000. consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www-monde-diplomatique.fr/200/04/>.
- 109- VILANOVA Père, « "1979-1982 : un équilibre politique" », in *Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°08, 08 - L'Espagne démocratique, pp.167-174. Consulté le 01 février 2018, disponible sur : <http://www.revue-pouvoirs.fr/1979-1982-un-equilibre-politique.html>.
- 110- VILMIN Jocelyne, « Le XVIIIe siècle : le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, disponible sur : Jocelyne.vilmin.free.fr/wp-content/Aspects%20du%20XVIIIe%20siecle.pdf.
- 111- VON MISES Ludwig, « Le libéralisme », première édition allemande (sous le titre *liberamus*) traduit par Hervé de Quengo, en 1997. consulté le 14 décembre 2017, disponible sur : <http://www.catallaxia.org>.
- 112- YVEARS Bernard, « La pensée économique espagnole dans l'Espagne autarcique (1939-1959) », Centre d'économie du développement (CED), Université de Montesquieu Bordeaux IV, consulté le 16 mai 2016, disponible sur: <https://core.ac.uk/download/pdf/7358976>.
- 113- « 11 juillet 711 : les musulmans s'emparent de l'Espagne », consulté 20 janvier 2019, disponible sur : www.herodote.net.

ANNEXES

Annexe I : Le schéma représentatif des idéaux des Lumières

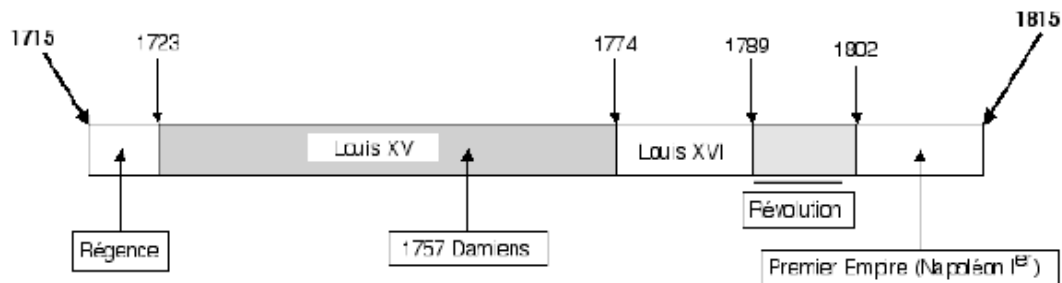


Ce schéma exprime les idéaux prônés par les Lumières. Ainsi, à la question de savoir qu'est-ce que les Lumières, on pourrait répondre que les Lumières représentent le courant philosophique et intellectuel, réclamant la liberté de l'homme, la tolérance religieuse, une société nouvelle, la connaissance, le triomphe de la raison, et critiquant la religion tout en luttant contre les inégalités et l'absolutisme. Au total, les Lumières recherchent la liberté de l'homme à travers son épanouissement total, gage de son bien-être social.

Sources : Schéma produit à partir d'informations consultées sur : www.toutpourlebac.com/dossiers178/bac...lumieres/les-ideaux-des-lumieres.html.

Annexe II : Le siècle des Lumières

❖ Annexe II.1. Aspects du XVIIIe siècle



C'est la période qui commence, à la mort de Louis XIV en 1715, par la Régence (Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV, gouverne le pays en attendant la majorité de Louis XV), époque marquée par une crise financière et politique mais aussi par l'aspiration aux plaisirs, au luxe, au libertinage. Suivra le règne de Louis XV, période d'une certaine prospérité pour la France mais aussi de contestation du pouvoir politique. Ensuite le règne de Louis XVI est marqué par une crise profonde : difficultés monétaires et économiques, contestation des autorités politiques, religieuses, institutionnelles.

Ce siècle s'achève par la Révolution, que les idées des philosophes ont préparée.

Sources : Jocelyne Vilmin, « Le XVIIIe siècle : le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, Disponible sur : Jocelyne.vilmin.free.fr/wp-content/Aspects%20du%20XVIIIe%20siecle.pdf.

❖ Annexe II. 2 : La diffusion des idées

Une soirée chez Madame Geoffrin, 1755, le chevalier Lemonnier, 1812

Dans le salon de cette femme célèbre se trouvent rassemblés les personnages les plus remarquables de cette époque illustrée par la philosophie, les lettres, les sciences et les arts. Le Kain et Mlle Clairon y font une première lecture de la Tragédie de l'Orphelin de la Chine, par Voltaire";

1 Gresset; 2 Marivaux; 3 Marmontel; 4 Vien; 5 Thomas; 6 La Condamine; 7 Abbé Raynal; 8 Rousseau; 9 Rameau; 10 Mlle Clairon; 11 Hénault; 12 Duc de Choiseul; 13 d'Argental; 14 Saint Lambert; 15 Bouchardon; 16 Soufflot; 17 Danville; 18 Comte de Caylus; 19 Bartolomeo di Felice; 20 Quesnay; 21 Diderot; 22 Baron de l'Aune Turgot; 23 Malesherbes; 24 Maréchal de Richelieu; 25 Maupertuis; 26 Mairan; 27 d'Aguesseau; 28 Clairaut; 29 Montesquieu; 30 Comtesse d'Houdetot; 31 Vernet; 32 Fontenelle; 33 Mme Geoffrin; 34 Le Prince de Conti; 35 Duchesse d'Anville; 36 Duc de Nivernais; 37 Bernis; 38 Crébillon; 39 Piron; 40 Duclos; 41 Helvétius; 42 Vanloo; 43 d'Alembert; 44 Lekain; 45 Mlle Lespinasse; 46 Mme du Bocage; 47 Réaumur; 48 Mme de Graffigny; 49 de Condillac; 50 Bernard de Jussieu; 51 Daubenton; 52 Comte de Buffon



Sources : Jocelyne Vilmin, « Le XVIIIe siècle : le siècle des Lumières », consulté le 22 juillet 2016, Disponible sur : Jocelyne.vilmin.free.fr/wp-content/Aspects%20du%20XVIIIe%20siecle.pdf.

Annexe III : La carte des communautés autonomes d'Espagne



La ville de Cadix se situe au sud-ouest de l'Espagne, précisément dans la communauté autonome d'Andalousie. Sa situation au sud-ouest n'a pas favorisé son invasion par les troupes françaises au XIXe siècle. Celles-ci ont envahi l'Espagne en commençant par les villes du nord de l'Espagne, descendant progressivement vers le sud. Les villes du sud quant à elle étaient occupées par les espagnols révolutionnaires qui fuyaient les invasions françaises. Ils se retrouvent au sud-ouest, dans la ville de Cadix, où aura lieu la réunion de "*las cortes*" en 1810.

Sources: « La carte de l'Espagne », consulté le 23 juin 2010, disponible sur : www.google.es.

TABLEAU I

*Analyse du processus historique
de la société espagnole contemporaine
d'après les méthodes de la science politique :
les cycles politiques et les trends cycliques
(schéma d'interprétation)*

-
- I. *Les grandes périodes du processus. Crises européennes et crises espagnoles des structures globales. Coïncidences et diachronies :*
1. Crise de l'Ancien Régime : 1789-1808.
 2. Révolution libérale contre Ancien Régime : premier cycle, 1808-1868.
 3. Deuxième cycle : 1868-1931. Démocratie libérale contre libéralisme conservateur.
 4. Troisième cycle : 1931-.... Démocratie sociale contre conservatisme autoritaire.
- II. *Typologie des structures en lutte :*
1. Ancien Régime.
 2. Libéralisme bourgeois.
 3. Démocratie libérale.
 4. Démocratie sociale.
 5. Conservatisme autoritaire.
- III. *Trends cycliques et constitutionnels :*
Traits caractéristiques se répétant dans tous les cycles
1. Essais de modernisation (« européenisation »), changement économique-social et révolution politique.
 2. Résistances de contre-modernisation ou contre-révolutionnaires.
 3. Radicalisations révolutionnaires.
 4. Régimes de transition.
 5. Régimes centristes ou de transaction.
 6. Phases critiques fin-cycle.
- IV. *Essais de modernisation :*
- A) *Premier cycle : 1808-1814.* Réformes libérales dans le régime politique (Constitution de 1812), système économique, structure sociale, culturelle.
 - B) *Deuxième cycle : 1868-1873.* Réformes démocratiques pendant la Révolution de 1868 (Constitution hyper-parlementariste de 1869).
 - C) *Troisième cycle : 1931-1936.* Seconde République. Réformes politiques (Constitution de 1931), économiques et sociales.

TABLEAU 1 (suite)

V. Résistances contre-révolutionnaires. Guerres civiles :

- A) Cycle I : 1814-1840. Restaurations absolutistes de 1814-1820 et 1823-1833. Guerres civiles de 1822-1823, 1827, 1833-1840.
- B) Cycle II : 1872-1876. Résistances modérées, conservatrices et absolutistes face aux réformes des démocrates libéraux. Guerre civile de 1872-1876. Guerres d'indépendance coloniale à Cuba, 1868-1878.
- C) Cycle III : 1936-1975. La guerre civile de 1936-1939 et le régime autoritaire de pouvoir personnel, 1939-1975.

VI. Radicalisations révolutionnaires :

- A) Cycle I : 1820-1823. *Trienio liberal*. Période constitutionnelle.
- B) Cycle II : 1873-1874. I^{re} République. Révolution « cantonaliste ».
- C) Cycle III : 1936-1939. La révolution sociale dans la zone républicaine.

VII. Régimes de transition politique :

- A) Cycle I : 1834-1836. De la monarchie absolutiste à la monarchie constitutionnelle censitaire. Le *Statut royal* de 1834.
- B) Cycle II : 1874-1876. Les pactes pseudo-constitutionnels entre conservateurs et libéraux de 1875-1876.
- C) Cycle III : 1975-1977. Années de transition vers de nouvelles formules de transaction politique. Du régime personnel vers une nouvelle période de pluralisme limité - néo-censitaire idéologique.

VIII. Régimes centristes ou de transaction parlementaire :

- A) Cycle I : 1836-1868. Monarchie censitaire. Bipartisme difficile entre modérés et progressistes. Constitutions plus ou moins pactisées de 1837, 1845 et 1856.
- B) Cycle II : 1876-1923. Monarchie constitutionnelle censitaire élargie, 1876-1890, puis démocratique, 1890-1923. Constitution du régime libéral parlementaire de 1876.
- C) Cycle III : 1977-?. De la monarchie néo-censitaire vers une monarchie démocratique : avant-projet parlementaire de Constitution de 1978.

IX. Périodes et phases critiques de la fin des cycles :

- A) Cycle I : 1863-1868. L'impossible équilibre et alternance entre modérés et progressistes. Révolution politique de 1868.
 - B) Cycle II : 1923-1931. Dictature du général Primo de Rivera sous la monarchie. Consultation électorale du 12 avril 1931 et avènement de la II^e République.
 - C) Cycle III : 1978-?. Les transactions politiques confirment ou infirment le nouveau régime.
-

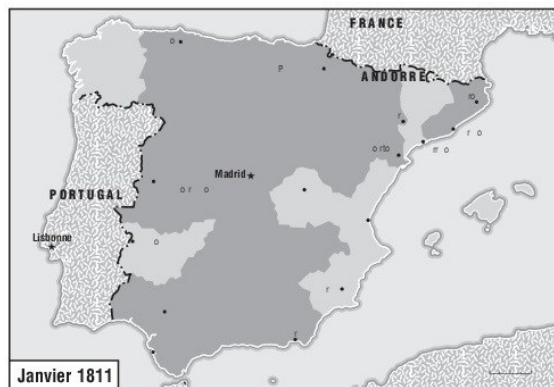
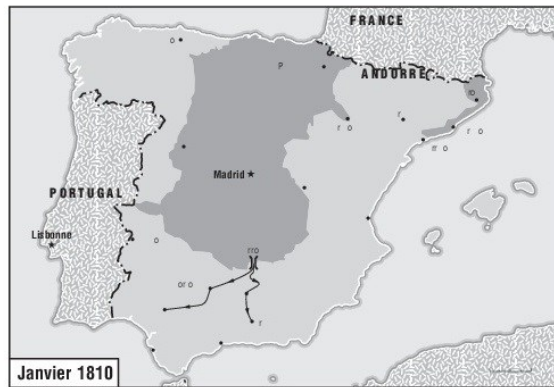
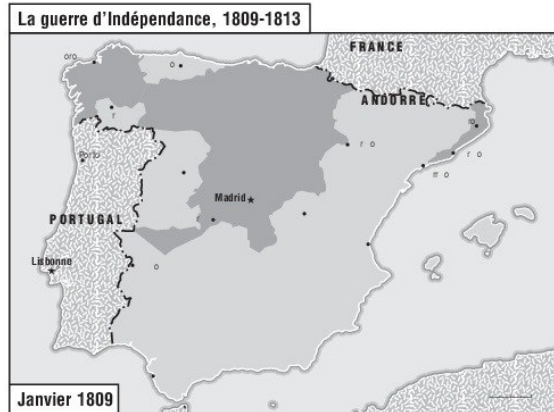
TABLEAU 2

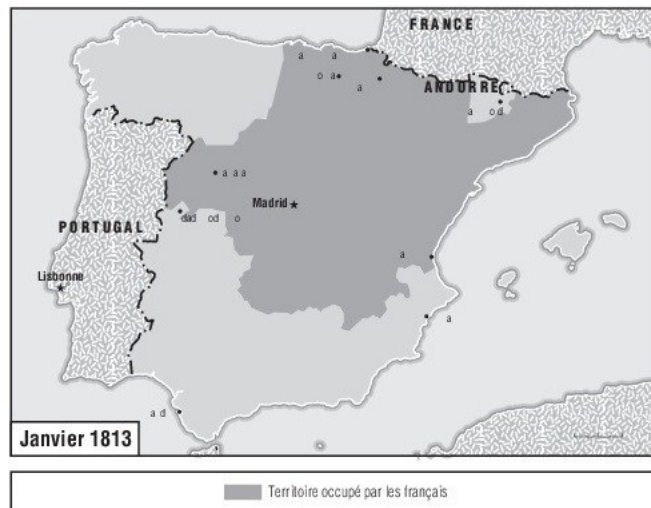
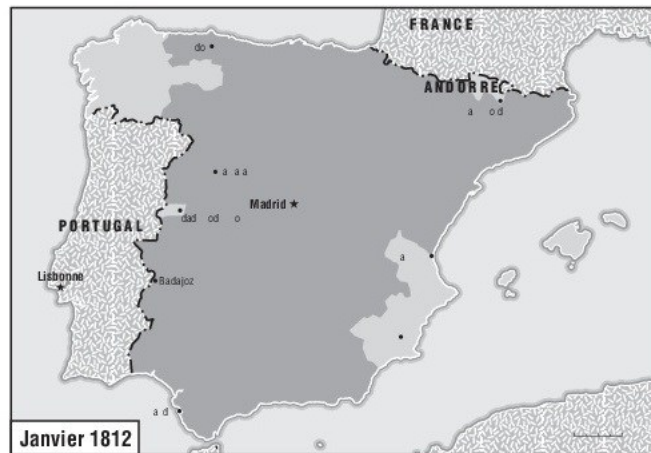
Les formes politiques dans l'Espagne contemporaine

-
- I. *Typologie des formes politiques espagnoles :*
1. L'Ancien Régime et la situation — nouvelle — du « pouvoir personnel » établi par le roi Ferdinand VII (1808-1814 ; 1823-1833).
 2. Les monarchies constitutionnelles censitaires.
 3. Les monarchies constitutionnelles démocratiques.
 4. Les républiques.
 5. Les régimes de pouvoir personnel de généraux des forces armées.
 6. Formes « typiques » et formes « atypiques » des régimes politiques espagnols.
- II. *Formes typiques :*
1. *Les monarchies constitutionnelles censitaires.*
 - A) 1833-1868. La prépondérance du censitarisme bourgeois des grands et moyens propriétaires fonciers et classes « moyennes ».
 - B) 1876-1890. Le censitarisme élargi au seuil de l'ère industrielle.
 - C) 1975-1977. Le néo-censitarisme idéologique, ou pluralisme limité des premiers cabinets royaux dans la société industrielle espagnole.
 2. *Les monarchies démocratiques.*
 - A) 1869-1873. La première expérience de suffrage universel sous le roi italien Amédée I^{er} (1871-1873) et la Régence (1869-1871).
 - B) 1890-1923. Le suffrage universel sous la monarchie libérale.
 - C) 1977-1978. La démocratisation effectuée à partir des élections du 15 juin 1977.
 3. *Les Républiques.*
 - A) Première République : 1873-1874. Elargissement du suffrage.
 - B) Seconde République : 1931-1939. Phase parlementaire et de guerre.
- III. *Formes atypiques :*
1. Les pouvoirs absolus — personnels — du roi Ferdinand VII (1814-1820, 1823-1833).
 2. Le pouvoir personnel du général Serrano en 1874, sous la I^{re} République.
 3. Le pouvoir personnel du général Primo de Rivera (1923-1930), sous la monarchie dite de suffrage universel.
 4. Les pouvoirs personnels du général Franco de 1936 à 1939 et de 1939 à 1966 et 1975. Le régime devient une « monarchie » dès 1947. Loi de succession à la tête de l'Etat, par voie de plébiscite. En 1966, un second référendum-plébiscite retouche l'appareil juridique de l'Etat. En 1969, le chef de l'Etat-*caudillo* nommé « successeur » avec titre de roi — avec l'accord des *Carists* — le prince Juan Carlos de Bourbon, fils du prétendant don Juan de Bourbon, héritier des droits de la Couronne en ligne directe du dernier roi d'Espagne, Alphonse XIII.
-

Sources : Miguel, Martinez Cuadrado, « "Les sources espagnoles de la Constitution" », *In Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°08, 08 - L'Espagne démocratique, p.85-95. consulté le 02 janvier 2018, disponible sur : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Les-sources-espagnoles-de-la.html>.

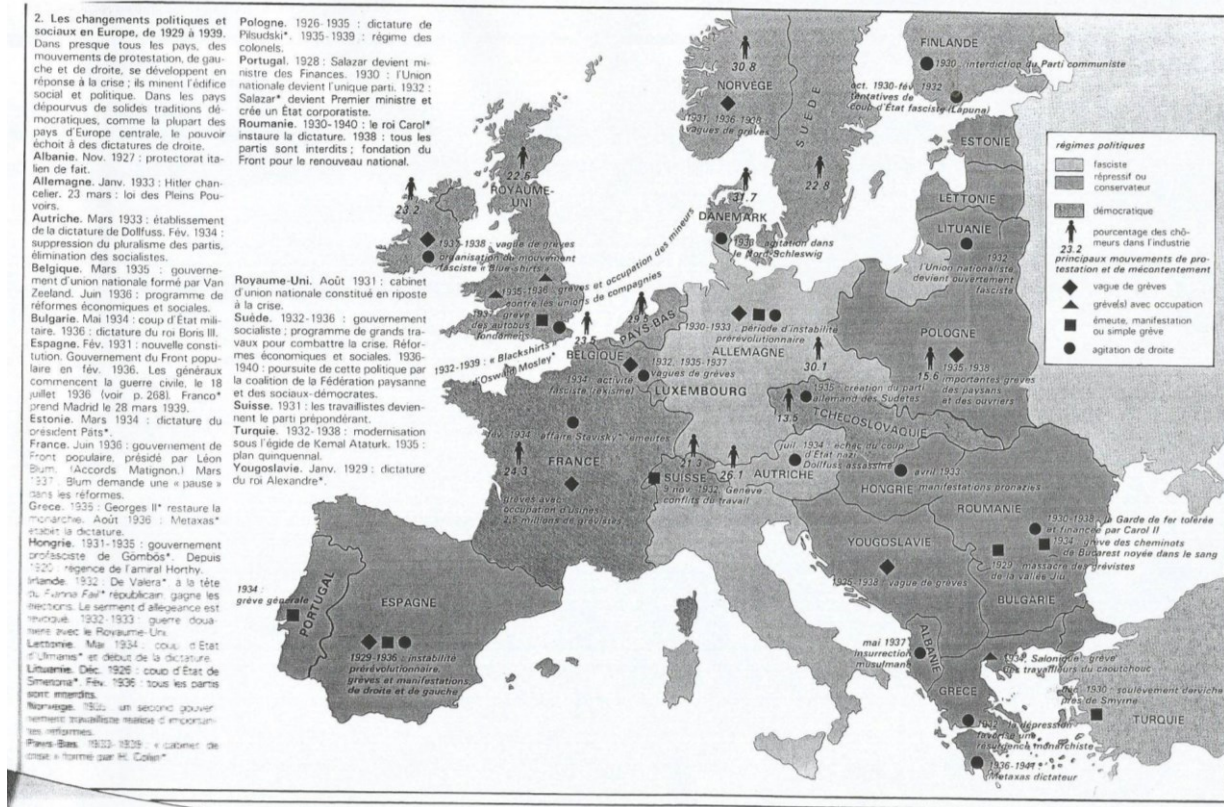
Annexe V : La progression française pendant la guerre d'indépendance espagnole entre 1809 et 1813





Sources : Jordi Canal (dir.), et al., « Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours », consulté le 10 août 2016, disponible sur : <http://www.medias.dunod.com/9782200285098/feuilleter.pdf>.

Annexe VI : L'Europe en crise entre 1929 et 1939



Entre 1929 et 1939, l'Europe révolutionnaire était en proie à de graves crises politiques, économiques et sociales à cause des changements politiques et sociaux présents dans presque tous les pays européens. Les mouvements de protestation conduisent la plupart du temps à de graves crises provoquant parfois la mort de plusieurs personnes. En Espagne, au cours de la période de 1929 à 1939, la succession des mouvements de grève et de révolte conduit à une instabilité politique. L'on passe de la République à la monarchie. Cette situation d'instabilité grandissante mène le pays vers la tragique guerre civile de 1939 dont le coup d'État militaire du général Francisco Franco en est l'élément déclencheur.

Sources : Michel, Albin, *Le grand Atlas de l'histoire mondiale*, France : Encyclopaedia universalis, 1989.

Annexe VII : Le vocabulaire autour du libéralisme et les notions opposées

❖ Annexe VII. 1. Le vocabulaire autour du libéralisme

Autour du concept du libéralisme, difficilement appréhendable, s'est développé un vocabulaire qui se veut proche des idéaux mais qui parfois l'en éloigne de plus en plus. Ce vocabulaire bien que riche, est bien souvent à la base des critiques du libéralisme.

- *Capitalisme* : C'est le régime économique fondé sur l'initiative individuelle, la concurrence entre les entreprises et la propriété privée des moyens de production.
- *Libéral* : Se dit libéral, celui qui est partisan de la plus grande liberté individuelle possible dans le domaine économique et politique, et hostile à l'intervention de l'État. L'expression *parti libéral* qui désigne les noms des partis politiques se réclamant du libéralisme politique a été beaucoup utilisée.
- *Libertaire* : Synonyme d'anarchiste, il désigne celui ou celle qui est très attaché au respect de la liberté individuelle absolue. En économie, il se fonde sur les idées libérales ou libre-échangistes.
- *Libre arbitre* : Il s'agit de la liberté de décider sans contrainte extérieure.
- *Libre penseur* : C'est une personne qui s'est affranchie de tout dogme religieux.
- *Libre-échange* : Il représente le commerce entre nations, sans prohibitions ni droits de douane. S'oppose au protectionnisme qui représente le commerce ou l'industrie d'un pays contre la concurrence étrangère.
- *Libertarien* : Ce terme est importé des États-Unis et s'applique aux libéraux radicaux qui revendiquent les principes du libéralisme mais qui ne partagent pas le point de vue de la réduction du pouvoir de l'État.
- *Néolibéral* : Provient du mot *néolibéralisme* qui est la forme moderne du libéralisme et qui laisse place à une intervention limitée de l'État. Ce terme est aujourd'hui utilisé pour désigner un ensemble multidimensionnel d'analyses et d'inspirations libérales qui critiquent le développement d'un important état providentiel dans les pays développés après 1945 et l'accroissement des interventions publiques dans l'économie.
- *Ultralibéral* : Provenant du mot ultralibéralisme, c'est un concept qui va au-delà du libéralisme. C'est une doctrine économique et politique qui prône un libéralisme absolu au règne de l'économie du marché et l'entreprise privée.

❖ Annexe VII. 2. Les notions opposées

Certains concepts s'opposent au libéralisme d'autant plus qu'il est toujours sujet à des critiques depuis sa naissance. Le développement de ses notions ou concepts contraires au libéralisme, se fait au fil du temps car déjà les notions ou concepts qui ont suscité sa naissance y étaient contraires. Par exemple, la nation, l'État, la communauté, la classe sociale et la religion sont des notions contraires au libéralisme à cause de leurs fondements sur la subordination des actes, des choix et des comportements à une entité supérieure.

C'est cela que refuse le libéralisme émet une responsabilité de l'individu dans ses actions, contrairement à la monarchie de droit divin qui renvoie tout à l'être suprême. En prônant la liberté individuelle et pour tous, il s'oppose aux doctrines affirmant que les individus ont des droits différents, définis en fonction de plusieurs critères tels que la classe sociale, l'appartenance politique, les liens de famille, etc. Il s'oppose aussi au conservatisme, en prônant la liberté individuelle face aux traditions. Cette liberté donne à l'homme le droit de choisir de s'accommoder aux traditions ou non. Il rejette toute forme d'abus de pouvoir qui limite la liberté individuelle en la détruisant parfois par une économie dirigiste (découlant du dirigisme, système dans lequel le gouvernement exerce un pouvoir d'orientation c'est-à-dire qu'il a un pouvoir de décision sur l'économie et la société dans le cadre d'une meilleure organisation). Parmi les concepts contraires, on retrouve aussi le totalitarisme (système des régimes politiques non démocratiques dans lesquels les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif sont concentrés dans les mains d'un petit nombre de dirigeants, qui subordonnent les droits de la personne humaine à la raison d'État). Il se veut interventionniste.

Annexe VIII : La constitution de "las cortes de Cádiz" de 1812

Don Fernando Septimo, por la gracia de Dios y la Constitución de la Monarquía española, Rey de las Españas, y en su ausencia y cautividad la Regencia del reino, nombrada por las Cortes generales y extraordinarias, a todos los que las presentes vieren y entendieren, sabed: Que las mismas Cortes han decretado y sancionado la siguiente

CONSTITUCION POLITICA DE LA MONARQUIA ESPAÑOLA

En el nombre de Dios todopoderoso, Padre, Hijo y Espíritu Santo autor y supremo legislador de la sociedad.

Las Cortes generales y extraordinarias de la Nación española, bien convencidas, después del más detenido examen y madura deliberación, de que las antiguas leyes fundamentales de esta Monarquía, acompañadas de las oportunas providencias y precauciones, que aseguren de un modo estable y permanente su entero cumplimiento, podrán llenar debidamente el grande objeto de promover la gloria, la prosperidad y el bien de toda la Nacional, decretan la siguiente Constitución política para el buen gobierno y recta administración del Estado.

TITULO I DE LA NACION ESPAÑOLA Y DE LOS ESPAÑOLES

CAPITULO I DE LA NACION ESPAÑOLA

Art. 1 – La Nación española es la reunión de todos los españoles de ambos hemisferios.

Art. 2. La Nación española es libre e independiente, y no es ni puede ser patrimonio de ninguna familia ni persona.

Art. 3 – La soberanía reside esencialmente en la Nación, y por lo mismo pertenece a ésta exclusivamente el derecho de establecer sus leyes fundamentales.

Art. 4 – La Nación está obligada a conservar y proteger por leyes sabias y justas la libertad civil, la propiedad y los demás derechos legítimos de todos los individuos que la componen.

CAPITULO II

DE LOS ESPAÑOLES

Art. 5 – Son españoles:

Primero. Todos los hombres libres nacidos y avecindados en los dominios de las Españas, y los hijos de éstos.

Segundo. Los extranjeros que hayan obtenido de las Cortes carta de naturaleza.

Tercero. Los que sin ella lleven diez años de vecindad, ganada según la ley en cualquier pueblo de la Monarquía.

Cuarto. Los libertos desde que adquieran la libertad en las Españas.

Art. 6 – El amor de la Patria es una de las principales obligaciones de todos los españoles y, asimismo, el ser justos y benéficos.

Art. 7 – Todo español está obligado a ser fiel a la Constitución, obedecer las leyes y respetar las autoridades establecidas.

Art. 8 – También está obligado todo español, sin distinción alguna, a contribuir en proporción de sus haberes para los gastos del Estado.

Art. 9 – Está asimismo obligado todo español a defender la Patria con las armas, cuando sea llamado por la ley.

TITULO II DEL TERRITORIO DE LAS ESPAÑAS, SU RELIGION Y GOBIERNO Y DE LOS CIUDADANOS ESPAÑOLES

CAPÍTULO I DEL TERRITORIO DE LAS ESPAÑAS

Art. 10 – El territorio español comprende en la Península con sus posesiones e islas adyacentes: Aragón, Asturias, Castilla la Vieja, Castilla la Nueva, Cataluña, Córdoba, Extremadura, Galicia, Granada, Jaén, León, Molina, Murcia, Navarra, Provincias Vascongadas, Sevilla y Valencia, las islas Baleares y las Canarias con las demás posesiones de África. En la América septentrional: Nueva España con la Nueva-Galicia y península de Yucatán, Guatemala, provincias internas de Oriente, provincias internas de Occidente, isla de Cuba con las dos Floridas, la parte española de la isla de Santo Domingo y la isla de Puerto Rico con las demás adyacentes a éstas y al continente en uno y otro mar. En la América meridional, la Nueva Granada, Venezuela, el Perú, Chile, provincias del Río de la Plata, y todas las islas adyacentes en el mar Pacífico y en el Atlántico. En el Asia, las islas Filipinas, y las que dependen de su gobierno.

Art. 11 – Se hará una división más conveniente del territorio español por una ley constitucional, luego que las circunstancias políticas de la Nación lo permitan.

CAPITULO II DE LA RELIGION

Art. 12 – La religión de la Nación española es y será perpetuamente la católica, apostólica, romana, única verdadera. La Nación la protege por leyes sabias y justas y prohíbe el ejercicio de cualquiera otra.

CAPITULO III DEL GOBIERNO

Art. 13 – El objeto del Gobierno es la felicidad de la Nación, puesto que el fin de toda sociedad política no es otro que el bienestar de los individuos que la componen.

Art. 14 – El Gobierno de la Nación española es una Monarquía moderada hereditaria.

Art. 15 – La potestad de hacer las leyes reside en las Cortes con el Rey.

Art. 16 – La potestad de hacer ejecutar las leyes reside en el Rey.

Art. 17 – La potestad de aplicar las leyes en las causas civiles y criminales reside en los tribunales establecidos por la ley.

CAPITULO IV DE LOS CIUDADANOS ESPAÑOLES

Art. 18 – Son ciudadanos aquellos españoles que por ambas líneas traen su origen de los dominios españoles de ambos hemisferios y están avecindados en cualquier pueblo de los mismos dominios

Art. 19 – Es también ciudadano el extranjero que gozando ya de los derechos de español, obtuviere de las Cortes carta especial de ciudadano.

Art. 20 – Para que el extranjero pueda obtener de las Cortes esta carta, deberá estar casado con española, y haber traído o fijado en las Españas alguna invención o industria apreciable, o adquirido bienes raíces por los que pague una contribución directa, o estableciéndose en el comercio con un capital propio v considerable a juicio de las mismas Cortes, o hecho servicios señalados en bien y defensa de la Nación.

Art. 21 – Son, asimismo, ciudadanos los hijos legítimos de los extranjeros domiciliados en las Españas, que habiendo nacido en los dominios españoles, no hayan salido nunca fuera sin licencia del Gobierno, y teniendo veinte y un años cumplidos, se hayan avecindado en un pueblo de los mismos dominios, ejerciendo en él alguna profesión, oficio o industria útil

Art. 22 – A los españoles que por cualquier línea son habidos y reputados por originarios del Africa, les queda abierta la puerta de la virtud y del merecimiento para ser ciudadanos: en su consecuencia las Cortes concederán carta de ciudadano a los que hicieron servicios calificados a la Patria, o a los que se distinguen por su talento, aplicación y conducta, con la condición de que sean hijos de legítimo matrimonio de padres ingenuos; de que estén casados con mujer ingenua, y avecindados en los dominios de las Españas, y de que ejerzan alguna profesión, oficio o industria útil con un capital propio.

Art. 23 – Sólo los que sean ciudadanos podrán obtener empleos municipales, y elegir para ellos en los casos señalados por la ley.

Art. 24 – La calidad de ciudadano español se pierde:

Primero. Por adquirir naturaleza en país extranjero. Segundo. Por admitir empleo de otro Gobierno.

Tercero. Por sentencia en que se impongan penas aflictivas o infamantes, si no se obtiene rehabilitación.

Cuarto. Por haber residido cinco años consecutivos fuera del territorio español sin comisión o licencia del Gobierno.

Art. 25 – El ejercicio de los mismos derechos se suspende:

Primero. En virtud de interdicción judicial por incapacidad física o moral.

Segundo. Por el estado de deudor quebrado, o de deudor a los caudales públicos.

Tercero. Por el estado de sirviente doméstico.

Cuarto. Por no tener empleo, oficio o modo de vivir conocido.

Quinto. Por hallarse procesado criminalmente.

Sexto. Desde el año de mil ochocientos treinta deberán saber leer y escribir los que de nuevo entren en el ejercicio de los derechos de ciudadano.

Art. 26 – Sólo por las causas señaladas en los dos artículos precedentes se pueden perder o suspender los derechos de ciudadano, y no por otras.

TITULO III DE LAS CORTES

CAPITULO I DEL MODO DE FORMARSE LAS CORTES

Art. 27 – Las Cortes son la reunión de todos los diputados que representan la Nación, nombrados por los ciudadanos en la forma que se dirá.

Art. 28 – La base para la representación nacional es la misma en ambos hemisferios.

Art. 29 – Esta base es la población compuesta de los naturales que por ambas líneas sean originarios de los dominios españoles, y de aquellos que hayan obtenido en las Cortes carta de ciudadano, como también de los comprendidos en el artículo 21.

Art. 30 – Para el cómputo de la población de los dominios europeos servirá el último censo del año de mil setecientos noventa y siete, hasta que pueda hacerse otro nuevo, y se formará el correspondiente para el cómputo de la población de los de ultramar, sirviendo entre tanto los censos más auténticos entre los últimamente formados.

Art. 31 – Por cada setenta mil almas de la población, compuesta como queda dicho en el artículo 29, habrá un diputado de Cortes.

Art. 32 – Distribuida la población por las diferentes provincias, si resultase en alguna el exceso de más de treinta y cinco mil almas, se elegirá un diputado más, como si el número llegase a setenta mil, y si el sobrante no excediese de treinta y cinco mil, no se contará con él.

Art. 33 – Si hubiese alguna provincia cuya población no llegue a setenta mil almas, pero que no baje de sesenta mil, elegirá por sí un diputado; y si bajase de este número, se unirá a la inmediata para completar el de setenta mil requerido. Exceptúase de esta regla la isla de Santo Domingo, que nombrará diputado, cualquiera que sea su población.

CAPITULO II DEL NOMBRAMIENTO DE DIPUTADOS DE CORTES

Art. 34 – Para la elección de los diputados de Cortes se celebrarán juntas electorales de parroquia, de partido y de provincia.

CAPITULO III DE LAS JUNTAS ELECTORALES DE PARROQUIA

Art. 35 – Las Juntas electorales de parroquia se compondrán de todos los ciudadanos avecindados y residentes en el territorio de la parroquia respectiva, entre los que se comprenden los eclesiásticos seculares.

Art. 36 – Estas juntas se celebrarán siempre en la península e islas y posesiones adyacentes, el primer domingo del mes de octubre del año anterior al de la celebración de las Cortes.

Art. 37 – En las provincias de ultramar se celebrarán el primer domingo del mes de diciembre, quince meses antes de la celebración de las Cortes, con aviso que para unas y otras hayan de dar anticipadamente las justicias.

Art. 38 – En las juntas de parroquia se nombrará por cada doscientos vecinos un elector parroquial.

Art. 39 – Si el número de vecinos de la parroquia excediese de trescientos, aunque no llegue a cuatrocientos, se nombrarán dos electores; si excediese de quinientos, aunque no llegue a seiscientos, se nombrarán tres, y así progresivamente.

Art. 40 – En las parroquias, cuyo número de vecinos no llegue a doscientos, con tal que tengan ciento cincuenta, se nombrará ya un elector, y en aquellas en que no haya este número se reunirán los vecinos a los de otra inmediata para nombrar el elector o electores que les correspondan.

Art. 41 – La junta parroquial elegirá a pluralidad de votos once compromisarios, para que éstos nombren el elector parroquial.

Art. 42 – Si en la junta parroquial hubieren de nombrarse dos electores parroquiales, se elegirán veinte y un compromisarios, y si tres, treinta y uno; sin que en ningún caso se pueda exceder de este número de compromisarios, a fin de evitar confusión.

Art. 43 – Para consultar la mayor comodidad de las poblaciones pequeñas, se observará que aquella parroquia que llegare a tener veinte vecinos, elegirá un compromisario; la que llegare a tener de treinta a cuarenta, elegirá dos; la que tuviere de cincuenta a sesenta, tres, y así progresivamente. Las parroquias que tuvieren menos de veinte vecinos, se unirán con las más inmediatas para elegir compromisario.

Art. 44 – Los compromisarios de las parroquias de las poblaciones pequeñas, así elegidos, se juntarán en el pueblo más a propósito, y en componiendo el número de once, o a lo menos de nueve, nombrarán un elector parroquial; si compusieren el número de veinte y uno, o a lo menos de diez y siete, nombrarán dos electores parroquiales y si fueren treinta y uno y se reunieren a lo menos veinte y cinco, nombrarán tres electores, o los que correspondan.

Art. 45 – Para ser nombrado elector parroquial se requiere ser ciudadano, mayor de veinte y cinco años, vecino y residente en la parroquia.

Art. 46 – Las juntas de parroquia serán presididas por el jefe político, o el alcalde de la ciudad, villa o aldea en que se congregaren, con asistencia del cura párroco para mayor solemnidad del acto; y si en un mismo pueblo por razón del número de sus parroquias se tuvieren dos o más juntas, presidirá una el jefe político o el alcalde, otro el otro alcalde y los regidores por suerte presidirán las demás.

Art. 47 – Llegada la hora de la reunión, que se hará en las casas consistoriales o en el lugar donde lo tengan de costumbre, hallándose juntos los ciudadanos que hayan concurrido, pasarán a la parroquia con su presidente, y en ella se celebrará una misa solemne de Espíritu Santo por el cura párroco, quien hará un discurso correspondiente a las circunstancias.

Art. 48 – Concluida la misa, volverán al lugar de donde sallo ron, y en él se dará principio a la junta, nombrando dos escrutadores y un secretario de entre los ciudadanos presentes, todo a puerta abierta.

Art. 49 – En seguida preguntará el presidente si algún ciudadano tiene que exponer alguna queja relativa a cohecho o soborno para que la elección recaiga en determinada persona; y' si la hubiere deberá hacerse justificación pública y verbal en el mismo acto. Siendo cierta la acusación, serán privados de voz activa y pasiva los que hubieren cometido el delito. Los calumniadores sufrirán la misma pena; y de este juicio no se admitirá recurso alguno.

Art. 50 – Si se suscitasen dudas sobre si en alguno de los presentes concurren las calidades requeridas para poder votar, la misma junta decidirá en el acto lo que le parezca; y lo que decidiere se ejecutará sin recurso alguno por esta vez y para este solo efecto.

Art. 51 – Se procederá inmediatamente al nombramiento de los compromisarios; lo que se hará designando cada ciudadano un número de personas igual al de los compromisarios, para lo que se acercará a la mesa donde se hallen el presidente, los escrutadores y el secretario; y éste las escribirá en una lista a su presencia; y en éste y en los demás actos de elección nadie podrá votarse a sí mismo, bajo la pena de perder el derecho de votar.

Art. 52 – Concluido este acto, el presidente, escrutadores, y secretario reconocerán las listas, y aquél publicará en alta voz los nombres de los ciudadanos que hayan sido elegidos compromisarios por haber reunido mayor número de votos.

Art. 53 – Los compromisarios nombrados se retirarán a un lugar separado antes de disolverse la junta, y conferenciando entre sí, procederán a nombrar al elector o electores de aquella parroquia, y quedarán elegidas la persona o personas que reúnan más de la mitad de votos. En seguida se publicará en la junta el nombramiento.

Art. 54 – El secretario extenderá el acta, que con él firmarán el presidente y los compromisarios, y se entregará copia de ella firmada por los mismos a la persona o personas elegidas, para hacer constar su nombramiento.

Art. 55 – Ningún ciudadano podrá excusarse de estos encargos por motivo ni pretexto alguno.

Art. 56 – En la junta parroquial ningún ciudadano se presentará con armas.

Art. 57 – Verificado el nombramiento de electores, se disolverá inmediatamente la junta, y cualquier otro acto en que intente mezclarse será nulo.

Art. 58 – Los ciudadanos que han compuesto la junta se trasladarán a la parroquia, donde se cantará un solemne "Te Deum", llevando al elector o electores entre el presidente, los escrutadores y el secretario.

CAPITULO IV DE LAS JUNTAS DE PARTIDO

Art. 59 – Las juntas electorales de partido se compondrán de los electores parroquiales que se congregarán en la cabeza de cada partido, a fin de nombrar el elector o electores que han de concurrir a la capital de la provincia para elegir los diputados de Cortes.

Art. 60 – Estas juntas se celebrarán siempre, en la península e islas y posesiones adyacentes, el primer domingo del mes de noviembre del año anterior al en que han de celebrarse las Cortes.

Art. 61 – En las provincias de Ultramar se celebrarán el primer domingo del mes de enero próximo siguiente al de diciembre en que se hubieren celebrado las juntas de parroquia.

Art. 62 – Para venir en conocimiento del número de electores que haya de nombrar cada partido, se tendrán presentes las siguientes reglas.

Art. 63 – El número de electores de partido será triple al de los diputados que se han de elegir.

Art. 64 – Si el número de partidos de la provincia fuere mayor que el de los electores que se requieren por el artículo precedente para el nombramiento de los diputados que le correspondan, se nombrará, sin embargo, un elector por cada partido.

Art. 65 – Si el número de partidos fue menor que el de los electores que deban nombrarse, cada partido elegirá uno, dos o más, hasta completar el número que se requiera; pero si faltase aún un elector, le nombrará el partido de mayor población; si todavía faltase otro, le nombrará el que se siga en mayor población, y así sucesivamente.

Art. 66 – Por lo que queda establecido en los artículos 31, 32 y 33, y en los tres artículos precedentes, el censo determina cuántos diputados corresponden a cada provincia, y cuántos electores a cada uno de sus partidos.

Art. 67 – Las juntas electorales de partido serán presididas por el jefe político, o el alcalde primero del pueblo cabeza de partido, a quien se presentarán los electores parroquiales con el documento que acredite su elección, para que sean anotados sus nombres en el libro en que han de extenderse las actas de la junta.

Art. 68 – En el día señalado se juntarán los electores de parroquia con el presidente en las salas consistoriales a puerta abierta, y comenzarán por nombrar un secretario y dos escrutadores de entre los mismos electores.

Art. 69 – En seguida presentarán los electores las certificaciones de su nombramiento para ser examinadas por el secretario y escrutadores, quienes deberán al día siguiente informar si están o no arregladas. Las certificaciones del secretario y escrutadores serán examinadas por una comisión de tres individuos de la junta, que se nombrará al efecto, para que informe también en el siguiente día sobre ellas.

Art. 70 – En este día, congregados los electores parroquiales, se leerán los informes sobre las certificaciones, y si se hubiere hallado reparo que oponer a alguna de ellas, o a los electores por defecto de alguna de las calidades requeridas, la Junta resolverá definitivamente y acto continuo lo que le parezca, y lo que resolviere, se ejecutará sin recurso.

Art. 71 – Concluido este acto, pasarán los electores parroquiales con su presidente a la iglesia mayor, en donde se cantará una misa solemne de Espíritu Santo por el eclesiástico de mayor dignidad, el que hará un discurso propio de las circunstancias.

Art. 72 – Después de este acto religioso se restituirán a las casas consistoriales, y ocupando los electores sus asientos sin preferencia alguna, leerá el secretario este capítulo de la Constitución, y en seguida hará el presidente la misma pregunta que se contiene en el artículo 49, y se observará todo cuanto en él se previene.

Art. 73 – Inmediatamente después se procederá al nombramiento del elector o electores de partido, eligiéndolos de uno en uno, y por escrutinio secreto, mediante cédulas en que esté escrito el nombre de la persona que cada uno elige.

Art. 74 – Concluida la votación, el presidente, secretario y escrutadores harán la regulación de los votos, y quedará elegido el que haya reunido a lo menos la mitad de los votos, y uno más, publicando el presidente cada elección. Si ninguna hubiere tenido la pluralidad absoluta de votos, los dos que hayan tenido el mayor número entrarán en segundo escrutinio, y quedará elegido el que reúna mayor número de votos. En caso de empate decidirá la suerte.

Art. 75 – Para ser elector de partido se requiere ser ciudadano que se halle en el ejercicio de sus derechos, mayor de veinte y cinco años, y vecino y residente en el partido, ya sea del estado seglar o del eclesiástico secular, pudiendo recaer la elección en los ciudadanos que componen la junta, o en los de fuera de ella.

Art. 76 – El secretario extenderá el acta, que con él firmarán el presidente y escrutadores; y se entregará copia de ella firmada por los mismos a la persona o personas elegidas, para hacer constar su nombramiento. El presidente de esta junta remitirá otra copia firmada por él y por el secretario al presidente de la junta de provincia, donde se hará notoria la elección en los papeles públicos.

Art. 77 – En las juntas electorales de partido se observará todo lo que se previene para las juntas electorales de parroquia en los artículos 55, 56, 57 y 58.

CAPITULO V DE LAS JUNTAS ELECTORALES DE PROVINCIA

Art. 78 – Las juntas electorales de provincia se compondrán de los electores de todos los partidos de ella, que se congregarán en la capital a fin de nombrar los diputados que le correspondan para asistir a las Cortes, como representantes de la Nación.

Art. 79 – Estas juntas se celebrarán siempre en la península e islas adyacentes el primer domingo del mes de diciembre del año anterior a las Cortes.

Art. 80 – En las provincias de Ultramar se celebrarán en el domingo segundo del mes de marzo del mismo año en que se celebraren las juntas de partido.

Art. 81 – Serán presididas estas juntas por el jefe político de la capital de la provincia, a quien se presentarán los electores de partido con el documento de su elección, para que sus nombres se anoten en el libro en que han de extenderse las actas de la junta.

Art. 82 – En el día señalado se juntarán los electores de partido con el presidente en las casas consistoriales, o en el edificio que se tenga por más a propósito para un acto tan solemne, a puerta abierta; y comenzarán por nombrar a pluralidad de votos un secretario y dos escrutadores de entre los mismos electores.

Art. 83 – Si a una provincia no le cupiere más que un diputado, concurrirán a lo menos cinco electores para su nombramiento; distribuyendo este número entre los partidos en que estuviere dividida, o formando partidos para este solo efecto.

Art. 84 – Se leerán los cuatro capítulos de esta Constitución que tratan de las elecciones. Después se leerán las certificaciones de las actas de las elecciones hechas en las cabezas de partido, remitidas por los respectivos presidentes y, asimismo, presentarán los electores las certificaciones de su nombramiento, para ser examinadas por el secretario y escrutadores, quienes deberán al día siguiente informar si están o no arregladas. Las certificaciones del secretario y escrutadores serán examinadas por una comisión de tres individuos de la junta, que se nombrarán al efecto, para que informen también sobre ellas en el siguiente día.

Art. 85 – Juntos en él los electores de partido, se leerán los informes sobre las certificaciones; y si se hubiere hallado reparo que oponer a alguna de ellas, o a los electores por defecto de alguna de las calidades requeridas, la junta resolverá definitivamente y acto continuo lo que le parezca; y lo que resolviere se ejecutará sin recurso.

Art. 86 – En seguida se dirigirán los electores de partido con su presidente a la catedral o iglesia mayor, en donde se cantará una misa solemne de Espíritu Santo, y el obispo, o en su defecto el eclesiástico de mayor dignidad, hará un discurso propio de las circunstancias.

Art. 87 – Concluido este acto religioso, volverán al lugar de donde salieron; y a puerta abierta, ocupando los electores sus asientos, sin preferencia alguna, hará el presidente la misma pregunta que se contiene en el artículo 49, y se observará todo cuanto en él se previene.

Art. 88 – Se procederá en seguida por los electores, que se hallen presentes, a la elección del diputado o diputados, y se elegirán de uno en uno, acercándose a la mesa donde se hallen el presidente, los escrutadores y secretario, y éste escribirá en una lista a su presencia el nombre de la persona que cada uno elige. El secretario y los escrutadores serán los primeros que voten.

Art. 89 – Concluida la votación, el presidente, secretario y escrutadores harán la regulación de los votos, y quedará elegido aquel que haya reunido a lo menos la mitad de los votos, y uno más. Si ninguno hubiera reunido la pluralidad absoluta de votos, los dos que hayan tenido el mayor número entrarán en segundo escrutinio, y quedará elegido el que reúna la pluralidad. En caso de empate decidirá la suerte; y hecha la elección de cada uno, la publicará el presidente.

Art. 90 – Después de la elección de diputados se procederá a la de suplentes por el mismo método y forma, y su número será en cada provincia la tercera parte de los diputados que le correspondan. Si a alguna provincia no le tocara elegir más que uno o dos diputados, elegirá, sin embargo, un diputado suplente. Estos concurrirán a las Cortes, siempre que se verifique la muerte del propietario, o su imposibilidad a juicio de las mismas, en cualquier tiempo que uno u otro accidente se verifique después de la elección.

Art. 91 – Para ser diputado de Cortes se requiere ser ciudadano que esté en el ejercicio de sus derechos, mayor de veinticinco años, y que haya nacido en la provincia o esté vecindado en ella con residencia a lo menos de siete años, bien sea del estado secolar, o del eclesiástico secular; pudiendo recaer la elección en los ciudadanos que componen la junta, o en los de fuera de ella.

Art. 92 – Se requiere además, para ser elegido diputado de Cortes, tener una renta anual proporcionada, procedente de bienes propios.

Art. 93 – Suspéndese la disposición del artículo precedente hasta que las Cortes que en adelante han de celebrarse, declaren haber llegado ya el tiempo de que pueda tener efecto, señalando la cuota de la renta, y la calidad de los bienes de que haya de provenir; y lo que entonces resolvieren se tendrá por constitucional, como si aquí se hallara expresado.

Art. 94 – Si sucediere que una misma persona sea elegida por la provincia de su naturaleza y por la en que está vecindado, subsistirá la elección por razón de la vecindad, y por la provincia de su naturaleza vendrá a las Cortes el suplente a quien corresponda.

Art. 95 – Los secretarios del despacho, los consejeros de Estado, y los que sirven empleos de la casa real, no podrán ser elegidos diputados de Cortes.

Art. 96 – Tampoco podrá ser elegido diputado de Cortes ningún extranjero, aunque haya obtenido de las Cortes carta de ciudadano.

Art. 97 – Ningún empleado público nombrado por el Gobierno, podrá ser elegido diputado de Cortes por la provincia en que ejerce su cargo.

Art. 98 – El secretario extenderá el acta de las elecciones, que con él firmarán el presidente y todos los electores.

Art. 99 – En seguida otorgarán todos los electores sin excusa alguna a todos y cada uno de los diputados poderes amplios, según la fórmula siguiente, entregándose a cada diputado su correspondiente poder para presentarse en las Cortes

Art. 100 – Los poderes estarán concebidos en estos términos: "En la ciudad de días del mes de del año de, en las salas de, hallándose congregados los señores (aquí se pondrán los nombres del presidente y de los electores de partido que forman la junta electoral de la provincia), dijeron ante mí el infrascrito escribano y testigos al efecto convocados, que habiéndose procedido, con arreglo a la Constitución política de la Monarquía española, al nombramiento de los electores parroquiales y de partido con todas las solemnidades prescritas por la misma Constitución, como constaba de las certificaciones que originales obraban en el expediente, reunidos los expresados electores de los partidos de la provincia de en el día de del mes de del presente año, habían hecho el nombramiento de los diputados que en nombre y representación de esta provincia han de concurrir a las Cortes, y que fueron electos por diputados para ellas por esta provincia los señores N. N. N., como resulta del acta extendida y firmada por N. N.: que en su consecuencia les otorgan poderes amplios a todos juntos, y a cada uno de por sí, para cumplir y desempeñar las augustas funciones de su encargo, y para que con los demás diputados de Cortes, como representantes de la Nación española, puedan acordar y resolver cuanto entendieren conducente al bien general de ella en uso de las facultades que la Constitución determina, y dentro de los límites que la misma prescribe, sin poder derogar, alterar o variar en manera alguna ninguno de sus artículos bajo ningún pretexto, y que los otorgantes se obligan por sí mismos y a nombre de todos los vecinos de esta provincia en virtud de las facultades que les son concedidas como electores nombrados para este acto, a tener por válido, y obedecer y cumplir cuanto como tales diputados de Cortes hicieren, y se resolvieren por éstas con arreglo a la Constitución Política de la Monarquía española. Así lo expresaron y otorgaron, hallándose presentes como testigos N. N. N., que con los señores otorgantes lo firmaron: de que doy fe."

Art. 101 – El presidente, escrutadores y secretario remitirán inmediatamente copia firmada por los mismos del acta de las elecciones a la diputación permanente de las Cortes, y harán que se publiquen las elecciones por medio de la imprenta, remitiendo un ejemplar a cada pueblo de la provincia.

Art. 102 – Para la indemnización de los diputados se les asistirá por sus respectivas provincias con las dietas que las Cortes en el segundo año de cada diputación general señalaren para la diputación que le ha de suceder; y a los diputados de Ultramar se les abonará además lo que parezca necesario, a juicio de sus respectivas provincias, para los gastos de viaje de ida y vuelta

Art. 103 – Se observará en las juntas electorales de provincia todo lo que se prescribe en los artículos 55, 56, 57 y 58, a excepción de lo que previene el artículo 328.

CAPITULO VI DE LA CELEBRACION DE LAS CORTES

Art. 104 – Se juntarán las Cortes todos los años en la capital del reino, en edificio destinado a este solo objeto.

Art. 105 – Cuando tuvieren por conveniente trasladarse a otro lugar, podrán hacerlo con tal que sea a pueblo que no diste de la capital más que doce leguas, y que convengan en la traslación las dos terceras partes de los diputados presentes.

Art. 106 – Las sesiones de las Cortes en cada año durarán tres meses consecutivos, dando principio el día primero del mes de marzo.

Art. 107 – Las Cortes podrán prorrogar sus sesiones cuando más por otro mes en sólo dos casos: primero, a petición del Rey; y segundo, si las Cortes lo creyeren necesario por una resolución de las dos terceras partes de los diputados.

Art. 108 – Los diputados se renovarán en su totalidad cada dos años.

Art. 109 – Si la guerra o la ocupación de alguna parte del territorio de la Monarquía por el enemigo impidieren que se presenten a tiempo todos o algunos de los diputados de una o más provincias, serán suplidos los que faltan por los anteriores diputados de las respectivas provincias, sorteando entre sí hasta completar el número que les corresponda.

Art. 110 – Los diputados no podrán volver a ser elegidos, sino mediante otra diputación.

Art. 111 – Al llegar los diputados a la capital se presentarán a la diputación permanente de Cortes, la que hará sentar sus nombres, y el de la provincia que los ha elegido, en un registro en la secretaría de las mismas Cortes.

Art. 112 – En el año de la renovación de los diputados se celebrará el día 15 de febrero a puerta abierta la primera junta preparatoria, haciendo de presidente el que lo sea de la diputación permanente, y de secretarios y escrutadores los que nombre la misma diputación de entre los restantes individuos que la componen.

Art. 113 – En esta primera junta presentarán todos los diputados sus poderes, y se nombrarán a pluralidad de votos dos comisiones, una de cinco individuos para que examine los poderes de todos los diputados; y otra de tres, para que examine de estos cinco individuos de la comisión.

Art. 114 – El día 20 del mismo febrero se celebrará también a puerta abierta la segunda junta preparatoria, en la que las dos comisiones informarán sobre la legitimidad de los poderes, habiendo tenido presentes las copias de las actas de las elecciones provinciales.

Art. 115 – En esta junta y en las demás que sean necesarias hasta el día 25, se resolverán definitivamente, y a pluralidad de votos, las dudas que se susciten sobre la legitimidad de los poderes y calidades de los diputados.

Art. 116 – En el año siguiente al de la renovación de los diputados se tendrá la primera junta preparatoria el día 20 de febrero, y hasta el 25 las que se crean necesarias para resolver, en el modo y forma que se ha expresado en los tres artículos precedentes, sobre la legitimidad de los poderes de los diputados que de nuevo se presenten.

Art. 117 – En todos los años el día 25 de febrero se celebrará la última junta preparatoria, en la que se hará por todos los diputados, poniendo la mano sobre los santos Evangelios, el juramento siguiente: ¿Juráis defender y conservar la religión católica, apostólica, romana, sin admitir otra alguna en el reino? - R. Sí juro. ¿Juráis guardar y hacer guardar religiosamente la Constitución política de la Monarquía española, sancionada por las Cortes generales y extraordinarias de la Nación en el año de mil ochocientos y doce? -R. Sí juro. ¿Juráis haberos bien y fielmente en el encargo que la Nación os ha encomendado, mirando en todo por el bien y prosperidad de la misma Nación? - R. Sí juro. Si así lo hicieris, Dios os lo premie; y si no, os lo demande.

Art. 118 – En seguida se procederá a elegir de entre los mismos diputados, por escrutinio secreto y a pluralidad absoluta de votos, un presidente, un vicepresidente y cuatro secretarios, con lo que se tendrán por constituidas y formadas las Cortes, y la diputación permanente cesará en todas sus funciones.

Art. 119 – Se nombrará en el mismo día una diputación de veinte y dos individuos, y dos de los secretarios, para que pase a dar parte al Rey de hallarse constituidas las Cortes, y del presidente que han elegido, a fin de que manifieste si asistirá a la apertura de las Cortes, que se celebrará el día primero de marzo.

Art. 120 – Si el Rey se hallare fuera de la capital, se le hará esta participación por escrito, y el Rey contestará del mismo modo.

Art. 121 – El Rey asistirá por sí mismo a la apertura de las Cortes; y si tuviere impedimento, la hará el presidente el día señalado, sin que por ningún motivo pueda diferirse para otro. Las mismas formalidades se observarán para el acto de cerrarse las Cortes.

Art. 122 – En la sala de las Cortes entrará el Rey sin guardia, y sólo le acompañarán las personas que determine el ceremonial para el recibimiento y despedida del Rey, que se prescriba en el reglamento del gobierno interior de las Cortes.

Art. 123 – El Rey hará un discurso, en el que propondrá a las Cortes lo que crea conveniente; y al que el presidente contestará en términos generales. Si no asistiere el Rey, remitirá su discurso al presidente, para que por éste se lea en las Cortes.

Art. 124 – Las Cortes no podrán deliberar en la presencia del Rey.

Art. 125 – En los casos en que los secretarios del Despacho hagan a las Cortes algunas propuestas a nombre del Rey, asistirán a las discusiones cuando y del modo que las Cortes determinen, y hablarán en ellas; pero no podrán estar presentes a la votación.

Art. 126 – Las sesiones de las Cortes serán públicas, y sólo en los casos que exijan podrá celebrarse sesión secreta.

Art. 127 – En las discusiones de las Cortes, y en todo lo demás que pertenezca a su gobierno y orden interior, se observará el reglamento que se forme por estas Cortes generales y extraordinarias, sin perjuicio de las reformas que las sucesivas tuvieren por conveniente hacer en él.

Art. 128 – Los diputados serán inviolables por sus opiniones, y en ningún tiempo ni caso, ni por ninguna autoridad podrán ser reconvenidos por ellas. En las causas criminales, que contra ellos se intentaren, no podrán ser juzgados sino por el tribunal de Cortes en el modo y forma que se prescriba en el reglamento del gobierno interior de las mismas. Durante las sesiones de las Cortes, y un mes después, los diputados no podrán ser demandados, civilmente, ni ejecutados por deudas.

Art. 129 Durante el tiempo de su diputación, contado para este efecto desde que el nombramiento conste en la permanente de Cortes no podrán los diputados admitir para sí, ni solicitar para otro, empleo alguno de provisión del Rey, ni aun ascenso, como no sea de escala en su respectiva carrera.

Art. 130 – Del mismo modo no podrán, durante el tiempo de su diputación, y un año después del último acto de sus funciones, obtener para sí, ni solicitar para otro, pensión ni condecoración alguna que sea también de provisión del Rey.

CAPITULO VII DE LAS FACULTADES DE LAS CORTES

Art. 131 – Las facultades de las Cortes son:

Primera. Proponer y decretar las leyes, e interpretarlas y de rogarías en caso necesario.

Segunda. Recibir el juramento al Rey, al Príncipe de Asturias y a la Regencia, como se previene en sus lugares.

Tercera. Resolver cualquier duda, de hecho o de derecho, que ocurra en orden a la sucesión a la corona.

Cuarta. Elegir Regencia o Regente del reino cuando lo previene la Constitución, y señalar las limitaciones con que la Regencia o el Regente han de ejercer la autoridad real.

Quinta. Hacer el reconocimiento público del Príncipe de Asturias.

Sexta. Nombrar tutor al Rey menor, cuando lo previene la Constitución.

Séptima. Aprobar antes de su ratificación los tratados de alianza ofensiva, los de subsidios, y los especiales de comercio.

Octava. Conceder o negar la admisión de tropas extranjeras en el reino.

Novena. Decretar la creación y supresión de plazas en los tribunales que establece la Constitución; e igualmente la creación y supresión de los oficios públicos.

Décima. Fijar todos los años a propuesta del Rey las fuerzas de tierra y de mar, determinando las que se hayan de tener en pie en tiempo de paz, y su aumento en tiempo de guerra.

Undécima. Dar ordenanzas al ejército, armada y milicia nacional en todos los ramos que los constituyen.

Duodécima. Fijar los gastos de la administración pública.

Décimatercia. Establecer anualmente las contribuciones e impuestos.

Décimacuarta. Tomar caudales a préstamo en casos de necesidad sobre el crédito de la Nación.

Décimaquinta. Aprobar el repartimiento de las contribuciones entre las provincias.

Décimasexta. Examinar y aprobar las cuentas de la inversión de los caudales públicos.

Décimaséptima. Establecer las aduanas y aranceles de derechos.

Décimoctava. Disponer lo conveniente para la administración, conservación y enajenación de los bienes nacionales.

Décimanona. Determinar el valor, peso, ley, tipo y denominación de las monedas.

Vigésima. Adoptar el sistema que se juzgue más cómodo y justo de pesos y medidas.

Vigésimaprimer. Promover y fomentar toda especie de industria y remover los obstáculos que la entorpezcan.

Vigésimasegunda. Establecer el plan general de enseñanza pública en toda la Monarquía, y aprobar el que se forme para la educación del Príncipe de Asturias. Vigésimatercia. Aprobar los reglamentos generales para la Policía y sanidad del reino.

Vigésimacuarta. Proteger la libertad política de la imprenta.

Vigésimaquinta. Hacer efectiva la responsabilidad de los secretarios del Despacho y demás empleados públicos.

Vigésimasexta. Por último pertenece a las Cortes dar o negar su consentimiento en todos aquellos casos y actos, para los que se previene en la Constitución ser necesario.

CAPITULO VIII DE LA FORMACION DE LAS LEYES, Y DE LA SANCION REAL

Art. 132 – Todo diputado tiene la facultad de proponer a las Cortes los proyectos de ley, haciéndolo por escrito, y exponiendo las razones en que se funde.

Art. 133 – Dos días a lo menos después de presentado y leído el proyecto de ley, se leerá por segunda vez; y las Cortes deliberarán si se admite o no a discusión.

Art. 134 – Admitido a discusión, si la gravedad del asunto requiriese a juicio de las Cortes, que pase previamente a una comisión, se ejecutará así.

Art. 135 – Cuatro días a lo menos después de admitido a discusión el proyecto, se leerá tercera vez, y se podrá señalar día para abrir la discusión.

Art. 136 – Llegado el día señalado para la discusión abrazará ésta el proyecto en su totalidad, y en cada uno de sus artículos.

Art. 137 – Las Cortes decidirán cuándo la materia está suficientemente discutida; y decidido que lo está, se resolverá si ha lugar o no a la votación.

Art. 138 – Decidido que ha lugar a la votación, se procederá a ella inmediatamente, admitiendo o desechando en todo o en parte el proyecto, o variándole y modificándole, según las observaciones que se hayan hecho en la discusión.

Art. 139 – La votación se hará a pluralidad absoluta de votos; y para proceder a ella será necesario que se hallen presentes a lo menos la mitad y uno más de la totalidad de los diputados que deben componer las Cortes.

Art. 140 – Si las Cortes desecharen un proyecto de ley en cualquier estado de su examen o resolvieren que no debe procederse a la votación, no podrá volver a proponerse en el mismo año.

Art. 141 – Si hubiere sido adoptado, se extenderá por duplicado en forma de ley, y se leerá en las Cortes; hecho lo cual, y firmados ambos originales por el presidente y dos secretarios, serán presentados inmediatamente al Rey por una diputación.

Art. 142 – El Rey tiene la sanción de las leyes.

Art. 143 – Da el Rey la sanción por esta fórmula, firmada de su mano: "Publíquese como ley."

Art. 144 – Niega el Rey la sanción por esta fórmula, igualmente firmada de su mano: "Vuelva a las Cortes"; acompañando al mismo tiempo una exposición de las razones que ha tenido para negarla.

Art. 145 – Tendrá el Rey treinta días para usar de esta prerrogativa; si dentro de ellos no hubiere dado o negado la sanción, por el mismo hecho se entenderá que la ha dado, y la dará en efecto.

Art. 146 – Dada o negada la sanción por el Rey, devolverá a las Cortes uno de los dos originales con la fórmula respectiva, para darse cuenta de ellas. Este original se conservará en el archivo de las Cortes y el duplicado quedará en poder del Rey.

Art. 147 – Si el Rey negare la sanción, no se volverá a tratar del mismo asunto en las Cortes de aquel año; pero podrá hacerse en las del siguiente.

Art. 148 – Si en las Cortes del siguiente año fuere de nuevo propuesto, admitido y aprobado el mismo proyecto, presentado que sea al Rey, podrá dar la sanción o negarla segunda vez en los términos de los artículos 143 y 144, y en el último caso, no se tratará del mismo asunto en aquel año.

Art. 149 – Si de nuevo fuere por tercera vez propuesto, admitido, y aprobado el mismo proyecto en las Cortes del siguiente año, por el mismo hecho se entiende que el Rey da la sanción; y presentándosele, la dará en efecto por medio de la fórmula expresada en el artículo 143.

Art. 150 – Si antes de que espire el término de treinta días en que el Rey ha de dar o negar la sanción, llegare el día en que las Cortes han de terminar sus sesiones, el Rey la dará o negará en los ocho primeros de las sesiones de las siguientes Cortes, y si este término pasare sin haberla dado, por esto mismo se entenderá dada, y la dará en efecto en la forma prescrita; pero si el Rey negare la sanción, podrán estas Cortes tratar del mismo proyecto.

Art. 151 – Aunque después de haber negado el Rey la sanción a un proyecto de ley se pasen alguno o algunos años sin que se proponga el mismo proyecto, como vuelva a suscitarse en el tiempo de la misma diputación, que le adoptó por la primera vez, o en el de las dos diputaciones que inmediatamente la subsigan, se entenderá siempre el mismo proyecto para los efectos de la sanción del Rey, de que tratan los tres artículos precedentes; pero si en la duración de las tres diputaciones expresadas no volviere a proponerse, aunque después se produzca en los propios términos, se tendrá por proyecto nuevo para los efectos indicados.

Art. 152 – Si la segunda o tercera vez que se propone el proyecto dentro del término que fija el artículo precedente, fuere desechado por las Cortes, en cualquier tiempo que se reproduzca después, se tendrá por nuevo proyecto.

Art. 153 – Las leyes se derogan con las mismas formalidades y por los mismos trámites que se establezcan.

CAPITULO IX DE LA PROMULGACION DE LAS LEYES

Art. 154 – Publicada la ley en las Cortes, se dará de ello aviso al Rey para que se proceda inmediatamente a su promulgación solemne.

Art. 155 – El Rey para promulgar las leyes usará de la fórmula siguiente: N (el nombre del Rey), por la gracia de Dios y por la Constitución de la Monarquía española, Rey de las Españas, a todos los que las presentes vieren y entendieren, sabed: Que las Cortes han decretado, y Nos sancionamos lo siguiente (aquí el texto literal de la ley): Por tanto, mandamos a todos los tribunales, justicias, jefes, gobernadores y demás autoridades, así civiles como militares y eclesiásticas, de cualquiera clase y dignidad, que guarden y hagan guardar, cumplir y ejecutar la presente ley en todas sus partes. Tendréislo entendido para su cumplimiento, y dispondréis se imprima, publique y circule. (Va dirigida al secretario del Despacho respectivo.)

Art. 156 – Todas las leyes se circularán de mandato del Rey por los respectivos secretarios del Despacho directamente a todos y cada uno de los tribunales supremos y de las provincias, y demás jefes y autoridades superiores, que las circularán a las subalternas.

CAPITULO X DE LA DIPUTACION PERMANENTE DE CORTES

Art. 157 – Antes de separarse las Cortes nombrarán una diputación que se llamará Diputación Permanente de Cortes, compuesta de siete individuos, de su seno, tres de las provincias de Europa y tres de las de Ultramar, y el séptimo saldrá por suerte entre un diputado de Europa y otro de Ultramar.

Art. 158 – Al mismo tiempo nombrarán las Cortes dos suplentes para esta diputación, uno de Europa y otro de Ultramar.

Art. 159 – La diputación permanente durará de unas Cortes ordinarias a otras.

Art. 160 – Las facultades de esta diputación son:

Primera. Velar sobre la observancia de la Constitución y de las leyes, para dar cuenta a las próximas Cortes de las infracciones que hayan notado.

Segunda. Convocar a Cortes extraordinarias en los casos prescritos por la Constitución.

Tercera. Desempeñar las funciones que se señalan en los artículos 111 y 112.

Cuarta. Pasar aviso a los diputados suplentes para que concurran en lugar de los propietarios; y si ocurriese el fallecimiento o imposibilidad absoluta de propietarios y suplentes de una provincia, comunicar las correspondientes órdenes a la misma, para que proceda a nueva elección.

CAPITULO XI DE LAS CORTES EXTRAORDINARIAS

Art. 161 – Las Cortes extraordinarias se compondrán de los mismos diputados que forman las ordinarias durante los dos años de su diputación.

Art. 162 – La diputación permanente de Cortes las convocará con señalamiento de día en los tres casos siguientes:

Primero. Cuando vacare la corona.

Segundo. Cuando el Rey se imposibilitare de cualquier modo para el gobierno, o quisiere abdicar la corona en el sucesor; estando autorizada en el primer caso la diputación para tomar todas las medidas que estime convenientes, a fin de asegurarse de la inhabilidad del Rey.

Tercero. Cuando en circunstancias críticas y por negocios arduos tuviere el Rey por conveniente que se congreguen, y lo participare así a la diputación permanente de Cortes.

Art. 163 – Las Cortes extraordinarias no entenderán sino en el objeto para que han sido convocadas.

Art. 164 – Las sesiones de las Cortes extraordinarias comenzarán y se terminarán con las mismas formalidades que las ordinarias.

Art. 165 – La celebración de las Cortes extraordinarias no estorbará la elección de nuevos diputados en el tiempo prescrito.

Art. 166 – Si las Cortes extraordinarias no hubieren concluido sus sesiones en el día señalado para la reunión de las ordinarias, cesarán las primeras en sus funciones, y las ordinarias continuarán el negocio para que aquéllas fueron convocadas.

Art. 167 – La diputación permanente de Cortes continuará en las funciones que le están señaladas en los artículos 111 y 112, en el caso comprendido en el artículo precedente.

TITULO IV DEL REY

CAPITULO I DE LA INVIOLABILIDAD DEL REY, Y DE SU AUTORIDAD

Art. 168 – La persona del Rey es sagrada e inviolable, y no está sujeta a responsabilidad.

Art. 169 – El Rey tendrá el tratamiento de Majestad Católica.

Art. 170 – La potestad de hacer ejecutar las leyes reside exclusivamente en el Rey, y su autoridad se extiende a todo cuanto conduce a la conservación del orden público en lo interior, y a la seguridad del Estado en lo exterior, conforme a la Constitución y a las leyes.

Art. 171 – Además de la prerrogativa que compete al Rey sancionar las leyes y promulgarlas, le corresponden como principales las facultades siguientes: Primera. Expedir los decretos, reglamentos e instrucciones que crea conducentes para la ejecución de las leyes.

Segunda. Cuidar de que en todo el reino se administre pronta y cumplidamente la justicia.

Tercera. Declarar la guerra, y hacer y ratificar la paz, dando después cuenta documentada a las Cortes.

Cuarta. Nombrar los magistrados de todos los tribunales civiles y criminales, a propuesta del Consejo de Estado.

Quinta. Proveer todos los empleos civiles y militares.

Sexta. Presentar para todos los obispados y para todas las dignidades y beneficios eclesiásticos de real patronato, a propuesta del Consejo de Estado.

Séptima. Conceder honores y distinciones de toda clase, con arreglo a las leyes.

Octava. Mandar los ejércitos y armadas, y nombrar los generales.

Novena. Disponer de la fuerza armada, distribuyéndola como más convenga.

Décima. Dirigir las relaciones diplomáticas y comerciales con las demás potencias, y nombrar los embajadores, ministros y cónsules.

Undécima. Cuidar de la fabricación de la moneda, en la que se pondrá su busto y su nombre.

Duodécima. Decretar la inversión de los fondos destinados a cada uno de los ramos de la administración pública.

Décimatercia. Indultar a los delinquentes, con arreglo a las leyes.

Decimacuarta. Hacer a las Cortes las propuestas de leyes o de reformas, que crea conducentes al bien de la Nación, para que de liberen en la forma prescrita.

Décimaquinta. Conceder el pase, o retener los decretos conciliares y bulas pontificias con el consentimiento de las Cortes, si contienen disposiciones generales; oyendo al Consejo de Estado, si versan sobre negocios particulares o gubernativos, y si contienen puntos contenciosos, pasando su conocimiento y decisión al supremo tribunal de justicia, para que resuelva con arreglo a las leyes.

Décimasexta. Nombrar y separar libremente los secretarios de Estado y del Despacho.

Art. 172 – Las restricciones de la autoridad del Rey son las siguientes:

Primera. No puede el Rey impedir bajo ningún pretexto la celebración de las Cortes en las épocas y casos señalados por la Constitución, ni suspenderlas ni disolverlas, ni en manera alguna embarazar sus sesiones y deliberaciones. Los que le aconsejasen o auxiliasen en cualquiera tentativa para estos actos, son declarados traidores, y serán perseguidos como tales.

Segunda. No puede el Rey ausentarse del reino sin consentimiento de las Cortes; y silo hiciere se entiende que ha abdicado la corona.

Tercera. No puede el Rey enajenar, ceder, renunciar o en cualquiera manera traspasar a otro la autoridad real, ni alguna de sus prerrogativas.

Si por cualquiera causa quisiere abdicar el trono en el inmediato sucesor, no lo podrá hacer sin el consentimiento de las Cortes.

Cuarta. No puede el Rey enajenar, ceder o permutar provincia, ciudad, villa o lugar, ni parte alguna, por pequeña que sea, del territorio español.

Quinta. No puede el Rey hacer alianza ofensiva, ni tratado especial de comercio con ninguna potencia extranjera sin el consentimiento de las Cortes.

Sexta. No puede tampoco obligarse por ningún tratado a dar subsidios a ninguna potencia extranjera sin el consentimiento de las Cortes.

Séptima. No puede el Rey ceder ni enajenar los bienes nacionales sin consentimiento de las Cortes.

Octava. No puede el Rey imponer por sí directa ni indirectamente contribuciones, ni hacer pedidos bajo cualquier nombre o para cualquiera objeto que sea, sino que siempre los han de decretar las Cortes.

Novena. No puede el Rey conceder privilegio exclusivo a persona ni corporación alguna.

Décima. No puede el Rey tomar la propiedad de ningún particular ni corporación, ni turbarle en la posesión, uso y aprovechamiento de ella; y si en algún caso fuere necesario para un objeto de conocida utilidad común tomar la propiedad de un particular, no lo podrá hacer, sin que al mismo tiempo sea indemnizado, y se le dé el buen cambio a bien vista de hombres buenos.

Undécima. No puede el Rey privar a ningún individuo de su libertad, ni imponerle por sí pena alguna. El secretario del Despacho que firme la orden, y el juez que la ejecute, serán responsables a la Nación, y castigados como reos de atentado contra la libertad individual.

Sólo en el caso de que el bien y seguridad del Estado exijan el arresto de alguna persona, podrá el Rey expedir órdenes al efecto; pero con la condición de que dentro de cuarenta y ocho horas deberá hacerla entregar a disposición del tribunal o juez competente.

Duodécima. El Rey antes de contraer matrimonio dará parte a las Cortes para obtener su consentimiento; y si no lo hiciere, entienda que abdica la corona.

Art. 173 – El Rey en su advenimiento al trono, y si fuere menor, cuando entre a gobernar el reino, prestará juramento ante las Cortes bajo la fórmula siguiente: "N. (aquí su nombre) por la gracia de Dios y la Constitución de la Monarquía española, Rey' de las Españas; juro por Dios y por los santos Evangelios que defenderé y conservaré la religión católica, apostólica, romana, sin permitir otra alguna en el reino: que guardaré y haré guardar la Constitución política y leyes de la Monarquía española, no mirando en cuanto hiciere sino al bien y provecho de ella: que no enajenaré, cederé ni desmembraré parte alguna del reino: que no exigiré jamás cantidad alguna de frutos, dinero ni otra cosa, sino las que hubieren decretado las Cortes: que no tomaré jamás a nadie su propiedad y que respetaré sobre todo la libertad política de la Nación, y la personal de cada individuo: y si en lo que he jurado, o parte de ello, lo contrario hiciere, no debo ser obedecido; antes aquello en que contraviniere, sea nulo y de ningún valor. Así Dios me ayude, y sea en mi defensa; y si no, me lo demande."

CAPITULO II DE LA SUCESION A LA CORONA

Art. 174 – El reino de las Españas es indivisible, y sólo se sucederá en el trono perpetuamente desde la promulgación de la Constitución por el orden regular de primogenitura y representación entre los descendientes legítimos, varones y hembras, de las líneas que se expresarán.

Art. 175 – No pueden ser Reyes de las Españas sino los que sean hijos legítimos habidos en constante y legítimo matrimonio.

Art. 176 – En el mismo grado y línea los varones prefieren a las hembras y siempre el mayor al menor; pero las hembras de mejor línea o de mejor grado en la misma línea prefieren a los varones de línea o grado posterior.

Art. 177 – El hijo o hija del primogénito del Rey, en el caso de morir su padre sin haber entrado en la sucesión del reino, prefiere a los tíos y sucede inmediatamente al abuelo por derecho de representación.

Art. 178 – Mientras no se extingue la línea en que esté radicada la sucesión, no entra la inmediata.

Art. 179 – El Rey de las Españas es el Señor Don Fernando VII de Borbón, que actualmente reina.

Art. 180 – A falta del Señor Don Fernando VII de Borbón, sucederán sus descendientes legítimos, así varones como hembras: a falta de éstos sucederán sus hermanos y tíos hermanos de su padre, así varones como hembras, y los descendientes legítimos de éstos por el orden que queda prevenido, guardando en todos el derecho de representación y la preferencia de las líneas anteriores a las posteriores.

Art. 181 – Las Cortes deberán excluir de la sucesión aquella persona o personas que sean incapaces para gobernar o hayan hecho cosa por que merezcan perder la corona.

Art. 182 – Si llegaren a extinguirse todas las líneas que aquí se señalan, las Cortes harán nuevos llamamientos, como vean que más importa a la Nación, siguiendo siempre el orden y reglas de suceder aquí establecidas.

Art. 183 – Cuando la corona haya de recaer inmediatamente o haya recaído en hembra, no podrá ésta elegir marido sin consentimiento de las Cortes; y si lo contrario hiciere, se entiende que abdica la corona.

Art. 184 – En el caso de que llegue a reinar una hembra, su marido no tendrá autoridad ninguna respecto del reino, ni parte alguna en el Gobierno.

CAPITULO III DE LA MENOR EDAD DEL REY, Y DE LA REGENCIA

Art. 185 – El Rey es menor de edad hasta los diez y ocho años cumplidos.

Art. 186 – Durante la menor edad del Rey será gobernado el reino por una Regencia.

Art. 187 – Lo será igualmente cuando el Rey se halle imposibilitado de ejercer su autoridad por cualquiera causa física o moral.

Art. 188 – Si el impedimento del Rey pasare de dos años, el sucesor inmediato fuere mayor de diez y ocho, las Cortes podrán nombrarle Regente del reino en lugar de la Regencia.

Art. 189 – En los casos en que vacare la corona, siendo el Príncipe de Asturias menor de edad, hasta que se junten las Cortes extraordinarias, si no se hallaren reunidas las ordinarias, la Regencia provisional se compondrá de la Reina madre, si la hubiere, de dos diputados de la diputación permanente de las Cortes, los más antiguos por orden de su elección en la diputación, y de dos consejeros del consejo de Estado los más antiguos, a saber: el decano y el que le siga: si no hubiere Reina madre, entrará en la Regencia el consejero de Estado tercero en antigüedad.

Art. 190 – La Regencia provisional será presidida por la Reina madre, si la hubiere, y en su defecto, por el individuo de la Diputación permanente de Cortes que sea primer nombrado en ella.

Art. 191 – La Regencia provisional no despachará otros negocios que los que no admitan dilación, y no renovará ni nombrará empleados sino interinamente.

Art. 192 – Reunidas las Cortes extraordinarias, nombrarán una Regencia compuesta de tres o cinco personas.

Art. 193 – Para poder ser individuo de la Regencia se requiere ser ciudadano en el ejercicio de sus derechos; quedando excluidos los extranjeros, aunque tengan carta de ciudadanos.

Art. 194 – La Regencia será presidida por aquel de sus individuos que las Cortes designaren; tocando a éstas establecer en caso necesario, si ha de haber o no turno en la presidencia, y en qué términos.

Art. 195 – La Regencia ejercerá la autoridad del Rey en los términos que estimen las Cortes.

Art. 196 – Una y otra Regencia prestarán juramento según la fórmula prescrita en el artículo 173, añadiendo la cláusula de que serán fieles al Rey; y la Regencia permanente añadirá además, que observará las condiciones que le hubieren impuesto las Cortes para el ejercicio de su autoridad, que cuando llegue el Rey a ser mayor, o cese la imposibilidad, le entregará el gobierno del reino bajo la pena, si un momento lo dilata, de ser sus individuos habidos y castigados como traidores.

Art. 197 – Todos los actos de la Regencia se publicarán en nombre del Rey.

Art. 198 – Será tutor del Rey menor la persona que el Rey difunto hubiere nombrado en su testamento. Si no le hubiere nombrado, será tutora la Reina madre, mientras permanezca viuda. En su defecto, será nombrado el tutor por las Cortes. En el primero y tercer caso el tutor deberá ser natural del reino.

Art. 199 – La Regencia cuidará de que la educación del Rey menor sea la más conveniente al grande objeto de su alta dignidad, y que se desempeñe conforme al plan que aprobaren las Cortes.

Art. 200 – Estas señalarán el sueldo que hayan de gozar los individuos de la Regencia.

CAPITULO IV DE LA FAMILIA REAL, Y DEL RECONOCIMIENTO DEL PRINCIPE DE ASTURIAS

Art. 201 – El hijo primogénito del Rey se titulará Príncipe de Asturias.

Art. 202 – Los demás hijos e hijas del Rey serán y se llamarán Infantes de las Españas.

Art. 203 – Asimismo, serán y se llamarán Infantes de las Españas los hijos e hijas del Príncipe de Asturias.

Art. 204 – A estas personas precisamente estará limitada la calidad de Infante de las Españas, sin que pueda extenderse a otras.

Art. 205 – Los Infantes de las Españas gozarán de las distinciones y honores que han tenido hasta aquí, y podrán ser nombrados para toda clase de destinos, exceptuados los de judicatura y la diputación de Cortes.

Art. 206 – El Príncipe de Asturias no podrá salir del reino sin consentimiento de las Cortes, y si saliere sin él, quedará por el mismo hecho excluido del llamamiento a la corona.

Art. 207 – Lo mismo se entenderá, permaneciendo fuera del reino por más tiempo que el prefijado en el permiso, si requerido para que vuelva, no lo verificase dentro del término que las Cortes señalen.

Art. 208 – El Príncipe de Asturias, los Infantes e Infantas y sus hijos y descendientes que sean súbditos del Rey, no podrán contraer matrimonio sin su consentimiento y el de las Cortes, bajo la pena de ser excluidos del llamamiento a la corona.

Art. 209 – De las partidas de nacimiento, matrimonio y muerte de todas las personas de la familia Real, se remitirá una copla auténtica a las Cortes, y en su defecto a la diputación permanente, para que se custodie en su archivo.

Art. 210 – El Príncipe de Asturias será reconocido por las Cortes con las formalidades que prevendrá el reglamento del gobierno interior de ellas.

Art. 211 – Este reconocimiento se hará en las primeras Cortes que se celebren después de su nacimiento.

Art. 212 – El Príncipe de Asturias, llegando a la edad de catorce años, prestará juramento ante las Cortes bajo la fórmula siguiente: "N. (aquí el nombre), Príncipe de Asturias, juro por Dios y por los santos Evangelios, que defenderé y conservaré la religión católica, apostólica, romana, sin permitir otra alguna en el reino; que guardaré la Constitución política de la Monarquía española, y que seré fiel y obediente al Rey. Así Dios me ayude."

CAPITULO V DE LA DOTACION DE LA FAMILIA REAL

Art. 213 – Las Cortes señalarán al Rey la dotación anual de su casa, que sea correspondiente a la alta dignidad de su persona.

Art. 214 – Pertenecen al Rey todos los palacios reales que han disfrutado sus predecesores, y las Cortes señalarán los terrenos que tengan por conveniente reservar para el recreo de su persona.

Art. 215 – Al Príncipe de Asturias desde el día de su nacimiento, y a los Infantes e Infantas desde que cumplan siete años de edad, se asignará por las Cortes para su alimento la cantidad anual correspondiente a su respectiva dignidad.

Art. 216 – A las Infantas, para cuando casaren, señalarán las Cortes la cantidad que estimen en calidad de dote; y entregada ésta, cesarán los alimentos anuales.

Art. 217 – A los Infantes, si casaren mientras residan en las apañías, se les continuarán los alimentos que les estén asignados; y si casaren y residieren fuera, cesarán los alimentos, y se les entregará por una vez la cantidad que las Cortes señalen.

Art. 218 – Las Cortes señalarán los alimentos anuales que hayan de darse a la Reina viuda.

Art. 219 – Los sueldos de los individuos de la Regencia se tomarán de la dotación señalada a la casa del Rey.

Art. 220 – La dotación de la casa del Rey y los alimentos de su familia, de que hablan los artículos precedentes, se señalarán por las Cortes al principio de cada reinado, y no se podrán alterar durante él.

Art. 221 – Todas estas asignaciones son de cuenta de la tesorería nacional, por la que serán satisfechas al administrador que el Rey nombrare, con el cual se entenderán las acciones activas y pasivas, que por razón de intereses puedan promoverse.

CAPITULO VI DE LOS SECRETARIOS DE ESTADO Y DEL DESPACHO

Art. 222 – Los secretarios del despacho serán siete, a saber:

El secretario del despacho de Estado.

El secretario del despacho de la Gobernación del Reino para la Península e Islas adyacentes.

El secretario del despacho de la Gobernación del Reino para Ultramar.

El secretario del despacho de Gracia y Justicia.

El secretario del despacho de Hacienda.

El secretario del despacho de Guerra.

El secretario del despacho de Marina.

Las Cortes sucesivas harán en este sistema de secretarías del despacho la variación que la experiencia o las circunstancias exijan.

Art. 223 – Para ser secretario del despacho se requiere ser ciudadano en el ejercicio de sus derechos, quedando excluidos los extranjeros, aunque tengan carta de ciudadanos.

Art. 224 – Por un reglamento particular aprobado por las Cortes se señalarán a cada secretaría los negocios que deban pertenecerle.

Art. 225 – Todas las órdenes del Rey deberán ir firmadas por el secretario del despacho del ramo a que el asunto corresponda. Ningún tribunal ni persona pública dará cumplimiento a la orden que carezca de este requisito.

Art. 226 – Los secretarios del despacho serán responsables a las Cortes de las órdenes que autoricen contra la Constitución o las leyes, sin que les sirva de excusa haberlo mandado el Rey.

Art. 227 – Los secretarios del despacho formarán los presupuestos anuales de los gastos de la administración pública, que se estime deban hacerse por su respectivo ramo, y rendirán cuentas de los que se hubieren hecho, en el modo que se expresará.

Art. 228 – Para hacer efectiva la responsabilidad de los secretarios del despacho, decretarán ante todas cosas las Cortes que ha lugar a la formación de causa.

Art. 229 – Dado este decreto, quedará suspenso el secretario del despacho; y las Cortes remitirán al tribunal supremo de Justicia todos los documentos concernientes a la causa que haya de formarse por el mismo tribunal, quien la sustanciará y decidirá con arreglo a las leyes.

Art. 230 – Las Cortes señalarán el sueldo que deban gozar los secretarios del despacho durante su encargo.

CAPITULO VII DEL CONSEJO DE ESTADO

Art. 231 – Habrá un Consejo de Estado compuesto de cuarenta individuos, que sean ciudadanos en el ejercicio de sus derechos, que dando excluidos los extranjeros, aunque tengan carta de ciudadanos.

Art. 232 – Estos serán precisamente en la forma siguiente, a saber: cuatro eclesiásticos, y no más, de conocida y probada ilustración y merecimiento, de los cuales dos serán obispos; cuatro Grandes de España, y no más, adornados de las virtudes, talento y conocimientos necesarios; y los restantes serán elegidos de entre los sujetos que más se hayan distinguido por su ilustración y conocimientos, o por sus señalados servicios en alguno de los principales ramos de la administración y gobierno del Estado. Las Cortes no podrán proponer para estas plazas a ningún individuo que sea diputado de Cortes al tiempo de hacerse la elección. De los individuos del consejo de Estado, doce a lo menos serán nacidos en las provincias de Ultramar.

Art. 233 – Todos los consejeros de Estado serán nombrados por el Rey a propuesta de las Cortes.

Art. 234 – Para la formación de este Consejo se dispondrá en las Cortes una lista triple de todas las clases referidas en la pro porción indicada, de la cual el Rey elegirá los cuarenta individuos que han de componer el Consejo de Estado, tomando los eclesiásticos de la lista de su clase, los Grandes de la suya, y así los demás.

Art. 235 – Cuando ocurriere alguna vacante en el Consejo de Estado, las Cortes primeras que se celebren presentarán al Rey tres personas de la clase en que se hubiere verificado, para que elija la que le pareciere.

Art. 236 – El Consejo de Estado es el único Consejo del Rey, que oír su dictamen en los asuntos graves gubernativos, y señaladamente para dar o negar la sanción a las leyes, declarar la guerra, y hacer los tratados.

Art. 237 – Pertenecerá a este Consejo hacer al Rey la propuesta por temas para la presentación de todos los beneficios eclesiásticos, y para la provisión de las plazas de judicatura.

Art. 238 – El Rey formará un reglamento para el gobierno del Consejo de Estado, oyendo previamente al mismo; y se presentará a las Cortes para su aprobación.

Art. 239 – Los consejeros de Estado no podrán ser removidos sin causa justificada ante el tribunal supremo de Justicia.

Art. 240 – Las Cortes señalarán el sueldo que deban gozar los consejeros de Estado.

Art. 241 – Los consejeros de Estado, al tomar posesión de sus plazas, harán en manos del Rey juramento de guardar la Constitución, ser fieles al Rey, y aconsejarle lo que entendieren ser conducente al bien de la Nación, sin mira particular ni interés privado.

TITULO V DE LOS TRIBUNALES Y DE LA ADMINISTRACION DE JUSTICIA EN LO CIVIL Y CRIMINAL

CAPITULO I DE LOS TRIBUNALES

Art. 242 – La potestad de aplicar las leyes en las causas civiles y criminales pertenece exclusivamente a los tribunales.

Art. 243 – Ni las Cortes ni el Rey podrán ejercer en ningún caso las funciones judiciales, avocar causas pendientes, ni mandar abrir los juicios fenecidos.

Art. 244 – Las leyes señalarán el orden y las formalidades del proceso, que serán uniformes en todos los tribunales; y ni las Cortes ni el Rey podrán dispensarlas.

Art. 245 – Los tribunales no podrán ejercer otras funciones que las de juzgar y hacer que se ejecute lo juzgado.

Art. 246 – Tampoco podrán suspender la ejecución de las leyes, ni hacer reglamento alguno para la administración de justicia.

Art. 247 – Ningún español podrá ser juzgado en causas civiles ni criminales por ninguna comisión, sino por el tribunal competente determinado con anterioridad por la ley.

Art. 248 – En los negocios comunes, civiles y criminales no habrá más que un solo fuero para toda clase de personas.

Art. 249 – Los eclesiásticos continuarán gozando del fuero de su estado, en los términos que prescriben las leyes o que en adelante prescribieren.

Art. 250 – Los militares gozarán también de fuero particular, en los términos que previene la ordenanza o en adelante previniere.

Art. 251 – Para ser nombrado magistrado o juez se requiere haber nacido en el territorio español, y ser mayor de veinticinco años. Las demás calidades que respectivamente deban éstos tener serán determinadas por las leyes.

Art. 252 – Los magistrados y jueces no podrán ser depuestos de sus destinos, sean temporales o perpetuos, sino por causa legalmente probada y sentenciada; ni suspendidos, sino por acusación legalmente intentada.

Art. 253 – Si al Rey llegaren quejas contra algún magistrado, y formado expediente, parecieren fundadas, podrá, oído el consejo de Estado, suspenderle, haciendo pasar inmediatamente el expediente al supremo tribunal de Justicia, para que juzgue con arreglo a las leyes.

Art. 254 – Toda falta de observancia de las leyes que arreglan el proceso en lo civil y en lo criminal, hace responsables personalmente a los jueces que la cometieren.

Art. 255 – El soborno, el cohecho y la prevaricación de los magistrados y jueces producen acción popular contra los que los cometan.

Art. 256 – Las Cortes señalarán a los magistrados y jueces de letras una dotación competente.

Art. 257 – La justicia se administrará en nombre del Rey, y las ejecutorias y provisiones de los tribunales superiores se encabezarán también en su nombre.

Art. 258 – El Código civil y criminal y el de comercio serán unos mismos para toda la Monarquía, sin perjuicio de las variaciones, que por particulares circunstancias podrán hacer las Cortes.

Art. 259 – Habrá en la Corte un tribunal, que se llamará Supremo Tribunal de Justicia.

Art. 260 – Las Cortes determinarán el número de magistrados que han de componerle, y las salas en que ha de distribuirse.

Art. 261 – Toca a este supremo tribunal:

Primero. Dirimir todas las competencias de las audiencias entre sí en todo el territorio español, y las de las audiencias con los tribunales especiales, que existan en la Península e Islas adyacentes. En Ultramar se dirimirán éstas últimas según lo determinaren las leyes.

Segundo. Juzgar a los secretarios de Estado y del Despacho, cuando las Cortes decretaren haber lugar a la formación de causa.

Tercero. Conocer de todas las causas de separación y suspensión de los consejeros de Estado y de los magistrados de las audiencias.

Cuarto. Conocer de las causas criminales de los secretarios de Estado y del Despacho, de los consejeros de Estado y de los magistrados de las audiencias, perteneciendo al jefe político más autorizado la instrucción del proceso para remitirlo a este tribunal.

Quinto. Conocer de todas las causas criminales que se promovieren contra los individuos de este supremo tribunal. Si llegare el caso en que sea necesario hacer efectiva la responsabilidad de este supremo tribunal, las Cortes, previa la formalidad establecida en el artículo 228, procederán a nombrar para este fin un tribunal compuesto de nueve jueces, que serán elegidos por suerte de un número doble.

Sexto. Conocer de la residencia de todo empleado público que esté sujeto a ella por disposición de las leyes.

Séptimo. Conocer de todos los asuntos contenciosos pertenecientes al real patronato.

Octavo. Conocer de los recursos de fuerza de todos los tribunales eclesiásticos superiores de la Corte.

Noveno. Conocer de los recursos de nulidad, que se interpongan contra las sentencias dadas en última instancia para el preciso efecto de reponer el proceso, devolviéndolo, y hacer efectiva la responsabilidad de que trata el artículo 254. Por lo relativo a Ultramar, de estos recursos se conocerá en las audiencias en la forma que se dirá en su lugar.

Décimo. Oír las dudas de los demás tribunales sobre la inteligencia de alguna ley, y consultar sobre ellas al Rey con los fundamentos que hubiere, para que promueva la conveniente declaración en las Cortes.

Undécimo. Examinar las listas de las causas civiles y criminales, que deben remitirle las audiencias para promover la pronta administración de justicia, pasar copia de ellas para el mismo efecto al Gobierno, y disponer su publicación por medio de la imprenta.

Art. 262 – Todas las causas civiles y criminales se fenecerán dentro del territorio de cada audiencia.

Art. 263 – Pertenecerá a las audiencias conocer de todas las causas civiles de los juzgados inferiores de su demarcación en segunda y tercera instancia, y lo mismo de las criminales, según lo determinen las leyes; y también de las causas de suspensión y separación de los jueces inferiores de su territorio, en el modo que prevengan las leyes, dando cuenta al Rey.

Art. 264 – Los magistrados que hubieren fallado en la segunda instancia, no podrán asistir a la vista del mismo pleito en la tercera.

Art. 265 – Pertenecerá también a las audiencias conocer de las competencias entre todos los jueces subalternos de su territorio.

Art. 266 – Les pertenecerá asimismo conocer de los recursos de fuerza que se introduzcan de los tribunales y autoridades eclesiásticas de su territorio.

Art. 267 – Les corresponderá también recibir de todos los jueces subalternos de su territorio avisos puntuales de las causas que se formen por delitos, y listas de las causas civiles y criminales pendientes en su juzgado, con expresión del estado de unas y otras, a fin de promover la más pronta admisión de justicia.

Art. 268 – A las audiencias de Ultramar les corresponderá además el conocer de los recursos de nulidad, debiendo éstos interponerse, en aquellas audiencias que tengan suficiente número para la formación de tres salas, en la que no haya conocido de la causa en ninguna instancia. En las audiencias que no consten de este número de ministros, se interpondrán estos recursos de una a otra de las comprendidas en el distrito de una misma gobernación superior; y en el caso de que en éste no hubiere más que una audiencia irán a la más inmediata de otro distrito.

Art. 269 – Declarada la nulidad, la audiencia que ha conocido de ella dará cuenta, con testimonio que contenga los insertos convenientes, al supremo tribunal de Justicia, para hacer efectiva la responsabilidad de que trata el artículo 254.

Art. 270 – Las audiencias remitirán cada año al supremo tribunal de Justicia listas exactas de las causas civiles, y cada seis meses de las criminales, así fenecidas como pendientes, con expresión del estado que éstas tengan, incluyendo las que hayan recibido de los juzgados inferiores.

Art. 271 – Se determinará por leyes y reglamentos especiales el número de los magistrados de las audiencias, que no podrán ser menos de siete, la forma de estos tribunales, y el lugar de su residencia.

Art. 272 – Cuando llegue el caso de hacerse la conveniente división del territorio español, indicada en el artículo 11, se determinará con respecto a ella el número de audiencias que han de establecerse, y se les señalará territorio.

Art. 273 – Se establecerán partidos proporcionalmente iguales, y en cada cabeza de partido habrá un juez de letras con un juzgado correspondiente.

Art. 274 – Las facultades de estos jueces se limitarán precisamente a lo contencioso, y las leyes determinarán las que han de pertenecerles en la capital y pueblos de su partido, como también hasta de qué cantidad podrán conocer en los negocios civiles sin apelación.

Art. 275 – En todos los pueblos se establecerán alcaldes, y las leyes determinarán la extensión de sus facultades, así en lo contencioso como en lo económico.

Art. 276 – Todos los jueces de los tribunales inferiores deberán dar cuenta, a más tardar dentro del tercer día, a su respectiva audiencia, de las causas que se formen por delitos cometidos en su territorio, y después continuarán dando cuenta de su estado en las épocas que la audiencia les prescriba.

Art. 277 – Deberán, asimismo, remitir a la audiencia respectiva listas generales cada seis meses de las causas civiles, y cada tres de las criminales, que pendieren en sus juzgados, con expresión de su estado.

Art. 278 – Las leyes decidirán si ha de haber tribunales especiales para conocer de determinados negocios.

Art. 279 – Los magistrados y jueces al tomar posesión de sus plazas jurarán guardar la Constitución, ser fieles al Rey, observar las leyes y administrar imparcialmente la justicia.

CAPITULO II

Art. 280 – No se podrá privar a ningún español del derecho de terminar sus diferencias por medio de jueces árbitros, elegidos por ambas partes.

Art. 281 – La sentencia que dieren los árbitros, se ejecutará, si las partes al hacer el compromiso no se hubieren reservado el derecho de apelar.

Art. 282 – El alcalde de cada pueblo ejercerá en él el oficio de conciliador; y el que tenga que demandar por negocios civiles o por injurias, deberá presentarse a él con este objeto.

Art. 283 – El alcalde con dos hombres buenos, nombrados uno por cada parte, oirá al demandante y al demandado, se enterará de las razones en que respectivamente apoyen su intención; y tomará, oído el dictamen de los dos asociados, la providencia que le parezca propia para el fin de terminar el litigio sin más progresos, como se terminará en efecto, si las partes se aquietan con esta de cisión extrajudicial.

Art. 284 – Sin hacer constar que se ha intentado el medio de la conciliación, no se entablará pleito ninguno.

Art. 285 – En todo negocio, cualquiera que sea su cuantía, habrá a lo más tres instancias y tres sentencias definitivas pronunciadas en ellas. Cuando la tercera instancia se interponga de dos sentencias conformes, el número de jueces que haya de decidirla, deberá ser mayor que el que asistió a la vista de la segunda, en la forma que lo disponga la ley. A ésta toca también determinar, atendida la entidad de los negocios, y la naturaleza y calidad de los diferentes juicios, qué sentencia ha de ser la que en cada uno deba causar ejecutoria.

CAPITULO III DE LA ADMINISTRACION DE JUSTICIA EN LO CRIMINAL

Art. 286 – Las leyes arreglarán la administración de justicia en lo criminal, de manera que el proceso sea formado con brevedad, y sin vicios, a fin de que los delitos sean prontamente castigados.

Art. 287 – Ningún español podrá ser preso sin que preceda información sumaria del hecho, por el que merezca según la ley ser castigado con pena corporal, y asimismo un mandamiento del juez por escrito, que se le notificará en el acto mismo de la prisión.

Art. 288 – Toda persona deberá obedecer estos mandamientos: cualquiera resistencia será reputada delito grave.

Art. 289 – Cuando hubiere resistencia o se temiere la fuga, se podrá usar de la fuerza para asegurar la persona.

Art. 290 – El arrestado, antes de ser puesto en prisión, será presentado al juez, siempre que no haya cosa que lo estorbe, para que le reciba declaración; mas si esto no pudiere verificarse, se le conducirá a la cárcel en calidad de detenido, y el juez le recibirá la declaración dentro de las veinticuatro horas.

Art. 291 – La declaración del arrestado será sin juramento, que a nadie ha de tomarse en materias criminales sobre hecho propio.

Art. 292 – En fraganti todo delincuente puede ser arrestado, y todos pueden arrestarle y conducirlo a la presencia del juez: presentado o puesto en custodia, se procederá en todo, como se previene en los dos artículos precedentes.

Art. 293 – Si se resolviere que al arrestado se le ponga en la cárcel, o que permanezca en ella en calidad de preso, se proveerá auto motivado, y de él se entregará copia al alcaide, para que la inserte en el libro de presos, sin cuyo requisito no admitirá el alcalde a ningún preso en calidad de tal, bajo la más estrecha responsabilidad,

Art. 294 – Sólo se hará embargo de bienes cuando se proceda por delitos que lleven consigo responsabilidad pecuniaria, y en proporción a la cantidad a que ésta pueda extenderse.

Art. 295 – No será llevado a la cárcel el que de fiador en los casos en que la ley no prohíba expresamente que se admita la fianza.

Art. 296 – En cualquier estado de la causa que aparezca que no puede imponerse al preso pena corporal, se le pondrá en libertad, dando fianza.

Art. 297 – Se dispondrán las cárceles de manera que sirvan para asegurar y no para molestar a los presos: así el alcaide tendrá a éstos en buena custodia y separados los que el juez mande tener sin comunicación; pero nunca en calabozos subterráneos ni malsanos.

Art. 298 – La ley determinará la frecuencia con que ha de hacerse la visita de cárceles, y no habrá preso alguno que deje de presentarse a ella bajo ningún pretexto.

Art. 299 – El juez y el alcaide que faltaren a lo dispuesto en los artículos precedentes, serán castigados como reos de detención arbitraria, la que será comprendida como delito en el código criminal.

Art. 300 – Dentro de las veinticuatro horas se manifestará al tratado como reo la causa de su prisión, y el nombre de su acusador, silo hubiere.

Art. 301 – Al tomar la confesión al tratado como reo, se le leerán íntegramente todos los documentos y las declaraciones de los testigos, con los nombres de éstos; y si por ellos no los conociere, se le darán cuantas noticias pida para venir en conocimiento de quiénes son.

Art. 302 – El proceso de allí en adelante será público en el modo y forma que determinen las leyes.

Art. 303 – No se usará nunca del tormento ni de los apremios.

Art. 304 – Tampoco se impondrá la pena de confiscación de bienes.

Art. 305 – Ninguna pena que se imponga, por cualquier delito que sea, ha de ser trascendental por término ninguno a la familia del que la sufre, sino que tendrá todo su efecto precisamente sobre el que la mereció.

Art. 306 – No podrá ser allanada la casa de ningún español, sino en los casos que determine la ley para el buen orden y seguridad del Estado.

Art. 307 – Si con el tiempo creyeren las Cortes que conviene ha ya distinción entre los jueces del hecho y del derecho, la establecerán en la forma que juzguen conducente.

Art. 308 – Si en circunstancias extraordinarias la seguridad del Estado exigiese, en toda la Monarquía o en parte de ella, la suspensión de algunas de las formalidades prescritas en este capítulo para el arresto de los delincuentes, podrán las Cortes decretarla por un tiempo determinado.

TITULO VI DEL GOBIERNO INTERIOR DE LAS PROVINCIAS Y DE LOS PUEBLOS

CAPITULO I DE LOS AYUNTAMIENTOS

Art. 309 – Para el gobierno interior de los pueblos habrá ayuntamientos compuestos de alcalde o alcaldes, los regidores y el pro curador síndico, y presididos por el jefe político donde lo hubiere, y en su defecto por el alcalde o el primer nombrado entre éstos, si hubiere dos.

Art. 310 – Se pondrá ayuntamiento en los pueblos que no le tengan, y en que convenga le haya, no pudiendo dejar de haberle en los que por sí o con su comarca lleguen a mil almas, y también se les señalará término correspondiente.

Art. 311 – Las leyes determinarán el número de individuos de cada clase de que han de componerse los ayuntamientos de los pueblos con respecto a su vecindario.

Art. 312 – Los alcaldes, regidores y procuradores síndicos se nombrarán por elección en los pueblos, cesando los regidores y demás que sirvan oficios perpetuos en los ayuntamientos, cualquiera que sea su título y denominación.

Art. 313 – Todos los años en el mes de diciembre se reunirán los ciudadanos de cada pueblo, para elegir a pluralidad de votos, con proporción a su vecindario, determinado número de electores, que residan en el mismo pueblo y estén en el ejercicio de los derechos de ciudadano.

Art. 314 – Los electores nombrarán en el mismo mes a pluralidad absoluta de votos el alcalde o alcaldes, regidores y procurador o procuradores síndicos, para que entren a ejercer sus cargos el primero de enero del siguiente año.

Art. 315 – Los alcaldes se mudarán todos los años, los regidores por mitad cada año, y lo mismo los procuradores síndicos donde haya dos: si hubiere sólo uno se mudará todos los años.

Art. 316 – El que hubiere ejercido cualquiera de estos cargos no podrá volver a ser elegido para ninguno de ellos, sin que pasen por lo menos dos años, donde el vecindario lo permita.

Art. 317 – Para ser alcalde, regidor o procurador síndico, además de ser ciudadano en el ejercicio de sus derechos, se requiere ser mayor de veinticinco años, con cinco a lo menos de vecindad y residencia en el pueblo. Las leyes determinarán las demás calidades que han de tener estos empleados.

Art. 318 – No podrá ser alcalde, regidor ni procurador síndico ningún empleado público de nombramiento del Rey, que esté en ejercicio, no entendiéndose comprendidos en esta regla los que sirvan en las milicias nacionales.

Art. 319 – Todos los empleos municipales referidos serán carga concejil, de que nadie podrá excusarse sin causa legal.

Art. 320 – Habrá un secretario en todo ayuntamiento, elegido por éste a pluralidad absoluta de votos, y dotado de los fondos del común.

Art. 321 – Estará a cargo de los ayuntamientos:

Primero. La policía de salubridad y comodidad.

Segundo. Auxiliar al alcalde en todo lo que pertenezca a la seguridad de las personas y bienes de los vecinos, y a la conservación del orden público.

Tercero. La administración e inversión de los caudales de propios y arbitrios conforme a las leyes y reglamentos, con el cargo de nombrar depositario bajo responsabilidad de los que le nombran.

Cuarto. Hacer el repartimiento y recaudación de las contribuciones, y remitirlas a la tesorería respectiva.

Quinto. Cuidar de todas las escuelas de primeras letras, y de los demás establecimientos que se paguen de los fondos del común.

Sexto. Cuidar de los hospitales, hospicios, casas de expósitos y demás establecimientos de beneficencia, bajo las reglas que se prescriban.

Séptimo. Cuidar de la construcción y reparación de los caminos, calzadas, puentes y cárceles, de los montes y plantíos del común, y de todas las obras públicas de necesidad, utilidad y ornato.

Octavo. Formar las ordenanzas municipales del pueblo, y presentarlas a las Cortes para su aprobación por medio de la diputación provincial, que las acompañará con su informe.

Noveno. Promover la agricultura, la industria y el comercio según la localidad y circunstancias de los pueblos, y cuanto les sea útil y beneficioso.

Art. 322 – Si se ofrecieren obras u otros objetos de utilidad común, y por no ser suficientes los caudales de propios fuere necesario recurrir a arbitrios, no podrán imponerse éstos, sino obteniendo por medio de la diputación provincial la aprobación de las Cortes. En el caso de ser urgente la obra u objeto a que se destinen, podrán los ayuntamientos usar interinamente de ellos con el consentimiento de la misma diputación, mientras recae la resolución de las Cortes. Estos arbitrios se administrarán en todo como los caudales de propios.

Art. 323 – Los ayuntamientos desempeñarán todos estos encargos bajo la inspección de la diputación provincial, a quien rendirán cuenta justificada cada año de los caudales públicos que hayan recaudado e invertido.

CAPITULO II DEL GOBIERNO POLITICO DE LAS PROVINCIAS Y DE LAS DIPUTACIONES PROVINCIALES

Art. 324 – El gobierno político de las provincias residirá en el jefe superior, nombrado por el Rey en cada una de ellas.

Art. 325 – En cada provincia habrá una diputación llamada provincial, para promover su prosperidad, presidida por el jefe superior.

Art. 326 – Se compondrá esta diputación del presidente, del intendente y de siete individuos elegidos en la forma que se dirá, sin perjuicio de que las Cortes en lo sucesivo varíen este número como lo crean conveniente, o lo exijan las circunstancias, hecha que sea la nueva división de provincias de que trata el artículo 11.

Art. 327 – La diputación provincial se renovará cada dos años por mitad, saliendo la primera vez el mayor número, y la segunda el menor, y así sucesivamente.

Art. 328 – La elección de estos individuos se hará por electores de partido al otro día de haber nombrado los diputados de Cortes, por el mismo orden con que éstos se nombran.

Art. 329 – Al mismo tiempo y en la misma forma se elegirán tres suplentes para cada diputación.

Art. 330 – Para ser individuo de la diputación provincial se requiere ser ciudadano en el ejercicio de sus derechos, mayor de veinticinco años, natural o vecino de la provincia con residencia a lo menos de siete años, y que tenga lo suficiente para mantenerse con decencia: y no podrá serlo ninguno de los empleados de nombramiento del Rey, de que trata el artículo 318.

Art. 331 – Para que una misma persona pueda ser elegida segunda vez, deberá haber pasado a lo menos el tiempo de cuatro años después de haber cesado en sus funciones.

Art. 332 – Cuando el jefe superior de la provincia no pudiere presidir la diputación, la presidirá el intendente, y en su defecto el vocal que fuere primer nombrado.

Art. 333 – La diputación nombrará un secretario, dotado de los fondos públicos de la provincia.

Art. 334 – Tendrá la diputación en cada año a lo más noventa días de sesiones distribuidas en las épocas que más convenga. En la Península deberán hallarse reunidas las diputaciones para el primero de marzo, y en Ultramar para el primero de junio.

Art. 335 – Tocará a estas diputaciones:

Primero. Intervenir y aprobar el repartimiento hecho a los pueblos de las contribuciones que hubieren cabido a la provincia.

Segundo. Velar sobre la buena inversión de los fondos públicos de los pueblos y examinar sus cuentas, para que con su visto bueno recaiga la aprobación superior, cuidando de que en todo se observen las leyes y reglamentos.

Tercero. Cuidar de que se establezcan ayuntamientos donde corresponda la haya, conforme a lo prevenido en el artículo 310.

Cuarto. Si se ofrecieren obras nuevas de utilidad común de la provincia, o la reparación de las antiguas, proponer al Gobierno los arbitrios que crean más convenientes para su ejecución, a fin de obtener el correspondiente permiso de las Cortes. En Ultramar, si la urgencia de las obras públicas no permitiese esperar la solución de las Cortes, podrá la diputación con expreso asenso del jefe de la provincia usar desde luego de los arbitrios, dando inmediatamente cuenta al Gobierno para la aprobación de las Cortes. Para la recaudación de los arbitrios la diputación, bajo su responsabilidad, nombrará depositario, y las cuentas de la inversión, examinadas por la diputación, se remitirán al Gobierno para que las haga reconocer y glosar y, finalmente, las pase a las Cortes para su aprobación.

Quinto. Promover la educación de la juventud conforme a los planes aprobados, y fomentar la agricultura, la industria y el comercio, protegiendo a los inventores de nuevos descubrimientos en cualquiera de estos ramos.

Sexto. Dar parte al Gobierno de los abusos que noten en la administración de las rentas públicas.

Séptimo. Formar el censo y la estadística de las provincias.

Octavo. Cuidar de que los establecimientos piadosos y de beneficencia llenen su respectivo objeto, proponiendo al Gobierno las reglas que estimen conducentes para la reforma de los abusos que observaren.

Noveno. Dar parte a las Cortes de las infracciones de la Constitución que se noten en la provincia.

Décimo. Las diputaciones de las provincias de Ultramar velarán sobre la economía, orden y progresos de las misiones para la conversión de los indios infieles, cuyos encargados les darán razón de sus operaciones en este ramo, para que se eviten los abusos: todo lo que las diputaciones pondrán en noticia del Gobierno.

Art. 336 – Si alguna diputación abusare de sus facultades, podrá el Rey suspender a los vocales que la componen, dando parte a las Cortes de esta disposición y de los motivos de ella para la de terminación que corresponda: durante la suspensión entrarán en funciones los suplentes.

Art. 337 – Todos los individuos de los ayuntamientos y de las diputaciones de provincia, al entrar en el ejercicio de sus funciones, prestarán juramento, aquéllos en manos del jefe político, donde le hubiere, o en su defecto el alcalde que fuere primer nombrado, y éstos en las del jefe superior de la provincia, de guardar la Constitución política de la Monarquía española.

TITULO VII DE LAS CONTRIBUCIONES

CAPITULO UNICO

Art. 338 – Las Cortes establecerán o confirmarán anualmente las contribuciones, sean directas o indirectas, generales, provinciales o municipales, subsistiendo las antiguas, basta que se publique su derogación o la imposición de otras.

Art. 339 – Las contribuciones se repartirán entre todos los españoles con proporción a sus facultades, sin excepción ni privilegio alguno.

Art. 340 – Las contribuciones serán proporcionales a los gastos que se decreten por las Cortes para el servicio público en todos los ramos.

Art. 341 – Para que las Cortes puedan fijar los gastos en todos los ramos del servicio público, y las contribuciones que deban cubrirlos, el secretario del Despacho de Hacienda las presentará, luego que estén reunidas, el presupuesto general de los que se estimen precisos, recogiendo de cada uno de los demás secretarios del Despacho el respectivo a su ramo.

Art. 342 – El mismo secretario del Despacho de Hacienda presentará con el presupuesto de gastos el plan de las contribuciones que deban imponerse para llenarlos.

Art. 343 – Si al Rey pareciere gravosa o perjudicial alguna contribución, lo manifestará a las Cortes por el secretario del Despacho de Hacienda, presentando al mismo tiempo la que crea más conveniente substituir

Art. 344 – Fijada la cuota de la contribución directa, las Cortes aprobarán el repartimiento de ella entre las provincias, a cada una de las cuales se asignará el cupo correspondiente a su riqueza, para lo que el secretario del Despacho de Hacienda presentará también los presupuestos necesarios.

Art. 345 – Habrá una tesorería general para toda la Nación, a la que tocará disponer de todos los productos de cualquiera renta destinada al servicio del Estado.

Art. 346 – Habrá en cada provincia una tesorería, en la que entrarán todos los caudales que en ella se recauden para el erario público. Estas tesorerías estarán en correspondencia con la general, a cuya disposición tendrán todos sus fondos.

Art. 347 – Ningún pago se admitirá en cuenta al tesorero general, si no se hiciere en virtud de decreto del Rey, refrendado por el secretario del Despacho de Hacienda, en el que se expresen el gasto a que se destina su importe, y el decreto de las Cortes con que éste se autoriza.

Art. 348 – Para que la tesorería general lleve su cuenta con la pureza que corresponde, el cargo y la data deberán ser intervenidos respectivamente por las contadurías de valores y de distribución de la renta pública.

Art. 349 – Una instrucción particular arreglará estas oficinas de manera que sirvan para los fines de su instituto.

Art. 350 – Para el examen de todas las cuentas de caudales públicos habrá una contaduría mayor de cuentas, que se organizará por una ley especial.

Art. 351 – La cuenta de la tesorería general, que comprenderá el rendimiento anual de todas las contribuciones y rentas, y su inversión, luego que reciba la aprobación final de las Cortes, se imprimirá, publicará y circulará a las diputaciones de provincia y a los ayuntamientos

Art. 352 – Del mismo modo se imprimirán, publicarán y circularán las cuentas que rindan los secretarios del Despacho de los gastos hechos en sus respectivos ramos.

Art. 353 – El manejo de la hacienda pública estará siempre independiente de toda otra autoridad que aquella a la que está encomendado.

Art. 354 – No habrá aduanas sino en los puertos de mar y en las fronteras; bien que esta disposición no tendrá efecto hasta que las Cortes lo determinen.

Art. 355 – La deuda pública reconocida será una de las primeras atenciones de las Cortes, y éstas pondrán el mayor cuidado en que se vaya verificando su progresiva extinción, y siempre el pago de los réditos en la parte que los devengue, arreglando todo lo concerniente a la dirección de este importante ramo, tanto respecto a los arbitrios que se establecieron, los cuales se manejarán con absoluta separación de la tesorería general, como respecto a las oficinas de cuenta y razón.

TITULO VIII DE LA FUERZA MILITAR NACIONAL

CAPITULO I DE LAS TROPAS DE CONTINUO SERVICIO

Art. 356 – Habrá una fuerza militar nacional permanente, de tierra y de mar, para la defensa exterior del Estado y la conservación del orden interior.

Art. 357 – Las Cortes fijarán anualmente el número de tropas que fueren necesarias según las circunstancias y el modo de levantar las que fuere más conveniente.

Art. 358 – Las Cortes fijarán asimismo anualmente el número de buques de la marina militar que han de armarse o conservarse armados.

Art. 359 – Establecerán las Cortes por medio de las respectivas ordenanzas todo lo relativo a la disciplina, orden de ascensos, sueldos, administración y cuanto corresponda a la buena constitución del ejército y armada.

Art. 360 – Se establecerán escuelas militares para la enseñanza e instrucción de todas las diferentes armas del ejército y armada.

Art. 361 – Ningún español podrá excusarse del servicio militar, cuando y en la forma que fuere llamado por la ley.

CAPITULO II DE LAS MILICIAS NACIONALES

Art. 362 – Habrá en cada provincia cuerpos de milicias nacionales, compuestos de habitantes de cada una de ellas, con proporción a su población y circunstancias.

Art. 363 – Se arreglarán por una ordenanza particular el modo de su formación, su número y especial constitución en todos sus ramos.

Art. 364 – El servicio de estas milicias no será continuo, y sólo tendrá lugar cuando las circunstancias lo requieran.

Art. 365 – En caso necesario podrá el Rey disponer de esta fuerza dentro de la respectiva provincia, pero no podrá emplearla fuera de ella sin otorgamiento de las Cortes.

TITULO IX DE LA INSTRUCCION PÚBLICA

CAPITULO ÚNICO

Art. 366 – En todos los pueblos de la Monarquía se establecerán escuelas de primeras letras, en las que se enseñará a los niños a leer, escribir y contar, y el catecismo de la religión católica, que comprenderá también una breve exposición de las obligaciones civiles.

Art. 367 – Asimismo se arreglará y creará el número competente de universidades y de otros establecimientos de instrucción, que se juzguen convenientes para la enseñanza de todas las ciencias, literatura y bellas artes.

Art. 368 – El plan general de enseñanza será uniforme en todo el reino, debiendo explicarse la Constitución política de la Monarquía en todas las universidades y establecimientos literarios, donde se enseñen las ciencias eclesiásticas y políticas.

Art. 369 – Habrá una dirección general de estudios, compuesta de personas de conocida instrucción, a cuyo cargo estará, bajo la autoridad del Gobierno, la inspección de la enseñanza pública.

Art. 370 – Las Cortes por medio de planes y estatutos especiales arreglarán cuanto pertenezca al importante objeto de la instrucción pública.

Art. 371 – Todos los españoles tienen libertad de escribir, imprimir y publicar sus ideas políticas sin necesidad de licencia, revisión o aprobación alguna anterior a la publicación, bajo las restricciones y responsabilidad que establezcan las leyes.

TITULO X DE LA OBSERVANCIA DE LA CONSTITUCION Y MODO DE PROCEDER PARA HACER VARIACIONES EN ELLA

CAPITULO UNICO

Art. 372 – Las Cortes en sus primeras sesiones tomarán en consideración las infracciones de la Constitución, que se les hubieren hecho presentes, para poner el conveniente remedio y hacer efectiva la responsabilidad de los que hubieren contravenido a ella.

Art. 373 – Todo español tiene derecho a representar a las Cortes o al Rey para reclamar la observancia de la Constitución.

Art. 374 – Toda persona que ejerza cargo público, civil, militar o eclesiástico, prestará juramento, al tomar posesión de su destino, de guardar la Constitución, ser fiel al Rey y desempeñar debidamente su encargo.

Art. 375 – Hasta pasados ocho años después de hallarse puesta en práctica la Constitución en todas sus partes, no se podrá proponer alteración, adición ni reforma en ninguno de sus artículos.

Art. 376 – Para hacer cualquier alteración, adición o reforma en la Constitución será necesario que la diputación que haya de decretarla definitivamente venga autorizada con poderes especiales para este objeto.

Art. 377 – Cualquiera proposición de reforma en algún artículo de la Constitución deberá hacerse por escrito, y ser apoyada y firmada a lo menos por veinte diputados.

Art. 378 – La proposición de reforma se llevará por tres veces, con el intervalo de seis días de una a otra lectura; y después de la tercera se deliberará si ha lugar a admitirla a discusión.

Art. 379 – Admitida la discusión, se procederá en ella bajo las mismas formalidades y trámites que se prescriben para la formación de las leyes, después de los cuales se propondrá a la votación si ha lugar a tratarse de nuevo en la siguiente diputación general: y para que así quede declarado, deberán convenir las dos terceras partes de los votos.

Art. 380 – La diputación general siguiente, previas las mismas formalidades en todas sus partes, podrá declarar en cualquiera de los dos años de sus sesiones, conviniendo en ello las dos terceras partes de votos, que ha lugar al otorgamiento de poderes especiales para hacer la reforma.

Art. 381 – Hecha esta declaración, se publicará y Comunicará a todas las provincias; y según el tiempo en que se hubiere hecho, determinarán las Cortes si ha de ser la Diputación próximamente inmediata o la siguiente a ésta, la que ha de traer los poderes especiales

Art. 382 – Estos serán otorgados por las juntas electorales de provincia, añadiendo a los poderes ordinarios la cláusula siguiente:

"Asimismo les otorgan poder especial para hacer en la Constitución la reforma de que trata el decreto de las Cortes, cuyo tenor es el siguiente: (aquí el decreto literal). Todo con arreglo a lo prevenido por la misma Constitución. Y se obligan a reconocer y tener por constitucional lo que en su virtud establecieren."

Art. 383 – La reforma propuesta se discutirá de nuevo; y si fuere aprobada por las dos terceras partes de diputados, pasará a ser ley constitucional, y como tal se publicará en las Cortes.

Art. 384 – Una diputación presentará el decreto de reforma al Rey, para que le haga publicar y circular a todas las autoridades y pueblos de la Monarquía. Cádiz, dieciocho de marzo del año mil ochocientos doce.

Sources: *Constituciones Españolas 1812-1978/Constitución de 1812- Congreso de los Diputados*, consulté le 10 décembre 2017, disponible sur: <http://www.congreso.es/.../89DA756Ecc510130E043AC1A640BD130>.

Annexe IX : Les partis politiques espagnols

Cet article présente un descriptif des principaux partis d'Espagne. Le paysage politique espagnol a longtemps été dominé par deux grands partis – le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE, *social-démocrate*) et le Parti populaire (PP, *conservateur*) – qui occupaient jusqu'en 2015 près de 300 des 350 sièges du parlement espagnol. Lors des élections législatives de 2015, deux autres forces politiques nationales ont émergé – PODEMOS (*gauche de la gauche*) et Citoyens (*libéral*) – rendant la formation d'un gouvernement plus compliquée et conduisant, fin juin 2016, à de nouvelles élections. En plus de ces partis politiques nationaux, de nombreux partis politiques régionalistes jouent un rôle politique certain dans leurs régions respectives.

Partis politiques représentés au parlement espagnol

Alternative

Alternative est un parti politique basque fondé en 2009 après une scission de la Gauche unie (IU). Alternative est un parti politique socialiste et indépendantiste. Depuis 2011, il fait partie de la coalition électorale EH Bildu. Alternative a obtenu deux élus lors des élections régionales basques de 2012. L'un des deux élus de Bildu lors des élections législatives de 2016 est par ailleurs un membre d'Alternative.

Anova – Fraternité nationaliste

Anova – Fraternité nationaliste est un parti politique espagnol fondé en 2012 en Galice. Ce parti suit une ligne politique régionaliste marquée à gauche. Le parti compte actuellement un eurodéputé, deux députés au parlement espagnol et quatre sièges au parlement régional galicien.

Bloc nationaliste valencien (Bloc)

Le Bloc nationaliste valencien (Bloc) est un parti politique fondé en 1997 et actif dans la région de Valence. Le Bloc nationaliste valencien est un parti politique régionaliste de gauche, membre au niveau européen de l'Alliance libre européenne (ALE). Le Bloc est l'une des trois composantes qui a contribué à la fondation de la coalition Compromis. Lors des élections législatives de 2016, la Coalition Compromis a formé elle-même une coalition plus grande avec Podemos. Le Bloc nationaliste valencien compte actuellement deux élus à la chambre basse nationale, un eurodéputé, neuf élus au parlement régional, 370 conseillers locaux et vingt mairies.

Citoyens – Parti de la citoyenneté (C's)

Citoyens – Parti de la citoyenneté (C's) est un parti politique espagnol fondé en 2006. Le parti suit une ligne politique centriste et libérale et est opposé aux différents mouvements autonomistes ou indépendantistes actifs en Espagne. Albert Rivera, un avocat de Barcelone, en est le président depuis sa fondation.

Centré à l'origine essentiellement en Catalogne, il s'est depuis étendu à l'ensemble du pays. En 2009, lors des élections européennes, le parti s'est allié de manière plutôt surprenante avec la coalition eurosceptique Libertas, sans toutefois obtenir d'élus. En 2014, il a obtenu deux sièges au Parlement européen et siège avec l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE). Après les élections régionales et communales de mai 2015, le parti a pu faire pencher la balance dans de nombreuses collectivités, s'alliant tantôt avec le Parti populaire et tantôt avec le Parti socialiste ouvrier espagnol. Le parti est entré au parlement espagnol lors des élections législatives de 2015, obtenant 14% des voix, et a confirmé sa position de quatrième parti espagnol en 2016, malgré quelques pertes.

Coalition canarienne (CC)

La Coalition canarienne, qui regroupe différents partis politiques, est au pouvoir aux Canaries depuis 1993. Paulino Rivero, le président actuel des Canaries, est issu de la Coalition canarienne. D'inspiration libérale, elle ne lutte pas pour l'indépendance, mais pour plus d'autonomie et de moyens pour cette région. Au niveau national, elle dispose actuellement d'un siège au Congrès des Députés et d'un autre au Sénat.

Communistes de Catalogne

Compromis

Compromis est une coalition électorale active dans la région de Valence et fondée en 2010 par le Bloc nationaliste valencien (Bloc), l'Initiative du peuple de Valence et les Verts – Gauche écologiste du pays de Valence (EV-EE). Ces derniers ont été intégrés dans le parti Equo en octobre 2014 et Equo est devenu membre de Compromis. Compromis est une coalition régionaliste de gauche. Elle compte un siège au Parlement européen, quatre députés, deux sénateurs, dix-neuf élus au parlement régional et pas moins de 728 élus locaux. 84 mairies de la région de Valence sont actuellement détenues par Compromis, dont la ville de Valence elle-même depuis les élections communales de 2015. Lors des élections législatives de 2016, Compromis a formé une coalition électorale avec Podemos.

Convergence démocratique catalane (CDC)

Equo

Equo est un parti politique espagnol fondé en 2011. Clairement marqué à gauche, Equo suit une ligne politique écologiste et est membre tant du Parti vert européen que des Verts mondiaux. Equo détient, depuis les élections locales et régionales de 2015, 104 sièges dans différents conseils communaux et quatre sièges dans des parlements régionaux. Ces derniers se répartissent comme suit: deux à Valence, un à Madrid et un aux Baléares. Lors des élections législatives de 2016, Equo a obtenu trois sièges au Congrès des Députés sur les listes de Podemos.

Euskal Herria Bildu (EH Bildu)

Une nouvelle coalition a été créée au Pays Basque et en Navarre au début de l'année 2011: Bildu. Visant la réunification et l'indépendance du Pays basque, Bildu réunit quatre petits partis indépendantistes de gauche (Solidarité basque, Aralar, Sortu et Alternative) et des indépendants. D'abord interdit par la Cour Suprême espagnole pour des liens présumés avec l'organisation terroriste ETA, Bildu a finalement été autorisé par la Cour constitutionnelle. Le parti est arrivé en deuxième position au Pays Basque lors des élections municipales du 22 mai 2011 et lors des élections régionales d'octobre 2012. L'arrivée de PODEMOS sur la scène politique espagnole en 2014 a fait perdre du terrain à EH Bildu. Lors des élections législatives de 2016, Bildu est arrivé en quatrième position au Pays basque et a obtenu deux sièges au parlement.

Forum des Asturies (FAC)

Le Forum des Asturies (FAC) a été créé en janvier 2011 par un ancien ministre du Parti populaire en réaction à l'interdiction qui lui avait été faite de se présenter aux élections régionales. Parti régional, mais pas régionaliste, le Forum des Asturies est devenu le premier parti de la région lors des élections régionales du 22 mai 2011, mais il est repassé derrière les socialistes en 2012. Au niveau national, le Forum des Asturies dispose actuellement d'un député et d'un sénateur, élus sur une liste commune avec le Parti populaire.

Gauche ouverte (IzAb)

La Gauche ouverte (IzAb) est un parti politique espagnol fondé en 2012 par la fusion de plusieurs petites formations membres de la Gauche unie (IU): la Gauche unie du Pays basque, X Ténérife, le Réseau vert et la Convergence pour l'Estrémadure (CEX). Un député dissident du Parti communiste d'Espagne a également rejoint la Gauche ouverte. La Gauche ouverte est un parti politique situé à la gauche de la gauche, membre de la coalition de la Gauche unie. Elle compte actuellement un député au parlement national.

Gauche républicaine de Catalogne (ERC)

Gauche unie (IU)

La Gauche unie (IU) est la troisième force politique espagnole. Formée en 1986, la Gauche unie est en fait une coalition de partis situés à la gauche du PSOE et regroupés autour du Parti communiste d'Espagne (PCE). Le système électoral espagnol lui est particulièrement défavorable: lors de la législature 2008-2011 par exemple, elle n'avait que deux sièges pour un million d'électeurs, alors que le PSOE a 169 sièges pour dix millions d'électeurs. L'IU est membre du Parti de la gauche européenne, comme le Parti communiste français ou le Parti suisse du travail. La Gauche unie, après avoir connu un certain déclin au cours des dernières années, a enregistré une forte progression lors des élections législatives de novembre 2011, passant de un à huit sièges au parlement. Lors des élections législatives de 2015, le parti a été victime de la concurrence de Podemos et n'a plus obtenu que deux sièges. En 2016, une coalition a été formée entre Podemos et la Gauche unie, permettant à cette dernière de retrouver ses huit sièges de 2011.

Initiative du peuple valencien

L'Initiative du peuple valencien est un parti politique régionaliste, socialiste et écologiste actif dans la région de Valence. L'Initiative du peuple valencien a été fondée en 2007 par la scission d'un courant de la Gauche unie de la région de Valence nommé « La gauche et le pays ». L'Initiative du peuple valencien est l'une des trois composantes qui a contribué à fonder la coalition Compromis en 2010. Elle compte actuellement deux députés, deux sénateurs et cinq députés au parlement régional.

Initiative pour la Catalogne – Verts (ICV)

Nouvelles Canaries (NC)

Nouvelles Canaries (NC) est un parti politique social-démocrate et régionaliste actif aux îles Canaries. Il bénéficie du statut d'observateur au sein de l'Alliance libre européenne. Le parti Nouvelles Canaries a été fondé en 2005 par Román Rodríguez, ancien président du gouvernement régional et ancien membre de la Coalition canarienne (CC). Nouvelles Canaries occupe cinq des soixante sièges du parlement régional et un siège au parlement espagnol, élu sur une liste commune avec le PSOE.

Parti aragonais (PAR)

Le Parti aragonais (PAR) est un parti politique espagnol fondé en 1978. D'abord nommé Parti aragonais régionaliste (PAR), il a pris son nom actuel en 1990. Le Parti aragonais est un parti politique régionaliste de centre droit, actif uniquement en Aragon. Il a eu son heure de gloire à la fin des années 1980 et au début des années 1990, lorsque Hipólito Gomez de las Rocas et Emilio Eiroa se sont succédé à la présidence de l'Aragon entre 1987 et 1993. Le PAR compte actuellement deux sénateurs, six sièges au Parlement régional et 916 élus locaux (sur un total de 4297 pour l'ensemble de l'Aragon. Le Parti aragonais s'est parfois allié avec le Parti populaire (PP, *conservateur*) et parfois avec le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE, *social-démocrate*).

Parti communiste d'Espagne (PCE)

Le Parti communiste d'Espagne (PCE) est un parti politique espagnol fondé en novembre 1921 après une scission de l'aile gauche du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Suivant une ligne politique marxiste, le Parti communiste d'Espagne (PCE) constitue, depuis 1986, la principale des formations membres de la Gauche unie (IU). Le PCE compte actuellement deux députés, un sénateur et deux députés européens, tous élus sur les listes de la Gauche unie, parfois en alliance avec Podemos.

Parti nationaliste basque (PNV)

Le Parti nationaliste basque (PNV), fondé en 1896, est le parti historique du régionalisme basque et, actuellement, le premier parti de la région. D'inspiration centriste, il est membre du Parti démocrate européen, comme le MoDem de François Bayrou, et soutient une autonomie accrue pour le Pays basque et une Europe fédérale. Le PNV a dirigé tous les gouvernements basques de 1979 à 2009, date à laquelle les sociaux-

démocrates ont pu former un gouvernement. Il a ensuite remporté les élections régionales de 2012 et dirigé à nouveau le gouvernement basque. Le PNV n'est pas le seul parti régionaliste basque: sur sa gauche, la coalition électorale EH Bildu lutte pour l'indépendance. Il compte actuellement cinq députés et autant de sénateurs.

Parti populaire (PP)

Le Parti populaire (PP) est un parti conservateur, membre du Parti populaire européen comme l'UMP, la CDU ou le Peuple de la liberté. Le parti populaire est né, en 1989, de la fusion de l'Alliance populaire, le principal parti conservateur espagnol, et d'une série de partis démocrates-chrétiens et libéraux avec l'ambition d'en faire un grand parti conservateur. Ces ambitions n'ont pas tardé à se réaliser puisque, quelques années plus tard, en 1996, José Maria Aznar est en effet devenu président du gouvernement, poste qu'il a gardé jusqu'en 2004. Le Parti populaire a retrouvé le pouvoir lors des élections législatives du 20 novembre 2011, permettant à Mariano Rajoy de devenir président du gouvernement espagnol. Le Parti populaire dispose actuellement de la majorité absolue dans les deux chambres du parlement national et dirige nombre de régions et de villes espagnoles.

Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)

Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) est un parti social-démocrate classique, membre du Parti socialiste européen comme le Parti socialiste français, le Parti travailliste britannique ou le Parti social-démocrate allemand. Il a renoncé au marxisme en 1979. Ce parti a été récemment au pouvoir, entre 2004 et 2011, lorsque José Luis Rodríguez Zapatero a été président du gouvernement espagnol. Un autre social-démocrate, Felipe González, avait déjà dirigé l'Espagne de 1982 à 1996. Le PSOE a réalisé le plus mauvais résultat électoral de son histoire lors des élections législatives du 20 novembre 2011.

L'arrivée de Podemos sur la scène politique espagnole en 2014 n'a pas arrangé les choses et le PSOE a continué à perdre du terrain depuis. Il ne compte désormais plus que 84 députés sur 350. La démission d'Alfredo Pérez Rubalcaba après les mauvais résultats des élections européennes de 2014 et son remplacement par Pedro Sánchez ne semblent donc pas avoir inversé la tendance.

Podemos

PODEMOS est un parti politique espagnol fondé en janvier 2014 par des activistes de gauche issus des manifestations des indignés en 2011 et 2012. Pablo Iglesias, un politologue et présentateur TV, occupe le poste de secrétaire général du parti depuis sa création.

Ce parti a créé la surprise lors des élections européennes de mai 2014 en obtenant 8% des voix et cinq députés européens. Il siège au sein du groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE), tout comme la Gauche unie (IU). Lors des élections communales et régionales espagnoles de mai 2015, Podemos a à nouveau réalisé d'excellents résultats, s'imposant comme la troisième force politique espagnole. Il s'est notamment emparé des mairies de Madrid et de Barcelone.

Lors des élections législatives de 2015, Podemos a récolté 20% des suffrages, un score historiquement haut pour la gauche de la gauche espagnole. Les discussions pour former une coalition gouvernementale avec le PSOE au début de l'année 2016 ont échoué, notamment parce que Podemos souhaite que les Catalans puissent organiser un référendum sur leur indépendance, un souhait refusé par les socialistes. En juin 2016, Podemos a légèrement reculé par rapport à 2015, mais reste la troisième force politique du pays.

Union du peuple navarrais (UPN)

L'Union du peuple navarrais (UPN) est un parti politique espagnol fondé en 1979 et actif dans la région de Navarre. L'Union du peuple navarrais est un parti politique conservateur qui défend l'identité de la Navarre par opposition au nationalisme basque (ce dernier considère que la Navarre fait partie du Pays basque). L'Union du peuple navarrais a détenu la présidence de la région de 1996 à 2015 et la mairie de Pampelune de 1999 à 2015. Le parti reste un parti politique important en Navarre et compte deux députés, un sénateur, quinze élus au parlement régional (sur 50) et 281 dans les conseils locaux (sur 1835). Un pacte électoral a uni l'UPN au Parti populaire (PP, *conservateur*) de 1991 à 2008.

Autres partis politiques espagnols

Aralar

Aralar est un parti politique basque fondé en 2001. De tendance socialiste et indépendantiste, Aralar a en revanche toujours été opposé à la violence pratiquée par l'ETA. A l'origine implanté plus fortement en Navarre qu'au Pays basque, Aralar a adhéré en 2011 à la coalition EH Bildu. Le parti compte actuellement trois élus au parlement basque et un dans celui de la Navarre. Il compte également une petite quarantaine d'élus locaux. Aralar est membre de l'Alliance libre européenne (ALE).

Bloc nationaliste galicien (BNG)

Le Bloc nationaliste galicien (BNG) est le troisième parti de Galice, cette région située sur la façade Atlantique de l'Espagne, au nord du Portugal. Il s'agit en fait d'une coalition, formée en 1982, regroupant l'essentiel des forces régionalistes de gauche. Outre les nombreux membres individuels, les trois composantes du BNG sont actuellement l'Union du peuple galicien (UPG, *marxiste, régionaliste*), Abrente – Gauche démocratique galicienne (*social-démocrate, régionaliste*) et le Mouvement galicien pour le socialisme (MGS, *communiste, régionaliste*).

Membre de l'Alliance libre européenne, le BNG a progressivement modéré son discours sur l'indépendance: demandant jadis clairement l'indépendance, il lutte désormais essentiellement pour une autonomie accrue. Le Bloc nationaliste galicien occupe actuellement sept des 75 sièges du parlement régional et détient trente mairies. Le BNG a disparu du parlement espagnol lors des élections législatives de 2015 et n'a pas réussi à y faire son retour en 2016.

Candidature unitaire des travailleurs (CUT)

La Candidature unitaire des travailleurs (CUT) est un parti politique espagnol fondé en 1979. La Candidature unitaire des travailleurs est un parti politique socialiste et régionaliste. Elle a fait partie des membres fondateurs de la Gauche unie (IU) en 1986 et est restée membre de cette coalition jusqu'au mois de février 2015. Lors des élections régionales de mars 2015, elle a présenté des candidats sur les listes de Podemos et a obtenu deux élus au parlement régional. Juan Manuel Sánchez Gordillo, maire de la commune de Marinaleda depuis 1979, est le porte-parole de la CUT.

Centre nationaliste canarien (CCN)

Le Centre nationaliste canarien (CCN) est un parti politique actif aux Canaries et fondé en 1992. Il a été fondé par Lorenzo Oarte, ancien président du gouvernement des Canaries et ancien membre du défunt Centre démocratique et social (CDS). Le Centre nationaliste canarien est un parti politique régionaliste et centriste. Éjecté des parlements nationaux et régionaux en 2015, il ne compte actuellement une poignée d'élus locaux.

Parti andalou (PA)

Le Parti andalou (PA) est un parti politique régionaliste et social-démocrate actif en Andalousie, une grande région du sud de l'Espagne. Le Parti andalou a été fondé en 1965 sous le nom d'Alliance socialiste d'Andalousie, puis a changé plusieurs fois de nom (Parti socialiste d'Andalousie en 1976; Parti socialiste d'Andalousie – Parti andalou en 1979) avant de prendre son nom actuel en 1984. Historiquement, le parti a été particulièrement fort à Séville et dans d'autres grandes villes, et a été représenté au parlement andalou de 1982 à 2008. Il n'est désormais plus représenté qu'au niveau local et occupe 470 des quelques 9000 sièges de conseillers communaux en Andalousie.

Parti animalier contre la maltraitance des animaux (PACMA)

Le Parti animalier contre la maltraitance des animaux (PACMA) est un parti politique espagnol fondé en 2003. Ce parti s'engage, comme son nom l'indique, pour les droits des animaux, souhaite durcir les sanctions contre les mauvais traitements infligés aux animaux et interdire la tauromachie et veut promouvoir le

végétarisme et le végétalisme. Le PACMA participe régulièrement aux élections locales, régionales, nationales et européennes, mais ne détient actuellement pas de mandat électoral.

Parti régionaliste de Cantabrie (PRC)

En Cantabrie, dans le nord de l'Espagne, le Parti régionaliste de Cantabrie (PRC), a été au pouvoir dans une coalition avec le PSOE entre 2003 et 2011, puis à nouveau depuis 2015. Son président, Miguel Angel Revilla, est donc l'actuel président de la région. Centriste, il soutient une autonomie accrue pour la Cantabrie, mais ne lutte pas pour son indépendance.

Solidarité basque (EA)

Solidarité basque (EA) est un parti politique basque fondé 1986. Solidarité basque est un parti politique indépendantiste et social-démocrate, membre de l'Alliance libre européenne (ALE). Le parti compte cinq députés régionaux au Pays basque, trois en Navarre, ainsi que 255 conseillers communaux. Solidarité basque est, depuis 2011, l'une des cinq composantes de Bildu.

Sortu

Sortu est un parti politique basque fondé en 2011. Il se situe à la gauche de la gauche et demande l'indépendance du Pays basque. Sortu est, depuis 2011 déjà, l'une des cinq composantes qui ont contribué à la création de l'alliance Bildu. Sortu compte onze représentants au parlement basque et quatre au parlement de Navarre. Sortu compte également deux députés au Parlement européen qui siègent au sein du groupe du Parti de la gauche européenne.

Union aragonaisiste (CHA)

L'Union aragonaisiste (CHA) est un parti politique espagnol, fondé en 1986. L'Union aragonaisiste suit une ligne politique sociale-démocrate et régionaliste, militant pour plus d'autonomie pour l'Aragon. Représenté au parlement aragonais par deux députés et comptant 163 conseillers municipaux, l'Union aragonaisiste n'a en revanche jamais participé au gouvernement régional.

Union démocratique de Catalogne (UDC)

Union Progrès et Démocratie (UPyD)

Le parti Union Progrès et Démocratie (UPyD) est un parti politique espagnol de tendance sociale-libérale fondé en 2007 par une eurodéputée dissidente du PSOE et par les philosophes Fernando Savater et Carlos Martínez Gorriaran. L'UPyD est né au Pays Basque en protestation aux violences d'ETA. Le parti présente ainsi un profil atypique puisqu'il s'oppose à certaines demandes d'autonomie accrue des régionalistes, mais défend par ailleurs un programme progressiste et laïc. Il a fortement progressé lors des élections législatives de novembre 2011, obtenant cinq députés, contre un seul auparavant. L'UPyD a obtenu quatre députés européens lors des élections de 2014 et siège avec l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE). Le déclin n'a toutefois ensuite pas tardé, l'UPyD ayant perdu tous ses sièges au parlement espagnol lors des élections législatives de 2015.

Sources : « *Partis politiques espagnols-élections en Europe* », mis en ligne le 03 juillet 2016, consulté le 15 août 2017, disponible sur : [http : www.elections-en-europe.net/partis-politiques/politiques-espagnols](http://www.elections-en-europe.net/partis-politiques/politiques-espagnols).

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
INTRODUCTION.....	7
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE.....	20
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	22
I. LA DÉFINITION DES CONCEPTS	22
I.1. Les Lumières	22
I.1.1- Les philosophes des Lumières	25
I.1.2- Les idéaux des Lumières	29
I.1.3- La production littéraire	35
I.2. "Las cortes de Cádiz".....	38
I.2.1- Définition d'une assemblée constituante	38
I.2.2- Définition d'une constitution.....	39
I.2.3- Les composantes d'une constitution.....	39
I.3. Le libéralisme	41
I.3.1- Les fondements du libéralisme	42
I.3.2- Le développement de la pensée libérale	43
I.3.3- Critique autour du libéralisme	44
I.3.4- Les principaux aspects du libéralisme	46
I.4-Sources	49
I.5-Espagnol	50
II. LA REVUE DE LA LITTÉRATURE	50
III. SPÉCIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE	56
III.1. Justification du choix du sujet et intérêt de l'étude.....	56
III.2. Formulation du problème de recherche	58
III.3. Formulation des objectifs.....	60
III.4. Formulation des hypothèses.....	61
IV. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	62

IV.1. La recherche des sources	63
IV.2. La méthode de recherche documentaire	63
V. APPROCHE METHODOLOGIQUE	64
V.1. Les méthodes d'analyse en histoire	65
V.2. Justification du choix de la méthode historique.....	66
CHAPITRE II : CONFIGURATION HISTORIQUE DE L'ESPAGNE AVANT LE XVIII^E SIÈCLE.....	70
I. LE MOYEN-ÂGE ESPAGNOL	70
I.1. L'"Hispania" des Wisigoths	71
I.2. L'invasion musulmane et l'installation d'Al-Andalus	74
I.2.1- Les deux Espagnes : l'Espagne musulmane et l'Espagne chrétienne	77
I.2.2- La consolidation des poches de résistances chrétiennes contre l'invasion musulmane	79
I.3. La Reconquista espagnole (XIe –XVe siècle).....	80
I.4. L'unification territoriale (XIVe – XVe siècle).....	84
II. L'ESPAGNE MODERNE	85
II.1. La mise en place de la monarchie espagnole	86
II.2. La découverte de l'Amérique : point de départ de la construction de l'empire espagnol	87
II.3. L'Espagne des Habsbourg.....	89
II.3.1. La Renaissance espagnole	90
II.3.2. Le siècle d'or espagnol (1559-1648).....	91
II.4. Le mythe de l'union ibérique entre l'Espagne et le Portugal.....	93
CHAPITRE III : L'AVÈNEMENT DES LUMIÈRES ET SON IMPACT EN ESPAGNE..	96
I. CONTEXTE HISTORIQUE	96
I.1. Le prélude	96
I.2. Les Lumières, un mouvement européen.....	98
I.3. Les mouvements anti-Lumières.....	100
II. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789 ASSURE LE TRIOMPHE DES LUMIÈRES	101
II.1. La période pré-révolutionnaire.....	102
II.2. La Révolution française : une ratification des doléances des Lumières	104
II.3. Les gains de la Révolution française.....	106
III. L'IMPACT DES LUMIÈRES EN ESPAGNE.....	108
III.1. L'avènement des Lumières espagnoles	108

III.2. Les échos des Lumières en Espagne	110
III.3. L'Église espagnole face aux Lumières	111
CHAPITRE IV : LA NAISSANCE INESPÉRÉE DU LIBÉRALISME EN ESPAGNE ...	113
I. L'IMPLANTATION DES LUMIÈRES EN ESPAGNE	113
I.1. La stratégie de diffusion	113
I.2. Les premières mesures.....	115
I.3. Les réformes éducatives et économiques	116
II. LES RETOMBÉES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789	117
II.1. Quelques brins du changement politique	117
II.2. L'effondrement du régime espagnol	119
III. LA RÉVOLUTION LIBÉRALE HISPANIQUE	121
III.1. Les facteurs de la révolution hispanique.....	121
III.2. La révolution hispanique (1808-1814), l'embryon du changement politique	125
III.3. Des évolutions institutionnelles favorables au libéralisme	128
DEUXIÈME PARTIE : LE LIBÉRALISME ESPAGNOL :	
ORIGINES ET ÉVOLUTION	132
CHAPITRE I : LES ORIGINES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL	134
I. LES PRÉMICES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL : LA RÉUNION DE CADIX.....	134
I.1. La convocation de l'assemblée de Cadix	135
I.1.1. L'opposition "Afrancesados"- patriotes.....	135
I.1.2. Des conditions défavorables	136
I.1.3. La composition des représentants	139
I.2. La redéfinition politique de la constitution de 1812.....	142
I.3. La "desamortización", une politique fiscale libérale	145
I.4. La double nature de la constitution de 1812.....	148
II. LES LUMIÈRES ET «LAS CORTES DE CÁDIZ», PRINCIPAUX INSTIGATEURS DU LIBÉRALISME DU ESPAGNOL	151
II.1. Le prestige des Lumières.....	151
II.2. La révolution espagnole, une marque des Lumières	155
II.3. "Las cortes de Cádiz" et le déclenchement du processus libéral.....	158
II.4. Vers l'introduction du libéralisme.....	161
II.4.1. L'Espagne entre rupture et réformes	161

II.4.2. La restauration: une stratégie de rejet.....	162
--	-----

**CHAPITRE II : LA PÉRIODE DE CRISE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL :
DE 1812 À 1939 166**

I. LES CRISES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE.....	166
I.1. L’instabilité politique de la fin du XVIIIe siècle.....	166
I.2. Les conséquences de l’inadéquation politique	168
I.3. La résistance absolutiste	171
I.3.1. La première guerre carliste (1833-1839)	171
I.3.2. Le soutien voilé de l’Église.....	172
I.3.3. Le règne instable d’Isabel II	173
I.4. Le sexennat démocratique (1868-1874)	175
II. L’INSUCCÈS DE LA SECONDE RESTAURATION ET LA PROCLAMATION DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE	178
II.1. Le processus de transformation sous la seconde restauration espagnole (1874-1898). 178	
II.2. Le contexte d’écroulement de la monarchie (1898-1923)	180
II.3. La première guerre mondiale dans la chute de la monarchie espagnole	183
II.4. Les promesses de la seconde République espagnole (1931-1936)	186
III. LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE (1931-1936).....	190
III.1. Les enjeux politique, idéologique et militaire de la guerre civile espagnole.....	190
III.2. Les débuts de la guerre	193
III.3. Le bilan de la guerre civile.....	195
III.4. La victoire du nationalisme.....	198

**CHAPITRE III : LA PÉRIODE DÉCISIVE DU LIBÉRALISME ESPAGNOL
(1939-1982)..... 201**

I. L’ESPAGNE FRANQUISTE (1939-1975).....	201
I.1. L’installation du régime franquiste.....	201
I.1.1. Les caractéristiques du régime franquiste.....	202
I.2. Le premier franquisme (1939-1959).....	203
I.3. Un léger développement économique	206
I.4. L’agonie du régime franquiste (1973-1975).....	208
II. LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE (1975-1982)	210
II.1. La mise en marche de la politique transitoire	210
II.2. Les bases du processus transitionnel.....	213
II.2.1. La réintégration des exilés	214

II.2.2. Les pactes de la Moncloa et la nouvelle conjoncture	215
II.3. Le poids de la constitution de 1978.....	216
II.4. Vers la fin de la période transitionnelle	218
III. L'INSTALLATION DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE	220
III.1. Le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) au pouvoir	220
III.2. Les fondements de la monarchie parlementaire.....	222
III.3. La nouvelle configuration politique de l'Espagne	224

**TROISIÈME PARTIE: LE LIBÉRALISME ESPAGNOL : ANALYSE,
PARTICULARITÉ ET PERSPECTIVES..... 229**

CHAPITRE I : LA POLITIQUE ESPAGNOLE À L'ÉPREUVE DU LIBÉRALISME ... 231

I. LES PREMIERS PAS DU LIBÉRALISME ESPAGNOL (1812-1936)	231
I.1. L'intégration ardue du libéralisme (1812-1885)	232
I.2. Le libéralisme espagnol en crise (1885-1931).....	238
I.2.1. L'alternance, un succès politique aux pieds d'argile	238
I.2.2. La décadence du système monarchique	240
I.3. La seconde République espagnole face à la politique libérale	242
I.3.1. Les tentatives libérales de la seconde République	242
I.3.2. La seconde République dans l'embarras.....	243
I.4. La guerre civile espagnole : une lutte idéologique et internationale	244
II. LE RÉGIME FRANQUISTE FACE AU LIBÉRALISME	248
II.1. Un régime autoritaire	248
II.2. De l'autarcie à la politique d'ouverture.....	251
II.3. Les prémices du libéralisme espagnol (1950-1960).....	254
II.3.1. L'entrée de l'Opus Dei au gouvernement.....	255
II.3.2. L'adhésion à l'ONU (Organisation des Nations Unies).....	255
II.4. Les transformations libérales de la fin du franquisme	257
II.4.1. Le miracle économique espagnol	257
II.4.2. Un nouvel élan pour la politique libérale	258
III. L'ESPAGNE POSTFRANQUISTE ET LE TRIOMPHE DU LIBÉRALISME (1975- 1982)	260
III.1. La rupture définitive avec le franquisme	260
III.2. La consolidation des valeurs démocratiques.....	264
III.3. La mise en place du nouvel État espagnol	266

III.3.1. Le roi Juan Carlos: l'architecte de la transition démocratique.....	267
III.3.2. La contribution des réformes politiques d'Adolfo Suarez	268
III.4. L'essor de l'Espagne démocratique	270
III.4.1. L'entrée dans l'OTAN, une garantie pour l'ouverture sur le monde	270
III.4.2. L'adhésion à la CEE et la reconstruction économique	271
CHAPITRE II : LA PARTICULARITÉ DU LIBÉRALISME ESPAGNOL	274
I. LES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU LIBÉRALISME ESPAGNOL	274
I.1. Le caractère original du libéralisme espagnol	274
I.1.1. Le libéralisme espagnol : une conjugaison entre révolution française et tradition espagnole.....	275
I.1.2. Le poids de la tradition libérale constitutionnelle.....	276
I.2. Le libéralisme espagnol précipite le déclin de l'absolutisme	278
I.2.1. Les fondements de l'Espagne constitutionnelle.....	278
I.2.2. Une période de transition exceptionnelle.....	279
I.3. Les forces du libéralisme espagnol.....	281
I.3.1. L'efficacité des actions révolutionnaires	281
I.3.2. L'empreinte des exilés dans la diffusion des idées modernes	282
I.3.3. La restriction du pouvoir de l'Église	284
I.4. Les limites du libéralisme espagnol.....	285
I.4.1. L'influence de la religion catholique	285
I.4.2. Le pouvoir de la censure	287
I.4.3. La grande considération pour le nationalisme	288
II. LIBÉRALISME ESPAGNOL : NUANCES ET SIMILITUDES AVEC D'AUTRES LIBÉRALISMES	289
II.1. Le libéralisme français	289
II.1.1. Les caractéristiques du libéralisme français	290
II.1.2. Le libéralisme dans l'économie française	292
II.2. Le libéralisme américain	293
II.2.1. Les caractéristiques du libéralisme américain	293
II.2.2. Le "New Deal" ou la création d'un nouveau système de sécurité sociale.....	295
II.3. La société libérale et la démocratie en France et aux États-Unis.....	297
II.3.1. La notion de société libérale en France et aux États-Unis.....	297
II.3.2. L'émergence de la démocratie en France et aux États-Unis	299
II.4. Nuances et similitudes du libéralisme espagnol avec le libéralisme français et américain.....	301

- II.4.1. Nuances : libéralisme espagnol/ libéralisme français et libéralisme américain 301
- II.4.2. Similitudes : libéralisme espagnol - libéralisme français - libéralisme américain. 303

**CHAPITRE III : LE LIBÉRALISME ESPAGNOL D’AUJOURD’HUI ET SA
PORTÉE 306**

I. LES PROGRÈS DU LIBÉRALISME ESPAGNOL	306
I.1. Du libéralisme espagnol du XIXe siècle au libéralisme espagnol d’aujourd’hui.....	306
I.1.1. Le libéralisme naissant du XIXe siècle.....	307
I.1.2. Le soutien des réformes de la seconde République espagnole (1931-1936)	308
I.1.3. De la constitution de 1812 à la constitution de 1978	309
I.2. La maturité du libéralisme espagnol.....	312
I.2.1. Les droits civiques accessibles à tous	312
I.2.2. La tolérance politique et religieuse	314
I.2.3. La séparation des pouvoirs.....	315
I.3. Les grandes réformes politiques	317
I.3.1. Le statut d’autonomie des communautés	317
I.3.2. Le pluralisme religieux	318
I.3.3. La révision de la loi du mariage.....	320
I.4. Le néolibéralisme	322
I.4.1. Les caractéristiques du néolibéralisme	322
I.4.2. Du libéralisme au néolibéralisme.....	323
II. LE RÉVEIL POLITIQUE ET SOCIAL	326
II.1. L’Européanisation de l’Espagne	326
II.1.1. Les retombées de la politique européenne espagnole.....	327
II.1.2. Les présidences espagnoles de la CEE (Communauté Économique Européenne)	329
II.2. Les mutations sociales.....	331
II.2.1. Le développement d’une nouvelle économie sociale	331
II.2.2. La sécularisation	332
II.2.3. Le rôle des immigrants dans l’économie	334
II.3. Les gouvernements démocratiques de 1982 à 2011	335
II.3.1. L’action gouvernementale socialiste (1982-1996)	336
II.3.2. Le gouvernement populaire (1996-2004)	339
II.3.3. Le nouveau socialisme (2004-2011).....	340
II.4. Les nouvelles tensions politiques	343
II.4.1. Le terrorisme de GRAPO et de l’ETA	343

II.4.2. L'apparition des nouvelles tendances politiques (Ciudadanos et Podemos)....	345
III. LIBÉRALISME ESPAGNOL D'AUJOURD'HUI : ANALYSE ET PERSPECTIVES	349
III.1. Les contradictions dans la politique libérale espagnole.....	349
III.1.1. La mauvaise appréhension de la liberté	349
III.1.2. La liberté au service de l'immoralité.....	350
III.1.3. La dégénérescence du libéralisme au cœur des crises.....	352
III.2. Les restrictions de la politique libérale espagnole	354
III.2.1. La restriction des droits politiques dans le service public.....	354
III.2.2. Le mythe du pluralisme religieux et politique	356
III.3. Les inconvénients de la politique libérale espagnole.....	357
III.3.1. Une Espagne plurielle et dispersée.....	358
III.3.2. La persistance des privilèges religieux.....	359
III.3.3. L'entretien des inégalités économiques et sociales.....	361
III.4. Les défis majeurs de l'Espagne démocratique	362
III.4.1. L'homogénéité politique	363
III.4.2. La sortie de l'étau de l'Église catholique	363
III.4.3. L'éradication des disparités économiques et sociales	364
CONCLUSION.....	369
BIBLIOGRAPHIE	380
ANNEXES	397
TABLE DES MATIÈRES	429

RÉSUMÉ

L'émergence de la démocratie dans la plupart des pays européens, tout comme en Espagne, traduit une profonde rupture avec le passé traditionnel. La guerre d'indépendance espagnole perçue comme le reflet de cette rupture, introduit l'Espagne dans l'époque contemporaine malgré qu'elle demeure profondément marquée par la radicalité de l'absolutisme. La grande opposition qui naît entre conservatisme et modernité, devient le socle de toutes les tensions politiques et sociales de la fin de l'Ancien régime. Elle assure par ailleurs l'émergence d'une nouvelle légitimité politique qui débouche sur l'invention d'un modèle institutionnel, devenu symbole de liberté et d'égalité des citoyens. L'égalité et la liberté, ces principes fondamentaux qui dirigent la transformation politique, découlent des Lumières et de la Révolution française. La naissance de la modernité politique garantit toutefois le glissement de type révolutionnaire légitimé par la constitution de Cadix qui trace les chemins de l'orientation libérale.

Mots clés : *Libéralisme, liberté, Lumières, modernité, tradition.*

RESUMEN

El surgimiento de la democracia en la mayoría de los países europeos, como en España, traduce una ruptura profunda con el pasado tradicional. La guerra de independencia española percibida como el reflejo de esta ruptura, introduce España en la época contemporánea a pesar de que permanece profundamente marcada por la radicalidad del absolutismo. La grande oposición que nace entre conservatismo y modernidad, se convierte en el zócalo de todas las tensiones políticas y sociales del fin Antiguo régimen. Asegura por otro lado el surgimiento de una nueva legitimidad política que desemboca en la invención de un modelo institucional, convertido en símbolo de libertad y de igualdad de los ciudadanos. La igualdad y la libertad, estos principios fundamentales que dirigen la transformación política, se derivan de las Luces y de la Revolución francesa. El nacimiento de la modernidad política garantiza sin embargo el deslizamiento de tipo revolucionario legitimado por la constitución de Cadix que traza los caminos de la orientación liberal.

Palabras claves: *Liberalismo, libertad, Luces, modernidad, tradición.*

SUMMARY

The emergence of democracy in most european contries, as in Sapin, expresses a deep rupture with the traditionnal past. The spanish independance war perceived as the glint of that rupture, introduced in the contemporary period despite that it remains deeply marked by the radicality of absolutism. The great opposition that rises between conservatism and modernity, become the socle of all the political and tsocial figthnesses of the end of former regime. It assured additionally the emergence of a new political legitimacy that open on the invention of an constitucionnal model, becoming symbol of freedom and equality of townspeople. Equality and freedom, these fondamental principals that lead the political tranformation, thereunder of Ligths and french Revolution. The birth of the political modernity guarantee however the sliding of revolutionnary type legitimated by the constitution of Cadix, that trace the roads of liberal direction.

Keys words : *Freedom, liberalism, Ligths, modernity, tradition.*